THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
282.05
REV
v.117

Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/revuedumondecath1171unse

REVUE

DU

MONDE CATHOLIQUE

TOURS, IMP. MAZEREAU, E. SOUDÉE, SUCCESSEUR

REVUE

DU

MONDE

CATHOLIQUE

RECUEIL

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

TOME CENT DIX-SEPTIÈME

TOME Ier DE LA SIXIÈME SÉRIE

A PARIS
24, RUE TAITBOUT, 24
(provisoirement)

A BRUXELLES
3, RUE DE LA CHAPELLE, 3

A GENÈVE
Chez H. TREMBLEY, Éditeur
4, RUE CORRATERIE, 4

1894

282.05
REV
v.117
12 Dec 88 Brown

LES DÉFENSEURS DE LOUIS XVI

QUATRIÈME ET DERNIÈRE PARTIE (1)

XII

Tandis que l'émotion causée par le procès du roi se traduisait au dehors par des protestations énergiques, par des brochures et des mémoires, par des articles de journaux et des placards, par des adresses à la Convention et des manifestations sur la place publique, les conseils de Louis XVI, après avoir plaidé sa cause à la barre de la Convention nationale, se préoccupaient de ce qu'ils auraient à faire dans le cas où l'appel au peuple serait voté. C'est ici que nous rencontrons le nom du plus illustre défenseur de Louis XVI, André Chénier.

Il avait passé près de quatre années (2), en qualité de secrétaire, auprès de M. de la Luzerne, ambassadeur de France à Londres, et neveu de M. de Malesherbes, avec lequel il s'était ainsi trouvé naturellement en relations (3). Tous les deux se rencontraient d'ailleurs souvent dans le salon des deux frères Trudaine, leurs amis communs (4). Le jour où M. de Malesherbes vint faire appel à son talent d'écrivain, et surtout à ses

(1) Voy. *Revue du monde Catholique* nos des 1er octobre 1er novembre et 1er décembre 1893.

(2) De janvier 1788 à juin 1791.

(3) *Notice sur la vie et les ouvrages d'André de Chénier* par M. Gabrie de Chénier (neveu du poète).

(4) *Ibid.*

668574

sentiments d'honnête homme, André n'eut pas un instant d'hésitation et se mit aussitôt à l'œuvre. Il rédigea successiment :

1° Le *Projet d'une lettre de Louis XVI aux députés de la Convention*, pour demander que le peuple fut consulté ;

2° Un *Projet de pétition à la Convention*, renfermant le texte d'un projet de décret en 18 articles, destiné à assurer la sincérité du vote dans les assemblées primaires, le jour où elles seraient appelées à se prononcer sur le sort du roi ;

3° Une Adresse *aux habitants des campagnes*, pour les engager à ne pas déserter ce jour-là les assemblées primaires, alors que ne manqueront pas de s'y rendre « ceux qui ont des arrêts de mort dans le cœur ou sur les lèvres. »

L'appel au peuple n'ayant pas été décrété, ces trois écrits ne reçurent aucune publicité, à l'époque du procès du roi. C'est seulement en 1840 qu'ils ont été publiés, d'après les manuscrits mêmes d'André Chénier. (1)

M. de Malesherbes avait également demandé le concours d'un ancien avocat au parlement de Paris, M. Grouber de Groubentall, et celui-ci prépara un mémoire en faveur de Louis XVI, qui devait paraître en même temps que l'Adresse d'André Chénier. Ce mémoire, très développé, forme un volume ; il réfute, une à une, toutes les accusations portées contre le roi. Au fur et à mesure que l'auteur avançait dans son travail, il en livrait les pages à l'impression, et les feuilles revues par lui étaient tirées aussitôt, de telle façon que l'ouvrage aurait pu être distribué sans retard dans la France entière, si la Convention avait prononcé l'appel au peuple.

Le travail de Grouber de Groubentall, imprimé *chez F. F. Rainville, rue de Seine, faubourg Saint-Germain, petit hôtel de Mirabeau n° 450* (1793), porte ce titre : *Appel de Louis XVI à la nation*. Quand la demande de recours au peuple eut été

(1) Le savant éditeur d'André Chénier, M. L. Becq de Fouquières, les a reproduits, en 1872, dans sa remarquable édition des *Œuvres en prose* ; mais l'ordre qu'il a suivi semble peu logique. Il commence par l'adresse *aux Habitants des campagnes* et il finit par le *projet d'une lettre, de Louis XVI aux députés de la Convention*. Ce *projet de lettre*, ainsi que le *projet de pétition à la Convention*, en vue de réglementer les conditions du vote dans les assemblées primaires, ont dû bien évidemment précéder la rédaction de l'écrit *aux Habitants des Campagnes*.

rejetée, M. de Groubentall fit détruire l'édition de son plaidoyer, devenu inutile, et n'en conserva qu'un seul exemplaire, qui fut présenté à Louis XVIII, en 1814. L'imprimeur avait gardé les épreuves, portant les dernières corrections de l'auteur et revêtues de ses *bon à tirer*. C'est sur ces épreuves que ce remarquable et précieux document a été réimprimé, en 1837, dans la *Revue rétrospective*. (1)

André Chénier et Grouber de Groubental n'avaient pas été seuls à offrir leur concours aux conseils de Louis XVI. On lit dans les *Mémoires du chancelier Pasquier* :

Le procès du Roi fut celui dont s'occupèrent tout d'abord les vainqueurs du 10 août et les massacreurs de septembre. Parlerai-je des horribles journées que ce procès m'a fait passer ? Oui, sans doute, car si jamais cet écrit est publié, s'il est seulement conservé dans ma famille, je dois vouoir qu'on n'ignore pas que nous avons, mon père et moi, autant qu'il dépendait de nous contribué à la défense du malheureux Roi. Mon père (2), pariculièrement lié avec la famille de M. de Malesherbes, ayant eu dans sa carrière parlementaire de nombreux rapports avec MM. Tronchet et de Sèze, avocats au parlement de Paris, se trouva naturellement placé pour lui offrir son assistance en tout ce qui dépendait de lui. Il entra dans leurs délibérations intimes et s'établit, pendant tout le cours des débats, dans la tribune réservée aux défenseurs du Roi, prenant des notes avec eux, les aidant dans eur travail (3). Pendant ce temps je ne quittai pas les tribunes publiques et les corridors de la salle, allant aux renseignements, recueillant les moindres indices et les rapportant à mon père, qui en faisait part à ces mess eurs (4).

Trois autres jeunes gens MM. Hyde de Neuville (5); Roux-

(1) *Revue rétrospective* 2e série, T. IX, et 3e série, T. 1.

(2) M. Pasquier de Coulans, conseiller de grand'chambre au parlement de Paris.

(3) « Voir sur ce fait ce qui est dit à la page 401 du deuxième volume de *l'Histoire du procès de Louis XVI*, publiée en 1814 par M. Maurice Méjan.» (Note du chancelier Pasquier.)

(4) *Mémoires du chancelier Pasquier* T. 1, p. 84.

(5) Hyde de Neuville, né à la Charité-sur-Loire, le 24 janvier 1776, mort à Paris, le 28 mai 1857, a été, sous la Restauration, ministre de la marine dans le Cabinet Martignac (1828-1829) et a pris, à ce titre, une part active à l'émancipation de la Grèce. — Sur son rôle pendant le procès de Louis XVI, voir le Tome I de ses *Mémoires et Souvenirs*.

Laborie (1) et Charles de Lézardière (2), s'étaient également donné pour mission d'assister à toutes les séances de la Convention afin d'en rendre compte immédiatement aux conseils de Louis XVI, qui connaissaient ainsi les discussions de l'Assemblée par une voie plus prompte que celle des journaux, et en même temps plus complète et plus sûre, car les journaux étaient loin de signaler tous les incidents qui se produisaient.

Dans la séance du 16-17 janvier où eut lieu le vote sur la question : *Quelle peine sera infligée à Louis* ? M. Roux-Laborie aidait M. Desèze à soutenir Malesherbes dans l'étroit escalier de leur tribune. « Par quelle lettre commencera l'appel nominal ? lui dit Malesherbes ; allez vous informer à la tribune du Logographe. » Roux-Laborie revint bientôt et dit : « C'est le G. — Tant mieux ! s'écria Desèze ; c'est la Gironde. Le vote de Vergniaud nous est favorable, et son influence entraînera les autres. » Après la Haute-Garonne et le Gers

(1) Roux de Laborie, né en 1769, mort en 1840. Marmontel dit de lui dans ses *Mémoires* : « Le jeune home qui avait pris soin de nous lier M. De Sèze et moi, était ce Laborie, connu dès dix-neuf ans par des écrits, qu'on eût attribués sans peine à la mâturité de l'esprit et du goût... âme ingénieuse et sensible,... aimable et heureux caractère. » Avant le 10 août 1792, Roux de Laborie avait été secrétaire de M. Bigot de Sainte-Croix, dernier ministre des affaires étrangères sous Louis XVI. Au mois d'avril 1814, il remplit les fonctions de secrétaire adjoint du Gouvernement provisoire et eut une grande part aux événements de cette époque.

(2) Charles de Lézardière, né au château de la Verrie, en Poitou, quitta Paris après la mort de Louis XVI et prit part à la guerre de la Vendée, en qualité d'aide de camp de Charette. Membre de la Chambre des députés sous la Restauration, il s'y fit remarquer par la modération de ses idées non moins que par son talent. — Sa sœur, Mlle Marie-Charlotte-Pauline de Lézardière, a composé, sous ce titre, *Théorie des lois politiques de la monarchie française*, un ouvrage dont un bon juge, M. Guizot, a pu dire: « Avant Mlle de Lézardière, l'histoire de France était un livre fermé, c'est elle qui l'a ouvert la première. » — Ses deux frères, l'un lieutenant de vaisseau, l'autre élève de marine, n'échappèrent aux massacres de septembre que pour être guillotinés le 19 messidor an II (7 juillet 1794). M. Emile Campardon (*le Tribunal révolutionnaire de Paris*, T. II) et M Henri Wallon (T. III et VI) les désignent ainsi ; Robert, dit *Désardières* (Jacques-Paul), et Robert, dit *Désardières* (Sylvestre-Joachim). Leur vrai nom est *Robert de Lézardière*. — Avant le procès du roi, Charles de Lézardière, avait déjà perdu un frère, qui avait péri dans les massacres de Septembre.

vient, en effet, le vote de la Gironde. Vergniaud et huit de ses collègues de députation prononcent la mort. « Ce n'est pas la Gironde, ce jeune homme se trompe, c'est impossible ! dit Malesherbes. — Hélas ! répondit Desèze, il ne se trompe pas, tout est perdu (1) ! »

Nous venons de rappeler ceux qui furent au cours du procès les auxiliaires de Malesherbes. N'a-t-il pas droit aussi à ce titre cet homme du peuple dont M. Alissan de Chazet, dans ses *Mémoires*, nous a conservé le souvenir? Du 14 décembre au 20 janvier, M. de Malesherbes ne passa pas un seul jour sans aller au Temple (2). L'hiver était rude, le trajet était long. M. de Malesherbes avait soixante-douze ans. Force lui était donc de prendre une voiture. Il avait fait marché avec un cocher de fiacre qui, tous les jours, le conduisait au Temple et le ramenait chez lui, rue des Martyrs (3). Les conférences entre le roi et ses défenseurs commençaient à midi et se prolongeaient quelquefois jusqu'à 6 heures. Un soir, M. de Malesherbes qui était resté auprès du roi plus longtemps que d'habitude adressa à son cocher, en lui donnant un *pourboire*, quelques paroles d'intérêt : « Je suis très fâché, mon brave homme, que vous ayez attendu si longtemps. — Ne faites pas attention, not'bourgeois. — C'est que, par un froid de dix-huit degrés, c'est un peu dur. — Ah ! bah ! pour une pareille cause, on souffrirait bien aut'chose. — Oui, vous, mon ami, c'est fort bien, mais vos chevaux ! — Mes chevaux, monsieur, mes chevaux pensent comme moi (4) ! »

(1) Poujoulat, *Histoire de la Révolution française*, T. I., p. 396. — M. Poujoulat tenait ces détails de M. Roux-Laborie lui-même.

(2) M. Malesberbes vit Louis XVI le 17 janvier pour la dernière fois. Les 18, 19 et 20 janvier, il se présenta au Temple, mais sans pouvoir être admis.

(3) « Avec quelle joie, dit Lacretelle, je montais tous les matins la rue des Martyrs où était son hôtel ! Combien de fois depuis je me suis rappelé le nom en quelque sorte prophétique de cette rue ! » (*Testament philosophique et littéraire*, T. I., p. 311.)

(4) Alissan de Chazet, *Mémoires, Souvenirs et Portraits*, T. III, p. 22.

XIII

Cependant l'arrêt fatal est rendu. Le 17 janvier, à neuf heures et demie du soir, Vergniaud, qui occupe le fauteuil de la présidence, a fait connaître le résultat de l'appel nominal et déclaré, au nom de la Convention nationale, que *la peine prononcée contre Louis est la peine de mort.*

« Cette nouvelle dit un témoin oculaire, C.-F. Beaulieu, fut bientôt connue de tout Paris, et le calme de la terreur se répandit dans toute la ville; l'on ne voyait dans les rues que des figures tristes et sombres ; on n'entendait dans les lieux publics que des opinions incertaines, des conversations à voix basse; Paris, enfin, jadis si folâtre, si bruyant, si agité, paraissait être devenu tout à coup le séjour silencieux de la stupeur et de l'effroi. (1) »

Vainement tout espoir semble perdu ; jusqu au dernier moment, il y aura de généreux efforts, des dévouements que le succès ne couronnera pas, mais dont le souvenir ne doit point périr.

Un appel en faveur de Louis XVI paraît, le 19 janvier, sous ce titre : *Aux représentants de la Nation.* Il a pour auteur M. Le Grand qui, au cours du procès, a déjà publié trois écrits pour la défense du roi (2).

Le même jour, on répand dans les rues de Paris une brochure intitulée : *Bréviaire des dames parisiennes pour la défense de Louis XVI.* Elle se termine par ces lignes :

« Citoyennes de Paris, femmes de la halle, qui tous les ans portiez des bouquets à la reine, à la famille royale, et en receviez un accueil aussi gracieux que généreux, réparez vos fautes passées; ramenez dans son palais Louis XVI, cet illustre rejeton de Saint-Louis, Charlemagne et Henri-le-Grand..... Que lundi prochain (3) Louis soit délivré ! »

(1) Beaulieu, *Les Souvenirs de l'Histoire ou le Diurnal de la Révolution de France* : Histoire de l'année 1793, racontée jour par jour.— *Samedi 19 janvier 1739.*

(2) Voir notre seconde partie.

(3) Le lundi 21 janvier.

Le *Bréviaire des dames parisiennes* porte le nom de son auteur, l'abbé de Salignac, « ci-devant chanoine, du chapitre royal de Péronne, prédicateur de feue la reine de Pologne, et gouverneur des enfants du prince Xavier, oncle du Roi ». Non content de signer sa courageuse brochure, l'abbé de Salignac s'en fit le distributeur. Le dimanche 20 janvier, il en remettait lui-même des exemplaires aux passants, dans une des rues de la section des Quatre-Nations, lorsqu'il fut arrêté et conduit à la prison de l'Abbaye (1).

L'heure était passée de discuter les accusations portées contre Louis XVI, d'invoquer les principes de droit naturel et de justice. C'était le moment de faire un suprême appel aux honnêtes gens ; et tel était l'objet des derniers écrits que nous venons de signaler. Il fallait, en même temps, émouvoir la pitié du peuple ; après avoir parlé à son bon sens et à sa raison, il fallait parler à son cœur. Pour obtenir ce résultat, les amis du roi eurent recours à une forme populaire, entre toutes, celle de la romance et de la complainte.

Au mois de mai 1789, la marquise de Travanet, née de Bombelles, dame de Mme Elisabeth, avait composé les paroles et la musique d'une romance intitulée *Pauvre Jacques !* qui était devenue aussitôt populaire. Pendant le procès du roi, M. Hennet, ci-devant employé dans les bureaux de M. d'Ailly, premier commis des finances, écrivit, sur l'air de *Pauvre Jacques*, une complainte qui avait pour titre : *Louis XVI aux Français.*

O mon peuple, que vous ai-je donc fait ?
J'aimais la vertu, la justice ;
Votre bonheur fut mon unique objet,
Et vous me trainez au supplice !

Français, Français, n'est-ce pas parmi vous
Que Louis reçut la naissance?
Le même ciel nous a vus naître tous ;
J'étais enfant dans votre enfance...,

Voici les deux derniers couplets :

Si ma mort peut faire votre bonheur,
Prenez mes jours, je vous les donne.
Votre bon roi, déplorant votre erreur,
Meurt innocent et vous pardonne.

(1) *Révolution de Paris*, n° 185. — T. XV, p. 195.

O mon peuple, recevez mes adieux.
Soyez heureux, je meurs sans peine.
Puisse mon sang, en coulant sous vos yeux,
Dans vos cœurs éteindre la haine (1) !

Prudhomme, dans ses *Révolutions de Paris*, est obligé de constater l'immense succès de cette petite pièce, si touchante dans sa simplicité : « J'ai dit-il, j'ai, vu le buveur laisser tomber dans son vin plus d'une larme en faveur de Louis Capet. Déjà, dans nos guinguettes, des chansonniers à gage glapissent une complainte niaise, mais attendrissante, sur le sort du tyran. Cette complainte, sur l'air du *Pauvre Jacques*, commence ainsi :

O mon peuple, que t'ai-je fait ?

On en vend par milliers. Elle a fait oublier l'hymne des Marseillais (2) ».

Trente ans plus tard, dans ses *Mémoires* (3), M. Pasquier rendait le même témoignage. « Pendant quelques moments, dit-il, on se laissa aller à des illusions. *Les rues, qui le croirait, retentissaient de complaintes sur le sort du Roi.* Il y en avait une sur l'air du *Pauvre Jacques*; elle se terminait par ces mots: *Louis n'eut ni favori, ni maîtresse*; mais cette émotion n'avait pas le pouvoir de franchir les murs qui entouraient la salle de la Convention. Là on comptait froidement les voix (4) ».

En même temps que cette complainte, on vendait une *Réponse du peuple français* à Louis XVI :

(1) M. Hennet avait publié, en 1791, une très piquante *Pétition à l'Assemblée nationale par Montaigne, Charron, Montesquieu et Voltaire.* On lui doit en outre plusieurs écrits remarquables sur les finances et un ouvrage intitulé : *Poétique anglaise*, dont le troisième volume est consacré à la traduction des meilleurs morceaux des poètes anglais. Il est mort en 1828.

(2) Révolutions de Paris, n° 182, T. XV, p. 52.

(3) Le premier volume des *Mémoires du chancelier Pasquier* a été écrit en 1822.

(4) *Mémoires du chancelier Pasquier*, T. I, p. 85. La romance de *Louis XVI aux Français* a neuf couplets. Celui auquel fait allusion M. Pasquier est le 6e. En voici le texte :

Le bon Henry, longtemps cher à vos cœurs,
Eut cependant quelques faiblesses ;
Mais Louis Seize, ami des bonnes mœurs
N'eut ni favoris ni maîtresses.

Ami du bien, détestant les abus,
Des bons rois tu suivis la trace,
Pour les Français, Henri n'eût pas fait plus :
Et près de Néron l'on te place !...

Louis périr ! Quel horrible penser !
Quoi ! son sang rougirait la terre !
Ah ! si Louis en avait su verser,
Combien son sort serait contraire !...

Une autre *romance,* composée, ainsi que les deux précédentes, sur l'air de *Pauvre Jacques*, a pour titre : *le Dauphin à la nation française :*

Peuple Français, je suis encore enfant,
Mais déjà la raison m'éclaire :
Ainsi que moi Louis est innocent
Des maux qu'on a voulu nous faire ..

Maman m'a dit et répété cent fois
Que Louis aimait la justice,
Qu'il fut toujours le défenseur des lois,
Et vous parlez de son supplice !...

O Dieu puissant, qui voyez tout d'en haut,
Ecoutez ma voix lamentable ;
Ne souffrez pas que sur un échafaud
Un bon roi périsse en coupable !

J'ai là sur ma table une douzaine de ces *Romances et complaintes sur Louis XVI*, grossièrement imprimées sur un papier gris, pauvre petit cahier de 16 pages, sans valeur aucune, assurément, pour un amateur de belles éditions, mais pour moi, je l'avoue d'un prix estimable.

La *complainte de Louis XVI dans sa prison*,

Il est minuit : tout m'abandonne...

est vraiment remarquable, surtout le dernier couplet :

O toi, dont la juste balance
Pèse les peuples et les rois,
Si mes malheurs, si ma souffrance
Sur tes bontés ont quelques droits ;
Vois ce peuple d'un œil de père,
Dieu clément, et de ta colère
Loin de lui détournant les traits,
Daignes m'accepter pour victime !
Ah ! si mon sang lave son crime,
Je meurs heureux et sans regrets !

Voici encore deux *romances* : l'une, sur l'air : *Comment goûter quelque repos*, et commençant par ces vers :

O peuple toujours menaçant,
Qui m'accable de ta colère,...
Il en est temps, juge ton père ;
De ton Roi finis le tourment !

l'autre sur l'air : *Triste raison, j'abjure ton empire*, et dont voici le début :

Ce n'est pas vous qui me coûtez des larmes,
Bandeau des rois, sceptre de mes aïeux ;
A mes regards vous n'offriez de charmes
Que le pouvoir de faire des heureux.

Je ne vivais que de ce bien céleste ;
Dans mon amour j'embrassais l'univers :
De tant d'amour, hélas ! il ne me reste
Qu'un peuple ingrat, des verrous et des fers...

Je citerai une dernière pièce, qui se chantait sur l'air de la *Passion de Jésus-Christ* :

Un tribunal de factieux
Me condamne au supplice.
Peuple séduit, ouvre les yeux,
Tu n'es pas leur complice.

Qui leur donna la liberté
Dont je suis la victime ?
Ce fut un don de ma bonté ;
Ma bonté fut mon crime.

Un jour vous pleurerez, Français,
En lisant mon histoire ;
Je jouirai de vos regrets
Au séjour de la gloire.

Mais en offrant à Dieu pour vous
Le sang qu'on va répandre,
Des traits du céleste courroux
Je saurai vous défendre.

Je lui dirai : « Dieu de bonté,
« Sauve un peuple infidèle :
« Tu mourus pour l'iniquité,
« J'ai suivi mon modèle. »

N'est-il pas remarquable que les auteurs de toutes ces pièces aient mis dans la bouche de Louis ces sentiments de piété,

de clémence et de pardon, dont il avait lui-même consigné l'expression dans ce Testament sublime, qu'ils ne pouvaient cependant connaître, et qu'une femme du peuple au moment où il fut publié, appela « le testament de saint Louis XVI (1)? »

XVI

La Convention avait fixé au samedi 19 janvier la question de savoir s'il serait sursis ou non à l'exécution du décret prononçant contre *Louis* la peine de mort. Ce jour-là, la salle des conférences fut envahie de bonne heure par une députation de femmes du peuple. Elles étaient venues en grand nombre, demandant à être admises à la barre pour y présenter une pétition revêtue de leurs signatures et où elles sollicitaient le sursis de l'exécution jusqu'à la paix. On refusa de les laisser pénétrer dans la salle des séances. Elles firent alors parvenir leur pétition sur le bureau et insistèrent pour qu'au moins il en fut donné lecture. Guadet, qui présidait en l'absence de Vergniaud, n'eut garde de déférer à ce vœu, et la députation, après avoir attendu pendant plusieurs heures, fut enfin obligée de se retirer (2).

Parmi les spectateurs qui assistaient à cette séance, se trouvait l'auteur du *Procès de Louis XVI en quatre mots*,(3) François Marignié. Rentré chez lui, il passe la nuit entière et une partie de la matinée du 20 janvier à écrire un plaidoyer, dans lequel il développait les considérations de droit public, de justice et d'honneur que soulevait le procès du roi ; il donne à ce travail le titre de *Pétition de grâce et de clémence pour Louis XVI*, et se rend à la Convention sur les deux heures de l'après midi. Il pénètre dans la salle et s'asseoit sur les bancs des députés. L'assurance de son maintien et le trouble qui règne dans l'Assemblée facilitent le succès de cette première partie de son entreprise. Il avait préparé une lettre ainsi conçue :

(1) *Mémoires de Mme Elliot*, p. 127.
(2) *La Feuille du matin*, n° LXXXXI.
(3) Voir notre troisième partie.

« Citoyen président, je demande à faire une pétition de grâce et de clémence pour Louis. Je crois l'avoir appuyée sur des motifs puissants. Je vous supplie de m'obtenir d'être entendu de la Convention. »

Il appelle du geste un huissier et le charge de remettre sa lettre au président Vergniaud, qui la décachète et en prend lecture. A ce moment, une discussion venait de s'engager sur la lettre de démission de Guy Kersaint, député de Seine-et-Oise. Une heure environ s'écoule. Il s'adresse à un second huissier et le prie d'aller demander au président quelle réponse il a à faire au nommé Marignié, dont il vient de recevoir une lettre. L'huissier revient ; le président lui a répondu que le citoyen Marignié devait attendre l'heure des pétitionnaires, mais qu'il n'était pas probable que la Convention l'entendît. La séance continue ; Barbaroux étant venu à passer auprès de Marignié, celui-ci l'arrête et lui dit le motif de sa présence dans la salle. Barbaroux le regarde avec stupéfaction et s'écrie : *F...! quelle idée avez-vous eue là? Vous ne serez pas entendu.* Comme son interlocuteur insiste, il reprend : *Je souhaite au reste que vous le soyez*, et il s'éloigne.

Cependant la présence de l'intrus dans la salle des séances a été remarquée. Un huissier vient à lui et lui demande s'il est député. Sur sa déclaration qu'il ne l'est point, mais qu'un motif puissant le retient dans l'enceinte, où il attend une réponse du Président, on ne lui permet pas de rester au milieu des législateurs, et on le conduit au banc réservé pour les étrangers admis aux honneurs de la séance.

Un long temps se passe encore, pendant lequel plusieurs orateurs sont entendus, et en particulier le ministre de la justice, Garat, qui remet à l'Assemblée un billet de Louis XVI demandant « un délai de trois jours pour pouvoir se préparer à paraître devant la présence de Dieu ». La Convention passe à l'ordre du jour. Marignié sent alors plus vivement que jamais le prix de chaque minute qui s'écoule. Tout à coup, le président fait appeler à la barre un pétitionnaire ; c'est un major de l'armée de Belgique. Hors de lui, Marignié quitte son banc, se mêle de nouveau aux membres de l'Assemblée et se trouve à côté de Rouyer, député de l'Hérault. Il prend confiance de lui dire quelle demande il brûle de faire. Comme Barbaroux, Rouyer se récrie : mais, plus généreux que son collègue, il ne se refuse pas à aller lui-même faire connaître

au président qu'il insiste pour être entendu. Le major de l'armée de Belgique a achevé de lire sa pétition ; l'Assemblée en a ordonné le renvoi au Comité de défense générale ; la séance va être levée. Marignié descend précipitamment les gradins et court au fauteuil. « Vous êtes monsieur Vergniaud ? dit-il au président. — Oui ». L'Assemblée était debout et les députés se disposaient à sortir. « Monsieur, continue le courageux royaliste, je suis Marignié ; vous avez lu ma lettre ; je vous en supplie, proposez à la Convention d'écouter la pétition de grâce et de clémence que j'ai demandé à lui soumettre. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait déjà ? — Eh ! si j'en avais seulement fait la proposition, j'aurais été lapidé... » — Déjà les bancs des députés et les tribunes publiques commençaient à se dégarnir. — « Ainsi, reprend Marignié, il ne me reste plus qu'à publier inutilement ce que je n'ai pu faire entendre. Je le ferai, et je ferai connaitre, en même temps, je vous en préviens, les paroles que vous m'avez répondues et qui témoignent si clairement de quel esprit la Convention est animée ! — Que voulez-vous dire, Monsieur ? — Je veux dire, M. le président, que je publierai vos paroles : *Si j'en avais seulement fait la proposition, j'aurais été lapidé* ! — Je ne sais de quoi vous me parlez ; je reçois tant de lettres, et il y a tant de pétitions ! J'ignore absolument quel est le motif de la vôtre ! — Ah ! vous le savez fort bien, M. Vergniaud, et votre réponse le prouve de reste. Je vous répète que tout sera rendu public. — Faites tout ce que vous voudrez ; seulement je vous avertis que je vous désavouerai. — J'imprimerai cela aussi. »

Marignié tint parole, et fit imprimer dans la nuit même du 20 au 21 janvier sa Pétition et le récit de la scène qui précède, sous ce titre : PÉTITION DE GRACE ET DE CLÉMENCE POUR LOUIS XVI, *dont la lecture m'a été refusée à la séance du dimanche 20 du présent mois de janvier 1793, malgré tous les efforts que j'ai faits pour l'obtenir, et dont je rends un compte exact dans l'avertissement qui suit, par MARIGNIÉ. Paris, le 21 janvier 1793* (1).

(1) *Chez tous les marchands de Nouveautés* in-8, 45 pages. — Jean-Etienne-François *de Marignié*, né à Sère en Languedoc en 1755, mort en 1831 ; auteur d'une tragédie, *Zoraï ou les Insulaires de la Nouvelle-Zélande*, et d'une comédie, *le Paresseux ou l'Homme de lettres par*

En même temps que la lettre de Marignié, Vergniaud avait reçu, le 20 janvier, une pétition signée de Louis-Henri Duchesne, ancien premier commis des bureaux de M. de Trudaine et ancien intendant de Mme la comtesse de Provence. Après un éloge de Louis XVI, Duchesne disait aux députés qui avaient prononcé contre lui un verdict de mort :

« Rougissez, législateurs, de vos forfaits, et tâchez de réparer la gloire et l'honneur du nom français, en innocentant un roi que vous avez illégalement condamné. Donnez au citoyen Dumouriez, actuellement à Paris, des ordres immédiats pour qu'il se mette à la tête de la garde nationale et qu'il empêche l'exécution d'un jugement que vous pouvez et devez renvoyer aux assemblées primaires (1) ».

Vergniaud avait également fait le silence sur cette pétition.

Dans la nuit du 20 au 21 janvier, on glissa sous les portes un petit écrit, signé *Cujus*, commençant par ces mots : *Braves Parisiens !* et invitant le peuple à sauver le *meilleur des rois* (2). On afficha sur les murs, dans plusieurs rues, un placard à la main, ainsi conçu :

AU PEUPLE.

L'Assemblée peut traîner Louis XVI innocent à l'échafaud, et, soulevant ainsi contre nous l'univers indigné, nous plonger dans des malheurs inouïs. *Qu'a-t-elle à craindre ? Rien. Elle n'a que les honnêtes gens contre elle.* Mais ses décrets sont-ils donc d'un Dieu qu'on ne puisse les révoquer ? Sauvons-le, sauvons-nous nous-mêmes, il est encore temps (3) !

Un complot avait été formé, en effet, (en fut-il jamais de plus légitime ?) pour arracher Louis XVI à ses bourreaux, dans le trajet du Temple à la place de la Révolution. L'un des

paresse. Obligé de quitter la France en 1793, il se lia en Angleterre avec Mallet du Pan et écrivit dans le *Journal général de l'Europe*. Il rentra en France en 1796 ; tous ses biens avaient été confisqués. Sous l'Empire, collaborateur de Chateaubriand au *Mercure* et de M. Suard au *Publiciste*, il fut nommé par M. de Fontanes inspecteur général de l'Université. Pendant les Cent-Jours, il refusa le serment et perdit sa place. Louis XVIII le nomma chevalier de la Légion d'honneur.

(1) *Archives nationales*, n° 295, dossier 239. — *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, n° 82.

(2) *Révolutions de Paris*, n° 185, t. XV, p. 196.

(3) *Moniteur* de 1793. Séance du 21 janvier. Discours de Garreau, député de la Gironde.

conjurés, M. Hyde de Neuville, avait mis Malesherbes dans le secret, et Malesherbes, à son tour, le confia au roi. Louis XVI, du fond de son cachot, commandait encore, sûr d'être obéi par eux, aux braves gens qui lui étaient restés fidèles. Il chargea M. de Malesherbes de faire connaître à Hyde de Neuville et à ses amis, qu'ils eussent, d'ordre du roi, à renoncer à leur projet. « Mon jeune ami, dit le défenseur de Louis XVI à M. Hyde de Neuville, vos efforts, ceux de vos compagnons seraient inutiles ; renoncez tous à votre entreprise : c'est la volonté, c'est l'ordre du saint roi, qui ne pense qu'à la France, et ne veut pas que le sang coule pour lui (1) ».

Cependant, en dehors de ce groupe de jeunes royalistes, un homme avait résolu de sauver le roi, de le tenter, du moins. C'était un ancien membre de l'Assemblée constituante, le baron de Batz(2). Rentré en France depuis peu de jours, obligé de se cacher, il n'en avait pas moins formé le projet d'enlever Louis XVI à main armée, dans la journée du 21 janvier. L'attaque devait avoir lieu dans la partie des boulevards comprise entre la porte Saint-Denis et le boulevard Bonne-Nouvelle. Là, le cortège aurait à remonter une pente assez forte, dominée par une hauteur, où il serait peut-être possible aux assaillants d'arriver sans être trop remarqués, grâce au grand nombre des rues qui débouchaient à cet endroit. Le 20 janvier, l'abbé Edgeworth fut mis au courant de ce qui se préparait. « Un grand nombre de personnes dévouées au roi, dit-il, avaient résolu de l'arracher de vive force des mains de ses bourreaux, ou au moins de tout oser pour cela. Deux des principaux acteurs, jeunes gens d'un nom très connu, étaient venus m'en prévenir la veille, et j'avoue que, sans me livrer entièrement à l'espérance, j'en conservai jusqu'au pied de l'échafaud. J'ai appris, depuis, que les ordres pour cette affreuse matinée avaient été conçus avec tant d'art et exécutés avec tant de précision, que, de quatre à cinq cents personnes qui s'étaient ainsi dévouées pour leur prince, vingt-cinq seulement avaient réussi à gagner le rendez-vous, toutes les

(1) Poujoulat *Histoire de la Révolution*, t. 1, P. 405.

(2) Député de la noblesse de la sénéchaussée deNérac aux États généraux, Il descendait de ce glorieux compagnon de Henri IV, Manaud de Batz, qui sauva la vie de son maître à la prise d'Eauze, et ne le quitta dans les combats de Cahors et de Coutras *que de la longueur de sa hallebarde.*

autres, par l'effet des mesures prises dès la pointe du jour dans toutes les rues de Paris, ne purent pas même sortir de leurs maisons » (1).

La Commune avait pris, en effet, un ensemble de mesures contre lesquelles devaient venir se briser le dévouement et l'énergie des amis du roi. Elle a ordonné à tous les jeunes gens de se rendre au matin du 21 janvier, à telle heure, en tel lieu, chacun dans son quartier, avec avertissement qu'il sera tenu deux contrôles, l'un des présents, l'autre des absents, et que ces derniers, sans autre examen, seront réputés conspirateurs: les pères sont déclarés responsables de la conduite de leurs enfants. Tout ce qui est en état de porter les armes, excepté les fonctionnaires publics, doit, individuellement, se trouver avant le jour au poste désigné ; là, on enjoint sévèrement à chacun de garder, d'aussi loin qu'il voit venir l'escorte, le silence le plus profond, l'immobilité la plus absolue. Défense à toutes autres personnes de paraître dans les rues de Paris, et de se montrer aux portes et aux fenêtres sur le passage du condamné ; défense à qui que ce soit de passer entre les haies et de s'avancer sur le chemin destiné au cortège sous peine d'être traité de conspirateur, c'est-à-dire sous peine de mort; défense à toute voiture de rouler ce jour-là ; défense à tous les corps de troupe de quitter les postes assignés avant que leurs chefs aient reçu l'ordre spécial du départ, de crainte que leur marche ne devienne un premier ébranlement favorable au mouvement médité pour sauver Louis XVI (2).

Cependant le fatal cortège s'était mis en marche. A la sortie du Temple, le cri : *Grâce ! grâce !* retentit, poussé par quelques voix de femmes, et aussitôt étouffé par un silence menaçant (3).

Du Temple au boulevard, la rue était garnie de plus de dix mille hommes armés.

Le boulevard était bordé, de chaque côté, d'une double haie d'hommes sur quatre rangs, portant des fusils ou des piques ;

(1) *Dernières heures de Louis XVI, roi de France, écrites par l'abbé Edgeworth de Firmont, son confesseur*, à la suite du *Journal de CLÉRY*, édition Barrière, p. 123.

(2) Extrait du registre des délibérations du conseil général du département.— *Louis XVII*, par A. de Beauchesne T. I, p. 504.

(3) *Journal de Perlet*, n° du 22 janvier 1793.

ils ne s'élevaient pas à moins de 80.000. Des canons marchaient en tête du cortège, composé de douze à quinze mille hommes en armes. En avant des chevaux de la voiture, une multitude de tambours et de trompettes résonnaient avec fracas. Derrière la voiture, venaient d'autres canons.

Au moment où la voiture arriva devant la porte Saint-Denis, trois jeunes gens et un homme un peu plus âgé, ce dernier le sabre à la main, s'ouvrirent un passage à travers le quadruple rang des hommes armés et s'écrièrent avec force à plusieurs reprises : *A nous ceux qui veulent sauver le roi* ... A cet appel héroïque nul ne répond. Ils repassent au travers de cette haie d'hommes stupéfaits. Celui qui avait un sabre à la main parvient à s'échapper, ainsi que l'un de ses compagnons. Les deux autres sont saisis au moment où ils essaient de se réfugier dans une maison de la rue de Cléry et ils sont hachés à la porte. Les noms de ces deux hommes de cœur ont péri avec eux. Les deux autres étaient le baron de Batz et Jean-Louis-Michel Devaux, commis à la trésorerie nationale.

Aucun des historiens de la Révolution n'a cru devoir mentionner cet épisode. Serait-ce donc qu'on puisse en contester l'exactitude et qu'on doive le reléguer au rang des légendes ? Les révolutionnaires eux-mêmes se sont chargés d'en établir la réalité. Le 3 floréal an II (22 avril 1794) le comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention, écrivant à l'accusateur public, lui appeller que « l'infâme Batz » avait voulu délivrer Capet, et qu'il « était des quatre qu'on entendit sur le boulevard, le 21 janvier, criant : *A nous ceux qui veulent sauver le roi !* » (1)

(1) *Archives nationales* W 389, dossier 904, 2e partie, pièce 11.— Wallon T. IV, p. 234.

(*A suivre*) EDMOND BIRÉ.

FABLES DE JÉSUITES

(suite)

LES MONITA SECRETA

OU AVERTISSEMENTS SECRETS DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

I

Dans l'arsenal des vieilles armes rouillées et hors d'usage, mais toujours reprises pour la lutte contre les Jésuites, il faut signaler particulièrement les *Monita secreta* ou les Avertissements secrets de la Compagnie de Jésus. Mais l'expérience montre que même avec des armes émoussées on peut souvent blesser ou au moins troubler et étourdir ; c'est pourquoi il est nécessaire de se remettre en garde contre elles.

Les *Monita secreta* ne sont qu'un grossier et injurieux pamphlet. La première édition de ce libelle est intitulée : *Monita privata Soc. Jesu*,(*Notobrigœ* 1612). Cette double indication du lieu et de la date de la publication est fausse. En réalité l'ouvrage fut imprimé pour la première fois en 1614 à Cracovie. L'auteur est un ex-jésuite polonais nommé Zaorowski, que l'on fut obligé d'expulser de la Compagnie en 1612 et qui voulut se venger par la publication de ce libelle (1).

(1) Le nom de l'auteur était déjà indiqué dans le décret de l'évêque de Cracovie du 11 juillet 1615. On répandit d'abord des exemplaires manuscrits de ce pamphlet, ainsi qu'il résulte de la condamnation portée contre lui par l'administrateur de l'évêché de Cracovie le 20 août 1616. Ensuite il

Cette première édition parue à Cracovie en 1614, fut suivie d'un grand nombre d'autres non seulement en Pologne, mais dans presque tous les pays, et surtout en Allemagne, en France, en Espagne et en Italie. Le fameux Schoppe, un ennemi juré des Jésuites, inséra les *Monita secreta* sous le titre de *Instructio secretissima*, dans l'*Anatomia Soc. Jesu* publié par lui en 1634. On en fit en 1663 une édition allemande intitulée : *Politique des Jésuites ou avertissements secrets de la soi-disant Compagnie de Jésus.* Dans l'introduction placée en tête d'une édition de 1668, il est dit que ces documents « *n'ont pas encore été publiés*, mais qu'ils sont tombés tout récemment par une grâce extraordinaire de Dieu, entre les mains de quelques ecclésiastiques qui ont reçu leur première éducation chez les Jésuites ». Bien plus tard encore, en 1782, une édition prétendue imprimée à Rome porte également au-dessous du titre cette prétentieuse indication : « publiée pour la première fois ». Mentionnons encore parmi les traductions françaises plus anciennes les *Secrets des Jésuites*, édités à Cologne en 1669, le *Cabinet jésuitique* publié plus tard, et les éditions de Turin (1718), et de Paderborn-Paris (1761). Il parut aussi des éditions anglaises en 1725 et en 1759. Au siècle dernier les *Monita* furent souvent réédités en Allemagne : à Halle en 1725 ; à Francfort en 1749 ; dans l'*Histoire des Jésuites* de Harenberg (Halle 1760) ; et dans l'*Histoire pragmatique des principaux ordres monastiques*, (1783) (1). Notre siècle a vu publier d'autres éditions : à Aix-

fut imprimé, et cela, d'après l'acte susdit « *ante duos circiter annos in civitate hac,* » par conséquent en 1614, à Cracovie. Dans ses *Vindicationes alteræ,* (Gand 1713) p. 115 Huylenbroucq donne le même nom d'auteur. Il rapporte en outre que Zaorowski, venu en Pologne en 1613, fit une démarche auprès du visiteur le P. Argenti, pour essayer d'obtenir un dédommagement plus considérable pour son renvoi de la Compagnie. Mais cette demande fut repoussée par les arbitres nommés à cet effet, deux par Zaorowski, deux par le visiteur. C'est alors que les *Monita* furent lancés et propagés dans toutes les directions. L'enquête épiscopale commencée en 1615, au sujet de cette diffusion mentionne également l'année 1614 comme la date de la première apparition du pamphlet ; enfin le *Diarium domus professæ S. J. ad S. Barbaram*, publié par l'Académie de Cracovie, indique positivement la date d'août 1614, en même temps qu'il nomme expressément l'auteur Zaorowski. Sur ces assertions du *Diarium*, cf. *Précis historiques* 1890 n° de février.

(1) Cf. *Les ordonnances secrètes de la Compagnie de Jésus.* Paderborn 1853 p. 18 et seq.

la-Chapelle en 1824 ; à Nordhausen, en 1845 ; à Minden, en 1852 à Erfurt en 1853 et en 1867 ; à Barmen en 1887, etc. Samarine s'est vanté d'avoir découvert le texte original des *Monita* dans un manuscrit trouvé à Prague, et a publié ce texte avec une traduction russe (1). Enfin d'après Reusch (2), dans un an et demi il a été vendu 22.000 exemplaires de l'ouvrage de Souvestre, dont la 13e édition a paru en 1879.

A cause de la grande diffusion que prit ce pamphlet, les Jésuites se virent obligés à plusieurs reprises d'en démontrer la fausseté. Des refutations furent publiées sucessivement par Bembus (3), Contzen (4), Gretzer (5), Tanner (6), Forer (7), Masen (8), Huylenbroucq (9), van Acken (10), etc. Il se trouva aussi d'autres défenseurs qui entreprirent d'en prouver la non-authenticité. Citons seulement ici un ouvrage intitulé : « *Les ordonnances secrètes de la Compagnie de Jésus, monument de perversité honteuse que les ennemis des Jésuites se sont eux-mêmes élevé.* Éclaircissements détaillés et complets, par un laïque catholique. » (Paderborn 1853). Mais il advint de ce livre à peu près comme de celui de Doller « l'Ennemi des Jésuites, » dont l'auteur en question dit à la fin de l'une de ses études : L'excellent ouvrage de Doller est resté depuis 1817 dans la Bibliothèque d'une des plus célèbres Universités d'Allemagne sans avoir été coupé ; au contraire il est facile de constater que tous les livres écrits *contre* les Jésuites ont passé entre les mains de nombreux lecteurs.

(1) Revue des questions historiques 1887 XLII 587.

(2) Index des livres défendus II 587 et 599.

(3) Monita salutaria data Anonymo auctori scripti nuper editi cui falso titulus inditus : *Monita privata Soc. Jesu.*

(4) Disceptatio de secretis Soc. Jesu (1617).

(5) Contra libellum famosum.... *Monita privata* S. J. (1618).

(6) Apologia contra *Monita privata* S. J.

(7) Antanatomia (1634) contre l'*Anatomia* de Schoppe.

(8) Gretserus reviviscens.

(9) Soc. Jesu Vindicationes alteræ. (Gand 1713).

(10) La fable des *Monita secreta*, (Bruxelles 1882).

II

Avant de discuter nous-même cette question de l'authenticité des *Monita*, nous croyons à propos de reproduire les raisons sur lesquelles les nouveaux éditeurs croient pouvoir l'établir. La dernière édition des *Monita* a été publiée en 1886 par le R. Grœber, pasteur protestant de Meiderich. L'auteur nous présente « le pape actuel Léon XIII comme un pontife pacifique et adversaire des Jésuites » et prétend que ceux-ci lui ont « extorqué » le bref du 13 juillet 1886. « Les voix qui commençaient à s'élever, d'abord timides, pour demander le retour des Jésuites en Allemagne deviennent de jour en jour plus fortes et plus pressantes ; naturellement le bref en question n'a pu que les encourager et leur donner une nouvelle vigueur. Aussi est-il nécessaire, maintenant plus que jamais, de faire bien connaître l'*essence du jésuitisme* (!) Et pour cela il n'y a pas de meilleur moyen que la publication des *Monita secreta* (1). »

Le pasteur Grœber a pleinement raison de dire dès son début : « En présence d'une œuvre aussi *répugnante* que le sont les *Monita secreta*, ou *Ordonnances secrètes de la Compagnie* de Jésus, que nous voulons, par cette publication, rappeler à la connaissance du peuple allemand, il est tout naturel de se demander d'abord si cet ouvrage est bien authentique. » Mais il ajoute : « Il y a là des prescriptions *scandaleuses*, *artificieuses*, *hypocrites* au plus haut degré et l'on a peine à croire qu'un imposteur ait été assez habile pour inventer de toutes pièces de semblables choses. »

Quoiqu'il ne sache pas bien si les *Monita* sont l'œuvre d'Ignace de Loyola, de Lainez, d'Acquaviva ou du « *doucereux* » François de Borgia, le révérend pasteur se prononce cependant pour l'authenticité, et il en donne pour preuves « deux raisons irréfutables. »

Cette première preuve ferait mauvaise figure devant la saine critique. La conclusion revient en somme à ceci : On a trouvé cet objet chez un tel, donc c'est son œuvre. Que de sophismes on entasserait avec une pareille logique ! Que diriez-vous par

(1) Grœber. *Les ordonnances secrètes*. Barmen, 2e édition, sans date.

exemple de cet argument : On a trouvé chez le juge d'instruction l'arme dont s'est servi le meurtrier ; donc cette arme a été fournie par le juge. Ajoutons que le révérend pasteur ne paraît pas avoir beaucoup consulté les archives. Il donne, en effet, comme argument qu'on a trouvé chez les Jésuites des manuscrits des *Monita*. Mais il aurait pu y trouver aussi des exemplaires manuscrits de tous les pamphlets possibles écrits contre les Jésuites, et cela pour la bonne raison que tous ces pamphlets furent répandus non-seulement en imprimés, mais aussi en copies manuscrites (1), qu'on se passait de mains en mains. Pour les *Monita* en particulier, il est constant qu'avant la première impression qui en fut faite, on en avait mis en circulation des copies manuscrites et l'on retrouve encore actuellement de ces exemplaires manuscrits dans la plupart des grandes bibliothèques. Un ami ou un ennemi, peu importe, envoie un écrit de ce genre aux Jésuites de Prague, de Paderborn, de Liège, de Glatz — on a cité toutes ces résidences comme coupables de posséder les *Monita*, — les Jésuites devront-ils donc le détruire? Aujourd'hui encore le pasteur Grœber pourrait trouver dans toutes les plus importantes bibliothèques des Jésuites, des pamphlets manuscrits ou imprimés contre eux, et qu'ils conservent et collectionnent pour savoir au juste ce dont leurs adversaires les accusent. Conclure de là que les Jésuites en sont eux-mêmes les auteurs, c'est chose absolument inadmissible. Un autre ennemi des Jésuites, Huber, parle de deux de ces manuscrits des *Monita* ; mais il ajoute avec raison : « Evidemment, l'existence de ces deux exemplaires ne prouve pas que les *Monita* soient sortis de la plume d'un membre de la Compagnie ni qu'ils expriment la règle de conduite ordinaire des Jésuites. Ceux-ci ont pu chercher à se les procurer, parce qu'ils avaient besoin d'en avoir un exemplaire imprimé ou une copie dans l'intérêt de leur propre défense (2). » Friedrich lui-même qui s'est donné inutilement tant de peine pour prouver, d'après une *Instruction* adressée à Forer, que les *Monita* avaient déjà été découverts à Prague en 1611, — alors que ladite *Instruction* ne contient pas un mot relatif à cette découverte ni à l'année

(1) Ce fait est expressément relaté dans la décision épiscopale de Cracovie du 20 août 1616. — V. Forer, *Antanatomia*, p. 75.

(2) Huber, *l'Ordre des Jésuites* p. 106 et sq.

1611, — Friedrich est obligé de reconnaître que cela ne prouve rien : « Ce fait admis, dit-il, on ne peut cependant en inférer ni le nom de l'auteur des *Monita* ni la preuve qu'ils doivent être attribués à la Compagnie de Jésus (1). »

Le premier argument du pasteur Grœber : Les *Monita* ont été trouvés chez les Jésuites, donc ils ont été écrits par eux, ne prouve donc absolument rien. Voyons le second.

« La seconde preuve que les *Monita* sont bien l'œuvre des Jésuites, c'est que ceux-ci ont constamment agi d'après les règles et les principes qui y sont renfermés. L'histoire en fournit *des exemples sans nombre*... Le Jésuite n'a pas de volonté, *pas de conscience personnelle*, et il agit d'après ces prescriptions, parce que pour lui l'obéissance est la première ou plutôt la seule vertu. » Et l'auteur en conclut précisément ce qui était à démontrer, savoir l'authenticité des *Monita*. Cet argument consiste donc à prouver par l'histoire que les Jésuites se sont toujours inspirés, dans leur conduite, des maximes des *Monita*; or cette démonstration historique, l'auteur n'essaie pas de la faire ; il ne

(1) Dans les Mémoires de l'Académie bavaroise, section historique vol. XVI p,97,Friedrich écrit : « *D'une Instruction adressée à Forer il résulte comme un fait certain*, que les *Monita* furent trouvés dans le Collège des Jésuites de Prague lors du pillage de cette maison en 1611. Cet exemplaire a donc *probablement* fourni le texte de la première édition imprimée. » Cette phrase en partie soulignée par Friedrich lui-même contient au moins trois inexactitudes. Voici comme Friedrich reproduit la phrase de l'Instruction qui est ici en question : (Appendice I page 151) : « Negari non potest bimestri circiter *Sante axonum adventum missos* fuisse duos famosos *libellos* ad Collegium ». Or il faut remarquer : 1° Les Saxons ne sont pas venus à Prague en 1611 mais seulement en 1631 ; par conséquent un exemplaire manuscrit trouvé en 1631, ne pouvait avoir fourni le texte de la première édition publiée en 1612. 2° Il n'y a pas dans la dite *Instruction* un seul mot pouvant faire supposer que cet exemplaire a été *trouvé* au collège de Prague. Il y est seulement dit qu'il y avait été *envoyé*. 3° Les libelles en question étaient probablement des exemplaires imprimés des *Monita* (*duo famosi libelli*). 4° Enfin lors même que les Saxons seraient venus à Prague en 1611, et qu'on y eût trouvé alors le fameux manuscrit, rien n'autorise à tirer cette conséquence : « cet exemplaire a *donc probablement* fourni le texte de la première édition imprimée. » Quand l'on veut faire aussi sévèrement que le fait le Dr Friedrich, le procès des Jésuites, on est doublement obligé de se bien renseigner, et de n'avancer que des choses exactes et certaines. Sur la véritable première édition des *Monita*. V. la note ci-dessus.

produit pas un seul des *exemples sans nombre*, qui seuls donneraient de la valeur à sa preuve.

En somme l'argumentation de M. Grœber n'est qu'un cercle vicieux, et se réduit aux termes suivants :

Il faut faire connaître l'essence du jésuitisme ;

Or l'essence du jésuitisme est renfermée dans les *Monita* ;

Donc les Monita sont authentiques ;

Donc les *Monita* nous font connaître l'essence du jésuitisme.

Qui ne voit que de pareilles conclusions n'ont rien à voir avec la logique ?

Cependant vers la fin de son ouvrage, notre auteur semble pris d'un scrupule sur la valeur de sa thèse ; mais il passe outre et déclare gravement : « Quiconque a lu les *Monita*, ne doit plus, à mon avis, conserver le moindre doute sur leur authenticité, quoiqu'on ne puisse *prouver absolument*, puisqu'ils devaient rester secrets, qu'ils sont l'œuvre personnelle du rusé Napolitain Aquaviva, le général de l'Ordre. » Puis vient un nouvel argument digne de tous les autres ; « Que l'on fasse seulement la comparaison entre ces *Monita*, et le principe de Machiavel *qui a très bien pu servir de modèle à Acquaviva !* » Enfin l'auteur affirme encore une fois sa conviction, qui pour lui vaut toutes les preuves scientifiques : « Je suis convaincu, dit-il, que les *Monita* sont authentiques et ne sont point une satire. Que d'ailleurs ils soient ou non une satire, peu importe, *les satires aussi disent la vérité. Il est notoire* que les Jésuites — et c'est là le point important — ont toujours agi d'après ces principes, et ces instructions sont pour eux et dans leur conduite comme autant de devises (1).

De telles paroles se réfutent d'elles-mêmes.

Examinons maintenant les *Monita*.

III

Quiconque n'est pas entièrement prévenu, et disposé à accepter sans contrôle toutes les énormités attribuées aux Jésuites, et ne tient pas à l'avance et de parti pris ces hommes pour des

(1) Grœber : *Les ordonnances secrètes* p. 70.

misérables dont les méfaits ne sont plus à prouver, n'aura qu'à lire les *Monita* pour se convaincre du cas qu'il doit faire de ce honteux libelle. En particulier pour celui qui connaît tant soit peu la Compagnie de Jésus, et a pu consulter la correspondance confidentielle des supérieurs des jésuites, telle qu'elle se trouve encore dans toutes les grandes bibliothèques depuis la suppression des maisons de l'Ordre, le seul contenu des *Monita* renferme déjà en lui-même *la plus vigoureuse réfutation* qui puisse en être faite.

Citons seulement quelques exemples ;

Le Chapitre VI des *Monita*, intitulé : « Comment il faut gagner les riches veuves à la Compagnie, » et le Chapitre VII : « Comment on doit se comporter avec les veuves et accaparer leur fortune » ne sont qu'un ramassis de recommandations tantôt douceâtres, tantôt immorales pour extorquer aux veuves leur argent : « Si on les trouve bien disposées et libérales envers la Compagnie, on leur permettra tout ce qu'elles peuvent désirer en vue de satisfaire leur sensualité, en y mettant toutefois de la mesure et en ayant soin d'éviter le scandale... On visitera souvent avec elles — discrètement et de manière à ne point attirer l'attention, le jardin ou le collège, on leur permettra des entretiens particuliers et des divertissements avec ceux qui leur plaisent le plus...

Si une veuve ne veut pas assurer, de son vivant, sa fortune à la Compagnie, on saisira une occasion favorable, particulièrement une maladie grave ou un danger de mort, pour lui représenter la pauvreté des collèges, et pour l'amener insensiblement à prendre ses dispositions en leur faveur. »

Tout cela a pour but la captation des successions. Comparons maintenant avec ces lignes, une lettre confidentielle du prétendu auteur des *Monita*, le général de l'Ordre, Acquaviva, adressée le 11 juin 1587 à un supérieur d'Allemagne qui refusait d'accepter les legs faits à la Compagnie par des femmes, bien que celles-ci s'y fussent engagées par vœu : « Vous avez bien fait en refusant d'accepter les legs en faveur de notre Compagnie auxquels ces femmes s'étaient imprudemment engagées par vœu ; depuis longtemps déjà nous avons pleinement approuvé votre conduite en ce point, c'est celle qui doit être observée et qui convient le mieux à la conservation et à l'édification de notre Société, à laquelle ces sortes d'affaires répugnent absolument.

Et la question du vœu émis ne doit en aucune manière vous inquiéter ; car si nous n'avons pas le pouvoir d'annuler un vœu, nous sommes toujours libres de renoncer aux avantages qui nous seraient dus à la suite d'un vœu, ce qui revient à relever indirectement de son obligation la personne qui a fait ce vœu. (1) » On doit faire tout particulièrement attention, continue Acquaviva, si la personne en question laisse après elle des parents dans le besoin.

Les *Monita* reviennent avec un véritablement acharnement sur ces questions d'argent. Le Chapitre IX, intitulé : « De l'augmentation des revenus des collèges, » énumère tous les moyens, même les plus honteux, pour arriver à ce résultat. « Dans ce but, les confesseurs des princes, des grands, des veuves et des autres personnes dont la Compagnie peut avoir beaucoup à espérer, insisteront sérieusement auprès d'elles sur tout ce qui a trait à ce point, de manière à recevoir d'elles des avantages terrestres et temporels en échange des biens spirituels et célestes dont on leur fait part, et ils ne manqueront jamais d'accepter ce qui leur sera offert. »

Le commerce est sévèrement interdit par les constitutions pontificales, non moins que par les statuts de l'Ordre et par les lettres confidentielles des généraux, et les constitutions de la Compagnie prescrivent d'éviter même tout ce qui en aurait seulement l'apparence. Cependant les *Monita* le recommandent instamment : « La Compagnie pourra aussi avec profit pratiquer le commerce sous le nom de marchands riches et favorablement disposés pour elle ; on s'assurera des profits considérables, surtout dans les affaires avec l'Inde, qui avec l'aide de Dieu a jusqu'à présent rapporté à la Compagnie, non seulement un grand nombre d'âmes, mais aussi beaucoup d'argent. »

On doit aussi apprendre aux femmes à voler : « Aux femmes

(1) « Quod scribit votis illarum mulierum se renuntiasse qui bus ad sua societati leganda sese imprudentius obstrinxerunt, nihil jamdiù magis probavimus, ita enim omnino conveniebat et oportebat propter instituti nostri conservationem, quod ab his rebus mirum in modum abhorret, et ædificationem. Nec est quod Reverentiam Vestram ulla ex parte mordeat scrupulus ex voto ; nam etsi votum ipsum rescindere nobis non liceat, licet tamen id quod ex voto nobis deberetur repudiare, ex quo etiam indirecte qui vovit liberatur. » Archives de la province allemande des Jésuites, XII. B. p. 23.

qui ont à souffrir des vices de leurs maris, ou qui ont de graves ennuis avec eux, on recommandera de soustraire en secret une certaine somme d'argent et de la consacrer à Dieu pour l'expiation des péchés de leurs maris et leur conversion. »

Le chapitre IV des *Monita* concernant les prédicateurs et les confesseurs des grands renferme aussi des prescriptions en opposition formelle avec les statuts de l'ordre, et avec une foule de lettres particulières adressées aux supérieurs : « Leur action (des confesseurs) doit s'exercer, non pas brusquement, mais peu à peu dans la direction extérieure et politique des gouvernements... ils se défendront souvent et sérieusement de vouloir se mêler en quoi que ce soit des affaires de l'Etat, ils protesteront qu'ils ne parlent que contre leur gré et uniquement par devoir. » Voici encore un digne pendant à ces injonctions. Nous le trouvons au chapitre XVII dans cette phrase cynique. « Il sera très utile de savoir entretenir secrètement et adroitement les divisions et les querelles des grands et des princes, de travailler même à les affaiblir de part et d'autre. »

Rapprochons maintenant de ces textes des *Monita* l'instruction adressée en 1602 par le P. Aquaviva aux confesseurs des princes (1). Que cette Instruction renferme réellement la ligne de conduite tracée aux Jésuites à cet égard, nous en avons une preuve entre autres dans ce passage de Dudik (2) : « Lorsqu'au printemps de 1624 le P. Lamormaini fut appelé à cette charge si importante et si pleine de responsabilité le P. Mutius Vitelleschi, général de l'Ordre, lui écrivit qu'il eût à se conformer dans sa conduite comme confesseur de l'Empereur à *l'Instructio pro confessariis principum* du P. Aquaviva. » En ce qui regarde les affaires, est-il dit dans cette lettre, « je vous recommande instamment de ne point vous en mêler ni vous en occuper, à moins d'y avoir été invité par l'empereur, et, dans ce cas, de les traiter et de vous y comporter comme il est dit aux paragraphes 4, 5 et 6, de l'*Instructio* (3)

Voici les passages les plus importants de ces trois paragraphes de l'*Instructio* d'Aquaviva : « Conformément aux prescriptions très rigoureuses du cinquième Conseil général de l'Ordre, le

(1) Institutum S. J. II 225, st. sq.

(2) Correspondance de l'empereur Ferdinand II avec Becan et Lamormaini.

(3) *Archives pour l'histoire d'Autriche* 54e vol. II 233.

confesseur ne doit en rien s'immiscer dans les affaires politiques et étrangères, et ne s'occuper que des choses qui intéressent la conscience du prince... Il est d'une grande importance que le prince lui-même lui interdise toute ingérence dans les autres affaires. De la sorte le confesseur pourra s'acquitter de sa charge avec plus de liberté et d'abnégation, et le prince se verra épargner de nombreux désagréments de la part de ceux qui pourraient essayer d'exploiter dans leur propre intérêt l'intervention du confesseur. » Il ne doit pas non plus se faire l'intermédiaire pour aucune faveur, grâce ou distinction, car ces sortes de choses, même quand elles sont justes, sont ordinairement mal prises, si l'on remarque qu'elles viennent du confesseur, surtout si ce confesseur est un religieux. « Plus il est en faveur auprès du prince, et à même par conséquent d'exercer sur lui un certain ascendant, plus il devra éviter avec soin de recommander auprès des ministres, soit de vive voix, soit à plus forte raison par écrit aucune espèce d'affaire... Bien moins encore devra-t-il accepter de servir d'intermédiaire pour donner des avertissements ou adresser des reproches de la part du roi, aux ministres ou aux personnes de la cour, si l'on veut le charger d'une commission de ce genre, il devra s'y refuser énergiquement. » (1)

Le cinquième Conseil général de l'Ordre dont parle l'*Instructio* avait déjà, en 1593, expressément interdit aux confesseurs toute immixtion dans les affaires politiques (2). Nous voyons par une remarque de Stieve, qui n'est certainement pas un ami des Jésuites, comme on observait strictement cette sévère défense. Le P. Simon Hendel, Recteur de Munich et le P. Grégoire de Valentia, ayant reçu l'ordre transmis à tous les membres de la Compagnie, de ne point se mêler des affaires de l'Etat, refusèrent au duc Guillaume de Bavière de l'assister plus longtemps de leurs conseils dans ces sortes de choses, ce dont le duc se plaignit au général Aquaviva. Il ne demandait sans doute aux Jésuites, — ce que faisaient souvent ailleurs d'autres princes qui partageaient les mêmes sentiments, — que de décider si telle mesure projetée était chose permise en conscience (2).

(1) Institutum S. J. II 226.

(2) Ibid I 254. 265. Cf. Compte rendu du 7e conseil général en 1615, I. 305.

(3) Stieve *La politique bavaroise* I. 417. Cet auteur donne aussi la réponse d'Aquaviva du 3 février 1596 dans son ouvrage *Origine de la guerre de trente ans.* page 65, note 15.

Déjà avant la publication du décret de 1593 nous trouvons un cas analogue. Le 27 avril 1592, le président de la Chambre, Christophe Neuburger, écrivait au duc Guillaume de Bavière, que « se conformant à l'ordre qu'avait daigné donner Son Altesse, » il avait demandé l'avis du Recteur du Collège des Jésuites de Munich au sujet des mesures d'économie projetées : « Je n'ai rien pu obtenir de lui, dit-il, sinon cette réponse, qu'il n'aime pas à se mêler d'affaires. Quel que soit son désir d'être utile à Son Altesse, il ne peut cependant pas se charger de ces sortes de choses, par la raison que s'il commence une fois à s'en occuper, il devra continuer, et cela au grand détriment de sa *vocation* » (1).

Les supérieurs de la Compagnie de Jésus ont dû soutenir une lutte incessante, non pas contre leurs religieux, mais contre les princes eux-mêmes, pour les empêcher de mêler et d'employer les Pères aux affaires politiques. C'est ce que nous montrent par exemple les lettres échangées en 1634 entre le P. Genéral Vitelleschi et l'évêque d'Augsbourg, qui recourait à la plume du P. Wagnereck, son confesseur, dans sa querelle avec cette ville. Lors des négociations du traité de Westphalie, les Jésuites se trouvaient plus exposés à être employés en vue d'une action politique. Le P. général Caraffa envoya le 25 janvier 1648 un avis au Provincial de la Haute-Allemagne, l'invitant à rappeler à tous ses religieux les règles de l'Institut relatives à l'immixtion des Jésuites dans la politique. Quelques mois après, le 25 juillet, le même général écrivit à l'électeur Maximilien de Bavière, une lettre dans laquelle il l'adjure, au nom de sa grande affection pour la Compagnie « de ne pas employer » son confesseur le P. Vervaux « à ces choses qui leur sont si sévèrement interdites par les statuts de la Compagnie, telles que les affaires ayant trait à la politique, (*qualia sunt illa quæ appellantur status*) » Dans les années suivantes le général Nickel, écrivit aux supérieurs des provinces allemandes deux lettres dans lesquelles il leur enjoint à plusieurs reprises de ne point permettre, malgré toutes les prières des princes, à aucun Jésuite de s'occuper d'affaires temporelles (2).

(1) Arétin, *Maximilien* I. Passau 1842 I. 403 note 4.

(2) Le texte de ces lettres est reproduit en partie par Wittmann : *Les Jésuites et le chevalier Henri de Lang* (Augsbourg) 1845 p. 12, 16. La lettre du 25 juillet 1648 est citée en entier par Stiève : *Origine de la guerre de Trente Ans* — Appendice p. 36.

Toutes ces lettres sont confidentielles, ce sont des instructions secrètes adressées aux supérieurs, et elles n'auraient sans doute jamais été imprimées si les archives des Jésuites n'avaient été presque partout, lors de la suppression de l'Ordre, transportées dans les bibliothèques et les archives de différentes cours. Elles constituent donc la preuve la plus convaincante de la fausseté des ordonnances impudemment imprimées dans les *Monita*, relativement à l'ingérence des Jésuites dans la politique.

Citons encore un extrait des *Monita* qui est pareillement en opposition absolue non seulement avec les règles de l'Institut, mais aussi avec les lettres les plus confidentielles et les avis les plus secrets de tous les supérieurs de l'Ordre. On lit au chapitre XVII : « Enfin il faut viser les abbayes et les prélatures qui, en cas de vacance, seront faciles à obtenir à cause de la paresse et de l'ineptie des moines. Car il importerait grandement au bien de l'Eglise que tous les évêchés fussent occupés par des membres de la Compagnie, et qu'elle pût enfin disposer aussi du Siège Apostolique, surtout si le Pape, comme prince séculier, a la disposition de tous les biens temporels. » Si l'auteur anonyme des *Monita* avait quelque souci de la vérité, il devrait au moins tâcher de prouver, par l'histoire et par les faits, où et comment les Jésuites ont brigué les évêchés. L'histoire montre, presque à chaque page, précisément le contraire ; elle nous fait voir l'inflexible attachement des supérieurs à la règle de l'Ordre qui défend d'accepter, et l'inébranlable fidélité des religieux au vœu qu'ils ont fait de ne jamais briguer une prélature. Nous remarquons souvent, sur ce point, une véritable émulation entre supérieurs et sujets, également fermes à refuser pour l'Ordre toute dignité ecclésiastique, fût-elle offerte avec instance. Rappelons seulement qu'en Allemagne on avait non seulement offert, mais qu'on voulait imposer par force des évêchés aux jésuites Bobadilla, Le Jay, Canisius. Qu'on lise seulement les lettres de Le Jay, adressées le 25 septembre 1546 au roi Ferdinand, et le 4 décembre de la même année à saint Ignace (1), et celles de Saint Ignace à Le Jay sur le même sujet, ainsi que la lettre écrite le 6 décembre 1546 par saint Ignace au roi Ferdinand, à qui il déclare positivement qu'aucun jésuite ne doit devenir évêque (2). Cette défense, expressément formu-

(1) Boero. P. Cl. Jaio. Florence 1878 p. 120, 124 seq.
(2) *Cartas* 06.

lée par saint Ignace, se retrouve dans toute la correspondance de ses successeurs. Ceux-ci se virent souvent dans la nécessité de lutter vivement sur ce point pour maintenir l'intégrité de leurs règles. En fait, cependant, leur résistance ne fut pas toujours couronnée de succès, parce que parfois, un ordre catégorique du Pape venait couper court à toutes leurs représentations.

IV

Le contenu des *Monita*, comparé avec les constitutions et les vœux de la Compagnie, comparé surtout avec les instructions les plus secrètes des supérieurs de l'Ordre, offre donc la preuve la plus convaincante de la non-authenticité de ce pamphlet. Cette preuve est si décisive qu'on peut, à bon droit, s'étonner qu'il puisse rester sur ce point le moindre doute dans quelques esprits, surtout si l'on considère qu'un grand nombre d'ouvrages l'ont déjà démontré avec une pleine évidence. Les Jésuites ont toujours considéré les *Monita* comme un libelle composé pour exciter la haine contre eux; jamais ils n'en ont admis les doctrines. Cette protestation continuelle n'a-t-elle donc aucune valeur? Gretser et Forer ont reproduit et imprimé textuellement divers documents originaux qui démontrent de la manière la plus formelle que les *Monita* sont une œuvre de passion calomnieusement attribuée aux Jésuites (1). Est-ce que ces documents ne signifient rien ?

Un point encore que Forer fait ressortir avec raison. Comment expliquer que, de tous les hommes qui sont entrés dans la Compagnie de Jésus dans le seul but de servir Dieu et les âmes, et dont un grand nombre sortaient des classes les plus nobles et les plus instruites, aucun n'ait jamais remarqué ou soupçonné ces honteux *Monita*, ne les ait jamais dénoncés, et n'ait jamais abandonné la Société à cause d'eux.

Un laïque catholique développe très bien ce dernier argument de Forer : « Dans les *Monita* le vice s'étale sans déguisement, et fait rejaillir le mépris sur tout l'Institut, et cependant pas un Jésuite n'a reculé d'effroi devant cette caverne de voleurs ou plutôt devant cet antre diabolique, où il se trouvait tout à coup, croyant entrer dans la Compagnie de Jésus ! Aucun n'a

(1) Forer, *Antanatomia* Œniponte (Innsbruck) 1634 — p. 69, 74.

senti le remords de la conscience, aucun n'a eu le courage de dévoiler aux autorités ecclésiastiques l'effroyable, le honteux secret ! Ces hommes ont-il donc été tous sans exception ensorcelés par l'infusion, peut-être déjà par le seul aspect ou le seul contact des *Monita*, et comme autrefois les compagnons d'Ulysse métamorphosés en pourceaux, sont-ils tous devenus d'hommes vertueux qu'ils étaient, de francs coquins ? Ces prédicateurs, ces missionnaires si zélés pour sauver les âmes des autres, ont-ils été assez peu soucieux de leur salut éternel à eux pour le sacrifier sans réserve à l'avantage temporel si honteusement acquis de leur ordre ?...

Ajoutez que ces impies restent tels jusqu'à la fin de leur vie ; pas un qui, même sur son lit de mort, rentre en lui-même ; pas un pour avertir et préserver un ami que la contagion n'a pas encore atteint ; pas un qui laisse échapper un mot imprudent ; pas un qui, devenu vieux et tombé en enfance, fasse une révélation inconsciente ; pas un qui déchu de sa charge, ne sente le désir de la vengeance... Tout cela est invraisemblable, incroyable, moralement impossible ; ce serait dans l'ordre moral un véritable miracle en faveur du vice... et cependant il faut admettre tout cela si l'on persiste à prétendre que les *Monita* sont l'œuvre et représentent les maximes des Jésuites. » (1)

Ajoutons à toutes les conséquences monstrueuses qui découlent de cette hypothèse, une autre circonstance tout à fait digne de remarque, savoir les confusions et contradictions qui se rencontrent dans toutes les allégations produites sur le temps et le lieu de la découverte des *Monita*, et sur la teneur du texte lui-même. Ceci nous expliquera comment même les ennemis les plus acharnés des Jésuites, pour peu qu'ils aient étudié cette affaire, ont tous rejeté les *Monita* comme une œuvre supposée

V

Un ouvrage très hostile aux Jésuites, par exemple, est la *Tuba magna*, publiée en 1713. Il reproduit les *Monita secreta*, mais seulement dans sa première édition. Dans la pré-

(1) *Les ordonnances secrètes* (Die geheimen Verordnungen des Gesellschaft Jesu) Paderborn 1853 p. 33, 35.

face de la seconde édition, l'auteur déclare que devant les preuves et les réfutations de Huylenbroucq, il a cru devoir faire disparaître de son ouvrage les *Monita* ; et plus loin il dit expressément que les *Monita* n'ont rien à voir avec les Jésuites (1). Un autre adversaire des Jésuites, Arnauld, conclut à la non authenticité des *Monita*, ainsi que la feuille janséniste et jésuitophobe les *Nouvelles ecclésiastiques* (2). Le chevalier de Lang, ennemi déclaré des Jésuites, s'exprime ainsi : « Les *Monita* sont *manifestement une invention et une parodie*. Ils furent probablement publiés pour la première fois en Bohême par des adversaires acharnés de la Compagnie et l'on prétendit qu'ils avaient été découverts dans un couvent de Capucins de Paderborn pillé par le duc Christian de Brunswick » (3).

Parmi les appréciations des auteurs modernes sur les *Monita*, citons encore celle de Friedrich qui a mis tant d'ardeur à faire sortir de l'obscurité des archives et à publier bien haut les fautes et les faiblesses de quelques Jésuites. C'est ce qu'il a essayé de faire notamment dans sa notice sur les *Monita*, mais malgré tous ses efforts il est obligé de conclure : « Manifestement (?) l'auteur des *Monita* pour composer son ouvrage a généralisé des faits vrais et des abus particuliers, tels qu'on en découvre d'ailleurs en grand nombre dans les papiers des Jésuites. C'est ce que pensait aussi Gretser, et c'est ce qui lui fait dire que les *Monita* sont probablement l'œuvre d'un ex-Jésuite. Telle est aussi jusqu'alors l'opinion la plus vraisemblable (4). »

Un autre ennemi des Jésuites, aussi déclaré que Friedrich, et autrefois son collègue, Huber, se prononce très ouvertement pour la non-authenticité des *Monita*. « Comme le montre la remarque de Gretser, dit-il, les Jésuites ont pensé que l'auteur

(1) On lit dans la 2e édition de la *Tuba magna* (Tuba magna altera 1715, p. 188 seq.) : « Monita illa ut impia rejicit Huylenbroucq, et *merito*... Probat male consutam de inventione illorum instructionem fabellam, quæ prœfixa et variis illarum editionibus... Sponte gitur credam *nunquam* a Jesuitis composita esse impia illa *Monita*, quœ jamdudum in vulgus dispersa fuere, seuper Hieronynum Zawowsky Polonum, seuper quemcumque alium. » Cf. Les ordonnances secrètes op. cit. p. 4.

(2) Numéro du 30 octobre 1729. Voir le texte dans Collombet : *Histoire critique de la suppression des Jésuites*, Paris 1846. II. 458.

(3) *Histoire des Jésuites en Bavière*, Nuremberg 1819, p. 25.

(4) *Mémoires de l'Académie bavaroise* XVI. (1881) p. 97.

des *Monita privata* (1) devait être un Jésuite qui les aura publiées pour se venger de son expulsion de la Compagnie. Un fait qui donne plus de vraisemblance à cette supposition, c'est que les *Monita* s'occupent à plusieurs reprises des règles et des formules de l'exclusion, et exposent en détail les intrigues et les artifices auxquels on devra recourir pour poursuivre et réduire à l'impuissance le religieux expulsé. Mais cet exposé est précisément un argument considérable contre l'authenticité de ces Instructions elles-mêmes. En effet, il est invraisemblable que l'on ait ainsi dévoilé aux membres de la Compagnie, même aux plus initiés et aux plus éprouvés, les manœuvres qu'on pourrait, le cas échéant, employer contre eux, puisqu'il est toujours possible de congédier même ceux qui ont fait les quatre vœux. On aurait donc, par là, renseigné à l'avance ces religieux sur tout ce que l'ordre pourrait dans la suite faire contre eux. Il y aurait là en réalité une contradiction manifeste, un vrai suicide. Une telle manière d'agir ne saurait se concilier avec l'adresse si connue des Jésuites ; car en communiquant cette instruction à un religieux, on le met à même pour le cas où il serait ainsi poursuivi, de pouvoir se prémunir contre ces attaques et se mettre en sûreté (2). »

Et Huber conclut : « Pour moi, comme pour l'historien protestant Gieseler (3) et pour Dœllinger, les *Monita* ne sont qu'une *œuvre supposée* et une satire contre la Compagnie de Jésus... Il y a en particulier dans les *Monita secreta*, nombre de passages qui sentent *évidemment* la satire. Celui-ci par exemple : « Nos religieux ne devront fonder des collèges que dans les « villes riches ; car le but de notre Institut est d'imiter N.-S. « J.-C. qui durant sa vie publique a presque toujours vécu à « Jérusalem et n'a fait que passer dans les petites villes et les « villages. Et cet autre où nous lisons que l'augmentation des biens temporels amènera l'âge d'or pour la Compagnie ! Enfin il faut remarquer qu'il est impossible de concilier les sentiments incontestables de sincère piété de milliers de membres de la Compagnie de Jésus avec ces *Monita secreta* qui ne sont que

(1) *Monita privata* est le titre de la première édition abrégée. Les éditions augmentées qui suivirent portent le titre de *Monita secreta*.

(2) Huber, l'*Ordre des Jésuites* p. 106.

(3) Gieseler, *Cours d'histoire ecclésiastique*. Bom 1852 III, 2, 656.

des *Instructions destinées à une bande de rusés coquins*. Par là même en les imputant aux Jésuites on a fait à ces derniers plus de bien que de mal, car les exagérations et les moyens immoraux contre des adversaires finissent toujours par se retourner contre ceux qui les emploient (1). »

Enfin, cette opinion est aussi celle d'un des ennemis les plus déterminés de la Compagnie de Jésus dans les derniers temps, le vieux-catholique Reusch, professeur à l'Université de Bonn. Voici comment il s'exprime au sujet des *Monita*. « Malgré les explications et protestations réitérées des Jésuites, on a souvent prétendu que les instructions secrètes, véritablement émanées des supérieurs de l'Ordre, sont tirées des *Monita*. Mais ce dernier livre n'est *sans aucun doute qu'une satire*. » (2.)

Après tous ces témoignages nous sommes donc en droit de dire que devant la critique il est absolument impossible de présenter les *Monita* comme l'œuvre des Jésuites.

Résumons, l'origine du livre est bien connue, et l'on n'a pas la moindre preuve tirée du temps ou du lieu de la composition ni du texte manuscrit qui permette de l'attribuer à la Compagnie où

(1) Huber, op. cit. p. 107, sq.

(2) Reusch. l'*Index*, II, 281. Ce même auteur écrivait plus récemment, encore dans la *Theologische Literaturzeitung* (décembre 1890, p. 655) : « Les *Monita privata Societatis Jesu* sont certainement une *satire* composée par Jérome Zaorowski, un Jésuite chassé de la Compagnie en 1611. » Après les conclusions d'hommes tels que Gieseler, Dœllinger, Huber Reusch, etc. et surtout après les nombreuses réfutations parues déjà auparavant, on sera au moins étonné de trouver dans un écrit publié d'abord comme thèse de doctorat, puis augmenté et reproduit à nouveau dans les *Hallê schen Abhandhungen zur Neuen Geschichte* (publiées sous la direction de Droysens), un jugement comme celui-ci sur les *Monita* : « On ne sait pas encore d'une manière positive si ces ordonnances secrètes son authentiques ou si elles sont une satire. » Cette appréciation du Dr Krebs, parue dans ses « *Publications polêmiques des Jésuites et de leurs adversaires* (Halle 1890), dénote un manque total de critique doublement regrettable chez un historien qui prétend faire école. Nous constatons le même défaut de critique dans un autre endroit de ce même ouvrage, où le Dr Krebs donne comme authentique la lettre *certainement supposée* de Lamormaini, le confesseur de l'empereur. La preuve de cette supercherie avait déjà été donnée dix ans auparavant dans la 10e livraison des *Hallêschen Abhandlungen*. — Cf. Reichmann, *les Jésuites et le duché de Brunswick*, Fribourg (1880, p. 28, 35) et les additions d'Onno Klopp dans les *Feuilles historiques et politiques* (1890). Reusch fait le même aveu et déclare que cette lettre de Lamormaini est *une invention*.

à ses généraux. Au contraire, les prescriptions qu'on y rencontre, impudentes et immorales jusqu'au cynisme, sont évidemment en complet désaccord, non seulement avec toutes les règles de l'Institut, mais encore avec toutes les ordonnances et recommandations secrètes des supérieurs de l'Ordre. Enfin, les Jésuites ont toujours repoussé avec indignation les *Monita* ; si l'on persiste à les regarder comme leur œuvre, il faut admettre toute une suite de conséquences absurdes et de monstruosités morales : même les plus violents ennemis des Jésuites qui ont étudié avec quelque soin l'histoire de la Compagnie ont refusé d'admettre l'authenticité des *Monita*. On ne peut donc concevoir qu'il reste sur ce point quelque doute et la conclusion s'impose : les *Monita* sont manifestement une œuvre supposée.

La duchesse de la Rochefoucauld Doudeauville

DAME de MONTMIRAIL

1764-1849

Par l'illustration de sa naissance et de son alliance avec la noble famille de La Rochefoucaud, par la situation distinguée qu'elle a occupée dans le monde, et, principalement, par l'ensemble des vertus éminentes dont elle a donné l'exemple à ses contemporains pendant tout le cours de sa vie et sans la moindre défaillance, Mme de La Rochefoucaud Doudeauville doit être considérée comme l'une des plus grandes et des plus belles figures de la fin du XVIIIe et de la première moitié du XIXe siècle. Il semble que Dieu l'avait destinée à servir de prédication vivante aux hautes classes de son temps, car pendant sa longue et laborieuse existence, digne des plus beaux jours du christianisme, elle a rempli sa mission d'épouse, de mère, de dame du monde et de chrétienne avec un zèle et un dévouement sur lesquels sa modestie a vainement voulu jeter le voile.

Rien de vulgaire dans cette femme supérieure, rien d'artificiel, rien des qualités qui éblouissent, qui offusquent, ou qui recherchent les grands théâtres. Toutes ses œuvres comme ses vertus étaient marquées du cachet de la modestie; elle faisait le bien sans bruit et sans retour sur elle-même. Ame éminemment sympathique, ornée des qualités qui attirent et qui retiennent; à moitié dans la solitude, à moitié dans le monde où ses devoirs l'obligeaient de vivre, elle eut le rare privilège d'allier la perfection du cloître avec les bienséances sociales que son rang lui imposait. Sa piété n'était ni une ferveur passagère ni une piété

d'apparat, mais une piété tendre et forte, éclairée et sincère, une règle souveraine à laquelle elle soumettait sa conduite et sa vie. Dès son plus jeune âge, elle se sent attirée par le charme de la vertu et ce charme était si puissant, si souverain, qu'elle paraissait triompher sans effort des séductions qui l'entouraient et soupconner à peine le combat.

Jeune fille, elle exhale autour d'elle, dans sa famille et dans le monde, tous les parfums de l'innocence et de sa piété précoce. Parée de toutes les grâces de la beauté, riche des dons de la fortune et d'un glorieux patrimoine de titres et d'honneur, elle jouit de ces dons sans orgueil, elle étonne son entourage par sa modestie. Ni les pompes de la cour de Louis XVI, ni les adulations qui lui sont prodiguées, ni l'incrédulité et le sensualisme du XVIIIe siècle n'ont pu entamer sa foi et sa vertu.

Epouse pleine de tact, de tendresse et de déférence, sa piété lui concilie non seulement l'affection mais l'admiration de son époux, heureux de trouver en elle une compagne fidèlement dévouée, aimable et discrète et une sage conseillère.

Mère, elle préside à l'éducation de ses enfants qu'elle forme à son image dans la lumière de la foi chrétienne et de ses exemples.

Maîtresse de maison et grande dame du monde, elle sait allier à l'accomplissement des devoirs que son rang lui impose, la pratique de ses devoirs de femme chrétienne.

Femme chrétienne par excellence, surtout, sa foi éclairée et généreuse, sa piété, tendre et forte, se distinguent par deux caractères bien marqués : un zèle ardent pour le salut des âmes et une inépuisable charité pour les malheureux. Les Dames de Nazareth qui se dévouent à l'éducation des jeunes filles saluent en elle l'inspiratrice de leur Œuvre, et Montmirail lui doit d'avoir vu se relever de leurs ruines les établissements charitables fondés par le B Jean et par Saint-Vincent-de-Paul. Et ce qui ajoute au mérite de ces œuvres de zèle et de charité, c'est qu'elles portaient toutes, je le répète, le cachet de l'humilité et de la modestie.

Enfin, tour à tour dans le tourbillon des fêtes d'une société élégante et légère, et dans les douloureuses épreuves dont ni l'opulence ni les honneurs ne peuvent préserver, Mme de Doudeauville a donné l'exemple de la magnanimité et de la virilité infrangibles d'une âme fortement trempée.

Elle a supporté l'éclat des grandeurs sans en être éblouie ;

elle a triomphé de toutes les séductions sans subir la moindre défaillance ; elle a traversé les tempêtes de la Révolution sans en être ébranlée.

Certes, en tout temps, il est utile de rappeler de tels exemples, et aujourd'hui, plus que jamais, car la duchesse de Doudeauville a possédé les vertus qui manquent le plus à notre siècle et dont l'absence est peut-être la plaie la plus profonde de la famille et de la société. Dans quel siècle vit-on la foi et les mœurs plus menacées dans toutes les classes ? Dans quel siècle vit-on une plus universelle défaillance des caractères et des cœurs ? Quand fut-il plus nécessaire de faire respirer aux âmes anémiées par le sensualisme contemporain l'air fortifiant des vertus viriles qui sont l'honneur de la famille et le plus solide appui de l'ordre, de la paix et du progrès moral dans la société ?

Voilà l'une des raisons principales qui m'ont déterminé à publier un exposé rapide de la vie et des œuvres de Mme la duchesse de La Rochefoucaud Doudeauville.

La piété filiale des dames de Nazareth a déjà fait connaître au public l'admirable et sainte figure de la vénérable fondatrice de leur Institut. Cette fondation fut la dernière œuvre de la foi et de la charité de Mme de Doudeauville, et la plus tendre sollicitude de son cœur. En publiant la vie de la vénérable duchesse, les dames de Nazareth ont voulu offrir à leurs élèves un modèle des vertus de la femme chrétienne. Je me suis inspiré, dans l'étude que j'offre au public, de leur beau travail, qui, malgré sa remarquable simplicité, est écrit avec un grand charme littéraire. Je lui emprunterai quelques-unes de ces vérités fortes et consolantes que la foi fait descendre du sens de toute gloire pure.

I

MADEMOISELLE DE MONTMIRAIL

Benigne-Augustine-François Le Teillier de Louvois de Montmirail, naquit à Paris le 4 juin 1764. Elle était fille de Charles-François Le Teillier, marquis de Cruzy, et de Charlotte de Bretonvilliers, et petite nièce de Louis-César le Teillier de Louvois, maréchal et comte d'Estrées, grand d'Espagne de 1re classe et seigneur de Montmirail.

Charles-François Le Teillier, son père, avait manifesté les plus heureuses dispositions et un goût très prononcé pour l'étude des sciences. Toutefois, comme sa naissance l'obligeait à suivre la carrière des armes, il fut aide-de-camp de son grand oncle le maréchal d'Estrées. La vie des camps ne put le distraire de ses études favorites ; il devint même le collaborateur de Buffon et fut admis à l'Académie des Sciences, qu'il eut l'honneur de présider en 1763. Il mourut l'année suivante à l'âge de trente ans (1764), vivement regretté de la cour où il était très recherché et des savants de l'époque. L'aménité de son caractère, son amour de l'étude, sa science et son aimable piété justifiaient ces regrets.

Cette mort imprévue et prématurée affligea vivement la famille du marquis et, en particulier, le maréchal d'Estrées, qui, n'ayant pas d'enfants avait légué par testament, ses titres et ses nombreux apanages au jeune marquis de Cruzy, son petit neveu. Celui-ci ne laissait qu'une fille, Benigne-Augustine, et il était mort quelques semaines avant l'époque ou il devait goûter, pour la seconde fois, les douceurs de la paternité. Tous les vœux de la famille appelaient un fils qui perpétuerait le nom des ancêtres. On attendait donc avec un anxieux intérêt la délivrance de la jeune veuve, et rien n'exprime mieux l'inquiétude et les désirs très légitimes de ces grands seigneurs, que les ordres donnés par le maréchal d'Estrées lorsqu'il apprit que l'heure de la délivrance de la marquise de Cruzy était proche : « Si c'est un garçon, enfoncez toutes les portes, si c'est une fille, laissez-moi dormir. » On n'eût pas à troubler le sommeil du vieux guerrier, car la marquise donna le jour à une seconde fille, qui, après avoir été une tendre amie pour sa sœur aînée, devait devenir plus tard Mme la comtesse de Montesquiou.

C'est donc à l'aînée des filles, Bénigne Augustine, que devaient revenir de droit le nom, les titres et les apanages de la famille. Mademoiselle de Montmirail portera noblement et dignement ce riche et glorieux héritage. Tout ce que la fortune, la nature et le monde offrent de plus séduisant semblait s'être réuni dans cette charmante enfant : une beauté remarquable, une brillante fortune et un nom illustre. Ces avantages extérieurs devaient être surpassés en elle par une piété éclairée et forte, un esprit droit et élevé, un cœur ouvert aux sentiments les plus nobles comme aux dévouements les plus généreux.

Mlle de Montmirail n'avait que sept ans lorsqu'elle perdit son son grand-oncle, le maréchal d'Estrées, qui l'aimait beaucoup. Le vaillant guerrier mourut en héros chrétien en 1771. Il laissait en héritage à sa petite nièce sa terre de Montmirail, le titre de grandesse d'Espagne assise sur le duché de Doudeauville.

L'éducation de Mlle de Montmirail fut confiée d'abord à Mlle Leprince de Beaumont, institutrice très en renom à cette époque, et à un professeur distingué qui était un disciple de Rollin. La marquise de Cruzy, sa mère, la plaça ensuite chez les Dames de la Visitation de la rue du Bac. Mlle de Montmirail ne tarda pas à se concilier l'affection de ses pieuses maîtresses, qui l'habituèrent sans peine à cette vie de foi, de générosité et de sacrifice dont cette charmante enfant devait donner plus tard les plus touchants exemples. Elle était pour ses compagnes un modèle de piété et de docilité, admiré et aimé, et déjà les Dames de la Visitation remarquaient dans cette enfant de onze ans je ne sais quoi de tendre et de fort, de sensé et de résolu qui devait rester l'un des traits saillants de sa physionomie. La jeune pensionnaire connut et goûta, à la Visitation, le charme des premières amitiés de la vie. Elle s'y lia étroitement avec Mlle de Sinetti, qui devait devenir dans la suite la brillante duchesse de Caderousse. Malgré le contraste des caractères, les deux jeunes pensionnaires conçurent l'une pour l'autre une affection très intime qui survécut à toutes les vicissitudes des événements, et qui fut, jusqu'à l'heure suprême, la consolation et la douceur de leur vie. Unies dans leurs études et dans leurs jeux, elles devaient l'être plus tard par les mêmes douleurs maternelles. Jusque dans un âge avancé, la duchesse de Doudeauville soutint et encouragea la duchesse de Caderousse, et celle-ci en retour, témoigna toujours à sa vertueuse amie une tendresse mêlée de vénération.

Le séjour de Mlle de Montmirail à la Visitation fut d'assez courte durée. Elle y fut préparée à sa première communion. Elle accomplit cet acte, le plus solennel, le plus touchant de la vie chrétienne, avec une ferveur angélique qui fut admirée de ses compagnes et de ses maîtresses. Peu de temps après son retour dans sa famille, Mme de Montmirail se préoccupa de l'établissement de cette belle et riche héritière. Les partis les plus avantageux ne pouvaient manquer à celle qui joignait aux agréments personnels et aux plus belles qualités de l'esprit et du

cœur, de nombreux apanages parmi lesquels figurait une Grandesse d'Espagne et le duché de Doudeauville.

Le vicomte de la Rochefoucaud-Surgères demanda Mlle de Montmirail pour son fils Ambroise Polycarpe. Sa demande fut agréée par Mme de Montmirail, qui fit connaître son choix à sa fille. Celle-ci, qui n'avait jamais su qu'obéir, se soumit à la volonté de sa mère et accepta l'époux qu'elle lui proposait. Elle n'avait alors que quinze ans ; le futur époux n'en avait que quatorze. Le mariage fut célébré en grande pompe à Paris, dans la chapelle de l'Hôtel de Louvois. Le cardinal de La Rochefoucauld bénit l'union des époux en présence du curé de Saint-Roch, et aussitôt après le festin des noces, le jeune époux fut reconduit à Versailles par son précepteur pour y continuer ses études. La vie commune ne devait commencer que quelques années plus tard. Quant à la mariée de quinze ans, elle fut confiée aux soins de la vicomtesse de la Rochefoucaud, sa belle-mère, auprès de laquelle elle continua sa vie de jeune fille.

Cette alliance unissait deux familles qui étaient dignes l'une de l'autre. La maison de La Rochefoucaud est, en effet, comme celle des Le Teillier de Louvois de Montmirail, l'une des plus anciennes et des plus illustres de France. Originaire de la Guienne, elle se rattache aux ducs d'Aquitaine sous les Carlovingiens. André Duchène dit qu'elle remonte aux sires de Lusignan, c'est-à-dire jusqu'aux temps des croisades où elle inaugura son blason. Elle n'avait d'abord que le titre de baronnie. Le vicomte de La Rochefoucaud Surgères, dont il est question ici, représentait une des branches cadettes de cette illustre maison. Cette branche commença au XVIe siècle, dans la personne de Louis de La Rochefoucaud, cinquième fils du comte François, premier du nom, chambellan de Charles VIII et de Louis XII. Le comte François eut l'honneur de tenir sur les fonts baptismaux le roi François Ier et de lui donner son nom. Ce prince lui en fut reconnaissant, car dès qu'il devint roi de France, il érigea sa baronnie en comté (1) . La famille de la Ro-

(1) François de la Rochefoucaud était issu au 16e degré de Foucaud Ier, seigneur de la Roche, qui vivait en 1019, sous le règne du roi Robert et de Guillaume II, comte d'Angoulême. Dans une charte de 1019, il est appelé *Vir nobilissimus Fulcandus de Castrum qui vocatur Rocha.*

chefoucaud a conservé le souvenir de cet illustre parrainage en donnant à tous ses fils aînés le nom de François. On compte dans cette famille plusieurs dignitaires ecclésiastiques, entre autres, le cardinal de la Rochefoucaud, qui présida les assemblées du clergé de 1750 à 1755, et le fondateur de l'hospice des Incurables, à Paris, qui était aussi un cardinal de la Rochefoucaud. François de la Rochefoucaud, prince de Marcillac, auteur des *Maximes*, appartenait à la même famille.

Le comté de La Rochefoucaud fut érigé en duché pairie par Louis XIV en 1622.

Telle est la noble famille à laquelle la maison de Montmirail s'allia par le mariage de Bénigne-Augustine Le Teillier de Louvois avec Ambroise Polycarpe de La Rochefoucaud.

Une existence nouvelle allait commencer pour la jeune duchesse et la faire passer sans transition, de la vie simple et cachée du foyer à la brillante et dangereuse agitation des représentations et des fêtes du monde et de la Cour. Mais la foi vive et éclairée, la forte et tendre piété que l'éducation chrétienne avait développées dans son âme l'avaient puissamment armée contre les dangers qui l'attendaient. Elle connut pour la première fois ce langage du monde, si séduisant surtout à l'oreille qui ne l'a jamais entendu. Sa beauté fut l'objet de l'admiration générale ; on se pressait dans les salons où la vicomtesse de La Rochefoucaud conduisait sa belle-fille ; la maîtresse de la maison ordonnait qu'on allumât tous les lustres et toutes les bougies. Lorsque la jeune duchesse fut présentée à la Cour, la grande galerie de Versailles se trouva remplie de courtisans avides de contempler sa beauté et ses grâces. Les murmures d'admiration que sa présence provoqua, le concert d'éloges flatteurs qui lui furent prodigués n'eurent d'autre résultat que d'effrayer sa modestie, de faire éclater davantage sa vertu, et de la mettre en garde contre le danger d'une Cour qui était alors affolée par l'amour du plaisir. Elle était si goûtée de cette Cour, qu'un jour la reine Marie-Antoinette lui envoya un exprès pour l'inviter à venir quêter dans la chapelle du château de Versailles devant l'empereur de Russie, qui voyageait sous le nom de comte du Nord. La reine avait dit à l'empereur : Je fais quêter devant vous la plus belle femme du royaume.

L'hôtel de La Rochefoucaud était, à cette époque, le rendez-vous des beaux-esprits du jour. On y discutait les théories nou-

velles que le philosophisme du XVIIIe siècle avait mises à la mode des salons de la noblesse. L'attitude réservée de la jeune duchesse qui était obligée de faire acte de présence dans les réceptions de famille, ses goûts sérieux, sa fidélité aux devoirs de la vie chrétienne étonnèrent d'abord cette société avide de nouveautés et de plaisirs. Mais bientôt le charme de sa piété, aussi aimable qu'éclairée et ferme, gagna tout son entourage et imposa silence à la critique. La duchesse faisait preuve d'une bienveillance et d'une déférence si sincères dans ses relations avec sa famille, qu'il fallut se rendre à l'évidence et reconnaître que le cœur de la jeune chrétienne renfermait des trésors de tendresse, de force, de dévouement et de piété filiale. La vicomtesse de La Rochefoucaud fut la première à subir cet empire de la vertu de sa belle-fille; elle l'aima autant que ses propres enfants. Mme de Durtal, sa fille, conçut aussi pour sa belle-sœur une tendre affection qu'elle lui conserva jusqu'à la mort; toutes deux enfin, la mère et la fille, ne tardèrent pas à renoncer aux goûts frivoles de la vie mondaine et à s'inspirer des exemples de la jeune duchesse, qui devint ainsi l'ange aimé et l'apôtre de la famille.

Le vicomte de La Rochefoucaud devait subir à son tour, mais plus tard, l'ascendant de la vertu de sa belle-fille. Atteint d'une maladie mortelle, il trouva à son chevet l'ange de la bonne mort, qui lui prodigua jusqu'à son dernier soupir ses soins les plus dévoués et les consolations de la foi. Il reçut les derniers sacrements en pleine connaissance et donna avant sa mort les plus touchants témoignages de repentir. Et pour que l'on sût qu'il devait le bonheur d'une mort chrétienne à la jeune duchesse, il se tourna vers elle et lui dit d'une voix émue : « J'espère, ma chère enfant, que vous êtes contente de moi. »

Séparée de son mari depuis son mariage, la jeune duchesse fut heureuse d'apprendre que la vie commune allait bientôt commencer (1780). Elle se prit à rêver le bonheur de la vie de famille nobles, tel que son cœur de chrétienne le comprenait, dans la conformité de vues et de sentiments, dans l'estime réciproque et dans le partage égal des peines et des joies. La correspondance épistolaire du jeune duc lui avait donné l'assurance qu'il avait conservé sa foi intacte. La duchesse put bientôt se convaincre que le jeune duc ne l'avait pas trompée. En grandissant, l'époux de quatorze ans avait perfectionné son éducation première, et il s'était rendu digne de sa fortune, de son

nom et des hautes fonctions qu'il devait exercer plus tard. Droit, bon, loyal et généreux, protégé contre les erreurs du temps par une foi éclairée et ferme, il offrait à sa vertueuse épouse les meilleures garanties d'union intime et de bonheur.

Cette heureuse et douce intimité de la vie commune fut fréquemment interrompue par l'obligation d'assister aux fêtes de la Cour, si brillantes dans les premières années du règne de Louis XVI. La duchesse de Doudeauville y reçut le meilleur accueil de la reine, des princesses, et, principalement, de Mme Elisabeth. Elle s'y montra toujours aimable et digne, dame du monde et femme chrétienne, prouvant ainsi que la religion et la piété bien comprises peuvent s'allier avec les obligations imposées par les bienséances sociales, comme avec les légitimes affections qu'elles ennoblissent et sanctifient.

Fidèle aux traditions de ses ancêtres, le duc de Doudeauville s'était engagé dans la carrière des armes. Il était ainsi obligé de quitter fréquemment sa famille pour le service du Roi. Il souffrait de cet éloignement qui le privait des douceurs de l'intimité du foyer. Aussi profitait-il avec empressement des loisirs qui lui étaient accordés pour revenir à ce foyer aimé où il retrouvait une épouse qu'il avait appris à estimer et à chérir chaque jour davantage. Quoiqu'il fût invulnérable au point de vue de la foi, il comprenait et il reconnaissait que les exemples et les conseils de la pieuse duchesse lui étaient nécessaires pour faire contrepoids aux funestes influences de la vie du monde et des camps.

En 1781, le 17 juillet, la duchesse prit possession du domaine de Montmirail que le maréchal d'Estrées lui avait légué, mais dont elle ne devait avoir la jouissance qu'après la mort du marquis de Courtenvaux, son grand-père. Elle se rendit à Montmirail où elle reçut de la population un accueil enthousiaste : hommes et femmes de tout âge, de toute condition, jeunes filles vêtues en blanc allèrent à sa rencontre et la couvrirent de fleurs. La population de Montmirail ne s'était pas trompée dans les espérances que lui avait fait concevoir la réputation de la jeune duchesse. Elle trouva dans Mme de Doudeauville une charité aussi inépuisable qu'intelligente et elle ne tarda pas à en recueillir les bienfaits à l'occasion du rigoureux hiver de 1784.

La duchesse de Doudeauville devait être le modèle des mères

comme elle était le modèle des épouses. Le 21 décembre 1782, elle donna le jour à une fille, Charlotte-Ernestine, et au mois de février 1785, à un fils, Sosthène. Quelle mère comprit mieux que Mme de Doudeauville la grandeur et l'étendue des devoirs que lui impose l'éducation chrétienne de l'enfant? Quelle mère accomplit mieux qu'elle ces devoirs avec tout le dévouement et toute l'intelligence qu'ils réclament? Présider à l'éclosion des facultés de l'enfant et en régler la direction; écrire dans ce livre tout blanc de l'âme les saintes et grandes idées de Dieu, du devoir, de la famille; éveiller et développer dans le cœur l'amour du bien, l'horreur du mal et tous les nobles sentiments qui élèvent l'âme au-dessus des passions vulgaires; protéger l'innocence de l'enfant contre tous les contacts dangereux, tel est l'objet de l'éducation bien comprise, et c'est ainsi que la duchesse le comprenait. Elle savait que les premières impressions sont vives et durables. Aussi prit-elle soin de ne faire passer que de bons exemples sous les yeux de ses enfants, choisissant parmi les plus dignes et les plus irréprochables les personnes qui devaient lui prêter leur concours dans cette œuvre si délicate et si grande.

Mais parce qu'elle savait que la mère est la première institutrice de l'enfant, elle gardait pour elle la plus grande part; elle faisait passer ses propres sentiments dans l'âme de ses enfants qui recevaient d'elle pour ainsi dire une seconde vie; elle s'attachait à leur faire aimer tout ce qu'elle aimait, et elle leur formait une conscience à l'image de la sienne propre. Redoutant pour eux la mollesse et la vanité, conséquences trop ordinaires du luxe et du bien-être, elle en contrebalançait les dangereux effets par ses leçons et par ses exemples; elle leur faisait comprendre la nécessité du sacrifice et de l'effort; elle les initiait graduellement au mérite de la souffrance, et elle préparait ainsi leur bonheur, bien plus sûrement que ces mères aveugles qui, sous prétexte de ne pas affliger leurs enfants, cèdent à leurs caprices naissants, les accablent de toutes les gâteries possibles et s'ingénient à leur éviter la plus petite contrariété. Education funeste, qui a pour résultat inévitable d'efféminer le corps et l'âme de l'enfant et de le rendre incapable de supporter avec honneur les épreuves que l'avenir lui réserve! Mme de Doudeauville ne connut pas ces faiblesses de l'amour maternel. Elle s'appliqua, au contraire, à tremper fortement

le caractère de ses enfants par une éducation ferme et virile en leur faisant expérimenter le mérite de l'effort et du sacrifice. C'est ainsi que cette admirable mère les préparait aux luttes de la vie. Et dans l'accomplissement de cette œuvre si méritoire et si délicate, elle se montrait si dévouée et si bonne, que ni le frère ni la sœur n'eurent jamais la pensée de chercher ailleurs une confidente et une amie : chagrins et plaisirs, contrariétés et joies, craintes et désirs, on confiait tout à ce cœur indulgent sans faiblesse.

Cette maternelle et ferme éducation devint la sauvegarde de Mlle Ernestine, qui eut le bonheur de rester jusqu'à son mariage sous la protection de sa pieuse mère. Les orages révolutionnaires allaient bientôt obliger Mme de Doudeauville à se séparer de son fils Sosthènes.

II

LA DUCHESSE DE LA ROCHEFOUCAUD DOUDEAUVILLE

L'horizon politique s'assombrissait, en effet, et tout annonçait que la tempête révolutionnaire était proche.

Les Etats généraux de 1789 allaient se réunir. Le duc de Doudeauville, qui n'avait pas encore atteint l'âge d'éligibilité pour la représentation nationale, ne put siéger à la Constituante et se vit condamné à rester le témoin muet des scènes de violence qui devaient préluder à la plus sanglante catastrophe. Malgré sa répugnance pour l'émigration, l'espérance de sauver le Roi et d'affranchir son pays de la tyrannie de la Convention, le décida à mettre son épée au service d'une cause qu'il croyait être le salut de la patrie. Il fit donc partie du groupe d'émigrés qui personnifiait ce qu'il y avait de plus généreux et de plus désintéressé dans les mobiles qui portèrent une partie de la noblesse à quitter la France pendant le règne sanglant de la Convention.

On s'est habitué à ajouter une foi aveugle aux déclamations des historiens révolutionnaires qui ont essayé de discréditer l'émigration. On n'a voulu voir dans la masse de gentilshommes qui s'étaient expatriés que des égoïstes qui avaient déserté le poste de l'honneur pour se mettre à l'abri derrière

les armées étrangères plutôt que de combattre la Révolution sur le sol même de la patrie, comme l'ont fait leurs frères de la Vendée et de la Bretagne. On a commis ainsi une véritable injustice historique. Les progrès de la Révolution, l'indifférence ou l'hostilité des populations, les jacqueries qui ensanglantaient un grand nombre de provinces et qui réduisaient à l'impuissance un grand nombre de gentilshommes de bonne volonté et d'un courage très réel, obligèrent ceux-ci à chercher en dehors de la frontière un champ de bataille pour essayer d'arracher la France à la horde de brigands qui, le pied sur sa gorge, s'efforçaient de la noyer dans la boue et dans la sang.

Le duc de Doudeauville était du nombre des émigrés qui obéisssaient à leur instinct chevaleresque et à leur patriotisme. Il ne se proposait d'autre but que de défendre son roi et son pays. Mais son esprit clairvoyant ne s'aveuglait pas sur les dispositions des puissances à l'égard de la France, et dès qu'il s'aperçut que celles-ci cachaient d'ambitieux desseins sous le projet avoué de délivrer le Roi et de rétablir l'ordre, il n'hésita pas à déposer les armes et à se condamner à un douloureux exil. Les yeux fixés sur son pays, il appelait ardemment la fin de ses maux ; il prêtait l'oreille à tous bruits venus de France, prêt à toute heure à y rentrer. Son exil ne devait cesser qu'après le 18 Brumaire.

L'éloignement du duc imposait à la duchesse de grands devoirs et la laissait à la merci de la tourmente révolutionnaire. Menacée dans son repos, dans ses biens, dans sa vie même par une révolution qui déclarait la guerre à la noblesse et à la religion, Mme de Doudeauville allait donner la mesure de cette force de caractère, de cet héroïsme chrétien qu'aucun devoir ne décourage, qu'aucun péril ne déconcerte. Celle dont les adulations de la cour n'avaient pu ébranler la vertu ; celle qui avait jusqu'alors triomphé des dangers et des tentations de la prospérité affrontera avec un courage magnanime et sans la moindre défaillance les douloureuses épreuves que la Révolution lui réserve. Elle aurait pu pourvoir à sa sécurité en se retirant en province ou à l'étranger ; mais elle est mère, et elle veut conserver à ses enfants les biens dont elle a la garde ; elle reste à Paris avec ses enfants et la vicomtesse de La Rochefoucaud sa belle mère ; elle ne songe qu'à venir en aide aux siens, à les soutenir, à les

consoler ; elle brave avec une intrépidité virile les dangers auxquels l'expose son titre de femme d'émigré, et partout où elle peut exercer son zèle, elle défend la cause sacrée de la Religion et vient en aide aux victimes de la Révolution. On la voit au chevet des malades, à la porte des prisons ; elle va elle-même chercher le prêtre et, au péril de sa vie, elle l'accompagne auprès des mourants, et même des victimes du Tribunal révolutionnaire. Sous le règne de la Terreur, quand l'exercice du culte était supprimé, les églises fermées et les prêtres persécutés, elle fit célébrer presque tous les jours la messe dans son hôtel à Paris. Quoiqu'elle sût que la peine de mort était prononcée contre ceux qui donnaient asile au clergé fidèle, elle recueillit chez elle un vénérable ecclésiastique qui était recherché par les agents de la Convention. Celui-ci, averti du danger que courait sa bienfaitrice, ne voulut pas la compromettre davantage et, malgré les instances de la duchesse, qui l'engageait à rester chez elle, il quitta son hôtel. Le lendemain il était arrêté et conduit à l'échafaud.

Le 28 mai 1793, pendant qu'elle assistait à la messe célébrée dans son hôtel avec sa belle-mère et Mme de Durtal, sa belle-sœur, on l'avertit que les agents de la Convention entraient par la porte cochère. Sans témoigner la moindre émotion, la duchesse quitte l'office, va au devant des agents, les entraîne dans le jardin et les y retient assez longtemps pour permettre au prêtre de terminer la messe et de disparaître. Rentrée à l'hôtel avec ses sinistres visiteurs, la duchesse fut arrêtée avec sa belle-mère et Mme de Durtal. On les conduisit rue de Sèvres, dans une maison qui, la veille encore, servait de caserne, et on les enferma dans une chambre délabrée qui possédait pour tout ameublement quatre mauvaises paillasses. Mlle Ernestine, alors âgée de 11 ans refusait de se séparer de sa mère qu'elle n'avait jamais quittée, mais les agents arrachèrent brutalement la pauvre enfant des bras de la duchesse, et il ne lui fut pas même permis de venir la visiter. Blessée au cœur dans son amour maternel, la duchesse sembla oublier ses propres douleurs pour ne songer qu'à adoucir celles de sa belle-mère et de sa belle-sœur, compagnes de sa captivité. Son courage et sa vertu ne se démentirent pas un seul instant dans cette cruelle épreuve. Ses gardiens eux-mêmes ne purent se défendre de l'admirer, et quand, après huit jours de détention, les trois nobles prisonnières furent rendues, momentané-

ment au moins, à la liberté, ils furent les premiers à applaudir à leur délivrance.

Elles furent arrêtées une seconde fois et durent subir pendant deux mois des visites fréquentes, des fouilles et des interrogatoires pénibles, entendre des dénonciations absurdes et des menaces de mort. Ces tortures ne purent vaincre le courage de la duchesse.

Les trois prisonnières furent rendues de nouveau à la liberté, mais trois jours après leur délivrance, Mme la vicomtesse de La Rochefoucaud et Mme de Durtal furent arrêtées pour la troisième fois et enfermées chez les religieuses Anglaises qui étaient devenues elles-mêmes de vraies prisonnières dans leur couvent. La duchesse de Doudeauville dût à son courage d'avoir été épargnée dans cette circonstance. Interrogée sur le compte de son mari, elle n'hésita pas à le défendre contre les accusations dont il était l'objet. La franchise et la fermeté de caractère dont elle fit preuve dans ses réponses surprirent et désarmèrent son interrogateur. Mais la liberté qui lui était rendue la séparait de sa belle-mère et de sa belle-sœur restées prisonnières. Pour concilier ses devoirs de mère et de fille, la duchesse se mit en pension chez les Dames Anglaises. Elle y était à peine installée qu'elle eut la douleur de voir sa belle-sœur, Mme de Durtal, traduite devant le tribunal révolutionnaire et condamnée à mort avec son oncle, M. de l'Aigle. Les deux nobles victimes furent enfermées à la Conciergerie. Mme de Durtal profita des dernières heures de vie qui lui restaient pour préparer M. de l'Aigle à une mort chrétienne. Quant à elle, son sacrifice était fait, et son courage ne se démentit pas devant l'échafaud. Un de ses gardiens, qui se convertit plus tard, affirma qu'il n'avait jamais été témoin d'une mort acceptée et subie avec autant de résignation et de courage,

Ces traits d'héroïsme se renouvelaient fréquemment devant les échafauds de la Terreur. La persécution avait retrempé l'âme et réveillé la foi des victimes de la Révolution. Un oncle de la duchesse de Doudeauville, le maréchal de Mouchy-Noailles, mourut sur l'échafaud en héros et en martyr. Conduit au supplice, il prononça ces belles paroles qui font honneur à sa foi de chrétien et à sa fidélité chevaleresque : « Je suis monté à dix-huit ans à l'assaut pour mon roi ; je peux bien à quatre-vingts monter à l'échafaud pour mon Dieu. »

Une nouvelle épreuve était réservée à la Duchesse. Un decret de la Convention obligea tous les nobles qui n'étaient pas detenus à quitter Paris. Il lui fallut donc se séparer de sa belle-mère dont elle était le seul soutien, la seule consolation dans sa captivité. Elle la recommanda instamment à la supérieure de la communauté des Dames Anglaises et la laissa resignée et disposée à attendre des jours meilleurs.

La duchesse se retira avec sa fille Ernestine dans le petit village de Wissous, à quatre heures de Paris. Elle y continua sa mission de charité et consacra la plus grande partie de son temps à l'éducation de sa fille. Elle recueillit dans sa modeste retraite quelques religieuses de la Visitation, qui avaient été expulsées de leur monastère, entre autres Mmes de Bornage et de Noland, qui, pour reconnaître la généreuse hospitalité de la duchesse, se firent les institutrices de Mlle Ernestine et la préparèrent à la première communion. C'est dans la chambre de la duchesse, transformée en chapelle, que s'accomplit ce grand acte de la vie chrétienne, sans le moindre éclat et en secret, car, à cette époque, la paroisse de Wissous était desservie par un prêtre assermenté. La duchesse ne consentit jamais à communiquer avec cet intrus. Chaque dimanche elle se rendait chez Mme de Lucy, à trois lieues de distance de Wissous, pour assister à une messe dite secrètement par l'abbé de Bonnatier. Elle dût s'adresser à un prêtre fidèle pour célébrer dans le plus grand mystère la solennité de la première communion de sa fille.

A la même époque, un incident imprévu faillit livrer la duchesse de Doudeauville au Tribunal révolutionnaire. Un ecclésiastique éminent du diocèse d'Annecy, l'abbé de Thiollaz, bien connu de la famille de Doudeauville, avait été arrêté à Bordeaux. La duchesse ayant été avisée de sa détention, écrivit à une personne de sa connaissance qui habitait Bordeaux, pour la prier d'obtenir la délivrance de cet honorable ecclésiastique et de lui remettre 3,000 francs de sa part. Sa lettre, qui n'était pas signée, fut découverte dans une visite domiciliaire, et par suite de cette découverte, l'abbé de Thiollaz se trouva compromis. Dès qu'elle en fut informée, la duchesse prit une résolution héroïque. Sans se préoccuper du danger auquel elle allait s'exposer et uniquement préoccupée du désir de sauver de la mort un confesseur de la foi qu'elle avait compromis involontairement en voulant lui

venir en aide, elle se fait conduire au tribunal révolutionnaire et se présente seule à l'audience du redoutable Fouquier Tinville ;

« J'ai, lui dit-elle, une affaire importante à te communiquer.

« — Je n'ai pas d'autre affaire que de punir les ennemis de la République. Qu'as-tu à dire ? Ici on ne fait que des dénonciations.

« — C'est précisément une dénonciation qui m'amène.

« — Eh bien ! parle citoyenne.

« — Je vais t'en faire une à laquelle tu n'es pas habitué. C'est moi-même que j'ai à dénoncer.

« — C'est la mort que tu viens chercher.

« — Je le sais, mais je remplis un devoir.

Étonné de ce fier langage, Fouquier Tinville regarde la duchesse et consent à l'entendre. Celle-ci raconte son histoire dans tous ses détails, sans toutefois faire connaître le nom du prêtre qu'elle veut sauver de la mort, et elle termine son récit en s'offrant elle même comme victime au tribunal révolutionnaire : « S'il y a quelqu'un à poursuivre, c'est moi ! »

Le farouche révolutionnaire étonné et attendri par le courage héroïque dont Mme Doudeauvile faisait preuve en sacrifiant ainsi sa vie, lui répond : « Sais-tu que je suis sensible moi aussi ! Pourquoi t'intéresses-tu à ce prêtre ?

« — Parce qu'il est malheureux »

« — Ah ! oui, je comprends, et moi aussi, j'ai du cœur ; j'ai sauvé bien des gens. »

La cause était entendue et gagnée. La colombe avait triomphé du tigre. Le farouche révolutionnaire se sent desarmé ; il rassure la duchesse sur le sort de son protégé ; il lui offre même son bras pour gagner l'escalier. Ce bras nu, qui semblait teint du sang d'innombrables victimes, Mme de Doudeauville ne pouvait le refuser, mais chaque fois que le souvenir de cet appui de quelques secondes revenait à son esprit, il la faisait frissonner.

Fouquier Tinville tint parole à la duchesse. L'abbé de Thiollaz fut délivré et passa en Angleterre. Nommé dans la suite évêque d'Annecy, il se souvint de sa bienfaitrice et lui envoya des reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal.

Un tel exemple de courage devant le tribunal révolutionnaire méritait d'être rappelé. Il prouve que le règne de la Terreur ne terrorisait pas tout le monde en France. Si ce règne justifia son

nom en paralysant les masses dominées par une poignée de bandits, il suscita, en retour, des âmes heroïques dont la magnanime intrépidité devant les bourreaux fait autant d'honneur à la France que la valeur de ses légions devant l'ennemi.

La duchesse de Doudeauville fit preuve du même courage lorsqu'elle eut à défendre ses intérêts temporels et ceux de ses enfants contre la Convention, qui avait ordonné le sequestre sur ses propriétés. Elle protesta, fit valoir ses droits, et quand la Convention voulut vendre les meubles du château de Montmirail, sous prétexte que le duc était émigré, elle prouva qu'elle était mariée sous le régime dotal et se fit rendre justice.

Bonne et dévouée pour tous les siens, la duchesse de Doudeauville fut heureuse de revoir la vicomtesse de la Rochefoucaud, sa belle-mère, qui vint la retrouver à Wissous après un an de captivité. Elle visitait souvent sa sœur Mme la comtesse de Montesquiou, qui, à cette époque, parmi tant de sujets d'alarmes que donnait la Révolution, eut la douleur de perdre une charmante fille qui, dès l'âge de huit ans, témoignait d'une si grande charité pour les malheureux qu'elle donnait ses vêtements pour couvrir les enfants pauvres. La petite Rosamée aimait beaucoup sa tante Doudeauville. Une parente qui était venue visiter sa mère ayant dit un jour à Rosamée en la quittant: « Que veux-tu que je te rapporte de Paris ? » celle-ci répondit bien vite : « Rapportez-moi ma tante. » Dieu rappela à lui cet ange de huit ans. Se sentant près de mourir et voulant éviter à sa mère le douloureux spectacle de son agonie, Rosamée lui dit : « Allez-vous en, maman, je vais dormir. » La pauvre mère s'éloigna, mais l'enfant ne se réveilla plus. Informée de sa mort, Mme de Doudeauville se rendit de Wissous à Maupertuis en charrette pour consoler sa sœur. En essuyant ses larmes, la duchesse ne se doutait pas que dans quelques années elle-même aurait à pleurer sur la plus aimée et la plus aimante des filles.

En 1796, Mme de Doudeauville, qui ne voulait rien négliger pour assurer à son fils Sosthènes une éducation complète et chrétienne en rapport avec son rang, lui donna pour précepteur un prêtre éminent, aussi distingué par sa science que par ses vertus, M. L'abbé Legris Duval, du clergé de Paris.

Au commencement du XVIIe siècle (1618), M. de Gondy, propriétaire de la terre de Montmirail, avait choisi pour conseil et pour précepteur de ses enfants un saint prêtre que l'Eglise a canonisé

et que l'admiration et la reconnaissance publiques ont proclamé le héros de la charité, le père des pauvres et le bienfaiteur de l'humanité. Ce précepteur était Vincent de Paul.

Près de deux siècles plus tard, Mme de Doudeauville s'inspirant des mêmes sentiments, confiait l'éducation de son fils à un héritier des vertus et, principalement, de la charité de saint Vincent de Paul. M. Legris Duval fut en effet, pendant tout le cours de sa vie sacerdotale, le digne émule de ce grand saint. Il ne quitta la maison de Montmirail qu'à sa mort, et il y fut toujours honoré, pendant son séjour, de la confiance et de l'amitié du duc et de la duchesse de Doudeauville, de leurs enfants et de leurs petits-enfants, associé à leurs joies, à leurs épreuves, à toutes leurs bonnes œuvres.

Prédicateur éloquent, il prêcha l'Avent à la cour de Louis XVIII; il prêta son concours à l'établissement des *Jeunes condamnés* ; il créa l'Œuvre des *Filles repenties*; il s'occupa activement des œuvres hospitalières et surtout de l'œuvre des *Petits savoyards*. En 1793, il fit preuve d'un dévouement et d'un courage héroïques; il se présenta à la commune de Paris et réclama d'elle le périlleux honneur d'offrir les secours de son ministère au Roi Martyr, qui venait d'être condamné à mort. Dès le début de son séjour dans la maison de Montmirail, il composa le *Mentor chrétien* ou *Catéchisme de Fénelon* pour son élève.

Tel était le précepteur choisi par la duchesse pour faire l'éducation de son fils, qui, jusqu'alors, par suite de circonstances dues au malheur du temps, n'avait eu que des maîtres peu capables.

Au milieu de l'année 1797, l'horizon politique était devenu moins sombre, et un décret de l'assemblée des Cinq Cents avait rétabli la liberté des cultes. La duchesse en profita pour se rendre avec sa fille Ernestine auprès du duc, qui habitait alors Lauzanne : « Le bonheur de se revoir fut grand, inexprimable, dit le duc. Il y avait cinq ans que nous étions séparés, et j'avais presque désespéré de revoir ma famille. Je passais mes journées à jouir du merveilleux changement de ma situation, à écouter le récit des souffrances, des alarmes de nos chers voyageurs, à entendre les détails de tout ce que la sagesse, le courage et la tendresse avaient inspiré à une bonne mère pour le bien de ses enfants (1). »

(1) Mémoires du duc de Doudeauville

On dût se quitter de nouveau, car la présence de la duchesse en France était devenue nécéssaire, et le duc ne pouvait encore sans danger rentrer dans sa patrie. Mais au 18 Brumaire il revint en France sans même attendre le décret d'amnistie. Dès qu'il fut rentré, il put constater que la duchesse avait su défendre et conserver toutes ses propriétés. «Bien plus, dit-il, elle les avait encore embellies par ses soins et améliorés pur une sage administration... Moi, qui, si longtemps, avait désespéré de me revoir dans ces lieux regréttés ; moi, dont l'ambition, dans mes jours d'exil, avait été d'y conserver seulement la maison de mon jardinier, je croyais rêver en m'y retrouvant installé en maître. La bienfaisante fée à qui je devais la conservation de cette belle demeure avait eu la délicate attention d'y placer pour régisseur mon valet de chambre que j'avais fait rentrer en France huit ans auparavant. Cet excellent homme, qui était à moi depuis ma plus tendre en fance, m'embrassa avec transport en pleurant d'émotion. Ses larmes firent couler les miennes.

Ce n'était que le prélude de ce que je devais éprouver à Paris en retrouvant ma mère, mes enfants, quelques parents et des amis dévoués : c'était une joie, un étourdissement, une ivresse (1)!

Hélas ! quelques pages plus loin, nous lisons dans les mêmes *Mémoires*: « Le bonheur que je goûtais au milieu des miens ne devait pas être de longue durée. »

III

LES ÉPREUVES ET LES DEUILS

Les épreuves n'avaient pas manqué jusqu'alors à Mme de Doudeauville. Elle avait souffert du long exil du duc pendant la tourmente révolutionnaire ; elle avait souffert de la captivité de sa belle-mère ; elle s'était vue menacée dans sa liberté dans ses biens, dans son existence même ; mais son courage supérieur à toutes ces épreuves avait affronté tous les périls et triomphé des difficultés de tout genre que les événements avaient soulevés autour d'elle.

Ce n'était pas assez d'épreuves pour cette grande chrétienne.

(1) Ibid

Il fallait que la souffrance, qui abaisse et décourage les âmes sensuelles, mais qui a pour effet de grandir les âmes viriles, vînt ajouter à la vertu de la duchesse ce surcroît de souffrances qui devait la perfectionner et lui imprimer le sceau de l'héroïsme des martyrs ; il fallait que le glaive de la douleur traversât ce cœur, et qu'elle trouvât sa place marquée au pied de la croix. Nous allons la voir inclinée sous la main de Dieu, et nous montrer ce que renferme de courage et de résignation le cœur d'une mère vraiment chrétienne. Elle a bravé l'échafaud ; elle aura son martyr, ce martyr douloureux que toutes les mères comprennent et que subissent avec plus ou moins de résignation celles qui sont condamnées à survivre à leurs enfants.

Avant le retour du duc, Mme de Doudeauville s'était occupée de fixer l'avenir de sa fille, Mlle Ernestine, qui venait d'entrer dans sa 17e année. Comme elle craignait que le chef de la famille fut retenu longtemps encore loin des siens, elle voulut donner un protecteur à sa fille. Elle fit choix d'un jeune homme sérieux, droit, fermement attaché à ses devoirs et dont les sentiments religieux offraient les meilleurs garanties d'union et de bonheur. Son choix se fixa sur M. Chapt de Rastignac, gentilhomme du Perigord. Mais avant de se séparer de sa fille elle voulut lui continuer l'appui de sa direction maternelle en lui donnant par écrit, tracés de sa propre main, des conseils et un règlement de vie où se révèlent, avec la tendresse et la haute expérience de la mère, une foi éclairée et la science de la vie chrétienne et de la vie domestique. Tout est prévu, tout est clairement exposé dans ce règlement : les devoirs de l'épouse et ceux de la mère ; la part de Dieu et des pratiques de piété, celle de la famille et de la maîtresse de maison ; celle des relations, des bienséances sociales, et celle des pauvres. Ce règlement est un guide aussi complet que sûr de la femme chrétienne dans le monde (1). On y retrouve la netteté et la sobriété du grand siècle, ce style aisé, simple et noble à la fois dont on avait conservé la tradition dans la patrie de la marquise de Sevigné ; on y remarque surtout l'inspiration d'une haute piété, le souffle d'un noble cœur et d'un esprit élevé.

L'union de Mme de Rastignac commença sous les plus heu-

(1) Ce règlement a été reproduit intégralement par l'auteur de la *vie de Mme de La Rochefoucaud, duchesse de Doudeauville.* p, 134. Paris 1878.

reux auspices. La Révolution touchait à sa fin. Bientôt, un nouveau bonheur et de nouveaux devoirs vinrent remplir cette riche existence où la vie semblait déborder. Mme de Rastignac donna le jour à une fille. Elle accueillit avec des transports d'amour la petite Zenaïde qu'elle se promettait d'élever comme elle l'avait été elle-même par la meilleure des mères. Enfin, le retour du duc de son long exil avait mis le comble à la joie de la famille. Cette joie fut de courte de durée

Mme de Rastignac fut tout à coup atteinte d'une maladie grave qui mit ses jours en danger. Ni l'air pur de Montmirail, où la malade fut transportée, ni les secours de l'art qui lui furent prodigués à son retour à Paris ne purent conjurer le mal. La duchesse de Doudeauville s'installa dans la chambre de sa chère Ernestine pendant tout le cours de la maladie ; elle y passa les journées et les nuits, et prodigua à sa fille ses soins les plus assidus et les plus maternellement dévoués. Dans cette grande épreuve, la mère et la fille rivalisèrent de foi, d'abnégation et de générosité chrétienne. M. l'abbé Legris-Duval a laissé des documents de la plus touchante édification sur les derniers moments de Mme de Rastignac : « En aimant ma mère, disait la malade à son confesseur qui la visitait chaque jour, j'ai appris à aimer la vertu. J'ai toujours crû entendre la voix de Dieu quand elle me parlait, et en lui obéissant, c'est sa volonté que j'ai cru faire ». Admirables paroles qui témoignent de la piété filiale de Mme de Rastignac et de la haute vertu de sa sainte mère !

Avertie par son confesseur que la maladie s'aggravait, Mme de Rastignac demanda à recevoir les derniers sacrements, et elle ne voulut laisser à personne le soin d'en prévenir Mme de Doudeauville; elle la pria même de l'assister dans l'accomplissement de ce dernier devoir de la vie chrétienne : « J'ai besoin de sa présence ; elle est mon ange, elle est ma vie ; je croirais n'avoir rien fait de bien sans elle ; je dois à ses soins la prolongation de mes jours et mon salut à ses vertus ».

Et l'on vit la mère de douleurs, commandant à ses larmes, à genoux près du lit de sa chère Ernestine, s'unissant aux prières du prêtre, offrant elle-même aux dernières onctions les mains de sa fille ; et celle-ci, paisible, résignée, souriant à la mort et répondant aux prières de l'Église d'une voix assurée.

Après la cérémonie, la malade fit demander l'abbé Legris-

Duval et lui fit connaître ses dernières volontés en le priant de les transmettre à sa famille : « J'obtiendrai de ma mère, lui dit-elle, qu'elle vive pour servir de mère à ma fille : j'espère qu'elle retrouvera Ernestine dans Zenaïde ; M. de Rastignac l'a déjà suppliée de l'adopter : elle y a consenti... Répétez à M. de Rastignac que je désirais vivre pour le rendre heureux. » Elle parla également de son père et plaignit ses malheurs : « Si jeune encore avoir été banni loin des siens pendant dix ans et ne rentrer dans sa famille que pour voir sa fille mourir à ses yeux ! Il en sera bien malheureux ! Mon frère Sosthènes me remplacera près de lui et fera mieux que moi. Dites-lui que j'ai compté sur son bon cœur et que cette idée m'a consolée en mourant. »

Quand la malade entra en agonie, toute la maison se rassembla pour réciter les dernières prières. La malade, recueillant ce qui lui restait de forces se tourna vers son père et lui demanda à haute voix une dernière bénédiction. Brisé de douleur, le père se précipite vers sa fille, l'embrasse et la bénit. La mère, le mari, le frère reçoivent tour à tour l'adieu suprême qui n'est qu'un rendez-vous pour le ciel. Sentant sa langue se glacer, elle se retourna et dit d'une voix mourante : « Ma mère pardonnez-moi et bénissez votre fille. »

Ce furent ses derniers adieux à la terre, à tout ce qu'elle aimait en ce monde. Elle perdit ensuite l'usage de ses sens et, sans agitation, sans effort, elle rendit à Dieu son âme angélique si doucement, que son confesseur qui l'a assistée jusqu'à sa dernière heure, fut seul à s'apercevoir que la mort avait achevé son œuvre.

Et quand la duchesse, à genoux, immobile, épiant un mouvement sur le visage pâle de sa fille, appelle Ernestine, personne n'ose lui répondre. Enfin, le confesseur, M. l'abbé Levis, sans dire une parole, retire le crucifix des mains inanimées de la fille et le pose dans celles de la mère. Celle-ci comprend alors ; elle inonde cette croix de ses larmes depuis longtemps contenues, et la pressant contre ses lèvres, elle semble aussi vouloir y rendre le dernier soupir. Il fallut que M. le duc de Doudeauville insistât à plusieurs reprises auprès d'elle pour décider cette mère de douleurs à s'arracher à cette scène déchirante.

(*A suivre*). A. Tilloy.

WINDTHORST ET LE CENTRE

En présence de la crise que traverse le parti conservateur en France, le regard se porte involontairement sur les autres pays, où les catholiques ont dû lutter, combattre pour leur existence même. Sous ce rapport l'Allemagne catholique nous fournit un exemple qu'on ne saurait trop étudier.

Déjà en 1848, au Parlement de Francfort, plusieurs membres catholiques se constituèrent en groupe séparé pour défendre l'Eglise. Depuis l'émanation de la Constitution actuelle de la Prusse, en 1851, il s'est toujours trouvé un groupe, appelé fraction catholique, à la Chambre basse de Berlin. Les frères Reichensperger, de Mallinckrodt, Osterath, Rhoden, et d'autres furent ses chefs les plus connus. Les événements de 1864 et de 1866, en bouleversant l'ancienne Allemagne, amenèrent aussi une transformation des partis. La fraction catholique paraissait disparue un moment.

L'occupation de Rome par les troupes de Victor-Emmanuel, en 1870, remplissait d'angoisses les catholiques d'Allemagne. Une réunion a lieu à Fulda pour protester. En même temps, une députation des chevaliers de Malte se rendit à Versailles, au quartier général, pour rappeler au nouveau César que les anciens Empereurs d'Allemagne, portant le titre du Saint-Empire romain, avaient toujours été les protecteurs du Saint-Siège, dont les possessions étaient garanties par la Prusse et les autres Etats allemands.

Guillaume Ier eut quelques bonnes paroles, mais son Chancelier avait des vues toutes autres. Au premier Reichstag, qui se réunissait à Berlin sur la base de la nouvelle constitution, une cinquantaine de députés catholiques votèrent contre l'adresse, parce que — expressément en vue des événements d'Italie, — elle proclamait le principe de la non-intervention.

D'autres faits s'y ajoutèrent pour faire comprendre aux catholiques les dangers dont ils étaient menacés. Le Centre fut constitué sous la direction de Windthorst, les frères Reichensperger, M. le comte Praschma, M. le baron de Frankenstein, M. le baron de Savigny et autres. On ne se faisait pas de vaines illusions. M. de Savigny, ancien ambassadeur et ami de la famille royale, disait, en 1871, à un ami : « Nous n'avons rien de ce qui compte le plus dans le monde. L'Allemagne étant à deux tiers protestante, nous ne pouvons espérer obtenir jamais la majorité au Reichstag. Si même, par quelque combinaison, nous obtenions une position prépondérante, les préjugés, l'aversion innée de la Cour et surtout du monde gouvernemental opposeraient une fin de non recevoir insurmontable à l'entrée de quelque catholique dans le ministère. Tout ambition personnelle est donc forcément exclue chez nous et de ceux qui voudraient se recommander à nous. Il ne nous est pas possible d'obtenir la moindre de chose, la plus petite faveur pour n'importe qui. Nous y renonçons d'avance. Notre seule ambition est d'empêcher le mal, de défendre l'Eglise par nos votes, laissant le surplus à la Providence. »

En même temps, pour être entièrement libre envers le gouvernement, M. de Savigny, quoique peu riche et chargé d'une nombreuse famille, renonçait à la pension d'attente (de 2,000 thaler) qui lui était payée en qualité d'ambassadeur en disponibilité. M. de Mallinckrodt prit sa retraite de conseiller de régence.

Le centre n'a pas manqué à ce programme désintéressé et la Providence a couronné ses efforts d'une manière éclatante.

Dix ans après ces paroles si chrétiennes, le Centre était le parti le plus puissant du Reichstag, où il n'y avait plus de majorité possible sans lui ou contre lui. Jusque-là on l'avait systématiquement exclu du bureau du Reichstag, maintenant, grâce à la loi du nombre, le Centre avait droit de porter un de ses membres à la présidence, mais prudent et conciliant comme toujours, il se contentait de la première vice-présidence pour ne pas fournir aux protestants un nouveau prétexte à récriminations haineuses. « C'est que le Centre n'est pas un parti comme un autre, disait un jour un de ses journaux (West fælischer Merkur) ; de programmes, nous n'en avons cure ; le symbole catholique nous suffit. » C'est le principe catholique qui a fait

du Centre la forteresse inexpugnable, comme l'a si bien dit le prince de Bismarck.

Oui, le Centre n'est pas un parti comme un autre. Son but, sa raison d'être est l'Etat chrétien, de faire dominer les principes chrétiens dans les lois, dans les institutions publiques et sociales, dans la politique intérieure et extérieure. Le Centre veut le règne de Dieu, le règne du Christ. Aussi, Léon XIII a hautement approuvé, et sans réserve, les principes et la politique du Centre. Cette phalange éminente n'a jamais dévié de la ligne qu'il s'est tracée, il ne s'est jamais contredit, n'a jamais eu de scission et seulement quelques rares défections insignifiantes. Mais son exemple a déterminé plusieurs catholiques, fourvoyés dans les autres partis, de se rallier à lui. Il a gagné même des protestants et s'est concilié, en maintes circonstances, le concours de bien d'autres, souvent même d'hommes qui l'avaient combattu avec acharnement. Il a eu les haines les plus implacables à combattre, on n'a ménagé aucun moyen pour l'abattre, l'anéantir. Pendant dix années, l'homme l'Etat le plus puissant de nos jours a mis toutes les ressources de son imagination, toutes les forces du gouvernement et d'une majorité servile en œuvre pour venir à bout du Centre, le maitriser en le faisant disparaître.

Le Centre a eu ses confesseurs, ses martyrs même : MM. de Mallinckrodt, de Savigny, de Franckenstein et aussi M. Windthorst sont littéralement morts sur la brêche, au milieu du combat. M. de Mallinckrodt prononça, en 1874, un de ses discours magistraux, se couchait en rentrant et mourut trois jours après. Il en fut de même des autres. M. Mallinckrodt communiat chaque fois qu'il avait un discours important à prononcer. Tous les membres du Centre sont des chrétiens sérieux, pratiquants. Ce n'est pas une congrégation, jamais on a imposé un devoir religieux, la chose s'est fait d'elle-même ; c'est une condition d'admission qui a été remplie sans être imposée. Dès le commencement, la conviction générale était qu'on ne pouvait être membres du Centre sans être un chrétien pratiquant.

C'est M. Windthorst, mort en 1891, qui, par son grand talent et sa longue carrière, a le mieux personnifié le Centre. Windthorst est le catholique fin de siècle, dans le sens élevé, généreux de ce mot. On peut dire de lui que, toute sa vie, il

n'a eu qu'un but, une idée : prouver au monde qu'on peut être un catholique fervent, dévoué à tous les intérêts de l'Église et au Pape, et en même temps un homme du monde, un excellent patriote, passionné pour tous les intérêts de ses concitoyens, s'occuper de toutes les questions du jour, de la politique comme des arts et des sciences. Windthorst fut tout à tous ; il est le catholique moderne par excellence, un modèle que nous ne saurions trop étudier. Plus que tout autre député il fut mêlé à toutes les affaires, à toutes les questions parlementaires, politiques et autres. Et il en est sorti toujours avec honneur, autant par sa droiture, son honnêteté inflexible, que grâce à son talent, sa grande habileté.

Windthorst fut bien éprouvé sur cette terre. D'avoir perdu sa position de ministre du roi de Hanovre, puis celle de *Kronanwalt* (procureur général auprès du tribunal suprême du Royaume) était bien le moindre des soucis de cette grande âme. Dieu lui prit ses deux fils à la fleur de l'âge : « Il me laisse toujours une fille pour soigner sa vieille mère ; mes fils étant dans les carrières publiques, je n'aurais pas joui de la même indépendance vis-à-vis du pouvoir pour défendre la cause de l'Eglise. » Ainsi se consolait ce chrétien héroïque.

Déjà en 1872, au début de son activité dans le Reichstag allemand et le Landtag prussien, M. Windthorst avait la vue très affaiblie. Bientôt, il ne fut plus en état de lire et d'écrire. Ses ressources, une modeste propriété au pays natal (Osterkappeln près Osnabrück) et sa pension d'ancien ministre, ne lui permettaient pas d'avoir un valet de pied, et encore moins un secrétaire attitré. Pendant la période la plus active et la plus mouvementée de sa vie, il fut donc obligé de recourir au service de ses amis. Plusieurs membres du Centre se faisaient tour à tours ses lecteurs et ses secrétaires. A leur défaut, dans des cas pressants, son hôtesse à Berlin, Mme veuve Pilartz, ou même sa bonne, lui rendait ce service.

M. Windthorst était un grand travailleur, malgré ses soixante-deux ans sonnés en 1872. Pas un député ne fut si exact aux séances des deux Parlements qui siégaient en même temps pendant plusieurs mois, ainsi qu'aux nombreuses réunions des commissions. Aucun n'a pris si souvent la parole comme lui. La séance du Reichstag ou du Landtag allait de 1 heure à 5 ou 6 heures du soir ; quelquefois, les deux Parlements siégeaient

l'un avant, l'autre après midi. A 6 ou 7 heures dîner, puis soirée dans quelque maison amie, de 10 ou 11 heures à 2 ou 3 heures du matin, travail avec un de ses secrétaires volontaires. Dans la matinée, il fallait donner audience, assister aux séances des commissions, se préparer à la séance publique.

Cela durait ainsi huit mois de l'année à Berlin. Le reste du temps il fallait assister aux réunions publiques, surtout au congrès annuel des catholiques d'Allemagne, dont il était l'âme, pour ainsi dire. Il lui restait à peine quelques semaines pour prendre les eaux à Ems, où sa présence fit battre la saison en plein. Des hommes distingués de tous les pays, aussi de France, surtout des Evêques et des prêtres, faisaient coïncider leur cure avec celle de l'illustre généralissime des catholiques. Windthorst fut entouré, fêté, choyé, c'est-à-dire fatigué de nouveau.

Ce grand chrétien fut aussi un parfait homme du monde. A Berlin, les maîtresses de maison se le disputaient. Il faut le dire, à l'honneur de la société de Berlin ; même au plus fort du Kulturkampf, lorsque Bismarck marquait au fer rouge tout ami du Centre, tous les salons étaient grands ouverts aux membres du Centre et surtout à son chef. M. Windthorst était un causeur aimable, spirituel, sarcastique, incisif, dont chaque parole portait, égayait, renfermait un enseignement, une remarque utile ou agréable. Les dames le recherchaient ; pour chacune il avait un mot obligeant, cachant souvent un sage avis, une indication précieuse, une pensée élevée. A la réunion de bienvenue (*Begrüssung*), la veille de l'ouverture du Congrès catholique de Trêves, en 1887, M. Windthorst se fit conduire aux galeries réservées aux dames ; il y en avait quelques centaines. M. Windthorst se fit présenter à chacune et pour chacune il avait un mot bien placé, agréable, encourageant. Aussi, à chaque séance publique du Congrès, l'immense hall était bondé, les galeries ne suffisant plus pour les dames.

Aux banquets, c'était toujours M. Windthorst qui portait un toast aux dames, et chaque fois il savait lui donner une tournure particulière, un intérêt plein d'actualité. A chaque occasion, à chaque phase du Kulturkampf, il adressait de la tribune du Reichstag, un nouvel appel aux femmes, de venir à la rescousse, de soutenir les hommes dans le combat. Quand Bismarck enlevait l'inspection des écoles primaires au clergé

pour le confier à des fonctionnaires civils, instruments dociles du pouvoir, Windthorst leur opposa les inspectrices inamovibles, les mères et les sœurs chrétiennes, qui ne permettront pas la déchristianisation de la jeunesse, qui enseigneront le cathéchisme de l'Eglise. Souvent il avait une note gaie. Bismarck tonnait un jour contre les femmes polonaises qui faisaient des polonais de leurs enfants, même lorsque le père était Allemand. Le chancelier s'emportait à fond de train contre ceux qui se mariaient avec des Polonaises.

« Comment, ces pauvres jeunes Polonaises ne devront plus trouver de maris ! répliqua Windthorst ; elles sont pourtant bien aimables. » Cette fois encore, Windthorst avait les rieurs de son côté, le Chancelier se mordit les lèvres, et les Polonaises continuèrent à se marier et à faire de la propagande d'après les indications du chef catholique.

A cause de sa vue affaiblie, M. Windthorst ne pouvait même pas traverser seul la rue. C'était toujours un membre du Centre qui venait le chercher à la Jacobstrasse pour le conduire au Parlement. A son défaut, il descendait dans la rue et priait le premier passant venu de lui faire traverser la voie. Très souvent, des curieux, des admirateurs, se postèrent devant son habitation pour avoir l'occasion de lui offrir leurs services, dont ils furent toujours récompensés par une petite causerie spirituelle, instructive. Windthorst était populaire à Berlin, on le saluait lorsqu'il passait au bras du baron de Frankenstein ou d'un autre membre du Centre.

La nature ne l'avait pas avantagé sous le rapport extérieur, Très petit, avec une grosse tête, des gros yeux à fleur de tête, grande bouche, les membres disproportionnés, il avait presque l'air d'un avorton. Mais quand il parlait, quand sa figure s'animait, il charmait malgré sa voix grésillante, tant il devenait expressif, sympathique, attrayant. Toujours gai et de bonne humeur, il communiquait son entrain, attirait à lui, il désarmait ses adversaires. Il était spirituel, mordant, incisif, mais jamais blessant, jamais il ne se laissa aller à des personnalités.

Un jour (vers 1877) Bismack fit une de ses sorties furibondes contre le Centre, auquel il reprochait surtout de conjurer avec les autres partis hostiles pour le renverser. « Vous renverser ! Jamais de la vie, car vous êtes absolument indispensable,

Monsieur le chancelier ; vous seul pouvez défaire ce que vous avez fait, conclure la paix religieuse Tous nos efforts n'ont qu'un but : vous conserver le pouvoir, au moins jusqu'à l'abolition des lois de mai. » Une douce hilarité s'emparait du Reichstag : Bismarck fut désarmé par cette réplique aussi flatteuse que mordante ; il finit par rire avec tous les autres.

Windthorst était fort perspicace, habile et même rusé, il suivait de près son terrible adversaire, savait profiter de ses fautes, dépister ses projets machiavéliques. Mais Windthorst n'a dû ses succès qu'à sa parfaite loyauté, son honnêteté à toute épreuve. Jamais il n'y a eu un parlementaire si loyal, si consciencieux que lui. Il ne s'engageait qu'à bon escient, après avoir bien pesé l'affaire en tout sens, mais une fois un engagement pris, on pouvait compter sur lui à toute épreuve. Nul n'a tenu la parole donnée mieux que lui. Jamais il ne s'est servi d'un moyen détourné ou déshonnête ; il dédaigna même les petites roueries dont tous les parlementaires usent comme d'une monnaie courante. La ruse de M. Windthorst consistait à percer à jour les mauvais desseins de ses adversaires, à déjouer leurs manœuvres déshonnêtes, à tirer parti de leurs fautes. Sous ce dernier rapport, il était âpre, ne fit jamais grâce d'une seule.

Sa tactique parlementaire consistait à appliquer avec un zèle égal à toutes les questions, mais de concentrer tous ses efforts sur la question principale, d'y faire converger, d'y subordonner toutes les autres. En s'occupant de toutes les affaires, il acquit une autorité incontestable dans le Parlement comme dans tous les pays : il pouvait jeter les voix du Centre dans la balance. Ce dernier étant encore réduit à ses propres forces et abhorré des autres partis, en plein Kulturkampf, le gouvernement fut ainsi forcé à compter avec lui. Car, très souvent, les voix du Centre départageaient la majorité, qui finit par se désagréger. Naturellement, le Centre ne fit jamais de l'opposition de principe, de l'opposition pour l'opposition. Il disposait de ses voix selon les intérêts du pays, et d'après les principes de justice et d'équité. S'il ne sera jamais un parti ministériel, il n'a jamais été un parti d'opposition proprement dit. C'est là le secret de sa force, la cause de ses succès, la garantie de son avenir.

Le symbole catholique nous suffit, c'est vrai. Mais, dans la pratique, en politique, il y a mille manières d'appliquer les principes chrétiens. Et, dans le Centre, image de l'Allemagne, les traditions et les habitudes des différentes parties de l'Empire sont représentées. Les Bavarois diffèrent autant des Souabes et des Badois que des Rhénans, qui, à leur tour, sont tout autres que les Westphaliens, Thuringiens, Silésiens et Ermelandais. Sous le rapport social, le Centre est encore le parti le moins homogène qui existe. La haute noblesse, le clergé, la bourgeoisie, l'industrie, les lettres et les sciences, l'agriculture comme la classe ouvrière y sont représentées. Leur ferme volonté de servir l'Eglise et la Société ne suffit pas pour supprimer les nombreuses différences de vue et d'aspirations, les difficultés de tout genre. La grande supériorité de M. Windthorst consistait de savoir trouver la moyenne, la résultante adéquate de ces tendances si différentes. Il n'imposait jamais sa volonté ; il cherchait à persuader, à convaincre, à concilier, à obtenir un formule à laquelle tout le monde pouvait se rallier. Plus d'une fois il se conformait, se soumettait à l'opinion de la majorité. M. Windthorst était, depuis la mort de M. Mallinkrodt, en 1874 — le chef incontesté du Centre, parce qu'il ne voulait être que le guide, l'instrument, non pas le dominateur.

Il en fut de même pour l'ensemble des partis au Reichstag, Windthorst en savait également trouver la moyenne, ce qui était possible, faisable. Pour s'assurer des dispositions de l'Assemblée, il provoquait quelquefois un vote sur une proposition. Souvent il réussissait à lui imposer un engagement, une direction par le vote d'une proposition habilement combinée.

Ce talent, cette tactique, a fait du Centre le parti le plus uni, le plus compact et le plus solide qui se soit jamais trouvé dans un parlement du continent.

Les disciples sont si bien formés à cette tactique du maître qu'ils y trouvent une des meilleures garanties de l'avenir du parti. Le centre continuera à être le roc auquel viendront se briser les assauts les plus furieux.

Mais le centre n'est pas la majorité. Au début, en 1871, il ne comptait pas cinquante membres. A mesure que la persécution devenait plus âpre, il gagnait des sièges à chaque

renouvellement. Aujourd'hui il compte 110 membres, sur les 397 que comporte le Reichstag. (La dernière dissolution ne lui a fait perdre que neuf membres.) Sur ce chiffre, il a environ 80 circonscriptions, absolument sûres, où les autres partis renoncent à la lutte. Les 35 à 50 autres circonscriptions, où les catholiques luttent avec plus ou moins de chance, leur fournissent 25 à 30 députés. M. Windhorst a su faire des 7 à 12 Guelfes (partisans du roi de Hanovre) des fidèles alliés du centre. De même les 15 Alsaciens-Lorrains et les 16 à 18 Polonais forment un appoint sûr. Mais cela ne fait encore que 160 à 170 voix sur 397. Reste les affidés. Dans beaucoup de circonscriptions les partis se balancent au point que l'appoint des voix catholiques peut décider la victoire. Dans ces conditions, les catholiques soutiennent le candidat qui offre les plus fortes garanties, qui prend des engagements fermes. L'exemple le plus éclatant de cette tactique fut l'élection de M. Lœwe, progressiste, dans la deuxième circonscription de Berlin, contre le fameux pasteur Stœcker, conservateur. Chacun avait 10,000 voix au premier tour de scrutin. Au ballottage, les 300 voix catholiques décidèrent en faveur de M. Lœwe, israélite, qui s'était engagé formellement à voter contre toutes les lois d'exception. Les catholiques se moquèrent du reproche de préférer un juif à un chrétien, pasteur orthodoxe. Grâce à un pareil appoint catholique, M. de Hœnika, élu en Silésie, votait toujours dans le même sens quoique les nationaux-libéraux, dont il faisait partie, fussent les plus acharnés adversaires des catholiques, les âmes damnées du chancelier pendant le *Kulturkampf*.

Ce sont surtout les progressistes qui profitèrent souvent de ces appoints catholiques, toujours contre remboursement en voix à la Chambre, bien entendu. Leur chef, M. Richter, auteur de l'opuscule spirituel sur la société socialiste de l'avenir, a toujours été élu avec l'aide des catholiques.

Tout cela n'aurait guère servi sans la résistance énergique des catholiques sur toute la ligne dès le début de la persécution. Le but avéré des lois de mai était l'anéantissement, l'extirpation du catholicisme en Allemagne. Si les catholiques s'étaient soumis, la forme extérieure de l'Eglise aurait été conservée, mais son esprit, ses principes auraient été changés du tout au tout. L'Eglise n'aurait plus été qu'un instrument

entre les mains de l'Etat, elle serait devenue schismatique, protestante en peu de temps. Mais les évêques, les prêtres, les laïques, jusqu'à des jeunes filles, aimèrent mieux aller en prison et à l'exil que de se soumettre. Le gouvernement redoublait ses rigueurs sans obtenir davantage. On vit bien vite qu'il était impossible de vaincre leur résistance sans recourir aux moyens les plus violents, sans exaspérer une population de dix-sept millions d'âmes. La résistance du peuple catholique, les protestations incessantes du Centre pesèrent sur la vie publique d'un poids écrasant. C'était un obstacle qui gênait tous les mouvements de la machine gouvernementale, malgré la majorité servile du Reichstag.

Guillaume Ier et Bismarck étaient, après tout, des véritables hommes d'Etat. C'était la faute des préjugés protestants de leur éducation s'ils s'étaient trompés à l'endroit du catholicisme. Avec eux, les hommes sensés de tous les partis comprirent qu'il fallait revenir. D'autre part, les fanatiques, tant protestants orthodoxes que rationalistes et libres-penseurs de toutes catégories demandèrent d'aller au bout, d'exterminer l'Eglise et d'abattre la résistance des catholiques par tous les moyens dont le pouvoir pouvait disposer. Le gouvernement refusant, ils l'abandonnèrent, se tournèrent contre lui. La majorité était à jamais brisée. C'était le moment psychologique où le Centre fit sa poussée, où M. Windhorst réunissait les éléments épars pour former la fameuse majorité Windthorst Richter-Grillenberger (chef socialiste) qui excitait tant la colère des reptiles.

Depuis ce moment, dans les premières années de 1880, il n'est plus possible de constituer une majorité sans le Centre ou contre le Centre. Le Kulturkampf, après avoir réuni tous les partis dans la haine commune du catholicisme, a fini par les brouiller d'une manière irréconciliable. Sans intention, le Centre a contribué à cette désunion par sa politique : il votait toujours selon sa conscience et se trouvait tantôt à former une majorité avec les conservateurs, tantôt avec les libéraux et les progressistes. Aujourd'hui il votait avec les partisans, demain avec les adversaires de l'Eglise, selon les questions à l'ordre du jour. Tout le monde le redoute, compte avec lui, cherche à gagner ses votes ou du moins à les éviter.

Sa grande prudence, sa tactique habile n'a pas empêché

Windthorst d'être d'une franchise à toute épreuve, de ne jamais laisser de doute sur les conditions et sur les tendances du Centre. N'a-t-il pas jeté un jour ce mot fameux en face de la majorité protestante du pays : *C'est le Pape qui gouverne le monde.* Il a contribué puissamment, non à affermir, mais à faire pénétrer l'union avec le Pape dans la conscience publique du pays catholique. Il a bien mérité le titre d'honneur de *généralissime du Pape* que des admirateurs enthousiastes lui ont donné depuis sa mort. Son digne successeur à la tête du Centre, M. le comte Ballestrem, a pu dire, au Congrès catholique de Mayence, l'année dernière, aux applaudissements enthousiastes de 7 à 8,000 personnes : « Nous sommes inséparables du Pape, nous sommes la garde particulière de Sa Sainteté. »

Le Centre est le premier groupe parlementaire auquel le Saint-Père s'est adressé directement en faveur de l'indépendance temporelle du Saint-Siège. En 1886, Léon XIII fit inviter, par le cardinal Jacobini, le Centre à voter pour les lois militaires, afin d'intéresser le gouvernement allemand au sort de l'Eglise. Le Centre se trouvait, à ce moment, tellement engagé dans les péripéties de la lutte parlementaire qu'il a cru ne pas répondre au vœu du Saint-Père, surtout aussi pour ne pas donner prise au reproche d'obéir sous le rapport politique au Pape, mais l'effet reste néanmoins tout entier. Le Centre a forcé Bismarck à solliciter l'intervention du Pape dans les affaires politiques de l'Allemagne, peu d'années après que, par les lois de mai, le chancelier lui avait dénié son autorité spirituelle sur les catholiques allemands.

Windthorst a réellement été un homme extraordinaire, un instrument de la Providence dans des temps bien difficiles. « Mais Dieu peut aussi se servir d'instruments plus modestes, d'hommes ordinaires pour accomplir ses œuvres, » disait M. le comte de Ballestrem à Dantzig, 1891, au premier Congrès catholique après la mort de Windthorst.

Aux Congrès catholiques Windhorst brillait avec toutes ses éminentes qualités. Il chantait, buvait, discourait le soir avec les étudiants, assistait aux séances, conférait avec ses amis et les nombreux étrangers, participait aux offices et exercices de dévotion. A Trèves il était derrière les évêques au pèlerinage qui allait de la cathédrale au tombeau de l'apôtre saint Ma-

thias dans la basilique du faubourg de ce nom. Sa spécialité était surtout de prononcer le discours de clôture dans lequel il résumait, avec son esprit et sa clarté habituels, les travaux du Congrès pour en déduire les indications pour la nouvelle campagne.

Sa grande position au Reichstag et au Landtag était, en bonne partie, due à son talent de diriger et de résumer les débats, de remettre chaque chose à sa place. Ses yeux lui refusant leur service, Windthorst ne pouvait prendre des notes et les consulter pendant la discussion. Il s'efforçait d'autant plus de les graver et de les coordonner dans sa mémoire. Au moment propice, il se jetait ainsi tout armé dans la mêlée. Personne ne savait mieux que lui où en était le débat, les fautes que les combattants avaient commises : vite il fondait sur le côté faible sur tous ceux qui s'étaient découverts. Le succès de ces interventions fut toujours certain, souvent fort grand et décisif. Bien des fois, la passion, la véhémence avait aigri et dévoyé le débat au point que personne ne savait plus où l'on en était. Windthorst seul, grâce à sa mémoire méthodique, ne perdait jamais le fil, savait au juste ce que chaque orateur avait dit et excellait à ramener le débat dans sa voie véritable. Bien entendu, il le ramenait au point où il voulait, qui était le plus avantageux à sa cause. C'est dans ses moments d'ahurissement et d'affolement que Windthorst dominait la Chambre par toute la hauteur de sa supériorité, qu'il affermissait son empire sur elle. Tout le monde était obligé de lui savoir gré d'avoir trouvé le joint, d'avoir indiqué une issue à un débat embrouillé.

Windthorst a été, pendant vingt ans, au premier rang dans une lutte acharnée, terrible, envenimée par les passions politiques et religieuses les plus vives, ainsi que par des questions de personnes, néanmoins tous ont été unanimes à dire, à sa mort : « Il ne laisse pas un seul ennemi derrière lui. » Que peut-on dire de plus beau d'un chrétien ? Oui, Windthorst était un grand chrétien, une âme généreuse si jamais il en fut une. Son enterrement a été une véritable apothéose. Le Reichstag et les deux Chambres du Landtag chômait : tous les partis, socialistes et athéïstes avérés y compris, envoyèrent des couronnes, assistaient en corps au service à Sainte-Hedwige et accompagnèrent son cercueil jusqu'à la gare de Hanovre. La Cour avait demandé 700 cartes d'entrée pour Sainte-Hedwige,

la municipalité, toutes les notabilités de Berlin y étaient. Une foule immense et respectueuse remplissait les Linden et les avenues conduisant à la gare. Toutes les fenêtres étaient garnies, la circulation était interrompue pour laisser passer l'immense cortège. Jamais on avait vu des funérailles plus populaires, plus imposantes ; Guillaume II avait donné ordre de faire passer le cortège par la baie du milieu, réservée à la Cour, de la porte de Brandebourg. Pendant la maladie de Windthorst, l'Empereur avait fait arrêter sa voiture devant la modeste maison de la Jacobstrasse pour faire prendre de ses nouvelles. La maladie n'avait duré que trois jours.

Malgré ses ressources fort modestes, Windthorst savait faire du bien et être charitable. Voyant que, vu sa position gênée, Mme Pilartz tenait à l'avoir pour locataire, il prenait sa chambre à l'année, et l'a gardée pendant seize ans, jusqu'à sa mort. Il était aimable, serviable pour tous les locataires, qui le payèrent de retour. A sa mort, ils se cotisèrent pour déposer une belle couronne sur son cercueil.

Windthorst participait à de nombreuses œuvres, dotait sa ville natale d'un beau maître-autel. Mais sa grande préoccupation était la construction de l'église Sainte-Marie dans les nouveaux quartiers de Hanôvre. Il quêtait bon nombre d'années pour cette œuvre et eut la consolation d'assister à sa consécration. Le Saint-Père offrit des vases sacrés et des ornements — provenant des dons de son jubilé — et une somme de 30,000 fr. pour un maître-autel monumental. C'est au pied de cet autel que ce vaillant défenseur de l'Eglise et du Pape a trouvé sa sépulture. Quand on suspendit la première cloche de sa chère église, Windthorst disait au curé, M. Gerhardy : « C'est celle-ci que vous sonnerez à ma mort. » Ainsi fut-il fait.

Un trait de sa piété, de sa fidélité aux usages de l'Eglise. Etant ministre, il arrive un jour dans un village catholique et n'entend pas sonner l'Angelus à midi. Vite, il s'informe, le sacristain est absent, M. Windthorst court à l'église et sonne lui-même la cloche, au grand étonnement des paysans.

L'Univers catholique a pleuré Windthorst et prié pour lui. Dans tous les pays chrétiens, à Rome comme à Londres, à New-York comme à Buenos-Ayres, à Jérusalem comme en Chine et en Australie, des offices solennels ont été célébrés pour le repos

de son âme. Les pauvres Polonais bannis en Sibérie, ont organisé à Tomsk, une messe solennelle pour celui qui avait toujours défendu les droits de leurs compatriotes. Quelques mois après sa mort, Mgr l'archevêque de Philadelphie posait la première pierre d'une église dédiée à Saint-Louis, en mémoire de Windthorst.

On peut dire hardiment que le nom du grand et saint Roi de France n'a jamais été porté plus dignement que par ce Gédéon moderne qui, à la tête d'une petite phalange, a vaincu le puissant homme d'Etat qui faisait trembler l'Europe. Tout le monde a tout de suite compris que, pour un chrétien de cette trempe, on ne pouvait ériger un vulgaire monument. L'évêque de Breslau a déjà acheté le terrain pour l'Eglise Saint-Louis, en souvenir de Ludwig Windthorst, à Berlin. Le monde catholique, et certes aussi la France, contribueront par leurs aumônes à cette œuvre, Windthorst a combattu pour l'Eglise entière.

« Le généreux défenseur des causes abandonnées par les puissants du jour. » Ainsi l'a qualifié M. de Koscielski, dans le toast qu'il lui portait au banquet organisé, pour fêter le 80me anniveraire de sa naissance, par le Centre, les Polonais, les Alsaciens-Lorrains. M. l'abbé Querber le remercia d'une manière toute spéciale de ce qu'il avait fait pour le Pape et l'Alsace-Lorraine. Hélas! moins d'une année après, Windthorst fut rappelé de cette vie. Il avait vu le triomphe, la chute de son terrible adversaire, auquel il avait, grâce à sa perspicacité, désigné M. de Caprivi comme successeur.

Il a encore rendu un autre service à l'Eglise qu'on ne saurait trop apprécier de nos jours. A sa mort, les journaux et les chefs de tous les partis ont été unanimes à dire : Sans Windthorst, où en seraient nos libertés, le droit et la justice ! Tous ont constaté que Windthorst, avec le Centre, avait été le boulevard de la constitution, de la loi, menacées, battues en brêche par la toute puissance et l'action absolutiste de l'homme de fer qui a étreint l'Allemagne pendant plus de vingt-cinq ans.

Sans Windthorst, Bismarck, avec sa majorité servile, aurait fait table rase de tous les droits constitutionnels et des lois organiques elles-mêmes. A tous ceux qui se plaisent à reprocher aux catholiques d'être des suppôts de l'absolutisme, des

adversaires des libertés et des institutions modernes, nous pouvons opposer l'exemple de Windthorst, le défenseur énergique du droit. Sous ce rapport aussi, son exemple impérissable servira toujours la cause de l'Eglise et des peuples.

De mortui nihil, nisi bene. Ce mot s'applique littéralement à Windthorst. Depuis que le Seigneur l'a appelé à lui, on ne sait dire que du bien de lui, ses anciens adversaires sont les premiers à reconnaître ses mérites.

HERMANN KUHN.

LE DÉSARMEMENT

LA PAIX ET L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté

La question du désarmement hante, aujourd'hui, un grand nombre d'esprits élevés en France et à l'étranger. Elle a été portée, successivement, depuis quelques années, devant les Chambres françaises, allemandes, italiennes, anglaises.

Au moment où va s'ouvrir, au milieu des splendeurs de l'exposition, le congrès de la paix à Chicago et où il se confirme de plus en plus que le grand pape qui gouverne l'Église prépare une encyclique sur ce sujet, il n'est pas inutile d'examiner, sans trop de parti pris, la possibilité, les conditions, les avantages d'une mesure qui modifierait si profondément l'état actuel des choses.

D'abord serions-nous à la veille, comme quelques-uns l'affirment, de voir cette réforme s'accomplir ? Probablement, non; (il ne faut pourtant jurer de rien). Le pape lui-même aura beau élever la voix, il ne fera pas tomber, du jour au lendemain, les fusils des mains qui les portent. Mais la question traitée par lui sera certainement plus qu'à moitié résolue, et il faut bien avouer que nul ne sera surpris de voir intervenir, dans une telle affaire, une autorité dont l'influence est encore, grâce à Dieu, si grande dans le monde. L'important, remarquons-le bien, est moins de la résoudre que de la poser et d'amener les peuples à l'examiner sérieusement.

C'est à ce but, surtout, que tendent les congrès annuels

de la paix, les conférences interparlementaires, les associations de la paix, les comités d'arbitrage, les journaux et revues, de plus en plus nombreux, qui s'occupent activement d'en trouver la solution historique.

Le peuple qui souffrirait de la guerre et qui souffre de sa préparation, le peuple, qui fournit des bras pour porter les armes, lui qui en aurait besoin pour labourer ses terres, le peuple qui n'a pas de haine en général, qui aime son pays simplement, qui ne connaît en fait d'ennemis que les envahisseurs du territoire, (et il n'y en a plus), le peuple dans l'esprit duquel s'implantent facilement les idées simples comme celle de paix et d'entente, le peuple, je le crois, sera avec le pape. Comme elle sera bienvenue, cette parole de paix tombant des lèvres du vicaire de Celui qui a été annoncé au monde sous le nom de *prince de la paix* ! Comme il y a lieu de croire qu'elle sera décisive pour le bien de la religion et de la société ! Quelle salve d'applaudissements à la papauté se fera entendre de tous les points de la France et du monde, le jour où l'encyclique sera lue dans nos chaires catholiques et où la presse entière en répétera les échos !

La conquête du peuple faite, il faudra gagner à cette idée les gouvernants et l'armée elle-même. Mais dans les nations démocratiques, avoir gagné le peuple ne sera-ce pas avoir gagné les gouvernants ? Le plus difficile sera, sans conteste, de gagner l'armée. Encore faut-il avouer que la masse des soldats qui ne se sentent aucune vocation militaire ne résistera pas longtemps. J'imagine que ces jeunes gens dont beaucoup regrettent leur père et leur mère, leurs foyers et leur métier tiendraient assez volontiers le langage que me tenait l'un d'eux, il y a peu de temps, dans un compartiment de chemin de fer : « A la caserne on nous habitue à la paresse. En six mois on peut apprendre et on apprend en fait ce qu'il y a à apprendre. Au lieu de développer l'amour de la patrie, le courage et le dévouement, le séjour de trois ans dans ces tristes chambrées ne fait qu'éteindre en nous tout sentiment noble et élevé. Pourquoi ne pas exercer chaque citoyen au maniment des armes au chef-lieu de sa commune, le dimanche, par exemple ? Nous ne serions pas obligés de quitter nos parents au moment où ils commencent à vieillir et nous n'aurions pas le regret de les voir travailler au-dessus de leurs

forces; nos sœurs ne seraient plus soumises aux rudes travaux, et forcées de tenir notre place à la maison paternelle ».

Je sais que tel n'est pas l'avis des gens du métier, généraux et officiers qui croient ou affectent de croire à l'esprit militaire, dans le vieux sens du mot, à l'efficacité d'un maniement quotidien des armes, qui s'imaginent que les grandes manœuvres ressemblent à une bataille, etc. Mais l'opinion des soldats eux-mêmes est-elle entièrement à négliger ?...

Je sais aussi que l'honnête jeune homme qui parlait ainsi aurait pu passer, aux yeux d'un brutal ou d'un mauvais plaisant, pour un triste patriote et un misérable soldat. Pour qui comprend il n'en aime pas moins son pays et n'est pas plus incapable qu'un autre de mourir courageusement sur un champ de bataille. Les idées qu'il m'exprimait naïvement commencent à se faire jour dans les casernes comme dans les plus obscurs villages.

Des paysans et des soldats de deuxième classe,... faibles champions pour faire triompher une si grande idée, me direz-vous ? — Prenez garde à leur nombre. Interrogez les jeunes gens qui quittent la vie militaire; ils répondront tous d'une façon analogue. Exposez un projet de désarmement à un honnête ouvrier, si vous voulez savoir comment est préparé le terrain où tombera la parole de Léon XIII ; vous verrez combien il est favorable à une semence pacifique.

Ces vues élevées se heurteront peut-être à des préjugés séculaires dans les classes riches qui confondent si volontiers les idées d'honneur et de courage avec le costume militaire et dont quelques membres, en occupant les premiers postes, trouvent dans l'armée seule un emploi en rapport avec leurs goûts de domination. Ainsi, on persuadera difficilement que l'armée est inutile à qui l'armée est nécessaire. Mais ce sera l'affaire des gouvernements. Avec les économies à réaliser sur le budget de la guerre on pourrait au besoin leur fournir des pensions convenables et de nature à compenser la perte de leurs charges. Le jour du reste où on aurait résolu les difficultés internationales, où on serait seulement disposé à les résoudre autrement qu'en versant le sang, force leur serait bien de s'occuper ailleurs et de diriger messieurs leurs fils vers d'autres carrières. Dans ces temps-là on construira sans doute les chemins de fer trans-africain et trans-asiatique, on tentera

de nouveau le percement des isthmes. Il faudra de nombreux ingénieurs...

Ces difficultés entre nations civilisées, peut-on les trancher autrement que par la guerre? La guerre n'est-elle pas nécessaire? Mon Dieu pourquoi le serait-elle? Entre deux animaux qui poursuivent la même proie, la guerre est nécessaire; entre deux enfants qui se disputent le même jouet, la guerre est nécessaire; l'est-elle entre deux hommes raisonnables et honnêtes? Entre peuples barbares dont l'un envahit le territoire de l'autre par pur caprice, la guerre est nécessaire et légitime pour celui dont le territoire est violé. Mais sommes-nous, ou du moins serons-nous toujours des barbares? Les nations européennes, les nations civilisées, n'ont-elles pas atteint l'âge de raison?

Je crois fort que le jour où elles seront délivrées de la tutelle des gouvernements personnels, toujours un peu tyranniques, les neuf dixièmes des cas de guerre seront éliminés. Or, nous allons à grands pas, c'est incontestable, vers le règne de plus en plus impersonnel de la justice et de la vérité.

Il ne s'agit du reste dans la pensée de personne de consacrer l'injustice entre nations ou de légitimer l'oppression exercée de peuple à peuple. C'est au contraire par une justice bien organisée que nous entendons faire respecter les frontières naturelles. C'est l'union de la justice et de la paix par l'arbitrage que nous désirons; c'est, en un mot, la réalisation du vieux mot de l'Ecriture : *Justitia et pax osculatæ sunt.*

La meilleure preuve que la guerre n'est pas nécessaire et qu'on peut s'entendre, c'est qu'il existe un droit des gens qui détermine, jusqu'à un certain point, la manière de la faire et qu'on s'entend pour se battre. Au lieu de décider qu'on s'égorgera de telle ou telle façon, qu'il soit convenu que l'on ne se battra pas et qu'on s'en rapportera à un tribunal suprême et l'utopie cesse d'être.

La création d'un pareil tribunal ne serait après tout qu'une extension des conventions internationales qui régissent les rapports actuels des peuples, comme la convention monétaire, l'union postale universelle, les traités d'extradition, la triple alliance... Lors même qu'il ne jugerait pas en dernier ressort, s'il était composé d'hommes honnêtes et animés de sentiments pacifiques il empêcherait un grand nombre de

guerres et on n'aurait recours aux armes que dans des cas de plus en plus rares. Les sanctions, toutes morales, de ses jugements auraient le même effet que le droit du plus fort et nous n'en serions pas réduits, nous, qui reprouvons le duel entre individus comme immoral et barbare, à l'approuver entre nations, sous un nom différent.

Cette convention peut bien s'établir d'abord entre deux gouvernements et s'étendre ensuite. Elle peut bien n'être que temporaire et renouvelable.... Où est en tout cela l'impossible ?

Combien une solution par l'arbitrage serait préférable à celle que peut donner la guerre ? Toute guerre au fond est injuste de bien des manières : injuste dans ses causes de la part de celui qui l'a rendue nécessaire, injuste dans ses conséquences : c'est parfois l'agresseur qui l'emporte ; injuste pour la majorité des triomphateurs qui sont morts sans profit aucun si ce n'est souvent au profit de quelques ambitieux. Il me revient à la pensée ce tableau où Young nous montre un roi entouré d'honneurs, vivant dans les plaisirs, dans un palais somptueux, tandis qu'au fond d'un obscur village un de ses sujets au courage duquel il doit peut-être sa couronne, vit sans abri et mendie misérablement le pain que ses forces épuisées sur les champs de batailles ne lui permettent plus de gagner honorablement.

Venons-en au particulier : dans un jour prochain la grande difficulté entre la France et l'Allemagne peut-elle être résolue sans la guerre — qui ne la résoudrait, du reste, probablement pas ? La revanche (un mot d'enfant) s'imposera-t-elle toujours ? Que l'empereur d'Allemagne, sous l'influence de la grande poussée socialiste ou spontanément (il est, dit-on, philantrope), consente à laisser les provinces de l'Alsace et de la Lorraine libres de choisir leur nationalité ; que les électeurs convoqués se décident librement ; tout n'est-il pas fini ? C'est une des solutions entrevues par les amis de la paix. Allons plus loin : que le gouvernement français envoie à l'empereur d'Allemagne une délégation pour lui dire : « Sire, il y a vingt ans que nous nous épuisons à préparer la guerre. Pour en finir, consentiriez-vous à faire des provinces annexées à votre Empire un territoire neutre, ou du moins nous permettriez-vous de les acheter plutôt avec de l'or qu'avec le sang de nos soldats ? Les millions

que nous consacrons chaque jour à la guerre nous les emploierons à faire le bonheur des peuples et à soulager les malheureux. » Est-il bien sûr que l'empereur resterait indifférent à une pareille démarche, peu vraisemblable sans doute, de notre part, mais non impossible. Mieux vaudrait pour nous payer encore cinq milliards que de perdre un seul de nos corps d'armée.

Ce ne sont pas là les seules solutions capables de mettre fin à la situation actuelle. Reste encore celle qui a le plus de sympathies, la création des Etats-Unis d'Europe soutenue par un grand nombre de journaux en Italie et en Suisse, spécialement par « *les Etats-Unis d'Europe* » paraissant à Genève.

L'Europe est assez une physiquement pour qu'elle imite le nouveau continent. Les intérêts coloniaux des nations qui la composent sont les mêmes en Orient et en Afrique.

Je n'ai pas la prétention d'épuiser aujourd'hui la question et de dire même tout ce qui me vient à l'esprit. J'évite le tableau trop facile des avantages que les peuples trouveraient à ces modifications : Les bras rendus à l'agriculture, les budjets exonérés, la liberté du commerce assurée, la colonisation en commun, le succès des grandes entreprises commerciales, industrielles, scientifiques, facilité. Tels sont les points sur lesquels on insiste habituellement.

Un jour ou l'autre, il faut l'espérer, les avantages et le bien-être des peuples devront être et seront l'unique préoccupation des gouvernements. La fraternité s'établira entre les hommes et entre les nations.

Mais on répand au sujet de ces utopies, (j'emploie ce mot à dessein), chaque jour biens des erreurs ; entre autres on dit que la paix serait immorale. C'est sous la plume d'un grand écrivain et d'un grand penseur, favorable d'ailleurs à la paix et au progrès, que je trouve cette absurdité empruntée, du reste, je crois, à Joseph de Maistre. Je demande pardon à M. de Vogüé, pour l'expression, trop sévère peut-être, qui vient de se glisser sous ma plume. Mais ignore-t-il qu'il n'est pas de plus grande source d'immoralité que cette défiance réciproque des peuples qui les oblige à entasser les jeunes gens dans les casernes sans souci aucun de leur formation morale et religieuse ? L'illustre académicien rêve d'autres utopies ; pourquoi n'emploierait-il pas son talent à préparer celle-ci ?

Je connais d'autres écrivains qui, à ce mot de paix uni-

verselle, de tribunal d'arbitrage, de désarmement, se contentent de hausser les épaules déclarant que ce qui existe a toujours existé et existera toujours.

A ceux-ci je tiendrai un autre langage ; je rabattrai, s'il le faut de mes prétentions, pour qu'ils me pardonnent de vouloir modifier ce qui existe. Je leur dirai : Si nos efforts aidés des vôtres pouvaient seulement éviter une seule guerre nous pardonneriez-vous et consentiriez-vous à nous aider? Si la guerre en général est nécessaire, une guerre en particulier ne l'est pas plus qu'il est nécessaire que je sois écrasé demain dans une rencontre de trains ; les mécaniciens font leur possible pour éviter ces accidents sur les voies ferrées, pourquoi ne les imiterions-nous pas ?

Je leur montrerai ensuite les progrès accomplis par les idées pacifiques depuis quelques années et j'opposerai à l'effectif de la guerre l'effectif de la paix tout aussi consolant que le premier est effrayant.

Sans remonter jusqu'aux projets de Henri IV, sans parler de la *Sainte-Alliance*, sans m'arrêter aux théories de l'auteur des *Quatre mouvements* et à certaines tendances, qui n'aboutirent pas, de la génération 1830, je signalerai en passant le beau succès du 2e congrès de la paix tenu à Paris en 1848, dont la présidence offerte, si je ne me trompe, à l'archevêque de Paris, fut dévolue à Victor Hugo. Le grand poète alors dans tout l'éclat de sa gloire prononça dans cette circonstance un discours très remarquable qui fut comme le résumé des travaux du congrès. Catholiques et protestants y étaient représentés ; l'enthousiasme fut à son comble au moment où l'abbé Deguerry et le pasteur Coquerel s'embrassèrent devant l'estrade du président. Après cette date les tendances pacifiques semblent se ralentir dans le public. Napoléon III fut cependant favorable à la paix. En 1863, il proposait aux gouvernements de « jeter les bases d'une pacification générale ». Plusieurs difficultés furent résolues sous son règne, par l'abitrage. De nos jours les sentiments pacifiques se sont réveillés. Un des apôtres de la paix qui dans ses écrits a le plus prêché la fraternité, le Père Gratry, ne pourrait plus dire ce qu'il disait il y a vingt-cinq ans : « Je suis presque seul à espérer ». Il s'est fondé en France un grand nombre de sociétés de la paix. Parmi les plus importantes il faut citer : la Société d'Arbitrage entre na-

tions présidée par M. Frédéric Passy, la Fédération Internationale de la paix dirigée par M. Destrem, l'Association des jeunes amis de la paix de Nîmes, les Unions de la paix sociale fondées par M. Le Play, la Ligue populaire pour la revendication des libertés publiques de M. Gaston David, etc., etc. Sous l'influence de ces sociétés et de leurs présidents la campagne a été menée vivement. Dix ou douze grands journaux dans notre pays sont gagnés à la paix. L'activité à l'étranger n'est ni moins grande, ni moins féconde. En Italie, en Allemagne, en Angleterre, en Amérique, les sociétés pacifiques sont aussi très répandues. Ne citons que les associations de Rome et de Milan pour l'Italie, de Berlin et de Francfort pour l'Allemagne, celles de Londres, de Liverpool pour l'Angleterre, celles de Boston, de Philadelphie, de Washington pour l'Amérique.

Toutes ces bonnes volontés ont abouti il y a quatre ans à la convocation d'un nouveau congrès universel de la paix à Paris qui a été suivi des congrès de Londres, de Rome et de Berne précédés chacun d'une conférence interparlementaire. A Berne des gouvernements s'étaient fait représenter officiellement. Avant de se séparer le congrès a établi un tribunal officieux d'arbitrage chargé de proposer sa médiation aux gouvernements qui auraient des différends à juger. C'est presque la mise en exécution d'un projet de convention international émané du président de la République des Etats-Unis.

Je ne parle pas, dans cette revue, de la puissance du socialisme. Qui sait si nous n'allons pas à un état de choses nouveau plus ou moins rêvé par les Karl Marx et les Benoît Malon ?...

Enfin, si, comme nous l'espérons, la voix du pape se fait entendre, nous pouvons bien compter sur l'influence des évêques qui seront admirablement dans leur rôle en prêchant la paix. « Nous aurons bien avec nous, disait le président du Congrès de Berne, les représentants de Celui dont la naissance fut saluée par ces mots : Paix aux hommes de bonne volonté ! et qui appellent chaque jour, de leurs vœux, le *règne de Dieu sur la terre.* »

M'adressant toujours aux mêmes adversaires, je les prierai de moins abandonner leur esprit à la routine et de faire la part en tout du conventionnel et du nécessaire. L'armée n'a pas été organisée de tout temps comme elle l'est aujourd'hui ;

l'armée permanente est une invention moderne comme le service militaire obligatoire ; ce n'est donc pas être utopiste que de réclamer des modifications. Si on m'objecte qu'il faudra satisfaire les goûts militaires de certaines natures, je ferai remarquer qu'il restera l'armée intérieure et les guerres coloniales qui ne pourraient être supprimées que le jour où la terre entière en serait au même point de la civilisation et où les hommes seraient parfaitement unis par la religion. Si on craint pour le patriotisme, l'amour du pays, le dévouement, le courage (grands mots, certes, et grandes choses), j'affirme qu'ils ne seront pas diminués et que l'on saura se battre courageusement même sans l'avoir appris (parce que cela ne s'apprend pas) quand ce sera nécessaire. La paix et l'amour de la paix ne sont contraires ni au patriotisme, ni au courage. Autre chose est d'aimer son pays, autre chose est de massacrer ses voisins.

Enfin je concluerai modestement à la simple possibilité d'un désarmement partiel s'il le faut, et d'une paix seulement européenne, mais stable avant la fin du siècle, par exemple. Cette paix risque bien du reste de n'être ni universelle ni perpétuelle comme beaucoup le voudraient. Où sont les choses absolues et éternelles ici-bas ? L'humanité pourra reculer après avoir avancé ou ne pas marcher tout entière. La simple tentative dans les pays civilisés de l'établissement d'une paix générale n'en serait pas moins déjà un grand bien et un bel exemple pour les générations futures. Le vingtième siècle sans guerres serait bien supérieur au dix-neuvième avec ses gloires militaires.

L'antique prophète Isaïe nous a laissé dans la célèbre vision de la *religion universelle de la paix* un tableau du monde qu'il est bon de relire à la veille, peut-être, de le voir se réaliser.

« Dans les derniers temps, dit-il, la montagne sur laquelle se bâtira la maison du Seigneur sera fondée sur le haut des monts et elle s'élèvera sur le haut des collines, de sorte que toutes les nations y accourront en foule et plusieurs peuples y viendront en disant : Allons à la montagne du Seigneur et à maison de Dieu. Il nous enseignera ses voies et nous marcherons dans ses sentiers. Il jugera les nations et il convaincra d'erreur plusieurs peuples ; *et ils forgeront de leurs épées des*

socs de charrues et de leurs lances des faux. Alors un peuple ne tirera plus l'épée contre un autre peuple et il ne s'exerceront plus à combattre... Ils ne se nuiront point et ne se tueront point sur la montagne du Seigneur. »

Cette montagne dont parle le sublime poète, c'est la religion. C'est bien à la religion, en effet, qu'il appartient d'unir les hommes et les peuples en les unissant à Dieu, bien que, hélas, il faut l'avouer, elle les ait trop souvent divisés.

L'Eglise catholique est admirablement organisée pour cette synthèse universelle. Voici de plus qu'elle s'abaisse, comme elle l'a toujours fait au reste, à la suite de son chef vers les pauvres, les humbles et les petits qui sont justement ceux qui souffrent de la guerre.

Elle semble en ce moment, sous la conduite de Léon XIII, renouveler sa charité aux sources pures de l'Evangile.

La papauté, après avoir perdu sa puissance temporelle, voit sa puissance spirituelle et morale s'étendre d'une façon inespérée. Qui sait si elle ne va pas reprendre en Europe l'autorité qu'elle y avait au moyen-âge, et en user comme le clergé en usait alors pour imposer aux seigneurs la *paix de Dieu* ?

Qui sait, en un mot, si la prophétie ne va pas se réaliser ?

Le pape n'est-il pas le président de droit, pour ainsi dire, et tout indiqué du prochain tribunal d'arbitrage ? Un nouveau domaine temporel ne serait-il pas le territoire neutre le mieux choisi pour recevoir les représentants pacifiques des nations chargés de maintenir la paix dans le monde ?

Si quelque rêveur philosophe, citoyen de Rome ou d'Athènes, s'était avisé, il y a dix-huit cents ans, au moment où un vaisseau de l'Empire conduisait, à travers la Méditerranée, saint Paul dans la ville éternelle et où les grandes routes nationales d'alors étaient parcourues par d'obscurs apôtres de la charité ; si, ce philosophe s'était avisé, dis-je, de parler de l'abolition de l'esclavage et de l'établissement de l'égalité entre les hommes comme je viens de vous parler de la suppression de la guerre et de l'avénement de la paix, il n'eût pas manqué lui aussi de citer, s'il en avait eu connaissance, à l'appui de ses espérances, un autre passage symbolique du même Isaïe :

« Il sortira un rejeton de la tige de Jessé et une fleur naîtra de sa racine. L'esprit du Seigneur reposera en lui, l'esprit de

sagesse et d'intelligence, l'esprit du conseil et de force, l'esprit de science et de piété... *Il jugera les pauvres dans la justice* et se déclarera le juste vengeur des humbles sur la terre... *Alors le loup habitera avec l'agneau*, le léopard se couchera auprès du chevreau, le lion et la brebis demeureront ensemble et un petit enfant les conduira. Le veau et l'ours iront dans les mêmes paturages, leurs petits se reposeront ensemble et le lion mangera la paille comme le bœuf. L'enfant à la mamelle se jouera sur le trou de l'aspic et celui qui aura été sevré portera sa main dans la caverne du basilic. »

Ses espérances auraient provoqué sans doute le sourire moqueur d'un grand nombre. Elles sont pourtant aujourd'hui assez largement réalisées. Nous n'en sommes plus, grâce à Dieu, à l'esclavage de l'antiquité, pas plus qu'aux luttes continuelles de cité à cité, de province à province, de seigneur à seigneur du moyen-âge.

Nous catholiques, en particulier, nous attendons toujours le règne social de Jésus-Christ, règne universel, pacifique et incontesté. Il doit régner d'une mer à l'autre, de l'orient au couchant et jusqu'aux confins de la terre, il doit soumettre à lui tous les peuples et donner la paix à toute créature. « Il faut qu'il règne ! » s'écriait le grand orateur de Notre Dame, le Révérend Père Monsabré. Pourquoi ce règne ne serait-il pas le règne de la paix puisqu'il est le *roi de la paix* : *Rex pacis*. Ne méprisons donc pas trop les aspirations des grandes et nobles âmes. Si les lois de l'évolution et de la sélection sont vraies, il y a progrès dans l'humanité tout comme il y a dégénérescence. L'histoire est faite tout entière de ces deux choses, mais c'est le progrès qui doit l'emporter.

Adressons plutôt à Dieu la prière du Sage : « O Dieu, rassemblez les nations et unissez les peuples. »

Il les unira tous sous la houlette du souverain pasteur, espérons-le. Le désarmement et la paix seront le couronnement de l'œuvre admirable du grand Léon XIII. C'est lui qui rappellera aux hommes que, fils du même père, ils sont faits pour s'aimer, même au delà des frontières, et non pour s'égorger.

La lutte pour la vie, si elle est nécessaire, prendra, sous l'influence de sa parole et sous l'action de la religion mieux comprise, une forme plus douce, plus raisonnable, plus digne en un mot de la créature qui a été faite à l'image de

Dieu. Il se trouvera peut-être alors quelque âme religieuse d'artiste pour traduire dans une musique nouvelle et céleste, le sens nouveau du cantique de l'Église que les peuples chanteront dans un concert sublime :

Gloria in excelsis Deo !
et in terra
Pax hominibus bonæ voluntatis !

L. Pichot.
Professeur de mathématiques,
à Felletin (Creuse).

Ce travail était achevé, lorsque nous avons eu la pensée de soumettre notre manière de voir, au sujet du désarmement et de la paix, à Son Eminence le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté Léon XIII.

Nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs notre lettre et la traduction de la réponse que son Éminence a daigné nous adresser : elle est pour nous un précieux encouragement et la benédiction du Saint Père un gage de succès.

« *A son Eminence le cardinal Rampolla,*

« Eminentissime Seigneur,

« Votre Eminence ne peut ignorer qu'il se produit, en ce moment, en Europe et en Amérique, un mouvement très favorable à la paix universelle, au désarmement général des peuples civilisés et à l'établissement d'un tribunal d'arbitrage international.

« Parmi les instigateurs de ce mouvement, qui honore au plus haut point l'humanité, un très grand nombre verraient avec un extrême plaisir l'intervention de Sa Sainteté Léon XIII.

« Permettez, Éminence, à un humble apôtre de la paix, prêtre de l'Église de Limoges, de joindre aux vœux qui ont pu

être déjà présentés à la Chancellerie pontificale dans ce sens, ses propres instances et de vous dire combien serait appréciée une telle intervention.

« Venue de la plus haute autorité morale du monde, elle semble de nature à faire avancer rapidement la question, à rendre à l'humanité entière le service le plus signalé, à ramener à l'Église les peuples qui s'en éloignent et aussi à faire restituer à la papauté le rôle d'arbitre qui lui revient et que nous lui avons vu exercer récemment encore, d'une manière si heureuse.

« Délégué de la *Société internationale d'arbitrage* pour organiser des conférences et des réunions à l'effet de propager ces idées, je me propose de faire surtout ressortir les avantages qu'il y a lieu, et qu'il y aurait encore à confier les intérêts généraux des nations à de telles mains, en m'inspirant toujours des conseils que Sa Sainteté a déjà manifestés, dans les encycliques *Immortale Dei*, *De conditione opificum* et dans ses lettres sur la France.

« Je serais trop heureux d'avoir encore sur ce point vos encouragements comme aussi la bénédiction du digne et glorieux vicaire de celui qui fut annoncé au monde sous le nom de *Prince de la Paix*.

« Daignez agréer les très humbles hommages avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

« Eminentissime Seigneur,

« Votre très obéissant serviteur,

« L. Pichot »

Réponse de S. E. le cardinal Rampolla :

« *A. M. Pichot, professeur à Felletin (Creuse).*

« Très illustre Monsieur,

« J'ai communiqué au Saint Père le contenu de la lettre où vous m'exposiez les idées que vous entendez propager par des conférences et des réunions dans le diocèse de Limoges, conformément au mandat que vous avez reçu de la *Société Inter-*

nationale d'arbitrage. Je ne doute pas que Votre Seigneurie se soumette fidèlement, comme elle me l'écrit, aux principes exposés dans les documents pontificaux qu'elle cite, et souhaitant que son zèle produise des fruits abondants, je lui envoie la bénédiction apostolique.

« A cette occasion, je suis heureux de me dire, avec des sentiments d'estime distinguée, de Votre Seigneurie Illustrissime, le très affectueux serviteur.

« M. Card. RAMPOLLA.

« Rome, le 24 avril 1893. »

COUP D'ŒIL
SUR L'ENSEMBLE DU CODE CIVIL

A ce moment où la réforme du Code civil est à l'ordre du jour et provoque des observations en sens contraire, il ne sera pas inutile d'envisager l'ensemble de l'œuvre de Napoléon Ier et de se demander quelle part il convient de faire à ces critiques et à ces éloges.

I. Pour rédiger le Code civil, le législateur de 1804 a mis à contribution toutes les législations qui avaient passé sur la France. Il s'est inspiré surtout du droit coutumier, et on le comprend d'autant mieux que la plupart de ses rédacteurs étaient originaires des pays de coutumes. A cette législation ils ont emprunté certaines règles sur les successions, la communauté entre époux, l'incapacité de la femme mariée, et les servitudes légales. Mais si l'on considère le nombre des articles, c'est au droit romain que le Code a emprunté la somme la plus considérable de règles ; de lui, en effet, par l'intermédiaire de Pothier est venu tout le système des obligations qui tient une très grande place dans la loi ; en outre les règles de l'usufruit et du régime dotal, et, pour partie du moins, celles de la prescription. Le titre des *Donations et Testaments* s'est inspiré des ordonnances royales, et surtout de celles du XVIIIe siècle, dues à d'Aguesseau. La jurisprudence des Parlements a fourni quelques principes sur l'absence, et le droit canonique une partie des règles sur le mariage, notamment celles du mariage putatif, avec la théorie de la légitimation. Enfin le Code a emprunté au droit révolutionnaire certaines dispositions relatives au mariage, la règlementation de la puissance paternelle, les traits essentiels de son nouveau régime hypothécaire, et quelques-uns des principes de son système successoral, tout en y apportant de profondes modifica-

tions. Le droit purement féodal est le seul auquel les législateurs de 1804 n'aient rien emprunté.

II. De ces divers éléments ils ont fait une œuvre bien conçue et appropriée aux besoins de l'époque. « Ce n'est pas une œuvre de médiocre compilation.... elle est capable de maintenir les saines notions du droit (1). » D'après Mgr Dupanloup (2) le Code civil « tel qu'il est, laisse encore dans beaucoup de ses parties une large place à l'admiration. »

Pie IX rendait hommage au mérite de ce monument législatif, lorsqu'il disait le 31 juillet 1849 (3) : « Nous avions naguère travaillé à un Code ; eh bien ! j'ai dit hier qu'il fallait tout simplement prendre pour modèle le meilleur des Codes, le Code Napoléon. Nous avons quelques changements à y apporter, mais c'est chose facile que de corriger après coup les détails des belles et grandes choses. »

Ce sont de semblables corrections qu'ont fait subir au Code de 1804 les pays étrangers qui l'ont adopté. Ces pays sont surtout ceux qui avaient été annexés à la France durant le premier Empire, la Belgique, la Hollande, les Provinces rhénanes, le grand duché de Bade, l'Italie ; le Code a été adopté aussi en Roumanie.

1. Au point de vue de l'unité nationale, les législateurs de 1804 ont fait une œuvre éminemment bonne.

Ils ont doté la France de l'unité législative qu'elle demandait depuis longtemps, et ce sera là leur éternel honneur.

Dès le XVIe siècle des essais avaient été faits pour atteindre ce résultat : les ordonnances de Colbert et d'Aguesseau l'avaient réalisé pour quelques matières importantes : mais c'est le Code civil qui, pour la partie de beaucoup la plus considérable de nos lois, a mené à bonne fin l'œuvre de l'unification.

D'autres pays avaient précédé la France dans cette grande entreprise. A la fin du XVIIIe siècle, la Bavière, la Suède, l'Autriche et la Prusse avaient promulgué des Codes : celui de la Prusse avait surtout été remarqué à cause de son étendue et

(1) MARCHAL, *Revue catholique des Institutions et du Droit*, t. IV, p. 169.

(2) *De la haute éducation intellectuelle*, t. III, p. 329.

(3) *Le Correspondant*, 25 mai 1887, p. 625.

de l'excellente distribution des matières. Mais tous ces Codes laissaient force de loi aux coutumes sur la plupart des matières importantes ; aussi ne réalisaient-ils que partiellement, comme les ordonnances françaises, l'unité de législation.

Le Code civil leur est donc de beaucoup supérieur à ce point de vue ; depuis sa promulgation l'unité est parfaite en France.

Il faut reconnaître que la Révolution, en faisant par la violence table rase des institutions du passé, a singulièrement facilité la tâche du législateur de 1804. On doit regretter ces violences, et penser qu'une liquidation pacifique des institutions antérieures, telles que la féodalité, eût été bien préférable. Mais, les choses étant ce qu'elles étaient à la veille de sa rédaction, le Code civil a eu l'inappréciable mérite d'unifier de la façon la plus complète la législation de la France.

2. Est-ce là son seul mérite ? Assurément non ; on peut encore sauf quelques réserves, y louer la distribution des matières et la rédaction des textes.

« Le cadre magnifique sous lequel furent disposées les matières civiles qui font l'objet du Code Napoléon frappe tout d'abord par sa belle ordonnance et par sa majestueuse simplicité. La distribution des diverses parties de la législation civile et la ferme concision du texte donnent à cette œuvre un caractère de facilité pratique et de grandeur magistrale, dont personne ne saurait contester l'éclatant mérite (1) ».

On pourrait cependant souhaiter dans le Code des généralités plus élevées et des développements plus savants ; c'est une œuvre essentiellement pratique, et qui se soucie plus de fournir aux litiges entre particuliers une solution équitable que de présenter dans un ordre philosophique le développement de principes abstraits. Mais est-il bien permis de blâmer le législateur d'avoir ainsi cherché à donner à son œuvre la plus grande somme d'utilité pratique ?

Il est vrai que, même au point de vue exclusivement juridique, les incorrections de détail sont nombreuses dans le Code ; mais eu égard à la rapidité de la rédaction, qui dura à peine deux ans, on peut excuser ces imperfections que la doctrine et la jurisprudence corrigent sans grande difficulté. D'ailleurs

(1) Coste, *Revue catholique des Institutions et du Droit*, t. VII, p. 259

la rédaction est ordinairement exacte, et le style presque toujours clair ; à ce point de vue le Code civil est incomparablement supérieur au Digeste. Une révision attentive eût permis d'y supprimer quelques répétitions, de dissiper quelques obscurités, de préciser certaines définitions, et de supprimer les divisions qui sont moins à leur place dans une œuvre législative que dans un exposé didactique.

C'est ainsi, pensons-nous, qu'on eût pu apprécier en 1804 l'œuvre qui venait d'être achevée ; mais si nous nous plaçons à l'époque actuelle, il y a lieu de formuler quelques critiques nouvelles ; car depuis quatre-vingts ans, à cause des modifications profondes et rapides de l'état social et économique au XIXe siècle, le Code a singulièrement vieilli. Il est des questions importantes qu'il omet, telles sont celles qui se réfèrent à la propriété mobilière, aux rapports de patrons et d'ouvriers (*questions ouvrières*) aux contrats d'assurance et d'apprentissage, à la propriété littéraire ; les deux dernières ont été oubliées ; les trois autres étaient de minime importance en 1804, mais le changement d'époque a rendu très sensible l'omission du législateur.

III. Quant aux caractères essentiels du Code civil, il faut y distinguer, comme dans toute législation, deux parties très différentes. L'une est commune à tous les temps et à tous les pays ; sur ce point le Code reproduit fidèlement les règles de droit naturel que Dieu a gravées dans les cœurs ; telle est par exemple la théorie des obligations. L'autre, au contraire, se rattache à la politique, et se ressent de l'influence des époques, comme les titres consacrés aux successions, au mariage, au divorce ; en ces matières le Code a le tort de rester trop fidèle aux idées révolutionnaires ; c'est ainsi qu'on doit y signaler un défaut capital, celui qui consiste à faire complètement abstraction de l'idée religieuse.

La première developpe les maximes d'équité que formulait un livre préliminaire, précédant dans le premier projet du Code civil le titre Ier du livre Ier, et supprimé au cours des discussions. Son esprit de justice se retrouve en bien des passages de la législation, et « nous devons reconnaître que la partie du Code Napoléon afférente à la liberté et à la dignité des contrats, à la sainteté des engagements, et à tout cet ordre d'idées et de faits qui constitue la base commune du droit des

gens chez tous les peuples, est vraiment digne des éloges de la postérité ». « Le Code civil, dit M. Duverger (1), est populaire ; il est aimé parce qu'il est juste et humain. » — « Le bien dans le Code Napoléon, dit M. Sauzet, appartient au progrès des lumières qui l'a préparé, au génie qui l'a conçu, aux esprits éminents qui l'ont enfanté. Le mal est venu de la difficulté des temps, qui le condamnait à tenir compte de tous les éléments orageux qui entouraient son origine, et à mêler aux principes fondamentaux de l'ordre social les caractères nécessairement imparfaits d'une œuvre de transition et de transaction. L'un sera immortel, parce qu'il résume la pensée des siècles ; l'autre a changé et changera encore, parce qu'il est né des nécessités temporaires du siècle. »

M. Terrat, dans un langage aussi éloquent qu'élevé, apprécie ainsi l'œuvre de Napoléon : « Le Code est une œuvre fort remarquable, surtout si l'on se reporte à l'époque où il a été fait ; il est une réaction évidente contre les idées de 93 ; c'est un retour au passé et au bon sens; il suffit de lire les trois projets successifs de Cambacérès pour s'en convaincre. Il est hautement spiritualiste dans l'organisation de la famille, de la propriété, des contrats (voir l'art. 1382 C. civ.). Celui qui a pris la plus large part à sa confection, Portalis, était un esprit sage et élevé qui a fait justice de bon nombre d'illusions. Enfin notre Code a un caractère impersonnel ; il est humain, comme on l'a dit, il est humain, en ce sens qu'il repose plus sur la qualité d'homme que sur la qualité de Français, ce qui est tout à la fois un mérite et un défaut. Nous jouons ici encore le rôle de vulgarisateurs. Aussi plusieurs peuples ont adopté notre droit civil, et chose plus remarquable, ceux auxquels il avait été imposé par la conquête, l'ont conservé après avoir reconquis leur liberté. En résumé, ce Code porte, bon gré mal gré, l'empreinte des principes chrétiens, et aujourd'hui encore, il reste un rempart contre les idées socialistes. »

Bref, le Code civil est en général animé de l'esprit de justice et de vérité.

Mais dans la seconde catégorie de ses règles, celles qui touchent aux institutions politiques, on peut relever trois carac-

(1) Duverger, *L'Athéisme et le Code civil*, p. 36.

tères essentiels dont l'un est absolument condamnable : liberté, égalité, sécularisation (1).

A. Il est vrai qu'il n'a guère assuré la liberté individuelle ; car il a maintenu la contrainte par corps que la loi du 22 juillet 1867 a fini par supprimer. On peut aussi lui reprocher à ce point de vue d'avoir conservé le droit d'aubaine et la mort civile, heureusement abolis le 14 juillet 1819 et le 31 mai 1854. Malgré son principe de liberté, le Code, nous avons eu l'occasion de le relever quelquefois, n'a pas compris en tous points, et notamment en matière religieuse, la véritable notion de la liberté, son champ d'application, ses bornes et son principe régulateur, c'est-à-dire la vérité et la justice. Là, il y aura de graves reproches à lui faire, et à rappeler le peu de faveur qu'il montre à l'égard des personnes morales, principalement des communautés religieuses. Lors de sa rédaction, l'idée d'association n'etait pas en honneur. Le premier Empire a toujours tenu les associations en défiance, et pensé beaucoup plus à les surveiller qu'à les encourager. Ce n'est qu'à une date relativement récente qu'on a réclamé contre cette manière de voir.

B. La liberté du sol a été consacrée par le Code comme la liberté individuelle : car, à la suite du droit révolutionnaire, il a fait disparaître le régime féodal qui s'harmonisait avec les conditions de la société au moyen âge, mais qui ne devait pas survivre aux institutions auxquelles il était lié.

Cette abolition était en même temps une conséquence de l'idée d'égalité ; la même pensée a entraîné la suppression des droits d'aînesse et de masculinité. Toutefois de cette égalité devant la loi que l'Evangile avait préparée bien avant la Révolution, par le dogme de l'égalité des âmes devant Dieu, le législateur a tiré des conséquences quelquefois exagérées, au risque de compromettre l'organisation naturelle de la famille. M. Le Play et son école ont réagi contre quelques-unes, principalement la restriction de la liberté de tester. Le Code a aboli la distinction des *propres* et des *acquêts*, si légitime en matière de succession ; cette suppression a été faite en haine de féodalité qui, cependant, n'avait rien de commun avec cette clause. Mais ce qu'on ne peut approuver dans le

1) Mgr Besson, *Mandement pour les prières publiques*, 1881.

Code, c'est le principe de sécularisation. « Nous avons sécularisé la loi, diront les défenseurs du Code ; nous l'avons séparée de la religion. Nous laissons la religion à notre conscience, et nous faisons pour la société civile que nous sommes chargés de régir, une loi civile. Dieu et le divin sont et demeurent dans une sphère à part, sphère plus haute selon l'estime des uns, inférieure selon l'opinion de de beaucoup ; à nous législateurs, peu importe ; l'essentiel, c'est que les idées soient absolument distinctes et ne puissent jamais se rencontrer, le divin, la religion, en une place quelconque, avec l'Etat, la loi en ce monde que nous connaissons, que nous palpons, que nous devons manier. Nous avons fait simplement cela : Nous avons fait de la loi une chose humaine naturelle, ne touchant à la religion, au surnaturel par aucun bout. Toute cette doctrine est dans ce mot : Nous avons sécularisé la loi (1). »

Cet argument en faveur de l'œuvre de sécularisation entreprise en 1804, n'est que spécieux. On y a répondu sans peine.

En considérant le citoyen, abstraction faite de sa foi religieuse, le Code froisse nécessairement le sentiment de la majorité des Français, et refuse à la Religion, sauf en ce qui ouche le serment, la place à laquelle elle a droit dans l'ordre moral. Le Code civil ne commence pas, comme le Digeste, par une invocation à Dieu : *In nomine Domini nostri Jesu Christi*. Cette omission volontaire des idées religieuses ne se manifeste pas seulement au frontispice et dans la forme extérieure du Code : elle a malheureusement eu une influence déplorable dans tout ce qui touche à la famille : mariage, divorce, puissance paternelle.

1° En matière de mariage, le Code s'est complétement dégagé des idées religieuses. Domat avait dit : « C'est dans la manière dont Dieu a formé ces deux liaisons du mariage et de la naissance qu'il faut découvrir les fondements des lois qui les regardent (2). » Mais telle n'a point été la pensée des législateurs de 1804. En effet, « le Code civil a développé le principe de la Réforme et sécularisé le mariage. La Réforme ôtait au mariage la dignité de sacrement, mais elle le laissait dans la

(1) Mgr Isoard, *Le Mariage*, p. 81.
(2) *Traité des Lois*, ch, III, § 1.

sphère religieuse; c'est aux ministres du culte qu'il appartenait de le célébrer ; il gardait un caractère de contrat religieux. L'Etat moderne s'empare du mariage comme d'un domaine qui est à lui et sur lequel il exerce une domination absolue. Il en règle les conditions même essentielles, et ne parait pas soupçonner que la nature l'ait précédé dans ce soin. Le mariage n'est plus alors qu'une institution civile, asservie à la volonté du législateur. »

2° Une fois que le législateur a mis la main sur le mariage, rien ne l'empêche plus d'en autoriser la dissolution par le divorce. C'est ce qu'a fait le Code civil, suivant en cela le système de la Révolution, qui, là encore, avait appliqué les principes sociaux de la Réforme et du paganisme. Ici il a oublié la doctrine de Domat qui disait : « Le mari et la femme étant donnés l'un à l'autre de la main de Dieu, qui les unit en un seul tout que rien ne peut séparer, on ne peut jamais dissoudre un mariage qui a été une fois contracté légitimement. » Il a oublié également ici les enseignements de l'histoire : « On peut mentionner, nous dit M. Cauvière, parmi les titres de la Religion chrétienne à la reconnaisssance des femmes, l'abolition du divorce (1). « Il a admis le divorce aboli, il est vrai, en 1816, mais rétabli en 1884. Voilà par quels procédés la sécularisation des lois françaises a amené l'affaiblissement du lien matrimonial, et menace de détruire la famille et la société, dont la famille est la base. »

3° Comme conséquence de l'affaiblissement des liens conjugaux, les droits et les devoirs de la paternité sont restés frappés en France d'une sorte de paralysie légale, qui laisse le père, tantôt désarmé devant l'infamie d'un fils coupable, et tantôt omnipotent à l'égard des fruits innocents de ses relations illégitimes.

Les lois militaires ont souvent autorisé, dans notre pays, l'engagement d'un enfant mineur sans le consentement de son père, et la loi civile n'hésite pas à enlever au père la jouissance des biens des enfants mineurs qui ont atteint l'âge de dix-huit ans. D'un côté, le mineur peut diposer de lui-même et non de

(1) Voir sur ce point les deux intéressantes brochures, *La condition de la femme* et *Le lien conjugal et le divorce*, par M. Cauvière, ancien magistrat, professeur de droit à l'Institut catholique de Paris.

ses biens ; et de l'autre, le père est déclaré responsable des folies du mineur, dont les revenus ne sont plus à la disposition de l'autorité paternelle.

En vain, dira-t-on, pour justifier la législation et cette absence de fondement religieux dans notre Code : il n'y a pas là une idée d'athéisme et une négation toujours redoutable à une société ; il y a seulement un principe d'abstention plus salutaire que nuisible, et réclamé même par bien des catholiques de nos jours.

« La vérité est, répond M. de Bréda (1), que si les lois humaines n'ont d'autres fondement et d'autre appui que des volontés purement humaines, le nombre des volontés importera peu, et ces lois seront entachées de nullité.

« Les païens le disaient ouvertement : il est absurde de croire juste tout ce qui est écrit dans les constitutions ou dans les lois ; et pourquoi cela ? Parce que ce n'est ni dans les édits du préteur ni même dans les lois des Douze Tables qu'il faut chercher la règle du droit. Ce n'est pas non plus l'opinion qui détermine le droit. » Cette règle du droit qui, bien loin de se trouver dans les lois purement humaines, s'impose à elles ; cette règle, en contradiction avec laquelle aucune loi positive ne peut être légitimement promulguée, Cicéron nous dit que c'est la loi naturelle. »

En relisant la discussion du Code civil, on trouve que nos législateurs admettaient en thèse générale, qu'il y en a une et qu'on ne doit pas la violer.

Toutefois le droit naturel n'y occupe pas la place qu'il mériterait et que lui accordait, par exemple, Domat, dans l'ancien droit ; il s'est obscurci dans une foule d'esprits devenus sceptiques, et force est de se rabattre sur la légalité étroite et changeante. Nous aurons des juristes et des légistes ; aurons-nous beaucoup de jurisconsultes et de législateurs ?

A la vérité, Portalis, dans son *Exposé des motifs* concernant la loi relative au mariage, nous dit : « Nous appelons droit naturel les principes qui régissent l'homme considéré comme *un être moral*, c'est-à-dire comme *un être intelligent et libre*, et destiné à vivre avec d'autres êtres intelligents et

(1) De Bréda, *Considérations sur le Mariage*, Introduction, p. xv et p. 3.

libres comme lui. » Portalis parle de Dieu et nomme plus loin le Créateur : il dit que c'est lui qui a institué la mariage. Il ne va pas plus loin. Que ne le dit-il dans le Code, au lieu de laisser cette vérité fondamentale enfouie dans un rapport perdu, et qui n'a pas de force de loi ?

« Le Code ne le dit pas, poursuit le même publiciste, parce que le principe de la sécularisation de la loi rappelée par le même législateur, dans le même discours, s'y opposait, et personne n'a paru songer que les mots *loi naturelle*, *droit naturel*, sont absolument vides de sens, si nous ne connaissons ni le Créateur à qui nous les devons, ni la vérité sur notre propre nature, dont cette loi est la règle. Il m'est toujours permis d'invoquer contre votre Code la loi naturelle que je crois vraie, et que vous avouez être inviolable ; et vous n'avez pas de loi naturelle à m'opposer si, en tant que législateur, vous n'avez pas reconnu cette loi et son auteur. *Un être moral*, c'est-à-dire *intelligent et libre* (ce sont les termes de Portalis), n'obéit pas à des hommes qui ne sont que cela, c'est-à-dire des êtres semblables à lui, et sans mission d'un Etre supérieur à eux et à lui. *De qui tenez-vous vos lois?* demande Socrate à Clinias. *Etranger*, répond Clinias, *c'est d'un dieu : nous ne pouvons avec justice accorder ce titre (de législateur) à d'autres qu'à Dieu.*

Le législateur n'ose nommer nulle part dans le Code, ni Dieu ni sa loi ; il craint de se couvrir de son autorité, il pourra être obéi, il n'obtiendra jamais de respect pour son œuvre (1).

« Tout se tient, dit L. Brun, et s'enchaîne dans l'ordre social. Si la loi brise le premier anneau qui la relie à la source du droit, à Dieu, tous les liens se relâchent, se brisent ; les textes subsistent, l'autorité disparait. La force de plus en plus violente et despotique supplée encore pendant un temps à l'énergie de la contrainte morale que les croyances imposaient à la croyance humaine, mais le frein est brisé, la chute se précipite ; et lorsque l'orgueil de la raison indépendante a décrété qu'il n'y a pas de Dieu, la logique des multitudes révoltées lui prouvent bientôt qu'il n'y a plus de lois (2). »

(1) Voir sur ce sujet *le Droit chrétien et le Droit moderne*, p. 40-48. où Mgr D'HULST, avec beaucoup de netteté philosophique montre les rapports qui doivent exister entre les deux pouvoirs.

(2) LUCIEN BRUN, *Introduction à l'étude du Droit*, p. 131.

4° En face de cette doctrine de sécularisation de la loi, rapportons les lumineux enseignements de Léon XIII ; nous comprendrons de quel côté se trouvent la véritable civilisation et le véritable progrès de l'humanité, et aussi dans quelle direction doit se tourner le législateur pour les favoriser efficacement dans le monde.

Dans l'Encyclique *Quod apostolici muneris*, nous lisons ces paroles :

« De là est venu que, par une impiété nouvelle, inconnue même des païens, les États se sont constitués sans tenir aucun compte ni de Dieu, ni de l'ordre établi par Lui ; l'autorité publique a été déclarée ne tirant de Dieu ni son principe, ni sa majesté, ni sa puissance, ni sa force de commandement. Les vérités surnaturelles de la foi étant combattues et rejetées comme contraires à la raison, l'Auteur même et le Rédempteur du genre humain est insensiblement et peu à peu banni des universités, des lycées, des gymnases, et de tout usage public de la vie humaine. »

L'Encyclique *Immortale Dei* développe les mêmes principes et met en garde contre ce *droit nouveau* qui, sur plus d'un point, est en désaccord, non seulement avec le droit chrétien, mais encore avec le droit naturel : « La souveraineté de Dieu, y est-il dit, est passée sous silence, exactement comme si Dieu n'existait pas ou ne s'occupait en rien de la société du genre humain ; l'État ne se croit lié à aucune obligation envers Dieu, ne professe officiellement aucune religion. »

L'Encyclique *Libertas* signale cette autre erreur : « Les lois divines doivent régler la vie et la conduite des particuliers, mais non celle des États ; il est permis dans les choses publiques de s'écarter des ordres de Dieu et de légiférer sans en tenir aucun compte. »

Puisse le législateur s'inspirer plutôt de ces belles paroles d'Yves de Chartres au pape Pascal II : « Quand l'empire et le sacerdoce vivent en bonne harmonie, le monde est bien gouverné ; mais quand la discorde se met entre eux, non seulement les petites choses ne grandissent pas, mais les grandes elles-mêmes dépérissent misérablement. »

Le chanoine ALLÈGRE.

PORTRAITS DE FAMILLE

(suite)

III

L'oncle Claude ne se fit pas longtemps désirer. Bientôt une lettre de lui nous apprit qu'il venait de débarquer au Havre. Et ma mère, mon père, tout joyeux, partirent pour aller à sa rencontre.

Nous ne fûmes guère étonnés, nous autres enfants, en le voyant venir à nous. Nous le connaissions depuis longtemps, à force de regarder son portrait, grave et souriant sur le mur, en face du petit bureau de ma mère ! A vrai dire, il n'avait presque pas changé, depuis cette époque, un peu éloignée déjà, où il s'était fait peindre. Toujours le même teint, uni et un peu pâle, le même front tranquille et sérieux, le même regard profond et pur, le même sourire tendre et calme.

« Je n'ai pas besoin d'ajouter que sa taille n'avait pas changé non plus. Mais il serait presque inutile de dire que personne, entre nous, n'y songea, du moins parmi ceux qui étaient assez sérieux et assez sensés pour être affectueux et sages. Les autres suffisamment avertis, ne sourcillèrent point. L'oncle Claude s'était muni du reste, à l'adresse de ceux-ci, de cadeaux utiles et attrayants : de bijoux et d'autres petits objets fabriqués par les sauvages ; d'oiseaux empaillés, de coquillages, de livres et de jouets. Tous ces petits riens qu'il étala d'abord à nos yeux pour nous les faire admirer, avant de les distribuer d'une main libérale, excitèrent de vrais transports de joie et d'admiration. A partir de ce moment, l'heureux jour qui avait vu arriver

l'oncle Claude fut conservé dans la mémoire des petits comme un jour de solennité, une vraie fête de famille. Et naturellement, l'auteur de si charmantes surprises ne pouvait manquer d'être bien obéi, bien aimé, comme il avait d'abord été bien reçu.

De même l'oncle ne tarda pas à mériter une bien vive reconnaissance, et à se créer de nombreuses occupations, en se dévouant d'esprit et de cœur à l'instruction de la jeune famille. Mon frère Charles, en particulier, lui voua une franche affection lorsqu'il vit que grâce à son habile direction, il était devenu l'un des premiers de sa classe, et faisait de très grands progrès en géométrie et en dessin. Mes petites sœurs commencèrent à devenir fortes en histoire et en géographie, et cherchèrent à témoigner à l'oncle, du mieux qu'elles pouvaient, leur profonde gratitude, en lui confectionnant, pour l'hiver, un bonnet grec soutaché et des pantoufles en tapisserie.

Et les jours s'écoulaient ainsi, biens pleins, calmes et purs, dans la paix, en famille, dans l'accomplissement consciencieux et sincère de ces humbles devoirs du foyer qui n'attirent les regards de personne, mais qui portent en eux-mêmes leur fruit et leur récompense, leur joie et leur douceur.

Au bout de quelque temps, néanmoins, il arriva que l'oncle Claude, déjà connu et apprécié ailleurs, dut nous retrancher quelques heures qu'il passait en famille. Une dame veuve du voisinage, riche, noble et retirée du monde, avait entendu faire l'éloge de ses mérites, de son savoir, et vint le prier instamment de diriger l'éducation de ses enfants, qui passaient l'hiver à sa terre. Mon oncle n'aurait voulu, pour rien au monde, se séparer de nous une seconde fois. Mais en se rendant tous les jours, dans l'après-midi, au château des Veulières, il pouvait s'acquitter de ces nouvelles fonctions.

— Comme cela, — dit-il, en souriant et en passant la main sur mes cheveux, — je me ferai un petit revenu sur lequel je ne comptais point, et qui me permettra d'augmenter, quelque peu, quand le besoin s'en fera sentir, le trousseau de Léonie ou de Charlotte, ou de ma gentille Nanine... Vous pensiez peut-être petites friponnes, avoir un oncle bon à rien ? Détrompez-vous : il n'a qu'à se montrer pour devenir aussitôt le précepteur et l'ami des barons de la contrée.

C'était ainsi qu'il plaisantait, ce bon oncle, toujours affectueux

et souriant, se plaisant à dissimuler autant qu'il le pouvait, sous les apparences du profit et de l'honneur qui ne se rapportaient qu'à lui, tout le bien qu'il voulait nous faire.

Ces excursions quotidiennes au château des Veulières devaient encore fournir à l'oncle Claude, l'occasion de nous rendre un grand, un immense service. Mais hélas ! ce fut le dernier. Et, le bienfait accompli, de lui il ne nous resta plus rien : rien que son souvenir, son deuil et son image.

L'hiver était venu, avec son cortège glacé de givre et de frimas brillants, de bise âpre et de blanches neiges. Les lourdes bûches de Noël pétillaient dans l'âtre noirci, et l'on se partageait le soir, au bruit du vent qui soufflait fort, les châtaignes de la veillée. Dans la journée, un soleil pâle montait au ciel et se dévoilait par instants, faisant luire ses rayons ternes à la surface éclatante et polie du large étang des Saulaies, dont il ne pouvait plus réchauffer la grande eau verte, gelée à la surface par la bise des longues nuits.

De cette gelée continuelle et de cette froidure, les pauvres souffraient beaucoup, mais les écoliers s'égayaient fort. Chaque jour ils s'assemblaient, les étourdis, par longues bandes, bonnets fourrés en tête, manteaux sur le bras, nez au vent, et, sur le bord de l'étang, attachaient leurs patins, commençaient leurs glissades, s'élançant, se croisant, se heurtant, se dépassant, dans leur vol ; parfois tremblant un peu, parfois riant bien fort, quand l'un d'entr'eux, maladroitement lancé, venait s'étendre à leurs pieds, sur la glace lisse et nue.

Impossible de les retenir par des promesses, des supplications ou des menaces, en présence des perspectives de plaisir, de triomphe, qu'offraient ces joyeux rendez-vous. Les études même parfois finissaient par en souffrir, et le front de mon père se rembrunissait visiblement tandis que le doux visage de ma mère avait plus d'une fois pâli lorsqu'elle songeait aux chances terribles de ce jeu, aux accidents qui si souvent surviennent en ces glissades sur la glace.

En effet, Francis et Charles, l'un déjà grand, l'autre petit, se distinguaient au premier rang, dans la foule des patineurs, par leur agilité, leur adresse. Et pourtant nos parents avaient cherché, par tous les moyens en leur pouvoir, à les détourner de cette distraction dangereuse. Mais tous les camarades, les petits voisins de mes frères, patinaient, dans les environs ; nos

espiègles n'auraient voulu, pour rien au monde, s'entendre appeler poules mouillées, et accuser de demeurer toujours, comme de pauvres petits poussins, sous l'aile protectrice de leur mère.

Ils patinaient donc les étourdis, aussi souvent, aussi longtemps, et encore mieux que les autres, rien que pour « faire comme les autres , » assuraient-ils dans toute la sincérité de leur cœur. Car les choses de ce monde, — bien autre part encore que chez les écoliers, — les choses de ce monde sont ainsi. Rien que pour suivre le grand courant de la foule insouciante et folle, on se lance avec « les autres » sur le versant dangereux, sur le chemin frayé. Et l'on y risque, en se jouant, son repos, son honneur, son bonheur, sa vie et bien plus que sa vie.

Ma mère et moi, nous nous trouvâmes un jour, vers la fin de janvier, toutes seules, bien tristes. La nuit allait venir, et mes frères ne reparaissaient point. D'autres compagnons de jeu, qui, pour rentrer chez eux, passaient sous nos fenêtres, étaient déjà revenus. La journée, d'ailleurs, avait été exceptionnellement claire et belle ; une dernière lueur de jour se prolongeait encore ; il était possible que nos lutins, acharnés au plaisir et au jeu, voulussent en profiter.

Mon père, qui serait allé à leur rencontre, était absent, par malheur ; quelques affaires importantes l'ayant appelé à la préfecture, il était parti la veille au soir, et ne devait revenir que le surlendemain. Notre vieille servante, Manon, ne marchait qu'avec peine ; ma mère ne pouvait se décider à l'envoyer à la recherche de nos collégiens, sur le chemin comblé de neige, jusqu'à l'étang situé à plus d'une demi-lieue. L'idée m'était venu de m'y rendre moi-même. Mais ma mère n'avait rien voulu entendre ; cette proposition, disait-elle, était impraticable.

« — Heureusement, — ajouta-t-elle presqu'aussitôt, — ton oncle revient par ce chemin, ma fille. Il rencontrera probablement nos jeunes étourdis ; il nous les ramènera sans doute... Oh ! je les gronderai bien fort ! quelle inquiétude ils m'ont causée ! Si ton père se trouvait ici, juge de son mécontentement ! Ils pourraient s'attendre, à leur retour, à une punition sévère... Les garçons ne craignent jamais autant de faire fâcher leurs mères : ils les font pleurer, voilà tout.

Et ma mère pleurait plus fort.

Je lui avais pris et pressé la main sans lui répondre, un long

soupir gonflait ma poitrine, et je m'étais assise en silence, le cœur gros et le front voilé. Toutes deux nous étions auprès de la fenêtre, attachant nos regards anxieux sur la rue déserte et blanche, écoutant de loin les pas des rares passants affairés, tressaillant, espérant au moindre bruit, et regardant croître les ombres.

Cette heure d'attente et d'angoisse nous sembla durer bien longtemps.

De moment en moment, avec elle, une lueur d'espoir s'envolait; un pressentiment nouveau de deuil et de douleur pénétrait dans nos cœurs troublés; une plus vive terreur faisait perler des gouttelettes brûlantes sur nos fronts, et glaçait le sang dans nos veines.

A la fin, un bruit confus, toujours plus fort, se fit entendre, du côté du grand chemin, à l'autre bout de la rue. Des pas nombreux faisaient craquer la neige déjà durcie, et, à travers les ombres, se rapprochaient de nous. Ensemble nous nous levâmes, nous appuyâmes notre front aux vitres, pour mieux voir.

Un groupe confus s'avançait, se pressant. Il s'arrêta devant la maison. Alors les rangs de cette foule se séparèrent, comme il arrive lorsque, au centre d'un groupe, des hommes pesamment chargés veulent déposer un fardeau. Puis l'un de ces nouveaux venus leva le bras, cherchant le cordon de la sonnette.

Ma mère, en ce moment, jeta un cri d'horreur. Deux formes noires, rigides, allongées, se dessinaient nettement au centre du groupe obscur, sur le linceul de neige durcie. Au seuil de notre demeure, ô misère ! on venait en cet instant déposer deux brancards.

IV

Ce jour-là, l'oncle Claude s'en revenait, vers la fin de l'après-midi, sur le grand chemin presque désert, ayant quitté vers quatre heures le château et ses élèves, et, par les champs poudrés de neige, s'en retournant vers son logis.

Il lui tardait toujours, à ce pauvre oncle, de se retrouver avec nous ; il nous avait si longtemps espérés, désirés, durant ce long exil en Amérique ! Aussi marchait-il, au retour, d'un pas leste et allègre, le sourire et le regard joyeux, faisant craquer sous ses pieds le givre blanchissant le sol, et fouillant parfois dans sa

poche pour y trouver quelque débris de gâteau ou de pain, quelque miette oubliée, qu'il laissait tomber en passant, comme une aumône sur sa route, pour les passereaux affamés.

Lorsqu'il fut arrivé en face du grand étang, qui s'étendait à sa droite, au milieu des champs recouverts de leur linceul de neige, il n'eut pas d'abord, nous dit-il ensuite, la pensée de s'y arrêter. Une foule nombreuse, joyeuse, s'y trouvait réunie. Et ce bon et courageux ami se trouvait toujours un peu timide et réservé en présence de la foule; soit qu'il n'aimât point, par nature, le monde, le tumulte et le bruit.

Cependant il vint à se rappeler tout à coup l'absence de mon père. Et, craignant à bon droit que nos intrépides patineurs ne voulussent en profiter, il s'engagea à grands pas dans le sentier qui menait à l'étang, afin de les y retrouver s'il y avait lieu, et de les ramener promptement à la maison, où attendait ma mère.

Mais il n'avait pas encore franchi la moitié de la distance, lorsque, du sein des groupes noirs se mouvant sur le blanc linceul, un grand cri vint à s'élever, et, renvoyé par l'écho, résonna dans l'espace... Il était arrivé un malheur ; mon oncle n'en pouvait plus douter.

Alors il cessa de marcher, il courut. Car, partout où l'on souffrait, où l'on avait besoin de secours et d'appui, son grand cœur le portait, pour abréger l'angoisse, soulager la souffrance. En tremblant donc, il accourut. Et voici d'abord ce qu'il vit :

Une foule effarée, terrifiée, confondue, se pressant avec terreur sur la rive solide de l'étang, faisant de grands gestes, joignant les mains, jetant des cris d'épouvante. Et puis, dans l'endroit éloigné que désignaient toutes les mains, où s'arrêtaient tous les regards, un large trou béant et noir au milieu de la glace rompue, un abîme soudain ouvert où se faisaient entendre par moments les clapotements de l'eau profonde et endormie, et les craquements légers de l'épaisse croûte de glace, rayée par les doigts crispés d'un enfant tombé dans le gouffre, et essayant, jusqu'à la fin, de lutter avec la mort.

Voilà ce que mon oncle vit. Et, pour apprendre, en un seul mot, toute l'étendue du malheur, il parcourut d'un regard anxieux, d'un regard suppliant, toute le cercle des spectateurs groupés sur la neige durcie.

— Il sont trois, trois pauvres enfants! — répondit-on à ce regard.

Mon oncle Claude ne demanda pas lesquels ; il pensa seulement à trois innocents morts, à trois cercueils ouverts, à autant de foyers en deuil et de pauvres mères en larmes.

— Et personne n'essaie de les sauver ! — se dit-il en frémissant, interrogeant de nouveau du regard la foule haletante et émue.

Il reconnut quelques visages, et s'étonna bien moins, alors. Autour de lui, ce n'étaient guère que frêles adolescents, enfants terrifiés, qui ne pouvaient trouver en eux-mêmes la résolution et la vigueur nécessaire pour sauver leurs camarades. Ou bien de vieux voisins ayant femme et famille, bonnes et braves gens, d'ailleurs, mais hésitants et effrayés ; se demandant évidemment quel était le devoir suprême : de se conserver bien prudemment dans l'intérêt de leur famille, ou, — pour sauver leurs semblables, — de laisser, leur vie, peut-être, sous la glace de l'étang.

Le pauvre homme comprit tout cela et prit pour lui, en un instant, le devoir et le sacrifice. N'était-il pas libre, lui ? libre de s'exposer, de mourir ? Il avait toujours vécu seul ; il n'était jamais devenu nécessaire à personne. Sans lui, il y avait encore de la joie et de l'amour au foyer, de l'espoir dans l'avenir.

Et, non seulement il était libre, mais aussi il était fort. Il nageait bien, il se sentait calme en présence du danger ; il avait appris à supporter la bise, l'humidité, le froid, dans ses excursions aux grands lacs glacés, en Amérique. Rien ne le retenait, donc ; tout lui permettait, au contraire, de se dévouer, de mourir.

Mon oncle s'élança donc, d'un pas rapide, sur la croûte glacée de l'étang, rejetant loin de lui son paletot fourré et ses bottes pesantes.

Il se dirigea, en toute hâte, vers le trou béant et sombre, où le murmure de l'eau semblait de loin l'appeler. Pauvre oncle Claude ! pauvre ami, combien il se fût hâté plus encore, s'il eût pu apercevoir, derrière lui, la petite figure pâle et contractée de notre Francis, se tournant avec désespoir du côté de l'abîme ; s'il eût pu entendre l'enfant répéter, au milieu de ses sanglots, avec une douleur et une expression navrante : »

— Mon oncle ! mon oncle !... ô mon Dieu !... Charles est là... dans ce trou !

Eh bien ! ce pauvre homme héroïque ne vit rien, n'avait rien entendu au moment où il se jeta dans l'eau noire qui se referma

en bouillonnement, au bruit des murmures et des cris de la foule effrayée.

Il ne savait pas que, dans le nombre de ces mères qu'il voulait préserver d'un si grand deuil, se trouvait l'amie de son enfance, sa sœur toujours chérie ; il ne savait pas que notre Charles tant aimé, notre gentil espiègle, son neveu favori et son élève de prédilection, l'attendait là, dans sa suprême agonie, sous cette enveloppe glacée, pour lui devoir, comme à un bon ange, un peu d'espoir, et son salut.

Il l'ignorait, notre cher martyr, et il se dévouait, pourtant... Il l'apprit ensuite, il le vit, au moment de fermer les yeux. Et ce fut là sa suprême, sa divine récompense.

Il avait disparu, et, sur le bord de l'étang, la foule se pressait, surprise et consternée. La stupéfaction et la terreur commençaient à faire place à l'admiration, à l'enthousiasme, même.

— N'est-ce pas beau ? n'est-ce pas héroïque ?... Un pauvre petit bossu : — s'écriait-on de toutes parts.

Et comme le dévouement, cette étincelle sacrée, gagne rapidement du terrain pour y allumer sa noble flamme, une vive agitation se manifestait au milieu de ces groupes bruyants. Les uns couraient, sur le bord de la route, aux maisons les plus voisines, pour y aller chercher des litières, des cordes, des couvertures. Quelques jeunes gens, s'avançant avec précaution, sur la glace intacte encore ou se couchant à plat ventre pour éviter les mouvements brusques, arrivaient, jusqu'au bord de l'abîme béant.

Ils y étaient parvenus à temps pour recevoir, pour emporter, la première des trois victimes. Un instant, la tête et les épaules du courageux sauveur avaient paru au bord du trou ; il avait déposé sur la glace son premier fardeau sans vie un bel enfant, un inconnu. Puis il avait disparu de nouveau, cherchant dans ces ténèbres.

Lorsque, après quelques instants bien longs, il reparut, pour la seconde fois, à la surface, lorsqu'il y déposa le second enfant évanoui, ceux d'entre ses dévoués coopérateurs qui s'étaient le plus approchés du bord, remarquèrent que son visage était horriblement pâle, et son front entr'ouvert par une large coupure, d'où s'échappait déjà un filet de sang vermeil.

— Restez ! — lui cria-t-on. — Vous êtes faible, vous êtes en danger... On ira prendre votre place.

Mais il ne répondit que par un mouvement de tête, un geste de dénégation sublime.

— Vous êtes trop jeunes, mes enfants : vos mères ont besoin de vous.

Voilà ce que signifiaient ce regard, cette lueur qui ressemblait à un sourire.

— Il en reste encore un, — cria-t-il seulement, se tournant vers la foule.

Et puis il disparut ; un grand silence se fit...

Ces minutes qui s'écoulaient, c'étaient celles de deux agonies. Qu'elles se prolongeassent seulement de quelques secondes, que le suprême secours se fit attendre, et deux cadavres restaient ensevelis sous la couche de glace.

C'est ce que la foule comprit. Le dévouement de notre généreux sauveur en avait fait germer d'autres, non moins héroïques. Des moyens de sauvetage avaient été organisés ; des travailleurs étaient accourus portant des pics pour fendre la glace, des cordes,des bouées, des échelles.Quelques instants plus tard, des gaffes et des harpons étaient plongés au fond de l'étang ; de bons nageurs s'y aventuraient, et parvenaient à en tirer deux corps glacés, pâles, sans vie. L'oncle Claude avait retrouvé Charles, et le tenait encore fermement embrassé.

Mais la force lui avait manqué pour remonter à la surface.Et, si le secours n'était venu, il serait demeuré là, avec son cher fardeau, bercé par les eaux endormies. Avait-il reconnu dans cette angoisse,dans ces ombres,celui qu'au péril de sa vie il était allé chercher ?... On pouvait le présumer, tant était caressante et douce l'expression de son visage livide et immobile ; tant il y avait de sollicitude, d'amour, de profonde et fervente tendresse,dans l'étreinte protectrice des bras, raidis autour du corps glacé.

A cet aspect, d'abord, la foule demeura consternée. Puis l'on se dit que, malgré tout, ils pouvaient bien n'être pas morts, et, dès qu'on leur eut prodigué tous les soins que le lieu et le temps permettaient de leur donner, on les plaça sur deux brancards, pour les rapporter chez mon père. Ce fut alors que nous vîmes, ma mère et moi, les deux ombres noires, sinistres, s'arrêter devant la maison.

La maladie, la souffrance et le deuil y entrèrent à leur suite. Mon frère Charles d'abord, par suite de ce long refroidissement

eut une fluxion de poitrine qui mit sa vie en danger, et dont il ne se rétablit que lentement, après beaucoup de soins, de veilles et de peines. Quand à mon oncle Claude nous ne devions pas le sauver.

Tandis qu'il accomplissait sous la glace cet héroïque effort, qui ne pouvait plus être soutenu que par son dévouement et son courage, l'excès de la fatigue avait occasionné la rupture d'un vaisseau sanguin dans la poitrine. Au sang jaillissant de la blessure qu'il s'était faite au front, en se heurtant contre la glace, se mêlaient, lorsqu'on nous le rapporta, raidi et immobile, d'autres flots de sang vermeil jaillissant de ce sein généreux d'où s'enfuyaient, en même temps, la chaleur, la force et la vie.

Au bout d'une heure, cependant, mon pauvre oncle reprit connaissance, ouvrit les yeux, nous reconnut. Tout auprès de son lit, il vit d'abord ma mère en larmes ; il lui sourit avec tendresse, se souleva pour l'embrasser : Puis il murmura faiblement, d'une voix à peine entendue :

— « Sont-ils sauvés ? Le sont-ils tous ?... Ces pauvres enfants, mon Dieu !

— Oui. — dit ma mère. — Oui, pauvre ami, tu as bien accompli ta tâche. Tous ces enfants vivent, respirent; Claude,... notre Charles aussi.

— C'était lui !... le dernier de tous ! balbutia le mourant, avec un radieux sourire. — Oh ! tiens, sœur, pourras-tu me croire ?... Là-bas, dans l'étang, sous la glace, il me semblait vraiment l'avoir reconnu, un seul moment, il est vrai, rapide, fugitif comme un éclair. Après... je ne me souviens plus de rien; j'avais perdu connaissance.

Une nouvelle faiblesse le prit alors, et, pendant bien longtemps il cessa de parler. Mais il ne cessa pas, pour cela, de nous regarder, de nous sourire. Puis, lorsqu'un peu de force lui revint :

— « Je me sens bien heureux, sœur, — murmura-t-il, d'une voix presque éteinte. — Moi qui ai longtemps vécu seul, moi qui suis faible, disgracié, j'ai pu encore être utile... Pauvre Emma, chère sœur ! sans moi comme tu aurais pleuré ! Et comme elles pleureraient aussi, amèrement, ces autres mères ! Sois-en sûre, chérie, quelque chose qu'il arrive, ce jour pour moi sera bien doux,... quand même ce serait le dernier.

Et comme, en entendant ces mots, nous ne pûmes contenir nos larmes.

— Ne pleurez pas sur moi, — continua-t-il, — est-ce que je tenais à la vie ? J'en ai fait tout ce que j'ai pu, tâchant de laisser derrière moi un peu de bien accompli, un nom aimé, un souvenir. J'y suis parvenu, puisque vous m'aimez, puisque vous me pleurez, pauvrettes... Croyez-moi, essuyez vos larmes. Songez que votre ami est heureux, puisqu'un Père là-haut l'attend ; puisqu'il va voir finir, dans la reconnaissance et la paix, les jours, sombres pour lui, — de cette vie troublée... Allez, ne pleurez plus, soyez calmes, soyez contentes, et laissez le bon Dieu venir à moi ; à moi qui, dans la joie et dans la douleur, me suis toujours tourné vers lui.

Voici comment parla, comment mourut l'oncle Claude, le lendemain de ce triste jour. Jusqu'au dernier moment, sa résignation fut admirable, et sa joie évidente. Jusqu'au dernier moment, ses moindres mots, son regard et son calme sourire, témoignèrent de sa foi fervente, de son invincible espoir dans les promesses d'une éternité heureuse et triomphante, couronnant les lentes douleurs d'une vie souffrante, humiliée. Et si mon esprit, jeune et rêveur, avait jamais été tenté de rejeter les dogmes saints qui nous voilent tant d'insondables mystères, j'avoue que j'aurais cessé de douter, le jour où je vis l'oncle Claude mourir.

Et voici pourquoi, aussi, je n'ai jamais ardemment envié le sort et le luxe trompeur de ceux que l'on nomme follement « les heureux de la terre » ; pourquoi je n'ai jamais désespéré outre mesure du destin de ceux qui souffraient, deshérités, tristes et seuls. Car je sais depuis lors qu'il existe un autre monde, un autre abri, où les inégalités et les distances seront un jour inconnues et les larmes taries ; où les affligés seront secourus, les faibles accueillis, au nom de l'éternelle bonté unie à l'éternelle justice.

Etienne MARCEL.

ÉLECTIONS EN AMÉRIQUE

Il serait curieux de connaître exactement, combien, pendant nos périodes électorales, il y a de kilogs de papier imprimés et de sac de farine transformés en colle, d'injures débitées et de promesses faites, de braves gens corrompus et d'argent dépensé. Le statisticien qui se livrerait à ce genre de travail, arriverait à des chiffres énormes. Mais ces chiffres, comparés à ceux que donneraient les élections aux Etats Unis, seraient ridicules, presque enfantins ; et, à côté de celles des Américains, nos mœurs électorales paraîtraient toutes primitives.

Le citoyen de la libre Amérique affiche au grand jour ses opinions politiques. Au moment d'une élection, on voit sur les façades des maisons s'étaler dans tous les sens les noms des candidats inscrits en lettres d'or, de fleurs ou de feuillages, mais toujours en lettres gigantesques. Les hôteliers eux-mêmes transforment leurs balcons et leurs fenêtres en autant de réclames électorales, payées sans doute au mètre carré. Rien ne paraît plus naturel. Au voyageur l'hôtelier loue l'intérieur, l'extérieur au candidat qui paie le plus cher. Les affaires d'abord.

Quant aux monuments publics, ils sont couverts de drapeaux et de guirlandes. Du reste, pour la ville, une élection est une véritable fête : le soir procession électorale, organisée tantôt par les partisans du démocrate, tantôt par ceux du républicain ou du radical.

Nous autres, Français, nous appellerions ces processions, retraite aux flambeaux, feu d'artifice, cavalcade. Ce ne sont,

en effet, que lampions, fusées, pétards, voitures décorées. Tout se passe dans le plus grand ordre. Des milliers de personnes parcourent les rues, portant des lanternes vénitiennes et d'énormes transparents fixés au bout de hampes. Sur ces transparents chaque parti fait l'éloge de son candidat dont il célèbre les vertus, relatant les services qu'il a rendus ou qu'il pourra rendre, tandis qu'au nom de l'adversaire sont accolées les épithètes les plus malsonnantes. Peu importe la vérité. Il s'agit avant tout de faire triompher sa cause, de mettre de son côté par des promesse les électeurs dont les voix n'ont pu être achetées.

Pour suivre les processions électorales, il est de coutume de revêtir ses plus beaux habits; les officiers civils et militaires se mettent en grande tenue. Et ce serait faire acte de mauvais citoyen de ne pas avoir le chapeau haut de forme dans ces circonstances. D'ailleurs, il est bien rare de voir rouler les couvre-chefs dans le ruisseau. Quand les têtes de quelques manifestants sont trop échauffées par les chants et aussi par le whiskey, et qu'une bagarre en résulte, les différents partis sont unamines à déplorer et à blâmer de tels procédés.

Recevoir dans les jambes quelques pièces d'artifice, ou quelques fleurs sur la tête sont les seuls risques à courir. A chaque coin de rue des pétards sont tirés et des feux de bengale allumés sur le passage de chars, richement ornés, où citoyens et citoyennes lancent des fleurs en l'honneur de leur candidat.

Les mœurs électorales n'empruntent pas partout le même caractère d'aménité. Dans les contrées un peu reculées, il est fréquent de trouver le lieu de vote envahi par une bande d'Indiens soudoyés. Malheur à celui qui se présenterait comme partisan du candidat qui n'a pas su s'emparer des urnes ! Aussi la plus grande ardeur est-elle apportée à se rendre maitre des pall. L'élection en dépend souvent.

Il faut encore compter avec les journaux. Ils appartiennent au plus offrant. Au début de la lutte ils n'ont pas d'opinions arrêtées. Mais quand parfois un journal, bien dirigé, manifeste d'une manière violente contre l'un des candidats, on peut prévoir que, si le candidat est riche, ce journal ne tardera pas à tourner et à combattre celui auquel il semblait être attaché. Simple ruse qui coûte le plus souvent des prix fabuleux aux

intéressés. Ces prix se sont même élevés, pour un seul journal, à 50.000 dollars, soit un quart de million.

Enfin le clergé presbytérien, méthodiste, épiscolien ou catholique combat librement, du haut de la chaire, ceux dont les opinions lui paraissent contraires aux intérêts de la religion. N'est-ce pas son droit et son devoir? Et il ne craint pas de dénoncer la corruption électorale, il va même jusqu'à mettre en cause le salut des âmes dans les questions politiques. Son influence est d'un grand poids.

Si, en France, il était permis au clergé de s'ingérer ainsi dans les élections, il est certain que nous n'aurions pas demain au pouvoir tous les hommes néfastes qui continueront à faire passer leurs intérêts avant ceux de l'Etat. Aussi, bien que marchant sur les traces de l'Amérique, il n'y a pas à espérer que ce dernier exemple de liberté soit jamais toléré par nos gouvernants.

VIATOR.

LE CONGRÈS DE GRENOBLE

ET

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF EN FRANCE

I.— Le Congrès coopératif.— II. Les sociétés coopératives de consommation. — III La nouvelle loi. — IV Les adversaires des coopératives. — V L'avenir de la coopération.

I

LE CONGRÈS DE GRENOBLE

Le Congrès qui vient de se réunir à Grenoble atteste les développements du mouvement coopératif en France aussi bien qu'à l'étranger ; car, il n'y avait pas là seulement de nos compatriotes, mais l'Angleterre et l'Italie notamment y avaient envoyé de nombreux représentants, parmi lesquels M. Gray, secrétaire général de l'Union coopérative de la Grande-Bretagne.

Comme dans tout congrès, de nombreux discours ont été prononcés ; un, entr'autres, par le délégué anglais dont nous venons de parler, et aussi par M. Mac-Inne que les nombreuses et puissantes sociétés coopératives de l'autre côté de la Manche avaient également délégué. Parmi les orateurs français, nous remarquons les noms de M. Bernardot, gérant de l'usine de Guise, dont nous avons eu déjà l'occasion de prononcer le nom ici et qui pratique le système de la coopération et de la participation aux bénéfices sous la forme la plus complète ; puis

de M. Doumer, député de l'Yonne et rapporteur de la loi en ce moment soumise aux délibérations du Parlement, de M. Raineri, directeur de la Banque populaire de Menton, un des plus fervents apôtres de ces utiles institutions; de M. Buisson, délégué par la Chambre consultative des associations ouvrières de production, composée d'un groupe de 52 sociétés, dont 40 de Paris et 12 de province, et enfin, M. Charles Gide, le leader le plus éloquent de l'idée coopérative.

Arrêtons-nous un instant sur son discours; tout ce qu'écrit M. Charles Gide mérite la peine de nous retenir quelques instants. Il avait pris comme sujet, les ennemis de la coopération, et, ce qui peut sembler original, au lieu de parler des sociétés qui avaient réussi, il a entretenu son auditoire de celles qui sont mortes ; quand elles meurent, dit-il, c'est qu'elles ont été tuées soit par les ennemis du dehors qui sont les marchands et les socialistes, soit par les ennemis du dedans qui sont l'esprit mercantile et l'esprit individualiste.

Puis il a défendu contre les attaques des socialistes les sociétés de consommation et de production en montrant quels précieux services elles rendaient aux ouvriers; il a terminé son discours qui a obtenu un très grand succès, par cette image brillante et originale :

« Il est beaucoup question dans ces dernières années de perfectionner la production des vins par l'emploi des levûres sélectionnées. Dans divers laboratoires on produit avec les meilleurs crus de Bordeaux, de Bourgogne ou de l'Emitage, des levûres qui, introduites dans les vins du Midi au moment de la fermentation, paraissent avoir pour effet de les améliorer.

« Vous savez ce qu'on appelle des levûres ou des ferments : ce sont des êtres organisés, infiniment petits, qui placés dans certaines conditions de milieu, se multiplient rapidement, forment de véritables associations, des colonies et finissent par envahir tout le milieu, toute la cuve de vin par exemple, dans laquelle ils ont été semés. Il y en a de bons et de mauvais de ces ferments : il y en a qui font du vinaigre et d'autres de la moisissure; mais quand les bons sont une fois à l'œuvre, ils finissent par éliminer tous les autres, tous les mauvais, et c'est ainsi, grâce à ces petits ferments bien choisis et introduits à propos dans la masse, qu'au lieu d'avoir un vin piqué ou moisi, ou simplement plat et grossier, nos viticulteurs espèrent arriver à donner à leur

vin ce bouquet, cet esprit qui brille dans un verre de vieux Bourgogne ou qui pétille dans la mousse du Champagne !

« Eh bien ! voilà notre procédé ! Il est tout à fait scientifique et à la dernière mode. Nous aussi, coopérateurs, nous prétendons améliorer le milieu social en y introduisant des levûres sélectionnées. Elles sont bien modestes et presque imperceptibles nos sociétés coopératives, mais quoi ! elles représentent pourtant une forme d'organisation supérieure, supérieure au point de vue économique, supérieure au point de vue moral. Chacune d'elles forme une petite république, un petit monde, un microcosme, comme on dit; où se trouvent déjà mis en pratique les principes d'équité et de fraternité, les vertus sociales que nous voudrions voir réaliser dans le monde, le vaste monde. Et nous comptons bien qu'en se développant, en se multipliant, en étendant de proche en proche, par un lent travail de contagion et de fermentation, leurs colonies, elles envahiront toute la masse, élimineront pas leur seule présence les ferments mauvais qui empoisonnent à cette heure le milieu où nous vivons, ferments de pourriture sociale, et nous donneront aussi cet esprit, esprit de bienveillance envers les hommes, esprit de solidarité, esprit de joie qui brillera dans les yeux de nos enfants si nous sommes déjà trop vieux pour être changés nous-mêmes !

« Parmi les germes que la nature répand sur la terre avec une prodigalité cruelle, à peine si un sur mille, un sur un milliard parfois, peut lever ; les autres avortent. Et qu'importe ! ce seul grain de semence qui lève suffit pour conserver l'espèce et pour démontrer que la graine contient en elle la puissance de vie !

« Et du reste, dans le domaine moral, il n'y a point de semence qui se perde. — Même les sociétés coopératives qui ont succombé n'ont pas été inutiles. Elles ont servi efficacement la cause coopérative par les renseignements qu'elles nous ont laissés, par les écueils qu'elles nous ont signalés, par les bonnes volontés dont elles ont témoigné. Rien de tout cela ne se perd dans l'œuvre continue que poursuit le genre humain. Tout à l'heure donc, quand dans ce punch que je vous demande pardon d'avoir trop retardé, nous boirons joyeusement à la santé des coopératives triomphantes, je vous demande de ne pas oublier les coopératives mortes ; elles ont droit à notre reconnaissance et même à nos hommages. *Gloria victis* ! Gloire aux vaincus ! »

Nous ne saurions entrer dans le détail de toutes les questions

qui ont été discutées; nous prendrons seulement les principales d'entre elles. Parmi celles-là figure au premier rang le mode de taxation des marchandises vendues : doit-on les vendre au prix du commerce ou à des prix inférieurs? les deux chiffres ont trouvé au sein de l'assemblée de chaleureux défenseurs. Les partisans du prix du commerce faisaient remarquer que, d'une part, le taux plus élevé permettait de constituer des réserves plus puissantes et qu'en outre les plaintes mal fondées que les commerçants élèvent contre ces associations, émanation légitime de la liberté des citoyens, avaient beaucoup moins lieu de se produire lorsque leurs concurrents suivaient leur prix; ils invoquaient en outre un autre argument, qui nous semble beaucoup moins pratique, c'est que la coopération n'était qu'un moyen d'arriver à l'association de production et que ce dernier but serait atteint seulement au moyen de la constitution de sérieuses réserves. Cet argument, nous le craignons, n'a eu sur l'auditoire qu'une faible prise ; bien peu de coopérateurs voient aussi loin. Avant de transformer la société, ils se proposent d'abord d'améliorer leur sort; et en outre, ils auraient quelque peine à comprendre comment les benéfices d'une petite société pourraient aboutir à la création d'une manufacture coopérative.

Mais à cette opinion, ceux qui veulent maintenir des prix inférieurs à ceux des commerçants répondaient par de sérieux arguments. Il y en a un d'abord que quelques coopérateurs aux hautes ambitions trouveront sans doute terre à terre : c'est un moyen de procurer une clientèle aux nouvelles fondations. La plupart de leurs clients sont attirés par la pensée de réaliser une économie dans le coût de leur existence qu'ils trouvent, et bien souvent avec raison, beaucoup trop élevé ; que cet avantage ne leur soit pas procuré, ils se garderont bien de quitter leurs fournisseurs auxquels d'anciennes habitudes peut-être les attachent, et qui leur font de longs crédits; en outre, si l'abaissement des prix provoque contre les sociétés les plaintes, à notre avis, très mal fondées des commerçants qui ne sauraient prétendre trouver dans le consommateur un être exploitable à merci, il constitue en même temps un argument en leur faveur, car lorsqu'elles n'adoucissent pas immédiatement le poids de la vie, pourquoi se donner tant de peine afin de les créer? C'est cette dernière opinion qui a triomphé avec raison à notre sens ; en France, sans cette

taxation, soit au prix de revient, soit inférieure à celle du commerce, la coopération de consommation n'aurait aucune chance de se développer.

Un autre point aussi très important, c'est l'emploi des bonis réalisés par la Société. Le congrès a adopté les conclusions que le rapporteur lui présentait, les bonis devant se diviser en trois parties :

1° La part attribuée à la consommation ;

2° La part attribuée au fonds de réserve légal ;

3° La part réservée à la création d'un fonds nommé *fonds de développement.*

En aucun cas et sous aucun prétexte le fonds de développement serait restituable, il formerait un levain, une source de secours et deviendrait « une espèce de génération spontanée de la coopération. »

Nous relevons encore parmi les sujets intéressants soumis au congrès l'étude des voies et moyens à prendre pour amener l'entente à établir entre les syndicats agricoles et les sociétés coopératives de consommation. M. Kergall dont le nom évoque le souvenir d'une énergique campagne en faveur de la diffusion des syndicats agricoles et du dégrèvement du principal de l'impôt foncier, a pris la parole. Il a montré qu'il y avait là un champ d'action fécond à exploiter, un des plus grands services à rendre à la cause agricole ; l'assemblée tout entière s'est associée à cette opinion. Nous traiterons du reste un jour cette question d'une manière plus complète, car, lorsqu'elle sera élucidée, les agriculteurs trouveront un débouché plus fructueux, une rémunération plus juste de leurs efforts, en même temps que les consommateurs paieront des prix moins élevés.

Nous signalerons enfin parmi les sujets dignes d'attention, l'organisation des caisses d'épargne et de crédit dans les sociétés coopératives. En ce qui concerne le crédit, le rapporteur M. Chevalier a proposé d'organiser une Caisse spéciale qui aurait pour but : 1° de venir en aide aux coopérateurs dans le besoin, soit pour les secourir en cas de maladie ou de chômage, soit pour leur faciliter la conclusion d'une affaire privée ou professionnelle ; 2° de favoriser l'accès des Sociétés coopératives aux ouvriers qu'une situation obérée ou malheureuse éloigne du mouvement coopérateur.

On a également mis en avant l'idée d'employer les réserves

des sociétés coopératives, dans les banques populaires qui rendent de si précieux services aux petits agriculteurs comme à toute la classe laborieuse ne disposant que de ressources médiocres.

Les deux emplois ont été également approuvés par le congrès. Nous devons lui rendre du reste, pleine justice. Au cours de ses délibérations, les délégués ont fait preuve d'un esprit pratique très perspicace. Ils ont écarté les vaines déclamations, ils ne se sont pas laissé détourner de leur sujet, ils n'ont pas voté de propositions irréalisables. Combien peu de congrès mériteraient les mêmes compliments !

II

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF EN FRANCE

Jetons maintenant les yeux sur ce mouvement qui a pris en France une plus grande extension que le gros public ne le croit généralement.

La Société Coopérative de consommation repose sur une idée très simple. Fatigués de subir les exigence du commerce, petit ou moyen, et de payer souvent à un taux excessif des denrées parfois avariées ou sophistiquées, des consommateurs se réunissent entre eux. Ils fondent une association qui ne se procurera que des produits naturels ; elle gardera de plus pour ses membres le bénéfice que prélevait l'intermédiaire. Qui oserait vraiment réprouver une préoccupation si légitime, mettre des entraves à l'exercice d'un droit si naturel ?

Ce sont d'abord les ouvriers de la grande industrie qui les ont fondées, soit seuls, soit avec l'aide de leurs patrons, par exemple à Anzin, à Commentry, à Trith-Saint-Léger, au Val-des-Bois, à Roubaix, à Saint-Quentin, etc., etc. D'autres se sont formées entre personnes que les liens du travail n'unissaient pas d'une manière aussi étroite, aussi bien à la campagne qu'à la ville, notamment dans l'Ouest de la France, dans les Deux-Sèvres, à l'Ile de Ré, à Angoulême, à Ruelle, à Cognac, à Montmoreau, etc., etc. ; elles ont abordé un terrain sur lequel le commerce de détail semblait ne redouter aucune invasion, la

boulangerie, et sauf quelques embarras au début et quelques échecs, elles ont obtenu un réel succès.

D'un autre côté, des sociétés de ce genre ont été fondées par certains corps de fonctionnaires suivant l'exemple qui leur a été donné de l'autre côté de la Manche, notamment par les employés du ministère de la guerre et par les officiers de l'armée de terre.

Comment fonctionnent ces sociétés ? Un coup d'œil jeté sur quelques-unes d'entre elles nous l'apprendra.

Je prends par exemple une des premières fondées dans de grands établissements industriels, celle de Commentry, due à la généreuse inspiration de M. Gibon, un des hommes qui, ayant le mieux compris les intérêts des ouvriers , se sont attachés à les servir avec le plus de dévouement et d'intelligence.

La Société a été fondée en 1867, au moment où la Compagnie de Châtillon-Commentry, obtenait une médaille à l'Exposition Universelle pour les généreux sacrifices qu'elle avait consentis en faveur de ses ouvriers. D'abord société à responsabilité limitée, elle s'est transformée, lorsque ses affaires ont pris une grande extension, en société anonyme.

Ainsi que l'indiquent ses statuts, la Société a pour but l'achat, aux meilleurs conditions de prix et de qualité, des substances, denrées ou marchandises de consommation pour les revendre ensuite aux membres de la Société, aux autres ouvriers de l'usine et à leurs familles, considérés comme membres coopérateurs, du jour où ils se serviront au magasin social, de façon à faire participer les actionnaires et les consommateurs, au bénéfice pouvant résulter de l'achat en gros de ces objets.

On le voit par cette disposition de ses statuts, la Société a voulu faire profiter de ses avantages non seulement les fondateurs et les actionnaires, mais encore tout le personnel attaché à l'établissement comme coopérateur de la Société.

La condition capitale pour l'admission dans la Société, c'est d'appartenir à la Compagnie ; dès qu'un actionnaire cesse d'y être attaché, il doit céder ses actions, soit à une personne travaillant à l'usine, soit, à défaut, au Conseil d'administration lui-même.

L'administration est composée de neuf membres élus en assemblée générale et indéfiniment rééligibles. Cette participation directe des ouvriers à l'administration de la Société a pré-

venu les méfiances qui, dans d'autres usines, se sont manifestées contre les économats fondés et soutenus par les patrons, malgré tous les sacrifices que ceux-ci s'imposaient. Depuis sa fondation, le directeur des forges a toujours été élu membre du Conseil d'administration.

Toutes les denrées de première nécessité sont vendues par la Société ; elle fournit non seulement des objets de consommation, mais encore des articles d'épicerie et de ménage, les vêtements et les chaussures.

D'abord un peu hésitant, le personnel de l'usine a compris les avantages de la nouvelle institution. Il s'y approvisionne aujourd'hui presque tout entier.

La Société a encore amené un autre résultat non moins bienfaisant au point de vue moral que matériel ; beaucoup d'ouvriers ont employé l'économie qu'ils réalisaient sur leurs dépenses quotidiennes, à acheter des actions de la Société. Elle les a ainsi dressés à l'épargne, qualité aussi nécessaire que difficile à pratiquer.

Le taux de la répartition des bénéfices est le suivant : 20 0/0 à la réserve, 13 0/0 aux actionnaires pour intérêts et dividende, 67 0/0 aux acheteurs coopérateurs.

Ajoutons-le enfin, l'attachement que les ouvriers ont manifesté pour cette institution, a récompensé la Compagnie de son initiative ; elle évite par là les déplacements fréquents d'ouvriers nomades, fléau de tous les établissements industriels.

Transportons-nous maintenant dans une région essentiellement industrielle, où les usines se pressent les unes contre les autres, où les bourgs se touchent, où la verte et riante campagne disparaît sous les constructions qui se multiplient, sous les amas de scories, sous les tas de charbon, dans le Nord, aux forges et aciéries de Trith-Saint-Léger.

La Société coopérative qui figurait à l'exposition d'Économie sociale de 1889 offre un intérêt tout particulier. Elle n'est pas l'œuvre de la direction de l'usine, mais d'un employé. M. Delamelle, qui avait compris toute la portée bienfaisante de cette institution en faveur des familles ouvrières, en a eu l'intelligente initiative. Il l'a créée, et servi par des collaborateurs dévoués, il a eu la satisfaction de lui voir prendre un brillant essor.

La Société a pour objet : l'achat ou la production aux meilres conditions de prix et de qualité, et la prise en consignation

des substances, denrées, matières ou objets de consommation, pour les vendre ensuite aux membres de la Société, aux autres employés et ouvriers au service direct de la Société anonyme des forges et aciéries du Nord et de l'Est, et à leurs familles ; ils sont considérés comme coopérateurs du jour où ils se servent au magasin social, de façon à les faire participer aux bénéfices pouvant résulter de ces opérations ; cette participation ne peut s'étendre, en aucun cas, au public admis à s'approvisionner audit magasin.

La Société a jusqu'à présent borné ses achats aux articles suivants :

Epiceries, vins, eaux-de-vie, genièvres, beurre, œufs et fromages, pommes de terre, etc., lards, charcuterie, mercerie, toiles et confections, bonneterie, laine, lingerie, verrerie et vaisselle, sabots et brides, galoches, farines.

Elle a en consignation, dans les rayons de son magasin, tous les tissus de laine et de coton nécessaires à la vente, les casquettes, les chaussures, les articles de ménage, de quincaillerie et de chauffage ;

Elle fabrique le pain ;

Elle confectionne les chemises, blouses, bourgerons, pantalons ;

Elle fait la plupart des articles de tricot, nécessaires à sa vente.

Les opérations de vente s'étendent non seulement aux actionnaires et à tous les ouvriers des usines de la Société anonyme des forges et aciéries du Nord et de l'Est, mais au public en général qui veut s'aprovisionner à son magasin ou prendre part aux distributions de pain faites par les voitures de la boulangerie.

La forme légale de l'Association est celle déterminée par le Titre III de la loi du 24 juillet 1867, pour les Sociétés anonymes à personnel et capital variables.

Voici maintenant quelques détails sur la formation du capital :

« La Société a été fondée le 13 mai 1884, au capital de 10.000 fr. divisé en 200 actions de 50 fr. chacune.

Le personnel des usines a souscrit 102 actions ; la Société des forges et aciéries, pour aider à la prompte formation de la Société de consommation, a pris les 98 actions restant, à charge

de les céder au personnel au fur et à mesure des souscriptions, ce qui a été fait.

Les 200 actions ont été entièrement souscrites et libérées par le personnel le 30 juin 1887.

Pour augmenter le nombre des actionnaires et faciliter, s'il était possible, le développement de la Société, une deuxième émission de 200 actions a été votée par l'Assemblée générale des actionnaires, le 27 février 1887. Cette deuxième émission a été également souscrite.

Aujourd'hui, le capital est de 20.000 fr. divisé en 400 actions de 50 fr.

Le nombre des actions par actionnaire est limité à deux.

Quelles sont maintenant ses opérations?

La Société paie patente ; elle peut ainsi vendre à tout le monde; mais elle vend spécialement au personnel de la Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est, pour les besoins duquel elle a été fondée.

Elle a cinq modes de vente :

1° Au comptant, pour les actionnaires et les ouvriers qui désirent s'acquitter ainsi, et pour les étrangers aux usines à qui elle ne fait pas crédit ;

2° A crédit, avec retenue à la caisse des usines de la Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est, lors du paiement, chaque quinzaine, du salaire dû par les usines ;

3° A crédit, en payant régulièrement à la fin de chaque quinzaine, à la caisse du magasin ;

4° A crédit, avec retenue au mois, à la caisse des usines ;

5° A crédit, en payant régulièrement à la fin de chaque mois, à la caisse du magasin. Quel que soit le mode de vente, les achats de chaque client sont inscrits, au jour le jour, sur deux livrets, dont un exemplaire reste au magasin, et l'autre est remis entre les mains de l'acheteur, qui peut ainsi contrôler ses dépenses, et, en fin de semestre, calculer la part de bénéfices lui revenant en raison de l'importance de ses achats.

La Société a heureusement contribué à donner des habitudes d'épargne au personnel.

Avant la fondation de la Société et l'ouverture de son magasin, le personnel des usines avait peine à faire honneur à ses affaires malgré les salaires élevés.

Depuis l'ouverture du magasin, malgré la réduction des sa-

laires imposée parfois par les crises, l'économie a pris chaque année un développement plus considérable.

Le personnel a économisé, du 1er mai 1884 au 31 décembre 1888, les 13.650 fr. représentant le capital versé de la Société.

En définitive, la Société dont nous analysons en ce moment le fonctionnement se distingue, comme le fait remarquer la notice, rédigée en vue de l'Exposition universelle par des traits qui témoignent de l'intelligence qui a précédé à sa direction. Ces traits les voici :

L'approvisionnement de son magasin au moyen d'articles en consignation, par une notable partie ;

L'agencement de ce magasin qui permet d'y débiter facilement pour 4.000 fr. de marchandises par jour ;

Un chiffre de vente qui dépasse maintenant 500.000 fr. par an réalisé sans toucher à son minime capital de 20.000 fr. ;

L'organisation de ses services de ventes avec des jeunes filles, n'ayant jamais appris le commerce, recrutées dans les familles de ses actionnaires et coopérateurs, qui bénéficient ainsi annuellement des 10.000 francs payés au personnel en appointement et gratifications ;

Les bons résultats donnés sous tous les rapports par ce personnel ainsi organisé ;

La réduction extrême de ses frais généraux, qui atteignent à peine 5 0/0 du chiffre total des ventes ;

La production de tous les articles que sa clientèle pour faire : confections de lingerie et de vêtements de toutes sortes, bonneterie, tricots divers, etc., qui lui permet de répartir annuellement pour 4.000 fr. de travail dans les familles de ses coopérateurs ;

Le frein qu'elle met aux dépenses exagérées des clients portés à la prodigalité, le soin qu'elle prend de mettre chacun à même de vivre facilement avec ce qu'il gagne sans faire de dettes ;

La création d'une caisse d'épargne destinée à amener sa clientèle à faire des économies ;

L'organisation d'un fonds de secours, qui lui permet de venir en aide à ses coopérateurs malades ou blessés et à leur famille ;

L'appui moral et matériel qu'elle donne en toutes occasions :

à sa clientèle par des encouragements et des conseils ; aux sociétés qui se sont formées autour d'elle par des subventions données à l'occasion des fêtes, des concours.

Tous ces avantages ne font-ils vraiment pas de la Société de Trith-Saint-Léger une société modèle ?

Une des règles fondamentales des Sociétés coopératives de consommation, c'est l'achat au comptant. Un grand industriel du Nord qui a pris l'initiative d'une création de ce genre nous écrivait à ce propos : « Pas de crédit, ou pas de magasin ou de Société. Le paiement comptant relève l'ouvrier, l'habitue à équilibrer son budget, lui laisse la libre jouissance du salaire qu'il a gagné, et évite ce sentiment de défiance qui paraît exister envers lui, quand la femme vient acheter à la Société jusqu'à concurrence d'un crédit qui sera retenu sur sa paie. »

Par ce moyen les coopératives ont réussi à mettre l'ouvrier à l'abri des abus du crédit et des dettes qui, une fois maîtresses d'un homme, ne le lâchent plus ; une partie de son salaire est retenue, voilà une famille dans une misère de laquelle elle aura bien de la peine à sortir. Mais l'achat rigoureux au comptant n'est pas toujours possible pour des familles chargées d'enfants, et ceux qui s'indignent, lorsqu'il y est fait quelques dérogations, nous rappellent les gens aisés gourmandant les pauvres de ne pas réaliser d'épargnes. Alors plusieurs fondateurs de Sociétés coopératives ont annexé une banque de prêts qui donne aux acheteurs besogneux le moyen de conserver les bénéfices de la Société.

Plusieurs boulangeries coopératives ont été crées en dépit des difficultés qu'elles semblaient devoir rencontrer ; parmi celles-là, il n'y en a une dont il a été fréquemment question, c'est la boulangerie coopérative d'Angoulême ; sans doute parce qu'elle se trouve dans un chef-lieu de département et que ses fondateurs ont été un des premiers à s'engager dans cette voie ; car elle remonte à 1867, alors que le mouvement commençait à se dessiner à peine.

Voici le résumé de ses statuts : la Société se compose de deux sortes de membres : des anciens membres fondateurs honoraires et des membres coopérants dont le nombre est illimité. Les premiers sont les personnes qui, mues par une pensée généreuse, ont fourni un capital nécessaire à la fondation de la Société, capital non productif d'intérêt et qui

leur a été remboursé. Les seconds sont les clients de la Société ; toute personne peut faire partie de la Société coopérative, à la condition d'être agréée par le bureau d'administration ; en outre, elle doit verser entre les mains du trésorier, au moment de son entrée dans la Société, une somme de 5 francs.

D'après les mêmes statuts, les sociétaires ne sont pas responsables des dettes et engagements qui pourraient exister, au-delà de la perte de la mise de fonds ci-dessus de chacun, par contre, pendant toute la durée de la société, le crédit personnel de chacun est exclusivement limité au comptant pur et simple de sa mise non productive d'intérêt, de même que son droit de réclamation ou de restitution ne peut s'exercer que dans cette limite.

Il résulte de cette disposition qu'aucune répartition de bénéfice ou dividende ne doit avoir lieu pendant le cours de la société. Les bénéfices ne peuvent recevoir que les trois affectations suivantes : ou des améliorations matérielles de l'institution, ou l'acquisition d'un local d'installation, ou la constitution d'un fonds de réserve destiné à parer aux sacrifices que viendraient à exiger les moments de cherté.

Un bureau composé de 30 membres administre la société. La société compte actuellement 1.500 coopérants ; ce chiffre paraitra bien modeste, en égard au chiffre de la population qui dépasse 34.000, et l'on peut se demander quelle cause a ainsi restreint le chiffre de la clientèle de cette institution si utile surtout aux petites bourses, d'autant plus que, parmi ces 1.500 sociétaires, il s'en rencontre à peu près dans toutes les classes de la société.

L'expérience montre que les habitudes les plus persévérantes, les plus difficiles à modifier, sont peut-être celles qui ont trait au mode d'approvisionnement, et cela surtout dans les classes populaires. Tandis qu'ailleurs celles-ci salueront avec enthousiasme les hommes qui leur proposent des nouveautés sociales, elles resteront au contraire sur le terrain de la vie domestique, obstinément attachées à des usages dont la modification réaliserait cependant pour elles une incontestable amélioration de bien-être. Le contraire se remarque dans les classes plus aisées ; plus soucieuses peut-être de traditions morales, elles accueillent avec plus de facilité toutes les inno-

vations matérielles desquelles elles croiront retirer quelque avantage.

Nous le voyons par la famille même dont nous avons fait la monographie ; elle a le sentiment de l'ordre, elle évite les dépenses inutiles, et cependant elle ne s'est pas approvisionnée à cette société qui lui aurait fourni du pain à meilleur compte ; « c'est parce qu'elle ne se trouve pas à proximité de son domicile, » nous a dit la mère de famille. Cependant la société envoie du pain chez ses clients qui demeurent trop loin de son dépôt principal, et elle établit dans la ville différents lieux où les clients peuvent venir chercher leur fourniture quotidienne.

Le paiement au comptant effraie beaucoup de ménages, il faut le dire, et même de ceux qui se trouvent dans une situation assez favorable. Les autres aussi reculent devant le paiement de la cotisation de cinq francs, exigée au moment de leur admission ; ils ont peine à croire que cette société obéisse à une inspiration philanthropique ; l'abaissement du prix ne leur dit rien qui vaille, et beaucoup d'entre eux se persuadent qu'il est acheté au détriment de la qualité. Ce qui n'est pas, hâtons-nous de le dire, car la société d'Angoulême ne débite que du pain fait avec le plus grand soin.

C'est ainsi que, sur un chiffre de population si considérable, elle ne compte que 1.500 sociétaires et ne délivre que 4.500 kilogr. de pain par jour, chiffre qui pourrait être bien supérieur, mais qui accuse cependant la marche ascendante de ses opérations, puisque, dans ses premières années, le pain fabriqué ne dépassait pas 700.000 kilogr. par an.

Cependant cette société a exercé une influence indirecte dont a bénéficié la ville tout entière ; grâce à elle, les boulangers, craignant de perdre leur clientèle, ont abaissé le prix du pain, et Angoulême est une des villes où il est vendu le meilleur marché.

Nous avons conservé à la société d'Angoulême le nom qu'elle se donne de coopérative ; cependant elle ne mérite pas tout à fait cette qualification, puisqu'elle ne répartit pas les bénéfices entre les associés, ce qui est le propre des institutions de ce genre ; lorsqu'elle en réalise, elle abaisse le prix du pain. C'est au fond, une société

philanthropique ; nous la croyons inférieure aux véritables coopératives, bien qu'elle ait amené des résultats dont la ville entière n'a eu qu'à s'applaudir.

Nous avons tenu néanmoins à mettre sous les yeux de nos lecteurs les résultats de la société angoumoise ; elle est très connue d'abord et ensuite elle montre bien une des conséquences qui résultent de l'établissement de ses sociétés ; elle tient en échec le commerce de détail et, quoiqu'elle ne lui enlève qu'un nombre relativement assez restreint de clients, elle ne le met pas moins dans l'impossibilité d'élever ses prix d'une manière démesurée.

Un trait résume au point de vue matériel les résultats des coopératives, je l'emprunte à la ville de Roubaix. L'ouvrier roubaisien, membre de l'association coopérative, de cette ville se trouve dans la même situation que si on avait relevé son salaire pour trois cents jours de travail environ, de 37 centimes 1/2 par jour, et cela sans que l'industrie ait été grevée d'une charge nouvelle.

Nous avons donné un aperçu du mouvement corporatif en nous restreignant aux sociétés de consommation. Un autre jour nous dirons quelques mots de la loi soumise en ce moment aux délibérations du Parlement, comme aussi des attaques injustifiées qui se produisent contre cette féconde application de l'association, dont nous aurons enfin à scruter l'avenir.

Urbain Guérin.

LA FAUTE D'UN PÈRE

(suite)

Il fabriqua de toutes pièces une nouvelle missive dont les apparences et les formes ressemblaient, à s'y tromper, à celle de Rodrigue. Les termes seuls en étaient changés et la destination.

En effet, au lieu de parler à son cher Alphonse, Rodrigue était supposé s'adresser à la jeune châtelaine !

Odila avait l'esprit aussi fécond que la main hardie ; dans un langage imagé, plein de fougue et empreint d'une coupable ardeur, le héros, par ses soins, disait regretter les délices passées ; il poussait des soupirs langoureux, ne cachant point la confiance que lui inspirait leur flamme, et l'espérance qu'il y puisait chaque jour.

Le monstre écrivait sans se lasser et ne tarissait point ; il trempait sa plume dans le fiel de son âme et souillait sans remords l'absent sans défense et l'innocente épouse.

Le jour commençait à poindre à l'horizon, lorsqu'il déposa la plume : il était haletant, pâle et néanmoins rayonnant de plaisir.

Sans s'attarder davantage il glissa la lettre sous un pli qu'il cacheta avec soin, de façon à tromper le plus incrédule.

Et puis, quand, au milieu du jour, il aperçoit Alphonse, affectant un air de chagrin, le traître l'aborde en gémissant.

Alphonse s'inquiète pour lui, s'informe de sa santé, lui demande quelle peine le tourmente.

Odila se contente de pousser de longs soupirs.

Le chevalier attendri la presse plus vivement; mais le traître, uniquement préoccupé d'écarter de lui tout soupçon, affecte

une tristesse profonde, balbutie des propos pleins de réticences et de mystères. Quand son maître lui adresse la parole, il garde un air distrait, son œil morne paraît humide et ses traits sont abattus ;l'infâme tremble avec mesure et soupire avec art. Lorsque, de plus en plus intrigué, le malheureux Alphonse le supplie de s'expliquer, il se défend encore, s'attendrit fort à propos ; l'infâme pleura.

— Dis-moi la cause de cette douleur, disait doucement Alphonse, ne puis-je donc rien pour te consoler.

Alors l'intendant lève les bras au ciel dans un mouvement de désespoir sublime et gémit encore sans répondre.

De plus en plus pressé,le traître enfin ouvre la bouche,semble faire un violent effort, et soudain se détournant, il éclate en sanglots.

Alphonse veut le rassurer, lui ordonne de parler ; et lui, ce monstre, au milieu d'un flot de larmes hypocrites, s'écrie d'une voix étouffée :

— Ah ! mon Dieu, pourquoi me le montrer si aimable,si bon ! Que ne puis-je souffrir pour lui, me taire toujours ! Ah ! si j'étais seul en cause, seul menacé, pénétré par les douces assurances d'une suffisante protection, je saurais défier la perfidie de l'homme, attendre le bon plaisir de Dieu, mais...

— Mais quoi ! Tant d'émoi, de douleur sincère pour autrui? Quel homme t'inspire donc un si grand intérêt ?

— Ah ! mon noble maître, ne m'interrogez pas. Votre générosité, votre bonté excessive me confondent, doublent mes regrets. Quel malheur !

— Explique-toi.

— Seigneur !

— Parle.

— Ne cherchez pas, seigneur !

— Suis-je donc la cause de ce grand chagrin ?

— Grâce !

— Ai-je bien deviné ?

— N'insistez plus !

— Je suis l'objet de tes larmes ?...

— Oh !

— ... La cause de ces terreurs ?

— Seigneur, grâce ! Pitié !

— Parle, par Saint-Jacques ! ou je vais t'y contraindre.

— Hélas ! qu'ai-je fait ! Insensé que je suis ! J'ai jeté le trouble dans une âme sensible, ignorante de son mal.

— Quel mal est le mien ?

— Qu'ai-je dit encore, juste ciel !

— Dis-moi tout.

— Tout ?

— Et promptement,

— Pitié ! Seigneur ! grâce pour vous, pour elle... et pour moi ! Epargnez votre bonheur dont il ne vous reste plus que l'ombre...

— De mon bonheur !... que l'ombre ? Par Dieu ! Odila, assez de lenteurs, assez d'insupportables mystères. Parle, ou de force je t'arrache le secret de mon... malheur !

— Trop tard ! il est trop tard pour y porter remède.

— Trop tard ! dis-tu ?

— Hélas !

— N'importe ! explique-moi sur l'heure ce mal étrange, dont jusqu'ici je ne souffrais pas !

— Si vous aimez la paix, un apparent bonheur, laissez-moi me taire toujours.

— Plus un instant, s'écrie Alphonse en secouant le traître rudement. Puisque mal il y a et que ce mal est à moi, j'en ferai à ma tête ; et, d'abord, Odila, tu me l'indiqueras.

— Vous le voulez ?...

— Je l'ordonne.

— Votre bonheur sera détruit !

— L'Ombre !... Serait-ce...

— Oh ! ne cherchez pas !...

— Pourquoi ?

— Je vous en conjure !...

— Raison de plus pour tout me confier ; j'écoute.

— Non, seigneur !

— Parle te dis-je ; ou, par Dieu ! si malheur t'arrive...

— Il le faut donc !... Hier, seigneur, j'ai surpris un étranger qui rôdait au pied des remparts, il semblait attendre que quelqu'un vînt lui ouvrir la poterne ; peut-être ne cherchait-il qu'à se glisser dans l'enceinte furtivement. Je l'ai longtemps observé et je finis par l'approcher. Ma présence le troubla ; comme il faisait mine de vouloir se défendre en fuyant, je le menaçai de l'épée et parvins à l'arrêter. Je le pris pour un émissaire des

Maures et, pour le contraindre à m'avouer ses projets, je le menaçai de mort.

« Tremblant pour sa tête et se croyant perdu, il me demanda la vie sauve et la liberté de s'éloigner aussitôt, moyennant quoi il allait me livrer les secrets de Rodrigue !

« Qu'avons-nous à craindre de Rodrigue ou de ceux qu'il envoie vers nous, pensai-je à part moi, en lâchant prise. Je songeai même à vous amener cet homme pour qu'il pût vous parler de votre ami. Il insista, voulut s'éloigner, et pour me décider à l'écouter, il me tendit une lettre et s'enfuit en courant.

« L'étonnement fit que je ne le poursuivis pas. Je tenais la lettre, la tournais et retournais de plus en plus surpris. Je ne concevais pas pourquoi, au lieu de vous être destinée, elle était adressée à Isabelle, votre épouse, et je me demandais quels liens pouvaient exister entre elle et Rodrigue ? Ils se sont à peine entrevus ; seigneur, ne serait-il déjà plus votre ami ?

Alphonse pâlit à ces mots et dit :

— Où est-elle ?

— Qui ?

— La lettre ?

— Seigneur, la voici.

Le chevalier la saisit d'une main tremblante et l'examine avec soin. Son front se ride et soudain se charge de nuages.

— Appelle dona Isabelle ; appelle ma femme aussitôt, dit-il d'un ton brusque, j'ai hâte d'apprendre d'elle ce que nous... ou plutôt ce que lui veut Rodrigue !

— Elle vient de sortir accompagnée de ma fille.

— Ouvre alors !

— Odila brise le cachet, déplie la lettre, y jette un coup d'œil rapide et trouve moyen de rougir. Il la parcourt d'un long regard et il se trouble à propos.

— Qu'as-tu donc ? que dit-il, demande Alphonse intrigué, déjà jaloux.

— Rien !

— Cependant...

— Je voulais dire que mes yeux me trompent, ou qu'un traître seul...

— Tes yeux te trompent... il faudrait qu'un traître... Est-ce grave ?

— C'est trop lâche !

— Lâche ?

— Horrible, seigneur, infâme tout à fait;ce n'est pas lui, ce n'est pas Rodrigue qui tient ce langage.

— Que dit-il ?

— Je me le demande, seigneur, mais..., qui ose donc répandre ici, sous nos yeux, de semblables calomnies ?

— Des calomnies ?

— Basses, odieuses ! C'est trop infâme et c'est faux.

— Faux !... Lis-la !

— Jamais, seigneur, je n'y pourrai consentir.

— Lis, te dis-je.

— Voici la lettre et les calomnies qu'elle renferme. Je n'ai pas assez de courage, ni assez de lâcheté pour vous obéir. Lisez, seigneur, si, crédule, vous tenez à mourir de honte ou de chagrin. Ah ! plutôt, non, seigneur, de grâce ! je vous en supplie, pour votre repos, pour votre bonheur, que je voudrais complet, oh ! ne lisez point cela ; ne cherchez pas à nourrir votre âme de mensonges, à donner par le spectacle de vos tourments le plaisir cruel que vise un ennemi, un homme vil, scélérat, un être abject avant tout, puisqu'il jette cette fange à la face de votre épouse ! ne prêtez pas l'oreille à des accusations perfides ; vous connaissez la vertu qui fait votre bonheur, on veut la souiller, on veut vous abuser. Grâce pour elle, au moins, pitié pour vous !

— L'infâme ! A-t-elle donc deviné que je connais sa honte ? Etais-je assez aveugle ? En effet, que faisait-elle chaque jour et si longtemps auprès de Rodrigue?... Que n'ai-je donc soupçonné sa flamme coupable, ses infidélités, ma honte !... Qu'ai-je donc !... Toutefois, Odila, regarde ! je suis calme à présent. Que j'ai souffert cependant !... mais c'est fini. Le soleil s'est rendu de l'Occident à l'Orient ; oui, il a fallu dix heures d'une agonie atroce pour éteindre la vie en moi, détruire mon bonheur... Eh bien, c'en est fait ; voici mon cœur, mets-y la main, si tu veux, et constate qu'il ne bat plus. Il ne bat plus, te dis-je ; s'il palpite encore, c'est de haine ; c'est le désir d'une vengeance terrible qui le soulève. Oh ! je me vengerai !...

Odila crut habile de faire un dernier effort pour rassurer Alphonse, pour calmer son courroux ; il fut même éloquent, mais en vain ; il finit par se retirer satisfait d'un si prompt succès.

Dès lors, le chevalier n'eut plus de repos. Il passait les jours, soit enfermé dans une tour, soit errant sur les collines, dans les

vallons, sombre, inquiet et toujours en fureur ; Odila seul pouvait l'approcher, lui parler sans l'irriter davantage. Il fuyait Isabelle, l'accablait de froideurs et souvent ne daignait ni la recevoir, ni la regarder.

La pauvre femme, parfois à bout de forces, éperdue de tristesse, aimait mieux s'exposer aux brutalités de son époux que de rester dans l'angoisse d'un doute horrible, que de se croire abandonnée ; elle allait alors au devant d'Alphonse, ou l'attendait anxieusement, assise au bord de son chemin.

Mais lui, implacable, muet, passait outre en détournant les yeux ; si, par aventure, il l'accueillait, c'était avec une réserve si froide, qu'elle serrait le cœur.

Toujours la malheureuse voyait le front de son époux se rider en sa présence et ses lèvres frémir sous le souffle d'une secrète horreur.

A cette vue, elle fondait en larmes, tombait à ses genoux, le suppliait d'avoir pitié d'elle ; elle ne provoquait qu'un sourire amer qui plissait des lèvres pincée par l'incrédulité. Comment s'y tromper ! elle ne voyait que trop le mépris qu'elle inspirait, et si l'infortunée avait pu garder un doute, elle l'eût perdu en entendant, lorsqu'elle le suppliait, mêlées à un sourd murmure, on ne sait quelles menaces, quelles injures terribles ; Alphonse, semblait se plaire à l'accabler sans cesse dans un incertitude poignante.

Après chacune de ces scènes pénibles, la malheureuse rentrait chez elle, défaillante, brisée ; et elle ne cherchait de consolations que dans l'entretien de Zuléma,

— Plains-moi, mon amie, disait-elle en gémissant à la fille du traître ; plains-moi de tout ton cœur, comme je te plaignais et te plains encore, mon enfant ; la souffrance nous unit aujourd'hui d'un lien sensible ; pleurons ensemble, pleurons sans contrainte ; car nous voilà affligées d'égales douleurs.

Les pauvres femmes passaient ainsi de tristes jours à pleurer ensemble, à se dire l'une son amour méprisé, l'autre les rigueurs d'un époux qui, insensible à ses larmes, ne daignait pas expliquer ses rigueurs.

Cependant Odila poursuivait son œuvre perfide.

Il avait déjà livré une seconde lettre aussi authentique que la première ; et, ce jour-là, il arrivait avec une troisième, plus insinuante, plus envenimée que les deux autres.

Rodrigue s'y plaignait amèrement du silence obstiné de l'aimable Isabelle. Il lui donnait les noms les plus doux, lui faisait les plus tendres reproches, poussait, au milieu de transports fougueux, de brûlants soupirs : avait-elle donc oublié leur bonheur si court et trop peu goûté ! et ses vœux, et toutes ses promesses !... Allait-elle tout négliger, se montrer inconstante, devenir infidèle ! Non, non ! elle se souvenait ; il l'espérait du moins... Mais alors pourquoi se taire ? Pourquoi le faire languir ? Craignait-elle ?... Quoi ? Qui donc ? Alphonse ? Sans doute... Pourquoi ne l'avait-elle pas suivi ? Il n'est point trop tard pour le rejoindre ! Il l'attendait...

Quant à ce qui pourrait advenir, il se croyait assez redoutable pour que son rival n'osât pas la poursuivre jusque dans ses bras...

— C'en est trop ! rugit Alphonse ; oui, c'est trop de honte et trop de bonté ! Que la foudre écrase les têtes qui l'attirent !... Oh ! choisis, à l'instant même, le plus noir cachot ; et toi-même, Odila, qui m'en répondras sur la tête, gardez-y l'indigne Isabelle. Va ! De mon côté, je donnerai des ordres importants.

Pendant que l'intendant, aidé d'Alonzo, traînait Isabelle dans les souterrains, Alphonse revêtait ses armes, réunissait ses écuyers, tous les gens d'armes répartis dans le fort, et, à leur tête, marchait vers le château de Rodrigue.

Il attendit la première heure de la nuit ; alors, comme ses gens demeuraient dissimulés dans les bois, il s'avança seul, hêla la sentinelle. Il dit qui il était pour faire baisser le pont. Alors, tout fougueux et le glaive à la main, il se précipite, appelle sa suite qui se jette sur ses pas. Ensemble, ils égorgent tous ceux qui cherchent à résister, et, durant toute la nuit, il livre à la soldatesque furieuse le patrimoine de son ami.

Plusieurs de ses guerriers, ivres de sang et de carnage, explorent les tours, envahissent les souterrains ; ardents au pillage, ils arrivent ainsi au caveau où reposaient les aïeux de Rodrigue.

Là, l'ombre, la fureur, l'entraînement, et je ne sais quelle inspiration sacrilège aidant, ils brisent les pierres tombales, exerçant sur elles les tristes droits du vainqueur. Et, parmi des urnes renversées et des ossements répandus, au milieu d'inénarrables ruines, ils se livrent à une horrible orgie.

Ils étaient encore là, plongés dans l'ivresse, quand Alphonse,

averti de cet attentat odieux, descendit à son tour dans le sépulcre.

Il se promène au milieu d'innommables débris, de gens avinés, ivres-morts, aperçoit enfin une tombe entr'ouverte : la tombe d'Alvarez son protecteur, la tombe du père de Rodrigue!

A cette vue, une invincible horreur s'empare de son âme ; une larme perle à sa paupière ; et, poussant un douloureux soupir :

— Pardonnez-moi, Alvarez, dit-il, vous m'avez fait du bien et, pour récompense, mes gens vous troublent, ils vous insultent jusqu'ici ! Ah ! eux, du moins, ne savent ce qu'ils font ; votre fils le sait mieux et c'est lui qui le veut. Maudissez-le : il est seul coupable ; de plus, souffrez qu'ici je le maudisse avec vous.

Et il se retire.

Ainsi commença ma vengeance, poursuit Olida.

Alphonse n'était pas homme à s'arrêter en ce chemin. Croyant tout permis contre un tel rival, il s'adressa à des bandits et mit à prix la tête de Rodrigue.

Cependant Rodrigue apprit bientôt le sac de son château et les horreurs commises ; sachant que vingt sicaires étaient attachés à ses pas, il accourait pour tirer vengeance de tous ces méfaits.

Voilà quel était l'œuvre du traître qui, entré dans la voie des aveux, voulait tout confier à Almanzor, lui prouver surtout qu'il avait fait trop de chemin pour reculer.

Après une pause que les paroles d'Almanzor avaient rendue pénible, Odila reprit :

— Vous semblez me condamner, seigneur, écoutez-moi jusqu'au bout et, quelle que soit votre libre opinion sur ma conduite, croyez à l'entière sincérité de mes discours.

— J'écoute.

L'infâme continua donc son récit.

Il dit les motifs de son intrigue et les moyens employés pour atteindre le but ; il peignit aussi les angoisses d'Isabelle et les fureurs d'Alphonse.

Il finit ainsi son effroyable discours :

— Je sus triompher des derniers scrupules de mon maître, vaincre toute résistance ; dès lors, outré de dépit, tout entier à sa vengeance, Alphonse était à moi et Rodrigue à nos sicaires. Alphonse séchait de douleur ; tandis que, combattu sans trêve, traqué sans merci, Rodrigue errait loin de nous. Tout marchait

à mon gré, lorsque, soudain, entouré de soldats, Rodrigue parut sous nos murs ! Il est là, sur l'autre bord du torrent ; il nous presse et nous menace. Vais-je succomber la veille de la victoire ? Non, non ! je ne le puis, je ne le veux ; il me faut un appui, du secours ; Almanzor, j'ai compté sur vous.

— Bien, répondit le Musulman, Rodrigue comme chrétien est l'ennemi de mon maître ; il peut, il doit mourir.

Olida tressaillit de joie et ajouta :

— Vos troupes, Almanzor, sont-elles prêtes à marcher ?

— Elles attendent dans la forêt.

— Sont-elles en nombre ? Espérez-vous vaincre Rodrigue ?

— J'ai amené la fleur et l'élite de nos guerriers, dont j'ai vu dans vingt combats briller la vaillance. Aujourd'hui, justement flattés de l'honneur de combattre Rodrigue, ils sont animés d'une indomptable ardeur. Le succès est certain.

— Je ne doute pas du cœur de vos guerriers ; mais puis-je oublier que la victoire aime Rodrigue, suit tous ses pas ! Personne n'a pu l'emporter contre lui.

— Il ne s'est jamais vu en face d'Almanzor ! Si je m'étais, seulement un jour, trouvé sur son chemin, j'eus mis fin à son renom, fait pâlir toute sa gloire.

— Il ne faudrait pas, cependant, se fier au hasard, aux risques d'une bataille. Il m'est avis que la ruse peut fort bien ici seconder le courage.

— Comment ?

— J'ai poussé Alphonse à provoquer Rodrigue. Demain ils vont se rencontrer. Laissez-les venir aux mains, se porter des coups sensibles, s'épuiser entre eux ; il suffira de les entourer à propos pour les écraser ensemble.

— Parfait ! à moi l'honneur de la journée, à toi le gain de la victoire ; j'y consens. Que l'Islam soit délivré d'un superbe ennemi, qu'Allah me doive ce bonheur et je serai assez payé de ma peine.

— Vous êtes grand, Almanzor, et généreux ; suivez-moi ; je veux prouver sur l'heure ma sincérité. Je ne puis vous livrer le château d'Alphonse, mais voici celui de Rodrigue ; tout m'y est soumis, prenez quelques hommes avec vous et je vous le livrerai. Si la fortune s'acharnait contre nous, restait fidèle à l'ennemi, il servirait d'asile au courage malheureux !

A ces mots les trois conjurés s'éloignent ; mais tout jaloux

qu'ils fussent de leurs secrets, sans s'en douter, ils les laissaient derrière eux.

IX

DÉCLARATION DE RODRIGUE

Rodrigue et Lara n'avaient rien perdu de cet entretien.

Ils connaissaient enfin le secret de l'emportement d'Alphonse et venaient d'apprendre le sort de la pauvre Isabelle; c'était donc l'apparente insensibilité de Rodrigue qui avait causé toutes ces fureurs, et ces forfaits.

Rodrigue avait obéi à l'ombre de son père, avait fui l'être cher qui remplissait sa pensée, qui régnait dans son cœur ; son âme était chaste, ses intentions droites ; et, malgré sa déférence pour les morts et son respect pour les vivants, il était aux prises avec Alphonse sur l'honneur, mis en doute, d'une épouse fidèle, par la faute d'un traître, grâce à la perfidie du père de Zuléma !

Dès cet instant, Alphonse cessait d'être coupable aux yeux de Rodrigue; mais Odila ?... Et Zuléma !...

Elle l'aimait donc, la malheureuse ! Hélas ! le traître l'avait dit... elle l'aimait d'un fatal amour?

Ainsi donc ils avaient l'un pour l'autre une tendresse également pure, également poignante ; une tendresse opiniâtre, inconsolée qui les charmait encore, bien qu'elle leur portât une atteinte mortelle. Si Zuléma se consumait après un espoir déçu, un rêve brisé ; si elle se penchait, triste et résignée, vers la tombe, que faisait-il donc lui-même ? Ne souffrait-il pas la mort tous les jours? Que de fois il avait cru atteindre le terme de ses désespérants efforts ! Que de fois, heureux de voir approcher la fin désirée, le couronnement d'une malheureuse existence, ne s'était-il pas préparé, avec un pâle sourire, à s'étendre à l'ombre de la mort dans le vide du tombeau ! Et pourquoi donc, toujours, quand déjà il avait posé le pied sur le bord, la tombe se refermait-elle devant lui? Pourquoi la terre le repoussait-elle de son sein? Fallait-il, pour l'achever, ce dernier coup ?

C'était assurément le plus sensible de tous. Aimer une créature adorable, venir à elle, vaincu par l'amour, prêt à lui tendre la main pour marcher à l'autel, et découvrir soudain que les crimes du père ont creusé, entre leurs deux cœurs épris, un abîme infranchissable !

Voilà ce que pensait l'infortuné Rodrigue, dont la colère venait de tomber au milieu des angoisses de son amour.

Quand les traîtres se furent éloignés et lorsque le bruit de leur pas se fut perdu dans le lointain, le jeune héros, accompagné de Lara, se rendit à son tour vers le tilleul superbe. Sa tête restait penchée ; il gémissait et ses yeux troublés semblaient chercher sur le gazon les traces de ses ennemis.

Tous deux gardaient le silence.

— C'était bien lui, fit enfin Rodrigue, cédant à l'évidence brutale d'un fait odieux ; c'était lui, Odila lui-même, le père de Zuléma ! Ai-je tout entendu ? Ai-je bien compris ? Lara, dis-moi que j'échappe à un songe pénible !

— C'était lui.

— Lui ! Ah ! Lara, mon cher Lara !

— Ta douleur est immense ; j'en souffre moi-même infiniment.

— Justes cieux ! quand donc cesserez-vous de me frapper ? Me réservez-vous encore d'autres tourments ?... Ah ! quel poids pour mon cœur que la haine de ce père !

— Quelle perfidie surtout ! Je ne sais ce qui a pu retenir mon bras. Vingt fois ma main a cherché mon glaive, vingt fois j'ai failli me précipiter sur eux... Ils sont partis ! Pourquoi les avons-nous épargnés ? Coupables comme ils le sont, il n'y a que la justice outragée qui pouvait ainsi les exposer à nos coups.

— Frapper... cet homme !.. le père de Zuléma ! Non, non, Lara !

— Eh ! Que faut-il de plus pour enflammer ton courroux ?

— Dis-moi plutôt que serait-elle devenu s'il eût péri de ma main !... D'ailleurs, ô folies d'amour ! Rien ne lasse un cœur épris... Toutefois, qu'es-tu maintenant pour moi, ô triste Zuléma ! et que suis-je encore pour toi ! J'aime... non, je ne t'aime plus ! Ah ! puis-je, sans être infâme, t'aimer aujourd'hui ?

— Les forfaits du père...

—... Etoufferont certainement ce fatal amour. Adieu donc pays que j'aime, bois chéris, adorable nature qui vîtes le paisible bonheur de mes jeunes ans ! Adieu, aimable et malheureuse Zuléma, cause première de toutes mes peines, un instant l'objet de mes vœux et le but de toutes mes espérances !... Honneur, amour, ami trompé, espoirs perdus, joies promises à mon cœur, douces illusions qu'avait nourries mon âme charmée, bonheur d'un long avenir, adieu !. . adieu tout ce que j'aime ; adieu, tout ce que je devrais haïr ! J'ai vu, j'ai tout compris : mon immense malheur laisse mon âme stupéfaite et mon bras impuissant : partons, Lara.

— Où veux-tu te rendre ?

— Partons d'abord, fuyons vite : Oh ! que je crains l'orage soulevé dans mon cœur ; j'ai peur de moi-même et des résolutions que la vue d'Alphonse pourrait m'inspirer : fuyons ; plus tard !... nous verrons plus tard ce qu'il convient de tenter pour lui et contre mon cœur.

— Je ne comprends plus Rodrigue : partir ? Y songes-tu ? Fuir, quand une faible femme, calomniée, succombe à cause de toi à tes côtés ! Fuir, quand un traître livre aux Sarrasins le patrimoine qu'un père vaillant te laissa comme gage de sa tendresse, comme preuve de son courage ! Tu veux fuir ! Mais trouveras-tu la paix loin du tombeau violé de tes aïeux, loin de ce triste asile des morts que tu n'auras su protéger, ni voulu défendre ? Quoi ! tu préfères déjà l'amour à l'honneur ! Fuis... Je veux espérer que tu ne verras pas l'ombre de ton père s'attacher à tes pas, que tu ne la verras pas, affligée de ta honte, hanter ton sommeil pour te reprocher ce triste oubli d'un devoir sacré . Fuis donc !

Moi, Rodrigue, je reste avec tous mes gens. Je te servirai ici malgré toi, et j'affronterai seul la tempête qui t'épouvante. Pars vite, mais, malheureux, quand le calme et la raison auront ramené la conscience dans tes esprits, reviens encore plus rapidement. Alors je t'attendrai peut-être dans ces murs que j'aurai reconquis : peut-être aussi, en passant, me verras-tu suspendu à un arbre, au bord du chemin, victime des ennemis que tu n'auras pas osé combattre, ni troubler dans la possession de ton héritage ; et je compte qu'alors, pour me venger, tu feras le faible effort qui te répugne aujourd'hui.

— Assez, Lara.

— Me taire!...

— Oui, oui, tais-toi!

— Tu restes!

— Je le sais : éperdu de douleur, j'ai songé trop à mon amour, trop peu à mon honneur! Je venais tirer raison de vingt outrages; tout à l'heure encore, loin d'animer ma colère tu calmais mon courroux. Je cherchais l'ennemi, je voulais tout détruire et tout immoler, quand, tout à coup, la lumière a lui à mes yeux pour apaiser ma fureur. Hélas! qu'ai-je fait pour que mon âme détrompée ne ressente plus que sa douleur! Que me faut-il entreprendre, Lara? Attaquer Alphonse? Est-il coupable, dis-moi? Et si je le détrompais, ne vois-tu pas que j'irais du même coup accabler Zuléma.

— Isabelle est-elle plus coupable qu'elle ou moins digne de pitié!

— J'en conviens; je le sais! il faut aller à son secours, la délivrer; que faire, mon Dieu!... Retournons au camp et daigne le Ciel nous inspirer tous les deux!

Pendant que les chevaliers découvraient ainsi les intrigues d'Odila, un hérault d'Alphonse se présentait au camp de Rodrigue et demandait le chevalier. Nul ne savait où il était; on l'appelait, on le cherchait vainement. A son défaut on réclamait Lara, et lui aussi ne se montrait pas.

La troupe était inquiète, les chefs indécis; on allait renvoyer le hérault sans réponse, quand celui-ci s'écria avec colère :

— Mon maître m'a dit : Va au camp de mes ennemis, demande Rodrigue et dis-lui, en présence des chefs et de tous ceux qui pourront t'entendre :

« Je suis las de t'attendre sur mes remparts qui défient ton courage et derrière lesquels je pourrais toujours braver le nombre de tes soldats! Méprisant l'avantage de résister à l'abri de ces murs inexpugnables, confiant dans mon droit et dans la justice de Dieu, je t'invite et te défie, au besoin, de venir dès l'aurore m'attaquer en rase campagne; je descendrai dans la vallée, venez-y tous, et, en un jour, nous viderons une longue querelle. »

— Voilà ce que j'ai à dire à Rodrigue. Pourquoi lui, ou tout autre, qui pourrait m'écouter, ne se présente-t-il pas?

Craint-on d'entendre un défi, ou veut-on se ménager le moyen de s'y dérober?

Alors, le vieil écuyer, à qui Alvarez lui-même, autrefois avait confié son fils, s'avança et, redressant fièrement son corps voûté, il répondit d'une voix ferme encore :

— Rodrigue n'attend pas qu'on l'insulte ou qu'on le brave pour marcher au combat ; crois bien que ta présence, encore moins celle de ton maître ne saurait le faire pâlir ni trembler. Il méprise les bravades et les lâches; et, s'il se venge d'une injure, jamais il ne s'en laisse émouvoir. S'il était ici, il te répondrait lui-même; ne crains pas, tu n'y saurais rien perdre, car j'accepte en son nom. Descendez donc tous dans la plaine, recrutez mille alliés, s'il se peut; et soyez sûrs que nous leur tiendrons tête vaillamment. Varlet, rapporte cela à ton maître.

Le hérault se retira.

En ce moment, un soldat vint dire à l'écuyer qu'étant de garde il avait vu Rodrigue, en compagnie de Lara, franchir le torrent, gagner cette plaine qui allait devenir un champ de bataille, et qu'il l'avait suivi des yeux jusques à la lisière de la forêt.

L'écuyer l'envoya aussitôt à la recherche de ses chefs, lui recommandant d'insister pour qu'ils daignassent hâter leur retour.

Le soldat s'éloigna par le même chemin qu'avait pris Rodrigue

Il approchait de la forêt quand, dans le lointain, il aperçut une femme. Il la suivait des yeux tout en marchant ; elle le regardait, demeurant immobile et craintive ; puis soudain elle accourut vers lui.

Pris de défiance, l'Espagnol porta la main à son épée ; il pensait qu'un ennemi déguisé voulait le surprendre. Il se trompait. C'était vraiment une femme, jeune et belle, qui venait à lui sans détours d'un pas ferme, et qui bientôt l'aborda.

Elle lui demanda de vouloir la conduire au camp de Rodrigue

Mais lui, l'enveloppant d'un regard farouche, continua son chemin.

Elle le suivit, le supplia, le conjura et, par ses prières et par ses larmes, fit si bien que le guerrier s'arrêta et daigna lui dire :

— Rodrigue n'est pas au camp. Si vous voulez le voir, suivez-moi.

Elle obéit. Le guerrier s'avançait sous le feuillage, dans une solitude profonde que troublait seul le murmure d'une fontaine; il jeta sur son étrange compagne un regard à la fois étonné et ravi. Il se demandait quelle pouvait être cette belle étrangère et ce qu'il y avait de commun entre elle et Rodrigue. Elle allait vers son maître, et la crainte qu'inspirait le héros l'empêchait de lui dire son admiration, le regret qu'il ressentait de l'avoir ainsi dédaignée; et vraiment l'innocence, la beauté de cette femme, le troublaient plus que l'approche d'une armée ennemie.

Ils suivaient ainsi une large clairière, quand tout à coup, Rodrigue et Lara parurent, s'avançant vers eux.

L'inconnue, qui n'avait pas proféré une parole durant le trajet, eut à peine aperçu Rodrigue, que, dépassant son guide, elle alla se jeter à ses pieds, en s'écriant :

— Ah ! de grâce, Rodrigue, un moment d'entretien !

Le héros, à la vue de cette femme, pâlit soudain, chancelle au point que Lara doit le soutenir.

— Zuléma ! c'est Zuléma même ! murmure-t-il ; Zuléma ! à cette heure, en ce lieu !

Une sueur froide couvre son front et son œil se voile d'un nuage.

— Nous les verrons donc tous les deux, le père et la fille, poursuit-il avec un profond soupir ; viendrait-elle s'accuser à son tour ? et de quel autre méfait ?

Mais Lara, s'adressant au guerrier, d'un ton sévère :

— Soldat, que viens-tu faire si loin du camp et de tes compagnons ; que cherches-tu dans la nuit, dans les bois en telle compagnie ?...

Et le guerrier répondit, sans perdre contenance :

— Seigneur, ne pensez pas à mal quand je ne remplis qu'un devoir pressant.

— Un devoir ?... lequel ?

— Je vous cherche.

— Mais ?...

Son regard seul alors l'interroge en désignant sa compagne qui, à genoux, contemplait Rodrigue. Celui-ci, pâle et défait, frissonnait comme d'horreur, et détournait ses yeux d'elle, comme autrefois quand il ne devait pas, quand il ne pouvait plus l'aimer !

— Seigneur, continue le guerrier, en s'adressant à Lara, un hérault s'est présenté au camp. Alphonse l'envoyait provoquer Rodrigue. Comme on vous avait cherché vainement, et qu'on allait renvoyer cet homme sans réponse, il se fâcha, poussa l'insolence jusqu'à dire qu'on se cachait pour n'avoir pas à accepter son défi.

L'écuyer de Rodrigue, alors s'avança et, au nom de son maître, pour le détromper, accepta le combat, le fixa même au lendemain.

Pourtant tous s'inquiétaient de votre absence ; je vous avais vu partir, je le déclarai et l'on m'envoya sur-le-champ vous avertir de ce qui venait de se passer. Chemin faisant, à quelques pas d'ici, cette femme, s'est présentée à moi, demandant Rodrigue. Je ne voulais pas l'écouter, ne pouvant m'attarder ; mais elle me pria, me supplia ; je la vis fondre en larmes et l'entendis gémir ; elle était belle, jeune, incapable de nuire ; je pensais donc que, ayant tant d'intérêt à rencontrer mon maître, je ne pouvais manquer de respect en l'amenant ici.

Rodrigue avait écouté ce discours et s'en trouva soulagé.

— Retourne au camp, dit-il au soldat, et dis à ceux qui t'envoient que je te suis.

Ainsi ils restent seuls avec Zuléma dans la nuit sombre, au milieu de la forêt, pendant qu'une sinistre corneille perchée sur quelque rocher solitaire, ou sur la cime d'un arbre, jette dans les airs son cri mesuré, strident, comme un appel lugubre à la mort dont elle attendait sa pâture.

Tous trois frissonnent à ces accents, échappés comme d'un tombeau, et une vague inquiétude trouble leurs cœurs.

Zuléma semble épuisée de fatigue, terrassée par la crainte ; néanmoins Rodrigue, la voyant à ses pieds, ne songe point à la relever.

Lara, s'est accoudé à un tronc d'arbre et les considère ; visiblement la surprise et la pitié remplissent son âme si sensible.

Enfin d'une voix sourde à laquelle un violent effort donne de la rudesse, Rodrigue dit à Zuléma :

— Femme, que cherchez-vous ?

— Rodrigue !

— Femme que voulez-vous ?

— A ce combat de demain, seigneur, ah ! je vous en conjure, n'allez pas exposer votre vie, ni menacer les jours d'Alphonse.

— Pour ce traître, Zuléma, pourquoi implorez-vous ma pitié? Après tout, que vous importe ce que fera Rodrigue !

— Grâce! seigneur, grâce ! Ah ! pitié pour lui, pour vous, pitié pour nous tous ! Rappelez-vous... ah ! ce beau passé !... ces heureux jours !... Pitié !

Les paroles tout à coup expirent sur ses lèvres, sa tête se penche, elle s'affaisse, tombe évanouie.

Lara s'élance vers l'infortunée, à genoux près d'elle, il la soutient dans ses bras.

— Que devient-elle ? demande Rodrigue ; quel mal subit la tourmente donc !

— Elle est morte...

— Morte !

— ... Ou se meurt. Vois plutôt.

Et Rodrigue qui n'avait montré tan de rigueur que pour réprimer les élans de son âme, fond en larmes, se répand en gémissements.

A son tour il tombe à genoux, reçoit l'adorée des bras de son ami, et retient ce corps frêle, que secouent les sanglots, sur sa poitrine gonflée à rompre sa cuirasse. Il voit le teint de la malheureuse flétri comme le coloris d'une fleur brûlée par un vent venu du désert, ou qui, séparée de sa tige et privée de sa sève, se fane sous les rayons d'un soleil ardent. Ses yeux étaient fermés ; sa bouche entr'ouverte semblait ne plus aspirer l'air nécessaire à la vie ; les bras étaient pendants, et la tête, languissamment penchée, reposait sur l'épaule de Rodrigue, désespéré.

Le héros continuait de pleurer ; l'arrosant de ses larmes il s'écriait :

— Que je suis malheureux d'avoir tant aimé et de voir encore le jour ! Hélas ! Ah ! Dieu cruel, pourquoi m'avoir épargné jusqu'ici ? pourquoi ne m'avoir point laissé périr sur un champ de bataille, où, du moins, une vaine gloire eût caché aux yeux de tous l'amertume dont vous abreuvez mon âme chaque jour ? Pourquoi me pousser à bout, me réduire par cette dernière douleur? Assez ! assez ! Je ne connais la vie que par ses angoisses ; assez ! mon Dieu !... O mon amour ! ô ma chère Zu-

léma ! Tu ne m'entends plus ; reposant sur mon cœur tu n'en sens point la tristesse mortelle ! Tu veux donc que je ne puisse plus me consoler jamais, que tout finisse pour moi ! Si je ne te possède plus, il ne me restera rien, rien! entends-tu ? Dès lors, la vie me pèsera, je pencherai fatalement vers la tombe et ma seule espérance sera de t'y rejoindre bientôt ; car, tout ce qu'on me dirait pour me consoler de ta perte ne ferait que doubler mes regrets ! O chère Zuléma ! vis encore, tu dois vivre pour que je m'attache à la vie, ah ! reviens à toi, reviens à moi ! Je sais tout, Zuléma, tout... ; tout ce que tu sens, tout ce que tu penses, tout ton amour ! ne crains rien ; malgré tout, je suis, je serai à toi ! Ah ! réveille-toi !

Et Lara qui s'était rendu à une fontaine voisine pour puiser dans son casque une onde fraîche, accourt, inonde la face de l'infortunée, qui enfin ouvre les yeux, en poussant un soupir :

— Où suis-je? demanda-t-elle d'une voix faible.

— Sur mon cœur ! chère adorée ! Ah ! ciel, pour cette seule faveur, je veux oublier tous mes maux !

— Pitié ! oh !... Rodrigue !...

Elle fait un effort pour se soulever.

— Reste-là encore... toujours !

— Quoi ! Rodrigue va cesser de me haïr ? Il permet...

— Il veut que son amour ranime votre cœur, le rassure à jamais. Je t'aime, je t'ai toujours aimée ; oh ! je fus plus cruel pour mon cœur que pour toi. Pardonne, Zuléma !

— Cher Rodrigue, quel aimable discours ! quel bonheur inattendu !... répétez encore ces douces paroles ; n'est-ce pas une voix qui m'arrive dans l'illusion d'un rêve charmant, et cependant trompeur ?

— Ce n'est pas un rêve ; entends-le bien, Zuléma, je t'adore ; veux-tu que je le jure sur mon âme et devant Dieu !

Elle ferme les yeux, laisse retomber sa tête sur le sein de Rodrigue, n'ose plus le regarder ni se mouvoir pour ne point dissiper ce qu'elle regardait toujours comme un songe trompeur. Elle savoure ainsi son immense joie. Enfin :

— C'est trop de bonheur ! murmure-t-elle en pleurant. Pourquoi me plonger ainsi dans l'ivresse d'un sincère amour, que l'un et l'autre nous devons combattre, étouffer, désavouer toujours ! Je ne puis m'élever si haut ni toi descendre si bas ; tu rends ma peine plus légère, merci !

— Je t'aime...

— Je le crois, j'en suis sûre maintenant que tu veux bien me l'affirmer. Jusqu'ici je pensais être seule malheureuse ; je sais à présent, hélas ! que celui que j'aime souffre autant que moi-même. Est-ce là un adoucissement à mes chagrins ? Rodrigue, est-ce donc une consolation pour moi ?

— Mais si j'espère te rendre heureuse ?

— Tu ne le peux !

— Si je le voulais, Zuléma, si je le voulais obstinément, refuserais-tu de faire mon bonheur comme je veux faire le tien ?

— Ton bonheur ! cela seul m'intéresse !... cela et surtout Isabelle !

— Zuléma ! Ah ! par quel hasard heureux ou malheureux t'ai-je rencontrée ici au milieu de la nuit ? Qu'allais-tu faire au camp de Rodrigue ?

— Isabelle m'envoyait vers toi.

— Isabelle !

— Oui la plus innocente et la plus malheureuse des femmes Rodrigue, depuis un an on ne reconnaît plus Alphonse. Lui, qu'on voyait autrefois si aimable et si doux, si empressé à obliger ceux qui l'entouraient, si prévenant et si soigneux à rechercher les moyens de se rendre utile, de prévenir nos besoins et nos vœux, Alphonse est devenu sombre, inquiet, solitaire ; il parle peu et dans chacune de ses rares paroles on croit sentir le froid tranchant d'un dur acier. Que lui est-il arrivé ? Nous l'ignorons tous ; il n'en daigne rien dire. Mais il a un but secret ; il marche à une vengeance mystérieuse, implacable, dont Isabelle subit les premiers et terribles effets. Tu ne sais que trop ce qu'il a osé contre toi ; pourtant tu n'es pas celle de ses victimes qu'il faut plaindre le plus. Si tu avais vu sa pauvre femme dans son infect et noir cachot, gisant sur une poignée de paille humide, réduite à la dernière misère, tu serais ému, et quand cette infortunée lèverait vers toi des mains suppliantes, chargées de fers, tu n'aurais pas la force de rejeter la prière qu'elle te ferait en versant des pleurs. Tu ne peux la voir ; mais moi, je la vois chaque nuit, à l'insu de tous ; je l'ai vu tout à l'heure ; oh ! j'entends encore ses gémissements et ses sanglots !

« Zuléma ! ô ma pauvre Zuléma, dit-elle en me voyant pa-

raître, je pensais que je ne pouvais être plus malheureuse et mon infortune a grandi comme le nuage qu'un vent impétueux change en ouragan : mon cœur se gonfle, la douleur monte jusqu'à mes lèvres ; va-t-elle déborder et vais-je maudire le bras qui s'appesanti sur moi ? Tu ne sais pas ; tu ne peux le deviner. Jamais ma bouche n'oserait répéter ce que mes oreilles ont dû entendre et ce que mon âme a souffert sans rompre les liens fragiles qui l'attachent encore à ce corps ruiné. Mais c'était affreux... et il croit tout ce qu'il a dit ! Il aurait raison de me traiter comme il le fait, si j'étais coupable de ce dont il m'accuse, de ce qu'il m'a reproché tout à l'heure, là même où tu te trouves à présent. Hélas ! il se trompe ou plutôt quelqu'un l'a trompé ; et de nouveaux malheurs, plus grands que tous les autres réunis, fondront sur nous, demain ! demain !...

« Ecoute Zuléma, poursuivit-elle, Alphonse sort d'ici, il m'avait tenu des discours terribles et me dit en finissant :

« Il paraît que ton... (je dois taire ce mot, te laisser ignorer des hontes, qui, pour m'être faussement imputées, n'en souilleraient pas moins ta pensée innocente, quelle horreur pourtant !) Il paraît, disait-il donc, que Rodrigue, de retour, campe au bord du torrent. Ne t'en réjouis point trop, je le combattrai demain ; et si ce don peut te plaire, je t'apporterai ses dépouilles sanglantes, et sa tête qui sera, avec le regret des joies perdues, le souvenir le plus précieux que tu saurais garder de lui ! »

« Comprends-tu, ma fille ? Cette lutte et ses suites m'épouvantent. Ces hommes qui vont s'entre-déchirer nous sont également chers. Tu aimes Rodrigue et j'adore mon époux ; doivent-ils donc périr des coups qu'ils se porteront l'un à l'autre ! Non, non. Tu es libre, Zuléma, et tu peux tenter de conjurer ce malheur. Va trouver ton père, il ne sait rien te refuser ; et, quoiqu'il doive me garder ici, je n'ai point à me plaindre de lui. Demande-lui qu'il t'accompagne cette nuit même au camp et tâche d'obtenir de Rodrigue qu'il renonce à cette lutte fratricide, qui, provoquée par une erreur ou une intrigue dont tous les deux sont les jouets, serait féconde en surprises poignantes, en vains regrets. Je ne veux point te dicter les discours qu'il convient de tenir ; ta cause touche la mienne, et l'amour te fera trouver de touchantes raisons. Va, ma fille, je souhaite que le Ciel veille sur toi et bénisse ta démarche. »

« Je tombai à genoux, baignée de larmes :

« Bénissez-moi aussi, lui dis-je ; la bénédiction de l'innocence opprimée protège et porte bonheur. »

« Elle fit ce que je désirais d'elle et je partis. Je remontai sans bruit, à la chambre où reposait mon père. A son chevet, chaque nuit, je prenais la clef du cachot ; je voulais l'y remettre puis l'éveiller ; pour lui faire ma demande. Je n'en pus croire mes yeux : il n'était plus où je l'avais vu avant de me rendre auprès d'Isabelle. J'eus peur et ne sus que faire. Où était-il ? Que faisait-il ? Je pensais qu'il m'avait surprise allant chez la captive ; et ma frayeur ne fit que grandir. J'étais dans un embarras extrême. La nuit avançait ; le camp était loin ; chaque instant était précieux si je voulais réaliser le vœu de la prisonnière ; et mon père ne revenait point ! Il y avait une poterne secrète que je connaissais bien ; elle donnait sur le fossé du rempart vide de ce côté ; et par là on gagnait aisément la forêt. J'en avais la clef à la portée de la main. Que faire ? J'hésitais ; la nuit me faisait peur ; et cette forêt sombre et noire ; et la menace de la corneille solitaire, et le cri du lugubre hibou, et puis l'arbre de la bonne Fée, non loin duquel il allait passer ; toutes ces choses réunies et vingt autres que l'imagination y ajoutait, firent naître en moi de folles terreurs. Je frissonnais rien qu'à la pensée de quitter seule ces murs qui me défendaient de toutes ces horreurs ? Et pourtant mon père ne revenait point. Tarder encore c'était renoncer à servir une infortunée, rendre inévitable un combat entre Alphonse et Rodrigue. Mon amour inquiet l'emporta sur mes craintes : je pris la clef, j'allais à la poterne, l'ouvris doucement et m'éloignai.

« Que de fois j'ai tremblé ! Il y a des cavernes le long du chemin ; était-ce une hallucination ? mais j'y percevais du bruit, et, dans la forêt, quand j'écoutais, j'entendais la voix de ceux qui hantent la nuit ; et je pressais le pas !

« Enfin j'arrivai à la lisière de la forêt. Là, je distinguai marchant à travers la plaine, un de tes soldats. Je l'appelai ; il ne voulut ni m'écouter, ni s'arrêter. J'ai dû le prier, le conjurer avant qu'il daignât me dire de l'accompagner ici.

« Tu sais tout Rodrigue ; maintenant que décideras-tu pour ou contre la pauvre Isabelle qui m'envoie ?

— Je vais combler ton premier vœu et cours à l'instant me préparer au combat.

— Mais, Rodrigue, ce que nous craignons, c'est ce combat même ! de grâce renonce à le livrer !

— Impossible !... Ecoute Zuléma, je ne puis te répéter tout ce que je viens d'apprendre ; mais renoncer à la bataille serait trahir ceux-là même que je veux sauver.

— Qu'entends-je !

— En effet, que désire Isabelle ? Et toi-même, chère Zuléma, que veux-tu ? Que je n'attaque point Alphonse, que mon glaive ne menace point sa tête ! Eh bien, tranquilisez-vous toutes les deux. Alphonse n'aura point à se plaindre de Rodrigue et demain Isabelle me devra la liberté.

Ainsi parle le jeune héros ; et, avec Lara, il ramène sa sa bien-aimée vers le château d'Alphonse.

Arrivés au bord du fossé, en face de la poterne, Rodrigue prend Zuléma dans ses bras, la presse longtemps sur sa poitrine ; muet d'attendrissement, de bonheur, il l'embrasse avec ardeur, la contemple avec amour et lui prodigue force caresses ; enfin, il la laisse s'éloigner ; et quand elle eut disparu, quand la poterne se fut refermée sur elle, il se baisse pour cueillir et l'emporter en souvenir d'elle, une humble pâquerette que sa robe avait effleurée !

Et il dit à Lara :

— C'en est fait ! elle le sait ; je l'aime ; c'est pour la vie !

En s'éloignant, Rodrigue désigne encore l'épais taillis qu'il avait déjà choisi pour l'embuscade, en disant :

— Le plan reste le même ; quelques détails seuls seront changés. Hâtons-nous pour prendre nos postes avant l'aurore.

X

DÉSESPOIR D'ISABELLE

Maître du château de Rodrigue qu'Odila venait de lui livrer, Almanzor le mit promptement en état de défense. Il plaça des soldats sur les murs, en remplit toutes les tours, et, grâce à sa propre activité, les cours étroites ressemblaient à des rûches besogneuses. Le peu de gens qu'Alphonse y avait postés après

la conquête, surpris pendant leur sommeil, avaient été jetés dans les fers, et le Sarrasin se réservait de décider de leur sort après l'entière défaite de Rodrigue.

Tout était prêt, quand l'aube, à l'orient, fit pâlir l'horizon ; lorsque de légères vapeurs aux teintes empourprées annoncèrent enfin l'approche du jour.

Alors le féroce Almanzor parut sur les remparts. Par dessus le front sombre de la forêt, il cherchait au loin le camp ennemi ; vainement. Les ombres étaient encore si épaisses qu'il ne put distinguer ni feu, ni fumée, pas même la blanche toile des tentes. Il ramena donc son regard du torrent vers le château d'Alphonse ; ce point était le plus rapproché.

Si Odila avait dit vrai, il lui semblait que les deux adversaires, chacun de son côté, devaient prendre leurs dernières dispositions, ranger leurs troupes ; et c'étaient ces mouvements qu'il voulait étudier pour se régler lui-même d'après eux.

Or, au premier instant, il ne distingua que la masse noire du manoir qui faisait tache sous le ciel terne. Bientôt il lui semblait remarquer des points mobiles au pied de la colline, et son œil s'obstinant à déterminer la nature de ce phénomène, il ne put douter longtemps que ce qui l'intriguait ne fussent des êtres humains, des hommes d'armes prenant une position de combat.

A cette vue, un sinistre sourire se dessina au coin d bouche, largement taillée, et se joua quelques temps sur ses lèvres pincées par la cruelle malice ; ses narines se gonflèrent comme celles de l'hyène qui respire bruyamment un air chargé de l'odeur du sang, de la fumée du carnage :

« Cela va bien ! murmura-t-il en lui-même, songeant au traître, me voilà merveilleusement servi. Pourtant, c'est une race de vipères que cette race de scélérats ! Se servir de ces gens, c'est jouer avec le feu. Je suis d'avis qu'il importe de n'en user qu'une fois ; on fait bien, quand on se refuse à les payer ou à les relâcher ; de leur écraser la tête pour n'en point tomber victime à son tour. J'y mettrai bon ordre. — Je t'apprendrai, pendard, comment un homme avisé s'acquitte envers tes pareils !... »

Et il continua d'examiner, dans le lointain les hommes et les choses qu'il discernait de plus en plus distinctement.

C'étaient les vassaux et les amis d'Alphonse qui se réunissaient pour le soutenir. Ils se groupaient dans la vallée ; et ces gens, comme le Sarrasin qui les observait, pensaient que l'ennemi avait déjà pris position pour frapper, dès le début, un coup décisif.

En effet, Lara, tournant rapidement la colline, était arrivé au point désigné pour l'embuscade. Nul ne l'avait vu, sauf Almanzor, qui avait pris sa troupe pour une partie des forces qu'Alphonse comptait mettre en ligne contre Rodrigue.

Enfin le soleil se montra dans un ciel enflammé ; une chaude buée, se dégageant de la terre, se répandait dans l'air pour s'y dessécher au premier feu du jour.

Alors un groupe de cavaliers parut au bord du fossé.

Almanzor reconnut les couleurs de son maître.

Mahomet, en effet, accourait pour constater de ses yeux la prise du château de Rodrigue qu'on s'était empressé de lui annoncer. Il avait hâte de prendre possession d'une aussi facile conquête, heureux d'assister à l'abri de ces murs, à la bataille qu'allaient se livrer Alphonse et Rodrigue.

Almanzor remit la place entre les mains de Mahomet et courut sans retard se mettre à la tête des troupes cachées dans les bois.

Pendant ce temps, Zuléma, qui venait de quitter Rodrigue, s'était glissée, inaperçue, dans l'enceinte du château. Elle repassa par la chambre de son père ; Odila s'y trouvait. Sans avoir pris la peine de quitter son vêtement, il s'était jeté sur son lit et dormait alors d'un profond sommeil qui était loin d'être paisible. Des rêves effrayants troublaient son esprit ; ses traits étaient enflammés ; on y lisait l'agitation de son âme, une inquiétude qui résistait à la fatigue, au sommeil. On le voyait s'agiter, étendre les mains dans le vide comme pour éloigner de lui un spectre hideux ou un danger pressant ; sa respiration bruyante et précipitée était entrecoupée de soupirs, de sons gutturaux, tandis qu'une abondante sueur, coulant de son visage, arrosait sa couche

Zuléma, demeura un instant debout devant lui ; elle-même devenait inquiète à sa vue, et son trouble subit tournait à l'épouvante.

Enfin, se penchant vers lui, elle prêta l'oreille à sa respira-

tion, constata, malgré une agitation manifeste, une certaine régularité.

— Il dort, murmura-t-elle. Allons !

Et plongeant la main sous la paillasse de son père, elle prit la clef du cachot ; car elle avait hâte de rendre compte de sa mission à la pauvre captive.

Elle descendit l'étroit et raide escalier.

Jusque-là, jamais cette enfant frêle et timide n'avait pu s'engager dans le noir souterrain sans trembler ; mais, cette nuit ses yeux ne remarquaient point ce que ces lieux humides et sombres, éternellement plongés dans un morne silence, avaient de lugubre ; elle n'éprouvait pas cette tristesse profonde, indéfinissable, qui l'y avait surprise si souvent ; elle ne craignait rien, ne tremblait plus ; mais, au contraire, elle marchait, d'un pas léger, et parut dans le cachot, l'œil brillant, le teint animé, presque joyeuse.

Isabelle, qui l'attendait avec impatience, avait reconnu son pas et, à son approche, elle s'était péniblement soulevée sur son misérable grabat.

La porte s'ouvrit bientôt, roula, en gémissant, sur ses gonds rouillés, et la lampe fumeuse, que portait la jeune fille, jeta, dans son affreux réduit, une clarté blafarde qui força encore Isabelle à fermer les yeux.

Et la captive dit :

— Te voilà donc, ma fille !

— Je suis de retour... enfin !

Ah ! apprends-le-moi vite... que dit Rodrigue ? Te fit-il bon accueil ? Va-t-il s'en aller ?

— Je l'ai trouvé madame, errant dans la forêt... Comment vous dire cette extraordinaire aventure !

— Quoi ! aurait-il rejeté ma prière ? Parle...

— Le croiriez-vous jamais !

— Tu peux tout me dire ; je ne faiblirai pas. Hélas ! n'ai-je pas déjà assez souffert pour pouvoir apprendre ce qu'un destin cruel invente encore pour rendre plus pénible un trop pénible sort ? Parle, ma fille ; je suis calme, vois-tu, et je t'écoute.

— Comment expliquer en ce lieu mon rare bonheur !

— Que dis-tu, Zuléma ? Que s'est-il donc passé ?

— Madame, vous connaissez mon amour ; vingt fois je vous en vous fis l'aveu en me désespérant ; je ne savais pas, ciel !

pouvais-je supposer... l'aurais-je jamais cru ? Je ne viens que de l'entendre ; à peine le doux son de sa voix cesse de frapper mon oreille et déjà le doute est dans mon cœur ; il envahit mon âme. Ah ! si mes sens m'avaient trompée ! Enfin, que n'ai-je songé qu'à l'aspect de ce guerrier je sentirai faiblir mon courage !...

« En vous quittant j'allai trouver mon père qui était absent, retenu sans doute pour le service d'Alphonse. J'attendis inquiète, perplexe ; et il ne venait pas.

« L'heure pressait, tout se préparait pour le combat, il fallait prévenir une rencontre fatale, un irréparable malheur ; il fallait aborder Rodrigue, l'attendrir, le faire renoncer à ses projets ! Que faire ! Que décider, et toujours mon père n'apparaissait pas. J'invoquai Dieu, je fis une prière à la Vierge, et déjà rassurée, je partis seule.

« Mais à peine hors des murs, perdue dans l'ombre, errante dans la forêt, j'eus peur et je n'avançai qu'en tremblant, frémissant au bruit seul de mes pas. Malgré cette frayeur, je pensais, je cherchais un discours tel qu'il pût attendrir l'âme surexcitée de ce héros terrible. Je voulais l'aborder, me jeter à ses pieds ; je comptais surtout si bien refouler mon amour qu'en implorant, je ne plaiderais que pour vous.

« Et je marchai toujours.

« Tout à coup j'entendis des voix s'élever dans l'ombre, et la corneille gémir sur un rocher.

« Je me jetai sous la futaie, attendis que le bruit eut cessé, bientôt les voix s'éteignirent, j'entendis le pas d'un cheval se perdant dans le lointain et, plus craintive, j'avance de nouveau, arrive enfin à la lisière du bois.

« Je scrute du regard les environs, porte les yeux vers le torrent, et je distingue un homme venant de mon côté. Bientôt je reconnais en lui un soldat de Rodrigue.

« Je me dirige vers lui pour le prier de me conduire à son maître.

« Il semble ne pas remarquer ma présence.

« Je l'appelle, et c'est à peine s'il daigne me jeter un regard; je l'appelle encore ; je l'entends murmurer en poursuivant son chemin !

« Alors je prononce le nom de Rodrigue ; il se détourne ; et, pour le rejoindre, je presse le pas ; lui m'attend la main sur

l'épée ; avant même que je ne l'aborde, il veut savoir ce qui me pousse vers lui.

Je lui demande de me conduire à son chef.

Il s'étonne, m'examine ; et moi je renouvelle ma prière plus instamment ; et je prie et le conjure ; l'anxiété me fit même verser des pleurs.

— Suis-moi, me dit-il enfin, Rodrigue n'est pas au camp. Je le cherche ; viens.

Je l'ai suivi, madame, et soudain, dans la clairière, Rodrigue, ce doux maître de mon cœur, à qui je pense le jour, de qui je rêve chaque nuit, s'est montré à mes yeux en compagnie d'un noble étranger. Je l'ai vu, madame, je le contemplais en tremblant, et lui me regardait ! Son œil perçant brillait dans l'ombre, s'attachait sur moi ; et ce regard sévère semblait se répandre sur moi comme une onde glacée.

Il ne dit rien d'abord ; puis, il me paraissait que sa voix sourde venait du fond d'un sépulcre, il me dit, ému de colère :

— « Femme que voulez-vous ! »

Troublée, stupéfaite à ces mots, je m'écriai hors de moi-même :

— « Ah ! seigneur, à ce combat, demain, je vous en supplie, n'allez pas exposer votre vie, ni menacer la vie d'Alphonse ! »

— « Pour ce traître, répondit-il, pourquoi venez-vous implorer ma pitié ? »

« Et son dur regard plongeait dans mon cœur.

« Je sentis ma pensée se perdre dans un trouble inexprimable comme à l'approche d'un invincible sommeil. Je chancelai, je suis tombée, et je ne sais ce qui s'est passé après. Mais je revins à la vie dans ses bras, madame, dans les bras de Rodrigue !

« Il me serrait sur son cœur, m'arrosait de ses larmes, et, au milieu de ses sanglots, il me disait :

— « Zuléma, je sais tout ! Zuléma, mon adorée, reviens à toi, reviens à moi ! S'il le faut, écoute donc ce trop sincère aveu : Je t'aime, Zuléma ; sur mon âme, je te le jure, par Dieu ! »

(*A suivre.*) ARTHUR SAVAÈTE.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Sommaire. — L'importance du calcaire en agriculture, travaux de M. A. Bernard. — Le calcaire est le régulateur de la forme des engrais et de la plantation des vignes américaines.— Importance agricole, résultats géologiques ; l'emploi du fer en agriculture. — Le dictionnaire pratique d'horticulture et de jardinage. — Analyse chimique du tissu et des taches de la sainte tunique d'Argenteuil. — Nouvelle phase de la lutte contre la tuberculose ; la Backerine, la fermentation alcoolique extraorganique, expériences et résultats. — La fabrication des vernis, les textiles végétaux et la corderie ; les boissons falsifiées ; la médecine légale militaire; l'ophtalmie des paupières ; le microscope et ses applications ; la nature, l'astronomie, le tour du monde, etc. — Un nouvel anesthésique local, coryl et coryleur. Importance de l'anesthésie locale, son innocuité, description du coryl et du coryleur, leur supériorité, emploi, usages, application à la petite chirurgie et à l'art dentaire.

M. Bernard dont j'ai fait la connaissance au congrès de Besançon, vient de m'envoyer quelques petites brochures ayant trait à l'importance du calcaire dans la terre arable. Leur lecture m'a vivement intéressé, et mes lecteurs, surtout ceux qui habitent les pays agricoles, me sauront gré, je l'espère, de leur faire connaître ses idées et leurs conséquences au point de vue des engrais et des cultures.

M. A. Bernard pose d'abord en principe que des trois principaux constituants du sol, la silice, l'argile, le calcaire, c'est ce dernier qui joue le rôle le plus important, parce que c'est le plus facilement attaquable par les moindres influences, même par l'eau de pluie et que de la connaissance de la proportion qu'en contient un sol arable, dépend le genre de culture et la forme de l'engrais qu'il réclame.

Un autre principe non moins important, c'est qu'il est impossible de connaître la nature calcaire d'une terre et d'en appré-

cier la proportion sans une analyse chimique. Les procédés ordinaires de la chimie analytique par l'oxalate d'ammoniaque et la calcination sont trop longs et très difficiles pour ceux qui n'ont pas fait des études spéciales, aussi l'auteur a-t-il eu recours à la méthode volumétrique et imaginé un appareil fort simple appelé *calcimètre*, et dont le maniement est à la fois aisé, facile et économique. Il consiste à attaquer par l'acide chlorydrique, un gramme de terre arable séché et passé à travers un tamis de dix fils par centimètre. Il se dégage de l'acide carbonique qui se rend dans un tube gradué. On lie le volume et on multiplie le chiffre par 4. On sépare le dernier chiffre à droite par une virgule le reste indique la proportion pour cent du calcaire que contient le sol.

Il ne faut jamais oublier que les analyses du sol, au point de vue agricole, doivent être faites sur la terre fine, tamisée. On néglige les roches un peu volumineuses parce que plus le sol est divisé pus facilement il se laisse dissoudre par l'eau et attaquer par les agents extérieurs.

Comme les surfaces des volumes égaux sont inversement proportionnelles aux dimensions homologues, il s'ensuit que la surface augmente avec la division du corps. Ainsi, par exemple, ce qui reste sur le tamis à dix fils par centimètre, représente à peine un dix-millième de la surface totale c'est-à-dire une quantité négligeable.

On se gardera bien aussi de broyer les échantillons, car on ferait passer à l'état de terre fine des particules grossières ayant une surface relative insignifiante.

Par conséquent, un sol calcaire sera celui dont la terre fine contiendra du calcaire et non celui qui contiendra des roches calcaires en blocs plus ou moins divisés.

C'est en procédant de cette façon que l'auteur a été amené à constater que certains sols réputés calcaires n'en contiennent pas du tout et que d'autres, au contraire, regardés comme non calcaires en contiennent jusqu'à 50 pour 100. Il est très étonnant, en effet, de voir la terre arable qui se trouve dans le terrain callovien et le terrain corallien ne pas contenir de calcaire.

On peut donc, à l'aide du calcimètre, faire rapidement et presque pour rien de nombreuses analyses et connaître la teneur exacte en calcaire d'un terrain de culture. Cette teneur

va déterminer la nature, la forme et la quantité des engrais qu'il réclame.

Voyons d'abord les engrais azotés. Ceux-ci comprennent les sels ammoniacaux, les nitrates, et les matières organiques animales. Un mélange de calcaire ou carbonate de chaux et de sulfate d'ammoniaque dissous par l'eau produit une double décomposition, c'est-à-dire qu'il y a échange entre les bases et les acides et formation de carbonate d'ammoniaque très volatil et de sulfate de chaux. Il est facile, en effet, de faire l'expérience suivante. Dans un flacon à large ouverture on met 50 grammes de terre dans laquelle on a reconnu, au calcimètre, la présence d'une notable proportion de calcaire. On ajoute 50 grammes d'eau tenant en dissolution 1/4 de gramme de sulfate d'ammoniaque. On place le bouchon auquel est suspendu un papier de tournesol rouge et légèrement mouillé. Bientôt après le papier bleuit, indiquant par là qu'il s'est dégagé du carbonate d'ammoniaque. On peut faire la contre épreuve en répétant l'expérience avec une terre ne contenant pas de calcaire, le papier de tournesol restera rouge.

Si au lieu de sulfate d'ammoniaque on met du sel de MOHR qui n'est autre chose que du sulfate double d'ammoniaque et de fer, la réaction précédente n'a plus lieu et le papier reste rouge, car il ne se dégage pas de carbonate d'ammoniaque. Ces expériences sont à retenir.

Le nitrate de soude convient très bien aux sols calcaires, mais il demande à être employé à doses fractionnées et il ne faut jamais oublier qu'il est très soluble et que les pluies l'entraînent facilement.

Mais ce qui convient mieux aux sols calcaires, ce sont les engrais azotés, organiques, sang desséché, corne râpée, déchets de laine, car ces substances retiennent en partie l'eau et s'opposent à l'évaporation si rapide des terrains calcaires. Ceux-ci favorisent, en outre, la nitrification, car « le calcaire dévore les engrais », disaient les anciens agriculteurs. Sous cette influence, la *nitromonade*, ou ferment de la nitrification, se développe et favorise la production des nitrates. La nitrification s'opère très bien dans un milieu alcalin comme l'est le calcaire, et elle est nulle dans les sols acides comme les landes et les sols forestiers. Quand il y a peu de calcaire, elle est lente mais elle s'accroît avec la proportion de cette substance.

D'où la règle que « les matières azotées employées comme engrais doivent être d'autant plus rapidement nitrifiables que le sol contient moins de calcaire et réciproquement.

Enfin, plus le terrain calcaire est sec, plus il faut employer des engrais azotés volumineux afin de retenir l'humidité.

Il est maintenant facile de comprendre comment agit le fumier qui contient de l'azote ammoniacal, de l'azote nitrique et de l'azote organique.

« Dans les sols calcaires, dit M. A. Bernard, le fumier agit surtout par son azote nitrique et par son azote organique, mais il y a ulilisation incomplète de l'azote ammoniacal. Dans les sols non calcaires bien perméables, il y a bonne utilisation de l'azote ammoniacal, utilisation incomplète de l'azote nitrique, action faible et lente de l'azote organique. Dans les sols non calcaires, il y a bonne utilisation de l'azote nitrique, action lente et incomplète de l'azote ammoniacal et de l'azote organique. »

Voyons maintenant les relations des sols calcaires avec les engrais phosphatés. Ceux-ci sont de divers ordres, mais nous ne parlerons que des plus connus, les superphosphates et les scories phosphatées. Les superphosphates qui sont acides conviennent très bien aux terrains calcaires qui sont alcalins, tandis que les scories de déphosphoration qui sont alcalines conviennent très bien aux terrains non calcaires qui sont acides.

Dans les sols qui ne contiennent que de 1/2 à 5 0/0 de calcaire, il est préférable de recourir aux phosphates précipités.

M. A. Bernard est moins expérimenté pour les rapports des engrais potassiques avec les sols calcaires et non calcaires. Il croit cependant qu'aux sols calcaires le sulfate de potasse est préférable au chlorure de potassium. Mieux vaudrait encore recourir au carbonate de potasse.

On voit donc, puisque notre auteur s'occupe spécialement de la forme des engrais et qu'il étudie surtout la fumure rationnelle non en vue des plantes mais en vue des sols, ce qu'on n'avait guère fait jusqu'à présent.

On sait que les sels de fer guérissent la chlorose des plantes comme les pâles couleurs des jeunes filles. Cependant ici encore, la notion du calcaire a une importance réelle, car l'expérience démontre que ce sel nuisible en sols non calcaires est utile en

sols trop calcaires. Il agit en effet par réactions lentes dans le sol. Ce sel est acide, il ne peut donc convenir dans les sols non calcaires qui sont également acides, mais il réussit dans les sols très calcaires qui sont alcalins. Dans ces derniers, il détruit le calcaire en s'oxydant pour passer à l'état de sulfate de sesquioxyde. Il se forme du sulfate de chaux, du sesquioxyde de fer ou rouille tandis que l'acide carbonique se dégage. Mais sous l'influence des matières organiques du sol, le sesquioxyde est en partie réduit, redevient protoxyde, lequel se combinant aux acides organiques, s'oxyde de nouveau pour former des sels de sesquioxyde non stables qui continuent la destruction du calcaire.

Dans les sols très calcaires, le sulfate de protoxyde de fer a une action comparable à la fumure azotée, parce que ce sel est fixateur d'ammoniaque et que la rouille formée par la décomposition des sels de sesquioxyde fixe l'azote atmosphérique.

Les pyrites qui sont du sulfure de fer produisent quoique plus lentement les effets du sulfate de protoxyde de fer, car au contact de l'air elles absorbent l'oxygène, se transforment en ce dernier sel.

Une vigne devient-elle chlorotique? Avant d'instituer le traitement, il faut analyser le sol ; s'il est très calcaire on aura recours au sulfate de protoxyde de fer. Sinon il faudra chercher les causes de la maladie.

On voit combien cette notion du calcaire prend d'importance pour les plantes calcicoles ou silicicoles et en particulier pour la vigne.

La vigne française ne craignait pas le calcaire, tandis que les vignes américaines sont calcifuges. Il faudra donc planter celles-ci dans les terrains non calcaires ou peu calcaires. Moins il y aura de calcaire, plus on aura chance de réussir avec les vignes américaines.

Cette application aux vignes convient également à d'autres plantes, par exemple au noyer qui est calcicole et au chataignier qui est silicicole.

Enfin, il importe encore de rechercher dans l'analyse du calcaire si la proportion diminue ou croit avec la ténuité.

On obtient ce renseignement en procédant de la façon suivante : On fait une première analyse avec la terre ayant passé au tamis de dix fils par centimètre, ensuite une seconde avec la même terre passée au tamis de trente fils par centimètre. Si

cette dernière contient moins de calcaire que la première, celui-ci décroit avec la ténuité, dans le cas contraire, il croît. On comprend que dans le premier cas le calcaire sera moins assimilable que dans le second.

Or « les terres des formations jurassiques sont dans la première catégorie (proportion décroissante). On trouve celles de la seconde catégorie, dans la formation silico-calcaire du crétacé, dans le terrains tertiaires, dans les formations plus récentes ou modernes. »

En procédant à des analyses méthodiques du sol en vue de rechercher la proportion du calcaire, M. A. Bernard s'est vite aperçu de la variabilité entière qui se rencontrait sur de petites étendues, d'un kilomètre, par exemple. C'est ce qui lui a donné l'idée d'établir des cartes agronomiques communales à l'aide du calcimètre.

La chose est bien simple. Il suffit de prendre sur le territoire d'une commune des échantillons de terre tous les cinquante mètres suivant un réseau quadrillé qu'on reporte sur un papier quadrillé au millimètre, correspondant au plan cadastral. A chaque point, on met la teneur en calcaire, et on réunit alors par une courbe tous les points qui présentent la même proportion. On obtient ainsi des courbes d'égal calcaire qui sont les analogues des courbes de niveau sur un plan coté.

En procédant ainsi dans plusieurs communes, M. Bernard s'est vite aperçu que chaque formation géologique a une composition minérale moyenne qui se retrouve toujours dans une même région naturelle. C'est ce qui explique pourquoi dans beaucoup de formations géologiques et notamment dans les terrains jurassiques, les changements de teneur en calcaire par des sols appartenant à des formations voisines, sont tellement tranchés et considérables qu'ils sont le meilleur indice pour délimiter exactement ces formations. Si on prend par exemple les quatre formations successives : Grand coolithe, Callovien, Oxfordien et Corallien, on voit le calcaire atteindre 50 0/0 dans la grande oolithe, être presque nul dans la Callovien, arriver à 40 0/0 dans l'Oxfordien et devenir nul dans le Corallien.

Ces relations du calcaire avec les étages géologiques sont tellement brusques qu'elles servent, à leur tour, à indiquer le point précis de la séparation de ces étages.

Nous ne dirons rien du grand intérêt que posséderaient ces

cartes agronomiques communales comparées avec celles de la carte géologique de France qui donne surtout la composition du sous-sol.

Ces variations brusques expliquent aussi la réussite comme la non-réussite de certaines plantes, dont le châtaignier, par exemple, dans certaines bandes du sol.

Si ces recherches ont tant d'intérêt en Saône-et-Loire où M. A. Bernard est directeur du Laboratoire départemental, pour la culture de la vigne et la plantation des cépages américains, pourquoi n'en auraient-elles pas un semblable dans tous les départements, mais surtout dans les départements essentiellement agricoles. Je citerai en particulier l'Aisne où les terrains secondaires et tertiaires sont si développés avec leurs couches si différentes de craie, sables, marnes, argiles, calcaires qui en font un sol si varié. Combien ne serait-il pas intéressant de connaître exactement la teneur du sol en calcaire, dans ce pays où les engrais artificiels sont employés avec une grande profusion. On en retirerait des indications précieuses pour la culture ou pour un emploi plus raisonné et par conséquent plus rémunérateur de ces engrais.

Outre les brochures dont nous parlons ici, M. A. Bernard a consigné des recherches dans un volume de 300 pages : « *Le calcaire, sa détermination et son rôle dans les terres arables* » qui se vend 3 fr. 50, au bureau du syndicat à Cluny. L'auteur nous l'avait adressé par la poste, la bande seule nous est parvenue. Mes réclamations seront-elles suivies de succès ? Je le désire surtout pour mes lecteurs avec qui j'aurais pu m'entretenir plus longuement de ce sujet fort intéressant pour les agriculteurs.

De l'agriculture à l'horticulture, il n'y a qu'un pas. Nous le franchirons en reparlant du *Dictionnaire pratique d'horticulture et de jardinage* de Nicholson, dont la librairie O. Doin, continue la publication avec le concours de M. S. Mottet, qui fait la traduction anglaise et avec la collaboration de MM. Vilmorin-Andrieux, Alluard, André, etc., qui en font une édition vraiment française et adaptée à notre pays. Le premier volume est terminé. Le second compte déjà quatre livraisons qui nous conduisent au mot *Deutzia*. C'est un magnifique ouvrage illustré à profusion, des gravures de toutes dimensions, ce qui est indispensable du reste pour faciliter la lecture des détails techniques,

car un dessin même petit en dit plus long que de minutieuses explications. Ce dictionnaire convient à tous ceux qui aiment les fleurs, les plantes, les arbres, la verdure, le potager, la serre, le verger, les plates-bandes fleuries, les massifs, les corbeilles, la prairie, etc., qui trouveront profit à être cultivés et soignés d'après ses indications. Que de renseignements contient un ouvrage de cette envergure et rédigé avec tant de soin, car les genres de plantes, leurs espèces, leurs variétés, leurs races, leurs hybrides forment des descriptions à l'infini. On pourra regretter de n'y pas trouver de longs articles théoriques ou doctrinaires. Nous ne les regrettons pas pour notre part. Nous serions seulement satisfaits si on pouvait toujours nous indiquer l'origine sûre ou probable d'une plante cultivée, l'époque et le comment de l'introduction d'une nouvelle, variété, sans oublier le nom de celui à qui on les doit. Nous n'insisterons pas sur l'un des côtés pratiques de ce *Dictionnaire d'horticulture*, je veux dire le soin avec lequel on a signalé les ennemis des plantes, leurs maladies, et les meilleurs moyens de détruire les uns et de combattre les autres. Une belle chromo-lithographie accompagne chaque livraison. La dernière qui nous est parvenue est la vingtième. C'est presque le tiers de l'ouvrage complet qui comportera au moins quatre volumes.

On sait qu'il existe deux saintes tuniques de Notre-Seigneur vénérées l'une à Trèves, l'autre à Argenteuil, près Paris. Cette dernière porte des taches que Mgr Goux, évêque de Versailles a fait analyser par M. Roussel pharmacien à Paris, lequel s'est adjoint pour cette délicate opération, son fils, M. J. Roussel et M. Lafon, chimiste. Voici les résultats obtenus d'après le procès-verbal d'expertise dont M. Roussel a bien voulu nous remettre un exemplaire.

Les fragments de taches ont été laissés en contact avec l'eau distillée pendant plusieurs heures et l'empreinte de deux d'entre elles a été recueillie sur du papier blanc non collé, plié en plusieurs doubles. Quelques gouttes d'un mélange à parties égales de teinture de gayac et d'essence de térébenthine ajoutées à ces empreintes ont déterminé une coloration verte, ce qui prouve que ces taches contiennent du sang ou un autre liquide de l'économie.

La solution à peine colorée, obtenue après une longue macération de ces taches dans l'eau distillée, a été examinée au spec-

troscope. Il a été impossible d'y trouver les caractères de l'hémoglobine, de ses dérivés et de ses produits de transformation.

Grâce à une macération de ces taches dans le sérum artificiel de Hayem, on a pu, après grattage et dissociation du tissu, trouver quelques globules de sang légèrement colorés en rose au centre et présentant la forme et les dimensions caractéristiques du sang humain.

En mettant une portion du tissu en contact avec une goutte ou deux de chlorure de sodium, en solution au millième, pendant plusieurs jours, à l'abri de l'air, on obtient par évaporation ménagée un résidu salin qu'on soumet à l'action de l'acide acétique glacial. En répétant cette opération un grand nombre de fois on obtient après évaporation et disparition complète de l'acide acétique, des cristaux d'hémine, de chlorydrate d'hématine ou cristaux de Tichmann qu'il est facile de reconnaître au microscope avec un grossissement de 500 diamètres.

Cette réaction est propre au sang et le caractérise.

La recherche du fer a été faite sur les parties tachées du tissu et sur les parties non tachées Dans les deux cas, on a obtenu la réaction très nette du fer tant par le ferrocyanure de potassium que par le sulfocyanure de potassium. Mais cette abondance de réaction identique dans les deux parties du tissu doit être attribuée non au sang, mais au bain de teinture qui a servi à l'imprégner.

« En résumé, disent les chimistes experts, nous avons obtenu sur la portion de la tunique couleur de rouille, empreinte de taches :

Une coloration légèrement verte, avec la teinture de Gayac et l'essence de térébenthine ;

Au microscope, la présence de quelques globules de sang ;

Un petit nombre de cristaux d'hémine ou de chlorhydrate d'hématine.

Ces caractères sont suffisants pour nous permettre d'affirmer que les taches examinées sont bien dues à du sang.

La forme et la dimension de globules rouges retrouvés au microscope, sont identiques à ceux du sang humain.

De l'ensemble de notre analyse nous présumons que ce sang est très ancien. »

D'autre part, il paraîtrait résulter de l'examen des tissus que la ainte Tunique de Trèves était celle qu'on portait à l'extérieur.

Son tissu est en matière végétale, tandis que celle d'Argenteuil dont le tissu est en laine était un vêtement intérieur.

La lutte contre la tuberculose ne lasse pas les expérimentateurs malgré l'insuccès plus ou moins complet de ce qui a été trouvé jusqu'à ce jour. Partant de l'idée pastorienne que le maladie est dûe au bacille trouvé par Koch dans les produits tuberculeux des poumons phtisiques, appuyé également sur la théorie de la phagocytose en vertu de laquelle les globules blancs du sang ou leucocytes englobent les bacilles et les digèrent, M. de Backer a imaginé de combattre le bacille de Koch par l'injection hypodermique de *Saccharomyces postorianus*. Il fait des cultures pures de cette levure et les injecte à ses malades après avoir vu, par de nombreuses expériences sur les animaux sains et pathologiques et aussi sur l'homme lui-même, que ces injections ne présentent aucun danger. Son collaborateur M. Bruhar n'a pas hésité à se faire injecter avec ces produits qu'on appelle Backérine du nom du savant inventeur.

Il raconte tout au long dans la *Revue générale d'antisepsie médicale et chirurgicale* du 25 novembre dernier tout ce qu'il a éprouvé consécutivement à cette injection. C'est là que les lecteurs curieux trouveront les détails que ne comporte pas le genre de cette Revue.

« L'introduction des mycedermes dans l'économie, disent MM. de Backer et Bruhat, se traduit immédiatement par plusieurs phénomènes que nous avons déjà indiqués et expliqués.

1° Ils donnent naissance à une leucocytose abondante.

2° Ils provoquent la formation à l'état naissant d'alcool, d'acide carbonique et succinique, de glycérine, en opérant sous l'intensité des liquides humoraux la décomposition des éléments sucrés qui les accompagnent dans la Backérine.

La leucoytose et l'englobement des bacilles de la tuberculose par la *Saccharomyce postorianus* se constatent facilement avec un bon microscope. Quant à la production d'alcool, c'est plus difficile. Cependant les auteurs y sont parvenus par le dispositif suivant.

On enferme un animal dans un appareil spécial et tel que les produits de l'expiration traverseront un tube à boules contenant une solution sulfurique d'acide chronique. Ce réactif a la propriété de transformer l'alcool en aldéhyde qui réduit l'acide chromique en sulfate serquioxyde de chrome qui est vert, ce qui fait changer la couleur du réactif.

« On laisse toute une journée l'animal non inoculé dans la cloche en faisant passer constamment le courant d'air. Le réactif qui remplit les tubes reste avec sa teinte primitive. L'expérience recommence le lendemain sur le même animal préalablement injecté de Backérine, et, dans les mêmes conditions, le liquide change de couleur, les traces d'alcool secrétés par les pores de la peau se transforment, en présence du réactif en aldéhyde qui détermine un changement de teinte facile à apprécier, en le comparant avec un tube semblable contenant du réactif non soumis à l'expérience. »

La formation d'alcool étant ainsi démontrée on en conclut que les choses se passent comme dans la fermentation alcoolique et qu'il y a production simultanée d'acide carbonique, d'acide succinique, et de glycérine.

Ce qui démontrerait encore cette production d'alcool, c'est que six à huit heures après l'inoculation, « un léger frisson sans fièvre apparaît avec une légère sensation de froid, nos malades auraient le plus souvent alors comme une sorte de pointe de gaieté, comme s'ils venaient de boire du champagne », nous disait l'un d'eux. Or ce phénomène correspond au point de vue du temps à celui où nous avons pu constater chez les animaux l'apparition des traces d'alcool dans l'air expiré ou les produits d'exsudation. Il est donc très vraisemblable qu'à ce moment la fermentation se produit. »

« Sous cette influence l'appétit revient aux malades avec une sensation de bien-être et de force qui a surpris bien d'entre eux, et, d'autre part, la toux diminue rapidement, les crachats se font rapidement rares et les sueurs disparaissent. »

Les auteurs attribuent l'heureuse influence de ce traitement à ce double fait : production d'une leucocytose abondante favorisant le phagocytose, c'est-à-dire l'absorption des bacilles par les leucocytes; modification par la fermentation intraorganique de la composition du sang et des humeurs qui acquerraient ainsi *un état microbicide*.

Ces résultats sont encourageants et doivent engager les habiles expérimentateurs à continuer ces intéressantes expériences. Nous dirons toutefois, au risque de nous répéter sans cesse, que dans la tuberculose pulmonaire, comme dans toutes les maladies infectieuses, le bacille ou microbe est un élément de l'affection mais qu'il y en a un second, beaucoup plus important, le terrain

et que la lutte contre la tuberculose ne sera vraiment sérieuse que par l'hygiène, c'est-à-dire quand les hommes voudront bien éviter toutes les causes qui amènent dans leur organisme un terrain favorable au développement du bacille.

Il ne nous déplait pas à nous qui avons montré combien un léger alcoolisme chronique est souvent le chemin qui conduit le plus rapidement à la tuberculose, il ne nous déplait pas, dis-je, de dire que l'on réussira peut-être à tuer le bacille par la production intraorganique d'une infime quantité d'alcool. Ce résultat confirme trop la thèse que nous avons soutenue que l'acool est un poison et que comme tel doit être pris à dose physiologique ou thérapeutique. Nous reviendrons prochainement sur ce sujet en reparlant des résultats que donnera l'administration de la Backérine.

L'*Encyclopédie des Aide mémoire* continue de s'accroître. Parmi les nouveaux volumes de la série de l'ingénieur nous citerons surtout : *De la fabrication des vernis* par Laurent Naudin, dans lequel l'auteur traite des substances, (résines baumes, etc), qui entrent dans la composition des vernis, ainsi que des liquides ou dissolvants de ces substances, ce qui fait qu'on distingue des vernis à l'huile, à l'essence, à l'alcool.

2°. *Les Textiles végétaux* par M. Lecomte. Ce volume sera bien accueilli de tous ceux qui s'occupent de filature et de tissage. Les négociants en tissu tirent aussi grand profit des méthodes et des réactions indiquées pour connaître les propriétés de chaque matière textile ainsi que pour reconnaître ces mêmes textiles dans un tissu écru ou coloré.

3. *La Corderie* par M. Alheilig est non moins intéressante. C'est en quelque sorte l'application spéciale du volume précédent à l'industrie des cordes, d'autant plus que les deux auteurs nous renseignent sur les caractères botaniques, chimiques et physiques des substances végétales employées dans cette fabrication. Le volume se termine par la fabrication des cordes métalliques. Le dernier chapitre est consacré à la comparaison entre les cordages en chanvre et les cordages métalliques.

4° *Examen sommaire des boissons falsifiées*, par Alex. Hébert. Voilà un livre qui plaira au public, car il y trouvera les moyens vraiment pratiques de reconnaître la qualité, la pureté ou les altérations et falsifications des principales boissons en

usage ; vins, cidres, poirés, bières, eaux-de-vie et liqueurs, vinaigres. C'est le plus bel éloge que nous puissions en faire par ce temps de négociants voleurs, fripons, malhonnêtes qui par, les sophistications, nuisent d'une façon si grave à la santé publique.

Dans la section du biologiste nous indiquerons :

1° *Médecine légale et militaire* par Du Cazal et Catrin. Par ce temps de militarisme obligatoire qui fait de l'Europe un immense camp retranché et de chaque individu un soldat, ce livre rendra de grands services. Il convient autant au médecin militaire qui doit conseiller les décisions qu'au particulier appelé à en bénéficier ou à en pâtir. Il est tout naturel de savoir jusqu'où on peut aller dans cette voie.

2° *Ophtalmologie, maladies des paupières et des membranes externes de l'œil*, par de Lapersonne. C'est la pathologie des organes protecteurs de l'œil (sourcils, paupières, cils), et des membranes externes du globe, cornée et sclérotique, ainsi que de la conjonctive qui les recouvre. Quoique écrit surtout pour les médecins ce petit volume mérite d'être lu par d'autres à cause du soin avec lequel ont été étudiées les causes de ces maladies.

3° *Le microscope et ses applications*, par le Dr de Beauregard, est un livre qui s'adresse à tous les curieux de la nature et à tous les amateurs de science. C'est un manuel indispensable à ceux qui veulent observer convenablemeut et surtout faire des progrès dans l'étude des infiniment petits et de la constitution des êtres.

Est-il nécessaire de rappeler que l'*Encyclopédie des aides-mémoires* se publie pour la partie de l'ingénieur, chez Gauthier-Villars et pour la partie du biologiste chez G. Masson.

Nous n'oublierons pas de rappeler à nos lecteurs, à cette époque de l'année, quelques-unes de ces revues qui instruisent, plaisent et forment des volumes qu'on aime à relire et à consulter. Nous mettons au premier rang *la Nature* (G. Masson, éditeur), qui nous tient au courant de toutes les inventions et de tous les progrès scientifiques, en aidant notre intelligence par des illustrations dignes des plus grands éloges.

Pour qui aime voyager au coin du feu et connaître les hommes et les choses de tous pays, y a-t-il mieux que le *Tour du Monde* (Hachette, éditeur) qui, à l'aide de belles illustra-

tions, souvent d'après nature ou d'après photographies, nous initient à tout ce qu'il y a d'intéressant chez les divers peuples, aussi bien sauvages ou barbares que civilisés. Les collections du *Tour du Monde* et de *la Nature* forment une vraie bibliothèque toujours intéressante à revoir.

Avec l'*Astronomie* (Gauthier-Villars, éditeur), M. C Flammarion nous fait connaître le mécanisme des cieux et nous tient au courant de tous les progrès réalisés dans cette science, tout en nous initiant à tous les problèmes qui concernent ce monde effroyablement immense des infiniment grands.

Nous devons aussi signaler selon notre habitude la *nouvelle Géographie universelle, la terre et les hommes* par Elisée Reclus, dont le tome XIXe est consacré à l'Amérique du Sud comprise entre l'Amazone et la Plata, c'est-à-dire les Guyanes, le Brésil, le Paraguay, l'Urugay et la République Argentine, tous pays aussi intéressants par leurs productions si variées qu'étonnants par leurs révolutions incessantes. Le Brésil en est actuellement un exemple fameux depuis le renversement du trône du savant empereur dom Pedro par une armée qui marche aux ordres du premier ambitieux qui la flatte.

C'est le dernier volume de cette immense publication qui a mis son auteur au rang des plus savants géographes et imprimé à la géographie une allure et une forme intéressantes en nous décrivant les pays au point de vue physique, politique et social avec cette abondance d'informations, cette précision et cette variété de renseignements qui n'avaient point encore été égalées.

En publiant son volume *Chez nos indiens*, M. Henri Coudreau a réussi à nous faire connaître la *Guyane* française et tout le parti que la France pourrait tirer de cette possession.

MM. Georges Perrot et Charles Chipiez nous donnent le tome VI de l'*Art dans l'Antiquité* comprenant la Grèce primitive, l'art mycénien. C'est un des ouvrages les plus intéressants au point de vue des monuments que l'antiquité nous a légués. Si les volumes précédents consacrés aux antiquités égyptiennes, assyriennes, chaldéennes, etc., étaient déjà si remarquables, vu le petit nombre de monuments, dont les ruines et les débris seuls persistent, que sera-ce de la Grèce, où les chefs-d'œuvre de l'art le plus pur sont si nombreux ?

Nous signalerons encore l'*Arménie russe* que Mme Chantre a pu visiter avec détails en accompagnant son mari pendant

une exploration ethnographique dans ce pays. Aussi son récit est-il comme une révélation de cette région qui nous était en grande partie inconnue.

Parlons maintenant d'un nouvel anesthésique local, le *coryl* destiné à rendre de grands services à la petite chirurgie et à l'art dentaire. C'est que l'anesthésie locale a une grande importance, car elle est bien supérieure à l'anesthésie générale, parce qu'autant cette dernière est dangereuse, autant la première doit être innoffensive. La preuve de cette vérité, c'est la révolution opérée dans la petite chirurgie, surtout en occulistique, par la découverte des propriétés anesthésiques de la cocaïne. Quel est le médecin qui n'ait pas regretté d'avoir employé l'anesthésie générale au lieu de l'anesthésie locale qui eut amplement suffi, s'il avait eu en sa possession un bon anesthésique local? C'est qu'avec les anesthésiques généraux comme le chloroforme et l'éther on est toujours sur le qui-vive. Il en est de même souvent avec la cocaïne dont les méfaits sont loin d'être rares. Il y a là un *desideratum* que le *coryl* semble devoir combler, car il est supérieur aux mélanges réfrigérants ainsi qu'aux vaporisations d'éther par l'appareil de Richardson.

En effet, en dehors des produits qui agissent sur le système nerveux central, comme le chloroforme et l'éther, ou sur le système nerveux périphérique comme la cocaïne en injection hypodermique, on ne s'est guère adressé qu'au froid pour obtenir l'anesthésie locale. Les mélanges de glace et sel marin sont employés depuis longtemps, mais on connaît trop leurs inconvénients pour que nous les énumérions de nouveau. Les pulvérisations d'éther et de chloroforme avec l'appareil de Richardson donnent une anesthésie insuffisante qu'on ne peut employer dans tous les cas, surtout encore qu'on ne peut la continuer quand la peau est incisée.

La réfrigération par le chlorure de méthyle qui bout à — 22°, est trop intence et donne trop facilement lieu à des escharres. Celle obtenue par la chlorure d'éthyle qui bout à + 10° ne l'est pas assez. L'insensibilité qu'elle procure est trop fugace

Ces inconvénients ont donné l'idée à M. Joubert de fabriquer un produit composé de chlorure d'éthyle et de chlorure de méthyle, dans des proportions telles que le point d'ébullition fut aux environs de 0° et donnât une anesthésie suffisante sans craindre la production d'escharres. En outre, ce nouveau produit à la pro-

priété de pouvoir s'employer aussi bien sur les muqueuses que sur les chairs vives que l'instrument tranchant vient de diviser.

Cette nouvelle substance a reçu le nom de *coryl* et l'appareil qui sert à le contenir et à l'employer s'appelle *coryleur*.

Nous décrirons rapidement le coryleur.

C'est un instrument nickelé et formé de trois cylindres continus le premier à grand diamètre, contient le produit, le second, à plus petit diamètre, porte deux robinets à clefs différentes, l'un pour le remplissage, l'autre pour la manipulation, enfin, le troisième à diamètre encore plus petit, comprend les différents ajustages par lesquels doit passer le *coryl* avant de se vaporiser. Les ajustages ou aiguilles sont au nombre de trois. Ils diffèrent surtout par le diamètre de leur orifice et laissent passer des quantités différentes de produit, suivant le but qu'on se propose et suivant la nécessité.

Quand l'instrument est vide on le remplit à l'aide d'un réservoir. Pour se servir de l'instrument, il faut le tenir dans une position à la fois inclinée et renversée. On a eu soin auparavant de dévisser l'obturateur et de découvrir l'ajutage dont on veut se servir. On n'a plus alors qu'à tourner convenablement et suffisament, la clef formée d'un anneau percé d'un trou carré et armé de quatre petits levriers. L'un d'eux est mobile, grâce un pas de vis, et pénètre dans un trou que porte le carré plein du robinet. On le distingue à sa forme particulière. Cette disposition permet de retirer la clef et d'avoir un instrument que personne ne peut ouvrir.

Tel qu'il vient d'être décrit, le *coryleur* suffit au médecin et au chirurgien, car il permet d'obtenir la réfrigération et l'insensibilité des parties sur lesquelles on dirige le jet de coryl. Pour les dentistes qui ont besoin d'opérer dans la bouche et d'anesthésier à la fois les parties interne et externe de la gencive, on a construit un coryleur spécial avec un très grand nombre de formes d'ajustages ayant les courbures très variées et terminées par deux orifices diversement disposés permettant de diriger simultanément un jet de *coryl* tant sur la gencive interne que sur l'externe.

Quand le coryleur ne contient plus de coryl on peut le remplir avec le réservoir. Avant tout, j'ai voulu savoir à quel degré le coryl pouvait abaisser la température. Dans ce but, j'ai pris un bon thermomètre à mercure dont la graduation commence à 0°.

Un jet de coryl l'a fait descendre au dessous de zéro. J'ai pris alors un gros thermomètre à mercure qui me sert pour les bains. Un jet de *coryl* n'a pas tardé, comme dans la précédente expérience, à recouvrir le réservoir de givre. Le thermomètre est descendu à environ — 4° et y est resté fort longtemps, au moins trois minutes, à cause, sans doute, de la grande quantité de mercure contenu dans le réservoir.

On peut donc conclure que le *coryl*, projeté sur un corps inorganique, n'abaisse pas sa température au-dessous de —4°. Sur un corps vivant, la réfugération doit être un peu moindre et se rapprocher de 0°, ainsi que l'indiquent les inventeurs du *coryl*.

Maintenant, que peut-on faire avec le coryleur ? Je répondrai simplement : toutes les opérations de la petite chirurgie douloureuse, telle que ouverture de panaris, d'abcès ou phlegmons, de furoncles, anthrax, sutures diverses nécessitées par une incision ou un accident. On emploiera encore utilement le coryleur pour supprimer la douleur quand on applique les pointes de feu, surtout si elles sont profondes, pour calmer la douleur dans les cas de névralgies, de lumbago, de sciatique,de ponctions, dempyème, d'injection hypodermique, etc.

Mais c'est aux dentistes qu'est surtout réservé l'usage du coryleur pour la vulsion des dents. Ils feront l'anesthésie sans aucune crainte et sans inconvénient.

Quant à moi, j'ai employé avec succès et d'une manière très satisfaisante, le coryleur dans le cas d'ouverture d'un abcès profond du sein, dans l'opération de l'empyème pour l'application des pointes de feu, etc.

L'avantage du coryleur, c'est d'en pouvoir continuer l'action pendant toute l'opération. Ainsi, dans l'opération de l'empyème, on peut inciser sans douleur la peau corylisée, on peut ensuite coryler l'intérieur de la plaie et pénétrer dans la plèvre sans provoquer aucune douleur.

Si le coryleur n'est pas encore l'instrument idéal de l'anesthésie locale, il faut convenir, cependant, qu'il est actuellement ce que nous avons de mieux, et que, pratiquement, son emploi donne d'excellents résultats. En m'exprimant ainsi, je ne donne pas seulement mon avis, mais celui des nombreux confrères qui emploient journellement le coryleur.

Docteur Tison.

Médecin de l'hôpital Saint-Joseph.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

La société moderne serait-elle vouée à l'épouvante ? Notre civilisation si brillante aurait-elle pour contre partie fatale les actes de la plus exécrable barbarie ? C'est la question qui s'est posée depuis le jour où la dynamite a fait son apparition parmi nous.

C'est la question qui se pose, avec un redoublement d'angoisses, à chaque nouvel attentat commis par ce formidable engin de destruction que la science a mis au service des passions antisociales. Elle domine, on peut le dire, et le présent et l'avenir.

Car, quelle société est possible désormais avec des malfaiteurs ou des sectaires comme il y en a eu de tous les temps et comme il y en aura de plus en plus par la suite, qui peuvent, avec des moyens aussi faciles, répandre la destruction et la terreur à tout instant, dans n'importe quel lieu, contre toute espèce de personnes ? Quelle garantie aura-t-on jamais contre des attentats toujours renouvenables et qui déjouent toutes les mesures de précaution et de sûreté ?

Ils ont cela de terrifiant qu'ils sont toujours à craindre et toujours imprévus. Et ainsi le monde nouveau semble condamné à vivre au milieu des perpétuelles alertes, ayant à peine le temps de se remettre d'une secousse avant d'en subir une autre.

Nous ne sommes qu'au début de l'emploi de la dynamite et que d'effroyables coups déjà ! Depuis quelque temps, ils se succèdent plus rapidement. Après l'abominable crime de Barcelone, après la tentative de Marseille, l'explosion du

Palais-Bourbon à Paris est venue augmenter encore l'horreur de ce nouveau genre de crime.

Le misérable qui a lancé une bombe explosive en pleine salle des séances de la Chambre des députés avait voulu frapper un grand coup, de manière à répandre la terreur dans le monde politique et au milieu de la population parisienne. Il s'est trouvé, par un heureux hasard, que la bombe, mal lancée du haut d'une des tribunes publiques, est venue heurter une corniche du premier étage et a fait explosion en l'air, au lieu d'éclater au milieu de la salle. Sans cela, aux soixante ou quatre vingt blessés, plus ou moins atteints, parmi lesquels plusieurs députés et entre autres M. l'abbé Lemire, le plus gravement frappé de tous, se seraient ajoutés de nombreux morts. Le carnage eut été horrible. Mais demain, dans le même endroit ou ailleurs, au Sénat, à l'Elysée, au Grand Opéra, à la Bourse, le même attentat peut se reproduire inopinément, malgré toutes les précautions prises.

Car, ce n'est pas là un fait isolé ; c'est le coup d'un parti. Le scélérat qui a livré son nom de Vaillant, après avoir été arrêté sur le lieu même du crime, a révélé aussi qu'il faisait partie de la secte anarchiste et qu'il avait agi pour elle. Ils sont légion maintenant les sectaires capables d'employer de tels moyens pour le succès de leurs idées. Ils sont des milliers d'anarchistes décidés à faire sauter la société, à coups de dynamite, s'il le faut, pour réaliser la révolution sociale. Oui, on en est là aujourd'hui, grâce à l'aveugle complaisance ou à la faiblesse du régime républicain. Car nulle part, jusqu'ici, le parti anarchiste n'est plus nombreux et mieux organisé qu'en France.

Les plus optimistes, les plus favorables à l'établissement républicain, commencent à s'inquiéter de cette situation. Ils la jugent aujourd'hui telle qu'elle est, et ils n'hésitent plus à en dénoncer le danger à qui de droit. « Nous vivons, depuis quelques années, écrivait le *Journal des Débats*, au lendemain de l'attentat du Palais Bourbon, dans des conditions absolument incompatibles avec l'existence d'une société régulière. Il s'est formé, non pas un parti — le mot est encore trop honorable pour l'employer de la sorte, — mais une secte, ou plutôt une bande de malfaiteurs qui ont déclaré la guerre à la civilisation. Cette guerre ne se fait pas sur les barricades, comme

en d'autres temps. Elle ne se poursuit pas non plus à l'aide d'attentats dirigés, comme naguère, contre telles ou telles personnes visées par les assassins. Non ; nous n'en sommes plus là. On frappe au hasard, les premiers venus, sans trop se soucier de savoir qui l'on atteindra. On fait des victimes contre lesquelles on n'avait pas l'ombre d'un grief. On met au service de la plus féroce barbarie les découvertes les plus récentes de la science. Et cette guerre de sauvages se prêche ouvertement dans certains journaux, dans les réunions publiques ! Et il se trouve des hommes pour approuver tout haut les crimes commis, pour se vanter d'en avoir été les instigateurs, pour encourager à les renouveler ! Et tout cela s'accomplit impunément, sous l'œil des autorités qui ne veulent, ou n'osent rien faire ! Voilà où nous en sommes. »

Oui, c'est bien la faute des pouvoirs publics, si la société est aujourd'hui livrée à cette secte abominable de révolutionnaires qui rêvent le bouleversement général, qui se croient permis de tout faire même cette sauvage guerre à la dynamite, qu'ils appellent la propagande par le fait, pour le triomphe de leurs théories subversives, et qui frappent leurs coups partout où ils comptent produire un effet de terreur ou cherchent à exercer des représailles de vengeance.

Quelques idéologues ou sophistes, aveuglés par l'esprit de parti qui les empêche de voir le fond des choses, affectaient naguère encore de dire que le régime républicain mettait la France à l'abri des attentats criminels qui se commettent ailleurs contre les souverains. A l'époque des attentats nihilistes contre le Czar Alexandre II, et des tentatives d'assassinat contre l'empereur Guillaume I, ils ne manquaient pas de prétendre que de pareils crimes seraient impossibles dans une république, parce qu'ils y seraient inutiles. « Dans une monarchie, disaient-ils, il y a une tête qui dépasse toutes les autres et qu'on cherche à frapper. Si on parvient à l'atteindre, on désorganise, au moins momentanément, le gouvernement. Sous un régime républicain, au contraire, à qui s'attaquerait-on ? Au président de la République ? A quoi bon ? Il est si facile à remplacer et d'ailleurs il a si peu de pouvoirs La souveraineté dans ce système de gouvernement est partout, de telle sorte qu'on ne peut l'atteindre nulle part. » Ils ne manquaient pas non plus d'assurer que là où le

peuple est souverain, où le bulletin de vote décide de tout, il ne pouvait venir à l'esprit de personne, pas même des révolutionnaires et des socialistes les plus avancés de demander à la violence ce que le suffrage universel pouvait leur donner.

L'attentat du Palais-Bourbon, commis contre les représentants de la souveraineté nationale, montre que les passions et les vengeances antisociales, pour n'avoir pas à s'en prendre à une tête couronnée, n'en sont pas moins violentes en république qu'en monarchie, et que même parfois elles s'y exercent plus facilement et plus terriblement, si la morale religieuse a moins d'empire, et si le pouvoir public se montre moins ferme. Car, n'est-ce pas l'effet de la tolérance de nos gouvernants pour les doctrines anarchiques que ce développement si rapide et si étendu du parti de la révolution sociale ? N'est-ce pas le résultat de sa faiblessse que cette suite d'attentats à la dynamite, qui ont visé successivement les magistrats coupables d'avoir appliqué les lois aux anarchistes, les administrateurs de mines condamnés pour avoir résisté aux exigences injustes aux menaces des grévistes, les membres du gouvernement et de la Chambre des députés devenus odieux par l'annonce des projets de loi contre les socialistes ?

La majorité actuelle n'est pas une digue suffisante contre les entreprises de l'anarchie. Ses principes comme ses tendances favorisent le désordre social. Aussi il n'y a point à attendre d'elle de résistance efficace contre cette redoutable poussée de la démagogie qui veut refaire à son profit la Révolution.

Ce n'est peut-être ni le courage, ni le dévouement qui manqueraient à ses hommes d'Etat, dans cette lutte contre les violentes convoitises d'en bas. On a pu même admirer le sang froid et la résolution du président de la Chambre et des membres du cabinet devant un attentat qui était de nature à répandre la panique. Le mot de M. Charles Dupuy, après l'explosion: « La séance continue » ; ce mot vraiment grand dans la circonstance, a fait le tour de l'Europe et a provoqué partout les mêmes applaudissements qu'au Palais-Bourbon. Il mérite, assurément de rester à l'histoire. M. Casimir Périer a fait preuve également d'énergie et de décision en venant protester immédiatement au nom du gouvernement contre

l'attentat des anarchistes et en affirmant qu'il était résolu à appliquer les lois, à user des armes qu'il avait entre les mains pour la défense de l'ordre et de la société.

Mais si ce n'est ni la volonté, ni la résolution qui font défaut aux ministres actuels pour remplir la mission protectrice du gouvernement, c'est la force et le pouvoir qui leur manquent, comme à leurs prédécesseurs, pour y réussir. Le nouveau cabinet en succédant, après de longs jours de pénible formation, au ministère de M. Charles Dupuy, culbuté dès la première attaque du socialisme, s'est annoncé avec un programme moins provoquant mais non moins vigoureux contre le parti du désordre et de l'anarchie. Il n'a point cédé devant les moyens d'intimidation et, après l'attentat de la Chambre des députés, il a renouvelé avec plus d'énergie encore sa déclaration. C'est très bien comme attitude de gouvernement. Seulement, il ne suffit pas d'annoncer que l'on est résolu à combattre les tentatives ouvertes contre la société, à résister au courant des doctrines subversives, à arrêter la propagande anarchiste; il faudrait avoir les moyens de le faire efficacement.

Avant tout il faudrait être un gouvernement d'ordre et de principes ; il faudrait comprendre qu'on ne fait pas de l'ordre avec du désordre, qu'on ne combat pas des idées uniquement par la force et qu'on ne peut pas arrêter la révolution quand on est soi-même la révolution. Or, le programme de M. Casimir Périer et de ses collègues n'est qu'une nouvelle expression de la doctrine d'anarchie morale dans laquelle se résume la politique d'aujourd'hui.

Pour être plus atténuée dans la forme, la déclaration du nouveau cabinet n'en ressemble pas moins à toutes les précédentes. Il n'y est pas question de donner à la loi et au gouvernement la sanction de la conscience, de s'appuyer sur la religion pour faire régner la morale, la justice et la paix publiques, d'user de l'influence civilisatrice de l'Eglise et du clergé pour remplir la mission de l'Etat. Au contraire, c'est la théorie de la société laïque, la doctrine de la séparation des deux ordres temporel et spirituel qui y est implicitement affirmée de nouveau, par la revendication formelle des lois scolaire et militaire, à l'exemple des précédents cabinets.

Comme M. Charles Dupuy avant lui, comme MM. Loubet,

Ribot, Constans, Freycinet et Goblet antérieurement encore, M. Casimir Périer dit dans la déclaration ministérielle : « C'est pour gouverner avec toutes les lois qui sont déjà le patrimoine de la République... que nous assumons la responsabilité du pouvoir ». Comme ses prédécesseurs, M. Casimir Périer entend maintenir ce régime funeste d'athéisme qui est la cause la plus immédiate de la perversion des idées et du crédit des doctrines socialistes. Et pour combattre les théories de l'école révolutionnaire, il se constitue en défenseur « des principes que la Révolution française a donnés pour assises à la société moderne, » sans prendre garde que le socialisme les revendique comme lui, avec cette seule différence qu'il veut aller jusqu'au bout de ces principes et qu'il entend faire triompher contre la propriété le principe d'égalité, comme la bourgeoisie libérale de 1789 et de 1830 a fait triompher contre le trône et l'autel le principe de liberté.

M. Casimir Périer se pose en antagoniste résolu de « ceux qui veulent détruire l'œuvre sociale de la Révolution française ; » mais les socialistes ne parlent pas de la détruire, ils se proposent seulement de la compléter. D'après eux, elle n'est pas achevée, l'œuvre sociale de la Révolution, puisqu'elle n'a point encore procuré l'égalité des biens et des jouissances, qui n'est que le corollaire de l'égalité des droits. Et c'est là précisément la force du socialisme et la faiblesse du gouvernement, qui veulent empêcher cette dernière évolution des principes de 89, en s'appuyant sur ces mêmes principes pour l'arrêter.

C'est donc une grande présomption à M. Casimir Périer de vouloir combattre le socialisme en dehors du christianisme. Il a certainement montré du courage et de la résolution : ce n'est pas tout. Dans la lutte contre les idées, il faut des principes ; les moyens violents ne suffisent pas. Du reste, les lois que le ministère a présentées aux chambres, immédiatement après l'attentat du Palais-Bourbon, et que celles-ci se sont empressées de voter à sa demande, sont bonnes en elles-mêmes. La droite, quoiqu'en aient pu dire certains journaux, a bien fait de donner ici son concours au ministère.

Quatre projets de loi ont été présentés, dont l'objet est de prévenir ou de réprimer les attentats anarchistes. Le premier assimile l'apologie des crimes à l'excitation au crime non

suivie d'effet et la punit des mêmes peines. Il a fallu la recrudescence de la propagande anarchiste, et l'audace toujours croissante des organes de la secte, tels que le *Père Peinard* et la *Révolte*, qui encouragent ouvertement les projets de la secte et glorifient les plus sauvages attentats, pour que l'on en vint à comprendre que, dans l'ordre de la criminalité, le fait n'est pas seul répréhensible et que les théories qui le préparent, les excitations qui le favorisent, les louanges qui l'exaltent sont aussi criminelles que l'accomplissement lui-même du forfait. Le principe de cette loi est donc bon, quoique l'application, qui pourrait en être arbitrairement faite à la presse, à propos de faits qui ne seraient coupables qu'aux yeux du gouvernement, ait pu provoquer quelques appréhensions dans les rangs de la droite, et surtout parmi les journaux anti-républicains.

Les trois autres lois votées par les Chambres à de très grandes majorités visent plus directement la répression des attentats à la dynamite. La première complète une loi déjà ancienne de 1871 sur la détention des matières explosives, rendue à la suite des crimes de la Commune. A cette époque on n'en était encore qu'aux incendies par le pétrole et aux premiers essais de la dynamite : mais depuis, la science a singulièrement perfectionné les moyens de destruction. Les Ravachol et les Vaillant sont des personnages autrement redoutables que les novices de la Commune de 1871. La nouvelle loi ne se borne pas à punir la détention des engins meurtriers ou incendiaires ou des explosifs elle atteint aussi celui qui fabrique ou détient, sans motif légitime, les substances destinées à entrer dans la composition d'un explosif.

La seconde de ces lois répressives complète les articles 265 et suivants du Code pénal sur les associations des malfaiteurs. Le vieux Code napoléonien quoique remis, à plusieurs reprises au courant des progrès de la criminalité, ne suffit plus aux besoins de la société actuelle. Les articles en question visaient les anciennes bandes de voleurs et d'assassins de l'époque classique des Cartouche et des Mandrin, qui faisaient métier du vol et du pillage et s'associaient en vue de partager le produit de leurs méfaits. C'est à de tous autres scélérats que l'on a affaire aujourd'hui.

Ces malfaiteurs d'espèce nouvelle ne forment pas d'associa-

tions proprement dites ; ils n'ont pas d'organisation stable, pas de chefs attitrés ; il se concertent et collaborent à deux ou trois à un moment donné, pour préparer leurs attentats. Il fallait un texte de loi plus précis pour les atteindre. Mais il fallait aussi un renforcement de la police pour les rechercher plus activement et plus sûrement et pour prévenir leurs actes. C'est l'objet du troisième des projets de loi adoptés par les Chambres, qui ont voté un crédit de 820.000 francs pour l'augmentation de l'effectif de la police.

Ainsi, quatre lois nouvelle de sureté et de protection sociale ont été données au ministère, quatre lois sur les excès de la presse, sur les explosifs, sur les associations de malfaiteurs et sur la police. Et après cela les chambres, rassurées elles-mêmes sur le péril social, ont cru pouvoir prendre des vacances anticipées de Noël, en laissant le gouvernement si bien armé pour la défense de la société.

Ces lois, encore une fois, sont bonnes; mais rempliront-elles tout leur objet ? Suffiront-elles à la répression du désordre anarchiste et à la protection de l'ordre public ? Non, si l'on ne remédie pas à la cause même du mal, on n'arrivera jamais à un résultat sérieux. Il faudra bien reconnaître qu'il n'y a point de société possible ni de morale efficace sans religion. Y sont-ils disposés ces ministres, plus modérés pourtant que leurs prédécesseurs, plus soucieux aussi des intérêts conservateurs, qui ont commencé par revendiquer, à leur exemple, comme le patrimoine intangible de la République, les lois qui effacent Dieu de la vie publique et de l'âme des enfants ? Peut-on attendre d'eux qu'ils soient les sauveurs de la société ?

Le pays semble en douter instinctivement : le pays continue à chercher ailleurs, ou du moins à attendre, d'autre part, son salut. A chaque secousse de la société, à chaque cause nouvelle d'émotion, à chaque incident qui met les esprits en éveil, on sent immédiatement se produire un courant nouveau d'opinion, un mouvement d'aspirations vers un changement. Au fond, le pays, tout en se croyant et en se disant républicain, voudrait, à tort ou à raison, un homme, un sauveur.

C'est là l'explication de l'étonnant succès de l'aventure boulangiste, si peu faite cependant pour inspirer confiance, étant donné le personnage qui en était le héros. C'est là aussi l'ex-

plication de la faveur avec laquelle une partie du public assiste actuellement à Paris à la reprise de la légende napoléonienne qui a reparu sur le théâtre populaire de la Porte-Saint-Martin et qui revit dans une nouvelle publication, accueillie comme une nouveauté, du Mémorial de Sainte-Hélène.

Ces dispositions des esprits indiquent assez que l'on n'a pas toute confiance ni dans la force du gouvernement actuel ni dans l'effet des nouvelles lois d'ordre public édictées contre l'anarchie. Ce n'est pas que celles-ci ne puissent avoir quelque résultat ni que le ministère n'ait fait preuve d'une réelle énergie en réclamant si promptement des pouvoirs nouveaux de répression.

La loi relative aux provocations anarchiques a déjà eu pour effet de tempérer la violence des organes de la secte antisociale. L'un d'eux, et le plus exalté, *le Père Peinard*, a eu soin d'avertir ses lecteurs que, désormais, il se sentait obligé à quelque réserve et que, en présence d'une loi qui punit l'apologie des crimes, il n'était plus libre d'exprimer toute sa pensée. Le langage des professeurs ordinaires d'anarchie s'est également modéré. Tel ce Sébastien Faure, qui naguère vantait les exploits de son élève Léauthier, l'assassin, et qui a fait dernièrement à Saint-Etienne et à Marseille, des conférences sur l'anarchie, sans que le commissaire de police présent trouvât l'occasion d'intervenir.

On a vu aussi à Paris et dans plusieurs villes, des détenteurs de matières explosives, s'empresser prudemment de s'en débarrasser, de crainte de perquisitions domiciliaires. Tout cela, comme le constate avec un optimisme trop complaisant le *Journal des Débats*, tend à prouver que les mesures de vigueur, prises à la suite de l'attentat de Vaillant, et la menace de poursuites efficaces n'ont pas été sans inspirer quelque prudence à ceux qui, naguère encore, ne se gênaient nullement pour se faire les apologistes et les provocateurs les plus violents et les plus cyniques de la propagande par le fait. Mais tout cela montre aussi à quelle extrémité en est réduite la société contemporaine, qui a à se défendre contre de pareils attentats et à conjurer un péril aussi redoutable, de la part d'une catégorie d'hommes dont le crime, et un crime aussi horrible que l'emploi des engins explosifs, est devenu le grand moyen d'action.

Ne serait-il pas naturel que les gouvernements européens cherchassent à se prémunir contre un danger universel par une entente commune ? L'idée de provoquer un accord international pour la répression des menées anarchiques a été attribuée, en effet, à l'Espagne, et peut-être lui est-elle venue à la suite de l'attentat de Barcelone ; mais il paraît plutôt que ce n'est là qu'un projet lancé dans la presse et qui n'a aucune chance de recevoir une application pratique. Dans la condition actuelle de l'Europe, une entente internationale aurait quelque difficulté à s'établir, même sur un point qui intéresse au même degré tous les Etats. Mais le principal obstacle viendrait surtout de la différence de législation et de la sauvegarde pour chaque Etat de son indépendance. L'objection qui s'est présentée tout de suite à l'occasion du projet attribué à l'Espagne ne manquerait pas d'être soulevée par tel ou tel Etat et probablement par tous à la fois. On alléguerait que chaque pays doit rester maître de sa législation criminelle qui tient de si près à son droit public.

Et en effet, une intervention étrangère se produisant pour réclamer ou même pour exiger que tel ou tel fait, jugé criminel et dangereux, soit réprimé, deviendrait facilement abusive. Il pouvait y avoir là une source nouvelle de conflits entre Etats, en sorte que le remède serait pire que le mal. Tout au plus, si quelque puissance prenait réellement l'initiative d'une entente, en arriverait-on à s'accorder sur certains points de réciprocité internationale, tels que l'extradition des malfaiteurs, et la poursuite et le jugement des crimes commis à l'étranger. Pour le reste, ce sera à chaque État à faire lui-même, du mieux possible, sa police. L'entente résultera de la communauté d'intérêt et de l'identité des mesures à prendre par chacun des pays pour conjurer un danger qui est le même pour tous, puisque aujourd'hui le parti anarchiste existe partout sous un nom ou sous un autre et que partout il a la dynamite à sa disposition.

Ce qui préoccupe encore plus, en ce moment, que les attentats anarchistes, ce sont les éventualités de la situation générale en Europe. Voilà bien des années que ces craintes existent et jusqu'ici, grâce à la gravité même des événements auxquels elles se rattachaient, elles ne se sont pas réalisées. usqu'ici l'énormité des conséquences d'une guerre qui viendrait à

éclater à l'est ou à l'ouest de l'Europe, et qui tournerait fatalemant à une conflagration universelle, est peut-être ce qui a le plus servi au maintien de la paix, chaque pays reculent devant la responsabilité d'un conflit où son existence même eût été en jeu. Une certaine sagesse intéressée de la part des puissances qui auraient pu avoir des prétextes ou même des raisons d'engager la lutte a toujours suffi à résoudre les difficultés de la situation, à prévenir les crises, à empêcher les choses d'en arriver aux extrémités où il semblait que les circonstances allaient les pousser.

Mais enfin cette situation précaire ne pourra pas se prolonger indéfiniment. Il viendra un moment où toutes ces causes de guerre accumulées entre les différents Etats éclateront d'un côté ou de l'autre, et alors arrivera ce que l'on redoute depuis si longtemps ce qui a failli plus d'une fois arriver, un conflit général en Europe.

Sous ce rapport, le retour de M. Crispi au pouvoir, en Italie, est de mauvais augure. De la crise ministérielle qui a duré trois semaines, depuis la chute du cabinet Giolitti, est sorti ce nouveau ministère Crispi, on peut le considérer comme l'œuvre personnelle du roi. Malgré l'impopularité d'un homme d'État auquel l'opinion attribue la crise actuelle de l'Italie, et qui, ayant gouverné de 1887 à 1891 avec un Parlement docile, n'a su, pendant ces quatre ans, qu'accumuler les fautes et les revers et ajouter aux embarras financiers et économiques du pays, malgré l'éclat de sa chute, à la suite de l'échec d'une politique coloniale aussi désastreuse que sa politique européenne était ruineuse, le roi Humbert a dû revenir à lui pour lui confier la direction des affaires, dont personne ne voulait plus assumer la responsabilité.

C'est un signe grave. M. Crispi est un ennemi ancien déclaré de la France.

Comme lui, le ministre des affaires étrangères qu'il s'est adjoint, le baron Blanc est un diplomate gallophobe, entièrement acquis à l'Allemagne. L'un et l'autre représentent la politique la plus hostile à la France, qui est personnellement celle du roi, en même temps qu'ils personnifient avec le plus d'autorité le parti extrême qui ne voit d'issue à la situation économique et financière de l'Italie que dans la guerre.

En revenant au pouvoir M. Crispi a dissimulé ses senti-

ments et ses plans, sans doute pour mieux les mettre à exécution. Il en a dit assez néanmoins dans la déclaration apportée aux chambres Italiennes, pour indiquer que le nouveau ministère a été formé en vue d'une action extérieure beaucoup plus que pour la réalisation des réformes intérieures réclamées par le pays, et, à cet effet, il a réclamé avant tout la confiance et l'adhésion de tous les groupes politiques. « Nous n'appartenons pas, a dit le président du Conseil, à une fraction du Parlement plutôt qu'à une autre. Nous appartenons au grand parti unitaire qui a pour but unique l'Italie. Nous nous sommes dévoués au service de la patrie, nous sacrifiant à notre devoir. Nous avons pris le pouvoir dans un moment où la situation est grave, plus grave qu'elle ne le fut jamais. »

A cet aveu bien significatif et qui, dans la pensée de M. Crispi visait autre chose que les embarras financiers et la crise économique, le président du conseil a ajouté : « les difficultés que nous devons surmonter sont grandes, et, pour relever le crédit, réorganiser les finances, affermir l'empire de la loi, donner de nouveau confiance au pays, nous avons besoin du concours de la Chambre, sans distinction de partis. A cette fin, nous demandons la trève de Dieu ». Ce langage trahit manifestement les préoccupations de ministres qui ne réclament si instamment la confiance et la paix que pour s'affranchir des préoccupations parlementaires et s'assurer toute liberté d'action au dehors. La pensée intime de M. Crispi et de ses collègues, qui n'est autre aussi que celle du roi, se trahit encore dans le passage suivant de la déclaration où ils disent ; « Nous ferons les plus grandes économies possibles ; mais il ne faut pas se faire d'illusions.

L'heure de demander quelques sacrifices au pays a sonné. Le pays, soyez-en sûrs, ne les refusera pas. Il est inutile de nous tourmenter à chercher des remèdes impuissants, en attendant un bénéfice qui, par notre négligence, s'éloignerait de nous. »

Il faut, en effet, que la situation soit bien grave et que l'avenir soit bien chargé de grosses éventualités, pour que le nouveau ministère italien vienne dire à un pays qui succombe sous le poids de ses charges militaires et budgétaires : « L'heure de demander quelques sacrifices au pays a sonné. »

Des sacrifices nouveaux quand il ne devrait plus s'agir que d'économies : cela indiquerait assez que M. Crispi, l'auteur responsable, avec le roi, de l'alliance italo-allemande, croit le moment venu de faire un dernier effort pour tirer parti de la situation acquise si chèrement.

On en est même à se demander si les troubles qui se prolongent d'une manière si étrange en Sicile ne sont pas simplement un prétexte pour le gouvernement italien de concentrer de forts contingents de troupes dans la partie méridionale de la péninsule, comme elle en accumule, depuis plusieurs mois, sur la frontière du Nord, de manière à avoir deux armées sur pied au premier jour. M. Crispi a profité de la situation pour établir en Sicile une véritable dictature qui lui permet d'agir en maître. En tout cas, il devra se hâter de mettre à exécution ses projets. Car le mécontentement grandit dans le pays, avec l'aggravation de la gêne et des souffrances publiques, avec la perspective des redoutables éventualités dans lesquelles la politique de M. Crispi risque d'entraîner le pays. Un des principaux organes du libéralisme italien, la *Capitale*, fait publiquement le procès au ministre mégalomane. Elle déclare, et c'est là l'expression des sentiments du plus grand nombre, que « l'état de choses actuel, tant en Italie qu'en Sicile, est la conséquence de la politique d'intérêt dynastique, de la politique allemande imposée par le parti de la cour : » C'est cette politique, en effet, qui a ruiné l'Italie.

Elle ne peut pas durer plus longtemps sans que l'Italie en voie les profits. M. Crispi ne tarderait pas à y succomber, malgré le succès que sa politique coloniale vient d'obtenir à Massaouah par la victoire des troupes italiennes contre les Derviches, et le prestige que celle-ci lui rend pour un instant. Il faut, pour sortir de la crise où se débat actuellement l'Italie, ou rompre avec la Triple-Alliance ou en tirer immédiatement parti, s'il est possible, en mettant l'Italie à même de profiter des avantages qu'elle était destinée à lui assurer. C'est là, à la vérité, une politique de risque-tout, mais il n'y en a plus d'autre possible. Un seul personnage pouvait être l'homme de cette politique, M. Crispi, et c'est pour cela que le roi Humbert l'a rappelé.

Il y a longtemps que Mazzini a prédit que Crispi serait le

dernier ministre de la maison de Savoie. L'événement pouvait donner raison au vieil agitateur, soit qu'une guerre malheureuse emporte la dynastie de Victor Emmanuel, soit que la surexcitation des esprits amène le renversement de la monarchie en Italie.

Les trônes tombent et se relèvent. L'Italie et le Brésil pourraient bien être un exemple prochain de ces vicissitudes politiques.

L'insurrection au Brésil est entrée dans une phase qui s'annonce comme décisive. Lorsque, au commencement de septembre, l'amiral de Mello soulevait la flotte, il n'y avait dans l'affaire qu'un motif de mécontentement de la part du corps de la marine qui avait à se plaindre du président Peixoto.

Certaines irrégularités constitutionnelles avaient servi à donner aux yeux du pays un caractère honorable et légitime au soulèvement. Peut-être (et rien ne serait plus humain) l'amiral de Mello songeait-il à supplanter le président Peixoto. Toujours est-il que, à l'origine, le mouvement n'avait aucun caractère politique. Les proclamations et les actes du chef de l'insurrection s'accordaient à montrer que celui-ci avait voulu seulement en appeler au pays des mauvais procédés du président à l'égard de la marine et de ses incorrections politiques. Aucune arrière pensée de restauration impériale ne paraissait dans sa conduite. Pendant trois mois, l'amiral soutint la lutte sur mer, livrant bataille aux vaisseaux de la flotte gouvernementale, assiégeant Rio de Janeiro et canonnant plusieurs villes de la côte, sans rien faire qui pût donner lieu de croire qu'il travaillait pour la maison de Bragance.

Livré à ses seules forces, l'amiral Peixoto ne pouvait que prolonger l'insurrection, sans chance de succès.

Mais les conditions de la lutte se sont trouvées changées par la défection d'un des hommes les plus considérables du Brésil, demeuré partisan de dom Pedro et de l'Empire, l'amiral de Gama, qui a abandonné la cause du gouvernement établ pour se mettre avec l'amiral de Mello. En passant du côté de l'insurrection, M. de Gama en devenait le chef naturel. Non-seulement il amenait avec lui le reste de la flotte, mais il donnait au parti insurgé l'appui de son nom et de son autorité dans le pays.

La tentative de l'amiral de Mello a pris dès lors un caractère nouveau. C'est maintenant d'une restauration monarchique qu'il s'agit au Brésil, comme une proclamation de l'amiral de Gama l'a appris au peuple brésilien, et l'annonce de ce projet est d'autant mieux accueillie que le pays est plus las de la domination républicaine, et que le rétablissement de l'Empire comporterait une plus grande extension des libertés et de l'autonomie provinciales. La reconnaissance de la qualité de belligérants aux insurgés par l'Amérique peut être considéré comme l'annonce de la fin prochaine de la guerre civile. L'insurrection navale de la première heure n'est plus loin de se changer en une restauration monarchique.

ARTHUR LOTH.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Psychologie du militaire professionnel, *par A. Hamon* (Bruxelles, chez Rozez, éditeur). M. Hamon ne se pique pas précisément d'être grand admirateur du militarisme, qu'il considère, au contraire, comme une école de démoralisation, de crime. Tout guerrier, même chevalier, conclut-il, avec l'impitoyable Tolstoï *n'est qu'un assassin et un brigand.* Aussi bien l'armée que nous avons été, jusqu'ici, assez naïfs de dire et de croire l'école du véritable, et pur honneur, n'est rien moins que cela : c'est là une légende toute faite pour les esprits superficiels, qu'il importe de détruire au plus tôt. C'est ce que M. Hamon s'efforce de faire en 201 pages au moyen de nombreux faits et de multiples citations... que des officiers manquent à tous leurs devoirs professionnels, que de graves abus surgissent malheureusement encore un peu partout dans les casernes, où tout ne peut être *rose* : point de doute, et nul ne s'est jamais avisé de dire le contraire ; mais de là à vouloir faire passer pour des brigands, des misérables, toute une classe d'individus, qui sont, après tout, nos frères ou nos fils : voilà qui dépasse sensiblement les bornes permises au plus téméraire sophisme, et nous protestons. Comme d'ailleurs il faudra encore longtemps, voire même toujours des soldats pour nous protéger et défendre le sol sacré de la patrie, laissons donc au petit pioupiou et à ses chefs l'auréole d'honneur et de gloire qui leur sied si bien. Quoi qu'il en soit de ces critiques, la nouvelle œuvre de M. Hamon, qui est d'une lecture des plus attachantes, mérite d'arrêter le penseur.

Le Chat, *par Alexandre Landrin* (Georges Carré, éditeur, Paris). Après son si intéressant traité sur le *Chien*, M. A. Landrin nous revient aujourd'hui avec une non moins remarquable étude sur le *Chat*. C'est un livre que tous les amis et défenseurs du doux *Minet* voudront lire. Ils y trouveront outre nombre de choses instructives, une foule de traits de fidélité, de sagesse et aussi de prouesse de leur protégé. Le putois, le furet, la belette, l'hermine, la mangouste et le hérisson, ces modestes auxiliaires du chat, n'ont pas été oubliés et d'aucuns mêmes ont une très gentille histoire.

La corruption fin de siècle, *par Léo Taxil* (Paris, Georges Carré, éditeur). Une nouvelle édition de cet ouvrage, objet naguère de tant de controverses vient de paraître. Telle était, il y a trois ans notre opinion sur ce livre, telle elle l'est encore aujourd'hui : M. Léo Taxil a fait œuvre de bon et courageux chrétien en signalant à la réprobation des honnêtes gens les turpitudes éhontées que tolèrent et protègent trop souvent les pouvoirs publics. ! Honneur à lui, et puisse sa voix être entendue.

Les Saints Confesseurs et Martyrs de la Compagnie de Jésus, *par Rouvier S. I.* (Société de Saint Augustin Lille-Paris.)

Dans un superbe volume, illustré sous la direction de l'Auteur et d'après ses dessins et ceux d'artistes tels que Piton, Louis et fils, le Père Rouvier nous raconte les vies des plus célèbres fils de la glorieuse compagnie de Jésus, le R. P. y a mis le meilleur de son âme, et a bien mérité et de ses frères en religion et des amis de l'art. Cette belle œuvre inspirée par la piété filiale, est en même temps une fière et noble réponse aux lâches détracteurs de ces vaillants défenseurs de la plus belle des causes, qu'on appelle les Jésuites.

L'empire chinois, le boudhisme en Chine et au Thibet *par Lamairesse* (Paris, Georges Carré, éditeur)

M. Lamairesse complète aujourd'hui, avec son nouvel ouvrage, la série de l'histoire générale du Bouddhisme.

Contrairement à la plupart des auteurs qui ont écrit sur l'Inde et la Chine, ont volontairement ou inconsciemment plaidé pour une cause l'auteur, comme il l'a vue d'ailleurs lui-même, s'est contenté de faire connaître les faits et les doctrines et de jeter sur eux le plus de jour possible, laissant au lecteur le soin de tirer lui-même la conclusion des exposés en se plaçant à son point de vue personnel. Voilà certes une noble façon de comprendre le rôle de l'historien. Si l'on ajoute que l'auteur raconte à merveille ce qu'il connaît bien et que la Chine n'a point de secrets pour lui, on peut facilement s'imaginer le puissant intérêt qui s'attache à son nouveau livre.

MANDAR.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LA MEDITERRANEE.

Fêtes du Jour de l'An

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS

A l'occasion des Fêtes du Jour de l'An, les billets d'aller et retour à prix réduits délivrés du 28 Décembre 1873 au 1er janvier 1894, en vertu du tarif spécial G,V. N° 2, seront tous valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 5 janvier.

Les billets d'aller et retour de ou pour Paris, Lyon et Marseille, conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

Par la Gare Saint-Lazare

Viâ Rouen, Dieppe et Newhaven

DEUX DÉPARTS TOUS LES JOURS

A 9 heures du matin et à 9 heures du soir

Toute l'année.

Le service de jour qui fonctionnait jusqu'à présent entre Paris-St-Lazare et Londres pendant la saison d'été seulement est, à partir de cette année, maintenu pendant tout l'hiver.

C'est donc un double service assuré chaque jour (dimanches et fêtes compris) entre Paris et l'Angleterre par la voie la plus directe et la plus économique.

PRIX DES BILLETS

Billets simples, valables pendant 7 jours : 1re classe 43 fr. 25. — 2e classe 32 fr. — 3e classe 23 fr. 25.

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois : 1re classe, 72 fr. 75. — 2e classe 52 fr. 75. — 3e classe, 41 fr. 50

Ces billets donnent le droit de s'arrêter à Rouen, Dieppe, Newhaven et Bright.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Fêtes de Noël et du Jour de l'An

Tir aux pigeons de Monaco

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE 1ère CLASSE

DE PARIS à NICE

valables pendant 20 jours y compris le jour de l'émission.

Faculté de prolongation de deux périodes de 10 jours moyennant un supplément de 10 0/0 pour chaque période.

Billets délivrés du 19 au 31 décembre 1893 inclusivement et donnant droit à un arrêt en route, tant à l'aller qu'au retour,

On peut se procurer ses billets et des prospectus détaillés : aux gares de Paris P. L. M. et Paris-Nord, dans les bureaux succursales de la Compagnie rue St Lazare, 88 ; rue des Petites-Ecuries 11 : rue de Rambuteau, 6 : rue du Louvre, 44 rue de Rennes, 45 ; rue St Martin, 252 ; place de la République, 16, rue Ste Anne, 6 ; et rue Molière 7 ; rue Etienne-Marcel, 18, et aux diverses agences de voyages.

Imp. Mazereau. — Tours. — E. Soudée, Successeur.

LES DÉFENSEURS DE LOUIS XVI

CALL NUMBER:
DATE DUE:
VOLUME:
COPY:
MISSING
IN USE
PERIODICAL DATES:
MONTH DAY YEAR
CHECK
SEARCH
AUTHOR
BRIEF TITLE:
CHECK STATUS:
UNDERGRAD. GRAD. FACULTY NON-ACAD
PERMIT TYPE
BORROWER'S NAME AND IDENTIFICATION NO. (PRINT)
PHOTOGRAPHIC SERVICES
UNIVERSITY OF ILLINOIS LIBRARY
AT URBANA-CHAMPAIGN
ROOM 48
PRINT CAMPUS ADDRESS:
CITY
URBANA, ILLINOIS 61801
DEPARTMENT
LIB'Y USE ONLY
SIGNATURE:
UNIV. OF ILL. LIBRARY
URBANA

Le 25 … e) …alut public é… ri… …re de Batz, sur… …rouvé que Deva… …rrière les rangs… …ulent *sauver* … …re les détenus, … …risé à offrir pa… …g suite au Comi… …

…NNE,

Le m… … Tinville. V… …

D. — … …nné.

R. — …

Lecture faite, a persisté et signé. (1)

Quatre jours plus tard, le 29 prairial an II (17 juin 1794), Devaux comparut devant le tribunal révolutionnaire, en même

(1) *Archives* W 389, dossier 904, 2e partie, pièce 17.

(2) *Archives* W 389, dossier 904, 1re partie, pièce 90. Eckard, *L'ombre du baron de Batz*, 1833, in 8.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LA MEDITERRANEE.

Fêtes du Jour de l'An

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS

A l'occasion des Fêtes du Jour de l'An, les billets d'aller et retour à prix rèduits délivrés du 28 Décembre 1873 au 1er janvier 1874 spécial G,V. N° 2, seront tous valab née du 5 janvier.

Les billets d'aller et retour de ront leur durée normale de vali ci-dessus.

CHEMINS DE

PARIS A

Par la Gar

Viâ Rouen, D e

DEUX DÉPA

A 9 heures du m

To

Le service de jour qui fonction et Londres pendant la saison d'été maintenu pendant tout l'hiver.

C'est donc un double service ass pris) entre P ris et l'Angleterre pa mique.

PRIX DE

Billets simples, valables pendant 32 fr. — 3e classe 23 fr. 25.

Billets d'aller et retour, valables 2e classe 52 fr. 75. — 3e classe, 41 f.

Ces billets donnent le droit de s Bright.

CHEMINS DE FER DE PARIS

Fêtes de Noë et

Tir aux pig

BILLETS D'ALLER E

DE PAR

valables pendant 20 jours y compris le jour de l'émission.

Faculté de prolongation de deux périodes de 10 jours moyennant un supplément de 10 0/0 pour chaque période.

Billets délivrés du 19 au 31 décembre 1893 inclusivement et donnant droit à un arrêt en route, tant à l'aller qu'au retour,

On peut se procurer ses billets et des prospectus détaillés : aux gares de Paris P. L. M. et Paris-Nord, dans les bureaux succursales de la Compagnie rue St Lazare, 88 ; rue des Petites-Ecuries 11 : rue de Rambuteau, 6 : rue du Louvre, 44 rue de Rennes, 45 ; rue St Martin, 252 ; place de la République, 16, rue Ste Anne, 6 ; et rue Molière 7 ; rue Etienne-Marcel, 18, et aux diverses agences de voyages.

Imp. Mazereau. — Tours. — E. Soudee, Successeur.

LES DÉFENSEURS DE LOUIS XVI

QUATRIÈME ET DERNIÈRE PARTIE (1)

(suite)

Le 25 prairial suivant (13 juin 1794), le comité de salut public écrit à Fouquier-Tinville :

Citoyen,

Le Comité te demande d'interroger de nouveau Devaux, secrétaire de Batz, sur le comité autrichien et sur ce fait qui vient de nous être prouvé que Devaux était avec Batz des quatre qui, passant armés de sabres derrière les rangs, quand Capet allait au suplice, criaient: *A nous ceux qui veulent sauver le roi.* Châtelet a reconnu hier soir à la Conciergerie, entre les détenus, Devaux pour celui d'entre eux à qui il parla. Tu es autorisé à offrir pardon à Devaux s'il indique où est de Batz. Tu enverras de suite au Comité l'interrogatoire et tu viendras ce soir.

Salut et fraternité,

COLLOT D'HERBOIS, BILLAUD-VARENNE, ROBESPIERRE. (1)

Le même jour, Devaux était interrogé par Fouquier Tinville. Voici la fin de son interrogatoire :

D. — Dites la vérité. Dites où est caché Batz, et vous serez pardonné.
R. — Je suis innocent et ne sais pas où est Batz.
Lecture faite, a persisté et signé. (2)

Quatre jours plus tard, le 29 prairial an II (17 juin 1794), Devaux comparut devant le tribunal révolutionnaire, en même

(1) *Archives* W 389, dossier 904, 2e partie, pièce 17.

(2) *Archives* W 389, dossier 904, 1re partie, pièce 90. Eckard, *L'ombre du baron de Batz*, 1833, in 8.

temps que Cécile Renault, âgée de vingt ans, Mme de Gartines âgée de dix-neuf ans, Marie-Nicole Bouchard, servante, âgée de dix-huit ans, Louis de Sainte-Amaranthe, âgé de dix-sept ans ; — en même temps que Sombreuil père, ex-gouverneur des Invalides, âgé de soixante-quatorze ans. Il y avait ce jour-là cinquante-quatre accusés. Le procès dura trois heures, selon le greffier Wolff, cinq heures, selon Fouquier-Tinville. Les cinquante-quatre furent condamnés à mort et menés au supplice dans le costume des assassins : la chemise rouge. On les faisait déjà monter dans les charrettes, lorsque Fouquier s'aperçut qu'on n'avait point songé à cet appareil. Il fit suspendre le départ et donna ordre que l'on confectionnât à la hâte ce costume avec des sacs. Furieux du courage que montraient ses victimes, parmi lesquelles étaient dix femmes: « Voyez, dit-il, comme elles sont effrontées. Il faut que j'aille les voir monter sur l'échafaud pour voir si elles conserveront ce caractère, dussé-je manquer mon dîner (1). »

..... Le régicide est consommé. Si quelques misérables y applaudissent, quelle n'est pas la stupeur des honnêtes gens! Un militaire, décoré de la croix de Saint-Louis, meurt de douleur en apprenant l'exécution du roi. Une femme se jette de désespoir dans la Seine. Le libraire Vente, autrefois attaché aux Menus-Plaisirs, en devient fou. Un perruquier de la rue Culture-Sainte-Catherine, royaliste ardent, se coupe la gorge avec un rasoir (2). La mère de Charles de Lézardière, retirée à Choisy-le-Roi, lorsque son fils est revenu de Paris, portant sur ses traits décomposés la fatale nouvelle, est tombée morte (3). Un jeune garde national de la section de la Halle-au-Blé, nommé Delrive, qui avait assisté, en qualité de garde, à l'immolation du 21 janvier, meurt quelques jours après dans des convulsions affreuses, suite de l'impression déchirante qu'avait faite sur lui ce terrible spectacle (4).

La douleur fut aussi grande en province qu'à Paris, aussi profonde chez les gens du peuple que chez les aristocrates.

(1) Déposition du greffier Wolff, *Procès Fouquier*, n° 24 Wallan, T. IV, p. 259.

(2) *Révolutions de Paris*, n° 185, T. XV, p. 203.

(3) *Notice sur Mlle de Lézardière*, par C. Merland, *Biographies Vendéennes* T. IV.

(4) *La Feuille du Matin* n° du 5 février 1793.

Le comte de Jaucourt (1), obligé de quitter la France après le 10 août, se risqua à rentrer avec Joseph de Broglie, au mois de février 1793. A peine avaient-ils mis le pied sur la terre de France qu'ils rencontrèrent une jeune femme allant à la pêche. « Qu'y a-t-il de nouveau ?... » fut leur première question. « Ils ont tué le roi, répondit la femme : ils lui ont ouvert le paradis et nous l'ont fermé. »

XV

Louis XVI avait eu des défenseurs au cours de son procès ; il en trouva encore au lendemain de son exécution.

Le 22 janvier, le libraire Levigneur mit en vente une brochure imprimée par Froullé, contenant, avec la liste comparative des appels nominaux dans le procès du roi, une *Relation des vingt-quatre heures de l'agonie de Louis XVI*. Cette brochure vaudra plus tard à Lavigneur et à Froullé d'être traduits au tribunal révolutionnaire, pour avoir « cherché à perpétuer l'amour de la royauté par les regrets sur le sort du tyran. » En les condamnant à mort, le 3 mars 1794 (2), le juge ajoutera cette clause à la sentence.

Ordonne que l'ouvrage ou écrit ou imprimé sus-énoncé sera brûlé au pied de l'échafaud par l'exécuteur des jugements criminels.

DOBSENT, président,
MASSON, *LANNE*, juges,
J. DERBEZ, greffier (3).

Le 20 mai 1794, Marie-Pierrette Henneveux, femme Lesclapart, sera guillotinée à son tour pour le seul crime d'avoir vendu la *liste des cinq appels nominaux* et les *Vingt-quatre heures de l'agonie* du roi (4).

(1) Arnail-François, comte, puis *marquis de Jaucourt* (1757-1852), député à l'Assemblée législative, président du Tribunal, membre du gouvernement provisoire en 1814.

(2) Outre François Froullé et Thomas Levigneur, douze autres imprimeurs et libraires ont été guillotinés pendant la Terreur. Voici leurs noms : Jean-Philippe Bance ; François Bance, fils du précédent ; Beaudevin ; Bouillart ; Collignon ; Gattey ; Girouard ; Mauclerc ; Pottier ; Renou ; Toulan ; Michel Webert.

(3) Audience du tribunal révolutionnaire du 13 ventôse an II (3 mars 1794), — H. Wallon, T. II, p. 454.

(4) H. Wallon, T. IV, p. 455.

Etienne Feuillant, le rédacteur du *Journal du soir*, publia, dans son numéro du 22 janvier le Testament de Louis XVI.

La *Feuille du matin*, de Parisau, qui avait dû suspendre sa publication le 30 décembre 1792, reparut le 28 janvier 1793. Les extraits suivants montrer ont que les persécutions dirigées contre le courageux journaliste n'avaient point eu pour effet de l'intimider :

1er Février 1793. — Epitaphe pour être gravée sur le tombeau d'un *Grand Personnage* mort en janvier 1793 :

Ci-gisent la Vertu, l'Honneur et l'Innocence,
Et tout le bonheur de la France.

8 Février 1793. — Une dame nous prie instamment d'inscrire dans notre journal l'épitaphe ci-après, que nous croyons être celle de Charles Ier :

Ci-gît qui, malgré ses bienfaits,
Fut immolé par ses propres sujets,
Et qui, par un courage inconnu dans l'histoire,
Fit de son échafaud le trône de sa gloire.

9 Février 1793. — Epitaphe dont nous laissons à nos lecteurs à faire l'application :

CI-GIT, QUI DONNA LA VIE A LA LIBERTÉ, ET A QUI LA LIBERTÉ DONNA LA MORT.

Même numéro. — Vers pour mettre au bas d'un portrait :

Vertueux sur le trône et fidèle à l'honneur,
D'un peuple que j'aimais j'ai voulu le bonheur ;
Mais l'ingrat, égaré par une secte impie,
Sous le fer des bourreaux m'a fait perdre la vie.

Dans son numéro du 13 février, la *Feuille du matin* donna le *Testament de Louis XVI*, mis en vers. Cette pièce forme neuf strophes.

Précisément ce jour-là, le girondin Dulaure, député du Puy-de-Dôme et l'un de ceux qui avaient condamné Louis XVI, publiait dans son journal le *Thermomètre du jour*, et sous ce titre: *Anecdote très exacte sur l'exécution de Louis Capet*, (1) un récit que, par un raffinement d'imposture, il avait mis dans la bouche du bourreau lui-même, de Charles-Henri Sanson (2).

(1) *Le Thermomètre du jour*, n° 400, p. 35 bis.

(2) Charles-Henri Sanson, exécuteur des jugements criminels à Paris, ne cessa de fonctionner que le 13 fructidor au III (30 août 1795), époque à laquelle il donna sa démission pour cause de maladie. C'est donc par erreur que la *Biographie universelle* de Michaud le fait mourir en 1793

D'après Dulaure, l'admirable fermeté dont Louis XVI avait fait preuve n'était due qu'à un *copieux* déjeuner fait le matin, et à la persuasion où il était qu'au dernier moment on lui ferait grâce. Sanson rétablit la vérité dans une lettre qui, sous sa plume est d'une singulière éloquence, et où il y a comme un écho de cette parole du centenier, qui a traversé les siècles : *Vere hic homo erat justus !* En voici les dernières lignes :

Et pour rendre *hommage* à la *vérité*, il a soutenu tout cela avec un sang-froid et une *fermeté* qui nous a tous étonnés. Je reste très convaincu qu'il avait puisé cette *fermettée* dans les *principes* de la religion dont personne plus que lui ne paraissait *pénétrée ny* persuadé.

Vous pouvez être assuré, citoyen, que voilà la *véritée* dans son plus grand jour (1).

En reproduisant eette lettre dans son journal, Parisau y mit cet en-tête :

Les âmes sensibles ne pourront lire, sans frémir et sans verser des larmes de douleur, la déclaration suivante ; elle a, cependant, été nécessaire pour imposer silence à l'affreuse calomnie qui s'attachait à noircir, même après sa mort, l'infortuné prince qui en est l'objet (2).

Encore une citation :

Après avoir rappelé qu'en Egypte les actions et le caractère des rois décédés étaient examinés avec une grande rigueur, en présence de certains juges, afin qu'on pût régler, d'une manière équitable, ce qui était dû à leur mémoire, la *Feuille du Matin* ajoutait, dans son numéro du 8 mars :

O... ! ô Roi tout débonnaire ! tu pouvais naître impunément sur le trône des Sésostris et des Séthon. Ta mémoire adorée n'eût eu rien à craindre des sévères jugements qui attendaient les rois après la mort. L'austère

et qu'elle ajoute : « Cet horrible spectacle (l'exécution du roi) fit sur Sanson une si vive impression qu'il tomba malade et cessa d'exercer son cruel métier jusqu'à sa mort, qui eut lieu six mois après. Ainsi ce n'est pas par lui que furent exécutés la reine, la sœur de Louis XVI, le duc d'Orléans, Malesherbes, Danton, Robespierre et tant d'autres ». Voy. *la Guillotine pendant la Révolution*, par G. Lenotre, p. 147.

(1) La lettre de Sanson a été reproduite *in extenso* par M. de Beauchesne, dans son beau livre sur *Louis XVII* (T, I, p. 514). L'original de cette lettre remis par Dulaure à M. Tastu, imprimeur, passa ensuite aux mains de M. Aimé-Martin. Il appartient aujourd'hui à la Bibliothèque nationale.

(2) *La Feuille du Matin*, 23 février 1793.

Nécrologue de Memphis n'eût pu te trouver reprochable que par ton excès de bonté (1).

Le journaliste qui écrivait ces lignes savait qu'il signait son arrêt de mort. Encore quelques mois, et il sera traîné à l'échafaud.

Combien d'ailleurs payèrent, comme lui, de leur tête, l'honneur d'avoir élevé la voix en faveur de l'auguste accusé ! Presque tous ceux qui avaient figuré, à un titre quelconque, si modeste fût-il, parmi les *défenseurs de Louis XVI*, furent jetés en prison. M. Desèze lui-même, bien que couvert par un vote de la Convention (2), qui eût dû le rendre inviolable, fut arrêté le 20 octobre 1793 et conduit à la Force. Il ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. S'il eût la vie sauve, grâce à la chute de Robespierre, et si même fortune advint à beaucoup d'autres qui, avec moins d'éclat, mais avec un égal dévouement, avaient écrit ou parlé pour le roi, plusieurs avaient péri, dont les noms doivent ici trouver place :

Les voici, avec la date de l'exécution :

De Rozoi, 25 août 1792 ;— Louis de Malherbe, 20 juillet 1793 ; — Michel Aumont et Jacques Leclerc, 5 septembre ; — Olympe de Gouges, 2 novembre ; — Henri Duchesne, (1) 2 novembre ; — J.-B. Poupart-Beaubourg, 2 mars 1794 : — François-Froullé et Thomas Levigneur, 3 mars ; — Charles Gattey, 14 avril ; — Pasquier de Coulans et Bochart de Saron, 20 avril ; — Lamoignon de Malesherbes, 22 avril ; — Charles-François de Nicolaï, 28 avril ; — Michel Webert, 20 mai ; — Michel Devaux, 17 juin ; — Vuibert, 30 juin ; — Boyer (de Nîmes) et Charles-Marie de Nicolaï, 7 juillet ; — Parisau, 10 juillet ; — Joseph de La Ville, 13 juillet ; — André Chénier, 25 juillet.

(1) Le 29 mars 1793, Parisan et ses collaborateurs se virent condamnés une fois encore au silence. Cette nouvelle suspension dura du 30 mars au 22 avril, La *Feuille du Matin* reparut le 23 avril, mais pour cesser définitivement six jours après : le dernier numéro est du 28 avril 1793. C'est à tort que M. Deschieux, dans sa *Bibliographie des honneurs*, p. 154, dit que la « *Feuille du Matin* commence fin de 1792 et finit le 24 avril 1793 ». Le premier numéro a paru le 24 novembre 1792 et le dernier le 28 avril 1793.

(2) Séance du 17 décembre 1792.

XVI

C'était un crime d'avoir essayé de défendre Louis XVI au cours de son procès. C'en fut un également de protester contre sa condamnation, de pleurer sa mort, de porter son deuil, de conserver dans le secret de sa maison un écrit, une image, un signe qui rappelât son souvenir.

Une « faiseuse de modes », Claude-Françoise Loissillier, âgée de quarante-sept ans, comparut devant le tribunal révolutionnaire le 5 mai 1794. Six jours auparavant, le 30 avril, elle avait affiché de ses mains sur les murs de Paris un placard manuscrit ainsi conçu :

Peuple, habitants de Paris, armez-vous donc de courage pour sauver la vie à ces innocentes victimes que l'on fait périr tous les jours et faire finir la guillotine. C'est attaquer tout à la fois le créateur et la créature : le créateur, en détruisant son ouvrage ; la créature, en la privant du bienfait de Dieu. Craignez surtout que cela n'attire sur vous et sur cette grande ville les grands fléaux de Dieu, en laissant faire plus longtemps. Allez dans les prisons en faire sortir les innocentes victimes.

Après une exhortation à désarmer le courroux de Dieu par la prière, le jeûne et l'aumône, elle finissait ainsi :

Vous voyez les grands maux de la guerre. Craignez surtout les autres. Car il est un Dieu vengeur des innocents opprimés qui vous traiterait comme vous laissez traiter les autres, car vous manquez d'humanité (1).

Elle avait préparé un autre placard qu'elle destinait au lieu où était enfoui Louis XVI :

Au cimetière de la Madeleine de la Ville-l'Evêque (2).

(1) *Archives nationales*, W. 359, dossier 759, pièce 49. Cf. pièce 15, même thème ; pièces 48, 65, 66, autres affiches avec même commencement.

(2) Dès la première exécution, la Commune de Paris, prévoyant sans nul doute les hécatombes qui allaient suivre, fit l'acquisition d'un grand terrain dépendant de l'ancienne paroisse de la Madeleine et ayant servi de potager aux religieuses bénédictices de la Ville-l'Evêque. Ce jardin, prenant façade sur la rue de la Ville-l'Evêque, longeait toute la rue de l'Arcade et était séparé de la rue d'Anjou par une suite de maisons, non interrompue. — *La Guillotine pendant la Révolution*, par G. Lenôtre, p. 279.

Ame juste ici repose l'innocent opprimé, le plus grand des rois chrétiens Dieu, écoute la voix du sang innocent si cruellement répandu ! etc (1).

On trouva encore chez elle plusieurs versions ou répétitions du même thème (2) ; une exhortation au peuple d'aller à la guerre en chrétien à l'exemple de Clovis (3), etc.

Françoise Loissillier fut envoyée à l'échafaud, en même temps que huit autres victimes, dont cinq femmes (4).

Louis-Philippe Bourgeois, perruquier, avait dit à plusieurs citoyens le 21 janvier : « Vous avez donc laissé assassiner votre bon roi ! » Il fut guillotiné, le 22 mai 1794 (5).

Deux jours plus tard, un professeur de géographie et de grammaire, François Paulin, subissait le même sort. Il était accusé d'avoir tenu ce propos : « Que la Montagne était les balayeurs de la Convention ; que Capet était une malheureuse et innocente victime ; que ceux qui avaient voté sa mort étaient des scélérats (6) ».

Le 14 juin, le tribunal révolutionnaire condamnait à mort François Baquelot, propriétaire, Antoine Billioud, ci-devant chanoine de Sully, et la fille Madeleine Godepain. François Baquelot avait dit, et on ne lui reprochait pas autre chose, que « la Convention avait commis un grand crime en condamnant Capet ». Antoine Billioud, en apprenant la mort du roi, s'était écrié : « Tant pis ! » ajoutant que « les députés étaient un tas de voleurs ; que quand il n'y a pas de roi, il n'y a pas de loi. » Madeleine Godepain avait dit plus crûment : « Que c'étaient tous gueux qui avaient assassiné et égorgé le roi ! (7) »

Joseph Yvon, courrier de la Malle, s'était permis de dire : « Voilà un joli bien que la Convention aura fait en faisant couper la tête du roi. » Cela suffit. Il fut guillotiné le 17 juillet (8).

Antié dit *Léonard,* ancien coiffeur de la reine, avait appelé scélérats les députés qui avaient voté la mort du roi : il fut guillotiné le 25 juillet (9).

(1) *Archives...*, pièce 44.
(2) *Ibid..*, p. 45, 46.
(3) *Ibid..*, pièce 47.
(4) *Ibid .*, *op. cit*, T. III, p. 382.
(5) *Ibid..*, T. IV, p. 461.
(6) *Ibid..*, T. IV, p. 26.
(7) *Ibid..*, T. IV, p. 192.
(8) *Ibid..*, T. V, p. 38.
(9) *Ibid..*, T. V, p. 148.

Pas n'est besoin du reste pour être traîné à l'échafaud, d'avoir protesté publiquement contre l'exécution de Louis XVI. Le seul fait de l'avoir déplorée, dans le secret d'une correspondance intime, est également puni de mort. Georges Vechembre, homme de loi, écrit le 31 janvier 1793 à un ami :

Que puis-je vous dire dans un temps de deuil et de tristesse où tout s'anéantit ? Hélas ! qui aurait jamais pensé qu'un royaume qui paraissait si bien policé, où les mœurs étaient douces et enviées, devint tout à coup cruel et féroce, ne faisant pas plus de cas de la vie d'un homme que de celle d'une bête ?... Celui qui était présenté comme contraire à notre bonheur et à cette sainte liberté dont on a su aveugler le peuple, est tombé sous le glaive des factieux. Il n'existe plus : mais qu'en résultera-t-il ? que la France ne se lavera jamais de cette tache ; que l'on n'aura fait qu'irriter davantage les puissances étrangères, etc.

Plus d'un an après, on trouve cette lettre au cours d'une visite domiciliaire. Vechembre est traduit au tribunal révolutionnaire et condamné, le 30 juin 1794, en même temps que vingt-trois autres accusés (1).

La mort pour une lettre jetée à la poste. La mort aussi pour un simple projet de lettre. Maurice Collinet de la Salle Chonville, ci-devant lieutenant général du bailliage d'Epernay, avait envoyé à sa belle-sœur, émigrée, mille quarante livres sur ses revenus. On l'arrête, et on saisit dans ses papiers un projet de lettre à un député, où il lui reprochait d'avoir voté la mort du roi. Il avait, dans le même esprit, préparé un projet d'adresse des communes de Lorraine, calqué sur l'Adresse des cent cinquante communes de Normandie. Condamné à mort le 1er août 1793, il fut exécuté le même jour à sept heures du soir (2).

Cl-Fr. Berger, cultivateur, fut envoyé du département de la Nièvre à Paris, pour des lettres et papiers où il exprimait son indignation contre les régicides. Il n'avait communiqué ces lettres à personne. Ce n'étaient que de simples projets (3). Il n'en fut pas moins condamné à mort le 13 septembre 1793.

Bertrand Poirier, homme de loi à Chinon, fut déféré au tribunal révolutionnaire par les commissaires du département d'Indre-et-Loire. On avait trouvé chez lui, outre de nombreux *projets* de lettres, un manuscrit de sa main intitulé : *L'Ombre*

(1) Wallon, T. IV, p. 360.
(2) *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, n° 78.
(3) Wallon T, p. 270.

d'Henri IV, où il faisait l'éloge de ses descendants, notamment de Louis *le dernier*, « qu'il ne rougissait pas d'appeler le meilleur, le plus juste des rois. » Il fut guillotiné le 13 novembre 1793 (1).

Chez Alexandre Beaugrand, curé d'Orveau-Bellesauve, on avait saisi des écrits où il déplorait la mort du roi et manifestait la haine qui l'animait contre ses bourreaux. On avait de plus trouvé chez lui un extrait du *Mercure français* du 23 février 1793, mentionnant, sous la rubrique *Willingsen 29 janvier*, le service funèbre célébré en mémoire de Louis XVI, avec l'inscription placée sur le fronton du catafalque :

PIIS MANIBUS
DILECTISSIMI GALLIAE REGIS
LUD. AUG. DECIMI SEXTI
DIE 21 JANV. 1793
CRUDELITER ET INIQUE
AB IMPIIS
TRUCIDATI
CONDAEUS
SERENISSIMI PRINCEPS BORBONII
ET NOBILUM TURMAE
MOERENTES

Il avait fait suivre cette inscription de ces mots :

L'on pourrait ajouter :

POBIQUE GALLI
NECIS REGIS INNOXII
DOLENTES

Beaugrand fut guillotiné le 21 avril 1794, la veille du jour de l'exécution de Malesherbes. (2)

Evidemment, il avait mérité deux fois la mort, puisqu'il avait annoté de sa main une inscription en l'honneur du roi. Est-ce qu'il ne suffisait pas, pour être envoyé à l'échafaud, d'avoir conservé dans sa maison le *Testament* de Louis XVI, un écrit composé en sa faveur, une malheureuse complainte où l'on s'apitoyait sur son sort ?

Jeanne-Baptiste Blandin, servante de l'abbé Touzet, de Be-

(1) Wallon T. II, p. 179. — Bertrand Poirier était le père de *Bertrand Poirier de Beauvais*, commandant général de l'artillerie des armées de la Vendée dont les *Mémoires* ont été publiés en 1893 par la comtesse de la Bouëre.

(2) Wallon T. III, p. 298.

sançon, fut condamnée le 19 juillet 1794. Fouquier-Tinville disait dans son réquisitoire : « On a trouvé, dans la maison qu'elle habitait, plusieurs écrits et ouvrages aussi contre-révolutionnaires que fanatiques, notamment le *Bref du Pape*, le *Testament de Capet* (1). »

On trouva aussi le Bref du Pape aux cardinaux chez Nicolas Delaroque, un vieillard de 72 ans ; et avec ce Bref plusieurs autres écrits non moins fanatiques : le prospectus d'un journal intitulé : l'*Ami des vieillards*, au profit des prêtres non assermentés ; *la Légitimité du serment civique, par M. ***, convaincu d'erreur* (26 janvier 1791) ; l'*Adresse des 150 communes de Normandie en faveur de Louis XVI*. Nicolas Delaroque fut guillotiné le 5 novembre 1793 (2).

Parmi les écrits en faveur de Louis XVI, celui dont la possession constituait surtout, aux yeux de Fouquier-Tinville, un crime irrémissible, était la romance de Louis XVI aux Français : *O mon peuple, que vous ai-je donc fait ?*

Le 8 mars 1794, Louis Desacres de l'Aigle, ancien maréchal de camp aux armées du roi, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire. L'acte d'accusation relevait contre lui que l'on avait trouvé dans ses papiers la complainte de *Louis XVI aux Français*. Il fut envoyé à l'échafaud, en même temps que sa nièce, la comtesse de Durtal (Anne-Alexandrine-Rosalie de la Rochefoucauld), qui n'était pas poursuivie, qui n'était pas même assignée comme témoin, et qui, extraite de la Conciergerie pour donner des éclaircissements au Tribunal, fut, séance tenante et sur la réquisition de l'accusateur public, jetée sur le banc des accusés et condamnée à mort (3) ?

Chez Marie-Claudine de Blaire, on avait découvert dans le haut d'une armoire la terrible romance, et, dans le fond d'un portefeuille, le portrait du « tyran ». La condamnation allait de soi. Mlle de Blaire fut guillotinée le 20 mai 1794 (4).

René Croullière avait servi contre les Vendéens; mais il avait un frère prêtre qui s'était exilé, conformément à la loi, plutôt que de prêter serment. Lui-même, étant à l'armée, avait écrit à

(1) *Les Martyrs de la foi pendant la Révolution française*, par l'abbé Guillon, T. IV, p. 688.
(2) Wallon, T. II, p. 152.
(3) *Ibid.*, T. II, 467.
(4) *Ibid.*, T. IV, p. 15.

ses parents : « Nous avons été trois jours à Angers pour nous reposer. J'ai vu mourir trois personnes par la guillotine. Cela est bien triste... » On l'arrêta et une perquisition à son domicile fit mettre la main sur un petit registre où il consignait ce qui l'intéressait : on y lisait en tête la complainte de *Louis XVI aux Français*. Il fut guillotiné le 24 juin 1794, et avec lui son père, Jean Croullière, charpentier, et sa mère, Marie Sallier. Ce jour-là, du reste, on fit « mourir par la guillotine » non pas trois personnes seulement comme à Angers, le jour où René Croullière s'y était trouvé, mais sept personnes (1).

Dix jours auparavant, le 14 juin, le nombre des victimes s'était élevé à trente-huit. Tandis que la section qui siégeait dans la salle de la Liberté condamnait trente magistrats des parlements de Toulouse et de Paris, l'autre section (salle de l'Égalité) envoyait à la mort huit malheureux, parmi lesquels François Beaudevin, imprimeur, coupable d'avoir conservé un chant royaliste, composé à propos de la mort de Louis XVI sur l'air de la *Marseillaise*. Il avait de plus gardé une image du roi, — une image révolutionnaire. C'était une gravure représentant la tête tranchée de Louis XVI, tenue par le bras du bourreau, avec cette inscription :

ECCE VETO
Le 21 *janvier* 1793, *à dix heures du matin*

Mais au-dessus François Beaudevin avait écrit :

Je meur pour tois et tas famille.

Et par derrière, il avait tracé une page entière dans le même esprit (2).

Sans vouloir préjuger les décisions de l'Eglise, les royalistes ne pouvaient se défendre de voir dans Louis XVI un martyr, qui avait donné sa vie pour la Foi. Le 28 avril 1794, dans une fournée qui ne comprenait pas moins de trente-trois accusés, figurait Marie-Marguerite Bragelongne, veuve de Paris-Montbrun. Voici un extrait de ses réponses devant le tribunal :

Le Président à la veuve Paris. Reconnaissez-vous cette lettre comme émanée de vous ?

(1) *Ibid.*, T IV, p. 306.
(2) *Ibid.*, T: IV, p. 190.

R. Je la reconnais comme l'ayant écrite le 21 juin 1793.

Le Président. Voici ce que vous écriviez à cette époque :

« Louis XVI a souffert le martyre sur la place de la Révolution. Dieu veuille le récompenser des maux qu'il a soufferts et du jugement injuste que les représentants de la nation ont prononcé contre lui. Dieu veuille nous délivrer des turbulents, favoriser le succès des armes de nos princes et ramener l'ordre et la tranquilité ».

R. Je croyais au martyre de Louis XVI, et mon opinion était fondée sur ses vertus (1).

Madame de Paris-Montbrun fut guillotinée, ainsi que sa sœur, Marie-Nicole Bragelongne, ancienne religieuse, chez laquelle on avait trouvé une prière à J.-C., une prière pour le roi, le Bref du pape à tous les cardinaux *Charitas quæ docente Paulo apostolo* (Rome, 12 avril 1791) et une lettre de M. le curé du bourg d'Argenteuil, adressée à la municipalité de ladite paroisse sur le serment qu'il devait faire le dimanche 30 janvier 1791, lettre très ferme et très courageuse, dont l'*exesse* religieuse, comme il est dit dans une des pièces du dossier, partageait sans doute les sentiments (2).

La guillotine ne chômait pas, même le jour de l'an. Parmi ceux qui montèrent à l'échafaud le 1er janvier 1794 était un prêtre assermenté, Pierre-Joachim Vancleemputte. Après avoir appartenu au clergé paroissial de Saint-Nicolas des Champs, à Paris, réduit à se cacher, il avait continué d'exercer secrètement son saint ministère. Lorsqu'il fut arrêté, on découvrit chez lui, parmi des reliques de saints, un petit papier cacheté sur lequel était écrit : *Sang de Louis XVI.* Dans son réquisitoire, Fouquier-Tinville l'accusa « d'avoir fait des rassemblements en différentes maisons pour y entretenir le *fanatisme* religieux et d'être l'auteur d'une conspiration tendant à tromper le peuple, en présentant à plusieurs personnes du sang, supposé être celui du *tyran,* pour apitoyer sur son sort, afin de parvenir, par ce moyen, au rétablissement de la royauté, à exciter la guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres et contre l'autorité légitime. » L'abbé Vancleemputte n'avait pas gardé pour rien une goutte du *sang de Louis XVI* : il alla à la mort avec le même courage que le Roi Martyr. Un de ses compagnons de captivité, le jeune Bimbenet-Laroche, « aspirant à l'état

(1) *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, n° 58, p. 231.
(2) Wallon, T. III, p. 352.

ecclésiastique », raconte en ces termes les derniers moments de ce saint prêtre, dans un billet écrit à un de ses frères le 3 janvier 1794 :

Le 1er de ce mois, à dix heures du soir, un de nos intimes a été jugé à mort pour ses étrennes. Depuis trente mois que ce respectable homme était chassé de son poste, il n'avait pas cessé un instant de se sacrifier pour les fidèles. Il était âgé d'environ 32 à 33 ans. Dès qu'il fut descendu du tribunal pour attendre l'heure du supplice, il demanda son bréviaire au guichet, où il passa la nuit. Il nous le fit remettre le lendemain par le concierge, et il nous écrivit deux mots ou il nous marquait, entre autres choses, qu'il avait passé la nuit fort tranquillement, et qu'il était comblé de consolations. Je n'ai pas de peine à le croire : lorsqu'on a vécu comme lui, le moment de la mort paraît fort doux. Il est maintenant où nous espérons aller sous peu. Il nous a promis, dans son écrit, qu'il ne nous oublierait pas. J'ai quelques reliques de lui que je garde bien précieusement, et que je vous ferai passer lorsque j'aurai le bonheur de le suivre (1) ».

Le 21 juin 1794, ce n'est plus seulement une famille entière, comme il arrivait trop souvent, qui comparaît devant le tribunal révolutionnaire. C'est pour ainsi dire un village, au moins des membres de toutes les familles du village de Caussade. A la nouvelle de la mort du roi, ils avaient fait célébrer une messe où ils avaient porté une cocarde noire en signe de deuil, Ils étaient accusés d'avoir parcouru le village en criant : « A bas les cocardes nationales ! il faut en prendre de noires. » Dix-sept étaient poursuivis : tous furent condamnés, moins un qui ne se trouva pas. Voici les noms de ces braves gens, victimes expiatoires du deuil de Louis XVI :

Dominique Lacroix, 44 ans ; Raymond Delpèche Saint-Ton père, 63 ans ; Jean Delpèche Saint-Ton fils, 38 ans ; Jean-Savit Labat, 30 ans ; J.-Pierre Clavière, 64 ans ; Joseph Borie, 30 ans ; Bertrand Genèbre, 21 ans ; Pierre Moulet, 50 ans ; Jean-François Pichelier aîné, 51 ans ; François Foussegrive, 27 ans ; Raymond Borie, 19 ans ; Jean Riette, 28 ans ; Mafre Calmette, 36 ans ; Antoine-Ange Bastie, 29 ans ; Jacques Cassaigne dit *Cauvin*, 27 ans ; Jean Cassaigne, dit *Cauvin*, 28 ans. (2).

C'est sur les noms de ces héros obscurs, de ces vrais *patriotes*, que je veux fermer ces pages consacrées aux *Défenseurs de Louis XVI*.

EDMOND BIRÉ

(1) *Les Martyrs de la Foi pendant la Révolution française*, T. IV, Bimbenet-Laroche p. 690. fut guillotiné peu de semaines après l'abbé Vancleemputte, le 25 février 1794.

(2) Wallon, T. IV, 288 et 501.

CHRISTIANISME ET RATIONALISME

La démonstration de la divinité du christianisme contre le rationalisme contemporain s'établit par le moyen de deux preuves : l'une, que nous appelons *intrinsèque*, et qui consiste dans l'exposé de la sublimité et de l'efficacité de sa doctrine. L'autre, preuve, extrinsèque, réside dans les miracles évangéliques.

La première preuve, logiquement, arrive en tête de ligne, parce qu'elle décèle l'organisme, la vie, la pulsation divine au cœur du christianisme ; la seconde à la suite, parce que, par des faits à *côté*, des événements extérieurs et passagers, elle ne fait autre chose que fortifier la démonstration intrinsèque en la couvrant de sa lumière.

J'ai cru cependant devoir commencer cette étude par l'argument du miracle, et parce qu'il est un argument de *fait*, et parce qu'il est attaqué par tous les efforts du rationalisme contemporain.

A vrai dire, le miracle est le *siège* de la certitude évangélique, les éléments qu'il offre à la discussion sont quasi matériels ; on peut les toucher, les contrôler, les manier dans tous les sens. Il forme le côté démonstratif de la foi chrétienne, d'où jaillit ce que l'Ecole appelle une *évidence d'autorité*. — L'autre démonstration, la preuve morale, est loin d'avoir cette valeur, elle ne peut nous fournir qu'une *évidence d'examen* ; et encore cette preuve est-elle relativement et invinciblement obscure, parce que, tenant à l'essence mystérieuse de la religion et à son origine divine, elle est nécessairement enveloppée d'un quelque chose de divin, d'une sorte de nimbe, d'où sort pour nous moins d'évidence que d'admiration.

Le miracle est la base de notre démonstration ; je commence

donc par lui, pour achever par la preuve intrinsèque. On admire plus à l'aise les splendeurs de l'édifice quand on s'est assuré de la solidité de ses assises.

Le débat qui concerne la divinité de la Religion s'est engagé sur la terre aux premières manifestations du christianisme.

Un homme s'était dit Dieu, Il était mort pour l'avoir dit. Et qui dit Dieu, dit créateur et maître absolu de la nature ; sinon la nature serait indépendante, elle serait Dieu elle-même. Et par conséquent, afin de prouver son dire, (car il faut qu'il le prouve), pour prouver, dis-je, son affirmation, il lui faut précisément se démontrer le souverain incontesté de la nature, le dispensateur des lois secondes, le *maître*. Et c'est par cette seule et lumineuse démonstration, c'est par de pareilles preuves, par des preuves d'autorité divine, par des actes de créateur, par des miracles, que cet homme, qui se dit Dieu, prouvera qu'il est Dieu, et que, conséquemment, son enseignement, le christianisme, est divin.

Aussi, de même que Jésus-Christ devait, avant tout, asseoir l'affirmation de sa divinité sur des miracles, le premier soin de l'incrédulité, pour rejeter cette divinité de Jésus-Christ, a-t-il été de nier le miracle.

Deux voix surtout se sont, dans notre temps, élevées contre lui. L'une, sortie de l'école de Tubingue, et venue à nous à travers le brouillard de la philosophie germanique ; l'autre, sortie de l'Institut de France, et s'en allant dans le monde avec l'éclat et la désinvolture de notre littérature romantique. La première avec Strauss, expliquant que si tout le monde a cru aux miracles du fils de Marie, c'est parce que tout le monde était convaincu que le Messie devait en faire ; la seconde, avec Renan, contestant que les contemporains de Jésus lui aient jamais reconnu un pouvoir miraculeux, mais attribuant, en revanche, aux premiers siècles de l'ère nouvelle l'élaboration inconsciente et progressive de la fable et du merveilleux. Toutes deux, niant donc le surnaturel, et se complètant singulièrement, l'hypothèse allemande de l'illusion des contemporains du Christ, par l'hypothèse française de l'illusion des âges qui lui succédèrent, pour ensemble produire le mythe messianique, semblables à deux nuages venus l'un d'arrière et l'autre d'avant, et dont la conjonction sème la nuit.

Cependant, parce qu'ils avaient, de race et de tempérament, un esprit différent, et quoiqu'ils dussent inévitablement arriver ensemble au même point, ils ne pouvaient suivre le même chemin.

Strauss était parti du protestantisme, lequel, en 1835, était devenu déjà, à l'école de Tubingue, le rationalisme, rien qu'en suivant sa pente. Son disciple n'eut pas de peine à lui faire franchir tout le terrain qui le séparait du mysticisme. De là au nihilisme il n'y avait qu'un pas, et il est fait. Evolution inévitable ! En effet, avec Luther, l'esprit humain devenant libre, libre à sa manière, avait rompu avec l'autorité de l'Eglise. Il avait brisé, selon l'expression de son chef, le lien de fer qui le tenait rivé au mur ; mais ses mains et ses pieds étaient encore dans les chaînes, car l'autorité de la Bible demeurait toujours respectée. Le rationalisme vint bien élargir encore ces entraves, en autorisant la libre discussion, l'interprétation personnelle des textes de l'Écriture : mais parce que certains faits, certains récits subsistaient constatés et incontestés, l'esprit de l'homme gardait encore flottants ces fers desserrés et relâchés. Strauss les fait tomber entièrement en substituant la fable, le mythe, aux dernières vérités subsistantes. Et dès lors, comme il n'y a plus dans le domaine de la pensée et de la foi rien de fixe, rien de certain, rien de vrai, plus de révélation, plus de divinité, plus d'Évangile, plus d'espérances, plus de rédemption, plus d'au-delà, les aspirations humaines, qui jadis se mouvaient dans la lumière des vérités révélées, retombent sur elles-mêmes pour circuler, avides et inquiètes, dans les limites étroites du temps. Le nihilisme était né.

Renan, par un chemin différent, aboutit à la même finale. Il était, lui, parti du christianisme, du cœur même du christianisme, où il avait puisé le plus pur suc de la piété et de la science sacrée. Mais parce que c'est le privilège de cette mère d'imprimer à ses fils, à leur esprit, à leur cœur, à leur physionomie même, un air de famille qui ne s'en va plus, le membre de l'Institut a gardé une attitude, un air, une façon d'être, de parler, de tenir les mains, de porter l'habit, noir ou vert, qui évoque spontanément à l'esprit l'idée du Séminaire. Donc, parti du christianisme, il demeura dans l'idée religieuse, et chanta cette note toute sa vie. Mais ce fut à sa manière, repoussant, comme nous l'avons vu, le miracle et tout le divin de la religion, avec, comme objectif, l'éclosion d'un christianisme tout neuf,

d'un christianisme sans christ, bon enfant, sans dogmes, sans sacrements, sans histoire, sans autre morale que la morale spontanée et naturelle, le reste, c'est-à-dire tout le passé, étant erreur, et lui, Renan, chargé d'en avertir, par délégation du bon sens, les dix-huit siècles écoulés, en plus du sien. Par là, il arrivait, comme Strauss, à la morale indépendante, c'est-à-dire, pratiquement, au *Rien*.

Tels sont les deux apôtres contemporains de l'impiété sociale. Au moins, Strauss semble-t-il convaincu et sérieux ; ses erreurs ont le ton grave. Renan n'a même pas ce léger bénéfice ; il se moque aisément de son public, auquel il distribue un nouveau remède à grands coups d'archet littéraire, lui citant, sans hésiter, des textes qui n'existent pas, traduisant certains autres à grandes enjambées de vérité, n'hésitant pas, pour expliquer un miracle, à se rendre en personne, sans craindre un voyage de dix-huit siècles, sur le théâtre de l'événement, et là, suppléant, complétant, retranchant, ressuscitant tout, avec des admirations hypocrites, des hypothèses, des mots à deux sens, tellement qu'en le lisant beaucoup disent : « Oui, évidemment, ce doit être cela ! tout s'explique ainsi..., c'est tout simple. » Il est le continuateur de Voltaire.

A ces deux hommes nous répondons par une affirmation souveraine : Jésus-Christ est Dieu, et le christianisme est divin.

« Non ! objectent-ils ; car le miracle seul peut prouver cela, et le miracle n'est pas possible. »

Nous opposons : « le miracle existe. »

La démonstration de ce fait divin est, à elle seule la réfutation de leur erreur et notre thèse.

Pour l'établir d'une manière à la fois concise et suffisante, je suivrai dans notre démonstration le chemin que la critique rationaliste elle-même nous a tracé. — Elle affirme d'abord que le miracle est en soi un non-sens, une contradiction, une impossibilité. Et nous, par conséquent, après avoir fixé le mot, nous établirons sa possibilité métaphysique — Battue sur ce terrain, la critique objecte que, quoi qu'il en soit de la possibilité du miracle, il ne saurait être vérifié. Nous démontrerons qu'il peut l'être. — Et parce que, vaincu encore de ce côté, le rationalisme se réfugie dans une troisième retraite, à savoir que le miracle n'a jamais été, *en fait*, constaté, nous lui mettrons sous les yeux

cette constatation, si évidente qu'il ne reste plus dès lors à la critique d'autre rempart contre le surnaturel qu'une mauvaise foi manifeste, sans autre remède que le miracle lui-même.

I

Et d'abord, que signifie, au juste, le miracle, et que faut-il entendre par ce mot?

Pour bien l'entendre, il faut se rappeler qu'un fait, un phénomène, dont nous sommes témoins, peut être envisagé, au point de vue de la cause dont il émane, de deux manières profondément distinctes : ou bien comme résultant d'une force que Dieu a tout exprès créée pour le produire, ou bien comme résultant de l'action immédiate et directe de Dieu lui-même. En d'autres termes, tout effet produit est le résultat ou d'une loi permanente établie par Dieu pour le produire, ou d'une dérogation libre à cette loi, permanente pour tous les autres cas, dérogation voulue et accomplie par le législateur lui-même. Sans affirmer, jusqu'ici, que cette distinction existe et que ces deux catégories de faits sont constantes, nous pouvons du moins concevoir cette distinction et l'envisager abstractivement comme le cadre universel dans lequel tous les faits contingents se produisent.

Or, nous appelons *Miracles* précisément tous les phénomènes de la seconde de ces deux catégories de faits, ceux qui ont pour agent immédiat le Créateur, et qui, par suite, sont au-dessus ou tout au moins en dehors des forces qui agissent dans la nature et qui gouvernent le monde. C'est la définition même de St. Thomas : *Illa simpliciter miracula dicenda sunt quæ divitus prœter servatum ordinem in rebus fiunt.*

Ajoutons, pour compléter cette remarque préliminaire, qu'un phénomène peut être au-dessus ou en dehors des lois contingentes de deux manières : ou en lui-même, c'est-à-dire dans la *substance* même qui le constitue ; ou relativement à son *mode* de production, à la manière dont il a été produit. Le premier s'appellera miracle de premier ordre, et l'autre miracle de second ordre. Ainsi : un mort ressuscite ; rien dans la nature ne peut produire un résultat semblable : le miracle est *quoad subs-*

tantiam, de 1er ordre. Ainsi encore, un membre fracassé est guéri instantanément sans aucun secours de l'art... Miracle *quoad modum* et de 2e ordre, parce que, bien qu'un membre fracassé puisse guérir naturellement et sans l'intervention directe de Dieu, il est d'expérience universelle et de certitude physique que la nature laissée à elle-même ne guérit jamais de cette manière.

Cela posé, nous nous heurtons tout de suite à la première objection rationaliste. « Vous distinguez bien, dit Renan, dit Strauss, dit la critique; seulement votre distinction manque de base, parce que le miracle n'est pas possible. »

Rousseau, leur père philosophique, qui avait souvent, parmi ses bizarreries intellectuelles, des échappées de bon sens, s'était posé, lui aussi, cette question, et tout le monde sait comment il y répondait ». Ce serait, dit-il, faire trop d'honneur à celui qui nierait le miracle, que de lui répondre, et même que de le punir ; il faudrait l'enfermer. « Hélas ! le philosophe de Genève ne se doutait pas du progrès que, lui disparu, nous allions faire; et s'il revenait parmi nous, l'auteur des lettres de la Montagne serait bien étonné de trouver à l'Académie celui qu'il souhaitait voir à Bicêtre !

Sans nous arrêter à cette fin de non-recevoir, qui est juste, mais par trop commode, nous pourrions répondre : « Mais certainement, le miracle est possible . Une action, une intervention directe de Dieu en dehors des lois communes et générales de la nature, est toujours possible ! Tout est possible à Dieu ; et vous n'avez pas plus le droit de lui méconnaître le pouvoir d'intervenir *a posteriori* dans le monde, que vous ne lui avez dénié celui d'y intervenir *a priori* aux jours de la création !.,. »

Mais à peine avons-nous dit cela, que voilà toute l'école rationaliste, tous ces athées, tous ces sceptiques, saisis d'une subite tendresse, d'une sollicitude inusitée pour la divinité, et nous criant avec de grands gestes d'hommes scandalisés : « Mais vous blasphémez votre Dieu : Respectez au moins son immutabilité et l'harmonie définitive de ses ouvrages !... »

Comme si ce que Dieu veut un jour, il ne l'avait pas toujours voulu ! Comme si l'exécution actuelle de son vouloir n'était pas le jaillissement, dans le temps, d'un dessein éternel !!

Ce que Dieu a voulu, en fixant l'activité de toutes les lois con-

tingentes de la nature, c'est que la nature, sous leur impulsion, suivît dans son ensemble un mouvement régulier, base de la certitude physique, une marche constante qui garantit dans le monde matériel la perpétuité de l'ordre dans une harmonie générale. Mais du même coup il a prévu et décidé de tout temps que dans certains cas spéciaux dont il est juge, il ferait lui-même se produire à côté de ces lois qu'il a établies et sans rien y changer, un fait original, par la vertu de son intervention personnelle.

Refuser à Dieu ce pouvoir (car il ne peut s'agir de son *droit*) n'est-ce pas enchaîner le législateur à sa loi ? Est-ce que les lois humaines ne sont pas semées d'exception ? N'avez-vous pas vous-même décrété à l'Académie que, règle générale, les substantifs français prennent une s au pluriel ? N'empêche qu'ils n'en prennent pas tous. Eh bien ! pourquoi Dieu n'aurait-il pas ce pouvoir d'exception dont jouit l'académicien ?.. Le miracle, mettez que c'est un coup d'état de Dieu dans la nature, ou, si vous aimez mieux, un cas spécial, dont le sujet, dans certaines circonstances, ne prend pas d's au pluriel. Voilà tout.

Et l'exception du miracle ne porte pas atteinte davantage à l'harmonie du monde, à la marche régulière et immuable de ses lois. Le miracle ne touche pas aux lois de la nature ; il se produit en dehors d'elles, ou à côté, les laissant toutes dans l'immutabilité contingente de leur jeu.

Exemple : Une loi physiologique veut et produit toujours qu'un homme dont le tympan se brise n'entend plus. Cinquante hommes entendaient ; un coup de tonnerre est venu briser leurs tympans, voilà cinquante sourds. Telle est la loi. Puis, un cinquante-et-unième, je suppose, devient sourd, lui aussi ; seulement, le lendemain, par un miracle, il recouvre l'usage de l'ouie. Est-ce que cette exception, ce phénomène, empêcheront demain, après-demain, n'importe quand, un nouveau coup de tonnerre de briser cinquante nouveaux tympans et de faire à nouveau cinquante sourds ?... Et parce qu'il plaît un jour à Dieu, pour des motifs souverainement sages, de faire qu'un boiteux marche, qu'un aveugle voie, qu'un fleuve remonte vers sa source, qu'un mort surgisse de sa tombe, est-ce que ces faits extraordinaires, exceptionnels, produits en dehors des lois du monde, par la loi souveraine de la volonté du maître de tous les mondes, est-ce que ces miracles empêcheront un seul instant

le soleil de se lever le matin et de se coucher le soir, les fleuves de descendre à la mer, les hommes de suivre la pente qui les entraîne tous à la mort, et toutes les forces de la nature entière, semées et déposées par Dieu dans les êtres, de poursuivre à travers le temps, le merveilleux concert de leur activité ?..

Manifestement non ! Seulement, il est évident aussi que Dieu n'est pas l'esclave des lois contingentes qu'il a faites. Il les respecte, il les maintient, parce qu'elles sont les rouages choisis par lui, de son univers ; seulement il s'est réservé au milieu d'elles la place suffisante pour passer.

Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'insister sur ce point fondamental dans la question qui nous occupe. La critique a du reste reconnu elle-même que ce sentier est pour elle sans issue. Aussi a-t-elle fait volte-face, et elle nous dit : « Quoi qu'il en soit de la possibilité métaphysique du miracle, cette vérité, si elle existe, appartient aux nuages. C'est pourquoi nous voulons négliger le miracle dans la critique historique et dans les études religieuses, car, pour le constater, nous n'avons aucun signe infaillible. Comment, en effet, reconnaître son existence, puisque étant un fait que vous dites produit *en dehors* de la nature, il échappe au regard, se dérobe à la démonstration ? Ce que vous jugez bon d'appeler *miraculeux*, nous l'appelons, nous, *inexpliqué*.

Mais d'abord, pourquoi le fait miraculeux échapperait-il à la démonstration ? Pourquoi serait-il exclu du domaine de la constatation scientifique ? En quoi, je vous prie, est-il inaccessible aux sens, plus que les autres faits purement naturels que je saisis par les appréhensions complexes de tous mes organes ?

Voici, auprès de moi, un homme, un ami, un frère. Je me promène avec lui, je lui parle, nous discutons ensemble les théories, je suppose, de M. Renan. Il est bien évident que pour moi cet homme vit, n'est-il pas vrai ! — Or cet homme tombe malade, je l'abrite sous mon toit, il y dépérit, il y meurt. Je voudrais me faire illusion, je conserve ses restes glacés, deux jours, trois jours, quatre jours... m'efforçant de croire, d'espérer, contre tout, qu'il n'est pas mort, cet ami, ce frère, qu'il va revivre, qu'il dort dans une léthargie... C'est en vain. La décomposition arrive, prompte, inexorable, absolue. Je peux bien constater cela aussi, je pense ; et rien ne peut contre cette évidence

terrible autant qu'inhumaine. Et voici que, tandis que je me dispose à m'éloigner enfin de cette désagrégation infectueuse, voici que survient un homme : il s'approche, il prie devant ce cadavre, il regarde le ciel et il dit : « Lève-toi ! — Et moi, moi qui suis là, moi qui entends, moi dont le cœur bat, moi-même enfin, je vois ce mort, cet ami, ce frère, je le vois aussitôt qui se lève, plein de vie, de santé, de force, debout devant moi, debout vivant, dans l'auréole de sa résurrection ! Est-ce que le scepticisme, fût-il cent fois scientifique, viendra jamais me dire, à moi, que je ne le connaissais pas, cet homme, que je ne l'ai pas vu vivant, que je ne l'ai pas vu mort, décomposé, que je ne le vois pas ressuscité ?... La constatation est complète, et le miracle est devant moi avec toutes les clartés de l'évidence.

Mais non ! répond à cela la critique, non ! vous ne pouvez pas conclure rigoureusement de là au miracle ; pourquoi ? parce que quoiqu'il en soit des preuves que vous donnez du fait miraculeux, vous aurez toujours *a priori* contre ce fait une certitude qui annule la preuve. Et cette certitude *a priori*, c'est qu'un corps humain, une fois livré à la putréfaction, ne ressuscite pas. Toutes vos preuves ne peuvent rien contre cette certitude. Il y a donc sur un même point deux certitudes opposées l'une à l'autre, la certitude de la loi et la certitude de la dérogation à la loi. Aucune conclusion n'en peut sortir, ou plutôt la certitude générale et acquise d'avance reste à la loi au détriment du fait miraculeux.

Et nous voilà, de la sorte, enfermés par la critique entre deux certitudes qui se repoussent l'une l'autre et se disputent l'honneur de nous convaincre. J'en sors tout de suite par le raisonnement que voici :

Citoyen français, je suis soumis à la loi générale et commune à tous de l'impôt. J'ai la certitude acquise que l'impôt, cette année, me demandera une part de mon avoir. Mais voici que le *Journal officiel* annonce que, par décret présidentiel et avec l'assentiment des Chambres, le Gouvernement, pour récompenser les services du clergé, me relève de cette obligation de l'impôt... Mon Dieu, même sous le régime des principes de 89, il n'y a rien d'impossible à cela, métaphysiquement du moins ! Car enfin, que l'Etat me décharge de l'impôt pour récompenser mes services, ou qu'il me favorise d'une dotation aux frais des contribuables, la différence n'est que nominale. Donc, la loi qui m'oblige à l'impôt est évidente ; mais le décret du *Journal officiel* qui me dé-

gage de cet impôt est d'une certitude non moins évidente. Que ferai-je donc? Je vous prie de n'en pas douter : je garderai mon argent, et la certitude d'exception l'emportera pour moi et pour tout le monde sur la certitude générale de la loi commune.

La question qui nous occupe ici est aussi simple. La certitude générale de tous les phénomènes physiques de l'ordre purement naturel demeure perpétuellement acquise à tous les faits de cet ordre. La certitude particulière surgit, à coté de la première, dans sa lumière indépendante, en faveur de l'exception, qui n'infirme aucunement la règle.

La critique persiste : « Cependant, dit-elle, puisque le miracle est un fait qui excède les lois de la nature, vous ne pouvez vous prononcer formellement sur la certitude de son évidence que vous n'ayez acquis d'abord la connaissance parfaite et adéquate de toutes les lois de la nature. Car enfin, qui vous dit que ce fait inusité, que vous appelez miraculeux, n'est pas la conséquence de quelque loi mystérieuse, dont la science un jour enrichira l'héritage de nos connaissances ?

A quoi je réponds que la nature est une *harmonie*, une harmonie qui n'est pas libre, et qui ne peut avoir la puissance de se démentir elle-même. Je réponds que dès l'instant où j'ai connaissance d'une loi naturelle, debout devant mon esprit sur la base de son évidence, rayonnant dans l'éclat de la certitude, je suis assuré que, quels que soient les progrès éventuels de la science, aucune loi contradictoire ne pourra jamais l'infirmer.

S'il n'en était ainsi, s'il me fallait admettre, pour tout fait extraordinaire, quelque force mystérieuse, à moi inconnue, et que la nature tient en réserve pour des circonstances privilégiées, je dis qu'il n'y aurait plus de science, aucune science, parce que d'aucun fait l'on ne pourrait tirer une conclusion certaine. Il faut donc choisir, et admettre, ou bien que nous ne sommes en possession d'aucune loi certaine dans tout l'empire de la nature, ou bien alors que jamais l'inconnu ne peut être appelé en témoignage contradictoire contre la certitude du connu.

Assurément, nous ignorons bien des choses ! Mais dans tout ce que nous ignorons, nous sommes et nous devons être certains qu'il n'y a rien parmi le domaine immense de l'ignoré et du possible, qui soit la contradiction des lois dont nous avons la connaissance certaine. Ainsi, par exemple, il m'est démontré par une universelle expérience que tout organisme détruit ne se refait

pas de lui-même ; que le vivant, une fois mort, ne sort pas en une minute de la putréfaction de son cadavre pour ressusciter à la vie avec l'identité de sa forme et de sa substance. Et quelque merveilleuses que soient toutes les transformations possibles dont la nature garde le secret, malgré l'étroitesse des limites auxquelles s'arrête notre science expérimentale, je suis sûr qu'il n'existe pas, qu'il ne peut exister, parmi ces profondeurs qui me demeurent voilées, une loi quelconque de la nature en vertu de laquelle le cadavre pourra jamais sortir, vivant et radieux, du sein de sa putréfaction.

Conséquemment, si ce phénomène vient à se produire devant moi, devant vous, devant cent, mille, dix mille témoins ; si tous nous avons vu le cadavre, si tous nous avons en tremblant palpé cette pourriture ; et si en trois secondes, sous une prière tombée sur cette poussière, des lèvres d'un homme, un corps plein de jeunesse se lève de cette corruption, et se pose vivant devant nos yeux ouverts en disant : « Me voici ! » alors, parce que je suis assuré que la nature ne fait pas de revenant, je passe par-dessus cette nature tout entière, j'arrive à mon Créateur, je reconnais à ce fait une cause surnaturelle, je constate l'action divine dans cet événement qui excède toutes les lois possibles du monde organisé, et je conclus avec certitude au miracle.

Donc, le miracle est possible ; sa constatation est possible ; reste à savoir s'il a jamais été matérialement constaté. La critique le nie, et elle ramène ainsi d'elle-même la question générale et théorique du miracle à une question de fait.

Je ne m'arrêterai pas longtemps à cette dernière barrière que le rationalisme nous oppose. Je lui demanderai seulement, quand il nie qu'un seul miracle ait jamais été constaté : « Qu'en savez-vous ? qu'est-ce qui vous autorise à le nier ?.. Nous connaissons, nous, des milliers de miracles que des millions de témoins, qui les ont vus, nous affirment... Avez-vous donc vécu au milieu d'eux tous, avez-vous tout vu, tout entendu, tout contrôlé ?.. Comment dès lors savez-vous si bien que *jamais* un miracle n'a été fait dans des conditions qui permissent qu'on le constatât !.. Quel âge avez-vous donc ? cinquante ans, soixante ans, quatre-vingts ans, ou dix-huit siècles ?.. Et si vous n'avez pas dix-huit siècles, pourquoi niez-vous ce que dix-huit siècles nous affirment ?

Est-ce parce que, à vos yeux, le Christ agissait à huis-clos, comme vous le prétendez, parce qu'il manque à ses actes miraculeux ce caractère de publicité qui doit les rendre visibles et évidents à tout regard impartial ? Voyons cela !

Jésus se lève au milieu de la foule, il opère des prodiges : le peuple accourt, ses ennemis accourent, ses détracteurs, les jaloux, les ambitieux, les hostiles, les puissants haineux ; et ils se penchent, ils regardent, ils constatent l'étrangeté de ces faits, une fois, deux fois, cent fois ; aucun ne les nie, tous les reconnaissent, pas un n'élève la voix, et pas une bouche ne prononce le mot d'imposture. — Les disciples agissent comme leur maître. D'autres foules constatent d'autres merveilles et les consacrent avec une même unanimité. L'autorité publique, la science, la politique, l'intérêt, la religion d'alors, sont également intéressés, cependant, à les contester : ils n'en contestent aucun. Des gardes sont placés autour du tombeau, le sceau national ferme la pierre, et le tombeau s'ouvre, et la pierre est brisée, et le Ressuscité se montre à des milliers de personnes...

Où sont-ils donc, vos miracles à huis-clos ? Montrez-les moi ! Est-ce celui de l'aveugle-né ? Est-ce la guérison des dix lépreux? Est-ce la multiplication des pains devant 5,000 hommes au désert ? Est-ce la résurrection de Lazare ? Où trouvez-vous là l'invisible et le mystère ? Où donc, dans ces faits réalisés en plein soleil, sur la place publique, devant la foule, en présence du peuple qui applaudit et des pharisiens qui murmurent, où donc est le huis-clos ?

Vous réclamez aussi, et à raison, dans tous ceux qui ont vu et qui racontent, des caractères de véracité qui garantissent à vos yeux la probité historique de leurs récits. Nos témoins ont-ils ces conditions, les auteurs évangéliques, en particulier, les ont-ils ?... Sont-ils des menteurs, des illusionnés ? Ont-ils l'air de cela? Leurs mensonges, s'ils étaient, avaient-ils des chances d'être admis ?.. Je ne m'arrête pas à cette preuve, elle est classique. Je dirai seulement que l'erreur et que le mensonge ne parlent pas le langage dans lequel s'exprime l'Évangile. La simple lecture de l'Évangile m'en dit sur leur compte, à cet égard, mille fois plus que toutes les philologies et que toutes les critiques allemandes ou françaises. Il n'y a qu'un menteur pour y découvrir le mensonge. Celui-là, hélas ! il ne sent plus, il ne

respire plus le vrai qui monte, comme un parfum du ciel, de ces pages... Il a perdu, perdu, le sens de la sincérité.

Ce que vous voudriez, je le sais bien ! Vous voudriez, n'est-ce pas ? que les miracles soient constatés par des commissions !..... Eh bien ! tranquilisez-vous ! le miracle catholique a subi cette épreuve ; il a paru devant le jury de l'humanité ; il a ravi le suffrage de toutes les sciences, de tous les génies, de tous les apostolats, de toutes les saintetés, de tous les martyrs, en chaque siècle ! Il a passé par le contrôle sévère de toutes les grandes intelligences et de tous les grands cœurs qu'a produit le monde depuis près de deux mille ans ! Et ce tribunal devant lequel a comparu le miracle, s'il a pu se tromper, que feront, je vous prie, vos commissions à budget, vos comités, vos délégués des sciences physique, chimique ou physiologique ?

L'humanité a sa conviction faite, elle marche dans l'évidence expérimentale du miracle, vous laissant, au fond de votre église, sous la coupole, devant votre fauteuil d'immortel, avec les quelques enfants perdus de la foule qui vous demandent des arguments contre le surnaturel et des raisons contre le miracle.. Et chacune de ces générations, se rangeant au décret du grand jury des peuples et des siècles, dit et dira, contre vous, et peut-être, un jour, sinon avec vous, hélas ! du moins avec vos disciples, (Dieu nous entende !) :

Je crois que le miracle est possible !

Je crois que le miracle peut être constaté !

Je crois que le miracle a été constaté cent fois, et conséquemment que Jésus-Christ est Dieu, et que le christianisme est divin !

II

Et maintenant que nous sommes en possession de la certitude d'évidence par la lumière toute-puissante qui jaillit du fait miraculeux, je m'approche de cette religion, je regarde sa doctrine, je l'étudie, je la compare, et sa sublimité en même temps que son efficacité d'expansion et de relèvement moral me donnent de son origine divine une nouvelle évidence, l'évidence d'examen.

Je serai bref sur ce nouveau terrain, dont l'étude a des portées illimitées, et dont il suffira que je rappelle ici les grandes lignes.

Toute œuvre, quelle qu'elle soit, a inévitablement trois époques, trois phases distinctes : la conception, la résolution et l'exécution. Et quelle que soit l'obstination de la critique moderne à l'égard des miracles évangéliques, nous lui opposons ces trois prodiges du christianisme : le prodige de l'idée, le prodige de la volonté, le prodige de l'accomplissement ; en d'autres termes, le christianisme dans sa sublimité intrinsèque et dans son efficacité de relèvement et d'expansion.

Toute œuvre est une idée passée à l'état concret. La beauté de l'œuvre manifeste la grandeur de l'idée dont elle est la forme. A ce point de vue, le christianisme décèle une idée, une conception divines, parce qu'il est l'expression sublime d'une idée que nul homme n'a jamais eue, qu'aucun homme ne pouvait avoir.

La conception du christianisme, en effet, est sans racines naturelles dans l'intelligence humaine. Cette conception a été d'établir, de fonder une société comme il n'y en avait jamais eue, comme jamais on n'en avait conçue, le royaume des âmes, avec, pour ses limites, les frontières mêmes de la conscience : royaume inimaginable, où tout le gouvernement est organisé par l'esprit et pour l'esprit, et dans lequel les puissances qui fondent ou constituent d'ordinaire les sociétés humaines ne seront rien, absolument rien, ni comme forces productives, ni comme forces constitutives ; royaume enfin, dont les éléments qui entrent dans son élaboration seront ce qu'il y a de plus insaisissable, de plus fugace et de plus divisible, les pensées et les volontés des hommes, et encore, les pensées dans la région du mystère, les volontés dans la région du sacrifice, et les unes et les autres au sein de la plus entière liberté. Je vois là le sceau de Dieu !

Il y a plus. Les pensées humaines ne naissent pas à l'état parfait. Elles obéissent à la loi universelle de l'infirmité humaine ; elles ne font qu'un pas à la fois, elles demeurent enveloppées d'ombre, elles n'atteignent jamais à l'extrémité du progrès, à la fixité des choses pleines et parfaites. L'invention du christianisme est l'unique exception à cette loi. Non-seulement elle est sortie de Jésus-Christ avec son originalité singulière, mais elle

a été conçue par lui d'un seul jet, pleine, achevée, complète. Du premier coup Jésus de Nazareth a la vision de son œuvre ; d'un seul bond, son idée arrive jusqu'à l'extrême de toutes les conséquences qu'il médite, et dans un achèvement immuable.

Le monde changera, les philosophies et les systèmes changeront, sa doctrine, jamais ! Les siècles succéderont aux siècles, aucun ne trouvera à cette doctrine rien à redire. Les états sociaux se modifieront, elle demeurera la solution suprême de tous. Elle est intangible, parce qu'elle est la vérité. Le ciel et la terre n'y pourront rien changer : eux passeront, mais les paroles qui portent la pensée divine aux hommes ne passeront pas: *Verba mea autem non prœteribunt*. La conception du christianisme démontre sa divinité.

Mais une idée demande à son service une volonté égale. Les œuvres fécondes germent de la coopération harmonieuse de ces deux puissances. Qui ne veut que de petites choses se démontre petit ; qui en veut de grandes se démontre grand ; et celui qui veut et produit ce qu'aucun homme ne pouvait vouloir et produire, se démontre Dieu.

Et c'est ce que nous voyons dans le fondateur de l'Église : une volonté grande et vaste, propre et personnelle, comme son idée, et comme cette idée aussi, arrivant d'un seul coup à sa plénitude d'exécution.

Qu'est-ce donc qu'a voulu Jésus-Christ ? Il a voulu ce qu'il avait conçu ; il a voulu que sa conception devînt l'histoire. Or nous le connaissons, ce concept : c'est l'empire des âmes, sans limites dans l'espace et dans la durée, empire surnaturel, universel, immortel, et lui au milieu, centre à jamais vivant de cette humanité nouvelle incorporée à Lui et gravitant alentour de Lui. Certes, imaginer cela, c'était fou, ou divin ! Mais le vouloir ! ! Le vouloir tout seul et sans rien emprunter de sa résolution à une volonté étrangère quelconque ; le vouloir d'un seul coup et du commencement à la fin, sans hésitation, sans faiblesse, sans arrêt, voilà, plus évidemment encore, le divin, le divin dans le fondateur et le divin dans la chose fondée.

De plus, dans la poursuite de leurs desseins, l'homme, l'humanité, sont perpétuellement agités, parce qu'ils sont et se sentent faibles. Un mot, un murmure de l'opinion leur causent d'immaîtrisables tressaillements. Ou bien, s'ils possèdent un

calme relatif, c'est qu'ils n'ont pas sondé tout l'obstacle : ils ont alors la tranquillité de l'inconscience. Il n'en est pas ainsi du fondateur de l'Eglise, lequel, venant tout remuer, de fond en comble, et soulever l'univers, demeure calme, d'un calme suprême, qui est l'émanation en même temps que la preuve de sa toute-puissance et de sa force. Cette tranquillité n'est pas de l'homme !

Ce n'est pas à dire que le Christ aille à cette aventure en aveugle ! Il sait tout ce qu'il va faire, il en a mesuré les obstacles, il en connaît les difficultés, il sonde tous les abîmes à travers lesquels doit passer sa conquête, naturellement impossible, il prévoit et annonce tout, la haine, la persécution, la trahison des siens, l'ignominie, la mort même... Et en face de tout, sa volonté demeure inflexible et tranquille.

Cette sérénité découle de son indépendance, indépendance vis-à-vis des circonstances et des hommes.

Les hommes n'ont pas l'indépendance de la volonté vis-à-vis des circonstances ; ils en sont esclaves. Ils sont venus à l'heure providentielle, et ce fut leur fortune. Je donnerai de ceci, en passant, deux exemples voisins de nous, deux noms, deux figures, l'une hideuse, l'autre sanglante : Luther et Napoléon. Le fils de Marie, lui, n'invoque le secours ni la complicité des événements ni la conspiration de son siècle. Tout au contraire : au lieu de suivre l'événement, il le brave ; au lieu de plier son vouloir aux circonstances, il pliera les circonstances elles-mêmes à la souveraineté de son vouloir ; au lieu de faire comme les réformateurs humains qui se jettent dans le torrent et se laissent porter par lui, il opposera au torrent la digue de sa volonté, et obligera le fleuve à remonter.

Les hommes, non plus, n'ont pas l'independance vis-à-vis de leurs semblables. Tout homme doit toujours compter avec l'homme. Nous sommes esclaves de l'opinion. Combien parmi nous sont libres de cette servitude? Combien, qu'un entrefilet de journal ne ferait pas aller au bout du monde ? Jésus, lui, ne tient compte de rien, ni des raisonnements des philosophes, ni des ruses des politiciens, ni des glaives des persécuteurs. Il veut ! voilà tout, et il ne tient compte que de cela, sans souci des hommes et des choses, des intérêts, des passions, des idées, des étonnements, et avec la certitude du succès.

Cette certitude, il est impossible de la nier, si étonnante qu'elle soit.

Son audace prophétique est un fait gravé en traits éclatants sur toutes les pages de l'Évangile, « Les portes de l'enfer ne prévaudront pas... » — « Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles... » Il est sûr, sûr de lui-même, sûr des choses, sûr du temps, sûr des hommes, sûr de l'inévitable triomphe. Et il dit : « Cela sera ! » dix-huit siècles répondent : « Cela est ! »

Le miracle de l'exécution a suivi le miracle de la pensée et du vouloir du Christ : il met à son tour sur l'œuvre tout entière le sceau de la divinité.

Nous disons, pour terminer, que l'avènement du christianisme, la transformation qu'il a opérée, *son efficacité*, n'est pas seulement un phénomène rare, extraordinaire, mais un fait surhumain et divin.

Et de ceci je donne tout de suite la raison, à la fois simple et radicale, à savoir : Que la nature n'est pas plus forte que la nature, ni l'humanité supérieure à l'humanité. En d'autres termes, il est impossible à l'humanité de se soulever plus haut qu'elle-même, de changer, par son énergie propre, les conditions fondamentales de son existence, de déplacer par elle-même l'axe de sa vie, de retourner les pôles sur lesquels elle roule et accomplit ses mouvements.

Eh bien ! ce que l'homme ne pouvait faire, Jésus-Christ l'a fait. Il a déplacé l'axe du monde moral, et par là il a changé, d'une extrémité à l'autre, du centre à tous les points de la sphère, toutes les conditions de la vie de l'humanité.

Le monde, l'humanité, en effet, se présente à l'observateur sous quatre aspects, ayant chacun sa vitalité et ses mouvements propres : le monde intellectuel, le monde moral, le monde social et le monde religieux, c'est-à-dire la pensée, la moralité, la société et la religion.

Et voyons, d'un coup d'œil, ce que le christianisme y a fait.

Le monde intellectuel roulait tout entier sur le pivot de la pensée humaine, l'homme se posait lui-même comme centre de la vérité. Jésus-Christ vient, et il change tout. Il dit : « La vérité, ce n'est pas vous, c'est moi ! » Il se pose comme centre du monde intellectuel et le soumet à lui tout entier. Les pensées de l'homme ne sont plus à la terre, mais au ciel ; ni à l'orgueil mais à la soumission ; ni aux hésitations, mais à la certitude,

dans laquelle elles marchent, au moyen de laquelle elles s'élèvent aux plus magnifiques conceptions.

Le monde moral roulait sur l'amour de soi. Aux deux points extrêmes, l'orgueil et la volupté ; au centre, l'égoïsme. Jésus-Christ vient et change tout. A l'amour de soi, il substitue l'amour de lui-même ; à l'orgueil, à la volupté, leurs contraires. Et au centre, pour être le moteur, l'âme du monde nouveau, il substitue à l'égoïsme cette chose féconde, inconnue, d'où sortiront comme d'une fontaine intarrissable, toutes les vertus : « Le Sacrifice. »

Le monde social, dans son aspect général, roulait tout entier sur la puissance du glaive. D'un côté, despotisme, de l'autre, servitude. Jésus-Christ vient et change tout. A la force il substitue le Droit ; le despotisme fait place à l'autorité et la servitude se retire devant la liberté.

Le monde religieux enfin, tous les temples, tous les autels, tous les cultes, toutes les religions antérieures reposaient sur le Panthéisme. Jésus-Christ vient, et change tout. Il retourne vers son véritable pôle, il ramasse et condense sur sa personne toutes les adorations dispersées sur mille idoles, et se posant lui-même comme centre du monde religieux, lui, le Christ, il crée autour de lui et en lui le christianisme, la religion universelle, la religion définitive.

Et avec quoi tout cela ? Par quels moyens ? Ni avec la puissance de l'or, ni du glaive, ni des lois, ni de la science. Non pas même avec l'aide de puissants et dévoués auxiliaires. Ceux-ci étaient faibles, ils étaient la faiblesse même et la faiblesse en face de toutes les puissances : tellement que même armés du glaive, et de l'or, et de la politique, et de la science, et de la parole, ils n'eussent pu d'eux-mêmes, réussir. A combien plus forte raison dénués qu'ils étaient de tous ces secours.

Et cependant, ces quatre transformations qui atteignent le monde moral tout entier, qui les niera ? Elles sont sous nos yeux, nous les contemplons, nous en sommes. Tous les âges les verront, au milieu de la poussière des institutions de la terre, semblables à ces montagnes géantes qui demeurent, sous le regard des siècles, les témoins toujours visibles de l'explosion qui les a soulevées.

Et sans que la persévérance de leurs effets soit un seul instant ralentie ! Les même vertus naissent et s'épanouissent sur la même

terre humaine ingrate et inféconde, avec ceci encore, que désormais cette humanité changée, renversant de ses propres mains ses idoles, et changeant l'orientation de ses désirs, le prendra lui-même, ce Christ, comme le point fixe, radieux, puissamment attractif, de toutes les aspirations, comme le faîte de sa récompense, et lui dira, par toutes les voix de son amour, comme Saint Thomas à qui Dieu demandait ce qu'il désirait par dessus tout le reste en retour de tous ses travaux : « Vous seul, Seigneur! *Te ipsum, Domine* ! »

D'où nous pouvons dire, sans seulement rappeler les deux pygmées dont nous parlions en commençant, et dont le souvenir, devant ce que nous venons de voir, s'est perdu : Celui qui sans aucune ressource humaine, et armé de sa seule puissance, a fondé, affermi et immobilisé dans l'humanité, au sein d'un antagonisme sans exemple, une pareille œuvre, est Dieu ; et son œuvre, ce christianisme, qu'il a conçu en Dieu, voulu en Dieu, réalisé en Dieu, est divin.

A. Merlon.

LE POUVOIR SPIRITUEL

ET

SON ROLE SOCIAL

D'après Auguste COMTE

I

Je viens de relire le cinquième volume du *Cours de philosophie positive* : lecture aride et fatigante, s'il en est, mais, à certains points de vue, très instructive.

Il n'y a plus aujourd'hui, a-t-on dit avec raison, que deux écoles philosophiques en présence : le thomisme et le positivisme entendu au plus large sens. C'est à cette dernière doctrine, en effet, que se rattachent, directement ou indirectement, toutes les opinions anti-catholiques. Il a paru intéressant de relever certaines appréciations d'Auguste Comte, dont l'oubli, par ses disciples, ferait croire à un éclectisme peu compatible avec leur admiration. Je sais que tous les positivistes n'acceptent pas la doctrine complète, et que, sur certains points, ils font des restrictions. On remarquera que nous ne parlons ni de sa psychologie, ni des affirmations contenues dans les ouvrages de la seconde période de sa vie, mais du *Cours de philosophie positive*, qui est l'Évangile nouveau, et de la partie qui contient la philosophie historique et sociale. Sa pensée, à cet égard, est formulée d'une manière si catégorique, si nette, si précise même dans ses longues explications, qu'il est impossible de n'y pas voir un des côtés les plus essentiels de sa philosophie, et que l'on ne pourrait la rejeter sans rejeter le tout.

II

On veut d'abord rappeler le jugement de Comte sur l'organisation catholique du moyen-âge. « La destination et les limites de cet ouvrage, dit-il, ne sauraient ici me permettre, à cet égard, qu'une ébauche très imparfaite, où je n'espère point faire convenablement passer dans l'esprit du lecteur, la profonde admiration dont l'ensemble de mes méditations philosophiques m'a depuis longtemps pénétré envers cette économie générale du système catholique au moyen-âge, que l'on devra concevoir comme formant jusqu'ici le chef-d'œuvre politique de la sagesse humaine (1). »

Ce ne sont point ses convictions religieuses qui le portent à parler ainsi : « Je suis né, dit-il, dans le catholicisme ; mais ma philosophie est certes assez caractérisée désormais pour que personne ne puisse attribuer à un tel accident ma prédilection systématique pour le perfectionnement général que l'organisme social a reçu, au moyen-âge, sous l'ascendant politique de la religion catholique (2). »

L'aveu n'était point nécessaire. Nous le constatons cependant. Son désintéressement apporte un certain poids à la valeur d'un éloge que cette étude fera ressortir, d'une manière frappante, soit pour l'ensemble de l'organisation catholique, soit pour chacun des rouages de cette organisation. Comte ne se lasse point de l'admirer. Il ne parle que de « cette précieuse création du génie politique de l'humanité » ; du « génie, éminemment social, du catholicisme » ; de « cette admirable modification de l'organisation sociale » ; de « la grande destination sociale du pouvoir catholique » ; de « cette admirable institution » ; de « cette mémorable organisation » ; de « ce chef-d'œuvre de sagesse politique » ; etc. et cela, « abstraction faite d'ailleurs des observations accidentelles, qui ne sauraient avoir aucune grande importance historique (3). »

Il semble assez curieux, dans les opinions d'Auguste Comte,

(1) *Cours de philosophie positive*, V, p. 231, 2e édition.
(2) — V, p. 231, — (en note)
(3) — V, passim —

de relever le soin qu'il prend de signaler expressément à qui s'adressent ces éloges. Il ne veut pas qu'on s'y trompe : « C'est uniquement au vrai catholicisme, justement qualifié de romain, que devait appartenir l'accomplissement suffisant, en Europe occidentale, des propriétés caractéristiques du régime monothéique (1). »

Et, dans une note, il ajoute : « La dénomination de catholicisme me semble, à tous égards, préférable à celle du christianisme, non seulement comme bien plus expressive pour distinguer nettement le vrai régime monothéique de toutes les organisations vagues, socialement impuissantes ou même dangereuses, avec lesquelles on l'a trop souvent confondu, mais surtout comme beaucoup plus rationnelle, en ce que, sans rappeler, ainsi que les noms de mahométisme, de boudhisme, etc., aucun fondateur individuel, elle se rapporte directement à ce grand attribut d'universalité qui caractérise essentiellement l'organisation spirituelle (2) »

Cette note, outre la curiosité, a son importance. Bien que, à l'époque où Comte en est alors de son analyse historique, le protestantisme n'ait pas encore paru, c'est le protestantisme cependant qu'il semble viser à l'avance, bien plus que le mahométisme, ou le boudhisme, ou même le catholicisme grec. On sait d'ailleurs que son appréciation est restreinte aux peuples de l'Europe occidentale (3). Les expressions *socialement impuissantes ou même dangereuses* et *organisation spirituelle* ne laissent sucun doute à cet égard, quand on a lu la 55e leçon du *Cours de philosophie*: elles sont le germe de l'idée qu'il y développera.

III

Auguste Comte ne ménage pas son éloge au catholicisme. Il y mêle bien des appréciations qui sont, sinon des critiques, du moins des réserves inspirées par son propre système. Nous n'en parlons pas ici. Disons seulement qu'en les rejetant, pour l'ordre

(1) *Cours de philosophie positive*, V. p. 212 —
(2) — V. p. 212. 2e édition, en note.
(3) — V. p. 7.

de ce travail, à une autre place, nous n'avons en rien altéré sa pensée. Il est facile de s'en convaincre par la lecture de son livre.

Diverses conditions contribuent — nous suivons l'analyse historique de Comte — à l'efficacité de l'organisation catholique au moyen-âge. Il les range sous deux rubriques : les conditions statiques, relatives à l'organisation propre de la hiérarchie, et les conditions dynamiques, qui se rapportent à l'accomplissement même de sa destination fondamentale. Faisons remarquer tout de suite que ces raisons d'efficacité sont dominées par une raison supérieure dont elles ne sont que l'application à un point de vue plus particulier et plus spécial, et cette raison supérieure, c'est la division fondamentale instituée « de la manière la plus admirable » par le catholicisme entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, division qui comporte en même temps la solution du problème politique des rapports réciproques entre ces deux pouvoirs.

Il fallut une longue et pénible élaboration pour arriver à ce perfectionnement qui a commencé à devenir possible seulement par le concours du développement graduel de la puissance romaine avec celui de la philosophie grecque. Encore celle-ci n'eut-elle jamais une juste idée du but social qu'à son insu elle poursuivait ; puisque dans ses efforts opiniâtres pour constituer une puisssnce spirituelle, elle n'avait aucunement en vue d'établir, entre les deux pouvoirs, une division rationnelle... L'institution du catholicisme a essentiellement réalisé, au moyen-âge, ce qu'il y avait, au fond, de pleinement utile et à la fois de vraiment praticable dans l'ensemble des conceptions politiques des diverses écoles philosophiques, en adoptant, de chacune d'elles, avec une éminente sagesse, les attributs trop exclusifs dont elle s'honorait, et en repoussant spontanément tous les projets absurdes ou nuisibles qui dénaturaient radicalement leur application sociale (1).

Comte fait remarquer combien utopique était la suprématie politique de l'intelligence rêvée par les philosophes grecs. Si l'influence de l'esprit doit se faire sentir de plus en plus dans les affaires humaines, individuelles ou sociales, le principal ascendant toutefois « ne saurait jamais appartenir à la plus

(1) *Cours de philosophie positive*, V. p. 213 et 214, 2e édition.

haute supériorité mentale, à la fois trop peu comprise et trop mal appréciée pour obtenir ordinairement du vulgaire un juste degré d'admiration et de reconnaissance (1) ». La médiocrité des foules ne comprend pas une trop haute élévation intellectuelle. Notre temps se charge peut-être un peu trop de prouver la profonde vérité de cette remarque. Il est d'ailleurs de notre nature d'apprécier les services immédiats plus que ceux de l'intelligence, réels et incontestables, mais trop indirects, trop lointains et trop abstraits. La brièveté de la vie est une des causes qui empêchent un meilleur classement des intelligences.

« Il est donc évident que, bien loin de pouvoir directement dominer la conduite réelle de la vie humaine, individuelle ou sociale, l'esprit est seulement destiné, dans la véritable économie de notre invariable nature, à modifier plus ou moins profondément, par une influence consultative ou préparatoire, le règne spontané de la puissance matérielle ou pratique, soit militaire, soit industrielle. (2) » Que l'on ne s'y méprenne pas : il n'y a là rien de fâcheux. Dans la vie sociale, la raison, excepté en quelques occasions capitales mais extrêmement rares, est beaucoup plus nécessaire que le génie. « Autant le génie spéculatif est seul capable de préparer convenablement, par ses méditations abstraites, les divers changements essentiels qui doivent successivement s'opérer, autant il est, de sa nature, radicalement impropre à la direction journalière des affaires communes. (3) » Ne craignons pas trop cet inconvénient : s'il y avait aujourd'hui une réaction à tenter, ce serait en faveur de l'intelligence trop dédaignée dans les choses politiques, considérée par les partis comme inutile ou de peu d'importance au regard des opinions et des systèmes.

La domination exclusive de l'intelligence aurait pour résultat l'atrophie même de l'activité mentale. Les obstacles convenables, au moral comme au physique, sont indispensables pour permettre l'essor réel de forces quelconques. N'ayant plus à lutter, l'intelligence, privée de son principal ressort, perdrait toute sa valeur et deviendrait bientôt corruptrice, son seul but étant de maintenir, par tous les moyens, sa domination.

(1) *Cours de philosophie positive*, V. p. 215, 2e édition.
(2) *Cours de philosophie*, V. p. 219, 2e édition.
(3) — V. p. 221, —

IV

Quand arrive cette phase de l'évolution sociale que l'histoire appelle le moyen-âge, l'intelligence réclamait, dans le gouvernement des choses humaines, ses droits trop longtemps méconnus, et il était indispensable de donner satisfaction à l'irrésistible désir spontané d'ascendant social, si énergiquement manifesté par l'activité spéculative, pendant la suite de siècles qui venait de s'écouler depuis l'origine de son essor distinct.(1) Il était nécessaire de faire cesser l'antagonisme entre la pensée et l'action ; mieux encore, il fallait concilier les précieux éléments que la pensée et l'action apportaient,chacun de son côté, à la civilisation.

« Telle est l'immense difficulté, trop peu comprise aujourd'hui, que le catholicisme a spontanément surmontée, au moyen-âge, de la manière la plus admirable, en instituant enfin, à travers tant d'obstacles, cette division fondamentale entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, que la saine philosophie fera de plus en plus reconnaître, malgré les préjugés actuels, comme le plus grand perfectionnement qu'ait pu recevoir jusqu'ici la vraie théorie générale de l'organisme social, et comme la principale cause de la supériorité nécessaire de la politique moderne sur celle de l'antiquité. (2) »

Le rôle du pouvoir spirituel est l'éducation au moyen de l'influence qui lui appartient naturellement ; celui du pouvoir temporel est l'action. « L'influence de chacun des deux pouvoirs doit être, en tout systême où ils sont réellement séparables, pleinement souverains en ce qui concerne sa propre destination (3). « Cette séparation des deux pouvoirs n'empêche point d'ailleurs, dans l'ordre de prééminence, la suprématie du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel. Chacun doit rester dans son rôle. Ils ne sont pas pour cela égaux : la pensée est supérieure à la matière, la morale à la force. Telle est bien la pensée de Comte :

(1) *Cours de philosophie*, V. p. 228 2e édition
(2) — V. p. 229 —
(3) — V. p. 235 —

« L'admirable régénération graduelle, dit-il, que, au moyen-âge, le catholicisme a suffisamment accomplie, ou du moins convenablement ébauchée, dans la morale humaine, a surtout consisté... à transporter enfin, autant que possible, à la morale la suprématie sociale jusqu'alors toujours demeurée à la politique, » déterminant ainsi « la mission du pouvoir spirituel, essentiellement destiné à les faire continuellement respecter dans la vie réelle, individuelle et sociale, ce qui supposait d'ailleurs son entière indépendance du pouvoir politique proprement dit (1). »

Le principe de la séparation des deux pouvoirs et de la suprématie du pouvoir spirituel, c'est-à-dire de l'intelligence et de la morale, sur le pouvoir temporel ou la force brutale, a été appliqué au moyen-âge dans l'organisation catholique, d'une manière admirable. Nous le savions. Nous avons tenu à le savoir de Comte lui-même. On n'a pas à apprécier ici la philosophie historique qui l'amène à reconnaître l'excellence de ce principe et la sagesse de son application. Intéressante, et à certains points de vue, d'une grande profondeur, on regrette qu'elle soit si souvent faussée par la double idée préconçue de son système personnel : celle de la loi d'évolution forcée, espèce de *fotum* pesant sur les destinées sociales, et qu'il arrange nous ne savons trop comment avec les diverses influences morales, intellectuelles et mêmes matérielles par lui reconnues et signalées ; et celle de la collaboration, pour ainsi dire, que tous les événements apportent à l'établissement du positivisme, la conclusion de l'évolution, la fin où tend nécessairement l'humanité, le repos après les changements, les agitations, les bouleversements. Quels que soient le point de départ et le but poursuivi, le fait est acquis. A côté et au-dessus du pouvoir temporel, s'élève une puissance spirituelle et bienfaisante à tous égards, qui impose des limites à la force, qui est notre garantie, la source de notre droit, le principe de notre liberté, qui constitue la civilisation.

« Le génie éminemment social du catholicisme a surtout consisté, en constituant un pouvoir purement moral, distinct et indépendant du pouvoir politique proprement dit, à faire graduellement pénétrer, autant que possible, la morale dans la

(1) *Cours de philosophie positive*, V, 301, 2e édition.

politique, à laquelle la morale avait toujours été, au contraire, essentiellement subordonnée (1).

Le pouvoir spirituel se résume, en effet, dans l'éducation, en prenant ce terme dans son entière acception sociale. A cette attribution élémentaire, il faut ajouter « cette influence indirecte mais continue, sur la vie active, qui en constitue à la fois l'inévitable suite et le complément indispensable, et qui consiste à rappeler convenablement, dans la pratique sociale, soit aux individus, soit aux classes, les principes que l'éducation avait préparés pour la direction ultérieure de leur conduite réelle, en prévenant ou rectifiant leurs diverses déviations, autant du moins que le comporte le seul emploi de cette force morale (2). C'est ainsi qu'il consacre la supériorité intellectuelle et morale sur la naissance, la fortune ou la valeur militaire sans que cette capacité devienne perturbatrice ou oppressive (3) ». Sous sa direction, « l'ensemble de la vraie politique a commencé à prendre, sous le rapport intellectuel, un caractère de sagesse, d'étendue et même de rationalité qui n'avait pu encore exister (4). Au point de vue international, son importance est grande : elle comporte la régularisation des rapports continus ou habituels mieux qu'aucune organisation temporelle qui « ne peut excéder, par sa nature, des limites beaucoup plus étroites, sans une intolérable tyrannie dont la stabilité est impossible (5) ».

« Moralement envisagée, on ne saurait douter que cette admirable modification de l'organisme social n'ait directement tendu à développer, jusque dans les derniers rangs des populations qui ont pu en subir suffisamment la salutaire influence, un profond sentiment de dignité et d'élévation, jusqu'alors presque inconnu ; par cela seul que la morale universelle, ainsi constituée, d'un aveu unanime, en dehors et *au-dessus* de la politique proprement dite, autorisait spontanément, à un certain degré, le plus chétif chrétien à rappeler formellement, en cas opportun, au plus puissant seigneur les inflexibles prescriptions de la doctrine commune, base première de l'obéissance et du respect, dès lors susceptibles d'être limités à la fonc-

(1) *Cours de philosophie positive*, V. p. 233, 2e édition.
(2) — V. p. 235, —
(3) — V. p. 240, —
(4) — V. p. 239, —
(5) — V. p. 241, —

tion, au lieu de se rapporter uniquement à la personne :... la soumission a pu alors cesser d'être servile et la remontrance d'être hostile ; ce qui était essentiellement impossible, pour les classes inférieures, dans l'ancienne économie sociale, où la règle morale émanait nécessairement, du moins en principe, de la même autorité active qui en devait recevoir l'application par une suite inévitable de la confusion radicale des deux pouvoirs élémentaires (1). »

Ce sont bien là, il nous semble, les signes du progrès, les caractères généraux de la civilisation.

V

Sous les noms de conditions statiques et dynamiques, c'est l'économie même du catholicisme, au point de vue social, qu'il s'agit d'apprécier, et dans laquelle nous verrons toujours et partout, avec le principe de la séparation des deux pouvoirs, l'influence bienfaisante sur le pouvoir temporel de la puissance spirituelle, raison générale et première, au point de vue humain, de l'efficacité signalée. « L'introduction fondamentale d'un pouvoir spirituel entièrement distinct et pleinement indépendant du pouvoir temporel a certainement constitué, au moyen-âge, le principal attribut d'un tel système politique (2) ».

Malgré « l'irrationnelle critique » des protestants et des déistes, « on ne saurait être surpris de l'énergique ascendant politique qu'a dû prendre universellement, au moyen-âge, une puissance aussi fortement organisée, également supérieure à tout ce qui l'entourait et à tout ce qui l'avait précédée (3) » telle qu'était la hiérarchie catholique. Directement fondée sur le mérite intellectuel et moral, elle devait forcément inspirer à ses membres, surtout dans le milieu où ils se trouvaient placés, un juste sentiment de supériorité. Le principe d'élection qui a pu s'étendre à tous les degrés de l'échelle sociale, peut être regardé comme un véritable chef-d'œuvre de sagesse politique. En ce qui concerne la dignité suprême, les garanties générales de

(1) *Cours de philosophie positive* V, p. 239, 2e édition.
(2) — V. p. 213, —
(3) — V. p. 244, —

stabilité réelle et de convenable préparation propre au système, la bonté et la maturité des choix, la faculté de laisser surgir, de tous les rangs, la capacité la plus apte au gouvernement ecclésiastique, forme un « ensemble de précautions successives vraiment admirable et pleinement en harmonie avec l'extrême importance de cette éminente fonction (1). » Le choix des inférieurs est au contraire réservé aux supérieurs, sans aucune application du principe électif. Mais, en cela encore, l'organisation catholique a perfectionné la nature de son principe politique et l'a rendu plus rationnel, « sans toutefois que cette constitution nouvelle méconnût essentiellement la juste influence consultative que devaient, pour le bien commun, conserver, en de tels cas, les légitimes réclamations des subordonnés (2). » Ne nous étonnons pas trop si le clergé, sous l'empire d'un tel système, personnifie toute la civilisation de l'époque.

Les institutions monastiques, outre les incontestables services intellectuels qu'elles rendirent, « furent, en général, le berceau nécessaire où s'élaborèrent, longtemps à l'avance, les principales conceptions chrétiennes, soit dogmatiques, soit même pratiques (3). » Elles furent des pépinières où croissaient et se fortifiaient les énergies intellectuelles et morales, trop susceptibles d'altération aux contacts temporels journaliers. Elles permirent enfin, par une indépendance où les clergés nationaux ne pouvaient prétendre au même degré, la plus libre et plus universelle expansion de la puissance spirituelle.

L'infaillibilité du pape qui constitue « un très grand progrès intellectuel et social », est la simple consécration du pouvoir spirituel, et son pouvoir temporel, d'une absolue nécessité, n'est pour lui qu'un moyen d'exercer l'autorité spirituelle dont il est revêtu. Né, on l'oublie trop aujourd'hui, dans un état social où les deux pouvoirs élémentaires étaient radicalement confondus, le système catholique eut été alors rapidement absorbé, ou plutôt politiquement annulé par la prépondérance temporelle, si le siège de son autorité centrale se fut trouvé enclavé dans quelque juridiction particulière, dont le chef n'eut pas tardé, suivant la pente primitive vers la concentration de tous les pouvoirs,

(1) *Cours de philosophie positive*, V. p. 245, 2e édition.
(2) — V. p. 245, —
(3) — V. p. 245, —

à s'assujettir le pape comme une sorte de chapelain (1). »

Il n'est pas, dans son analyse, jusqu'au latin, conservé, après qu'il eût cessé d'être vulgaire, comme langue sacrée, que Comte ne reconnaisse avoir été utile, pour la communication et la concentration à la fois, de la puissance catholique.

Une autre institution importante est celle du célibat des prêtres. Sans le célibat « la hiérarchie catholique n'aurait pu certainement obtenir ou conserver aux temps mêmes de sa plus grande splendeur, ni l'indépendance sociale ni la liberté d'esprit nécessaire à l'accomplissement suffisant de sa grande mission provisoire. (2)» Il fallait éviter que le népotisme qui a pu avoir son influence, mais n'a pu exister alors qu'à l'état exceptionnel, ne se généralisât. Il fallait éviter que, comme dans les théocraties, l'hérédité des fonctions sacerdotales pût s'établir, et la disposition naturelle à cette hérédité, sous un autre régime, eut « fini par annuler essentiellement la division fondamentale des deux pouvoirs élémentaires, d'après l'imminente transformation graduelle, que les papes ont alors si péniblement contenue, des évêques en barons et des prêtres en chevaliers (3).»

« La principale condition d'efficacité commune à toutes les diverses propriétés politiques que je viens de signaler, dit Comte, dans la constitution catholique consistait surtout en cette puissante éducation spéciale du clergé, qui devait alors rendre le génie ecclésiastique habituellement si supérieur à tout autre, non seulement en lumières de tous genres, mais, au moins autant, en aptitude politique. » Il fait remarquer que dans cette éducation, au niveau de l'état le plus avancé de la philosophie générale, un nouvel élément s'introduit « qui devait spontanément caractériser la destination sociale de cette éducation, même sans donner lieu à un enseignement formulé, c'est-à-dire l'histoire, alors nécessairement introduite dans les hautes études ecclésiastiques, au moins comme histoire de l'Eglise... L'histoire de l'Eglise tendait au fond, à constituer spontanément, pour cette époque, une sorte d'histoire fondamentale de l'humanité, essentiellement envisagée sous le rapport social. » Un tel ordre d'études devait nécessairement donner à ceux qui s'y appliquaient une.

(1) *Cours de philosophie positive*, V. p. 255, 2e édition
(2) — V. p. 253, —
(3) — V. p. 253, —

évidente supériorité politique. » Il est probable qu'il en est de même encore aujourd'hui, dit Comte, dans les rangs élevés de la hiérachie catholique, « quoique la déchéance politique de leur corporation ne leur permette plus de manifester suffisamment, ni même peut-être de cultiver assez une telle propriété(1). »

C'est aussi notre opinion ; et c'est peut-être pour cela que l'on a tort de trop se priver du concours d'aptitudes réelles, de négliger du moins les avis et les conseils de la supériorité intellectuelle et morale, si, poussant à l'excès la théorie d'Auguste Comte sur son rôle, on veut la tenir dans le domaine purement consultatif, pour remettre tous les intérêts aux mains inhabiles de la médiocrité, qui est loin de remplacer le génie par la raison.

VI

La principale qualité dynamique du catholicisme, c'est son influence éducatrice. « La plupart des philosophes, même catholiques, ont trop peu apprécié l'immense et heureuse innovation sociale graduellement accomplie par le catholicisme, quand il a directement organisé un système fondamental d'instruction générale, intellectuelle et surtout morale, s'étendant rigoureusement à toutes les classes de la population européenne, sans aucune exception quelconque, même envers le servage (2). »

Et Comte fait ressortir « l'éminente valeur sociale d'une telle amélioration permanente » qui était un grand progrès.

Il réfute « l'aveugle accusation absolue, tant répétée contre le catholicisme, d'avoir, sans distinction d'époques, toujours tendu à étouffer le développement populaire de l'intelligence humaine, dont il fut si longtemps, au contraire, le promoteur le plus efficace (3). »

« Simultanément héritier, dès l'origine, de l'empirique sagesse des théocraties orientales et des ingénieuses études de la philosophie grecque, le clergé catholique a dû s'appliquer ensuite inévitablement, avec une opiniâtre persévérance, à l'exacte investigation de la nature humaine, individuelle ou

(1) *Cours de philosophie positive*, V. p. 247 et 248, 2e édition
(2) — V. p. 259, —
(3) — V. p. 261, —

sociale, qu'il a réellement approfondie autant que peuvent le comporter des observations irrationnelles, dirigées ou interprétées par de vaines conceptions théologiques ou métaphysiques. Or, une telle connaissance, où sa supériorité générale était hautement irrécusable, devait éminemment favoriser son ascendant politique, puisque, dans un état quelconque de la société, elle constitue naturellement, de toute nécessité, la première base intellectuelle directe d'un *pouvoir spirituel*; les autres sciences ne pouvant obtenir, à cet égard, d'efficacité réelle que par leur indispensable influence rationnelle sur l'extension et l'amélioration de ses spéculations, politiquement prépondérantes, relatives à l'homme et à la société (1). »

Par ses catéchismes usuels, chefs-d'œuvre de la philosophie théologique de l'époque, le catholicisme a développé partout l'intelligence et la moralité.

La confession catholique est destinée à régulariser cette importante fonction éducatrice du pouvoir spirituel. Rien de plus naturel et de plus sage que la confession, par laquelle les éducateurs restent les conseillers habituels de la vie active. « Mais, dit Comte, les puissants effets moraux de cette belle institution, pour purifier par l'aveu et rectifier par le repentir ont été si bien appréciés des philosophes catholiques, que nous sommes ici heureusement dispensés, à cet égard, de toute explication spéciale, au sujet d'une fonction qui a si utilement remplacé la discipline grossière et insuffisante, également précaire et tracassière, d'après laquelle, sous le régime polythéique, le magistrat s'efforçait si vainement de régler les mœurs, en vertu de la confusion fondamentale des deux ordres des pouvoirs humains (2). »

Pour se rendre un compte bien exact du système, il importe de considérer le catholicisme au moyen-âge au point de vue du dogme, au point de vue de la morale, et au point de vue intellectuel.

Les croyances théologiques, aujourd'hui regardées comme socialement indifférentes, étaient cependant indispensables à la pleine efficacité politique de ce système » (3). Le dogme est le

(1) *Cours de philosophie positive*, V. p. 262, 2e édition.
(2) — V. p. 264, —
(3) — V. p. 265, —

seul point d'appui des obligations morales. Considérés isolément, les dogmes étaient « d'ordinaire intimement liés aux exigences réelles soit de l'unité ecclésiastique, soit de l'efficacité sociale » (1). La doctrine qui dénie tout espoir de salut en dehors de l'Eglise est la consécration du pouvoir spirituel. La faute originelle est la base de la rédemption universelle, et par là met tous les fidèles dans une même foi et sous la même autorité. La Divinité du Christ place le pouvoir spirituel sous « une inviolable autorité propre, invisible, mais directe » (2) et assure son indépendance radicale. Le dogme de la présence réelle comportait la même efficacité politique, en attribuant au moindre prêtre un pouvoir journalier de miraculeuse consécration, qui devait le rendre éminemment respectable à des chefs dont la puissance matérielle, quelle qu'en fut l'étendue, ne pouvait jamais aspirer à d'aussi sublimes opérations (3).

VII

Avant de continuer son examen au point de vue moral et intellectuel, Comte croit devoir s'arrêter ici pour examiner ce que devient l'organisation temporelle correspondante.

Sous l'influence du catholicisme, le rigide système militaire des Romains, affaibli déjà par sa trop vaste extension, se transforme en un régime plus doux, le régime féodal, dont le premier caractère fut de changer en caractère défensif le système primitif de conquête, le second de morceler les royaumes en états plus petits, le troisième enfin de changer l'esclavage en servage. La chevalerie a, par sa nature, spontanément réalisé un admirable résumé (4) » de ces trois caractères essentiels.

C'est ainsi que le régime féodal est comme le berceau nécessaire des sociétés modernes, considérées sous le seul aspect temporel » (5). La grande conclusion universelle qui devait nécessairement caractériser, à tous égards, une telle économie,

(1) *Cours de philosophie positive*, V. p. 268, 2e édition.
(2) — V. p. 271, —
(3) — V. p. 271, —
(4) — V. p. 288, —
(5) — V. p. 289, —

était donc, en un mot, l'inévitable abolition finale de l'esclavage et du servage, et ensuite l'émancipation civile de la classe industrielle, quand son développement propre a pu être assez prononcé (1) ».

Il n'est pas besoin de faire remarquer que c'est là, sous l'influence du catholicisme, le passage de la barbarie à la civilisation, la prépondérance de la puissance spirituelle sur le pouvoir temporel, la souveraineté de l'esprit et de la conscience s'affirmant au-dessus des prétentions de la force, d'où qu'elle vienne, de la naissance, des richesses ou de la faveur.

VIII

On ne s'arrêtera pas, pour le moment, aux raisons d'efficacité que Comte attribue à la morale catholique. Il ne peut, à cet égard, que signaler des raisons secondaires, la principale lui échappant. La foi est nécessaire pour apprécier ce sujet comme il convient. Il suffit ici de savoir la grande importance sociale qu'il lui attribue. Le catholicisme accorde à la morale la suprématie sociale, et c'est en cela que consiste l'admirable régénération graduelle que, au moyen-âge, le catholicisme a suffisamment accomplie, ou du moins convenablement ébauchée dans la morale humaine (2). » — « Par une juste appréciation comparative des différents besoins de l'humanité, la morale a été dignement enfin placée à la tête des nécessités sociales, en concevant toutes les facultés quelconques de notre nature comme ne devant jamais constituer que des moyens plus ou moins efficaces, toujours subordonnés à ce grand but fondamental de la vie humaine, directement consacré par une doctrine universelle, convenablement érigée en type nécessaire de tous les actes réels, individuels ou sociaux (3). »

C'est dans toutes les branches de la morale que le catholicisme a porté la perfection. Il a dignement envisagé les vertus individuelles comme la première base de toutes les autres, en ce qu'elles offrent l'exercice le plus naturel et le plus décisif à

(1) *Cours de philosophie positive*, V. p. 291, 2e édition.
(2) — V. p. 301, —
(3) — V. p. 302, —

cet ascendant énergique de la raison sur la passion, d'où dépend tout le perfectionnement moral (1). Tandis que les anciens les recommandaient à titre de prudence purement individuelle, les vertus personnelles ont commencé alors à être conçues directement dans leur destination sociale. Les mœurs et les habitudes de l'individu ne l'intéressent pas seul toujours : elles peuvent avoir leur influence sur autrui.

La morale domestique, qui était absorbée par la politique dans l'antiquité, a été placée à son véritable rang. On a compris alors que la vie de famille devait être la plus importante pour la masse des hommes. — Le Play a fait remarquer, un des premiers, parmi les modernes, combien l'organisation du travail plus concentrée, au moyen-âge, dans la famille, favorisait les intérêts matériels et moraux. — Le soin prépondérant du catholicisme, à cet égard, a eu d'admirables résultats. Il a perfectionné la famille humaine, où, sans tyrannie, il développait graduellement un juste sentiment des devoirs mutuels; il a consacré l'autorité paternelle. Il a amélioré la condition sociale des femmes, et consolidé leur situation par l'indissolubilité du mariage.

En ce qui concerne la morale sociale proprement dite, le catholicisme modifie « le patriotisme, énergique, mais sauvage, qui animait seul les anciens, par le sentiment plus élevé de l'humanité ou de la fraternité universelle, si heureusement vulgarisée par lui sous la douce dénomination de charité (2) ». Par ces sentiments de fraternité, par une foi commune, et la subordination à un même pouvoir spirituel, les peuples étaient plus unis, les relations internationales améliorées et perfectionnées : « On a justement remarqué que l'amélioration des relations européennes, les perfectionnements du droit international, et les conditions d'humanité de plus en plus imposées à la guerre elle-même, remontent, en effet, jusqu'à cette époque ou l'influence catholique liait directement toutes les parties de l'Europe (3) ». Ce principe de charité ou de fraternité n'était pas moins efficace dans l'ordre intérieur de chaque nation. C'est encore « le moyen le moins imparfait de remédier, autant que

(1) *Cours de philosophie positive*, V. p. 307. 2e édition.
(2) — V. p. 313, —
(3) — V. p. 314. —

possible, surtout en ce qui concerne la répartition des richesses, aux inconvénients inséparables de l'état social, et dont, à l'aveugle imitation des anciens, on cherche aujourd'hui la vaine solution dans des mesures purement matérielles ou politiques, aussi impuissantes que tyranniques, et susceptibles de conduire aux plus graves perturbations sociales (1) ». Il n'est pas jusqu'au grand système de commémoration usuelle de la béatification et de la canonisation qui n'ait perfectionné le sentiment universel de solidarité sociale, en liant tous les temps et tous les lieux.

Nous ne résistons pas à la tentation de rapprocher de ces paroles celles par lesquelles Léon XIII termine son Encyclique *Rerum novarum*, si critiquée par les adeptes directs ou indirects du positivisme : « C'est, en effet, d'une abondante effusion de charité qu'il faut principalement attendre le salut ; nous parlons de la charité chrétienne qui résume tout l'Évangile et qui, toujours prête à se dévouer au soulagement du prochain, est un antidote très assuré contre l'arrogance du siècle et l'amour immodéré de soi-même : vertu dont l'apôtre saint Paul a décrit les offices et les traités divins dans ses paroles : *La charité est patiente ; elle est bénigne ; elle ne cherche pas ses propres intérêts ; elle souffre tout ; elle supporte tout.* »

Nous signalons une coïncidence. Pas n'est besoin de dire que, dans cette rencontre, nous nous gardons de vouloir placer le langage du Pape sous l'autorité d'Auguste Comte. Mais pourquoi deux poids et deux mesures, pourquoi louer chez l'un ce que l'on dénigre chez l'autre.

Le moyen-âge a réalisé d'immenses progrès intellectuels, et c'est sous les yeux de la suprême puissance sacerdotale, que se produit d'abord l'accélération du mouvement mental. « Il est impossible de méconnaître, au moyen-âge, l'éclatante supériorité de l'Italie, sous quelque aspect intellectuel qu'on l'envisage, philosophique, scientifique, esthétique et même industriel (2). « On a déjà vu, pour le côté philosophique proprement dit, l'extrême importance sociale du mémorable système d'éducation universelle qu'il parvint à organiser jusque dans les classes les plus inférieures des populations européennes. Non seule-

(1) *Cours de philosophie positive*. V. p. 314, 2e édition.
(2) Id. V. p. 318, id.

ment il fit ainsi pénétrer dans les masses des notions saines sur la nature de l'homme, le progrès social, et concourût à développer l'esprit universel de discussion sociale qui caractérise les peuples modernes, mais il permit, pour les esprits cultivés, le libre développement de la philosophie métaphysique. — L'influence du catholicisme sur la science ne fut pas moins salutaire que son esprit philosophique : la chimie se crée, l'anatomie fait de notables progrès, les spéculations mathématiques et astronomiques se développent. — On sait, au point de vue esthétique, quels furent à cette époque les progrès de l'architecture et de la musique.

« Relativement à la poésie, il suffirait de nommer le sublime Dante pour constater avec éclat l'aptitude immédiate du régime que nous considérons, malgré le ralentissement notable qu'a dû spécialement produire, à cet égard, la longue et pénible élaboration des langues modernes. (1) » — Sous l'aspect le moins élevé et le plus universel, c'est-à-dire quant à l'essor industriel, un grand perfectionnement consiste dans la sage abolition graduelle du servage et l'affranchissement progressif des communes, qui furent la base de tous les progrès ultérieurs. Sous l'empire des sentiments de charité inculqués par le catholicisme, on tendit à épargner les moteurs humains, en utilisant davantage les agents physiques soit animés soit organiques. Plusieurs belles inventions mécaniques, les moulins à eau et les moulins à vent entre autres, datent de cette époque. — Ces résultats doivent spontanément faire ressortir l'ingrate injustice de cette frivole philosophie, dont le premier organe fut le protestantisme, qui conduit à qualifier irrationnellement de barbare et ténébreux le siècle mémorable où brillèrent simultanément, sur les divers points principaux du monde catholique et féodal, Saint-Thomas-d'Aquin, Albert-le-Grand, Roger Bacon, Dante, etc. (2) »

(1) *Cours de philosophie positive*, V. p. 328, 2e édition.
(2) — V. p. 331, —

IX

Il semblerait qu'une telle organisation dût avoir une valeur sociale durable et permanente. Eh ! bien, non, Auguste Comte prévient cette conclusion : « Une vaine et superficielle appréciation fait penser aujourd'hui, par suite même de la décadence du système religieux, dont les exigences réelles ne sont pas suffisamment comprises, que le monothéisme aurait pu ou pourrait encore subsister, de manière même à toujours servir de base morale à l'ordre social... » Mais c'est là, d'après lui, une chimère philosophique, les nombreuses conditions d'existence du système catholique étant tellement solidaires « que l'absence d'une seule devait entraîner la chute ultérieure de tout l'édifice (1) », et la nature de la plupart d'entre elles étant précaire et transitoire.

Sa théorie étant établie à l'avance, il doit y faire rentrer tous les faits. D'après sa loi sociologique, les phénomènes sociaux se développent selon des règles naturelles et invariables. L'humanité passe nécessairement par trois états : elle commence par l'état *théologique* ou fictif ; elle arrive ensuite à l'état *métaphysique* ou abstrait, pour s'arrêter enfin à l'état *positif* ou scientifique.

Le moyen-âge représente dans l'histoire l'état théologique à son degré le plus parfait, passé de la phase polythéique à la phase monothéique. Il est donc essentiellement transitoire. Cet état, arrivé à sa dernière période, ne pouvait plus subir de modifications sans se dénaturer complètement. Il devait perdre peu à peu son ascendant social, et plus son essor était rapide et étendu, plus aussi il arrivait à sa fin et tendait à être remplacé par l'état positif. La destination du catholicisme était accomplie. Il n'avait pu s'incorporer le mouvement intellectuel, bien qu'il l'ait éminemment secondé : ce rôle, impossible dans l'état théologique, est réservé au régime positif, le seul scientifique, le seul reposant sur des bases rationnelles. Dans l'ordre moral proprement dit, le catholicisme devait aussi perdre son influence : « car, en constituant une doctrine morale, pleinement

(1) *Cours de philosophie positive*, V, p. 333, 2e édition.

indépendante de la politique, et placée même au-dessus d'elle, le catholicisme a fourni directement à tous les individus un principe fondamental d'appréciation sociale des actes humains, qui, malgré la sanction purement théologique qui pouvait seule en permettre l'introduction primitive, devait tendre nécessairement à se rattacher de plus en plus à l'autorité prépondérante de la simple raison humaine, à mesure que l'usage même de cette doctrine faisait graduellement pénétrer les vrais motifs de ses principaux préceptes » (1).

Le premier germe de cette dissolution existait depuis longtemps. Il remonte, selon Auguste Comte, à la grande division de nos conceptions fondamentales en philosophie morale et philosophie naturelle, organisée par les philosophes grecs peu avant la fondation du musée d'Alexandrie. Il y eut rivalité entre l'esprit métaphysique de la philosophie naturelle et l'esprit théologique de la philosophie morale, celui-ci essayant d'étouffer celui-là. Comte n'est pas heureux en citant les efforts de saint Augustin pour combattre les raisonnements mathématiques, ceux contre la sphéricité de la terre et l'existence des antipodes, etc., détails qui tiennent à l'état peu avancé de la science proprement dite, et qui ne peuvent avoir aucune importance historique sérieuse.

Quoique le catholicisme ait honorablement tenté ensuite une chimérique conciliation entre ces deux philosophies, « toutefois, comme il n'y avait plus rien au-delà du monothéisme, à moins de sortir entièrement de l'état théologique, ce qui alors eût été éminemment impraticable, l'action métaphysique est dès lors devenue, et, de plus en plus, essentiellement dissolvante, en tendant à ruiner, par des analyses antisociales, à l'insu d'ailleurs de la plupart de ses propagateurs, les principales conditions d'existence du régime monothéique (2).

En un mot, la dissolution de l'organisation propre au moyen-âge tient à ce que, n'ayant pu ni dû s'incorporer le mouvement intellectuel, « il en a été, finalement, de toute nécessité, dépassé (3). » N'aurait-il pu cependant continuer à conserver la prépondérance morale, l'excellence de ses principes à cet égard

(1) *Cours de philosophie positive*, V. p. 333, 2e édition.
(2) — V. p. 337, —
(3) — V. p. 339. —

étant généralement reconnue ? Non. L'influence de la morale s'attache nécessairement à la supériorité intellectuelle, et « la morale universelle, dont le catholicisme a dû être d'abord l'indispensable organe, ne peut certainement lui constituer une exclusive propriété, s'il a finalement perdu l'aptitude générale à la faire prévaloir dans l'économie sociale (1). »

X

Ces idées d'Auguste Comte sur l'organisation catholique au moyen-âge comportent leur enseignement. Nous les ferons ressortir brièvement.

Pourquoi, si elle a été bienfaisante à cette époque, ne le serait-elle pas aujourd'hui ? Comte, on l'a vu, a prévu et prévenu l'objection. L'absence d'une seule des conditions d'existence du système catholique devait, par suite de leur étroite solidarité, entraîner la chute ultérieure de tout l'édifice, et la nature de la plupart d'entre elles était précaire et transitoire.

Or, et l'on ne s'appesantira pas sur ce point, le catholicisme est le même absolument aujourd'hui qu'au moyen-âge. Il n'a point changé. Il ne change pas. Aucune de ses qualités statiques ou dynamiques ne lui fait défaut. Ce n'est donc point l'absence de l'une d'elles qui a entraîné la chute de l'édifice qui n'est pas encore à bas, et si nulle de ses qualités ne lui manque, c'est évidemment qu'il n'y en avait point de précaire ni de transitoire.

Il fallait qu'Auguse Comte expliquât les faits de manière à les faire entrer dans sa théorie d'évolution, à les faire concorder avec sa loi sociologique, et tout son raisonnement se ramène à cette proposition : le catholicisme, étant d'état théologique, n'a pu ni dû s'incorporer totalement le mouvement intellectuel, C'est de l'état théologique,

Ce pelé, ce galeux, d'où vient tout le mal. Quel est donc cet état ? Celui où l'on admet, au-dessus des phénomènes de la nature, une volonté semblable ou supérieure à la sienne.

(1) *Cours de philosophie positive*, V, p. 340, 2e édition.

Le caractère distinctif de cet état est d'être l'opposé de la doctrine qui enseigne l'invariabilité des lois naturelles. Or, il est facile de se convaincre que l'état théologique est de tous les temps et de tous les lieux. Toutes les controverses religieuses, philosophiques et même hautement scientifiques le démontrent. On ne défend point et l'on ne combat point ce qui n'existe pas, surtout avec une persistance aussi acharnée que le font les hommes depuis que le monde est monde, et c'est ce qu'ils feront toujours. On peut dire dans une formule philosophique, que l'on évincera Dieu du monde. Il est moins aisé de résoudre le problème qui est posé et restera posé. Ni Comte ni personne n'y peut rien. La philosophie positive elle-même ne peut exister qu'en niant ou combattant cette question, et par cela elle est elle-même, au moins négativement, théologique. Mais elle va plus loin. Comte prétend mettre à la place de l'idée de Dieu, la grande idée vers laquelle converge toute l'évolution, à savoir, l'idée de l'Humanité, c'est-à-dire qu'il invente et forge une espèce de divinité de sa façon, une pure abstraction ; car l'Humanité n'est qu'un terme générique pour désigner les hommes qui ont vécu, vivent ou vivront, et qui, sans nous compromettre ni avec les réalistes ni avec les nominalistes, n'existe pas ou n'existe que dans un certain sens du mot. Cette divinité nouvelle le fait rentrer dans le système théologique, et, si, pour cette raison, le catholicisme n'est que transitoire, le positivisme aussi, n'a rien de définitif. Les catholiques n'ont jamais nié la permanence des lois naturelles. Les miracles sont des exceptions. En les admettant, nous savons que, sauf des cas très rares, Dieu se sert bien plus souvent, pour réaliser ses desseins, de la marche ordinaire des choses. C'est même là, pour le philosophe et le chrétien, le plus grand des miracles. Auguste Comte en a constaté un, sans le voir : c'est comment, sans rien changer à l'ordre ordinaire et naturel, Dieu a fait tout concourir pour amener le catholicisme à la splendeur du moyen-âge. Que savons-nous ce qu'il lui réserve dans l'avenir ?

Il est impossible de voir en quoi le système positiviste sera supérieur au catholicisme. Il reposera sur des données rationnelles et scientifiques. Le catholicisme les repousse-t-il, ces données ? Non, on vient même de voir qu'il a été le grand promoteur de la science au moyen-âge, donnant par là, selon Comte, souvent des armes contre lui. En y ajoutant la Révélation, il ne

rejette pas la raison. Ce supplément d'informations, si j'ose dire, nous faisant connaître un ordre de choses fermé au positivisme, nous rend intellectuellement supérieurs : nous avons, comme lui, dans l'ordre naturel, toute la compétence qu'il peut avoir ; — on ne sait pourquoi la science serait son apanage exclusif ; — et l'ordre surnaturel nous permet d'embrasser toute chose dans une parfaite unité , une admirable synthèse qui est le dernier mot de la philosophie. Ces deux ordres ne sont pas contradictoires : la foi éclaire la raison de lumières éclatantes, mais ne détruit pas la raison. Qui dit la raison atteinte par la foi ne connaît pas le premier mot de la doctrine catholique.

Voici de ce que nous disons, une preuve donnée par Comte lui-même. — Le principe fondamental d'appréciation des actes humains fourni à tous les individus par le catholicisme devait tendre à se rattacher de plus en plus à l'autorité prépondérante de la raison humaine, et, par conséquent, être un dissolvant pour le catholicisme. — La source de la morale et de son efficacité est placée plus haut par le catholicisme. Mais l'appréciation même des actes humains non seulement tendait à se rattacher, elle se rattachait et se rattache à la raison. C'est à elle, en effet, qu'est réservé ce rôle. Le premier chapitre de tout traité de morale, je parle de morale religieuse, de morale théologique, peut se résumer en cet aphorisme : Ne jamais rien faire contre la conscience droite et éclairée ; suivre toujours les inspirations de cette conscience. La religion ne fait donc pas de la raison le dédain qu'on lui attribue gratuitement. Est-ce là un dissolvant, comme le dit Comte ? Sa pensée va trop loin. On a fait abus de la raison ; on n'a pas écouté la conscience ; on l'a faussée ; c'est malheureusement ce qui arrive trop souvent, les hommes faisant des meilleures choses un mauvais usage. En déclarant encore que la morale universelle ne peut constituer l'exclusive propriété du catholicisme, Auguste Comte commet non seulement une erreur religieuse compréhensible chez lui, mais une erreur historique. Il a reconnu que le dogme était la seule base de cette morale.

Si l'influence sociale du catholicisme a diminué, ce n'est point par dépérissement, caducité ou quelque défaut qui lui fût propre. Il possède toutes les qualités qu'il a toujours eues. La raison est en dehors de lui. Le pouvoir temporel, impatient du joug, l'a secoué, et il n'a trouvé que trop d'appui dans les

penchants mauvais de l'humanité, toujours portée à les satisfaire aux dépens de ses vrais intérêts. Dans une autre leçon de son cours de philosophie, Auguste Comte nous montrera le protestantisme détruisant la division posée par le catholicisme entre les deux pouvoirs. Il n'avait pas besoin, si son système ne l'y eût forcé, de chercher une autre cause à la décadence, non du catholicisme, mais des sociétés.

Les trois caractères de progrès signalés, au moyen-âge, dans l'ordre temporel, ont été annulés. Le système militaire, réduit à la simple défense, a repris une importance aussi redoutable qu'exagérée. Les petits états redeviennent des empires colossaux dont toutes les forces sociales sont absorbées à maintenir la prépondérance de l'un sur l'autre. Le servage, qui était un progrès sur l'esclavage, retrograde, sous le régime économique moderne, jusqu'à la barbarie, et loin d'avoir conduit à l'émancipation individuelle, met l'homme à l'entière discrétion de la richesse qui l'exploite ou le pousse aux révoltes. Quand Bismarck a dit : *La force prime le droit*, il a simplement formulé la loi de notre époque.

On ne compte plus, dans les relations internationales, que sur le nombre d'hommes et de canons. A l'intérieur des sociétés, le grand souci est de ruiner la morale dans sa seule base et dans la première influence qu'elle peut avoir sur les générations qui s'élèvent ; la justice, application fausse de lois absurdes et illégitimes, n'est plus qu'un mot vide de sens. Tout à la puissance matérielle qui agit, comme le danseur de corde de la fable, sans balancier, sans régulateur, sans contre-poids ; tout à la force soit des armes, soit de la richesse, soit des influences corruptrices. Et telle est la cause de l'équilibre instable des sociétés, si instable que demain peut-être les nations vont sombrer dans l'anarchie, que la vieille Europe agonisante ne sera qu'un vaste champ de carnage où seuls les vautours régneront sur des cadavres.

Il y a antinomie entre puissance matérielle ou force d'une part, et d'autre part, travail, propriété, famille ; entre puissance matérielle ou force, et liberté, égalité, fraternité ; c'est-à-dire que la puissance matérielle est contradictoire avec les conditions d'existence de la société et avec ses conditions de progrès. Le pouvoir spirituel ou la morale, se substituant à la force ou lui imposant ses lois, tend à faire disparaître ce dernier terme

de la contradiction, et seul permet à la société d'exister dans des conditions normales et de progresser.

Remarquons que le pouvoir temporel n'est qu'un accident, pour ainsi dire, dans l'ordre social, nécessité jusqu'à un certain point par l'imperfection des hommes, mais dont on a toujours rêvé la suppression symbolisée dans l'âge d'or par les anciens, réalisée, autant que possible, par le catholicisme au moyen-âge, et que nous ne cessons de réclamer sous le nom de liberté.

Cette suprématie de la morale sur la force peut-elle avoir des dangers ? « La reconstitution, dit Comte, d'un pouvoir spirituel dans les systèmes politiques des temps modernes ne peut faire naître aucune crainte de despotisme théocratique (1). » La morale, en effet, n'agit que par la persuasion, par l'éducation sociale, si l'on préfère ce mot, et le jour où elle sortirait de ce rôle, elle aurait cessé d'exister.

M. ZABLET.

(1) *Cours de philosophie positive*, V. p. 227, 2e édition.

L'HOMME ET LA BÊTE

ET LES PHILOSOPHES CONTEMPORAINS

Si la plupart des naturalistes, même spiritualistes, au moins en France, apprécient mal la question de la psychologie animale, comme on l'a vu, ici même, dans une précédente étude (1); s'ils concluent des faits observés à l'existence, en une foule d'espèces zoologiques, d'une intelligence de même nature que celle de l'homme, c'est qu'ils n'envisagent ce problème complexe que sous un seul aspect. Contrairement à ce qu'ils pensent, ce n'est pas là seulement une question de fait, d'étude purement expérimentale; c'est encore et surtout affaire d'appréciation, de comparaison et de raisonnement. Il s'agit bien moins de considérer en eux-mêmes tels et tels faits accomplis par les animaux, que de démêler leur signification psychologique véritable, et de déterminer, sur l'observation de leurs actes extérieurs, la nature du mobile intérieur qui en a été la cause (2). Or cette détermination ne peut se faire que par comparaison avec ce qui se passe chez l'homme dont l'être intérieur est le seul qui soit directement accessible à l'observation; et cette étude intérieure de l'âme humaine, c'est l'objet même de la psychologie proprement dite. C'est donc une question de psychologie comparée qui nous occupe ici; et puisque l'âme humaine est, comme on vient de le dire, seule susceptible d'observation directe, il en résulte que l'un des deux termes de la comparaison manque, et qu'il ne peut

(1) Cf. *Rev. du monde cath*, du 1er août 1893 : *La Nature animale et les naturalistes non-matérialistes*,

(2) Henri Joly, *Psychologie comparée. L'homme et l'animal.*

y être suppléé que par les analogies fondées sur une connaissance suffisante de la psychologie proprement dite.

Aussi la question n'est-elle guère traitée avec une pleine compétence que par des philosophes ou par des savants pour qui du moins toute philosophie n'est pas, comme pour le vénérable et regretté M. de Quatrefrages, un domaine inconnu (1).

C'est que les philosophes dignes de ce nom, contrairement à l'opinion de l'illustre naturaliste (2), ne s'occupent pas, en cette matière, exclusivement de l'âme humaine. Mais, armés du puissant instrument de l'analyse psychologique en même temps que suffisamment renseignés sur les lois de la physiologie animale, ils sont en mesure d'envisager la question sous ses deux faces, c'est-à-dire dans son ensemble et dans sa plénitude. Il n'en va pas de même, malheureusement, de la plupart de nos naturalistes : les uns, et ce sont encore les plus sensés, « s'abstenant d'aborder un terrain qui leur est inconnu (3), envisagent la question exclusivement en naturalistes » (4), c'est-à-dire à un point de vue exclusif et partant incomplet ; les autres, ceux qui, suivant la judicieuse observation de M. Henri Joly, veulent donner « l'explication du supérieur par l'inférieur, du plus parfait par le moins parfait, de l'infini par le seul développement du fini, de l'être par le néant » (5), les sectateurs, autrement dits, de l'évolution universelle et absolue, forme contemporaine du matérialisme, suivent une voie bien autrement exclusive.

Ils ne se bornent pas à refuser de s'aventurer sur un terrain qu'ils ne connaissent point, ils nient jusqu'à son existence, prétendant comme J. Romanes, expliquer « la genèse de l'intelligence par les antécédents matériels », et ramener l'origine des idées à « une opération machinale » ou voyant, comme Henri Milne-Edwards et M. Edmond Perrier, dans la psychologie, « une branche de la physiologie ! »

Nous n'avons pas à insister davantage sur des arguments aussi vains, non plus que sur les considérations insuffisantes de naturalistes d'un esprit plus indépendant, mais qui font de la science

(1) Lettre de M. de Quatrefages au R. P. de Bonniot, publiée dans l'Appendice A de l'ouvrage de ce religieux intitulé : *La bête comparée à l'homme.*

(2) *L'Espèce humaine*, chap. 1er p. 13.

(3) M. de Quatrefages, *loc. cit.*

(4) Ibid.

(5) *L'Instinct, ses rapports avec la vie et l'intelligence.*

sans se préoccuper de philosophie et comme en divorce avec elle. Il sera plus utile d'esquisser les principaux traits des thèses soutenues sur la question par de véritables philosophes comme par les savants pour qui toute philosophie n'est point un domaine étranger.

I

APERÇU DES AUTEURS

Le plus ancien en date des auteurs contemporains qui ont traité avec compétence la question qui nous occupe, est M. Henri Joly, haut fonctionnaire des Facultés de l'État. Il est aussi celui qui l'a traitée avec le plus de développement dans les deux ouvrages spéciaux qui viennent d'être cités, lesquels, arrivés chacun à une deuxième édition, ont été couronnés, l'un par l'Académie française, l'autre par celle des sciences morales et politiques. Tous les naturalistes que nous avons eus à combattre eussent gagné beaucoup à lire ces deux ouvrages et à s'en assimiler la substance. Il ne paraît pas cependant qu'aucun les ait connus, qu'aucun même ait soupçonné l'ordre d'idées et de faits que ces deux livres mettent en lumière. Et tandis que, dans le camp philosophique, la question de la différenciation de l'homme et de l'animal a fait d'incontestables progrès, plus d'un naturaliste en est encore, en dépit d'un très vaste savoir, et suivant la piquante remarque de feu le R. P. de Bonniot, « aux principes des vieilles filles qui, pour s'expliquer leurs chiens et leurs chats, s'identifient à eux, leur prêtent dans une mesure plus ou moins complète leurs propres pensées et surtout leurs sentiments (1) ».

La comparaison est peu flatteuse ; mais si on la dépouille de sa forme humoristique pour n'en saisir que le fonds, il faut reconnaître qu'elle ne manque pas de justesse.

Placé à un point de vue un peu différent de M. Henri Joly, le P. de Bonniot a cherché, moins à tracer un tableau d'ensemble et à écrire une thèse générale sans se préoccuper des objections de détail et de peu de valeur, qu'à se mettre au contraire à la

(1) *La bête comparée à l'homme.* Avertissement de la seconde édition. 1889. Paris, Retaux-Bray.

portée des naturalistes qui, malgré leur savoir, en sont encore, en matière philosophique, dans un état d'esprit qui justifie la comparaison que nous venons de citer. Il s'efforce de faire toucher du doigt le peu de fondement des considérations et des interprétations de faits qu'ils considèrent comme irréfutables.

Avec moins de développements, mais avec non moins de vigueur et d'autorité, plusieurs autres écrivains ont abordé le même sujet, soit dans des articles de revues soit dans des écrits plus étendus et d'un caractère plus général. M. le chanoine Hamard, de Rennes, bien connu par ses travaux de géologie et d'archéologie préhistorique a donné, en juillet 1878, dans la *Revue des questions scientifiques*, un important travail sur « La place de l'homme dans la création », dans lequel sont exposés les principes élémentaires de la psychologie humaine comparée à l'animal. Quelques mois plus tard le même sujet était repris à un point de vue un peu différent par le savant et toujours regretté P. Carbonnelle, sous ce titre : « La différence essentielle entre l'homme et les animaux ». (1) L'auteur s'y appliquait surtout à mettre en relief les caractères fondamentaux des facultés accordées à l'âme humaine et refusées à la brute. — Dans quelques chapitres de son « Apologie scientifique de la foi » (2) M. le Chanoine Duillé de Saint-Projet s'applique à montrer, dans l'homme et dans l'animal, ce qui les rapproche et ce qui les sépare.

Savant laïque, mais catholique et partant familiarisé avec les études métaphysiques, M. le D. Maisonneuse, dans son beau traité de « Zoologie », aborde, de son côté, bien que sommairement, cette face philosophique de l'histoire des animaux.

Nous avons encore le R. P. Monsabré qui, du haut de la chaire de Notre-Dame, pendant le carême de 1888, prêtait aux considérations de la science humaine étayant et justifiant les données de la foi, le puissant attrait de l'éloquence et les charmes de l'art de bien dire. Puis, dans un ouvrage assez récent, un autre savant dominicain consacre un chapitre spécial à traiter, avec la double compétence du philosophe et de l'homme de science, de

(1) *Revue des quest. scient.*, T. VII, janvier 1880. — Voir aussi l'ouvrage du même auteur : *Les confins de la science et de la philosophie*, T. II chap. VIII,

(2) 3e édition, 1891. — « L'homme et la bête. » une claire manifestation de l'âme humaine. — Distinction de l'âme et du corps. »

la différence entre l'âme de l'homme et l'âme de la bête, (1) et ce sujet est également abordé par un autre religieux du même ordre, le R. P. Leroy, dans un ouvrage sur le transformisme. (2)

Enfin, en 1892, l'éminent philosophe scolastique M. Domet de Voryés, dans deux importants chapitres de son « Essai de psychologie thomiste »; un jeune naturaliste du plus grand avenir, mais à qui les connaissances philosophiques ne sont point étrangères, M. l'abbé Maurice Lefebvre, docteur en sciences et professeur d'un collège de Belgique, dans un article publié par *La Science catholique* (3) sous ce titre : « L'instinct chez les bêtes ; enfin, M. l'abbé Jacquard dans une brochure spéciale, (4) ont sous des formes différentes et à des points de vue divers, soutenu la même cause. »

Résumons à grands traits les principales idées exposées et développées dans ces nombreux écrits qui, nonobstant quelques divergences de détail plus verbales que réelles, se ramènent tous à une pensée commune.

II

M. HENRI JOLY

Pour M. Henri Joly, tout, chez les animaux, dérive de l'instinct, ou plutôt *des instincts*, lesquels, ainsi que les habitudes, viennent d'impulsion que les bêtes *sentent* mais ne connaissent pas, sur les quelles elles ne réfléchissent pas, dont elles n'ont ni l'initiative ni la direction, et auxquelles elles ne sont pas libres de se soustraire. (5)

Cette conception est absolument contraire à l'automatisme cartésien, comme à l'automatisme mitigé de Bossuet et de Buffon qui semblent n'accorder la sensation à l'animal qu'à titre accessoire et secondaire. Or l'instinct consiste précisément dans la

(1) *L'âme humaine, Existence et nature*, par le R. P. Marie Thomas Coconnier, des Frères prêcheurs. — 1890. — Paris Pevin.

(2) *L'évolution restreinte aux espèces organiques*. 1891, Paris et Lyon, Delhomme et Briguet.

(3) Mai 1894. Hid.

(4) *Ce qu'il faut penser de l'intelligence des animaux* 1892, Paris Roger et Chernoviz.

(5) *L'instinct*. Préface, p. XI et XII.

présence et l'action d'une force qui sent véritablement, c'est à dire qui jouit et qui souffre, force sentante qui sépare l'animalité de la vie végétative en s'ajoutant au jeu mécanique des fonctions de celle-ci. (1) Toute intelligence étant refusée à l'animal, notre auteur l'entend en ce sens que ce n'est point par lui-même que l'animal agit intelligemment, mais par l'effet de cette force sentante qui lui fait fuir la douleur, rechercher le plaisir, et par là éviter en général ce qui est nuisible ou hostile à son développement et à sa conservation individuelle ou spécifique, pour s'attacher à ce qui leur est utile ou favorable. Et tout de même que cette force qui jouit et qui souffre, instaure, en s'ajoutant au jeu mécanique des fonctions végétatives, le principe de la vie animale ; de même une autre force non plus seulement sentante, mais de plus pensante, qui réfléchit, se rend compte, prend possession d'elle-même en devenant consciente, se détermine librement en raison même de sa réflexion et de ses connaissances, cette autre force, en s'ajoutant au mécanisme de la vie animale, constitue l'être humain qui, à la sensibilité, joint l'intelligence et la volonté libre.

Ainsi, l'homme appartient par un côté à l'animalité, de même que la bête vit, dans une certaine mesure, de la vie végétative ; mais, parce que cette animalité humaine n'est pas faite pour la vie de l'instinct, les instincts y sont notoirement inférieurs à ceux de l'animalité pure, et, réduite à ses seules forces, elle ne saurait, comme celle-ci, se suffire à elle-même : car elle est faite pour fournir des matériaux à la vie de l'intelligence, pour se développer simultanément avec l'intelligence et en vue de l'intelligence, de telle sorte que non soutenue et dirigée par elle, l'animalité humaine succomberait.

Il existe donc deux modes d'activité psychique bien différents : l'activité sensible ou mieux sensitive, l'instinct autrement dit, et l'activité intellectuelle. La première, directement développée dans les différentes espèces animales, parvient, en un grand nombre d'entres elles, à un degré qui dépasse parfois beaucoup, *dans telle direction donnée*, les aptitudes intellectuelles de l'homme lui-même ; activité d'ailleurs aveugle, fatale, inconsciente, ordinairement infaillible, identique à elle-même dans tous les temps. La seconde a pour caractère essentiel, au

(1) Ibid. Conclusion, p. 542.

contraire, de se connaître, d'être consciente, de se déterminer librement à la suite de jugements point infaillibles et partant susceptibles d'erreur, mais qui résultent toujours de deux opérations de l'esprit correlatives l'une de l'autre : l'analyse et la synthèse. Par suite, son développement dépend de ses propres efforts. Si elle n'arrive que lentement et laborieusement à la connaissance de la vérité, son aptitude à la concevoir et à l'atteindre embrasse toutes les directions. Sans doute l'image, résultat immédiat de la sensation, est la condition et le point de départ de l'idée ; mais celle-ci, pour dépendre de cette condition préalable, ne saurait être confondue avec elle, car l'image n'entre point dans la construction de la science : la science n'a d'autres éléments que les idées. Or l'idée s'élève à des conceptions absolument étrangères à l'image. Elle abstrait d'abord, et c'est par l'abstraction seule qu'elle arrive à la notion du concret, et qu'elle peut établir des comparaisons et des jugements. Mais de la comparaison entre les attributs des objets, entre les phénomènes que ces attributs représentent, l'esprit s'élève à la comparaison des idées entre elles et à la notion d'idées entièrement étrangères aux objets qui frappent nos sens : telles les idées de bien, de beau, de vrai, de cause, d'effet, de fini et d'infini. Ce n'est donc pas, au moins exclusivement, dans la moralité et le sens religieux, (comme le voulait M. de Quatrefages), non plus que dans le langage et l'invention des outils, à plus forte raison dans une organisation physiologique particulière, qu'il faut chercher la supériorité de l'humanité sur l'animalité. L'invention des outils, le langage, le sens moral et religieux sont des caractères qui se supposent mutuellement et résultent des applications variées « d'une intelligence une et indivisible dans son essence ». L'organisation physiologique elle-même n'échappe pas entièrement à cette règle, car tout en elle est disposé de manière à recevoir l'impulsion et la direction de cette intelligence une et indivisible, autrement dit de la raison.

III

LE P. DE BONNIOT

C'est dans un esprit analogue, bien qu'à un point de vue un peu différent, on l'a dit plus haut, que feu le P. de Bonniot a écrit « La bête comparée à l'homme. »

Il commence par étudier l'homme, et, dans l'homme, la raison et les signes de la raison. Les notions universelles se font jour tout d'abord dans l'intelligence humaine, fut-ce celle d'un paysan, d'un sauvage, voire d'un être placé aux derniers degrés de l'échelle intellectuelle ; telles les notions abstraites de nombre, de tout et de partie, d'espace, de temps, d'universalité (*Tout, partout, toujours*). La parole, signe et condition de la pensée (laquelle consiste à considérer les rapports des êtres, ou mieux de l'être), le langage articulé, autrement dit, suppose la raison qui, de son côté, appelle le langage. Et l'homme étant raisonnable par là même, il est libre, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de choisir souverainement entre accomplir ou émettre tel acte qui s'offre à sa volonté : or, pour exercer ce choix, il faut comparer, et pour comparer il faut juger. Etant libre, l'homme est moral et responsable; il a des devoirs et des droits. Dans l'ordre purement intellectuel, la liberté lui donne l'empire de la nature : il est le maître du feu ; il contraint la terre à produire, dans le monde végétal, ce qu'il veut qu'elle produise : il est agriculteur. Il est aussi architecte, et par l'architecture il sait se soustraire à la toute-puissance des intempéries.

Les naturalistes contemporains n'ont voulu voir dans l'homme que son organisme, et ils ont été logiquement conduits à ne trouver en lui qu'un animal, un animal plus perfectionné que les autres sans doute, le plus élevé dans l'échelle de la vie, mais enfin un animal, un « pur animal », l'aîné de la famille. Une conséquence logique de ce point de vue, c'est que l'homme devrait à ses frères zoologiques tous les égards et les bons offices de la fraternité, sauf toutefois les nécessités de la fameuse loi du *Struggle for life*. Et quant à l'application de cette loi, si la lutte pour l'existence donne par contre à l'homme droit de vie et de mort (voire de vivisection) sur ses frères du règne animal, on ne voit pas trop comment ce droit s'arrêterait devant

l'animal-homme, ni pourquoi les plus faibles et les plus deshérités de cette dernière catégorie ne seraient pas sacrifiés au bien-être et à l'avancement des plus habiles et des plus forts.

Si d'autre part nous considérons la bête en elle-même, nous constatons qu'elle n'invente pas et ne parle pas, deux conditions qui suffisent à exclure l'intelligence. Ici nous pourrions contester quelques observations de détail du savant religieux qui semble refuser tout langage à l'animal : or, une distinction est à établir entre le *langage* considéré en général, et la *parole* qui en est un cas particulier et d'ailleurs supérieur, encore que souvent, dans la pratique courante, on les prenne aisément l'un pour l'autre. Mais quand le P. de Bonniot refuse tout langage aux animaux, c'est qu'il prend le mot dans son sens étymologique et l'identifie avec la parole qui est le langage intelligent et rationnel. C'est ainsi qu'il leur accorde ce que nous appellerions le langage sensitif, sous le nom d'« expression des sensations » ; et considérant l'état stationnaire de cette expression dès l'origine des temps, il la compare à nos langues mortes qui sont les seules fixées parce qu'elles sont les seules qui ne changent pas. Mais au langage pensé et par suite parlé, la bête dépourvue de raison est incapable d'arriver, parce que son instinct dépend exclusivement de la sensibilité, laquelle est en soi d'un ordre différent et ne saurait par voie de perfectionnement, changer de nature : une multitude d'animaux ont les sens incomparablement plus perfectionnés que ceux de l'homme ; et l'on cite au contraire des êtres humains à la fois aveugles, sourds et muets de naissance ou dès le bas-âge, ayant pu parvenir à un remarquable développement intellectuel. (1)

(1) Il est ici fait allusion, sans doute, à la petite sourde-muette aveugle de Larnay, près Poitiers, dont l'histoire est racontée par M. le Chanoine Duilhé de Saint-Projet, dans sa belle « Apologie scientifique de la foi chrétienne. » Le même auteur cite un fait de même nature mais antérieur, ayant été l'objet d'un rapport de Dugald-Stewart à l'académie royale d'Édimbourg en 1812 : il s'agissait d'un jeune garçon, James Mitchel.

Dans son ouvrage intitulé. « Les sens et l'instinct chez les animaux », Sir John Lubbock cite l'histoire d'une jeune fille de Hanover (New-Hampshire) qui devint sourde et aveugle à l'âge de deux ans et perdit presque complètement le sens du goût et de l'odorat. Elle n'en parvint pas moins, grâce au dévouement de son entourage, à une culture assez grande pour former, àl'aide de caractères en relief, les noms des objets que l'on mettait entre ses mains.

Ces phénomènes de sensation d'où résulte l'instinct de la bête, ils existent aussi chez l'homme. Une analogie très grande apparaît sous ce rapport entre elle et lui. Sauf la différence d'intensité, variant d'ailleurs avec les espèces comme avec les divers états de l'individu, la bête sent comme l'homme, éprouve comme lui les effets du plaisir et de la douleur, du besoin, des appétits et de la satiété : suivant sa conformation et les milieux qui conviennent à sa nature, elle agit de manière à satisfaire à ses besoins et à ses appétits et à éviter la douleur, à rechercher le plaisir, guidée d'ailleurs par la formation et l'association des images dans le cerveau, par l'imagination autrement dit. — Tous ces phénomènes sont d'un ordre essentiellement différent de l'intelligence, et les prétendues opérations mentales de la bête ne sont que des opérations sensitives.

Jusque-là nous sommes d'accord avec le savant auteur. Mais il va trop loin quand il refuse à l'animal jusqu'à la *connaissance*. L'animal connaît par la voie sensible seulement et d'une manière inconsciente, exclusivement particulière et concrète ; mais cette connaissance, pour n'être pas intelligente et réfléchie, n'en est pas moins une connaissance. Après cela, l'éminent religieux, de même qu'il entend le langage dans le sens de langue parlée, entend sans doute aussi la connaissance dans l'acception de savoir rationnel. Dans ces conditions la divergence, encore ici, serait dans les mots plutôt que dans les idées.

Par suite de cette grande analogie dans les facultés sensitives, on s'explique sans trop de peine qu'une confusion se produise dans un grand nombre d'esprits même sincères et sans parti pris. On attribue à des facultés intellectuelles une foule d'actes qui, dans les animaux, s'expliquent par l'activité sensitive, imaginative, servie par l'association des images et la mémoire ; or, cette activité, enchevêtrée dans l'homme avec la raison et les phénomènes intellectuels dont elle est la source, ne s'en distingue pas toujours aisément. Telle est la cause de l'erreur d'un grand nombre, contre laquelle a réagi avec une exagération outrée l'école cartésienne, prélude de l'exagération en sens inverse qui prévaut de nos jours.

Au résumé, la *raison* est une addition réelle ou substantielle, dans un même être, à la *sensibilité* de l'animal, à la *vie végétative* de la plante, et à l'*inertie* du minéral, de même que cette sensibilité animale s'ajoute à la vie insensible du végétal ;

de même enfin que cette dernière, étrangère à l'inertie du monde inorganique ,se combine néanmoins avec elle pour créer un règne déjà supérieur à la matière inerte. Ainsi se justifie la classification générale des êtres visibles en règnes *minéral*, *végétal*, *animal* et *humain*.

IV

M. L'ABBÉ HAMARD

Entre les importants travaux de M. Henri Joly et du P. de Bonniot vient se placer chronologiquement une brève mais remarquable étude de M. l'abbé Hamard, publiée par la *Revue des questions scientifiques*, en juillet 1878 ; elle a été mentionnée un peu plus haut. Les conclusions de son auteur se distinguent de celles des deux précédentes en ce que, tout en refusant non moins solidement qu'eux la raison à l'animal, il lui accorde cependant une sorte d'intelligence non rationnelle, exclusivement concrète. Nous avons vu naguère (1) Frédéric Cuvier et Pierre Flourens adopter une thèse analogue.

D'accord avec les philosophes aussi bien qu'avec les naturalistes, M. Hamard constate d'abord que les conditions physiologiques de l'homme, quelle qu'en soit la supériorité sur celles des animaux même supérieurs, ne sont pas suffisantes pour établir entre les deux catégories une différence fondamentale et irréductible, encore que, considérées de près, elles correspondent à des aptitudes et à des modes d'activité dont on chercherait vainement l'équivalent dans la bête. L'attitude verticale, la structure de l'encéphale et la conformation générale de la tête, voilà trois premières conditions qui présentent principalement ce caractère : la condition exclusive de *bimane* l'offre encore, bien qu'à un degré un peu moindre ; et il en est de même de deux autres, consistant dans la forme du système dentaire, et dans la nudité partielle mais prépondérante de la peau.

On pourrait sans trop de peine établir que trois au moins de ces six conditions spéciales rentrent, sinon par elles-mêmes au moins par les caractères psychiques auxquels elles correspon-

(1) *Revue du monde cath.* du 1er mai 1892 « Les Naturalistes et l'animalité au XVIIIe siècle, » § III.

dent, dans des attributions inaccessibles à la brute. Il n'est pas à propos cependant de s'y arrêter ; car, prises isolément, — et les naturalistes ne les considèrent pas d'autre sorte, — elles ne suffiraient qu'à constituer un *ordre* zoologique en faveur de l'homme.

Mais à côté de la condition *physiologique*, il y a la condition *psychologique*. Et s'il n'est pas vrai, comme le prétendent Henri Milne Edwards et M. Edmond Perrier, que « la psychologie soit une branche de la physiologie, » il est exact, toutefois, que, à ce point de vue, ces deux sciences font également partie de l'histoire naturelle. Or la psychologie générale commence nécessairement par l'étude de l'âme humaine seule accessible à notre observation directe. Celle-ci s'exerce, non plus comme l'observation des phénomènes matériels, à l'aide des sens organiques, mais bien à l'aide du *sens intime*, lequel n'est autre que cette *conscience* que nous avons de nous-mêmes toujours et en toute circonstance (sauf dans l'évanouissement et le sommeil) et lors même que nous n'y réfléchissons point : ainsi, fréquemment il nous arrive d'entendre sans écouter et de voir sans regarder. Quand ma conscience jette un regard sur elle-même pour se saisir et s'observer, je *réfléchis* , et la réflexion est l'instrument de l'observation psychologique. Cette observation nous révèle trois groupes de phénomènes de l'âme se rapportant à la sensation, à l'entendement, à la volition (1).

(1) M. l'abbé Hamard désigne ce troisième groupe sous la dénomination d'*activité*, terme qui assurément n'est pas inexact mais qui semble répondre cependant à une idée plus générale. Ce n'est pas seulement la volonté qui est en *acte* dans l'être humain ; la sensibilité et l'intelligence y sont également. L'activité c'est l'âme agissante tout entière : suivant que l'âme est seulement sensitive, ou bien sensitive et raisonnable tout ensemble, son activité est plus ou moins étendue, s'exerce sur des objets de nature différente ; c'est toujours l'activité. Il paraît donc préférable de dénommer les trois ordres de facultés de l'âme humaine : sensibilité, entendement ou intelligence, et *volonté* (celle-ci impliquant la liberté), ce que, en langage vulgaire, on nomme plus volontiers le *cœur*, l'*esprit*, la *tête*, — en réservant le nom d'*activité* à l'ensemble des phénomènes dont l'âme est la cause substantielle, ou mieux à l'âme elle-même en tant qu'exerçant les dites facultés. Il est vrai que M. Hamard étend l'activité aux mouvements automatiques et aux actes reflexes ; mais il ne s'agit là que d'activité matérielle, et ces deux modes d'action, du domaine propre de la physiologie, ne se rattachent qu'indirectement à la psychologie. Quand Descartes posa son fameux enthymème, *cogito ergo sum*, il n'exprima qu'une

Les phénomènes de l'ordre sensitif ou de la *sensibilité* résultent des impressions, lesquelles provoquent les sensations, bien que celles-ci puissent aussi se réaliser sans le concours des premières et par l'effet de l'imagination. Les émotions et les passions, bien que n'étant pas nécessairement liées aux sensations, sont aussi du domaine de la sensibilité.

L'*entendement* ou l'*intelligence* comprend l'ensemble des facultés intellectuelles ; et ses manifestations sont les *idées*, de même que les passions, les émotions et les sensations sont les manifestations de la sensibilité. Suivant que les idées ont pour objet : 1° les corps ou les lois qui les régissent ; 2° l'âme elle-même et les facultés qui lui sont propres ; 3° les vérités nécessaires et indépendantes de tout objectif matériel, ces idées sont sensibles, psychologiques ou métaphysiques, et se rapportent à trois facultés spéciales : perception extérieure pour les premières, conscience pour les secondes, raison pour le troisième objet. Si les premières nous viennent par la perception extérieure et sensible, c'est-à-dire par les sens, il n'en saurait être de même de l'idée du *moi* qui nous est donnée par la conscience, ainsi que du monde d'idées qui en découle avec le concours de la réflexion. Ne sont pas moins indépendantes de toute perception sensible, les idées appelées nécsssaires : soit ces premiers principes qui s'imposent à l'esprit avec la clarté de l'évidence et du premier jet, tels que les axiomes, soit ces notions du bien et du mal, du beau et du laid, du vrai et du faux, du juste et de l'injuste, de l'infini, etc., que chacun porte en soi avec plus ou moins de développement, plus ou moins consciemment, mais qui sont l'apanage commun de l'hunanité. Ces dernières sont plus spécialement du domaine propre de la raison, bien que cette dernière par l'abstraction, la généralisation, le jugement et le raisonnement, intervienne dans les autres ordres

vérité incomplète, comme Maine de Biran l'a fort bien remarqué. Ce philosophe, un des grands penseurs du commencement du siècle, estime qu'il est préférable, pour démontrer l'existence du *moi*, de s'appuyer sur la volonté libre ; je veux, j'exécute un mouvement parce qu'il me plaît de l'exécuter, donc j'existe comme cause libre. Ne serait-il pas plus complet, et partant plus exact, de prendre comme majeure du raisonnement les trois grands faits qui résument l'activité tout entière : *sentio, cogito, volo* ; *ergo sum*, vérité qui se complète par celle-ci : Je veux librement, c'est-à-dire je dirige ma volonté dans le sens qui me plaît ; donc je suis libre et responsable.

d'idées ; par exemple, elle rend actives l'imagination et la mémoire qui, en tant que nées des impressions gravées dans le cerveau, seraient en soi pûrement passives.

Enfin la *volonté* éclairée par la raison devient libre, exerçant ses volitions ou déterminations par ce libre choix qu'implique la connaissance des motifs d'agir dans tel sens ou dans tel autre, ou de ne pas agir. Ceux de nos actes que nous accomplissons d'instinct ou par habitude, sans réflexion, délibération ni choix préalable, *spontanément* comme s'exprime la langue courante, ne sont pas à proprement parler des actes volontaires, au moins dans le sens de *volonté libre* que nous avons en vue.

M. Hamard accorde que « presque tout *dans* l'*ordre sensitif* est commun entre l'homme et l'animal. » Seulement, dans l'homme, les phénomènes de cet ordre, par leur contact avec ceux qui proviennent de facultés plus élevées, en reçoivent un caractère plus noble. Pas de dissentiment sur ce point. Le suivant serait peut-être plus discutable : arrivé à l'*ordre intellectuel*, notre auteur va plus loin que M. Henri Joly et surtout que le P. de Bonniot ; il n'estime pas que l'on puisse attribuer au seul instinct toutes les actions de la bête, et veut qu'on lui attribue cette portion de l'intelligence qui, par la perception externe, permet à l'âme de prendre connaissance des objets extérieurs. Il lui prête jusqu'à des *idées* ; il est vrai que ce seraient des idées d'une nature particulière, des *idées sensibles*, « c'est-à-dire dont l'objet est exclusivement matériel. » Il admet, par conséquent, que les animaux *pensent* ; mais il a soin d'ajouter que « la véritable pensée, celle qui est la source des idées abstraites est en dehors de leur portée ». Il y aurait ici matière à discussion. Ajoutons toutefois que, à la différence de Frédéric Cuvier et de Pierre Flourens dont c'est aussi la thèse, M. l'abbé Hamard ne tombe pas comme eux dans les défauts de logique que nous avons signalés (1). Il n'admet donc pas que les bêtes « combinent leurs idées, en tirent des rapports et en déduisent des jugements », ni qu'elles parviennent « à comprendre la signification de quelques-uns de nos mots » (2). Il n'a pas d'ailleurs de peine à montrer que, en dehors de la faculté de connaître

(1) *Les naturalistes et l'Animalité au* XVIIIe *siècle*, § 3, in *Revue du Monde catholique* de mai 1892.

(2) Cf. Pierre Flourens, *De l'instinct et de l'intelligence des animaux*, p. 53 et suiv.

par la perception extérieure les objets qui frappent leurs sens, les animaux sont exclus de tous les autres ordres de facultés intellectuelles, et que leur langage tout spontané, irréfléchi, purement synthétique, n'est en aucune façon un diminutif des langues articulées, artificielles et analytiques que l'homme s'est créées.

Pour le troisième ordre des facultés psychiques, notre auteur accorde à la bête non seulement la spontanéité, mais encore la *volonté* en tant que libre dans une certaine mesure, et laissant à la bête la possibilité de choisir entre divers objets, bien que ne s'élevant jamais jusqu'à la liberté morale, la seule liberté véritable, impliquant la notion de bien et de mal, de devoir, etc.

V

LE P. CARBONNELLE

Ces vues sur la psychologie comparée de l'homme et de l'animal étaient partagées par le regretté Père Carbonnelle. Sans reproduire les données élémentaires sur lesquelles elles s'appuient et qu'il suppose connues de ses lecteurs, le savant jésuite expose avec développement un point de vue sommairement indiqué par M. l'abbé Hamard : La différence essentielle entre l'homme et la bête réside dans la connaissance ; et la supériorité de la connaissance se manifeste, chez le premier, principalement par quatre ordres de phénomènes, savoir : le *langage*, la *perfectibilité*, la *moralité* et la *religiosité* (1). Comme M. Hamard, le P. Carbonnelle accorde un ordre inférieur de phénomènes intellectuels à l'animal, lesquels se manifestent par leur *langage :* celui-ci est un langage naturel, spontané, non appris. Mais cette sorte de manifestation n'est pas intentionnelle : l'animal ne la produit pas dans le but d'exprimer et de communiquer une pensée, et *par ce moyen*, de réaliser ce qu'il désire ainsi que fait l'homme, mais immédiatement en vue de cette réalisation. Ainsi la femelle qui prend une attitude menaçante

(1) Cf. R. P. Carbonnelle, *Les confins de la science et de la philosophie*, t. II, chap. VIII, et *De la différence essentielle entre l'homme et les animaux*, in *Rev. des quest. scient.*, janvier 1880, p. 193 et suiv.

et fait entendre des grondements en présence d'un agresseur réel ou apparent de ses petits, ne songe point à communiquer à cet agresseur les motifs de crainte qui pouvaient être tirés de la force, du courage, de l'amour maternel de l'animal menacé, pour arriver par ce mode de persuasion à éloigner l'agresseur : elle exprime simplement la crainte et la colère qu'elle éprouve, étant prête à défendre l'existence menacée de sa progéniture et d'elle-même (1).

L'animal ignore qu'il connait et ignore par là même que la connaissance soit un bien. C'est pourquoi il n'éprouve nul besoin de communiquer sa connaissance et d'user de son langage autrement que pour communiquer ses impressions. Ce mode de langage, au surplus, se rencontre quelquefois aussi dans l'homme, lorsque, sous le coup d'une émotion vive et brusque, il fait entendre un cri de joie ou de douleur, ou bien exprime par son attitude et ses gestes, la répulsion, la tendresse, la pitié ou la crainte : un tel genre de manifestation est, en l'homme, secondaire et en quelque sorte accidentel; en l'animal il est la règle unique. L'homme seul possède le langage non seulement articulé mais conventionnel, créé par lui, manifesté par les *langues* particulières propres à chaque race, à chaque peuple, à chaque groupe ethnique, et que nul — à l'inverse du langage naturel et spontané — ne comprend et n'emploie sans les avoir apprises.

La *perfectibilité*, par suite, est, dans la bête, restreinte à l'individu et dans les étroites limites de ce qui est utile au développement organique. Si parfois elle se transmet par la génération au point de constituer des races, ce n'est jamais que par les soins continus de l'homme, par son habileté persévérante, et non d'une manière générale, mais seulement sur tel ou tel point particulier. Que l'action de l'homme vienne à cesser, et les perfectionnements obtenus par lui à grand'peine disparaîtront peu à peu et en un petit nombre de générations. Jamais, en tous cas, un perfectionnement héréditaire n'est le résultat de l'éducation naturelle des jeunes par la mère. Chez l'homme la perfectibilité est universelle et indéfinie, sans qu'elle soit pro-

(1) Saint Thomas avait déjà exprimé cette pensée : *Etsi bruta animalia*, dit-il, *aliquid manifestent, non tamen manifestationem intendunt.* — Summ. theol., Pars 1$_{\infty}$ 2^{ae}, quœst. 110, art. 1.

voquée en lui par d'autres incitations que celles qu'il trouve en lui-même.

La *moralité* est la faculté par laquelle l'homme connait le bien et le mal moral et sait discerner l'un de l'autre, jointe à la volonté réfléchie qui lui permet de choisir librement le bien et d'éviter le mal indépendamment de tout dommage et de tout avantage. Cette notion implique la connaissance de soi-même à ce point de vue, autrement dit la conscience morale et par suite la responsabilité. Avec plus ou moins de développement et de perfection, plus ou moins de confusion et de vague, la moralité est universelle dans le genre humain, tout au moins à l'état rudimentaire.

L'université de la *religiosité*, c'est-à-dire de la croyance à une puissance supérieure à l'homme, de qui l'homme dépend et à laquelle il aura des comptes à rendre, après la mort et dans une autre vie, cette universalité est moins unanimement admise que celle de la moralité. Elle est cependant peu contestable pour qui veut aller au fond des choses, comme l'a magistralement démontré l'illustre Quatrefages.

Ces deux ordres de facultés, ou plutôt ces deux états, dérivent, chez l'homme, de la double notion de cause et de substance d'où découle celle de cause substantielle. L'auteur démontre, contre toutes les pauvres raisons données en sens inverse, que l'animal ne donne jamais aucun signe de moralité et de religiosité, qu'il n'a donc aucune notion de cause et de substance, de même qu'il ignore l'existence de la pensée et de la volition, parce qu'il faut, pour s'élever jusqu'à de telles notions, des facultés qu'il n'a pas même à l'état rudimentaire, « véritables facultés primordiales, qui ne se réduisent pas à d'autres par l'analyse, mais qui sont elles-mêmes les derniers éléments des facultés spécialement humaines. »

La différence entre l'homme et la bête n'est donc pas seulement une différence de degré, mais avant tout une différence d'essence.

C. DE KIRAWN.

(*A suivre*).

La duchesse de la Rochefoucauld Doudeauville

DAME de MONTMIRAIL

1764-1849

IV

VERTUS DOMESTIQUES

La seconde partie de la vie de la duchesse nous offre des faits moins éclatants que ceux qui viennent d'être rappelés, mais elle est plus particulièrement féconde en œuvres de zèle et de charité. A Montmirail comme à Paris, Mme de Doudeauville donnera l'exemple des vertus domestiques et des plus beaux dévouements de l'apostolat des œuvres qui ont pour objet le salut des âmes, les intérêts de la religion et le soulagement des malheureux.

Il est difficile, même aux esprits les mieux doués, de tenir les puissances de l'âme en si parfait équilibre, que l'accomplissement d'un devoir ne nuise jamais à un autre, et que les affections et les goûts qui se portent sur un objet ne soient exclusifs de toute autre affection. Femme supérieure en tous points et maîtresse d'elle-même, la duchesse de Doudeauville sut maintenir les puissances de son âme dans ce parfait équilibre. Dans le cœur de cette grande chrétienne il y avait place pour toutes les affections nobles et saintes. Bonne, dévouée, vigilante, elle accomplit avec un zèle égal ses devoirs d'épouse, de mère, de maîtresse de maison et de chrétienne : son action s'étendait aussi loin que son zèle et son amour pour le

bien. Le duc de Doudeauville a conservé soigneusement les lettres qu'elle lui adressa dans les différents voyages qu'il fit après la mort de sa fille. Cette correspondance nous offre le modèle de l'épouse affectueuse et dévouée. Pleine de déférence pour son mari, elle le consulte en toute occasion, et lorsquelle lui fait part de ses propres idées, elle paraît encore lui demander son avis.

Son affection maternelle et son dévouement au bonheur de ses enfants et petits enfants n'étaient pas moindres. Avant de mourir, Mme de Rastignac lui avait confié sa fille, la petite Zénaïde. Mme de Doudeauville se dévoua toute entière à l'éducation de cette enfant que les liens du sang et le legs sacré de sa fille lui avaient rendue doublement chere. Elle recommença auprès de Zénaïde la mission qu'elle avait remplie avec le plus admirable dévouement auprès de sa bien aimée et regrettée Ernéstine ;et comme elle craignit que l'entourage d'une famille en deuil n'attristat l'enfance de sa petite fille, elle lui donna pour compagne de ses jeux et de ses études, Thérèse Perardel,qui était du même âge que Mlle Zénaïde. Les deux enfants furent élevées ensemble et conçurent l'une pour l'autre une estime et une affection qui ne se démentirent jamais. Mlle Thérèse Perardel fut pour la grand'mère et la petite fille une amie aussi discrète que dévouée, sur laquelle elles se reposèrent l'une et l'autre avec la plus entière confiance. Devenue plus tard duchesse de la Rochefoucauld - Liancourt, Mlle de Rastignac conserva auprès d'elle Thérèse Perardel qui ne la quitta jamais.

Le duc passait avec la duchesse, ses enfants et ses petits enfants la plus grande partie de la belle saison à Montmirail. La bonne grand'mère attendait comme le moment le plus heureux de la journée l'heure de la récréation, qui ramenait auprès d'elle ses petits enfants. Ceux-ci se pressaient autour de son fauteuil et baisaient avec respect sa main vénérée. Elle se plaisait à les interroger sur les leçons qu'ils avaient apprises, et elle prenait un vif intérêt à leurs progrès. Leur éducation avait été confiée à M. l'abbé Bernier, prêtre distingué et pieux, capable de former le gentilhomme et le chrétien. Les deux aînés, MM. Stanislas et Sosthènes, annoncèrent, dès leurs premières années, les plus heureuses dispositions. Mme de Doudeauville prenait un intérêt particulier à l'éduca-

tion de l'aînée des jeunes filles, Mlle Elisabeth, dont la vigoureuse nature ne pouvait faire présager la fin prématurée. Un triste événement, la mort de Mlle la vicomtesse de La Rochefoucaud, obligea la bonne duchesse de prendre sous sa direction sa plus jeune enfant, Mlle Marie, nature angélique, qui, dès l'âge de dix ans, était un modèle de piété et de charité pour les malheureux. En même temps que cette charmante enfant, grandissait près de la vénérable aieule, M. Georges de la Rochefoucauld, arrière petit-fils de la duchesse. Ces deux enfants étaient animés des mêmes sentiments de piété et de charité. La bonne grand'mère était heureuse de les encourager; elle savait les instruire et les édifier sans les ennuyer.

Le château de Montmirail qui avait été honoré par le séjour de saint Vincent-de-Paul, puis par celui de M. l'abbé Legris-Duval, le fut alors par un futur apôtre et martyr de la foi : M. Olivaint, precepteur de M. Georges de La Rochefoucauld, commença a Montmirail sa belle et sainte mission d'éducateur de la jeunesse.

Dévoué à toutes les bonnes œuvres, M. Olivaint organisa à Montmirail la société de Saint-Vincent de Paul. Il entra plus tard dans la société de Jésus dont il fut l'une des gloires les plus admirées. L'élève se montra digne d'un tel maître. M. Georges de la Rochefoucaud mourut jeune — il n'avait pas trente-trois ans — mais dès cet âge, où il est si rare d'avoir marqué sa place en ce monde, il laissa après lui, entre autres témoignages de sa charité et de son dévouement pour les malheureux, une fondation remarquable, une maison de convalescence pour les enfants sortant des hôpitaux de Paris, qu'il fit construire au bord de la Seine entre un bois et une prairie, au pied du magnifique château de la Rocheguyon, habité par la famille de La Rochefoucauld. C'est là que repose aujourd'hui la dépouille mortelle du jeune fondateur, si prématurément ravi à une existence heureuse et utile, à une tendresse à jamais désolée, à un brillant avenir, mais non sans avoir travaillé pour l'honneur de son nom, pour le bonheur des pauvres, pour le ciel (1).

Mlle Marie de la Rochefoucauld avait précédé de plusieurs années M. Georges dans la tombe. Cette angélique enfant, dont

(1) Le *Monde* du 21 décembe 1861.

la précoce sainteté était la consolation de la duchesse, avait été atteinte d'une maladie lente et sans remède. Après avoir édifié toute sa famille et ses serviteurs par sa patience et sa résignation, elle s'éteignit pieusement le jour même de la fête de l'Immaculée Conception (8 décembre 1840). La bonne duchesse assista la petite Marie pendant tout le cours de sa maladie et resta près de son lit jusqu'à son dernier soupir. Ses petits enfants lui étaient aussi chers que ses propres enfants.

Aux vertus de l'épouse et de la mère, Mme de Doudeauville joignait, comme nous avons eu déjà l'occasion de le voir, un grand esprit d'ordre et d'administration.

Pendant la tourmente révolutionnaire elle avait sauvé, au péril de sa vie, les biens de la famille ; elle les avait même améliorés. Le duc voulut qu'elle en conservât l'administration. Les différentes charges qu'il avait à remplir à Paris et à la Cour sous la Restauration ne lui permettaient pas d'ailleurs de s'occuper activement de la gestion de ses biens. La duchesse sut pourvoir à tout. Douée d'un remarquable esprit d'ordre et d'administration, elle savait admirablement se rendre compte du service et des dépenses de sa maison, et il n'était guère possible de la tromper. Tout en réglant les choses sur un pied conforme à son rang et parfaitement convenable, elle était attentive à éviter le gaspillage et même toute dépense inutile ; mais elle se montrait grande et généreuse quand il s'agissait d'obliger. Outre la part des pauvres, prélevée largement sur les revenus, il y avait de nombreuses pensions pour ceux qui avaient rendu des services. Les serviteurs de la maison faisaient pour ainsi dire partie intégrante de la famille Dès qu'ils étaient admis à l'hôtel ou dans le chateau de Montmirail, ils y restaient jusqu'à leur dernier soupir.

Jamais ne se réalisa mieux que dans cette noble famille l'adage si vrai et si souvent répété : *les bons maîtres font les bons serviteurs*. On ne peut lire sans attendrissement dans les *Mémoires* du duc les témoignages qu'il y rend au dévouement de ses serviteurs. Lorsqu'il rappelle les ravages causés à Montmirail par l'invasion de 1814, il renvoie l'honneur de la conservation de son château au courage et au dévouement de ses domestiques qui, au péril de leur vie, en empêchèrent le pillage par les soldats des puissances coalisées.

Quoiqu'elle eût accepté la charge et la peine de gérer les biens de la famille, Mme de Doudeauville voulut laisser au duc l'honneur et la principale jouissance de l'administration. Elle lui soumettait minutieusement les actes de sa gestion, les changements et les réformes qu'elle jugeait utiles ; elle attendait ses décisions ; et si un débat s'élevait entre eux, c'est que, mutuellement, ils voulaient se céder le droit de trancher la question.

Mme la duchesse de Doudeauville n'était jamais oisive En dehors du temps qu'elle consacrait aux relations obligées, à l'administration de sa maison et à ses exercices de piéié, elle se livrait à des travaux d'aiguille et de broderie au profit des églises et des pauvres. Semblable à la femme forte, elle savait manier habilement l'aiguille, et les personnes admises dans son intimité la trouvaient toujours occupée. Cette assiduité au travail inspira au duc quelques vers charmants dans leur simplicité même, qui témoignent de son admiration et de sa vénération pour la pieuse duchesse.

De vertu, d'agrément ornée,
Sans aucune prétention,
Ma femme a la tête tournée
Par une fière passion.

De travailler elle a la rage,
C'est l'objet de tous ses désirs,
Toujours elle court à l'ouvragé,
Comme une autre après les plaisirs.

Au nom de toute la famille,
Je dois l'arrêter sur ce *point* ;
Trop souvent, de fil en aiguille,
Nous le savons, on va bien loin !

Nous mêmes, n'allons pas si vite,
Et surtout ne condamnons *point*,
Ce n'est pas un petit mérite
De bien broder au *petit point*.

J'y découvre de la sagesse
Car en tout *point* que ne fait pas
Celle qui sait avec adresse
Se servir d'un bon *canevas*.

Dans le moins aisé des ouvrages,
Celui d'unir tous les suffrages,
Ma femme, sans peine et sans soins,
A su réussir en tous *points*.

Je conçois que son talent brille,
Et son goût en fait d'*ornement*,
De son sexe et de sa famille
Elle-même l'est constamment.

Si tout nous plaît dans sa personne,
Tout est parfait dans ses travaux,
Elle est aussi sage que bonne,
Et je cherche en vain ses défauts.

Malgré mon goût pour la satyre,
Son *point* de prédilection,
Je suis obligé de le dire:
Est le *point* de... perfection.

Ces habitudes sérieuses de travail n'enlevaient rien au charme des relations de la duchesse avec la société. Personne ne faisait mieux qu'elle les honneurs d'une gracieuse hospitalité. On n'avait pas à redouter de sa part d'ennuyeux et austères entretiens. Sa piété, toujours aimable et édifiante, n'avait rien de dur et de trop sévère. Indulgente pour les autres, elle n'était sévère que pour elle même. La jeune vicomtesse de la Rochefoucaud, sa belle fille, jouissait et profitait de ses conseils et de ses exemples. Elle était la fille unique du vertueux duc Mathieu de Montmorency qu'une étroite amitié unissait avec le duc de Doudeauville. « Elle était plus parée encore de sa douce piété que des agréments de sa personne ». Elle s'estimait heureuse de trouver auprès de sa belle mère une assidue et sage direction. La duchesse l'estimait, l'aimait tendrement, et elle se plaisait à faire l'éloge de sa belle fille.

En 1811, le duc de Montmorency devint l'hôte du manoir de Montmirail. Le gouvernement impérial l'avait banni de Paris pour avoir fait une visite à Mme de Stael qui lui avait sauvé la vie pendant la révolution. Il se retira au chateau de Montmirail. Mme de Montesquiou, sœur de la duchesse de Doudeauville, avait obtenu de Napoléon cet adoucissement à la proscription du duc de Montmorency. Elle était alors gouvernante du Roi de Rome « bien malgré elle » dit le duc de Doudeauville. Elle fit preuve, dans cette haute position, d'une admirable fermeté de caractère. Le duc cite dans ses *Mémoires* plusieurs faits qui témoignent qu'elle resta toujours digne, inébranlable dans sa foi, et qu'elle ne fléchissait pas devant celui qui faisait alors

(1) *Mémoires* du duc de Doudeauville.

trembler l'Europe. Dans toute la cour de Napoléon il n'y avait guère que Mme de Montesquiou qui eut le courage de parler franchement à l'Empereur et d'affirmer sans peur ses convictions. Napoléon étant venu un matin avec Berthier visiter le jeune Prince, il dit en lui prenant la main : « J'espère qu'un jour elle saura donner un coup de sabre ». — « Et moi, reprit la noble gouvernante, j'espère qu'elle aura d'abord appris à répandre beaucoup de bienfaits. »

On peut voir par ce trait que les deux sœurs étaient dignes l'une de l'autre.

V

L'APOSTOLAT CHRÉTIEN. — VERTUS DOMESTIQUES

A la pratique des vertus domestiques qui la distinguaient, Mme de Doudeauville joignait un zèle ardent pour le salut des âmes, les intérêts de l'Eglise et le soulagement des malheureux. Nous avons vu avec quelle intrépidité elle avait bravé l'échafaud pendant la Révolution en recueillant dans son hôtel des prêtres fidèles et en procurant l'assistance des secours de la Religion aux victimes de la Convention. Son zèle pour le salut des âmes lui faisait saisir avec empressement toutes les occasions qui s'offraient à elle pour faire connaître et goûter les vérités et les consolations de la foi aux âmes que l'ignorance ou l'influence du philosophisme du XVIIIe siècle avait plongées dans les ténèbres de l'incrédulité. J'en citerai, entre autres, un exemple remarquable.

Mme Helvétius, dont le salon avait été, du vivant de son mari, le rendez-vous des philosophes et des athées, était tombée, depuis la mort de sa fille, dans une maladie de langueur qui lui avait fait prendre en dégoût la vie et le commerce de la société. Tous les moyens employés pour reconcilier cette dame à l'existence n'avaient obtenu aucun résultat ; et comme la religion était pour elle un livre fermé, une solitude affreuse s'était faite dans cette âme désemparée qui, sans espérance, était aussi sans consolation. Le mal paraissait sans remède,

car Mme Helvetius avait fermé sa porte à tout prêtre et à toute religieuse.

Mme de Doudeauville fut avisée de cette triste situation par Mme de Tranz, qui avait ses entrées libres chez la malade. Nécoutant que les inspirations de son zèle pour le salut d'une âme désespérée, elle forme le projet de se rendre chex Mme Helvetius, et pour ne pas être éconduite, elle se revet d'un costume de fille de chambre et se présente à l'hôtel de Mme Helvetius au nom de Mme de Tranz. Elle est introduite dans la chambre de la malade, et la conversation s'engage aussitôt. La duchesse aborde avec le tact exquis qui la distinguait le chapitre des douleurs et du deuil de Mme Helvetius. Celle-ci s'apercoit sans peine qu'elle n'a pas affaire à une femme de chambre. Comme elle connaît sa noble visiteuse de réputation, elle l'a bientôt devinèe, et, vivement émue, elle s'écrie : « Vous êtes Mme de Doudeauville ! elle seule sait parler ainsi » La glace fut aussitôt rompue, l'intimité commença, et le langage que la foi et la charité mirent sur les lèvres de la duchesse fut compris. La malade accepta la pensée de Dieu comme vrai consolateur; on promit de se revoir, et peu à peu la lumière de la foi s'étant fait jour dans l'âme de Mme Helvetius, l'espérance et la paix y rentrèrent. Mme Helvetius conserva à Mme de Doudeauville une reconnaissance que l'on peut appeler éternelle.

Montmirail, comme Paris, fût le théâtre du zèle et de la charité de la pieuse duchesse. C'est là surtout qu'elle a laissé des témoignages toujours vivants et inoubliables de sa bienfaisance et de sa foi. Une de ses pensées dominantes au lendemain de la Révolution avait été de contribuer de tout son pouvoir à relever les autels renversés, à rendre les monuments pieux qui avaient été confisqués ou détruits à leur destination primitive, et les paroisses aux pasteurs légitimes. Dès que le calme fut à peu près rétabli, la duchesse revînt habiter le domaine de prédilection dont elle avait porté le nom avant son mariage. Aidée du concours et de l'influence du duc qui partageait ses vues, elle s'occupa sans retard à relever les ruines que la Révolution avait faites.

La paroisse de Montmirail était desservie par un prêtre assermenté. Le duc s'empressa de faire des démarches auprès du gouvernement pour obtenir qu'un prêtre fidèle prit la place de l'intrus. Le presbytère avait été confisqué et transformé en

gendarmerie;le duc obtint qu'il fut rendu à sa destination primitive. Il achèta de ses deniers une partie de l'ancien monastère l'Amour-Dieu pour y installer la gendarmerie. C'est encore avec le généreux concours de la maison de Montmirail que M. l'abbé Fery put fonder dans son vaste presbytère deux écoles, l'une gratuite et primaire, l'autre secondaire, qui remplaça avantageusement le collège détruit. C'est ainsi qu'au lendemain d'une Révolution qui avait dépeuplé les écoles, la famille de Doudeauville et le curé de Montmirail étaient les premiers à témoigner de leur dévouement et de leur zèle pour développer l'instruction chrétienne des enfants du peuple. La duchesse achèta ensuite à Montléan, faubourg de Montmirail, les restes d'un ancien Prieuré de Benedictines afin d'en préserver l'église, qui était en ruines, d'une entière destruction. Un autre motif avait engagé la duchesse de Doudeauville à faire cette acquisition. Le B. Jean de Montmirail avait fondé au XIIe siècle un petit hospice ou *Maladrerie* au faubourg de la Chaussée. Mais cet hospice se trouvait alors dans un tel état de délabrement et d'abandon, que les malades y étaient très incommodément logés et confiés à des soins mercenaires sans vrai soulagement tant pour l'âme que pour le corps. L'hôpital fut transféré dans la principale partie du bâtiment de l'ancien Prieuré de Montléan. La duchesse installa dans l'autre partie une petite école gratuite et un ouvroir pour les pauvres orphelines. La direction de ces deux établissements fut confiée aux Filles de Saint-Vincent-de-Paul. Le choix de ces religieuses s'imposait la duchesse, car leur saint fondateur avait laissé à Montmirail un souvenir impérissable de son séjour et de son apostolat.

La duchesse se réserva et fit réparer la partie de l'église de l'ancien Prieuré qui avait été pendant plusieurs siècles un lieu de pèlerinage à la Sainte Vierge, particulièrement honorée sous le vocable de Notre-Dame-de-Pitié. Elle fit en même temps creuser un caveau destiné à recevoir les restes mortels de sa chère Ernestine. Ce caveau est resté depuis la sépulture de la famille. L'église fut consacrée à la Croix et ouverte solennellement au culte le 14 septembre 1804. L'abbé Legris-Duval prononça à cette occasion un éloquent discours.

VI

NAZARETH

Le zèle de la duchesse ne se borna pas à la fondation de ces Œuvres. Cette âme méditative comprenait les besoins du temps et la nécessité de s'associer au mouvement de régénération religieuse et sociale qui se manifestait alors de toutes parts. Le bouleversement que la Révolution avait produit dans les fortunes, l'incertitude des temps et des choses, l'affaiblissement des mœurs et des caractères, conséquences inévitables des doctrines matérialistes du XVIIIe siècle, avaient créé en France une situation nouvelle qui réclamait des remèdes nouveaux. Pour réagir contre le mal, la duchesse résolut d'offrir aux familles que le luxe moderne effrayait des écoles austères, séparées du grand monde et où, tout en donnant à leurs enfants une instruction complète, les maîtresses s'attacheraient spécialement à la conserver dans l'antique et noble simplicité, à leur inspirer des goûts sérieux, à leur donner l'habitude du travail, en un mot, à préparer au pays et à la famille des épouses et des mères laborieuses et chrétiennes.

Non loin de l'église de Montléan, la duchesse réunit dans une modeste habitation qu'elle s'était réservée quelques religieuses que la Révolution avait dispersées, et elle leur ouvrit un petit pensionnat composé, en majeure partie, d'enfants de bonnes familles ruinées par les malheurs du temps.

M. Legris-Duval fut le premier supérieur de la petite communauté, qui prit le nom de Dames de la Paix (1806).

La bonne duchesse, qui était l'âme du pensionnat, imprimait à l'éducation donnée aux élèves le cachet simple et solide de sa forte et douce vertu.

Tant que vécut l'abbé Legris-Duval, dont la mansuétude ne connaissait pas de bornes, la communauté parut se maintenir en bonne intelligence, mais, après sa mort (1819), chaque religieuse ayant voulu faire dominer sa règle primitive, l'entente disparut. La communauté quitta bientôt après Montléan et se réfugia dans le diocèse de Meaux.

Ce départ ne découragea pas la duchesse dans sa pieuse entreprise. Elle conçut même le projet d'asseoir son œuvre sur une base plus solide en fondant une communauté religieuse qui aurait pour but principal de faire refleurir les humbles et belles vertus dont la Sainte Famille donna l'exemple dans la petite bourgade de Nazareth. Elle voulait ainsi offrir aux jeunes filles dont l'éducation la préoccupait, un modèle accompli de ce qu'elles doivent être pour la famille et pour la société.

Pour l'exécution de ce pieux projet, Mme de Doudeauville fut assistée du concours actif et dévoué de deux âmes d'élite qui s'associèrent à elle pour assurer le succès de son entreprise. C'était le P. Roger, religieux de la Compagnie de Jésus, et Mlle Elisa Rollat, Le P. Roger, qui était un homme de grande expérience, doué d'un talent particulier pour discerner les esprits, approuva le projet de fondation qui lui avait été soumis par la duchesse dont il était le directeur spirituel. En même temps, la Providence avait mis Mme de Doudeauville en relations de société et en rapports de bonnes œuvres avec Mlle Elisa Rollat, que sa haute piété, son zèle pour le bien et son amour de la perfection appelaient à la vie religieuse. Le P. Roger fut le lien qui unit indissolublement la duchesse de Doudeauville et Mlle Elisa Rollat.

Telle est l'origine de la communauté des Dames de Nazareth, qui eut pour première supérieure générale Mlle Elisa Rollat. La duchesse fut tout à la fois, l'inspiratrice et la fondatrice temporelle de l'œuvre, et elle fut toujours considérée comme telle par les nouvelles religieuses. Aussi était-elle accueillie dans la communauté avec respect et reconnaissance. On la consultait même et on l'initiait à tout ce qui touchait aux intérêts spirituels de la maison et du pensionnat. Elle connaissait toutes les religieuses; elle s'intéressait aux progrès des pensionnaires, qui étaient toutes ses protégées, et elle s'occupait de leur avenir. Aux jours de congé elle venait encourager leurs jeux et présider à leurs séances littéraires. Le duc témoigna le même intérêt à la communauté de Nazareth; il encourageait les études et présidait chaque année la distribution des prix.

Le nombre des élèves s'étant promptement accru, la duchesse songea à agrandir le pensionnat. Jugeant qu'une

maison d'éducation ne pouvait que souffrir du voisinage d'un hospice, elle s'imposa de nouveaux sacrifices pour transporter les malades et les sœurs de charité dans le centre de la ville, afin de laisser aux Dames de Nazareth la jouissance des bâtiments et de toutes les dépendances de l'ancien Prieuré. A cette importante donation le duc de Doudeauville, qui partageait les charitables intentions de la duchesse, ajouta une rente sur l'Etat, destinée à l'entretien de la sacristie. La maison de la Mission, construite au XVIIe siècle par Saint-Vincent de Paul fut rachetée par le duc de Doudeauville qui y transféra l'hospice, et c'est ainsi que saint Vincent-de-Paul rentra chez lui :

Ainsi pourvue des ressources qui lui étaient nécessaires, la communauté de Nazareth s'est développée depuis sa fondation. L'esprit qui a présidé dès l'origine à son institution, s'y est maintenu constamment et sans défaillance. Le grain de senevé semé par Mlle Rollat et par Mme de Doudeauville a pris racine dans le sol et il est devenu un arbre robuste, couvert de fleurs et de fruits, qui abrite aujourd'hui plusieurs écoles florissantes.

Dès 1834, les Dames de Nazareth entreprirent avec le concours du P. Roger une seconde fondation à Lyon. La nouvelle maison s'y développa promptement, et comme la cité lyonnaise offrait plus d'espérance de vocations religieuses que la petite ville de Montmirail ne pouvait en promettre, on y installa plus tard le noviciat.

En 1853, Mgr Valerga, patriarche latin de Jérusalem, fit proposer aux Dames de Nazareth de créer des dispensaires et des écoles dans la Galilée, principalement à Nazareth. Cette demande fut accueillie avec d'autant plus de joie qu'elle semblait consacrer et ratifier le nom donné à l'œuvre, ainsi que le but final de la famille religieuse fondée à Montlean. Les Dames de Nazareth eurent ainsi le bonheur de s'installer sur la terre bénie, sanctifiée par la présence du Sauveur, et d'habiter près du sanctuaire de l'Incarnation du Fils de Dieu. Elles fondèrent des établissements non seulement à Nazareth, mais encore à Caïpha, à Saint-Jean-d'Acre et à Cheffa-Amer.

En 1860, elles entreprirent une nouvelle fondation à Boulogne-sur-Mer et y ouvrirent un pensionnat qui se développa rapidement.

Quelques années plus tard, et sur la demande de

Mgr Valerga, elles ouvrirent à Beyrouth un établissement destiné à donner aux jeunes filles de la classe élevée une instruction et une éducation en rapport avec leur condition. A côté du pensionnat elles ont ouvert une école gratuite qui compte aujourd'hui 300 élèves. Enfin, plus récemment, les Dames de Nazareth ont fondé à Reims un pensionnat qui a acquis en peu de temps un grand développement.

C'est ainsi que Dieu a béni l'œuvre de la pieuse duchesse de Doudeauville et de Mlle Rollat. Fidèles à l'esprit de leur institution, les Dames de Nazareth, à Montmirail comme partout où elles se sont établies, poursuivent sans la moindre défaillance le double et noble but qui leur a été assigné par leur règle : leur perfection personnelle, et l'éducation chrétienne des jeunes filles qui leur sont confiées. Elles préparent à l'Église des femmes chrétiennes, formées à l'école d'une piété sincère et éclairée ; à la famille, des jeunes filles ornées des vertus qui sont l'honneur et le charme du foyer, des épouses fidèles, et des mères dévouées, pénétrées du sentiment de leur dignité et de leurs devoirs ; à la société enfin, des auxiliaires zélés, honorant leur sexe par leurs vertus et maintenant dans la famille comme dans le milieu social où elles vivent, les traditions de foi religieuse et de moralité qui sont le plus ferme soutien des Etats.

VII

LE DUC DE DOUDEAUVILLE

Le duc de Doudeauville était heureux de s'associer à la duchesse dans l'accomplissement de toutes ces œuvres de zèle et de charité. Depuis son retour de l'émigration, sa vie fut constamment consacrée au service de son pays et à la cause des malheureux. Il occupa successivement et même simultanément plusieurs fonctions importantes :

Président du Conseil Général de la Marne, Directeur du Comité d'enseignement primaire de la Seine, Pair de France ; Administrateur des sourds-muets et des Hôpitaux de Paris,

Directeur général du ministère des Postes (1821), et, enfin, Ministre de la maison du Roi.

Dans l'exercice de ces diverses et hautes fonctions, le duc de Doudeauville ne profita de son puissant et légitime crédit que pour venir au secours des malheureux. Administrateur des hôpitaux de Paris, il s'imposa le devoir de présider toujours les séances de la commission où devaient être examinées les requêtes des pauvres solliciteurs. Un jour, comme il était épuisé de fatigue et tourmenté par la fièvre, on l'engagea à rester chez lui.

Le noble duc s'y refusa : « Il n'est pas indispensable, répondit-il, que ma santé soit préservée, il l'est que les malheureux n'attendent pas. »

Devenu ministre de la maison du roi Charles X, il avait, à ce titre, la direction des jeunes pages. Il apprit un jour que l'innocence des derniers venus se trouvait menacée par quelques-uns des anciens. Immédiatement, sans tenir compte du nom et du crédit des familles auxquelles les coupables appartenaient, il les renvoya. On s'en plaignit au Roi, qui manda le duc et lui reprocha sa sévérité : « Duc de Doudeauville, qu'avez vous fait hier ?

« — Sire, mon devoir.

« — Vous avez été terriblement sévère.

« — Je n'ai été que juste.

« — Vous avez perdu cinq enfants intéressants.

« — Je n'ai fait que les punir comme ils le méritaient, et, d'ailleurs, j'y ai mis tous les ménagements possibles.

« — Quelle rigueur pour une plaisanterie !

« — Des plaisanteries ! sire... Des plaisanteries qui corrompent la jeunesse, empoisonnent des maisons d'éducation et désolent les parents !

« — Il fallait du moins me prévenir.

« — Je n'en ai pas eu le temps, car il n'y avait pas un moment à perdre, et ma responsabilité comme les mœurs des bons jeunes gens qui m'étaient confiés, était gravement compromise.

« — Si vous m'en aviez parlé, j'aurais dit aux parents : vos enfants se conduisent fort mal, et je les renverrai s'ils ne changent pas d'ici à un mois.

« — Ah ! Votre Majesté va me trouver bien osé, mais je me

félicite cent fois de ne lui en avoir rien dit, car nos bons jeunes gens étaient perdus et l'établissement aussi.

« — Pourtant, si pareille chose arrivait, avant de rien faire vous m'en préviendriez.

« — Sire, lui répondis-je en m'inclinant, je dois avant tout obéir à Votre Majesté ; ainsi, c'est bien entendu, lorsque le feu sera à la maison je viendrai vous demander la permission de l'éteindre. »

« Le roi eut la bonté de ne pas se fâcher de ma réponse, » ajoute le duc de Doudeauville (1).

Quand Charles X eut signé l'ordonnance de la dissolution de la Garde nationale de Paris, le duc, qui n'approuvait pas cette mesure, donna sa démission de ministre de la maison du roi. En 1830, il siégea encore à la chambre des Pairs pour le procès des ministres, puis rentra dans la vie privée. Il n'eut plus qu'une seule ambition, qui était de faire le bien autour de lui. Sa bienfaisance égalait sa foi, ou plutôt c'était sa foi qui inspirait sa bienfaisance. Aucune œuvre de charité ne lui était étrangère. Le nombre des personnes que sa légitime influence lui permettait d'obliger est incalculable. Pendant les deux dernières années de sa vie, il supporta avec une patience héroïque et inaltérable de vives et presque continuelles douleurs. Il n'en continuait pas moins, dans les intervalles de liberté que lui laissait la maladie, à s'occuper encore des pauvres et de tout ce qui intéressait le bien du pays. Comme il ne pouvait plus se rendre à l'église paroissiale, Mgr de Prilly, évêque de Châlons, autorisa l'aumônier de Montléan à célébrer la messe chaque dimanche dans la chambre du malade. Il reçut les derniers sacrements dans les sentiments de la foi la plus vive et rendit son âme à Dieu le 2 juin 1841. La population entière de Montmirail assista à ses funérailles. Elle perdait en lui son plus généreux bienfaiteur, son plus sage conseiller. Tous ceux qui l'ont connu admiraient son grand sens, la rectitude de son jugement, l'énergie de son caractère, l'inflexible droiture de sa conscience et son inépuisable charité. Il était de ceux chez qui le sentiment du devoir domine toutes les considérations de l'intérêt et du plaisir.

(1) *Mémoires* du Duc.

M. Sosthènes de la Rochefoucauld, son fils unique, devint, par la mort de son père, duc de Doudeauville. Il avait épousé en premières noces la fille du vertueux duc Mathieu de Montmorençy, dont, après deux ans de mariage, il eut plusieurs enfants. Devenu veuf en 1834, il se remaria en 1841 à la comtesse de Bourbon-Conti, née de Vertillac, veuve elle-même du dernier prince de Conti. Dévoué comme son vénérable père à la branche aînée des Bourbons, il resta fidèle à sa foi politique. Sous la Restauration, il fut nommé aide de camp de Monsieur, et, au retour de Gand, colonel d'une des légions de la Garde nationale, puis Directeur des Beaux-Arts. Il eut deux fils, Stanislas et Sosthènes. L'aîné, Stanislas, hérita du titre de duc de Doudeauville après la mort de son père. Mais étant mort sans postérité, le titre passa à son frère Sosthène, connu jusqu'alors sous le titre de duc de Bisaccia : c'est l'honoraale député de la Sarthe. Fidèle aux traditions d'honneur et de fidélité chevaleresque que lui ont léguées son aieul et son père, le nouveau duc de Doudeauville en garde le glorieux patrimoine avec un soin jaloux. Malgré les vicissitudes des régimes divers que la France s'est donnés ou a subis depuis un siècle, la foi religieuse et les convictions politiques du noble duc sont restées fermes et inébranlables. C'est un grand et méritoire exemple à une époque où l'on voit tant de caractères fléchir devant les idoles du jour ; où tant d'hommes, reniant leur passé, subordonnent leurs convictions et leur conduite aux caprices mouvants de l'opinion, et désertent d'un cœur léger les meilleures causes, dès qu'elles leur paraissent compromises, pour se rallier aux partis momentanément triomphants.

La mort du vénérable duc de Doudeauville affecta douloureusement le cœur de la duchesse, car si ce cœur était tout à Dieu, il était resté néanmoins le cœur de la famille. A mesure qu'elle voyait s'éteindre et disparaître l'un des membres de cette famille aimée, elle se sentait atteinte dans ses plus intimes affections. Or, depuis la mort de sa chère Ernestine, les deuils s'étaient succédé pour elle à de courts intervalles. En 1803, elle avait perdu la vicomtesse de La Rochefoucauld, sa belle-mère, à laquelle de grandes épreuves supportées en commun pendant la Révolution l'avaient étroitement unie ; en 1833, elle avait perdu M. de Rastignac, son gendre, qui ne s'était pas remarié ; en 1834,

sa belle-fille, la jeune vicomtesse de la Rochefoucauld était emportée par une mort prématurée ; en 1835, mourut la comtesse de Montesquiou, sa sœur, avec laquelle elle avait toujours entretenu les relations les plus affectueuses depuis sa plus tendre enfance ; quelques jours après, s'éteignait l'une de ses petites filles, Mlle Isabelle, atteinte d'une fièvre typhoïde ; puis, en 1840, Mlle Marie, cette charmante enfant, dont la pieté précoce était un sujet de consolation et d'admiration pour la famille, rendait son âme angélique à Dieu, à l'âge de 13 ans. Enfin, la mort du chef de la famille, du vertueux duc de Doudeauville, venait de clore la série de ces douloureux deuils.

Une autre épreuve avait été réservée à la vieillesse de la duchesse. Elle fut atteinte tout à coup d'une cécité complète. Malgré cette infirmité, la duchesse de Doudeauville continua ses habitudes de travail. Elle remplaça la couture et la broderie par le tricot, voulant jusqu'à la fin de sa vie se rendre utile aux pauvres, à qui elle consacrait le produit de son travail. Elle ne changea rien à son règlement de vie. Levée de grand matin, elle allait à pied, appuyée sur le bras d'une servante, entendre la messe à Montlean.

Enfin, Dieu lui demanda un dernier et bien douloureux sacrifice. Elle apprit, pendant son séjour à Paris, que Mlle Rollat était dangereusement malade. (1842) La duchesse se hâta de revenir à Montmirail pour revoir son amie et s'entretenir avec elle des intérêts de la congrégation de Nazareth qui lui étaient si chers. La communauté des épreuves et des œuvres, des sentiments et des vues surnaturelles avait lié étroitement ces deux âmes d'élite. Calme et résignée, Mme Rollat fit sans peine à Dieu le sacrifice de sa vie, et pour éviter des embarras à la communauté après sa mort, elle désigna elle-même celle qui devait la remplacer comme supérieure générale. Son choix fut approuvé par le supérieur, par la duchesse et par les professes. La religieuse choisie était Mme Victorine Helot.

Cet acte accompli, Mme Rollat parut heureuse comme une personne qui a rempli sa tâche. Elle reçut les derniers sacrements le dimanche, fête du patronage de Saint-Joseph, avec un redoublement de foi et de piété. Elle eut encore plusieurs entretiens avec les religieuses et principalement avec Mme de Doudeauville qu'elle reçut pour la dernière fois

le sourire sur les lèvres. Rien en elle ne trahit l'effort héroïque qu'elle dut faire pour soutenir près d'une heure de conversation. Avant de quitter la mourante, la pieuse duchesse, qui connaissait les sentiments de Mme Rollat pour le duc de Bordeaux, lui demanda :

« Qu'en pensez-vous, reverrons-nous Henri V ? »

La mourante leva les yeux au ciel et répondit :

« Ah ! Dieu est bien plus occupé à faire des saints qu'à faire des rois ! » Ce furent ses dernières paroles. A peine Mme de Doudeauville se fut-elle retirée, qu'un évanouissement annonça l'heure suprême. Mme Rollat exhala paisiblement son dernier soupir, le mercredi 20 avril, à quatre heures et demie du soir. Elle commençait sa 61me année ; elle en avait passé vingt dans la vie religieuse.

La duchesse de Doudeauville fut douloureusement affectée par cette mort qui lui enlevait sa plus sainte et sa plus tendre amie ; mais son attachement pour Nazareth n'en fut pas diminué. Elle continua à donner à la communauté les marques les plus touchantes de sa maternelle bonté, et jusqu'à son dernier jour, elle s'occupa des intérêts de l'œuvre sainte qu'elle avait fondée.

Elle ne tarda pas à suivre sa pieuse amie. Ses forces diminuaient sensiblement. L'ouïe commençait à s'affaiblir ; la vie extérieure se retirait peu à peu, mais celle de l'âme semblait toujours grandir. Le P. Varin venait fréquemment la confesser et lui donner la sainte communion. Un jour, comme il allait se retirer, la duchesse de la Rochefoucauld l'arrêtant, lui présenta un ouvrage sur les stigmatisées du Tyrol: « Mon père, que pensez-vous de ces histoires ; ne sont-elles pas bien merveilleuses ? » Pour toute réponse, le saint religieux, levant les yeux au ciel s'écria : « Ah madame ! pour moi, la merveille des merveilles, c'est de voir cette femme de quatre-vingts ans, dont la carrière a été traversée par toutes les épreuves, prête à paraître devant Dieu, et à lui présenter son innocence baptismale ».

Lorsqu'elle sentit approcher sa fin, la duchesse de Doudeauville demanda les derniers sacrements, et, pour s'y préparer, elle voulut qu'on récitat à haute voix les prières du soir. Le P. de Ponlevoy, présent à la cérémonie de l'Extrême-Onction, récita les prières des agonisants. La mourante donna jus-

qu'à son dernier soupir des marques sensibles de ferveur. Le 24 janvier 1849, elle s'éteignit doucement à onze heures du soir dans sa quatre-vingt cinquième année, entourée de ses enfants.

La douleur que sa mort causa fut générale, non seulement dans sa maison mais dans la population de Montmirail. Enfants, petits enfants et serviteurs, pleuraient en voyant disparaître la sainte, le trésor de la famille et des pauvres.

Les restes vénérés de la duchesse furent transportés à Montmirail pour être déposés dans le caveau de famille. A l'approche du funèbre convoi, on accourut de tous les environs à Montmirail. Les orphelins, les vieillards, les familles secourues par la sainte duchesse lui formèrent un glorieux cortège. M. l'abbé Bruyer, curé doyen de Montmirail, retraça, dans un discours éloquent et pathétique les vertus de la duchesse, sa piété, sa patience inaltérable dans les épreuves de la vie, et surtout son inépuisable charité.

Mgr de Prilly, évêque de Chalons, de sainte et inoubliable mémoire, associa ses regrets personnels au deuil public. La lettre qu'il adressa en cette circonstance à M. l'Aumônier de Nazareth mérite d'être citée ici, car elle est la plus belle oraison funèbre qui ait été prononcée à la mémoire de Benigne-Augustine-Françoise Le Teillier de Louvois de Montmirail, duchesse de Doudeauville.

« Mon cher ami, je viens à vous car je sens qu'on a grand besoin de consolations à Montléan, après avoir perdu la vénérable et généreuse fondatrice qui en faisait la gloire et le principal ornement. Si elle ne priait pas pour nous dans le ciel, si elle ne nous avait laissé avec son respectable souvenir, le trésor de ses exemples, cette perte serait sans remède et irréparable sans doute ; il ne nous resterait qu'amertume et désolation profonde, et nous serions excusables de nous laisser aller au découragement ; mais rassurons-nous : Mme la duchesse de Doudeauville est encore au milieu de nous, elle y vit, elle y vivra toujours, sa mémoire sera éternelle. Ah ! si nous ne sommes pas des saints, rien n'aura manqué de la part de Dieu, et nous serons sans excuse après avoir eu si longtemps sous les yeux un aussi bel exemple. On dit, et je le crois bien, que lorsque Mgr d'Hermopolis voulait parler de Mme la duchesse, ce n'était que par élans d'admiration et de vénéra-

tion ; il ne savait comment exprimer les sentiments que lui inspirait une si sainte et si excellente personne, supérieure à toutes celles dont nous estimons les vertus et qu'on voit cependant donner de grands exemples dans le monde. Cette illustre et admirable femme s'élevait tellement au-dessus d'elles, qu'elle semblait, on peut le dire, d'une autre nature que les enfants des hommes. Autant par l'effet de la grâce que par sa fidélité à y correspondre, elle était unique dans tous les genres de vertu, de piété, de douceur, d'amitié, d'aimable et charmante humilité, en un mot, dans toutes les qualités qui transforment en anges les pauvres enfants d'Adam pour en faire par avance les habitants du ciel.

C'est une grande et inestimable faveur quand il plaît à Dieu de donner de tels exemples à la terre. Nous devons en profiter tous tant que nous sommes, et ne pas rester en arrière après avoir vu jusqu'à quel point on peut s'élever et s'avancer dans le chemin de la vertu par des efforts constants et un travail de tous les jours.

On priera beaucoup à Nazareth et ailleurs pour Mme la Duchesse, et on fera bien, car c'est un devoir, mais il faut l'invoquer.

Je ne serais pas surpris qu'il se fît des miracles à son tombeau. Quant à moi, je m'adresserai souvent à elle dans mes embarras ; elle était personne de grand jugement et dame de bon conseil.

Louis XVIII faisait avec raison grand cas de ses avis, et il l'a consultée bien des fois. Je ferai de même et je m'en trouverai bien, elle sera toujours vivante pour moi.

Les détails qu'on m'a donnés sur la cérémonie des obséques m'ont bien touché ; on en conservera le souvenir. Nous nous rappellerons les adieux attendrissants que la paroisse de Montmirail a faits à cette femme admirable, en arrosant de ses larmes ce cercueil destiné à camper au milieu de vous jusqu'au jour de la résurrection. C'est une vraie relique que vous possédez ; qu'elle vous couvre de sa protection ! Je le demande pour vous tous à la sainte Duchesse. Rendons nous dignes de ses bontés en la prenant pour modèle.

Daigne le Seigneur bénir Montléan, cette maison œuvre de ses mains. Puisse ce précieux établissement prospérer et être toujours un asile, une école de sainteté et de vertu !... »

Il n'y a rien a ajouter à cet éloge tracé par la plume d'un saint évêque, et il ne me reste qu'à recueillir les enseignements qui se dégagent de la vie et des œuvres de la duchesse de Doudeauville.

VIII

CONCLUSION

Quand on compare cette vie si admirablement remplie, si riche en œuvres de foi et de charité à la vie molle et stérile que tant de femmes mènent au milieu du tourbillon des fêtes du monde; la fécondité et la paix de l'une à l'inutilité et aux tristes agitations de l'autre ; les sacrifices, les froissements et les déceptions inséparables de la vie mondaine aux sacrifices méritoires du dévouement chrétien et aux pures jouissances qu'il font goûter à la conscience, on comprend de quel côté est le vrai bonheur et le vrai progrès de l'âme, sa force, son mérite, sa fécondité pour le bien, en un mot, tout ce qui constitue la dignité, l'honneur de la vie et la grandeur morale.

Que les mères qui liront ces pages me permettent de les inviter à s'inspirer des nobles exemples de la grande chrétienne dont j'ai esquissé l'histoire !

Le siècle actuel ; avec ses exigences tyranniques, avec ses tendances et ses maximes les théoriciens modernes de la famille, avec leurs utopies humanitaires, conspirent ensemble pour fausser la mission de la femme et la détourner de ses devoirs les plus sacrés.

Le luxe a envahi aujourd'hui toutes les classes, et combien de femmes, jeunes filles, épouses et mères sont devenues ses esclaves ! Ce nouveau Dieu du monde moderne impose à celles-ci des obligations qui priment dans leur estime les devoirs domestiques et principalement ceux de la maternité chrétienne. Les heures du jour et de la nuit consacrées aux distractions mondaines ont plus de charme et de prix pour bien des mères que le temps qu'elles doivent employer à l'éducation de leurs enfants. La joie de voir ces enfants heureux sous leurs regards, de surveiller leurs facultés naissantes, de culti-

ver leur âme et de partager leurs fêtes et leurs jeux, de présider, enfin, à leur éducation, n'a rien de comparable pour des mères à la joie de se regarder elles-mêmes vêtues comme des reines, de faire avec succès les honneurs d'un salon, de se mesurer dans l'arène de toutes les vanités et de triompher dans ces luttes de dépenses insensées, de beauté factice et d'ambitions oisives et stériles. Etrange et coupable aveuglement, qui fait descendre la reine du foyer au rôle vulgaire d'une figurante de théâtre, que ses admirateurs d'hier dédaigneront demain, quand les années, en creusant des rides sur le front, auront flétri la fleur de sa beauté éphémère et l'auront réduite à la valeur d'un meuble de luxe, avarié ou passé de mode.

La mère vraiment digne de ce nom comprend autrement les devoirs de la maternité. Ce qu'elle aime, ce qu'elle entreprend avec le plus de dévouement, c'est d'élever ses enfants. Elle sait que cette noble fonction lui impose un rude labeur et des soins assidus. Il lui faut sacrifier à ce devoir la meilleure part de son temps et de ses dévouements. N'importe ! elle sait qu'elle est mère et qu'à ce titre, elle ne doit pas permettre au monde de lui dérober les heures que son amour maternel doit à ses enfants.

Ce ne sont pas seulement les exigences du luxe qui détournent les mères des devoirs de la maternité. Les théoriciens de la famille moderne ont contribué, pour leur part, à dénaturer et à rabaisser la mission de la femme, et celle de la mère en particulier. Sous prétexte d'introduire dans la société domestique le principe égalitaire entre les époux, on développe aujourd'hui et on encourage dans l'âme de la jeune fille les ambitions et les goûts les plus dangereux et les plus contraires aux devoirs de la maternité. On veut qu'aucune des sciences qui composent le programme de l'éducation de l'homme ne soit étrangère à la femme ; et déjà, les jeunes filles ont, comme les jeunes gens, leurs lycées et le libre accès aux concours et aux diplômes des Facultés des Lettres et des Sciences.

Au train dont vont les choses, nous verrons bientôt les carrières libérales et administratives disputées aux hommes par des femmes savantes, pourvues de tous les diplômes : des bachelières, des doctoresses, des femmes ingénieurs ou médecins, professeurs ou avocats, et peut-être même verrons-nous

aussi des femmes sénateurs ou députés en robes de velours, avec des cachemires du Thibet sur les épaules et des oiseaux de paradis sur la tête ? Nous aurons alors, et nous avons déjà, des femmes dépouillées du caractère et des vertus qui leur sont propres; remplissant les rôles les plus divers qui ne sont pas faits pour elles, dédaigneuses de celui-là seul que leur vocation leur assigne ; pensant et agissant pour le public ; désertant le foyer domestique pour se hasarder comme des hommes dans toutes les aventures; maniant la plume, la parole et même l'épée ; faisant de la politique, des pamphlets, des journaux et des romans, jouant à la Bourse et s'y ruinant; en un mot, n'ignorant de rien, sauf de ce qu'il ne leur est pas permis d'ignorer et de négliger, à savoir, la science et les vertus qui font les épouses fidèles et les vraies mères. Au demeurant, nous n'aurons plus la femme comme il la faut, nous n'aurons plus de vraies mères, et on devra suppléer à l'absence de l'éducation et des devoirs domestiques par les services mercenaires des nourrices et des filles de chambre.

Là aussi est le mal, mal qui s'étend chaque jour davantage, qui gagne toutes les classes de la société et qui menace de dissoudre la famille, déjà si éprouvée.

Fasse Dieu, Mesdames, que vous vous inspiriez des exemples fortifiants et des vertus de la sainte duchesse de Doudeauville ! Fasse Dieu que, comme elle, vous unissiez tous les efforts de votre zèle pour ramener dans la famille française ces vertus domestiques dont la pratique, trop généralement abandonnée, est une des causes principales de notre déchéance sociale ! Restez ce que Dieu vous a faites, les apôtres de la foi et de la vertu, les évangélistes de la famille! Repoussez comme un outrage les conseils funestes des sophistes et des politiciens qui cherchent à vous séduire par l'éclat extérieur d'un rôle étranger et même contraire à votre caractère comme à la noble mission que vous avez à remplir dans la famille. Un tel rôle aurait pour résultat inévitable de vous dégrader, en effaçant de votre front le reflet divin de la maternité chrétienne. Restez avant tout, ce que vous devez être, ce que l'humanité a connu de plus grand, de plus auguste, de plus sacré dans l'ordre de la nature, ce que tous les bons fils aiment et vénèrent comme leur seconde Providence, la mère chrétienne ! N'enviez à l'homme ni sa science, ni sa

royauté, ni ses honneurs éphémères. Laissez-lui, sans regret, la science du chiffre et de l'or, les soucis de la politique et de l'agiotage, l'utopie et le sophisme. Gardez pour vous, avec un soin jaloux cette meilleure part que Dieu vous a réservée, le gouvernement moral de l'enfant, les douces et délicates tendresses de l'apostolat domestique. Voilà votre mission ; et il n'en est pas dans l'ordre humain, de plus noble, de plus méritoire, et qui s'impose plus rigoureusement à votre titre de mère comme à votre foi et à votre patriotisme. Vous avez au plus haut degré charge d'âmes, car Dieu vous a fait mères pour former des hommes de devoir et des chrétiens, et l'on peut dire que l'avenir du pays et l'avenir de la religion en France sont entre vos mains ; car si les hommes font les lois, les mères, par l'éducation domestique, font les mœurs, qui ont plus d'influence encore que les lois sur les destinées du monde.

A. Tilloy.

LE CHAMP DE BATAILLE DE L'AVENIR

« L'histoire est un perpétuel recommencement » ; cet axiome n'est point un paradoxe, les esprits étroits, les ignorants seuls s'imaginent que le temps qui emporte les peuples, détruit les organismes sociaux, transforme en désert la terre fertile et fait du désert un champ d'abondance, ne se reverra plus, que ce qu'il a détruit est bien mort, mais pour l'observateur, ces destructions apparentes ne sont que des transformations. Dans le cours des siècles, les idées se modifient, changent, puis semblent revenir à leur point de départ. Les mêmes intérêts reparaissent et les moyens employés pour les satisfaire sont toujours les mêmes. L'antiquité la plus haute a eu ses anarchistes, ses libres-penseurs, ses partisans des unions libres, ces sectes sont le mal rongeur des sociétés organisées.

Mais à côté, ou plutôt au-dessus d'elles, d'autres hommes, ont fondé des empires, édicté des lois, organisé des peuples. C'est dans les contrées asiatiques arrosées par l'Euphrate et le Tigre, que parurent ces légendaires héros qui furent les premiers conquérants dont les noms sont restés populaires, malgré les siècles, les guerres, les conquêtes, les changements de cultes et de mœurs.

Sur ces plateaux, ramifications du Taurus, les Égyptiens conduits par Ramsès-le-Grand, avaient établi leur suprématie, mais ils ne purent imposer leur religion, leur architecture, leur civilisation, aux peuplades turbulentes et guerrières de l'Assyrie qui, réunies en corps de nation par Assur et ses successeurs, eurent un art, une littérature différents, mais non moins remarquables que la littérature et l'art de l'Egypte.

Nemrod, le petit fils de Cham, fondateur de Babylone, était chasseur aussi passionné que soldat intrépide. Un vaste plateau couvert de forêts, peuplé d'animaux féroces, où il se rendait pour chasser, a conservé son nom — le Mont Nimroud, (1) — et les populations environnantes racontent ses merveilleux exploits cynégétiques. Sur le lac de Van, Sémiramis fonda une ville qui porta son nom, Châh Miramaguerd, (2) et les canaux qui arrosent la campagne et traversent la cité ont, dit la légende, été creusés par la grande reine. Les princes arméniens, tributaires de Ninive avaient leurs états sur le Tigre et accompagnaient les souverains assyriens lorsque ceux-ci, suivis d'une véritable armée, se rendaient au mon Nimroud, pour chasser le lion, le tigre et l'ours.

La célèbre capitale de l'Assyrie qui domina durant des siècles l'Asie occidentale, de l'Indus à la Méditerranée, du Pont-Euxin au désert arabique, disparut complétement. Ses palais gigantesques, ses murailles hautes de cent pieds sur lesquelles trois chars de front pouvaient circuler, ses quinze cents tours, s'élevant à deux cents pieds s'écroulèrent et sur l'immense espace qu'elle occupait, la nature, reprenant ses droits, fit naître une végétation puissante qui recouvrit palais, murs, tours orgueilleuses et maisons. Les animaux sauvages habitèrent ces forêts trouvèrent un abri dans ces ruines, leurs hurlements remplacèrent les cris des foules acclamant les rois rentrant en triomphe dans leur capitale entourés de leurs gardes, de leurs soldats escortant des milliers d'esclaves amenés de l'Orient ou de l'Occident, des contrées scytiques, de l'Asie-Mineure, de l'Arabie, des rives du Jourdain, des bords du Nil. Ainsi se trouve justifiée la prophétie de Nahum :

« O Ninive, il monte vers toi, celui qui doit déraciner tes murs, il monte et le souffle de sa colère te frappe au visage, surveille les routes, prend les armes, rassemble tes forces, car le Seigneur va punir l'insolence des ennemis d'Israël et de Jacob.

Je vois les armes des forts, je vois les braves qui se jouent au milieu des flammes, les chars de guerre et les cavaliers s'avancent avec un grand bruit, ils se heurtent, ils se choquent dans les chemins et les places.

(1) Dans le vilayet de Bitlis, près du lac de Van.
(2) La ville de Van actuelle.

« Les visages des guerriers brillent comme l'éclair, leurs yeux lancent la foudre.

« Les voici aux murailles, ils préparent leurs machines, les portes se sont ouvertes et les palais se sont écroulés.

O ville de sang ! O cité pleine de mensonges et d'iniquités j'entends le bruit des fouets, le cri des roues, les hennissements des chevaux ; j'entends les chars dont l'essieu s'enflamme et les cavaliers qui montent.

Je vois les épées qui brillent, les lances qui étincellent, les soldats percés de coups et cette ruine immense.

« Pillez l'argent, pillez l'or, les richesses de Ninive sont infinies.

« Ninive est détruite ! elle est renversée, tous les cœurs sèchent d'effroi, les genoux tremblent, les corps défaillent, les visages sont livides et défigurés.

« Qui connaît maintenant cette caverne où le lion apportait à ses lionnes et à ses lionceaux sa proie sanglante ?

« O roi d'Assur! vos pâtres se sont endormis, vos braves sommeillent, votre peuple s'en est allé sur les montagnes. Qui le rappellera ?»

Les rois de Babylone régnèrent sur les contrées arrosées par le Tigre et l'Euphrate, sur une partie de l'Asie Mineure, la Syrie jusqu'aux rivages de la Méditerrannée, soumirent et menacèrent l'Egypte. C'est dans les récits bibliques qu'ont été conservés les noms de ces conquérants, leur histoire et les ennemis de la religion ne manquèrent de protester contre l'authenticité de ces récits qui, disaient-ils, n'étaient appuyés d'aucune preuve. Diodore également fut traité de visionnaire, mais le temps qui remet tout à sa place a fait justice de ces négations, la terre qui avait tout recouvert a été fouillée par de hardis pionniers et les stèles, les pierres couvertes d'inscriptions racontant les exploits des rois d'Assyrie, les images sculptées de ces souverains, les taureaux ailés à tête humaine qui ornaient les palais, les bibliothèques trouvées dans les résidences royales ourniront les preuves indiscutables que la Bible n'avait point menti, que Diodore n'avait pas confondu l'histoire et la légende.

II

Babylone avait remplacé Ninive comme maîtresse de l'Asie occidentale. L'heureuse situation de l'empire Babylonien, baigné par la mer Verte, qui n'est qu'un golfe de la mer des Indes, la Mériterranée et la mer Rouge, arrosé par deux grands fleuves, le Tigre et l'Euphrate et d'autres de moindre importance, possédant un sol fertile, devint un entrepôt immense du commerce de l'Orient et de l'Occident. Toutes les nations connues étaient ses tributaires, elles lui fournissaient les matières premières et leurs caravanes emportaient en Perse, en Médie, dans les contrées au delà de l'Oxus, les riches produits de l'Arabie, de l'Inde, de l'Egypte et des pays baignés par la Grande Mer. Cette prospérité inouïe suscita des envieux; des états puissants s'étaient formés sur les frontières de la Babylonie. A l'est la Médie et la Perse ne formaient plus qu'un empire qui avait pour chef Cyrus; au Nord-Ouest Crésus avait réuni sous sa domination l'Asie Mineure jusqu'au fleuve Halys.

Les Médo-Perses attaquèrent leurs voisins, dont ils convoitaient les richesses. Ils envahirent l'ancien royaume d'Elam franchirent le Tigre et se répandirent dans les plaines de la Chaldée. Dans leur pays où la disette d'eau se fait sentir, où les les rares fleuves qui l'arrosent disparaissent dans les sables, alors comme de nos jours, un ruisseau, une source, un puits, perdus au milieu des vastes plaines salines étaient précieusement protégés, les voyageurs isolés et les caravanes pouvaient s'y désaltérer à peu près, et s'y approvisionner, on ménageait le précieux liquide, dont on emplissait des outres et cette eau échauffée par un soleil brûlant était soigneusement conservée, répartie avec parcimonie, car il fallait des journées de marche avant de rencontrer un autre point de ravitaillement. Quand ces pasteurs, conduits par Cyrus, furent en Elam, ils trouvèrent une population riche et nombreuse, des terres fertiles et bien arrosées, la Chaldée leur préparait des surprises plus grandes. Le Tigre, large, profond, rapide, roulant vers la mer Erythrée ses flots tumultueux dut leur paraître une merveille de la création, les innombrables canaux découpant la plaine dans tous les sens, des millions d'êtres humains entassés sur ce sol d'une richesse inouïe

qu'ils n'essayèrent même pas de défendre, et de l'autre côté de la plaine, un deuxième fleuve large et puissant, l'Euphrate, sur les rives duquel était bâtie Babylone.

Les envahisseurs s'arrêtèrent devant les hautes murailles de la prodigieuse cité qui leur parurent une œuvre de géants. D'après nos mesures elles formaient un carré dont chaque côté, percé de vingt-cinq portes avait vingt kilomètres, ce qui donnait pour toute l'enceinte quatre-vingts kilomètres et cent portes. Ces murs, d'une hauteur de quatre-vingt-deux mètres et épais de vingt et un étaient flanqués de hautes tours dont les défenseurs pouvaient dédaigner ces ennemis qui, pareils à des légions de de nains, se pressaient à leurs pieds. Les assiégeants apercevaient dans l'intérieur des murailles la partie la plus élevée des jardins suspendus, superposition de terrasses immenses sur lesquelles on avait transporté une quantité de terres telle que les arbres les plus grands s'y développaient à l'aise ; puis comme un géant monstrueux dominant d'autres géants, la tour de Babel avec son escalier extérieur montant jusqu'à la plus haute plate-forme, que l'on apercevait comme un point dans l'azur. Un peuple innombrable circulait dans les larges et magnifiques voies qui, de chaque porte, se dirigeaient en droite ligne vers l'Euphrate, bordé de quais superbes. Enfermé dans un palais qui était lui-même une ville, le roi de Babylone se livrait aux plaisirs, confiant dans les défenses formidables de sa capitale, se riant de ces adversaires qui voulaient le détrôner et s'épuisaient en inutile efforts.

Comme Nahum avait prédit la chute d'Assur, le prophète Daniel annonça à Balthazar sa mort prochaine, la prise de sa capitale et la fin de son royaume. On ne crut point à ces prédictions, Babylone était si grande, si forte, qu'elle défiait l'ennemi le plus puissant. Or un jour, l'Euphrate cessa de couler entre ses murs de briques, comme si, subitement, il se fût tari ; qui avait opéré ce miracle ? où se déversait cette masse d'eau venue des sommets neigeux du Taurus ? Pendant que dans l'intérieur de l'immense enceinte de murailles qui les protégeaient, les Babyloniens vivaient dans la plus parfaite quiétude, les Perses avaient détourné le cours du grand fleuve qui s'était jeté dans les nombreux canaux de la plaine chaldéenne et avait empli une vaste dépression de terrain au sud-ouest de la ville (1). Les

(1) C'était autrefois un lac aujourd'hui desséché.

soldats de Cyrus entrèrent dans la ville par le lit de l'Euphrate, occupèrent les palais, les édifices publics sans que la population terrifiée essayât même de se défendre. Ainsi s'écroulait le plus ancien empire de l'Asie, — 538 ans avant Jésus-Christ. Toutes les provinces se soumirent à Cyrus, de l'Euphrate à la Grande Mer. Dix ans plus tard, le fondateur de la monarchie perse battait à Thymbrée le roi de Lydie, cette victoire lui livrait l'Asie-Mineure.

Les nouveaux maitres de Babylone adoptèrent rapidement le luxe de ceux qu'ils avaient vaincus. La tiare assyrienne devint la coiffure du Grand-Roi qui eut une cour somptueuse et s'entoura d'une garde particulière — les immortels. Il résida l'hiver aux bords de l'Euphrate, l'été à Ecbatane, dans les montagnes de la Médie, au printemps à Suze. Les Juifs que Nabuchodonosor avait transportés en Chaldée eurent l'autorisation de retourner en Palestine, de reconstruire le Temple et d'y replacer les vases sacrés que le conquérant babylonien en avait enlevés.

III

La dynastie des Achéménides régna deux cent-trente ans de 560 à 330 avant Jésus-Christ, sur l'Asie occidentale. A ses immenses possessions, Cambyse, le successeur de Cyrus, avait ajouté l'Egypte qui tenta à plusieurs reprises de reconquérir son indépendance, mais retomba toujours sous le joug des asiates. Tant que dura l'empire perse, les villes grecques de l'Asie-Mineure cherchèrent à échapper à sa domination ce qui amena des conflits qui eurent pour résultat, l'intervention des hellènes d'Europe en faveur de leurs concitoyens d'Asie. Alexandre, après soumis la Grèce prépara une expédition contre les Perses. Nous n'avons point à rappeler la marche du conquérant macédonien de la mer Egée à l'Inde, un écrivain illustre, dont le nom reviendra sous notre plume l'amiral Jurien de la Gravière, a retracé magistralement cette merveilleuse épopée (1).

Ce fut au centre de l'ancienne Assyrie que fut livrée, entre

(1) Les campagnes d'Alexandre ; 1er vol. Le drame macédonien. II. L'Asie sans maître. III. L'héritage de Darius. IV. La conquête de l'Inde et le voyeue de Néarque. V. Le démembrement de l'Empire. — E. Plon éditeur.

Arbèles et ce qui restait de l'ancienne Ninive, la bataille qui devait décider du sort de la monarchie perse. Darius III, le dernier des Achéménides, s'enfuit et son heureux vainqueur commanda en maître dans l'empire fondé par Cyrus. Il eut l'intention de faire de Babylone sa capitale et de rendre à la vieille cité sa splendeur ancienne. En effet, la situation s'imposait: fleuves puissants, terres fertiles, position presque centrale. Mais le conquérant mourut en plein triomphe sans avoir eu le temps d'organiser ses états et de se donner un successeur. M. Jurien de la Gravière réagissant contre l'opinion venue des Grecs, que les Perses n'étaient que des barbares et leurs rois des despotes inintelligents montre Darius II, le vaincu de Marathon comme un véritable chef d'état et au sujet de Xercès, son successeur il écrit :

« Xercès ne pouvait hériter du trône, sans hériter en même temps des projets de vengeance de Darius. La plus vaste expédition qu'ait jamais conçue la puissance humaine, se prépare. Ce jeune roi, si injustement décrié dans l'histoire, « qui fait tout par lui-même et voit tout par ses yeux », Xercès en un mot, ne veut se mettre en marche qu'après avoir employé quatre années entières à disposer d'immenses dépôts de vivres sur le parcours qu'il se propose de suivre. Tout est prévu....., excepté la malveillance du sort. Ce sont là, remarquons-le bien, les affaires des augures; les rois auraient tort de s'en mêler. Leur rôle est de mériter la victoire, ne leur en demandons pas davantage. Xercès pousse devant lui un million sept cent mille hommes et les fait côtoyer par mille deux cents trières. Depuis que nous sommes revenus, par une pente insensible, aux temps où l'humanité n'avait pas d'armées permanentes, mais où les peuples, prêts à se dévorer, se tenaient constamment debout, les chiffres mentionnés par Hérodote ne nous semblent plus invraisemblables. Avec de bien moindres territoires, l'Allemagne et la France, si jamais la fantaisie leur prenait de mettre toutes leurs forces sur pied, ne resteraient certainement pas au-dessous du roi de Perse » (1). On voit que l'illustre marin auquel nous empruntons ces lignes démontre clairement que l'histoire se répète et que, sauf la discipline et l'armement, si la guerre éclatait, ce seraient comme au temps de Sémiramis, de Ramsès,

(1) *La Marine des anciens*, 1 vol. Plon, éditeur.

de Gengis-Khan, des peuples entiers qui s'entrechoqueraient. La chute de Darius III ne fut pas sans gloire, et son heureux vainqueur rendit un juste hommage à sa valeur.

Si le fils de Philippe mourut trop tôt pour établir sur des bases solides sa dynastie dans l'Asie occidentale, il fonda une cité qui porta son nom, et devint, par son heureuse situation, l'entrepôt commercial du monde ancien, la capitale de l'Egypte redevenue autonome et une ville pouvant soutenir la comparaison avec Ninive, Babylone, Persépolis, Suse, Alexandrie, située sur un terrain entre le lac Mareotis et la mer, est ainsi décrite par un historien qui a étudié la Grèce ancienne, qu'il connaît admirablement :

« La capitale des Ptolémées, Alexandrie, faisait s'écrier à Achille Tatius : « Nous sommes vaincus, mes yeux. » Et vraisemblablement, Achille Tatius ne vit cette cité qu'après la ruine de plusieurs de ses édifices. Mais ce qui avait de tout temps frappé d'abord l'étranger, c'étaient moins le nombre et la magnificence des monuments que la disposition symétrique et la superbe ordonnance de la ville. Deux grandes avenues, bordées de colonnades de marbre et se croisant à angle droit, traversaient Alexandrie. L'avenue longitudinale, longue de plus de trente stades (4,800 mètres) et large de trente-cinq mètres, s'orientait du couchant au levant, pour aboutir à la porte Canopique. L'avenue transversale s'étendait sur une longueur de dix-sept stades, de l'enceinte du sud au grand Port. Toutes les autres avenues et rues, également pavées de gros blocs de pierre et garnies de trottoirs, et également perpendiculaires les unes aux autres, venaient se raccorder avec les deux voies principales. Cette distribution régulière, cet aspect grandiose, ces infinies perspectives donnaient à Alexandrie un caractère unique au monde. On sentait qu'à l'inverse des autres cités qui s'étaient formées peu à peu, par agglomérations nécessaires, celle-ci avait été créée d'un seul coup, d'après un plan arrêté. En effet, cette ville avait surgi du sable par la volonté d'Alexandre. C'était Alexandre qui avait déterminé l'emplacement de la ville, c'était Alexandre qui avait donné à l'enceinte la forme de la chlamyde macédonienne, c'était Alexandre, qui, avec son architecte, Dinarque, avait tracé ce réseau d'avenues et de rues et qui avait indiqué les digues à élever pour établir le nouveau port, qui avait désigné la place des principaux édifices.

Les Ptolémées avaient ensuite embelli la ville, ils avaient construit d'innombrables monuments et créé de merveilleux jardins; des faubourgs populeux s'étaient fondés à l'est et à 'ouest. Mais, dans son ensemble, Alexandrie était demeurée telle que l'avait conçue Alexandre. C'était du Paneum, colline artificielle de trente-cinq mètres d'altitude, située au milieu de la ville, qu'on avait le panorama d'Alexandrie. Au sud des milliers de maisons et de palais particuliers s'étendaient jusqu'à l'enceinte qui, par l'effet de la perspective, semblaient baigner dans la nappe d'étain du lac Maréotis. Les humbles maisonnettes crépies à la chaux, percées irrégulièrement de petites fenêtres garnies de grilles de bois et dont le toit en terrasse, surmonté de ventilateurs, servait de dortoir pendant les chaudes nuits de l'été, alternaient avec les vastes domaines qui s'élevaient au milieu des cours et des jardins, cachant à la vue des passants, par de hautes murailles crénelées comme des remparts, leurs blanches façades à portiques monumentaux, à rangées de colonnettes peintes et à corniches décorées de bandes multicolores. Le grand Serapéum dominait tout le quartier, on accédait à ce colossal édifice par un escalier en spirale de cent degrés; des colonnes de syénite, d'ordre corinthien, hautes de trente-deux mètres en supportaient la coupole (1). » L'auteur que nous citons continue ainsi à donner le détail des palais, des temples, des musées, des arsenaux, des ponts, des quais, de la splendide création d'Alexandre.

IV

La mort si brusque du conquérant laissait l'Asie sans maître, cette situation permettait à toutes les ambitions de s'afficher aussi le premier moment de surprise passé, les compagnons d'armes du roi cherchèrent à se tailler des royaumes dans ce splendide héritage. En quelques années, Séleucus, vainqueur de ses concurents, avait reconstitué l'empire d'Alexandre, de l'Indus à la Grande Mer de l'Erythée à l'Hémus, seule l'Egypte lui échappa. Au lieu d'établir sa résidence à Babylone, suivant ainsi l'exem-

(1) Henry Houssaye. *Aspasie, Cléopâtre, Théodora*, 1 vol. in-18. Calmann Lévy, éditeur.

ple de son maître, il fonda à peu de distance sur le Tigre, Séleucie, qui s'agrandit au dépend de l'antique ville de Sémiramis, puis quitta ce point central de ses états pour se rapprocher de la Méditerranée et bâtit sur l'Oronte, Antioche, dont il fit sa capitale. La situation commerciale de la ville nouvelle était des plus heureuses mais comme capitale elle se trouvait trop éloignées des provinces centrales et orientales de l'empire qui, sous les successeurs de Séleucus, se détachèrent du royaume de Syrie pour former des principautés indépendantes. Les Bactriens et les Parthes se soulevèrent, ces derniers commandés par Arsace franchirent les limites de leur province et les héritiers de ce satrape réunirent sous leurs lois l'Asie centrale, du Tigre à l'Indus. Ils quittèrent leur résidence, Hécatompylos, située au delà des plateaux de l'Iran et fondèrent Ctésiphon sur la rive gauche du Tigre, en face de Séleucie. La riche et fertile Chaldée séduisait ses conquérants. La nouvelle cité se développa aux dépens de Babylone et de Séleucie, dont les maisons et les palais abandonnés fournirent des matériaux pour construire la métropole des Arsacides. La Mésopotamie devint un champ de bataille entre les Parthes et les Romains, les premiers voulant étendre leur domination jusqu'à la Méditerranée, les seconds cherchant à établir la leur sur les riches contrées arrosées par l'Euphrate et le Tigre. Cinquante trois ans avant Jésus-Christ, trente mille soldats romains étaient massacrés à Sarres et leur chefs, Crassus mourait assassiné. Antoine malgré ses talents militaires échoua dans sa campagne contre les Parthes ; Auguste leur imposa sans guerre, le respect de l'empire romain obtint qu'ils lui rendraient les aigles prises à Crassus et lui cèderaient une partie de l'Arménie.

Mais les frontières entre les deux états ne furent jamais bien délimitées, les fertiles et riches provinces chaldéennes et babyloniennes excitaient les convoitises et donnaient lieu à de perpétuelles disputes. Trajan qui avait compris qu'un grand fleuve est toujours un centre et jamais une frontière, conquit en Europe la Dacie, sur la rive gauche du Danube et en Asie s'empara de l'Assyrie et de la Mésopotamie, de la Babylonie, de la Chaldée, prit les villes royales de Ctésiphon et de Séleucie, occupa Suse, l'ancienne résidence des princes achéménides et l'empire toucha à la mer de l'Inde, l'an 115 de l'ère chrétienne. Les successeurs de Trajan ne purent ou ne surent pas garder ses

conquêtes qui furent abandonnées à leurs anciens dominateurs. En 226, lorsque la révolte d'Artasir eut renversé les Arsacides et les Parthes et rétabli l'empire perse, la situation demeura la même entre les deux états. La dynastie des Sassanides fut une ennemie aussi acharnée des Romains que celle qu'elle avait remplacée. Sapor, vaincu par Gordien, battit Valentinien et le fit prisonnier. L'empereur Julien voulut reconquérir les provinces que Trajan avait réunies autrefois à l'empire, malheureusement avec cette guerre extérieure, il en avait déchaîné une à l'intérieur par son retour au paganisme qu'il ait la prétention de restaurer. Ces querelles de conscience furent une cause d'affaiblissement pour ce prince qui n'avait point trop de toutes ses qualités — et il en possédait de grandes — pour lutter sur le Rhin, le Danube, l'Euphrate. Il prépara avec soin l'expédition contre les Perses. Une armée puissante avec un matériel immense fut réunie sur le bord de l'Euphrate au point où le fleuve se rapproche le plus de la Méditerranée et une flottille nombreuse transporta l'expédition en pleine Babylonie. Julien battit Sapor II dont il menaça la capitale, mais blessé mortellement ses troupes battirent en retraite, Rome dut acheter une paix onéreuse et céder au prince sassanide toutes les provinces entre le Tigre et l'Euphrate.

Malgré leurs efforts, les rois de Perse ne purent jamais reconquérir les contrées baignées par la Grande Mer qui avaient fait partie de l'empire des Achéménides et les empereurs d'Orient de leur côté, furent incapables d'étendre à l'est leur domination. Les sectes religieuses, par leurs disputes qui dégénéraient toujours en luttes sanglantes, affaiblissaient leur pouvoir; se mêlant à ces querelles théologiques, ces princes voulaient imposer par la force ce qu'ils prétendaient être la vérité. L'anarchie dans les âmes amenait l'anarchie dans le gouvernement, les gouverneurs des provinces, les chefs de l'armée, favorisant à leur tour, telle ou telle hérésie. D'un autre côté, la Perse était en proie aux mêmes querelles intestines, les deux empires, réduits à l'impuissance, devaient être victimes des fautes de leurs chefs.

Mahomet parut sur la scène du monde. Ses successeurs franchirent les vastes déserts du nord de l'Arabie, envahirent la Syrie, la Palestine, l'Égypte ; les califes omnyades établirent le siège de leur puissance à Damas, et, après avoir démembré l'empire d'Orient, attaquèrent la Perse et renversèrent la dynas-

tie nationale des Sassanides, 652. Les Abassides fondèrent Bagdad sur le Tigre, dans le voisinage de Ctésiphon. La nouvelle capitale devait égaler en splendeur Babylone et Ninive. Le second calife abasside, Abou Giafar, en avait choisi l'emplacement et tracé le plan.

« Elle fut entourée de murailles dont l'épaisseur était de huit pieds et la hauteur de trente. Il y fit élever un palais magnifique qu'il nomma *el Khold.* Elle avait quatre portes conduisant à Damas, à Bassorah, à Koufa et au Khorossar. Ses rues étaient au nombre de 24.000 pourvues chacune, de sa mosquée et de son bain public, et parcourues par 150 canaux qui faisaient partout circuler les eaux du Tigre ; 150 ponts étaient jetés sur ces canaux et un grand pont réunissait comme aujourd'hui les deux rives du fleuve ; 400 moulins à eau fournissaient aux besoins des habitants des 240.000 maisons de Bagdad. Le successeur d'Abou Giafar fit construire un second mur d'enceinte. La splendeur de Bagdad, fut portée à son comble par Haroun-el-Raschid, que les contes des *Mille et une Nuits* ont rendu populaire en Europe, bien plus que l'histoire..... Contemporain de Charlemagne, il rechercha son amitié, lui fit de magnifiques présents et lui concéda les Saints-Lieux. (1)»

La Babylonie et la Chaldée reçurent des Arabes une dénomination nouvelle — Irak-Araby — Cette province cessant d'être à l'extrême frontière, exposée aux envahissements et aux ravages, reprit son ancienne prospérité. Les anciens canaux furent curés, on en creusa de nouveaux, la population augmenta prodigieusement. La prise de Bagdad en 1055, par Togruel-Bey, le fondateur de la dynastie des Turcs Seljoukides, ne changea pas cette situation prospère. L'invasion de Gengis Khants couvrit de ruines l'Asie ; son petit fils Houlagou, ravagea la Perse, prit Bagdad, et en quarante jours y fit massacrer 350.000 habitants. L'Irack-Arabi fut changé en désert. Il commençait à se relever lorsque Timour — le Tamerlan de l'histoire — descendant de Gengis parut en Mésopotamie, prit Bagdad, et la ville s'étant révoltée, la livra à ses soldats qui y firent 90.000 victimes. Timour et ses mongols remontèrent le cours des deux fleuves, ravagèrent l'Assyrie, l'Arménie, pénétrèrent en Asie-Mineure et battirent le sultan ottoman, Bayazid Ier.

(1) Vital Cuinet : la Turquie d'Asie, 3e vol., Ernest Leroux, éditeur.

En 1517 Ismaïl-Schah, maître de la Perse, prit Bagdad et ce qui avait été épargné par Houlagou et Timour fut complètement détruit. En 1544, le sultan Soliman-el-Kanouni, le législateur, qui fut l'allié de François Ier conquit l'Irak, releva la ville des califes, et y construisit de nouveaux édifices ; mais quelque temps après Schah-Abbas la saccageait. Le sultan Mourad IV la réoccupait en 1628 et après avoir fait reconnaître son autorité par la Perse, il la quittait en grande pompe par la porte dite de Bab-el-Telessem, qui fut fermée et murée, telle qu'on la voit de nos jours. En 1733 Schah-Nadir assiégea Bagdad, il fut repoussé, et depuis cette époque l'Irak n'a plus subi d'invasions étrangères.

Mossoul, que Timour avait mise au pillage, fut prise par Schah-Ismaïl, reprise en 1516 par Sélim Ier, sultan des Ottomans qui chargea l'historiographe Idris d'organiser la province qui avait été l'Assyrie. En 1516, Schah-Nadir dut lever le siège de Mossoul, après douze assauts en trente jours il se retira en abandonnant un grand matériel de guerre que les Turcs n'enlevèrent qu'en partie. Ils laissèrent entr'autres, deux pièces de canon monstrueuses, avec des essieux de 5 mètres de longueur sur 0,25 centimètres d'épaisseur. En 1853, cent vingt ans après, le consul de France, M. Place, se servit de ces essieux pour la construction des chariots qui servirent à transporter les monolithes qui sont au Louvre au musée assyrien.

Pour perpétuer le souvenir de sa victoire sur les Perses, le gouverneur de la ville, Hussein-Pacha autorisa les communautés chaldéenne et syrienne à construire chacune une église sous le vocable de la Sainte-Vierge, à l'intervention de laquelle il attribuait son succès inespéré. Gul-Ambar, château bâti par Soliman-le-Magnifique était la résidence des gouverneurs ottomans de la province. En 1610, il fut détruit par Shah-Abbas, en 1630 le grand-vizir de Mourad IV qui avait expulsé les Perses de la contrée tint un conseil pour savoir ce qu'il fallait faire de ces ruines. Il fut décidé que si le château n'avait pas été utile, le sultan Soliman ne l'aurait pas fait construire dans cette position, que, s'il n'avait pas été redoutable à l'ennemi, Schah-Abbas ne l'aurait pas ruiné. En conséquence, il fallait le relever. En sept semaines, ce travail était terminé (1)

C'est aux lieux qui furent le berceau de l'humanité, où se fon-

(1) Vital Cuinet, *La Turquie d'Asie*, vol. 2, E Leroux éditeur.

dèrent des empires, où se créèrent des civilisations, que se livreront, dit-on, de nouvelles batailles que les peuples armés s'entrechoqueront comme au temps de Ramsès, d'Assur, de Cyrus, d'Alexandre de Gengis et de Timour. Les fleuves entraîneront des cadavres dans leurs eaux teintes de sang, les populations fuiront ou seront massacrées et les villes seront détruites. Ces prévisions pessimistes, M. Jurien de la Gravière n'est pas le seul à les avoir, d'autres penseurs redoutent ces boucheries qu'ils croient inévitables. Mais M. de la Gravière ne manifeste que des craintes, il n'est point affirmatif parce qu'il est un croyant. Pour lui, la Providence peut empêcher ces guerres d'éclater en suscitant des hommes de paix à la tête des nations. Il est mort trop tôt pour apprécier les conséquences du Congrès Eucharistique qui s'est tenu à Jérusalem, en 1893, la semaine qui a précédé la Pentecôte. Le légat du pape, S. E. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, présidait ces assises religieuses où l'on n'a entendu que des paroles de paix.

Léon XIII en choisissant un prélat français pour le représenter à ces solennités, a voulu être agréable à la France et consacrer ses droits au protectorat des chrétiens d'Orient. S. E. fut reçue à son arrivée à Jaffa, par M. Ledoulx, notre consul général à Jérusalem, les autorités ottomanes lui firent le plus gracieux accueil et son arrivée dans la cité sainte fut un véritable triomphe. A la gare, il monta en habits pontificaux sur une haquenée blanche tenue en main par deux nègres superbes en riche costume oriental. La cavalerie ottomane formait une escorte, la musique militaire se faisait entendre.

En avant de longues lignes de pèlerins et, fermant ce cortège pompeux, les voitures. De la gare à la porte de Jaffa, et de cette porte à travers la ville, la procession se dirigea vers l'église du Saint-Sépulcre. Tous les chefs des communautés chrétiennes non unies, avaient envoyé un archimandrite saluer en leur nom, le représentant du Souverain Pontife.

« Quel spectacle nous donnons au monde, a dit Mgr Langénieux, par cette union des grandes familles religieuses proclamant l'unité de leur foi dans le plus grand des miracles et des mystères, source de la vie surnaturelle des peuples et acclamant Jésus à deux pas du lieu où il a souffert et où il est mort. »

Archevêques et évêques grecs, catholiques, arméniens, bulgares, syriens, chaldéens, plus de deux mille prêtres et pèlerins de

toutes nations, composaient ce congrès. Le patriarche grec, Mgr Grégoire Ier, a exprimé en un langage imagé, sa reconnaissance à la France qu'il a qualifiée de bonne et généreuse nation et il a ajouté : « Nous souhaitons que le Saint-Père donne un digne successeur à cet autre prince de l'Eglise romaine, à celui que pleurent à la fois l'Eglise et l'Humanité, à l'homme dont la mémoire restera à jamais bénie en Orient, au cardinal Lavigerie, primat de l'Afrique ressuscitée. »

Il faut dire que ce congrès siégait en pays musulman, que des soldats musulmans présentaient les armes au Saint-Sacrement, que le pacha de Palestine et le commandant militaire recevaient pompeusement le légal pontifical, un français. L'empereur des Ottomans a des idées larges, des sentiments élévés auquel le représentant de Léon XIII a rendu publiquement hommage. En descendant du chemin de fer, Mgr Langénieux a dit, à propos du sultan Abdul Hamid :

« Avant de quitter Jaffa, j'ai envoyé l'hommage de mon respect à cette souveraine et noble autorité qui nous abrite sous sa protection et nous permet de chanter publiquement les louanges de notre Dieu, en la félicitant de nous accorder, dans ses Etats, un accueil aussi bienveillant. »

Toutes les âmes catholiques et françaises se sont associées à ce sentiment envers le sultan.

Au lieu de la conquête des provinces est-ce la conquête des âmes qui s'annonce ? les chrétiens dissidents de l'Orient reviendront-ils à l'unité ? Léon XIII a préparé la voie et peut-être la paix sortira de cette réunion dont le retentissement a été très grand, et ceux qui ne songent qu'aux luttes sanglantes pourraient bien ne pas voir se réaliser leurs prévisions. M. Jurien de la Gravière serait lui-même heureux de ce changement, car s'il a cru comprendre que les peuples se heurteraient de nouveau dans les plaines mésopotamiennes il serait enchanté de constater que, au lieu de batailles de nations, ce seraient des combats d'idées auxquels assisterait le monde.

AUGUSTE LEPAGE.

M. MASPÉRO HISTORIEN

I

Quand on ouvre pour la première fois l'*Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 4e édition, par M. G. Maspéro, on s'attend tout naturellement, d'après le titre, à trouver là de l'histoire pure et simple, et exposée avec l'impartialité requise. On ne tarde pas à être détrompé, et l'on est fort surpris, lorsque l'on aborde l'histoire particulière des Hébreux, de se trouver en pleine controverse religieuse. A tout propos l'auteur attaque la révélation surnaturelle. Il le fait avec une indifférence feinte, mais avec une hostilité réelle. C'est un sectaire dissimulé, mais déterminé. Tant qu'il traite des Assyriens et des Egyptiens, il est calme et impartial. Parle-t-il des descendants d'Abraham, le père des croyants, aussitôt le ton change, il ne raconte plus, il dénigre, il persifle, il raille.

Pour lui, rien absolument ne distingue le peuple d'Israël des autres peuples. Il professe un grand mépris pour la Bible. L'histoire des patriarches n'est pas vraie, mais légendaire. Le Pentateuque n'est pas authentique ; les prophètes se sont souvent trompés, etc. Voici une citation qui donnera une idée des sentiments de M. Maspéro.

« Environ un siècle après la mort de Salomon, vers 840, un prêtre de Juda composa une histoire où il contait à sa manière les commencements de la race humaine, les légendes relatives à la fondation des vieux sanctuaires, Hébron, Pnouël, Sichem, Béthel, les conventions que Moïse, le législateur, avait conclues au Sinaï avec Dieu, et les événements qui s'étaient écoulés depuis lors jusqu'au temps où il vivait. Aucune tendance théologique n'est sensible dans ce qui nous reste de son

œuvre ; ses récits ont encore la saveur populaire. Javeh, chez lui, est un dieu du type et de la famille de Kamosh et de Melkarth... »

Ainsi le Pentateuque, le livre de Josué, celui des Juges, les quatre des Rois et tous les autres du canon biblique jusqu'aux prophètes, rien de tout cela n'existait encore avant le règne de Jéroboam II, et fut l'œuvre d'un faussaire inconnu, désigné simplement comme prêtre de Juda. Cependant M. Maspéro éprouve le besoin de donner à ce prêtre de Juda un collaborateur qui vivait vers le même temps et qu'il qualifie « d'éphraïmite déjà imprégné de l'esprit prophétique. » Et quand on demande à M. Maspéro les preuves d'affirmations si prodigieuses, il vous répond brièvement et sans sourciller par une note ainsi conçue : « Le premier écrivain est désigné d'ordinaire sous le nom de Jahviste, le second sous celui de deuxième Elohiste ou même simplement d'Elohiste. J'ai suivi en cet endroit, comme presque partout ailleurs, le système de Wellhausen; cf. *Stade*, *Geschichte des Voskes Israël ;* et Tiele, *Vergelijkende geschiedenis.* » *Histoire ancienne...* pag. 394, 395.

Ainsi, que ceux qui veulent des preuves les aillent chercher en Allemagne et en Hollande, pour M. Maspéro, il se contente d'affirmer, et il affirme le contraire de ce que le genre humain a cru jusqu'à ce jour, et cela sur la foi de Wellhausen, un pédant d'Outre-Rhin, que d'autres du même pays contredisent déjà en attendant qu'il se contredise lui-même. Avant de suivre Wellhausen, un historien digne de ce nom se serait déjà assuré si Wellhausen était dans le vrai. *Ne quid dicere falsi audeat.* Ce qui arrive à M. Maspéro mérite de servir d'exemple pour montrer jusqu'où peut aller dans un homme, même très intelligent d'ailleurs, la puissance de l'erreur et du parti pris, et qu'un égyptologue habile peut fort bien n'être qu'un détestable historien.

Mais qu'est-ce donc que Moïse, d'après M. Maspéro, et d'où viennent les cinq livres dont il a toujours passé pour être l'auteur jusqu'au jour où parut Wellhausen, cru sur parole par M. Maspero ?

Tout d'abord Moïse n'est pas Moïse, son vrai nom est Osarsyph. *Histoire ancienne* p. 265. Ce n'est pas lui qui tira d'Egypte le peuple hébreu. En effet, après avoir rapporté d'après

la Bible le passage de la mer Rouge, M. Maspéro ajoute : « Telle est l'histoire qui avait cours chez les Hébreux, au moment où leurs livres sacrés furent rédigés en la forme qu'ils ont aujourd'hui. Un seul fait est à conserver dans ce récit : une bande d'Hébreux, lasse de sa condition, profita du désordre pour s'évader et se sauver dans le désert. Après le premier moment de surprise, les Egyptiens ne s'inquiétèrent plus de ce qu'étaient devenus leurs esclaves fugitifs : » (ibid p. 264). Voilà ce qu'est devenu sous la plume de M. Maspéro le livre de l'Exode ! Un homme qui se joue ainsi des plus graves documents mérite-t-il le nom d'historien ?

Quant à Moïse voici à quoi se réduit ce que l'on sait de lui : « La tradition (non la sainte Ecriture qui selon M. Maspéro n'existait pas encore) parle de batailles livrées par Moïse en Galaad, de victoires remportées par les Israëlites confédérés sur Sihon, roi des Amorrhéens, , et sur Ogg, roi de Bashan. La prise de possession fut lente et graduelle : les nouveaux venus se glissèrent dans le pays par bandes de bergers et de brigands et gagnant de proche en proche, s'y trouvèrent en nombre suffisant, pour chasser, asservir ou absorber les habitants. » Pour la preuve de ces nouveautés, voir Stade, *Geschicte des volkes Israël* ; allez la chercher en Allemagne. M. Maspero ferait mieux de la donner lui-même. « L'invasion des districts au couchant du Jourdain s'accomplit bien certainement (est joli) dans des conditions analogues à celles qui avaient favorisé l'occupation du pays de Galaad. La tradition (substituée gratuitement à l'Ecriture) sacerdotale n'en convenait pas volontiers : elle préférait y voir une conquète rapide, faite d'un seul coup, par l'ordre et sous la protection visible de Dieu... » Voilà Josué et son livre exécutés aussi prestement que l'ont été Moïse et l'Exode. C'est ainsi que M. Maspero, du collège de France, écrit l'histoire politique et l'histoire littéraire. Il falsifie les documents, par voie d'interprétation, et c'est toujours l'Allemagne qui est chargée de fournir les preuves : voir Reuss, *la Bible, l'Histoire sainte et la Loi*, t. I, p. 79. — Stade, *Geschichte des Vokes Israël*, p. 137-138. M. Maspéro indique jusqu'à la page de ses auteurs, qu'on dise après cela qu'il manque d'exactitude. (Ibid. p. 304 et suiv.).

Mais puisqu'il n'y a pas eu de Moïse, et que s'il en a existé un, il a tout au plus gagné quelques batailles, de quelle source

nous viennent donc les écrits qui lui ont été attribués de tout temps ? M. Maspéro va nous le révéler.

Il commence par la fin, par la *Bénédiction de Moïse* (fin du Deutéronome) et voici, d'après lui, comment ce chapitre fut produit. Nous sommes au temps de Jéroboam II, roi d'Israël, 827 av. J.-C. ; la conclusion du Deutéronome n'existait pas encore, mais « l'imagination des poëtes s'en mêla, comme autrefois (quand donc s'il vous plait ?) on avait mis dans la bouche de Jacob mourant des prophéties relatives au sort de ses enfants, on supposa que Moïse avant de disparaître, avait voulu bénir les tribus... » (ibid. pag. 293).

Qui a écrit le livre de la Genèse ? Avant tout ce n'est pas Moise. Mais qui est-ce donc? Il y a pour le moins deux auteurs de la Genèse, sinon trois : un Jahviste, un Elohiste et peut-être deux. Wellhausen ne s'étant pas prononcé sur ce dernier point, M. Maspéro reste perplexe. Quant au rôle de Moise dans tout cela, il est bien petit. « Le rôle de Moise dans l'Elohiste, c'est que le Dieu Elohim l'a attendu pour livrer son vrai nom, qui est Jahvéh. » (p. 395). Comme ce persiflage est de bon goût en pareille matière !

Comment le monothéisme a-t-il été mis sous le nom de Moïse ? Avant de donner la réponse de M. Maspéro, disons déjà que M. Maspéro a un système préconçu, et que d'après ce système le Deutéronome ne peut pas remonter plus haut que le temps des prophètes. Pourquoi cela? C'est parce que ce livre renferme un enseignement nettement monothéiste, et que s'il était très ancien, s'il remontait jusqu'à Moïse, cela constituerait un privilège miraculeux en faveur d'Israël ; ce qu'il faut empêcher à tout prix. Cela dit, on comprendra mieux la réponse de M. Maspéro.

« L'auteur *inconnu* du Livre de la loi (trouvé dans le temple par le grand prêtre Helcias, l'an 623, sous le règne de Josias) était allé chercher bien loin dans le passé d'Israël, le nom du chef qui passait pour avoir délivré le peuple au temps de la captivité d'Egypte ; il *supposait* que Moïse, déjà maître de Galaad et sentant les approches de la mort, voulut promulguer les lois et les ordonnances que l'Eternel lui avait dictées pour les Hébreux. Les idées depuis si longtemps prêchées par les prophètes sont exprimées dans une langue large et pleine de mouvement. *Dès le début, l'unité de Dieu est pro-*

clamée bien haut. » Moi, Jahevh, je suis ton Dieu qui t'a délivré du pays d'Egypte, de ce lieu de servitude ; tu n'auras point d'autre dieu en face de moi..... (*Deutér.* V. 6-10 et XIII, 1-13 », p. 484.)

Le système se montre là à découvert : « Dès le début du Deutéronome, l'unité de Dieu est proclamée bien haut »,donc Moïse ne peut pas en être l'auteur ; M. Maspéro lui préfère un auteur *inconnu* et même faussaire, puisqu'il *supposait.* N'est-ce pas plutôt M. Maspéro qui suppose lui-même tout cela.

Et la *Genèse* que M. Maspére appelle le *Livre des Origines*, pour parler autrement que tout le monde, comment a-t-elle été mise sous le nom de Moïse ?

« Déjà la langue antique disparaissait peu à peu, on pouvait prévoir le moment où la petite famille juive perdrait son individualité, sinon sa religion. Le salut vint de Babylone. Ceux des exilés qui y vivaient, loin du sanctuaire dont ils reconnaissaient la légalité, avaient pris l'habitude (?) de se réunir le jour du sabbat et de s'édifier mutuellement par la prière en commun, par la lecture, par la prédication : la synagogue,établie partout où ils se trouvaient en nombre suffisant, les empêchait d'être absorbés, comme les Ephraïmites l'avaient été avant eux par les païens qui les environnaient. Le principe de la religion sauvé, on s'était peu inquiété d'abord d'en préserver les formes extérieures. Ezékiel avait, il est vrai,introduit le rituel dans le plan de restauration, mais ses idées à cet égard avaient été peu goûtées des contemporains : elles triomphèrent auprès de la génération suivante, et devinrent comme la règle dont s'inspirèrent les docteurs de Juda. Au temps des rois, le temple de Jérusalem avait eu ses lois propres qui déterminaient jusque dans le détail les cérémonies de la purification, de l'offrande et du sacrifice, les rapports des membres du clergé entre eux et avec la communauté, en un mot tout ce qui constituait aux yeux des fidèles « le droit du dieu du pays » : mais ces lois, transmises oralement (?) de siècle en siècle,*n'avaient pas été écrites* (vous le supposez systématiquement) pour la plupart et couraient risque de tomber dans l'oubli, faute d'un sanctuaire où les appliquer. Les prêtres s'occupèrent à les recueillir, à les coordonner, à en approfondir le sens et l'origine (pure supposition). — C'était un

travail minutieux et de longue haleine (je le crois bien) ; le gros en était déjà terminé pourtant dans la première moitié du ve siècle, et formait un ouvrage spécial qu'on s'est plu à nommer le *Livre des Origines* ».

Bravo, maître ! bien trouvé ! M. Renan n'a rien fait de plus fort, et c'est ainsi qu'on monte au Panthéon.

Mais reprenons la citation : « Le livre des Origines est à la fois un code et une histoire, mais l'histoire n'y figure le plus souvent que pour introduire les lois par une sorte d'exposé des motifs. Si l'auteur remonte jusqu'à l'origine des choses, c'est que le récit de la création est la mise en action d'une des ordonnances de la législation sacerdotale : Dieu, en travaillant six jours et en se reposant le septième, prêchait d'exemple l'observance du sabbat. (En d'autres termes ce sont les prêtres qui ont inventé le sabbat). S'il raconte avec complaisance la conclusion du pacte entre Dieu et Abraham, c'est qu'il prétend justifier l'usage de la circoncision et la rigueur des règlements qu'elle composait ». Et en note, voir sur ces questions : Reuss, l'*Histoire sainte et la loi*, t. 1, p. 237 ; Kuenen, *The religion of Israël*, t. II, p. 148 ». Qu'on lise avec attention les lignes suivantes on croirait que M. Maspero a voulu se peindre lui-même. « Où les faits ne se pliaient pas à son dessein, il les abrège, les supprime, les altère, leur prête un caractère purement idéal, ou les dénature à tel point qu'ils ne répondent plus aux exigences de la réalité. C'est ainsi qu'il rapporte à Moïse l'idée du sanctuaire unique et attribue aux Israëlites dans le désert la possession d'un tabernacle portatif. Il en chiffre les dimensions, en énumère les parties, suppute les quantités d'étoffes de peaux, de métal qui ont été employés à la construction et à l'ameublement. Le temple de Jérusalem lui fournit le motif de sa description ». (Vous renversez les rôles, l'histoire dit que c'est le temple qui fut construit sur le modèle du tabernacle). Mais, continue M. Maspero, il oublie d'adapter les objets qu'il y trouve aux nécessités de la vie nomade et surcharge les enfants d'Israël d'un matériel trop lourd pour des hordes errantes » (p. 623 et suiv.).

Pardon ! l'auteur de la description n'oublie rien, et c'est vous, au contraire, qui oubliez que cette description si détaillée et si précise prouve qu'un seul homme peut l'avoir écrite : Moïse

Et le Pentateuque tout entier, quelle est son origine ? Nous allons assister à son enfantement : « Cependant la race croissait en nombre ; la dispersion, loin de lui nuire, favorisait son développement, et la plupart des enfants d'Israël, devenus étrangers à leurs frères, ne pouvaient plus participer matériellement aux rites qui consacraient l'unité nationale. Les lois et la tradition étaient le seul bien qui restât aux Juifs de Chaldée comme aux Juifs de Perse ou d'Egypte, mais lois et traditions étaient dispersées dans plusieurs ouvrages (supposition gratuite et fausse), dont quelques-uns, comme l'histoire des origines du peuple hébreu, le livre de l'alliance, le code de Josiah, remontaient jusqu'aux temps de l'indépendance et n'étaient pas toujours facilement accessibles, même aux lettrés. L'idée de réunir et d'unifier ces documents (il y avait longtemps qu'ils l'étaient, ils l'avaient même toujours été) devait donc se présenter naturellement à l'esprit des docteurs qui succédaient à Néhémiah ; ils travaillèrent longuement et patiemment à la réaliser pendant le siècle qui précéda la conquête d'Alexandrie (pure invention ; il n'y a pas trace de cela dans l'histoire). Pour composer l'histoire des premiers âges du monde, ils avaient les deux livres publiés dans les royaumes d'Israël et de Juda vers le VIIIe siècle. Il les découpèrent en morceaux (M. Maspéro parle en voyant, mais non en historien) en morceaux qu'ils cousirent l'un à l'autre (comme c'est pittoresque !) par des transitions fort brèves, sans s'inquiéter d'en éliminer les contradictions (où sont-elles?) ou les répétitions (fréquentes chez les anciens).

« Pour la période qui précède immédiatement l'établissement des tribus au pays de Canaan, et dont Moïse devint le héros, ils suivirent l'ordre que leur indiquaient les notices mêlées aux deux cadres principaux (Le Lévitique et le Deutéronome ayant été écrits au jour le jour par Moïse, l'histoire s'y est trouvée mêlée à la législation tout naturellement). Celui d'Ezra (Le Lévitique) qui était le dernier en date (c'est faux), eut la primauté parce que l'auteur disait qu'il avait été rédigé au pied du Sinaï et dans le désert. Celui de Josiah (le Deutéronome) passait pour avoir été promulgué dans les plaines de Moab et sur les bords du Jourdain : il prit rang après celui d'Ezra (le Lévitique). Cet ensemble de récits et de décrets divins, complété plus tard (quand donc?) et partagé en cinq

livres, forme aujourd'hui notre Pentateuque. La rédaction n'en était pas encore terminée au moment où l'empire perse tomba ; elle absorba toutes les forces du peuple juif et le détourna de se mêler aux événements qui s'accomplissaient autour de lui. » La rédaction d'un livre qui absorbe toutes les forces d'un peuple ! Il n'y a ici nulle proportion entre la cause et l'effet. Le romancier est en défaut.

Tel est le système suivi par M. Maspéro ; il ne l'a pas inventé, mais il l'a reproduit tout entier dans son livre : il n'en a rien omis. C'est le roman le plus antihistorique qui ait jamais été composé.

II

Résumons ce système, ou plutôt ces systèmes. Car il y en a plusieurs qui ne sont guère d'accord qu'en un seul point : refuser à Moïse la composition du Pentateuque : pour le reste ils sont en désaccord et suivent toutes les directions de la rose des vents.

Dès le XVIIe siècle, Peyrère, Spinoza, R. Simon, Cléricus et d'autres crurent remarquer que le Pentateuque n'offrait pas une parfaite homogénéité de composition et qu'il était comme formé de morceaux distincts qui auraient été rapprochés.

Jean Astruc, médecin français, imagina (1753) l'hypothèse des documents (Elohiste, Jehoviste) pour la partie historique, mais sans nier pour cela l'authenticité du Pentateuque. L'Allemand Vater (1805) émit l'hypothèse des fragments pour la partie législative. L'hypothèse dite des compléments selon laquelle un écrit fondamental (grunds chrift) primitif se serait augmenté dans la suite d'une série de morceaux additionnels, et auquel le Deutéronome serait venu s'ajouter plus tard, fut imaginée pour réunir les deux premières (Tuch, Stählin, de Wette, Ewald, Knobel, Furst, Renan).

Le déisme anglais, le philosophisme français et le rationalisme allemand cherchèrent, en effaçant toute marque de révélation divine, de miner les solides fondements du récit historique. De Wette fut le premier de touts qui essaya d'expliquer l'histoire d'Israël d'après les lois de la légende, et

comme des mythes qui se seraient formés et développés autour de personnalités réelles ou même légendaires. Reuss, en 1834, prétendait savoir que les phophètes étaient plus anciens que la loi, et les psaumes moins anciens que les prophètes et que la loi. La même hypothèse fut encore soutenue par Léopold George et par Wilhelm Vatke (1835).

Mais c'est de Graf, disciple de Reuss, qu'elle a pris son nom : On dit l'hypothèse de Graf. Aux cinq livres de Moïse on joint le livre de Josué pour former un hexateuque. On considère la conquête de Canaan comme la conclusion de l'histoire des patriarches ; on met le Deutéronome à part,et l'on distingue dans le reste deux sources : l'écrit fondamental, dit Elhoiste, du nom divin Elohim, et le livre historique Jéhoviste.

L'écrit fondamental se composerait principalement du Lévitique auquel s'ajoutent les parties similaires de l'Exode chap. XXI-XXXII-XXXV-XL), et des Nombres (chap. I-X,XV-XIX ; XXV-XXXVI). Il comprend principalement les lois civiles et les lois rituelles, la quadruple alliance de Dieu avec Adam, Noé, Abraham et Moïse. La loi mosaïque est le but que s'est proposé l'auteur. Le livre historique consiste en récits et narrations. Commençant à la création de l'homme, il comprend principalement l'histoire des patriarches. S'il renferme des éléments législatifs, c'est seulement en tant qu'ils tiennent à l'histoire (Exod. XX, 23, 34).

Hupfeld a essayé de montrer l'existence d'une troisième source dans certains morceaux du Pentateuque, qui étaient attribués en partie à l'écrit fondamental,en partie au livre historique. Il créait ainsi deux Elohistes au lieu d'un seul,un plus ancien et un plus nouveau. Hupfeld admettait que les trois sources avaient couru parallèlement sans se rencontrer jusqu'à ce qu'un auteur inconnu fut venu plus tard les réunir. Mais Hupfeld fut contredit par Nœldeke qui considéra l'Elohiste nouveau comme une partie constitutive du livre Jéhoviste.

Sous cette dernière forme l'hypothèse de Graf a été adoptée par Wellhausen, aujourd'hui son principal représentant. Elle porte son nom en attendant d'autres modifications et sans doute bientôt le mépris qu'elle mérite. C'est celle que M. Maspéro a suivie. Wellhausen, dans la dernière édition de ses *Prolégomènes* à l'Histoire d'Israël (1886), avoue déjà qu'il a

été amené à faire quelques changements par les *Recherches* de Kuenen, après quoi il attaque le problème, et se prononce pour le partage de l'hexateuque en deux.

Mais il le fait à regret, car il est de plus en plus clair pour lui que le Jéhoviste et même le *Grundschrift* sont encore des créations compliquées où se voient des éléments bâtards ou posthumes que l'on ne sait trop à quelle place mettre. Il se perd dans le labyrinthe de divisions et subdivisions et pour s'y reconnaître il désigne le livre historique Jéhoviste par J.-E,la source Elohiste du même par E, la source Jéhoviste par J, le code sacerdotal ou Grundschrift par P. Il attribue la composition de ce dernier à Esdras, vers l'an 444. Il place le Deutéronome en l'an 621 ; quant au Livre historique il croit qu'il date du commencement des rois, mais il n'est certain de rien, car d'autres en fixent la composition à un temps différent.

Voilà le système ou plutôt la misérable fiction, que M. Maspero a suivie servilement, et préférée à la tradition universelle comme aux documents historiques du meilleur aloi.

Les critiques rationalistes sont encore moins d'accord lorsqu'il s'agit de déterminer le contenu de chacune des divisions et subdivisions qu'il leur plaît d'admettre. Dillmann, dans son tout dernier commentaire du Pentateuque,met le livre Ephraïmite E avant Jérobam II contredisant ainsi Wellhausen et son suivant M. Maspéro. J, qui en dépend, est d'origine juive, et n'a pas été composé avant le milieu du VIIIe siècle. Le même Dillmann pense avec Noeldeke, Schrader et d'autres que le Deutéronome doit être mis à une date moins ancienne, mais il affirme que le code sacerdotal est plus ancien que le Deutéronome. Le document Elohiste, le livre des Origines passe encore, au jugement de beaucoup de chercheurs de cette école rationaliste pour la partie la plus ancienne de la Thora, tandis que ses représentants ci-dessus nommés placent le document Elohiste à l'époque la plus récente. Bref, les rationalistes ne sont d'accord entre eux que sur le but qu'ils poursuivent, et tous déclarent avec Kayser que « s'il y a quelque chose de sûr dans la critique de l'Ancien Testament,c'est que le Pentateuque n'est pas de la main de Moïse : » affirmant ainsi par peur du surnaturel, ce qu'ils n'ont pas encore prouvé et ce qu'ils ne prouveront jamais.

On peut prévoir qu'une nouvelle édition du livre de M. Mas-

péro ne se fera pas sans qu'il y introduise de nouveaux changements, s'il veut se tenir au courant des progrès de la critique. On sait que la 4e a été entièrement refondue. Le monothéisme des Egyptiens enseigné dans la 3e édition a été supprimé dans la 4e. Quant à la religion des Hébreux, elle était déjà fortement combattue dans la 3e, mais elle est attaquée à fond et avec acharnement dans la 4e. C'est pour ce faire que M. Maspéro a tiré d'Allemagne les engins que nous avons vus, les inventions des Reuss et des Welhausen.

Il en a été pour ses frais : on a démontré que toutes ces hypothèses sont caduques et insoutenables et qu'il est même inutile d'en chercher d'autres, parce que s'il y a quelque chose de certain historiquement, comme à tous les points de vue, c'est que le Pentateuque est de la main de Moïse. Cela a été démontré en particulier, par M. Vigouroux, (*Les livres saints et la critique*, *T. III*), avec une solidité et une clarté qu'on peut dire surabondantes. Il tire justement ses preuves les plus frappantes de l'égyptologie, domaine de M. Maspéro. La réfutation de l'hypothèse Welhausen a été plusieurs fois faite et bien faite tant en France qu'en Allemagne.

Mais on n'a nulle part mis en cause M. Maspéro, sans doute parce qu'on le jugeait suffisamment réfuté par la réfutation des Wellhausen et des Renan. Cependant M. Maspéro valait la peine d'une réfutation directe et personnelle. Son livre, fort élégamment tourné, est dans beaucoup de mains. Il fait partie de l'*Histoire universelle* de M. V. Duruy et est destiné à l'enseignement. C'est là-dedans que notre jeunesse universitaire apprend que le Moïse auteur du Pentateuque n'a jamais existé et que les prophètes d'Israël se sont souvent trompés. M. Maspéro, en effet, a voulu prendre en défaut deux prophètes d'un seul coup, Jérémie et Ezéchiel, annonçant l'invasion de l'Egypte par Nabuchodonosor. Et c'est lui-même, M. Maspéro qui s'est pris au piège. Le fait vaut la peine d'être relevé.

On lit dans l'*Histoire ancienne des peuples d'Orient*, page 553 : « Dès le lendemain de la défaite de Niko (Nechao) il ne s'était guère passé d'année où les prophètes juifs n'eussent proclamé prochaine la lutte entre Pharaon et la Chaldée. Jérémie l'avait plusieurs fois prédite sans se laisser décourager par le néant de ses prédictions (Jérém. IX, 25-26; XLIII, 8, 13; XLIX, 30; XLVI). En apprenant la reddition de Tyr, un des

Juifs captifs, Ezéchiel, (XXX, 10-18), l'annonça de nouveau. « Ainsi a dit le Seigneur Jahveh : « J'en finirai avec le faste d'Egypte par la main du roi de Babel... A en croire Josèphe, la prédiction du prophète aurait reçu son entier accomplissement... Les récits égyptiens *prouvent* au contraire que Naboukoudouroussour subit un échec sérieux. »

Or dans la *Lumière nouvelle*, par M. H. Sayce, professeur de philologie comparée à l'Université d'Oxford, page 190, on lit ce qui suit :

« Des récits des constructions faites par Nabuchodonosor existent en abondance ; mais on n'a encore découvert qu'un court fragment de ses annales. Il contient toutefois une allusion à sa campagne en Egypte, prophétisée par Jérémie et Ezéchiel et qu'un *criticisme trop précipité* a révoquée en doute. La campagne, nous apprend-il, eut lieu la trente-septième année de son règne. D'autres renseignements sur cette campagne ont été retrouvés sur les monuments égyptiens. Nous y apprenons que l'armée babylonienne ravagea toute la partie septentrionale de l'Egypte et pénétra au Sud jusqu'à Assouan, d'où le général égyptien Hor la força à battre en retraite (ajoute la vanité nationale égyptienne). Le roi d'Egypte à cette époque était Amasis. Il avait détrôné et mis à mort Apriès, le pharaon Hophra de la Bible, dont la fin misérable avait été prédite par Jérémie. »

Tout cela prouve qu'il est souverainement imprudent de s'attaquer à la Bible, M. Maspéro l'apprend à ses dépens et il l'apprendra encore.

J-B. Jeannin.

LE VIEUX PARIS

Selon M. de MÉNORVAL

Les histoires de la ville de Paris, considéré sous ses aspects les plus variés, sont en nombre assez respectable et toujours croissant. L'histoire monumentale, l'histoire civile, l'histoire religieuse, l'histoire littéraire et l'histoire des arts comptent de nombreux et célèbres écrivains. Paris est donc loin d'être un Nouveau Monde où M. de Ménorval nous introduit, comme un explorateur. Cependant, il existe dans la capitale des coins obscurs, inconnus même aux parisiens « nés natifs de Paris », ainsi qu'on disait aux siècles où se formait notre langue, et que M. de M. met en lumière ; des vestiges de Lutèce, des reliques précieuses des anciens âges qu'il sauve de l'oubli, du dédain, avec un culte passionné.

Comme il connaît bien la géographie ancienne de la Ville ! Et il aurait été désirable que l'auteur nous donnât plusieurs plans du vieux Paris pour guider le lecteur archéologue. Il a placé, il est vrai, une carte de Paris avec les enceintes de Philippe-Auguste, d'Etienne Marcel et de Henri II. Elles n'éclairent donc l'histoire de Paris qu'à partir du XIIIe siècle. C'est insuffisant, croyons-nous. Il reste un peu de vague topographique dans l'esprit, en lisant l'ouvrage de M. de M.

Les identifications de lieux sont extrêmement précises : carrefours, rues, monuments, enceintes, portes, hôtels particuliers. Nous

(1) *Paris depuis ses origines jusqu'à nos jours*, 3 vol. in-8, 1889-1893, Paris, Didot.

reconnaissons leur place, leur physionomie défigurée souvent par la morsure du temps et les modifications industrielles ou artistiques. Nous revivons, dans leur rencontre, — et avec combien de charme archaïque ! — ces temps disparus, les événements célèbres qui s'y sont déroulés, les fêtes et les deuils des familles illustres qui s'y sont succédé. En nous décrivant scrupuleusement et heureusement ce cadre antique, l'auteur nous fait leur généalogie, nous dépeint leurs armoiries, recherche leurs alliances, dresse la liste des différents propriétaires avec la date de leur entrée en possession et celle de leur cession au successeur.

Puisque nous parlions identifications, nous aurions bien voulu aussi l'identification monétaire souvent on rencontre un prix avec la monnaie de l'époque. Cela dit peu de chose au lecteur qui rechercherait une évaluation selon notre système contemporain.

C'eût été, cependant, chose peu difficile pour M. de M., car les travaux sur cette matière ne sont pas si rares. Je me permettrai de dire au savant auteur que, à l'intérêt de premier ordre de son ouvrage nuisent l'amas un peu confus des éléments, la trop vaste complexité de la matière, l'immensité et l'indécision du pourtour.

La bibliographie est touffue et s'étend même aux publications et aux périodiques les plus récents.

Pourquoi M. de M. ne nous la donne-t-il pas en tête de son livre? C'est ainsi qu'on procède aujourd'hui dans un ouvrage pareil.

Les sources sont fréquemment citées, mais sans indication suffisante du tome, de la page.

L'auteur se contente quelquefois de ne produire en note que le nom de l'historien. L'érudition actuelle est plus exigeante ; elle veut pouvoir contrôler les sources, les textes, considérer ces derniers dans leur perspective complète, les examiner, les discuter dans le contexte.

La lecture de cette histoire de Paris est plus que laborieuse, même pour des esprits habitués aux travaux d'érudition et qui sont heureux toujours de descendre aux notes du rez-de-chaussée illuminant le texte. Mais chez M. de M. je crois que l'amour du rez-de-chaussée est une passion irrémissible : on ne peut, lire une seule page sans y trouver au moins trois ou

quatre renvois. Ils obligent à se diriger vers les notes la plupart du temps *dédalesque* fouillis qui fait perdre l'orientation et force à relire le commencement de la page et même la page précédente pour retrouver le fil directeur. Quelle nécessité de rejeter des dates en note? Ne sont-elles pas mieux placées près du fait qu'elles jalonnent dans l'histoire ?

Nous relevons de nombreuses fautes typographiques qui surprennent dans des volumes sortant de la Maison justement réputée Firmin Didot; il y a aussi des lettres tombées ; p. 92 (t. II) note 4, on lit 1622, c'est 1422; p. 477, note 1, 1678 pour 1578 ; p. 501 note 1, 1888 pour 1588; la mort de Henri III arriva en 1589 et non en 1549 ; p. 484, note 4, Nyons, en Dauphiné, est imprimé sans s.

Le tome I s'étend depuis les origines les plus lointaines de la nation française jusqu'à la mort deCharles V 1380) ; le tome II depuis cette date jusqu'à la mort de Henri III (1589) ; le tome, III comprendra, à partir de cette époque, toute la période qui arrive à nos jours.

Voilà l'ouvrage. C'est une mine d'une prodigieuse richesse ; c'est un trésor — bien qu'un peu confus — pour ceux qu'intéresse l'Histoire de Paris. La justice, l'impartialité scientifique nous font le devoir de reconnaître et de signaler, de ci, de là, des filons douteux, de l'alliage de mauvais aloi; surtout dans l'esprit et dans les appréciations il y a de l'animosité, quelque parti pris. M. de M. se donne la peine de nous en avertir dans sa préface. C'est absolument oiseux. On sent circuler cet esprit systématique, cette humeur hostile au Christianisme, ces traits injustes qui voudraient être légers et savants, dès qu'on a un peu fouillé au cœur son ouvrage. Non, monsieur, laissez ce genre : il n'est pas séant. Aujourd'hui, même les incroyants traitent avec un tact infiniment respectueux tout ce qui touche à la conviction d'autrui. L'Eglise tient intimement aux entrailles les plus vives, les plus foncières de la France qui lui doit sa grandeur, sa civilisation, ses progrès même matériels. Au moins parlez-en comme de la plus antique et de la plus vénérable institution, dont l'histoire se confond avec nos annales patriotiques.

*
* *

« On sait, lisons-nous, t. I, p. XX, comment les premiers « chrétiens, mauvais soldats, mauvais citoyens, emportés par la

« folie du martyre, insulteurs publics des Dieux de Rome, las-
« sèrent vite la tolérance bien connue des Romains en fait de
« religion et attirèrent sur eux des persécutions dont les récits,
« très exagérés et postérieurs de plusieurs siècles, sont la plupart
« apocryphes. »

Peut-on à ce point ignorer l'histoire chrétienne pour dire tant d'erreurs en si peu de mots ; faut-il être aveuglé par des préjugés surannés ou entraîné par le courant rationaliste pour formuler de tels jugements ? Cette citation de l'ouvrage est un échantillon de son esprit irréligieux et injuste.

C'est encore la scène éternellement neuve du Loup et de l'Agneau. L'agneau à tort toujours : il est la victime Mais ! cette douceur, cette victime sera victorieuse de toutes les férocités atroces du loup, de la persécution à travers les âges.... Et l'autorité des monuments de l'histoire n'est point affaiblie par les doutes et les affirmations ayant pour but d'ébranler et d'anéantir leur véracité et leur authenticité. Ce n'est point le lieu d'entrer dans des détails.

Voici (t. I, p. 90) un passage pour nous fixer sur l'esprit de l'auteur. « En rappelant de tels faits (les miracles opérés par S. Marcel ✠ en 436) l'historien éprouve quelque embarras à constater qu'ils ont valu à leur auteur une célébrité séculaire, qu'on s'est disputé ses reliques, que son tombeau a attiré la foule des pélerins ; que ces faits témoignent d'un certain état mental qui a bien duré quinze cents ans et dure peut-être encore. Il en a pourtant été ainsi. »

Et il en est aujourd'hui ainsi, n'en déplaise à sa philosophique mélancolie.

Et encore (t. I, p. 157), au sujet du culte des reliques : « De la vénération pour les souvenirs des saints, on était vite passé à une véritable idolâtrie et à une crédulité superstitieuse que des écrivains même religieux n'ont pu s'empêcher de réprouver (Et M. de M. cite, à ce propos, le religieux (!) Calvin); au culte honteux de hideux débris, bien inférieur au culte des images, car celles-ci : tableaux, statues peuvent atteindre l'idéal de l'art. L'Ecriture elle-même favorisait ces honteuses pratiques..... On en vient à placer sur les autels des Églises les corps, qui, dans l'origine étaient profondément ensevelis. (Quelle ignorance de l'Histoire des Catacombes et des ouvrages de M. de Rossi !). Au moindre danger, on les portait dans les processions,

puis on les dépeça, on en fit un commerce scandaleux, les fraudes devinrent générales, les miracles se multiplièrent en vue d'attirer les offrandes des pèlerins. Des monuments magnifiques furent élevés pour recevoir les restes supposés de saints imaginaires ». Chaque phrase est une énormité historique et nous dispense d'en faire ressortir l'erreur grossière. Il appelle le culte des saints « un véritable polythéisme » (t. I, p. 473).

M. de M. (t. I, p. XXI) nous dépeint l'Église devenue puissante, persécutrice, sanguinaire, cause de toutes les calamités publiques, de la chute de l'empire romain. C'est avec ces idées qu'il juge la répression de l'hérésie, la Saint-Barthélemy, la Ligue. Les protestants morts pour leur religion sont pour lui des martyrs, des héros, des saints ! Ils ont toutes ses plus profondes sympathies, son enthousiaste admiration (1) !

Il innocente Etienne Dolet en prétendant, lui M. de M., que Dolet a bien traduit le texte grec sur lequel s'appuie la Sorbonne pour l'accuser d'hérésie et de matérialisme. L'auteur a eu au moins la bonne foi de citer le texte de Platon et, au seul premier coup d'œil, il n'y a pas de doute possible, même pour un hellénisant de 4e : La faculté de Théologie de la Sorbonne avait raison. (T. II p. 381 et note 4).

Et Montgomery et Coligny sont les nobles et héroïques victimes de l'Église ! .. Pour l'auteur elle tient en ses mains la royauté de France comme un fantoche !

Elle seule est responsable, sans tenir aucun compte de l'entraînement des passions populaires surchauffées, des provocations des partis, des circonstances les plus imprévues et les plus fatales ; enfin peut-on juger sainement des événements de ces époques troublées avec nos mœurs et nos idées modernes ?..

M. de M. oublie que c'est une des premières conditions d'un jugement sûr et équitable que, en histoire, il faut vivre le siècle, le pays, les mœurs d'un peuple. Qu'il n'oublie pas

(1) « J'ai dit que je ne me proposais pas de faire un livre impartial. Arrivé au seizième siècle, mes sympathies vont franchement aux courageux lutteurs qui osèrent s'attaquer à la papauté et risquer leur vie pour ramener la catholicité au christianisme des premiers âges.... Ils ne furent jamais (les huguenots) qu'une minorité admirable (!) par la sainteté de sa doctrine (!), par la pureté de ses mœurs (!!) et par sa constance dans les supplices pendant une lutte inégale de plus d'un demi-siècle.... Ces huguenots tant raillés n'en étaient pas moins l'élite de la nation (?) (T. II, p. XI).

non plus que la répression du protestantisme ne fut pas une défense religieuse seulement, mais aussi et non moins une défense sociale.

M. de M. détaille, fouille, charmé, les désordres du cloître, le luxe, les mœurs du clergé parisien et, de ces taches isolées, il conclut, à la façon de Voltaire et autres, à la corruption générale de l'Église. (T. 11 p. 173.)

N'y a-t-il pas des taches au soleil? Dans son culte ardent, patriotique, pour Jeanne d'Arc l'auteur ne veut point reconnaitre une assistance supérieure, divine. Les visions ne sont que hallucinations, *névropathies*! Et alors comment peut-il démontrer en elle « l'épanouissement le plus merveilleux de toutes les facultés qu'une femme ait jamais réunies. » (Jeanne, la fille des champs, l'humble bergère!) « Etonnante fille qui ne sait ni A ni B, assure-t-il, mais qui en remontre aux docteurs....., plus valeureuse que ses chevaliers, plus politique que les hommes d'État qui l'entourent, plus stratégiste et plus tacticienne que les capitaines qui prétendent la conduire! » (T. II, p. 93) (1).

*
* *

Il est déplorable que dans un ouvrage de cette nature trouvent place des idées de laïcisation des hôpitaux nécessaire dès le moyen-âge. M. de M. admet bien que ces établissements charitables de Paris ont une origine religieuse, chrétienne; l'Hôtel-Dieu, le plus ancien, fondé par S. Landry et par le maire Erkinoald, S. Gervais (1171), Ste Catherine (1184), S. Lazare, les Quinze-Vingts (1254) etc. dont le ministère de charité était exercé par des personnes religieuses: moines ou pieux célibataires. « Dans presque tous, dit notre historien, les religieux ou les prêtres chargés de les desservir envahirent les revenus destinés aux malades, trahissant ainsi d'une manière indigne les intentions généreuses des fondateurs... Les nécessités de la laïcisation ne se sont pas fait sentir que de nos jours » (t. I, p. 323-25).

Des faits à l'appui de ces dires, des preuves sérieuses, rien! Les scandales qui éclatent au sujet de la gestion des biens des pauvres de Paris, les infirmières laïques cruelles, serait-ce l'i-

(1) Dans le journal l'*Éclair* du 23 décembre 1892, il ose l'appeler la « *Marionnette* de la Providence ».

déal que M. de M. préfère et qu'il nous présente comme la plus pure abnégation et le plus beau dévouement ?

Les éloges ne sont point ménagés aux prédicateurs du XVe et du XVIe siècles, dont l'influence s'étend sur les rois, les seigneurs, le peuple et le langage si original, si véhément, si coloré, nous oserions presque dire si *vert*, au regard de la langue du XVIIe et du XVIIIe siècle. Il y a quelques lacunes et quelques inexactitudes dans le jugement porté sur le fameux Olivier Maillard par l'écrivain, de l'histoire de Paris. Il semble nous laisser entendre que Maillard, pour attirer ses auditeurs, chantait en chaire une chanson sur l'air de la *bergeronette savoisienne* et que Paris seul eut le privilège de ce moyen attractif. Ce fut à Toulouse que cet orateur sacré composa sa chanson et l'exécuta comme prélude ou « entremets » de ses sermons, en 1502.

Pourquoi M. de M. ne relève-t-il pas le ferment de démocratie chrétienne de ces discours ? Probablement parce que chrétienne. Ainsi le droit au travail y est nettement formulé « Ceux qui administrent la cité, y lisons-nous, devraient occuper ceux qui n'ont pas de travail aux travaux publics ». Il prétend encore que les sermons de Maillard étaient en latin populaire mêlé au français. C'est aujourd'hui prouvé qu'ils furent prononcés en français, bien qu'ils nous soient parvenus en mauvais latin. (T. I, p. 261-3) (1).

Nous remarquons (p. 228 t. I.) que l'archevêque de Sens fut un suffragant de Paris. Jamais les archevêques de Sens n'ont pu être et n'ont été les suffragants de Paris, les termes eux-mêmes se repoussent.

Au contraire, les évêques de Paris ont eu pour métropolitain l'archevêque de Sens jusqu'au XVIIe siècle, où le siège de Paris fut érigé en archevêché par Grégoire XV et eut pour premier titulaire Jean-François de Gondi, sacré le 19 février 1623.

Dans le domaine civil, M. de M. a bien aussi des conceptions systématiques fort contestables que nous allons examiner. Ancien conseiller municipal, il veut faire remonter ses ancêtres jusqu'aux Nautes. Il veut voir dans la Hanse, sorte d'association des marchands de l'eau, — ou dont les marchandises se

(1) (V. A. Samouillan, docteur ès-lettres : *Olivier Maillard, sa predication et son temps*, Toulouse, 1891. Gr. in-8°, 353 p.)

transportaient par la batellerie de la Seine, — une Commune embryonnaire qui ne fera que grandir, se développer et s'épanouir enfin dans tout son éclat et sa puissance en la personne d'Étienne Marcel, le prévôt des Marchands pendant la seconde moitié du XIVe siècle ; puis elle déclina de nouveau, fut paralysée par le pouvoir royal qui créa la prévôté de Paris, en restreignant les attributions du prévôt des Marchands.

Cette fiction est ingénieuse, flatteuse pour notre conseil municipal, mais elle n'est pas musclée du tout, faute de preuves solides.

Même au XIIIe siècle et après, où la forme municipale s'accentue, selon M. de M.., en parcourant ses preuves (p. 268-70 t. I.), nous ne voyons qu'une corporation des Marchands auxquels l'usage et les rois avaient accordé quelques droits de police, de voirie et autres relatifs au transit ou transport de la marchandise (p. 42-43 t. I.).

Etienne Marcel atteint à l'apogée de la puissance municipale, grâce à l'affaiblissement de la royauté, aux dissensions intestines. A en croire l'auteur, ce prévôt des Marchands est le vrai roi de Paris, l'ami du peuple et le protecteur du roi. Nous ne contesterons point qu'il ait fait beaucoup d'améliorations et l'enceinte qui porte son nom. Il serait tombé assassiné à l'instigation du Dauphin qu'il avait une fois sauvé. Ce point reste toujours au moins une obscurité de l'histoire : les uns, avec M. de M..., et ils sont rares, assurent que le Dauphin ne pouvait songer à enlever Paris de vive force et que le seul moyen de réussir était de faire disparaître Marcel violemment ; les autres, avec Froissart, et c'est la généralité, prétendent qu'il avait le dessein de livrer la ville aux Anglais.

Malgré le témoignage de M. Jules Tessier, M. de M. n'apporte rien de péremptoire en faveur de son opinion. Pour lui, l'administration urbaine est l'intégrité, l'ordre même ; elle était, au XIVe et au XVe siècle, la digue arrêtant les exactions, les désordres de la royauté ; par le Tiers et la Commune la France a été délivrée des désastres qui menaçaient la patrie, pendant la domination anglaise. Et les vaillants chevaliers et le clergé, qu'en faites-vous ? Les oublier, c'est de l'injustice ! Leur rôle fut prépondérant pour édifier la belle patrie française.

Nous voulons bien admettre que l'emblême de la ville de Paris, le vaisseau flottant, aux voiles d'argent, remonte aux

premiers nautes, c'est-à-dire à la Gaule romaine, puisque, au palais des Thermes, les retombées des voûtes de la grande salle représentent des proues de navires chargés de ballots de marchandises ; qu'il a été comme les armoiries des nautes, dont la ville, à la constitution de la Commune, s'est emparée, mais il ne démontre rien de plus.

Sous Louis X, les hommes de guerre parisiens ont deux bannières au signe de la ville : au navire d'argent sur fond rouge La bannière communale est ordinairement celle du patron et comme celle de saint Denis, martyr, patron du diocèse de Paris, est rouge, celle de la ville devait être rouge aussi. Les fleurs de lys n'apparaissent qu'en 1358 dans les lettres de Gentien Tristan, prévôt des marchands, en date du 11 décembre. Elles ont deux sceaux en cire rouge, à simple queue de parchemin, conservés tous les deux à la Bibliothèque nationale.

*
* *

Nous lisons (t. I p. 275) : « L'état des serfs était digne de pitié dans la banlieue de Paris et même dans la Ville, où il y en avait encore (commencement du XIIe s.) ; ceux d'église n'étaient pas les moins misérables. Quasi esclaves, taillables, corvéables, échangeables, vendables, incapables de se marier ou de tester à leur gré, ces malheureux parvenaient pourtant, à force de peine, à amasser un petit pécule et à obtenir de l'avidité de leurs maîtres, quelquefois d'un élan d'humanité, l'ombre de la liberté.»

Ce fut la révolution de 1789 qui fut la grande émancipatrice.

Nous opposons à ce jugement les appréciations de deux hommes infiniment compétents :

« Le moyen âge, dit M. Lecoy de la Marche, a fait une guerre acharnée au principe du servage ; il a apporté à cet abus criant des adoucissements de plus en plus efficaces ; il l'a rendu à l'état d'exception de plus en plus minime et enfin il l'a aboli de fait. Le fameux décret du 4 août 1789, qu'avaient précédé deux ordonnances de Louis XVI de 1779 et 1787, ne détruisit que des redevances, des corvées et d'autres débris plus ou moins reconnaissables de l'ancien état de choses, conservés, malgré tout, par la routine ou par quelques coutumes locales, mais passés à peu près au rang de curiosités archéologiques. »

« Depuis cette époque (la conquête de l'empire d'Occident par

les barbares) jusque vers la fin du règne de Charles-le-Chauve, l'esclavage proprement dit est remplacé par la *servitude* dans laquelle la condition humaine est reconnue, respectée, protégée si ce n'est encore d'une manière suffisante par les lois civiles, au moins plus efficacement par les *lois de l'Eglise* et par les mœurs sociales. Alors, le pouvoir de l'homme est contenu généralement dans certaines limites : la liberté et la propriété pénètrent, par quelque endroit, dans la cabane du serf. Enfin, pendant le régime de la *féodalité*, la servitude se transforme en *servage*, le serf retire sa personne et son champ des mains de son seigneur : il doit à celui-ci non plus sa *personne*, ni son *bien*, mais seulement une partie de son travail et de ses revenus ; il a cessé de *servir*, il n'est plus qu'un tributaire, sous les divers noms d'*homme de corps*, de *main mortable* (Guérard : » *Polyptique d'Irmnon*).

Ces restrictions considérables faites, le livre de M. de Ménorval est fort instructif ; c'est un musée dont les galeries regorgent de richesses ; les matériaux les plus intéressants et les plus divers y sont d'une abondance extrême.

Toutefois, en finissant, nous ne nous défendons qu'à grand'peine de songer, pour ce qui concerne la sphère religieuse considérée par l'auteur, à l'Astrologue qui « un jour se laissa choir au fond d'un puits. »

Du reste,

« Cette aventure en soi, sans aller plus avant,
« Peut servir de leçon à la plupart des hommes. »

Louis Robert,
du clergé de Paris.

LA FAUTE D'UN PÈRE

(*suite*)

Il me demanda, dès que je fus en état de lui répondre, comment et pourquoi, à telle heure, je me trouvais en ce lieu; et je l'entretins longuement de vos craintes et de vos douleurs ; je lui fis part de vos vœux.

— Et qu'a-t-il décidé ?

— Je l'ignore, madame.

— Va-t-il livrer ce combat ?

— Il m'a dit qu'il ne peut et ne doit pas l'éviter.

— Ciel ! Tout est perdu !...

— Madame !

— ... Alphonse va périr !.

— Ecoutez-moi...

— ... C'est certain, pourquoi donc chercher à endormir mes craintes !

— Madame, il m'a promis de ne point lever la main sur votre époux.

—N'importe ! S'ils en viennent aux mains, Alphonse est perdu. Songe donc : ils sont ardents tous les deux, pleins de courage; dans le feu de la mêlée, Rodrigue attaqué, obligé de se défendre, oubliera ses résolutions aussi bien que ses serments; pressé de près, pour ne point périr, il faudra bien qu'il se défende, donne la mort. Hélas ! le Ciel ne s'est laissé toucher ni par mes larmes, ni par mes douleurs ; il se joue de nos efforts et déroute notre prudence! Que lui demandais-je enfin? D'éloigner tant de fameux guerriers qu'un hasard malheureux, qu'une triste erreur arme contre nous ; et il ne peut exaucer

une si juste prière! Ah! que je crains maintenant pour Alphonse l'emportement de Rodrigue, et ce noir complot, invisible et ténébreux, qui nous enveloppe tous, m'accable tout d'abord!

— Qui donc, madame, nous veut tout ce mal?

— Qui a pu mettre tant de haine entre Alphonse et Rodrigue!

— Comment les a-t-on armés l'un contre l'autre et pour quels motifs?

— As-tu jamais remarqué autour de nous, auprès d'Alphonse, un homme assez perfide, assez influent sur son esprit? Ah! Dieu, que faire encore!... Ciel, voyez mes larmes; si vous êtes capable de pitié ne serait-ce plus en faveur de l'épouse qui vous prie d'épargner son époux! Epargnez-le, mon Dieu! pitié pour moi, du moins; pour moi sa captive infortunée, si vous n'en avez point pour lui!

— Madame!

— Zuléma?

— Ecoutez!

— C'est lui! Ciel! Sors au plus tôt; le souterrain s'étend au loin; suis-le à l'opposé d'Alphonse. De grâce, hâte-toi!

XI

VOEU CRUEL

Zuléma avait soufflé la lampe qu'elle portait et, une main contre la muraille humide, l'autre étendue devant elle, elle s'enfonçait dans l'obscur souterrain, fuyant devant Alphonse.

Elle entendait retentir les pas lourds du chevalier, et le bruit strident de son sabre qui traînait sur le roc. Bientôt la lumière rougeâtre, que projetait au loin le flambeau que le chevalier portait à la main, sans trahir sa présence, éclaira suffisamment l'antre noir pour faciliter sa marche hésitante. Puis, soudain, tout bruit cessa et les lueurs lointaines, blafardes, s'effacèrent, la laissant plongée en une obscurité plus profonde qu'auparavant.

Elle s'arrêta, alors, craintive, haletante, respirant à peine et prêta l'oreille.

Comme Alphonse avait pénétré dans le cachot d'Isabelle, elle s'appuya contre la paroi du souterrain pour attendre là le départ du chevalier.

Alphonse de son côté avait refermé la porte du cachot avec fracas ; puis, fixant son flambeau à la muraille, il fit un pas vers sa femme.

Là, tout roide dans sa cuirasse, les traits durs et l'œil implacable, il la considéra en silence. Il avait revêtu pour la circonstance sa plus puissante armure ; il portait un casque d'un acier fin, au cimier d'or, ombragé d'un panache noir, et dont la visière levée laissait voir son visage énergique, d'une mâle beauté malgré un manifeste dépit qui le contractait ; la haine, en effet, avait ravagé son front, autant que la souffrance avait endurci son cœur.

— Pourquoi me regarder ainsi, dit la captive d'une voix étranglée.

— Pourquoi ! parce que je voudrais découvrir en toi quelque ombre de repentir, une apparence de honte, et je ne trouve rien !... rien !...

— De quoi faudrait-il me repentir ? Je puis, en dépit de vos soupçons, porter encore la tête haute et ne point rougir, s'il vous plaît !

— Parfait ! courage, femme ; sois aussi rusée que coupable. Tu te trompes, pourtant, si tu penses m'en imposer jusqu'au bout !

— Je ne veux point me parer d'une fausse vertu. Je me sens innocente et j'ose bien le dire : pourquoi mon époux doute-t-il de ma sincérité ? Alphonse, croyez-moi...

— Je ne le puis.

— Vous le devez.

— Pour que, forte encore de mon aveuglement, tu puisses aller sans crainte écouter les soupirs d'un rival qui, mieux que moi, a l'heur de te plaire.

— Alphonse ! Eh ! quoi,... Ah ! malheureux...

— Ne proteste point, mais tâche, s'il te plaît, de ne plus m'interrompre. Aujourd'hui, chaque instant m'est précieux. Isabelle, avant que je sorte de ces murs où les chagrins et les soucis m'assiègent, qui rappellent d'heureux jours, et qui, trop longtemps, furent témoins de tes infidélités, de tes criminelles amours ; oui, avant de te quitter, je veux te faire entendre une

dernière fois et mes regrets superflus et les dégoûts de mon cœur ! Je veux t'apprendre surtout, madame, tout ce qui pourra t'arriver de fâcheux en un seul jour.

Rodrigue, tu le sais déjà, il me semble ; Rodrigue est de retour.

Ton âme en ressent de la joie, sans doute, et ton cœur en brûle d'une plus coupable ardeur. Allons, ne t'arrête point ! espère donc ! Tends vers lui les bras ; qu'il vienne à ton secours. Je l'attends et tu peux monter sur les remparts si tu tiens au plaisir de voir comment un époux, soigneux de son honneur, sait frapper et punir. Entends-le bien, il périra, madame. Plaise à Dieu qu'en l'immolant sous tes yeux, je puisse te faire maudire mon bras vainqueur. Alors tu souffrirais autant que j'ai souffert; tu gémirais, et mon âme, s'enivrant de tes larmes, peut-être pour quelque temps, oublierait ses propres douleurs.

— Grâce, Alphonse, arrêtez, je vous en conjure ! pourquoi me tenir de pareils propos !

— Point de pitié ! Avais-tu pitié de moi aux pieds de Rodrigue ?

— Ah ! Dieu !...

— Tu penses peut-être que je suis bien téméraire ; et, pendant que je te parle ainsi, tu dois te dire :

« Quelle folle fierté ! quelle aveugle confiance ! Quoi ? Il espère vaincre un héros si renommé, si prodigue de sang ennemi! Il prétend éteindre la gloire des Espagnes et la lumière de mon cœur, l'emporter sur le vaillant Rodrigue, sur mon Rodrigue enfin, Rodrigue, mon amant ! »

Autant que toi-même et beaucoup mieux, madame, je connais ton cher Rodrigue ! Je connais son courage, j'ai même admiré ses exploits. Ce n'est donc pas un aveugle espoir qui me pousse à la vengeance. Armé de ma honte, abrité sous le bon droit, j'irai le combattre et je vaincrai si le Ciel veut bien ne point sourire au crime plus longtemps.

Mais enfin, le vice a ses beaux jours comme la vertu a ses triomphes, et ce n'est pas en me voyant tomber qu'on verrait succomber l'innocence et la justice pour la première fois. Je suis prêt à tout événement : vainqueur, tu me verras goûter en paix une victoire dont tu ne sauras te consoler; vaincu, ma colère pèsera encore, et plus funeste, sur ta tête coupable.

Je pars, et je vais attaquer ton Rodrigue ; sache-le bien :

le même coup qui me ferait périr aura fixé ton sort. Odila m'est dévoué : si je succombe tu mourras de sa main ; il a juré qu'à mon défaut, il me vengera de l'indigne Isabelle.

— Jusqu'où voulez-vous pousser ces cruautés ! Mon cœur n'a jamais brûlé d'amour que pour vous ; et voilà que sans autre raison qu'une jalousie funeste, vous oubliez ce que vous êtes pour moi et que je suis votre épouse.

— Ah ! si seulement je pouvais l'oublier, j'aurais la force, je crois, de bénir le Ciel d'une si douce faveur ! Oh ! pour retrouver la paix perdue que ne puis-je, madame, te vomir de mon cœur, de ce cœur infortuné qui ne voit que toi, ne contemple que ton image, et qui, outragé, reste seulement en proie à la haine, à la fureur !

— Eh ! quoi, je ne saurais donc jamais vous en convaincre ! Ni mes paroles, ni mes larmes ne pourront servir mon innocence ! Mon cœur se plaît, pensez-vous, dans les liens criminels : quelles preuves en avez-vous ! Songez aux serments que je vous ai faits au pied des autels ; n'y suis-je restée toujours fidèle ! Pensez aussi à nos joies perdues, à notre bonheur jadis sans nuage.

Alphonse, moi, du moins, ici même, sur la paille humide de ce noir cachot, je n'ai cessé jamais de vous aimer et d'espérer votre retour ; je pensais que, quand enfin la lumière se ferait jour en votre esprit, vous alliez alors m'estimer davantage.

— Perfide ! Tes paroles, cesse de t'en flatter, ne m'abusent point. Ce calme dans le crime vient, sans doute, de ce que tu crois qu'un voile éternel va couvrir à jamais et ma honte et tes misères.

Tu te trompes.

Il aurait fallu engager Rodrigue à te dire son amour moins souvent ; ou plutôt ne pouvais-tu découvrir un moyen plus sûr d'entendre ses soupirs ! Dis-moi : n'attendais-tu pas une lettre tous les mois ! Voilà mes preuves, madame. Ces lettres, en veux-tu ? les voici ! et, pour plus de charme, reçois-les de ma main et toutes à la fois !

— Je connais à peine Rodrigue, et ces lettres, quoique vous en disiez, ne peuvent être de lui, ni faites pour moi !

— Quelle impudeur !

— Je ne sais pour quel motif vous voulez, malgré tout, me croire et me dire coupable. Si votre intérêt y trouve une telle

satisfaction, à quoi bon me défendre? Ces lettres m'accusent, dites-vous; elles sont de Rodrigue et mieux que moi vous connaissez ce héros! Il n'y a donc aucun doute en votre esprit? De qui les tenez-vous? Y avez-vous bien reconnu la main que vous accusez? et le coupable ne peut-il être que l'ami fidèle ou l'innocente épouse?

— Tu le justifies avec trop d'ardeur pour que je cesse de l'accuser.

— Vous devriez, Alphonse, être un juge et non pas un accusateur.

Quoi! à tout prix vous voulez me jeter à la face d'odieux soupçons et d'infâmes calomnies!...

Je ne suis qu'une faible femme; vous avez la force, l'empire sans partage; me serait-il permis de trouver qu'on saurait en user plus noblement? Que voulez-vous enfin! Si vous avez juré ma perte, pourquoi me laisser périr lentement, dans ce cachot? Pourquoi confier à d'autres le soin d'user ma vie, de verser mon sang? Vous allez combattre Rodrigue; mais Rodrigue aura, s'il se trouve devant vous, assez de haine et de colère pour vaincre, sinon pour vendre chèrement sa vie. Vous ne reviendrez point. Pourquoi, dès lors, emporter avec vous la crainte de n'être point obéi? Pourquoi n'essayeriez-vous pas votre courage en me perçant le sein! Quoi! vous voulez ma mort et vous n'osez me la donner?

Me voyez-vous trembler?...

Alphonse, croyez-moi, je ne veux point survivre à notre bonheur.

Allons! courage, voici mon sein; un cœur fidèle y bat encore d'amour : n'importe! frappez, frappez toujours!...

Qu'ai-je dit! suis-je assez insensée, et puis-je mourir tant que vous me croyez coupable! Alphonse! excusez, pardonnez à la douleur qui égare ma raison. Quelqu'un vous trompe. Qui donc était jaloux de notre bonheur! Quel traître s'en prend à votre gloire? N'écoutez ni mes pleurs, ni mes soupirs; mes chagrins ne sont qu'apparents, vous le dites, et ne servent qu'à vous tromper. Eh! bien, ne vous y fiez point; mais pour nous épargner à tous deux de vains soucis, des regrets superflus, songez donc ce que j'étais et vous saurez bientôt qui je suis.

Vous ai-je jamais quitté?...

— Jamais?... Rappelle-toi!...

— Que faut-il me rappeler ? Quand donc avez-vous vu votre ami assidu près de moi, ou pousser à mes pieds d'indignes soupirs ? Vous pensez le connaître mieux que moi ; comment alors ne savez-vous quels yeux l'ont séduit ? Je sais bien que son cœur n'est plus rebelle à l'amour ; il aime, Alphonse, il aime Zuléma ; mais il n'aime rien qu'elle.

— Zuléma ! Il l'aimerait ! Lui, Rodrigue ! Je le vois : par ce mensonge impudent tu veux égarer mes soupçons.

— Depuis trois ans il l'aime et il la fuit.

— Qui te l'a dit !

— Zuléma. Rodrigue lui en a fait l'aveu.

— Assez ! assez ! je ne sais qui croire et je ne veux point être joué ; que l'issue de la bataille vienne me détromper ; que Dieu soit juge entre nous ! si j'ai tort qu'il m'écrase ; autrement qu'il daigne sans pitié frapper une femme adultère. Je ne puis, désormais, ni pour l'un ni pour l'autre, former de meilleurs vœux ; je pars et, quoiqu'il arrive, je saurais gré à l'enfer, s'il consent, pour mon bonheur, à purger ces lieux de ta présence.

Et, sans un regard de pitié, sans adieu, il gagne la porte et s'éloigne d'un pas rapide.

Isabelle était retombée inerte sur son grabat, elle sanglotait, et, désespérée, elle s'arrachait les cheveux, quand la porte s'ouvrit de nouveau.

C'était Zuléma.

La pauvre enfant avait à peine attendu que le chevalier fut à cent pas du cachot pour retourner auprès de sa maîtresse.

— Madame ! s'écria-t-elle à la vue des transports de la captive ; que faites-vous donc ? Dieu ? Que vous est-il arrivé ?

— Il part, ma fille ! Ah ! c'en est fait. Il va mourir ! Il est perdu ! Regarde donc : il court au-devant de Rodrigue ! à la mort, sans doute ! O mon Dieu, n'aurais-je pas dû, avec plus de zèle, rassurer son âme inquiète, et, par des raisons plus touchantes, prouver ma vertu ? Sa colère aurait cédé à mes larmes si, tremblante, je l'avais prié, conjuré à genoux. Hélas ! offensée, je me suis raidie sous son regard scrutateur et je n'ai écouté, quand il fallait prier, que mon humeur altière. Il part, c'en est fait !... Tu ne me l'avais point appris. Zuléma : Odila m'est contraire. Il est mon ennemi. Si Alphonse venait à périr, je de-

vrais mourir moi-même et c'est ton père qui a juré de m'arracher alors le peu de vie qui me reste.

— Mon père?

— Lui-même.

— Il en est incapable, madame; et sa fille ne le souffrirait pas.

— Ah ! pourquoi, s'il faut mourir, un même coup funeste à tous les deux, ne peut-il m'étendre à côté de mon époux, au pied de l'ennemi ? Alors il ne douterait plus !...

— Que venez-vous de m'apprendre, madame ! Vers quel précipice affreux un insondable malheur nous entraîne tous ! La mort est dans les airs, et déjà, comme d'un linceul, elle nous couvre de son ombre.

Ne pouvons-nous échapper à ce triste sort ? Rodrigue m'aime; il écoutera mes vœux ; je retourne vers lui ; je resterai à ses genoux et vais le supplier de ne point livrer cette bataille, d'emmener bien loin ses farouches guerriers. Il partira, madame.

Et bientôt, je l'espère, attentif à nos douleurs, le Ciel voudra calmer nos craintes et nos alarmes ; il vous rendra Alphonse en faisant éclater au grand jour votre innocence parfaite, et cet héroïsme dans le pire malheur.

Alors, Rodrigue reviendra, je le souhaite du moins !

Il m'a fait un serment qui retentit dans mon âme, que mon cœur répète sans se lasser ; il n'est point de ces hommes qui deviennent infidèles ; et, dans quelques jours, qui me semblent prochains, vous allumerez pour moi les feux de l'hymen. Je pars...

Mais, madame, que se passe-t-il donc ? Que signifie tout ce fracas et ce cliquetis d'armes ? Alphonse quitterait-il déjà ces murs ? Il faut le devancer... Espérez, madame, car, rien n'est encore perdu...

— Reste, ma fille ! que peux-tu faire de plus... il est trop tard !

— Non, non !

— Ne va plus t'exposer !

— Que craindrai-je ?

— Que sais-je... Tout ! Reste, mon enfant, je t'en conjure.

— Trop de malheurs nous menacent pour que je puisse vous céder. Je pars. A bientôt, madame !

— Va, tu le veux, que le ciel, du moins, veille sur toi, bénisse tes efforts. Adieu ! adieu !

— Au revoir !

XII

DÉSESPOIR D'UN TRAITRE

Il y avait alors un grand tumulte dans le château ; mais Zuléma avait trop de hâte pour s'attarder à en chercher la cause et la poterne les raisons. Elle se glisse furtivement hors du souterrain ; gagne pour la seconde fois, se laisse choir dans le fossé, dont, un instant après, elle remonte lentement la berge.

Au même instant un cri retentit derrière elle, sur le rempart ; sans la reconnaître, on l'interpelle, on lui crie de s'arrêter, de revenir sur ses pas ; mais elle ne fait que s'éloigner plus vite. Une flèche siffle à ses oreilles, une autre se plante en frémissant dans le gazon, d'autres tombent à ses côtés. Elle ne s'arrête pas, ne se trouble guère : elle court, vole, se met hors de portée des coups aveugles et des mains perfides. Elle peut ainsi poursuivre son chemin sans être autrement inquiétée.

Ah ! si elle n'avait pas ignoré ce qui s'était passé dans le château !...

Alphonse l'avait quitté à la tête de ses gens, quelques instants à peine, après avoir accablé Isabelle ; et Lara, exécutant la manœuvre commandée par Rodrigue, s'était jeté dans le fort avant même qu'on pût songer à s'y opposer. Puis l'heureux Lara, lui-même, avait ramené le pont levis à la barbe de ses ennemis impuissants et stupéfaits. Ce coup de main parut troubler Alphonse. A sa vue, en effet, il s'arrête, regarde les murs qu'il ne venait que de quitter et qui déjà ne lui appartiennent plus ; il songe à sa femme, sauvée, triomphante, impunie ; et sa poitrine se gonfle, des larmes montent à sa paupière :

— Elle l'emporte contre moi ! murmure le malheureux ; que le Ciel achève sa belle œuvre ; il est juste que l'honneur et la vertu périssent à l'ombre du vice insolent.

Et il continue son chemin descendant la plaine, ne respirant plus que sang et carnage, brûlant du désir de se trouver en face de Rodrigue.

Dès qu'il fut maître de la place, le prudent Lara réunit ses soldats et leur tint ce discours.

— Guerriers, mes amis, mes frères d'armes, vous êtes tous des braves, et celui qui vous commande est fier de vous. Le

succès est prompt autant que complet, et Rodrigue, notre chef à tous, trahi par les siens, hier encore sans asile sur terre, doit à votre résolution, à votre courage, un domaine nouveau. Gardez-vous bien de tout excès déshonorant, respectez le bien de votre maître et laissez à sa reconnaissance le doux soin de récompenser votre bravoure. Tout n'est pas fini, du reste ; Rodrigue, là-bas, va lutter contre Alphonse , peut-être ; sûrement il aura à combattre les Sarrasins perfides. L'heure est solennelle, montez tous sur les remparts, ayez l'œil ouvert, surtout ne laissez sortir personne de l'enceinte conquise et soyez prêts au premier signal à prendre part à d'autres combats, prompts comme il convient, à cueillir de nouveaux lauriers. Allez, mes enfants, j'ai confiance en vous tous : veillez.

Ils montèrent aux remparts,et c'est par suite de leur vigilance que Zuléma, en gagnant la forêt, courut un si pressant danger.

Cependant Rodrigue, laissant son camp à la garde de quelques-uns, avait fait franchir le torrent au restant de sa troupe. Il la rangea en un vaste demi-cercle dont les deux extrémités s'appuyaient au cours d'eau, tandis que le centre se projetait en avant dans la plaine.

Le jeune héros, à cheval dans l'espace vide, examinait d'un œil paisible et les monts et les vallées pour y découvrir la présence de l'ennemi caché.

Les Sarrasins, de leur côté, ne perdaient pas un temps précieux ; ils avaient utilisé les dernières heures de la nuit à exécuter à travers la forêt, par delà l'une et l'autre colline, un vaste mouvement enveloppant ; au nord, au sud, ces légers cavaliers avaient atteint la rive du torrent, qu'ils suivaient alors de façon à se rejoindre en face du camp de Rodrigue sur les derrières des troupes qui devaient se mesurer dans la plaine.

Rodrigue s'attendait à cette manœuvre et n'avait rien négligé pour mettre en sûreté sa ligne de retraite. Il avait tout prévu, tout calculé ; il était prêt à toute éventualité, en mesure pour parer les attaques de tous ses ennemis.

Quant à Lara, seul enfin dans la principale cour du château d'Alphonse, il fait appeler Odila.

Le traître craint de se faire prier et, obséquieux autant que lâche, il accourt, et, très humblement, demande ce que sa Seigneurie veut bien exiger de lui.

— Perfide, fait Lara d'une voix calme, mais aussi tranchante

que sévère, traître abominable, tu connais à fond l'art de tromper, de vendre et de livrer les biens de ton maître, sauras-tu me remettre aussi ce que tu tiens si jalousement enfermé dans un noir cachot? Va quérir à l'instant la pauvre Isabelle ; qu'aucun mal ne lui arrive surtout : tu me réponds d'elle sur ta tête. Va donc et, en même temps qu'elle, remets entre mes mains ta fille Zuléma.

L'intendant tremble à ces mots; mais sans rien perdre d'une présence d'esprit parfaite :

— Excusez-moi, répond-il. Seigneur, que ce discours sévère est fait pour m'étonner ! Pourquoi, ce ton irrité et ce regard implacable?

— C'est moi qui t'interroge, s'écrie Lara avec une sourde colère ; réponds et sois bref surtout. Où est Isabelle, cette infortunée, qui est ta victime plutôt que celle de ton maître, abusé?

— Il n'y a point de captive, seigneur, ni de victime en ces lieux. Quant à ma fille, je vous l'amène à l'instant, s'il vous plaît de l'ordonner.

— Perfide, faussaire ! Le mensonge ne peut te coûter après tant de crimes et ces excès d'une fourberie cruelle. N'espère pas m'en imposer. Encore un coup, où est Isabelle? Lâche ! qu'en as-tu fait?

En ce même moment une femme pâle, chancelante, roulant autour d'elle des yeux que le grand jour aveuglaient, s'avance lentement dans la cour.

Odila la voit et reconnaît Isabelle.

Une sueur subite inonde son front, un nuage lui passe devant les yeux, tandis qu'un frisson le secoue tout entier; il ne sait comment expliquer cette apparition extraordinaire pour lui.

C'est que Zuléma avait quitté la captive avec une précipitation si grande, qu'elle n'avait pas songé à refermer la porte du cachot. Isabelle s'en aperçut.

D'abord l'infortunée ne songea point à profiter de cette circonstance ; mais le doute et l'inquiétude aidant, elle pensa qu'elle pouvait quitter un instant ce réduit pour se rendre compte de ce qui se passait, pour constater seulement l'étendue de son malheur.

Elle poussa la porte et, suivant la galerie, elle parvint au pied de l'escalier, où elle s'arrêta indécise.

Fallait-il monter? Le pouvait-elle sans perdre sa jeune pro-

tectrice, l'ange bienfaisant qui, chaque nuit, quittait sa couche, renonçant aux douceurs du sommeil pour venir pleurer avec elle !

Elle hésita.

Pourtant que faisait Alphonse ? Etait-il parti, et, au pied des remparts, le combat se livrait-il ?

L'angoisse que lui donnait cette cruelle incertitude la poussa en avant.

Elle vit la lumière et ses yeux en furent éblouis ; néanmoins, tout, autour d'elle, était silencieux ; aucun être vivant ne se montrait. Que se passait-il donc ?

Péniblement elle se traîna à travers les longs vestibules, arriva dans la cour où Lara accusait Odila.

Elle était si près d'eux, quand elle découvrit leur présence, qu'elle ne pouvait songer à reculer.

— Juste Dieu ! murmura la malheureuse.

Mais Odila s'était déjà remis de son trouble.

Sans doute, il lui avait semblé, un moment, que le sol se dérobait sous ses pieds, et que le témoignage de sa victime allait l'accabler, le précipiter sans retour dans le gouffre creusé par ses propres intrigues. Cependant, rassuré par l'affection inébranlable qu'Isabelle éprouvait pour son époux, il résolut promptement d'en profiter pour se tirer embarras : il était homme à payer d'audace en cette circonstance qui eut déconcerté tout autre.

Il pousse donc un profond soupir et dit d'une voix larmoyante.

— De crimes et de lâchetés, seigneur, vous m'accusez toujours ! Comment pourrais-je, hélas ! calmer votre courroux ? Je n'ai que trop sujet de m'étonner, et mon âme, accablée par vos doutes et par vos accusations, n'a point tort de craindre et de se troubler profondémenf. Vous ne me connaissez point, seigneur, et je ne me rappelle pas vous avoir vu jamais. Qui donc, quel ennemi secret vous a animé contre moi ? Qui veut ma perte ? Hélas ! Qui donc vous décide à accabler un homme étranger à tout mal, seulement dévoué à son maître ? car, seigneur, je suis innocent, je fus toujours fidèle, Dieu m'en est témoin ; je ne sais, vraiment, de quels méfaits un homme juste pourrait m'accuser ici. Oui, j'en atteste l'Eternel, j'en appelle à sa puissance suprême comme à votre propre honneur.

Oh ! pourquoi le Ciel, à la vue du juste qu'on opprime, demeure-t-il insensible ? pourquoi reste-t-il muet ? Du moins, il voit jusqu'au fond de mon âme, et je sais bien, seigneur, qu'il me juge avec moins de rigueur que vous. Il pourrait vous dire, s'il daignait me défendre, combien j'estime Alphonse et Rodrigue, et combien j'ai souffert de leurs dissentiments. Si Alphonse m'avait écouté, si j'avais pu aborder Rodrigue, jamais !...

Et se tournant vers la captive qui s'approchait :

— ... Seigneur !... Isabelle ! Ah ! la voici, émue je le vois, mais libre : constatez-le.

Et le traître court au-devant d'elle, se hâtant de lui dire à mi-voix :

— Noble dame, Alphonse n'est plus ici et les gens de Rodrigue ont surpris le château. Voici l'un de leur chefs : il hait votre époux et m'accuse de vos malheurs ; défendez-le, défendez-moi. Vous savez combien j'étais sensible à vos peines. Venez et ne craignez rien !

Lui-même la conduit devant Lara.

Le chevalier se découvre avec respect, et contemple l'infortunée avec un visible intérêt ; en effet, son cœur s'attendrissait à la vue des traces que les privations et les souffrances avaient imprimées sur cette noble face.

— Madame, dit-il, rassurez-vous, vous n'êtes point en face d'un ennemi. Zuléma vous a-t-elle rapporté les paroles de Rodrigue ?

— Zuléma ! gémit le traître.

Isabelle regarde l'intendant et n'ose pas répondre.

— Parlez sans détours, sans crainte surtout, continue le chevalier ; c'est moi que la fille de cet homme a rencontré cette nuit en compagnie de Rodrigue.

— Cette nuit ! murmure le père.

— ... Et mon ami, poursuit Lara, n'a point jugé à propos de confier à d'autres qu'à moi-même le soin de venir vous délivrer.

— Ma fille a vu Rodrigue ! balbutie l'infâme.

— Pendant que tu le vendais à Almanzor, ajoute Lara.

— A Almanzor ! moi, seigneur ? Qui vous l'a dit ?

— Pourquoi te troubles-tu ? Et ce tremblement quelle en est la cause, dis-le donc, fidèle Odila ? Le Ciel, s'il n'était pas muet, ne saurait-il plus témoigner en faveur de ton innocence ? Ce n'était donc pas toi qui, accompagné d'Alonzo, dans la forêt, attendait

le chef des Sarrasins ? Ton cœur, du reste, est sans ambition et tu n'avais à venger ta fille d'aucun dédain, ni de la moindre injure ! Ils étaient deux pourtant ; je les ai vus de mes yeux, j'ai entendu leurs discours sans en perdre une parole. Veux-tu apprendre de moi ce qu'ils disaient et voulaient ? Ils parlaient d'Alphonse et de Rodrigue, de messagers surpris, égorgés, et de lettres supprimées dont on faisait ensuite, tu devines quel noble usage ? Ils s'entretinrent aussi de la pauvre Isabelle ; et c'est alors, noble dame, digne épouse d'un malheureux qu'on a trompé, c'est alors que nous apprîmes la cause et toute l'étendue de votre affreux malheur. Puis, Almanzor parut... Il me semble que tu n'ignores pas le reste, innocent Odila !

— Mon crime est trop grand ! Tout croule autour de moi, tout m'accuse et me confond : je suis perdu !

— Qui te le dit !

— Instruit comme vous l'êtes, pourriez-vous m'épargner ? C'en est fait, je le sais, je le sens, je ne puis rien attendre de vous, encore moins de Rodrigue ! O destin cruel, tu me couvres jusqu'au bout de ta haine implacable ! tu m'arrêtes, tu m'accables ; je le constate enfin : ton triomphe est complet!

— Douterais-tu donc d'Almanzor ? Ce Sarrasin remplirait-il son rôle moins exactement que toi ? Ou bien, crains-tu qu'il n'arrive pas à surprendre deux amis aveuglés et luttant, pour les écraser ensemble ?

Odila ne se contient plus. Les yeux hagards, les mains crispées, il s'écrie !

— O vaine fureur ! ô rage impuissante, désespoir superflu ! Tout tombe, tout s'abîme autour de moi, et je péris avec mes projets, avec mes rêves : je sombre tout entier ! Vents, emportez mes regrets ; montagnes, écrasez-moi, et dans l'horreur de ma ruine, Dieu ennemi, cachez mes frayeurs ! Eh, quoi ! je ne me sens point périr ! La terre ne s'ouvre pas sous mes pieds, ne daigne pas m'engloutir ! Mon sort obstiné me laissera toujours en face de mes crimes, sous le poids de ma honte ! Ah! Zuléma, qu'il m'en coûte aujourd'hui de t'avoir trop aimée!...

Il s'arrête, semble se calmer, puis s'adressant au chevalier, il lui dit d'une voix sourde :

— Je suis coupable, seigneur ; je suis un faussaire, un assassin, un misérable ; je l'avoue humblement ; mais ma fille, ma pauvre enfant, est innocente comme la blanche colombe ; elle

ne sait pas..., je le jure, elle n'en sait rien ; oui, elle ignore tout. Votre mépris retombera-t-il sur elle, à cause de moi ? Allez-vous lui faire expier mes forfaits ? Epargnez-la ! A genoux à vos pieds, le front dans la poussière, seigneur, je vous en supplie, ne m'épargnez pas, frappez, vous le devez à l'honneur, à la justice ; le plus dur châtiment sera trop doux pour moi ; mais ayez pitié d'elle ! Content de me voir expier sans murmure tant de mal commis, qu'il vous plaise de lui laisser ignorer à quel homme pervers elle doit le jour ! Mes os resteraient éternellement inquiets dans la tombe si les malédictions de ma fille s'ajoutaient, pour m'accabler, aux rigueurs de mon destin.

— Malheureux, répond Lara, qu'as-tu fait ?

— Ma main a versé le sang, ma langue a répandu l'erreur, la calomnie ; j'ai accablé l'innocence et trahi l'amitié !

Et, se tournant vers Isabelle :

— C'est à moi, lui dit-il, que vous êtes redevable de tous vos malheurs !

— A toi ! s'écrie l'infortunée.

— A moi seul ! Plaise à Dieu que des aveux complets puissent, en me perdant sans retour, sauver ma fille, l'excuser pour le moins.

Lara lui dit alors d'un ton sévère.

— Ta fille, malheureux, n'a besoin d'autre excuse que l'amour de Rodrigue. Qu'as-tu fait, insensé ? Pourquoi as-tu mis tous ces crimes entre Zuléma qui aime Rodrigue, et Rodrigue qui meurt d'amour pour elle . Vois-tu enfin l'étendue de ton erreur ? Car, c'était moins pour combattre Alphonse que pour te demander la main de ta fille, que mon ami nous a conduits en ces lieux, Quoique cette nuit, dans la forêt et de ta propre bouche, il ait vu couler le flot de tes iniquités, quand Zuléma s'est présentée à lui pour l'implorer en faveur d'Isabelle, il n'a pu résister aux élans de son cœur, et je l'ai entendu, moi-même, lui avouer son amour, lui promettre le bonheur.

— Cette erreur fatale rend le mal sans remède et le jour plus odieux ! Hélas ! j'ai trop vécu !

(*A suivre*). Arthur SAVAÈTE.

LE CONGRÈS DE GRENOBLE

ET

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF EN FRANCE

(*Suite*)

III

LA LOI NOUVELLE

Quoique les sociétés coopératives aient pu librement se développer sous le régime de la loi actuelle et même atteindre un haut degré de prospérité, elles ont cependant font entendre des réclamations contre le régime actuel et revendique une nouvelle législation. Comme le remarque M. Paul Leroy-Beaulieu dans le second article qu'il vient de consacrer à la coopération, quatre griefs étaient énumérés contre la loi de 1867. D'abord des formalités trop onéreuses pour la constitution de la société ; bien que la loi n'exigeât pas explicitement d'acte authentique, c'est-à-dire notarié, et qu'elle se contentât d'un acte sous seing privé en double original, il fallait néanmoins recourir au notaire pour constater que le capital avait été versé effectivement et toutes les fois aussi qu'une société de production voulait traiter avec une administration publique, celle-ci exigeait un acte notarié ; coût 4 à 700 francs.

Ensuite les sociétés demandent l'abaissement du chiffre minimum de l'action. Actuellement, il est de 50 francs. Mais 50 francs représentent un chiffre encore considérable pour un associé ; et beaucoup de familles sont incapables de la fournir.

Le chiffre, d'après les coopérateurs, devrait être abaissé à 20 francs. Les sociétés coopératives de production se plaignent encore de la limitation du capital social à 200.000 fr., ce qui rend inaccessible à l'association coopérative la grande production. Enfin toutes protestent contre l'emploi abusif du titre de coopérative par certaines entreprises commerciales désireuses de profiter des exemptions que ce titre confère, et qui peuvent discréditer cette forme d'association.

Le projet de loi s'est appliqué à donner satisfaction à la plupart de ces revendications. Les formalités d'origine sont simplifiées ; un dépôt des statuts au greffe de la justice de paix ou du tribunal de commerce et ce sera tout, par conséquent pas de frais. Les actions peuvent être abaissées au chiffre de 20 francs, elles ne s'élèveront pas au dessus de 100 francs. Tandis qu'aucune société anonyme ne peut fonctionner si le quart du capital social n'est pas souscrit, pour une société coopérative, il suffit du dixième. Le capital social n'est plus limité, ce qui permettra par conséquent aux coopératives de pouvoir essayer l'association de production, mais beaucoup d'entre elles auront sans doute la prudence de ne pas faire. Les actions doivent être nominatives, de telle sorte que la société demeure toujours une association de personnes, travaillant en vue d'un bien commun, et ne se transforme pas en société anonyme de capitaux. Enfin nulle personne ne pourra posséder plus de 5,000 francs dans la même société. Cette dernière disposition a pour but de prévenir l'accaparement par un seul individu de toute une société.

La loi vient d'être votée par le Sénat, non pas sans avoir roncontré sur son chemin des adversaires ou tout au moins des critiques très pointilleux qui semblaient regarder d'un très mauvais œil l'exercice d'un droit aussi légitime ; si nous ne nous trompons même, le mot de socialisme est venu à propos des efforts que font des citoyens par leurs seuls efforts et sans rien demander à l'Etat pour améliorer leur sort. Ces critiques indiquent une singulière disposition d'esprit chez leurs auteurs ; ils n'ont pas de mot assez sèvère contre les intrusions du socialisme d'Etat, et en cela, nous les approuvons de la manière la plus chaleureuse. Mais en même temps, aussitôt que des citoyens veulent s'associer afin de corriger par leur libre initiative quelques-uns des maux de

l'organisation actuelle, aussitôt ils manifestent une grande indignation et s'efforcent de restreindre les libertés que la loi leur octroye.

Le Sénat a rejeté une disposition votée par la Chambre des députés, elle donnait aux sociétés coopératives le droit de se fédérer; pourquoi ? nous ne le comprenons pas très bien; les commerçants ont toutes facilités pour s'entendre entre eux et élever leurs prix, tenir les consommateurs sous leur domination. Je ne vois pas au nom de quel principe l'on interdirait le même droit aux consommateurs, ils méritent autant d'intérêt que les intermédiaires. Par suite des modifications introduites au texte de la Chambre, cette loi est condamnée à revenir devant la Chambre.

IV

LES ADVERSAIRES DES COOPÉRATIVES

Certains intermédiaires ont adressé à propos de la discussion de cette loi une pétition qui résume d'une manière véritablement cynique leurs incroyables prétentions à exploiter tout à leur aise leurs clients.

Elle avait comme principaux signataires les membres du comité d'alimentation parisienne dont les meneurs sont des grands restaurateurs. Nous y trouvons les affirmations les plus extraordinaires; et aussi, le président de l'union des syndicats des agriculteurs de France M. H. le Trésor de la Rocque; le président de la société des agriculteurs de France, M. le marquis de Dampierre, ont-ils jugé utile de démasquer ce langage dans une circulaire qui a obtenu l'adhésion du comité central de l'Union coopérative des Sociétés françaises de consommation. Voici quelques-unes des réclamations du comité anti-coopérateur : il demandait par exemple qu'on limitât à 800 fr. par sociétaire la faculté d'achat normal, pourquoi cette limitation ? elle aurait eu, si elle avait été votée, cet étrange résultat de permettre à un célibataire de se procurer un plus grand nombre de marchandises qu'une famille nombreuse, car cette somme aurait représenté pour lui une valeur proportionnelle beaucoup plus

considérable que pour un ménage composé de plusieurs familles.

Une autre prétention, c'était d'exiger l'inscription de toutes les factures sur les livrets des signataires, c'est-à-dire, en un mot, exiger des formalités vexatoire, en faveur desquelles aucun argument sérieux ne pourrait être invoqué, et qui, dans la pensée des pétitionnaires, avaient un but unique, dégoûter les coopérateurs et de les déterminer à abandonner la Société.

Il aurait fallu encore appliquer l'impôt sur le revenu, non sur le revenu du capital engagé, mais bien sur les bonis réalisés, qui constituent les véritables bénéfices de ces sociétés. A cette nouvelle demande, la circulaire dont nous parlons répond vigoureusement : « C'est-à-dire, en bon français, appliquez une taxe spéciale sur ces sociétés que nous n'aimons pas, parce qu'elles pourront nous faire concurrence.

Le projet de loi n'exempte pas les sociétés coopératives de l'impôt sur le revenu ; l'impôt sera donc exigé rigoureusement, on peut s'en rapporter sur ce point à la vigilance des administrations fiscales. Mais celles-ci percevront la taxe telle qu'elle est acquittée par toutes les sociétés. Aller plus loin serait entrer dans la voie de l'arbitraire.

La Société coopérative vend un objet de 60 francs. A côté d'elle, le commerce vend ce même objet 80 fr. Pour la Société ; comme pour le commerce, le prix de revient dudit objet est de 50 francs. Sur les 10 francs d'écart entre le prix de revient et le prix de vente, la Société ne réserve que deux francs pour la rénumération du capital. Les 8 francs de surplus sont restitués en fin d'année à l'acheteur, après appurement des comptes. Telle est la pratique habituelle des sociétés coopératives.

Dès lors et d'après le droit commun, la taxe sur le revenu ne doit porter que sur 2 francs, seul bénéfice que la Société se réserve. Le syndicat ne l'entend pas ainsi, il demande que l'impôt soit prélevé non sur deux francs mais sur dix francs, soit sur huit francs qui ne constituent pas un boni, puisque la Société les abandonne. »

La pétition exige encore l'interdiction aux sociétés coopératives de s'associer pour fonder des syndicats d'achat. En d'autres termes, comme nous l'avons déjà remarqué plus

haut, les gros producteurs tels que les fabricants d'engrais, les rafineurs de sucre, les financiers et spéculateurs pourraient tout à leur aise former des syndicats dans le but de hausser le cours des valeurs et celui des prix, mais les Sociétés coopératives et les syndicats qui useraient du droit licite de s'entendre pour amener le taux d'achat des denrées à des prix plus favorables pour la masse des consommateurs seraient déchus de cette faculté, absolument comme si elles poursuivaient un but répréhensible.

Mais les pétitionnaires se sont surpassés dans un autre paragraphe : ils réclamaient la dissolution immédiate de toute société de coopération formée par les fonctionnaires des villes et de l'Etat sous le prétexte extraordinaire qu'ils vivaient par l'impôt ; la conclusion en est donc que, vivant par l'impôt, ils doivent être exploités à merci par les commerçants. Une telle demande ne se réfute même pas et il nous est tout à fait impossible de découvrir pourquoi les fonctionnaires n'auraient plus la libre disposition du traitement qu'ils ont loyalement gagné.

Enfin, un autre paragraphe de la pétition réclamait la suppression des économats qui ont été surtout établis par quelques compagnies de chemin de fer et de grands industriels. L'économat est une institution tout à fait différente des sociétés coopératives ; dans l'économat un établissement industriel pouvant faire des achats en gros, et par là même à des prix très réduits, les revend à un taux peu élevé à son personnel. Mais l'expérience a prouvé que ce mode de procéder offrait de graves inconvénients, si les ouvriers s'imaginent facilement que la direction réalise sur leur compte d'immenses bénéfices ; et lorsque les acquisitions qu'ils font sont retenues sur leur salaire, ils ne touchent alors en espèce qu'une très faible somme, et se prétendent ainsi enchaînés par leurs patrons. De là une source de méfiances que les patrons sont sagement inspirés de ne pas éveiller. De plus, ces institutions semblent avoir le privilège d'exciter d'une manière toute particulière les colères des petits commerçants, et bien souvent, les compagnies de chemin de fer qui pratiquent ce système ont été en butte à des réclamations acerbes provenant surtout des débitants de boisson avoisinant les gares.

Nous adressons encore un autre reproche aux économats ;

les Sociétés coopératives dressent les ouvriers à l'épargne, elles les intéressent vivement à l'administration d'une société qu'ils sentent être à eux; et ils acquièrent ainsi dans le maniement de ces intérêts une expérience dont ils feront profit dans les autres circonstances de la vie, elle les mettra même souvent en garde contre les théories utopiques par lesquelles on essaye de les séduire; dans l'économat il n'y a rien de tout cela, c'est une institution imposée.

La loi dont nous venons de parler s'occupe d'eux; elle déclare qu'ils ne pourront pas procurer de bénéfices aux compagnies; il sera souvent bien difficile de s'assurer de l'exécution de cette prescription et si nos ouvriers y trouvent un avantage, nous ne voyons pas un grand inconvénient à ce que les établissements qui le leur procurent réalisent un petit bénéfice. Le même article de la loi stipule que ces établissements sont soumis à la surveillance de l'Etat; toujours la même tendance à mettre la main de l'Etat sur tous les intérêts privés, et à voir la façon dont il conduit ses finances, le peu de souci qu'il prend des employés dépendant de lui nous serions en droit d'abord de réclamer qu'il soit avant tout soumis à une rigoureuse surveillance.

V

L'AVENIR DE LA COOPÉRATION. — CONCLUSION

Les sociétés coopératives ont produit des résultats très heureux ainsi que nous venons de le montrer par des faits précis. Toutefois, si utile que paraisse ce but, il paraît bien mesquin à un groupe de partisans déterminés des sociétés de consommation. Transformer le commerce, garder pour soi les bénéfices que prélèvent les commerçants, se constituer des pensions de retraite avec ces économies inespérées, question de boutique. Combien ne vaut-il pas mieux faire de la Société coopérative de consommation, à la fois la préface et l'agent d'une transformation de toute la Société ?

« J'estime, dit M. Gide, que c'est rabaisser le rôle de la coopération que de la faire servir à des fins individualistes et que son véritable but est de servir à des fins collectives. Ce que la

coopération doit poursuivre, ce n'est pas une œuvre de protection individuelle, mais de relèvement social. »

Le plan de campagne, d'après le savant professeur, comprend trois étapes :

« Se réunir entre elles, faire masse, prélever sur leurs bénéfices le plus possible pour fonder de grands magasins de gros et opérer les achats sur une grande échelle, voilà la première étape.

« Continuer à constituer, par des prélèvements sur les bénéfices, des capitaux considérables et avec ces capitaux se mettre à l'œuvre pour produire directement et pour leur propre compte tout ce qui est nécessaire à leurs besoins en créant boulangeries, meuneries, manufactures de draps et de vêtements confectionnés, fabriques de chaussures, de chapeaux, de savon, de biscuit, de papier, voilà la seconde étape.

« Enfin, dans un avenir plus ou moins éloigné, acquérir des domaines et des fermes, et produire directement sur leurs terres, le blé, le vin, l'huile, la viande, le lait, le beurre, les volailles, les œufs, les légumes, les fruits, les fleurs qui constituent la base de toute consommation, voilà la dernière étape. »

Le même auteur ajoutait encore ces paroles non moins dignes d'être citées.

« Au lieu d'être réglée comme elle l'est aujourd'hui en vue du producteur et du profit individuel, la production sera réglée désormais en vue du consommateur et des besoins sociaux. La pyramide qui était posée sur la pointe et qui donnait un équilibre instable, sera retournée sens dessus-dessous et mise désormais sur sa base, ce qui donnera un équilibre stable, la production au lieu d'être maîtresse du marché, redeviendra ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, servante, obéissant docilement aux ordres de la consommation. »

Le programme, on le voit, ne manque pas de grandeur. C'est la transformation économique de toute la Société, c'est l'anéantissement de la propriété individuelle faisant place désormais à la propriété collective. D'après les auteurs de ce plan, tous les maux qui naissent aujourd'hui d'une guerre économique acharnée s'évanouiraient.

Jusqu'ici aucun fait ne nous autorise à croire que les sociétés coopératives semblent d'humeur à jouer ce rôle fort sédui-

sant sur le papier ; les transformations économiques de l'avenir laissent froids la plupart de leurs membres. Avant de faire disparaître la propriété individuelle, ils veulent d'abord, avec les bénéfices de leurs sociétés, augmenter la leur.

Le petit commerce doit-il disparaître devant ces nouvelles institutions, comme quelques-uns de leurs adversaires ont feint de le croire? En aucune manière, l'Angleterre est le pays dans lequel les coopératives ont pris le plus grand développement, le commerce utile cependant y jouit d'une grande prospérité.

Ce qu'elles peuvent, c'est corriger quelques-uns des vices du petit commerce, c'est aussi faire disparaître des magasins qui constituent de véritables parasites au point de vue social. Ainsi, les intermédiaires qui étaient 1.500.000 en 1861 sont montés vingt ans après au chiffre exorbitant de 4 millions 600.000 ; la plupart d'entre eux ont quitté le travail rural pour se constituer négociants ; la production a donc perdu des bras qui lui font cruellement défaut dans les campagnes, et ils ne peuvent vivre que sur les consommateurs.

En définitive, le principe de ces sociétés est absolument légitime, de même que le but qu'elles se proposent d'atteindre. Mais elles ont d'autant plus de chance de se constituer avec succès, comme l'observait récemment M. Paul Leroy-Beaulieu dans l'article dont nous avons parlé « qu'elles sont des créations locales, émanant d'hommes qui se connaissent, qui ont le même genre de vie, les mêmes intérêts, par conséquent aussi les mêmes besoins et qui peuvent facilement et sûrement choisir parmi eux des gérants ou employés et les surveiller. »

Ces associations sont aussi fécondes au point de vue moral qu'au point de vue matériel, et ce que nous aimons surtout dans ce mouvement si heureusement grandissant dont nous avons essayé de tracer l'esquisse, c'est qu'il ne demande rien à l'Etat, qu'il fait appel exclusivement à l'initiative individuelle, à l'expérience, au dévouement.

N'aurait-il que ce seul caractère, il mériterait nos plus vives sympathies.

URBAIN GUÉRIN.

LE ROLE SOCIAL D'UN LIVRE

I

C'est du beau livre de M. Paul Lapeyre, de *La Vie d'Auguste Nicolas*, qu'il s'agit (1).

Mais, qu'on se rassure : je ne viens pas ajouter un compte-rendu nouveau à ceux qui lui ont été consacrés déjà. Ma tâche doit se borner à indiquer la façon dont l'ouvrage a été accueilli par le public et quel profit ce public a pu ou pourra tirer de sa lecture.

Il y a deux sortes de public : l'élite et le nombre.

L'*élite* se compose de lettrés ou d'assimilés suffisamment vernis ; de femmes du monde chez qui l'intuition primesautière remplace — parfois heureusement — le sens critique et les connaissances acquises ; de paysans gentilshommes à qui la vie saine des champs a su conserver le goût et l'intelligence des saines lectures et enfin de penseurs — prêtres ou laïques — qui font assez bon marché de la forme quand le fonds manque, que les sentiers les plus fleuris ne peuvent distraire du but à atteindre, c'est-à-dire du Beau dans l'Honnête et qui, dans toute manifestation de l'effort humain, cherchent obstinément le Bien — ce reflet de Dieu.

Ceux-là ont été traités longtemps de « perruques » ; maintenant on les appelle tout simplement des « fossiles » — ce qui est plus scientifique, plus *dix-neuvième*, par conséquent...

Le *nombre* est formé d'un peu de bon, d'un peu plus de

(1) Paris, P. Lethielleux, lib.-édit., 10, rue Cassette.

mauvais et de beaucoup de médiocre : c'est le « grand public », comme ils disent sur le boulevard. C'est pour ce grand public, dispensateur de la vogue et du chèque, que les auteurs avisés écrivent aujourd'hui ; car aujourd'hui, dans tout auteur avisé, il y a un comptable.

M. Lapeyre est-il un de ces *comptables*, ou bien écrit-il systématiquemeut pour les *fossiles*?

Je ne crois M. Lapeyre ni comptable — littérairement parlant — ni systématique. C'est plutôt — ses précédents travaux en font foi — un homme de bien qui, au cours d'une carrière déjà longue dans les lettres, a appris à bien dire. Avec lui, nous rentrons donc dans la vieille formule du *vir bonus* etc.

Mais les temps ont marché et, le christianisme aidant, l'ancien « homme de bien, habile à bien dire » s'est transformé en apôtre. Le fait n'a jamais été contesté dans le passé et, quant au présent, les noms des Joseph de Maistre, des Louis Veuillot, des Auguste Nicolas — pour ne citer que ceux-là — suffisent à le prouver.

M. Lapeyre est bien de leur école, mais dans les tendances les plus générales de cette école. A vrai dire, il appartient à la race des apôtres de la primitive Eglise, dont la mission fut de faire entendre la vérité à tout venant : au croyant comme au sceptique, à l'égaré comme au sage, au riche comme au pauvre, au pécheur comme au juste, à l'ignorant comme à l'esprit cultivé.

C'est la mission par excellence, la mission de nos prêtres, continuateurs des apôtres, pour ceux d'entre nous qui vont encore à l'église à l'heure du prône ou de l'homélie.

M. Lapeyre a pensé que ce devait être aussi la sienne et, à défaut de chaire, il a pris le livre.

II

Ce qu'est ce livre, je n'ai pas à vous l'apprendre, puisque tous vous l'avez lu. Il raconte une œuvre et il raconte un homme, — homme et œuvre presque totalement inconnus de la génération présente. — Car c'est là ce qu'il faut noter avant tout : en fait de philosophie, de doctrine, voire de morale chrétiennes, nos congénères, et à plus forte raison nos descendants, sont, à quel-

ques exceptions près, ignorants comme des carpes. Je ne parle pas des carpes de Fontainebleau, des vieilles surtout, qui ont vu bien des choses depuis François 1er jusqu'à M. Carnot et qui n'ont pas manqué de comparer et de s'instruire... Je parle du fretin, de ces carpillons dont nous sommes plus ou moins, et pour qui toute œuvre forte semble une nourriture incompatible avec la débilité de nos estomacs surmenés... Vous voulez des preuves ?

Entrez dans un salon, dans un cercle et, rééditant à votre manière le mot de La Fontaine disant : « Avez-vous lu Baruc ?» demandez à votre interlocuteur s'il connaît Nicolas ?

Vous répond-il : oui, croyez qu'il s'est mépris et pensait sans doute à feu Nicolas Ier, car, depuis que tout est à la russe en France, certaines notions d'histoire contemporaine sont venues remplir les cases vides de bien des cerveaux démeublés.

Mais de l'auteur des *Etudes philosophiques sur le christianisme*, de l'*Art de croire*, de *la Vierge Marie*, etc., etc., lui et ses pareils ignorent tout : — son œuvre immense et jusqu'à son nom !.... Ils ne savent rien de rien, d'ailleurs, et c'est ce qui rend si cruel le rôle des gens du monde affligés de quelque culture, à qui les convenances sociales imposent encore l'obligation de faire des visites. Il faudrait avoir la plume de Balzac, si pénétrante et si patiente dans la recherche des multiples manifestations de la bêtise humaine, pour décrire l'horreur de ce qu'on appelle : « un jour » ! C'est un supplice que l'Orient, pourtant si fertile en tortures raffinées, n'a jamais soupçonné... Devant une malheureuse maîtresse de maison, que ses devoirs mondains consignent chez elle une fois par semaine, défilent, de trois à sept heures, une série de redingotes irréprochables et de « costumes » féminins signés par la bonne faiseuse. Or que disent ces draps anglais à ces soies de Lyon édulcorées de velours ? Des choses étonnamment « suggestives et *select* », dont toutes les feuilles boulevardières, qui écoutent aux portes des antichambres, parleront demain. Cela commence par les hors-d'œuvres obligés des petites calomnies et des grosses médisances ; puis, d'après son journal, chacun juge *ex-professo* le discours de réception du nouvel Académicien, qu'on n'a pas lu ; le dernier opéra qu'on n'a pas compris ; le dernier roman dont on n'a retenu que le dénouement, triste ou gai, — excellent ou détestable, dès lors, — suivant que le critique de salon est lui-même gai ou triste... On

prononce au hasard des mots, dont personne, — celui qui parle moins encore que ceux qui l'écoutent, — ne connaît la portée voire la définition : *égotisme*, *altruisme*, *socialisme*, *naturalisme*, *impressionnisme*, *possibilisme*, *wagnérisme*, *tolstoïsme* et surtout *mysticisme*, — le trapèze préféré de ceux qui, sans croyances raisonnées et fixes, se balancent au hasard vers ce qu'ils appellent « *l'Au-de-là !* »

Pendant ces colloques, les hommes rassis et d'esprit conservateur, qui n'entendent rien à ces nouveaux vocables, rappellent les souvenirs de 1830. Les manches à gigot et les cravates à double tour, qui font fureur aujourd'hui, donnent à ces conversations préhistoriques une façon d'actualité... De leur côté, des douairières, — il en est de jeunes, — racontent le dernier mariage de la Madeleine, avec la battue obligée dans les hautes futaies des arbres généalogiques... C'est un régal exquis, moins pourtant que les petits cris discrets des gourmandises blasées quand on sert le thé avec son cortège de petits fours et de *cakes* internationanx...

Eh bien, même dans ces milieux, que nous n'appellerons pas, si vous le voulez bien, exclusivement intellectuels, j'ai eu la rare fortune de trouver l'ouvrage de M. Lapeyre sur la table de deux salons fort élégants l'un et l'autre. Il est vrai que le sévère in-8° disparaissait, ici, sous une moelleuse couverture mobile en peluche chaudron, là, sous la chasuble archaïque d'une vieille soie brochée aux tons éteints. De cette façon, la mâle prose de l'auteur de la *Vie de Nicolas* ne mettait point en apparence une note trop disparate parmi les futilités ambiantes.

Comment cet ouvrage austère était-il entré là ? Par quelles habitudes de charité des deux maîtresses de maison, le valet de pied ne l'avait-il pas consigné à leur porte ? C'est ce que je n'ai eu garde de demander, car j'avais mieux à faire. Je me suis permis en effet, prétextant mon ignorance, de faire « passer une colle » à ces dames sur leur improbable lecture. Or, quelle n'a pas été ma surprise, quand je me suis convaincu que non seulement elles avaient lu le livre, mais encore qu'elles l'avaient compris !...

Ce qui les avait frappées par-dessus tout, c'était ce que révèle M. Lapeyre de la réussite matérielle des ouvrages d'Auguste Nicolas, depuis un demi-siècle... « Comment, disaient-elles, voilà

des études de philosophie et d'apologétique chrétiennes qui, sans compte-rendus, sans publicité, sans que la presse soit pour ainsi dire intervenue, arrivent à une vente de plus de 100,000 exemplaires, — tout comme les volumes à réclames surchauffées de Zola !... Et ces livres rébarbatifs ont eu une action efficace, continue sur plusieurs générations ! Ils ont fortifié la Foi de ceux qui avaient la Foi, et ils l'ont donnée à ceux qui ne l'avaient pas !... Et des présidents de cour, des députés, des ministres, des ambassadeurs, des savants, des officiers de tous grades et de toutes armes ont écrit à l'auteur des lettres pleines d'admiration et de reconnaissance... Et vous ne trouvez pas cela admirable, vous ?

— Mais pardon, Madame, je trouve cela admirable, en effet...

— Et des amiraux, et non des moins illustres, ont choisi ces ouvrages de Nicolas pour les rayons favoris des bibliothèques de bord de leur escadre !... Qu'est-ce que vous dites de cela ?

— Je me permets de dire qu'on ferait bien d'embarquer tous les jeunes gens de cette génération à bord de ces bateaux-là !... »

Ah ! les jeunes gens de cette fin de siècle !... Surmenés par des programmes homicides; poursuivant le *record* inhumain des concours où le minimum d'âge doit se combiner avec le maximum de points à atteindre, je les vois bien ingénieurs émérites, officiers brillants d'armes savantes : hommes complets, rarement... C'est qu'ils sont allés au plus pressé. Leur âme, son éducation morale et religieuse, ses destinées éternelles : quantités négligeables ! Tout pour le cerveau et par le cerveau. L'enfant passe du biberon à la haute école. Le voilà écuyer avant de savoir se conduire lui-même. Analyse, calcul différentiel et intégral, n'est-ce pas là le but même de la vie ? Sur ce terrain de choix, interdit au profane, ils galopent à outrance, franchissant toutes les broussailles de l'x, bondissant, sans accrocher, par-dessus le mur ou la barre fixe des problèmes les plus ardus... C'est à peine si un sur dix de ces hardis et savants cavaliers fait panache et se tue sur le coup. Celà s'appelle : « *entrer dans le dixième !* »

Le médecin, chargé de constater le décès, s'étonne généralement que, chez eux, la moyenne des accidents ne soit pas plus élevée...

Et ceux-là sont l'élite !

Mais les autres ? Avec leurs pauvres petits baccalauréats complets ou restreints, eux aussi ont encore trop travaillé pour avoir trouvé le temps de s'instruire. Les lobes du cerveau ne peuvent indéfiniment s'élargir, et, quand vous y avez empilé ces colonnes de dates qui ne sont que des borderaux d'histoire universelle ; que vous y avez tassé des critiques littéraires toutes faites et des aperçus sur tout, vous vous apercevez que vos lauréats n'ont d'idées sur rien... Eux non plus n'ont pas eu le loisir de s'occuper de leur âme et le sens de la vie leur échappe. Soumettez Descartes, Pascal et tous les grands hommes de leur temps à ce régime de gavage universitaire : vous obtiendrez peut-être des foies gras, mais un homme de génie, j'en doute.

Nous autres, qui sommes de l'avant-dernier bateau, nous avons connu aussi la Sorbonne et ses diplômes. Mais ce qui nous distingue de nos neveux, c'est que nous avions des maîtres plus chrétiens et des programmes moins chargés que les leurs. Dans ces temps reculés, on faisait encore un peu de philosophie. On en faisait même deux: l'une, d'après les circulaires du Ministre de l'Instruction publique, en vue de l'examen ; l'autre, à notre usage personnel, pour apprendre à penser, à agir, et cela d'après Platon et Saint-Thomas d'Aquin, — deux hommes alors connus... Je sais bien que ces choses sont parfaitement ridicules aujourd'hui.

Je vous demande, en effet, à quoi ces deux philosophes peuvent bien servir pour entrer dans les Chemins de fer ou à la Bourse ? A rien sans doute; j'ai même quelque souvenir que l'auteur de la *Somme* condamnait déjà le prêt à intérêt ; que dirait-il alors des spéculations de Bourse actuelles, dans leur moderne beauté?.....

Il n'en reste pas moins acquis que ceux qui ont été élevés à cette école de philosophie en partie double, soit qu'on les rencontre dans l'armée, dans les Ponts ou dans les Lettres, semblent un peu plus intéressants que les petits boulevardiers de Paris et de la province, qui tournent avec l'intelligence de chevaux de bois dans tous les manèges administratifs et se délassent et se réconfortent le soir avec le répertoire de Bruant ou avec les envolées chorégraphiques de la Goulue ou de Grille d'Egoût !....

L'un des espoirs qui nous restent pour cette pauvre génération qui s'intitule elle-même « fin de siècle » et qui, en réalité, n'est que la « fin de tout », c'est l'appui des vraies Françaises, des

émules — inconnues mais certaines — de ces deux femmes du monde dont je vous parlais tout à l'heure et chez lesquelles j'ai trouvé la *Vie d'Auguste Nicolas* recueillie dans une pelisse de peluche chaudron ou dans une archaïque chasuble de soie brochée aux tons éteints..... Et ces femmes ont des fils ! Qu'elles soient donc mères. Les mères sont des apôtres.

III

Je n'ai encore parlé que de *l'exception*. Il est juste, dans cette enquête, de ne pas oublier *la règle*. Nous nous trouvons alors en présence de cette France chrétienne, la vraie France, à laquelle je ne reproche qu'une chose : c'est de ne pas assez se connaître et se compter. Mais, en dehors même de cette comptabilité que moi, infime, je juge utile et dont Dieu se passe, elle fait de si grandes et nobles choses que véritablement on arrive à comprendre pourquoi, malgré tout, elle est toujours la première parmi les nations.

Dans ce milieu d'élite, le monument des Œuvres de Nicolas et sa *Vie*, que M. Lapeyre nous a donnée comme un péristyle longtemps attendu, ces deux œuvres, qui se complètent, ont forcé l'attention, l'admiration de tous. Les foyers chrétiens sont venus se réchauffer à cette flamme si claire, si bienfaisante, j'allais dire : si gaie, — car toutes expériences faites, — rien n'est encore aussi gai que la vertu et la vérité... Les prêtres, un instant sollicités par la noble utopie de l'enseignement électoral, ont compris, en lisant ou en relisant les lumineuses démonstrations de l'auteur des *Etudes philosophiques* et de son biographe, qu'il n'y avait qu'une seule science, qu'une vraie science, — celle dont ils sont dépositaires : — la science du salut. Avec de VRAIS chrétiens on a des électeurs honnêtes et l'on peut espérer voir refleurir la loi de Dieu sur la terre.

Elle seule et c'est assez ! Mais voilà : on trouve que c'est trop !... Mais depuis quand les « impossibilités » humaines ont-elles rebuté les continuateurs de Jésus-Christ qui, Lui, ne s'est jamais attaqué qu'aux choses « impossibles » d'après la nature ?

Voilà pourquoi j'enregistre avec tant d'empressement l'accueil cordial, que l'élite de nos prêtres français a fait au livre de M. Lapeyre. *La Vie de Nicolas*, où ils ont trouvé, au jour le jour, la genèse de chacune des œuvres du savant apologiste, leur a

rappelé que nous autres, prolétaires ou gens du monde, nous étions tous plus ou moins ignorants des choses de Dieu. A grand peine, nous vivons sur les enseignements du catéchisme, à peu près oublié. C'est la *Théorie* du jeune soldat, et cela suffisait quand il n'était qu'un « bleu ». Mais les années sont venues : il y a des capitaines, des commandants, voire des généraux parmi nous. L'enseignement doit s'élargir et se compléter avec les années. Et je n'en sais point de plus large, de plus complet que celui d'Auguste Nicolas, si bien mis en lumière et en actualité par M. Lapeyre.

Si j'osais, je terminerais cette petite enquête par une parole optimiste, — ce qui, je le sais, est bien vieux jeu. Mais, la faute en est aux événements. Aujourd'hui, en effet, on signale un mouvement curieux : la partie la plus intellectuelle de la jeunesse contemporaine, écœurée du réalisme et des bestialités littéraires qui ont deshonoré ce dernier quart de siècle, semble ouvrir enfin son aile et se diriger vers de plus nobles horizons... Hélas ! Ce n'est pas encore le souffle de la Foi qui gonfle ces ailes inexpérimentées qui, depuis trop longtemps, ont désappris les routes aériennes. Les pauvres oisillons hésitent encore et se balancent gauchement dans les sphères brumeuses d'un idéal, qui n'est pas encore l'éther, à plus forte raison, les sublimes régions où déjà l'on pressent Dieu. Leur mysticisme païen n'est pas près de leur faire entrevoir même la sandale de sainte Thérèse, — la mystique par excellence. Mais enfin, ils cheminent, ils se haussent, ils ont quitté les quais de la Seine et l'égoût collecteur qu'elle roule... Prenez pitié d'eux, vous tous qui, par la parole ou par la plume, avez assumé la lourde tâche d'être des dirigeants. Que vos feuilles bienfaisantes s'envolent, que vos paroles de vérité montent : du sol au ciel, la feuille et la voix s'élèvent facilement et il n'y aura pas grand chemin à faire pour rejoindre ceux qui commencent seulement à prendre leur essor.

S'ils vous entendent et jettent un peu du lest que bien à tort ils ont emporté, rien ne pourra plus arrêter leur élan. Quant à vous, si vous craigniez de n'être ni complètement entendus ni suffisamment compris, *La Vie d'Auguste Nicolas* et l'ensemble des œuvres que le livre de M. Lapeyre a remis en lumière et en honneur, vous donneront du souffle et, au besoin, vous serviront de porte-voix.

TH. DE CAER.

A TRAVERS LES REVUES

I. — *Correspondant* : Le péril socialiste. II. — *Etudes religieuses* : Les *capitulations* en Orient; Récents débats théologiques en Angleterre; les apôtres de la jeunesse. III. — *Journal des savants* : le naturalisme des romans; IV. — La *Young Woman* et le *Forum* de New-York.

I

M. Claudio Jannet nous offre dans le *Correspondant* une intéressante étude sur le péril socialiste. L'éminent professeur de l'Institut catholique distingue trois sortes de socialismes : le socialisme d'État; le socialisme très improprement appelé chrétien, et le vrai socialisme. Il croit que le socialisme d'État est frappé d'impuissance, car toutes les lois que l'État pourra faire en faveur des prolétaires; lois sur l'assurance contre les accidents du travail, projets sur la retraite universelle etc. etc., ne peuvent suffire pour dompter les convoitises ardentes et les passions matérialistes qui sont le fond réel du socialisme. D'ailleurs le socialisme d'État commence à être démodé, et les radicaux qui ont suivi autrefois sa bannière vont aujourd'hui, les uns à l'opportunisme les autres au vrai socialisme.

Quant au socialisme *chrétien*, M. Jannet ne l'accepte pas. Les catholiques ne sauraient être socialistes, parce que le socialisme est par essence même anti-chrétien, aussi faut-il savoir gré aux principaux chefs du parti économique auquel on a donné l'épithète de socialistes chrétiens, d'avoir déclaré hautement que leur système économique n'avait rien de commun avec le socialisme. Toutefois, les publicistes et orateurs catholiques qui, comme M. de Mun, M. l'abbé Lemire se livrent à des critiques sévères et souvent très justifiées contre les capitalistes paraissent se rapprocher en quelques points des vrais socialistes. Ces critiques, dit l'éminent professeur, flattent les passions des prolétaires et, par cela seul, elles sont dangereuses. Nous pourrions répondre à M. Claudio Jannet que les pères de l'Église qui, comme

Saint-Ambroise et Saint-Jean Chrysostôme prenaient la défense des classes pauvres contre les capitalistes de leur temps ne croyaient pas flatter les passions du peuple mais plutôt accomplir un devoir. Et quand ceux que l'on désigne très improprement sous le nom de socialistes chrétiens disent que la religion seule peut résoudre la question sociale, ils disent vrai, parce que la Religion seule peut opposer un remède efficace au déchainement des mauvaises passions, et que, en dehors d'elle, toutes les améliorations matérielles seront impuissantes à assurer la paix de la société. Gardons-nous de croire cependant que la religion ait seule pour mission de résoudre ici-bas les problèmes économiques qui se succèdent dans le cours des temps, car, à côté des précieux éléments de paix sociale qu'elle nous offre dans le conflit existant entre le capital et le travail. Il y a des difficultés économiques qui ne relèvent que du domaine de science et du pouvoir temporel. La science économique n'est pas à refaire; on ne peut que la rectifier, la développer, et l'approprier aux besoins du prescrit. Il faut se défier des utopistes et ne poursuivre que les améliorations réalisables. Il convient, par exemple, d'encourager les institutions patronales, les associations ouvrières, mais que les économistes qui se disent chrétiens ne nous parlent pas de transformation sociale et de distinction du vieil ordre économique. Rêver une pareille entreprise et promettre au peuple de travailler à l'exécuter c'est risquer d'ébranler dans l'esprit des prolétaires le respect et la propriété; la fidélité au patron et la nécessité de l'économie. Mieux vaut s'inspirer des conseils que Burke adressait aux économistes de son époque : « Il faut recommander à l'ouvrier la patience, la frugalité, le travail, la sobriété et la religion, le reste n'est que fraude et mensonge ». C'est là l'œuvre des écrivains et économistes chrétiens. Ce n'est pas assez. Il faut rapprocher le patron de l'ouvrier, le riche du pauvre, en invitant le patron et le riche à pratiquer la justice, l'équité et la charité dans la répartition des salaires et du travail. Quand patrons et ouvriers consentiront à s'inspirer de ces conseils la question sociale n'en sera facile à résoudre à l'avantage des uns et des autres.

II

(Décembre).

M. P. J. Burnichon publie dans les *Etudes religieuses* un travail très documenté sur les *capitulations* et les congréga-

tions religieuses en Orient. On désigne sous le nom de *capitulations* une série d'ordonnances rendues par les sultans à la demande des puissances chrétiennes. Le régime créé par les capitulations repose, quant aux personnes, sur *l'extersitorialité* d'après laquelle l'étranger est censé porter avec lui le sol de la patrie. En vertu de ce principe, l'étranger est soustrait pour tout ce qui regarde son statut personnel, son domicile et ses biens meubles, à la juridiction locale, et relève des autorités instituées par son pays, en sorte que la plupart des affaires des Européens ne sont jugées que par des tribunaux consulaires. Parmi les autres privilèges assurés par les capitulations, nous devons mentionner le libre exercice de la religion et l'exemption de tout impôt personnel et de toute corvée. Les capitulations ont ainsi permis à toutes les nations de l'Occident de prendre pied sur le territoire ottoman et de s'y maintenir en paix. Elles sont, à vrai dire la meilleure et peut-être la seule justification de la politique turque de François Ier et de ses successeurs. Si les Lieux-Saints ont été sauvés de la profanation et de la ruine ; si le christianisme a été conservé vivant dans les terres soumises à l'Islam ; si l'apostolat catholique a pu, depuis trois siècles, pénétrer peu à peu « sous la bannière de la France » dans toutes les parties de l'empire du sultan et même au-delà comme en Georgie et en Perse, on doit ces heureux résultats aux capitulations et à l'entente franco-turque, et l'évêque Montluc, ambassadeur de François Ier était autorisé à protester devant le sénat de Venise « que le roi son maître ne cultivait l'amitié des Turcs que pour la faire servir au bien de la chrétienté. »

Les capitulations ont subi depuis François Ier des modifications qui ont ajouté divers privilèges aux occidentaux. L'édit d'Abdel-Medjid (*Hatte-humayoun* 1856) déclare les chrétiens sujets ottomans admissibles à tous les emplois civils et militaires. Mais comme le fait remarquer le savant écrivain des *Etudes religieuses*, cet édit n'était guère qu'une enseigne derrière laquelle s'abritait l'immuable tradition turque, une lettre de change restée toujours impayée. C'est seulement en 1867 que fut portée la loi qui permettait aux étrangers de s'établir sur le territoire de la Turquie à titre de propriétaires, quoique ce droit leur ait été octroyé depuis dix ans par l'édit de 1856.

En 1875, l'Egypte obtint des puissances étrangères la suppression des capitulations. L'Angleterre qui a mis la main sur

l'Égypte tente aujourd'hui une manœuvre qui aurait pour résultat d'enlever aux étrangers ce qui reste de leurs anciennes immunités. Puisse le Gouvernement de la République avoir assez d'énergie et de crédit pour empêcher l'ambitieuse Alliance de réussir.

C'est à nos consuls qu'incombe la charge de maintenir et de défendre les privilèges qui nous ont été octroyés par les capitulations. Mais leur bonne volonté est trop souvent paralysée par notre diplomatie timide et sans courage. Dans la plupart des conflits qui s'élèvent entre les chrétiens et l'administration turque le gouvernement de la république pratique un système de conciliation et de transaction qui aboutira généralement à l'abandon de nos droits. Ce système est funeste aux chrétiens, surtout quand il est adopté dans l'empire de Mahomet, car avec les Turcs il faut être en mesure de parler haut pour se faire entendre.

Ajoutons qu'une autre cause encourage les Turcs dans leur attitude sur le terrain des capitulations. L'hostilité non déguisée de nos gouvernants contre la religion a eu un contrecoup fatal pour notre protectorat religieux en Orient. Les Turcs estiment que nous sommes mal venus à vouloir protéger chez eux de que nous persécutons chez nous. Le protectorat catholique, en Orient, héritage sacré et glorieux que la France a conquis par le sang de ses enfants ne peut donc que péricliter entre les mains d'hommes pour qui la religion n'est pas seulement une étrangère mais une ennemie. Pour nos missionnaires français. il n'y a pas une pire humiliation que de s'entendre dire par les agents du gouvernement turc: Vous êtes traités ici avec plus d'égards que chez vous. Et quand nos consuls ont à revendiquer pour les catholiques et les religieux, l'usage des droits qui leur sont acquis, on peut leur répondre : si ces gens-là sont jugés dangereux chez vous, pourquoi nous les imposer et nous obliger à leur accorder des privilèges que vous leur refusez en France ! Déjà nos rivaux disent que notre succession est ouverte et que notre héritage passera à l'Allemagne qui le convoite. Celle-ci possède en Orient des établissements catholiques qui refusent de se soumettre au protectorat séculaire de la France. Le gouvernement turc parait même désirer un nouveau protecteur pour les catholiques. Il y a quelques mois il insistait auprès du Souverain-Pontife pour qu'il consentit à accepter le protectorat des

établissements catholiques de l'empire ottoman. Léon XIII s'est refusé à faire cette injure à la France.

Au demeurant, notre prestige n'est pas en hausse en Orient, sauf en Palestine et en Galilée où l'œuvre des pèlerinages français ont maintenu le beau renom de l'ancien royaume de Saint-Louis. Nos désastres et certaines hontes qui ont eu un retentissement funeste pour nous dans le monde entier lui ont paru un coup funeste. La France contemporaine sacrifiera-t-elle les précieux avantages que lui a légués un long passé de politique sage et persévérante ? Abdiquera-t-elle des droits qu'elle a glorieusement conquis, que le temps avait consacrés et qui étaient, aux yeux des populations chrétiennes d'Orient, le symbole toujours vivant de sa grandeur ? Permettra-t-elle que son antique clientèle lui adresse le reproche amer que nos ennemis ont déjà appris à dire : La France n'est plus la France.

Dieu veuille nous épargner une telle humiliation, dirons-nous avec le savant écrivain dont nous venons de résumer la remarquable étude. Nous demandons avec lui à nos gouvernants, au nom du patriotisme, de réserver, pour protéger la religion, en Orient « un peu de cette vigueur qu'ils déploient, sans gloire comme sans péril, pour la combattre en France ».

2° *Récents débats théologiques en Angleterre.* Un certain nombre d'écrivains catholiques de ce temps font à l'esprit rationaliste de regrettables concessions, au grand détriment de l'unité de la foi. Lorsqu'il y a conflit apparent entre la raison et la science d'une part et, de l'autre, la foi, ils sont portés d'instinct et avant un sérieux examen, à faire réfléchir celle-ci. Une opinion quelconque, si risquée soit-elle dès qu'elle n'est pas ouvertement hérétique, ne les choque plus, alors même qu'elle est en opposition avec l'enseignement commun des Pères et des Théologiens.

C'est ainsi que M. Saint-Georges Mivard, ancien professeur de biologie à l'Université catholique de Londres à proposé « à tous ceux qui croient en un Dieu infiniment sage et bon, une doctrine très commode et très nouvelle sur les peines de l'Enfer dont il exclut la peine du feu. L'évêque de Nottingham dénonça la doctrine de M. Mivard comme dénaturant de la manière la plus dangereuse l'enseignement de l'Église sur les peines de l'Enfer. » La discussion continua néanmoins, et M. Mivard ren-

contra quelques adhérents à la doctrine nouvelle dans le clergé et parmi les fidèles. La controverse se déroula pendant près d'un an, vive, passionnée comme un drame. Longuement examinée à Rome, la doctrine du novateur fut condamnée le 14 juillet 1893 par la congrégation de l'Index et le 19 du même mois par celle du Saint-Office.

M. Tournebize a publié dans les *Études religieuses* une réfutation péremptoire de la doctrine de M. Mivard, cette doctrine se résume à trois chefs :

1° La croyance catholique, notamment, au sujet de l'enfer, doit se modifier selon la variété des mœurs et la diversité des temps ; 2° une opinion est libre par cela seul qu'elle n'a pas été l'objet précis d'une définition solennelle de l'Église ; 3° enfin, il est permis de croire que le feu de l'enfer n'est pas réel. A ces trois propositions M. Tournebize répond : 1° que la doctrine publiquement autorisée par l'Église et universellement prêchée dans les siècles passés ne renferme, au point de vue religieux, aucune erreur. Vouloir la remanier et la corriger en quelque point substantiel est une entreprise sacrilège. La doctrine au point de vue religieux est immuable et n'est point susceptible de changement; le seul progrès qui puisse s'accommoder avec l'immulabilité de la doctrine consiste dans le développement de cette doctrine par voie d'explication sous le contrôle de l'Église, seule juge infaillible.

2° Une opinion qui contredit l'enseignement général des Pères et des Théologiens ne saurait être considérée comme une opinion libre. Quelle ne soit pas condamnée par un jugement de l'Église comme contraire à la foi et hérétique, il ne s'en suit pas qu'elle puisse être librement soutenue, car dès qu'elle contredit une doctrine qui est fondée sur le consentement constant et moralement universel des Pères, des Docteurs et des Théologiens; elle est jugée avec raison fausse, téméraire et préjudiciable à l'intégrité de la foi.

3° Or, la doctrine généralement, universellement adoptée et par les Pères et par les théologiens sur la nature des peines de l'Enfer est que les réprouvés subissent la peine du feu. M. Tournebize emprunte à la Sainte Écriture, aux Pères latins et aux Pères grecs, à tous les organes de la Tradition les témoignages qui établissent la croyance générale sur les peines de l'Enfer. Tous affirment que les réprouvés sont condamnés à la peine de

feu. A ce courant de la Tradition primitive par le témoignage presque unanime des Pères, vient se joindre le sentiment des fidèles, exprimé par la voix des martyrs, dès le second siècle de l'ère chrétienne. Ce n'est pas en supposant à la presque unanimité des Pères et des théologiens deux demi-douzaines de témoignages dont quelques-uns mêmes sont douteux que M. Mivard peut espérer faire équilibre à l'imposante autorité du consentement général.

Disons en terminant que M. Mivard s'est soumis à la décision romaine qui a condamné sa doctrine.

4° Les limites de ce compte-rendu ne nous permettent pas, à notre grand regret, d'analyser l'étude intéressante et très documentée du P. Martin : *Les Apôtres de la Jeunesse*. Les écrivains qu'il désigne sous ce titre sont des philosophes moralistes animés d'excellentes intentions, et qui comprennent la nécessité de réhabiliter le moral, de réagir contre le matérialisme qui a envahi la jeunesse, et de la faire « remonter plus haut vers un horizon moins borné », noble entreprise assurément et digne d'exciter le zèle des écrivains qui s'intéressent au progrès moral de la France.

Le P. Martin passe en revue les théories émises par quelques-uns de ces apôtres : MM. Vagner, Desjardins, Bloncey etc, et tout en rendant hommage à leurs intentions, il les oblige de constater la stérilité de leurs essais, ces néo-chrétiens imaginent une morale en dehors de Dieu, de la révélation et de l'Eglise. Ils se bornent à présenter le bien comme l'idéal de la morale, mais ils s'abstiennent de nous dire ce qu'est le bien ; quant au devoir il n'est pas mieux défini, « vivre tout entier par toutes les parties de soi-même, réaliser les virtualités qui sont en nous, faire ce que nous pouvons faire (!) devenir ce que nous sommes capables de devenir, voilà le but de la vie » si c'est là tout ce qu'on peut dire de la vie pour en faire comprendre à la jeunesse la haute portée et surtout la moralité, il y a lieu de craindre qu'elle n'en soit que médiocrement touchée. En outre si, comme le veulent ces messieurs, l'idéal moral doit être limité à la nature humaine, il n'y a d'autre idéal moral que le naturalisme ; il ne s'agit plus que de « réaliser toutes les virtualités qui sont en nous, faire ce que nous pouvons faire ». Or, l'homme porte en lui les virtualités les plus diverses et même les plus contraires. Si le but de la vie est de les développer, il risque de parcourir

tous les degrés de la morale indépendante, faisant le bien à sa façon et développant les réalités passionnelles ou instinctives, bonnes et mauvaises, dont il porte le germe. A ce compte, l'instinct serait la loi suprême du progrès humain et le régulateur de la vie. MM. Vagner et Desjardins ne peuvent supposer que dans l'homme toute tendance soit bonne, et dès qu'ils n'offrent à la jeunesse aucune règle pour discerner le bien du mal, aucune autorité supérieure préservant le bien en condamnant le mal, leurs systèmes sont impuissants à expliquer, ou démontrer l'obligation morale. Qu'ils conseillent à la jeunesse le travail, l'action, la discipline, l'effort, les joies saines et vraies, la fidélité à la famille, aux amis, le respect de soi dans les choses du cœur et de la patrie, c'est très bien et nous applaudissons ; mais tous ces admirables conseils ne peuvent ni expliquer ni démontrer à la raison l'obligation morale ni imposer le devoir à la volonté.

Pour commander à ma volonté, il faut me montrer au dépens de moi, un maître, un législateur à l'autorité duquel je sois soumis, un code de ses devoirs émanant de cette autorité et contenant les prescriptions qui me sont intimées par elle. En dehors de la donnée qui fait dériver l'obligation morale d'un législateur divin, il n'y a pas de loi morale proprement dite.

III

Le Journal des Savants nous offre, par la plume de M. Jules Simon quelques pages heureusement inspirées dans lesquelles il met à jour l'âme dépravée du roman moderne. Les livres nouveaux qui ont aujourd'hui le plus de succès dans le public, sont, comme il le dit avec raison, les romans. Ils circulent partout, soit sous la forme du journal à un sou soit par le volume illustré ou non illustré. Ce qui ajoute au danger de la grande publicité de cette littérature frivole c'est que la plupart des romans sont immoraux, en sorte que le poison saisit sa proie et s'infiltre chaque jour dans l'âme de plusieurs millions de lecteurs et surtout de lectrices. A la foule avide d'émotions et d'intrigues on jette en pâture des milliers d'écrits, romans ou feuilletons où les défauts de style vont de pair avec la grossièreté. La foule inconsciente dévore cette pâture sans songer aux conséquences de

cette nourriture malsaine. On dit qu'un bon livre ne produit pas toujours sur ses lecteurs les heureux effets espérés par son auteur. Cela est vrai, mais il n'en est pas de même du mauvais livre, qui déprave infailliblement l'âme de ses lecteurs.

M. Jules Simon fait une charge à fond contre le naturalisme des romans qu'il accuse d'avoir « érigé la grossièreté en système et qui n'est, en somme, qu'une *école de grossièreté.* »

« Ceux qui se livrent à cette littérature dépravée rougiraient de dire les mots qu'ils écrivent, parce qu'ils savent qu'ils se feraient mettre à la porte de tous les lieux où règnent la politesse et les habitudes du monde. Comment peuvent-ils penser que ce qui, dans leur bouche, serait odieux et insupportable à tout le monde, devient agréable et plaisant sous leur plume ? L'imagination nous soulage de la vie parce qu'elle nous en montre les bons côtés ; ce n'est pas pour en revoir les dégoûts et les saletés que nous aurons recours à cette fée puissante et bienfaisante. On allègue comme excuse la gaieté française. Sans doute, nous avons eu de la gaieté, et plaise à Dieu qu'elle puisse renaître! Mais ces vilenies en sont précisément le contraire. Félicitons-nous de ne les rencontrer que dans des œuvres de second ordre. Elles ne déshonorent aucun des chefs-d'œuvre de notre temps. Il n'y a pas dans Lamartine, dans Victor Hugo, dans Michelet, dans Cousin, dans Guizot, un mot qui puisse faire rougir une jeune fille.

« L'art est fait de mesure... Le peintre qui ne montrerait que les verrues de son modèle ferait une caricature et non un portrait. Ce n'est pas une petite entreprise que celle de reproduire la nature. Il faut d'abord l'étudier et cela demande presque du génie. Un des périls à éviter, c'est de prendre une exception pour la règle, et de décrire, au lieu d'un homme sain, un malade. C'est aujourd'hui le malheur commun de tous les romanciers. Ils passent avec dédain à côté du vrai, sous prétexte qu'il est connu et simple et ils s'attaquent à quelque excentricité, qui leur donne en effet l'occasion de peindre du nouveau... Plus ils s'éloignent de la vérité, plus on s'empresse de les reconnaître pour observateurs profonds.

« La loi sur le divorce a porté un grand coup au roman et à la comédie ; le mal n'est pas encore très apparent, mais il ira chaque jour en augmentant. L'adultère, qui est le sujet de toutes les intrigues, a pour ainsi dire été supprimé. Il faut être bien aveugle et bien imprudent pour ne pas attendre quelques mois. Attendre, tout est là. Ce qui est adultère aujourd'hui serait mariage au prochain trimestre... Il n'y aura plus de dénouement, partant plus de fièvre. L'héroïne dira le fin mot dès le premier acte : Donnez-moi seulement le temps de divorcer.

« C'est le roman qui nous a conduits au divorce, en nous enseignant le moyen de s'en passer. Le roman ayant accompli cette œuvre, travaille à présent à rendre la transition si facile que le mariage deviendra une pure formalité. Il conduira le législateur à supprimer les toiles d'araignée à travers lesquelles il est si facile de passer On remplacera le contrat de mariage par quelque autre contrat : un contrat à réméré, bien entendu.

nous n'avons déjà plus rien d'éternel, nous n'aurons plus rien de durable.

« Est-ce à dire qu'il n'y a plus de *beaux romans?* Il n'y en a que trop. Ni de bons romans? Franchement il n'y en a guère. Le public est fasciné ; la critique est complice... »

IV

La Youny Womang.— Ce n'est pas seulement en France que l'on proteste contre le réalisme du roman français dans la *Youny Womang*, revue américaine, Mme Alexandre reproche à nos romanciers de calomnier les femmes de France, épouses et mères : « Si j'étais, dit-elle, pendant huit jours, dictateur à Paris, je ferais vendre avant tout une demi-douzaine de romanciers français. Ce vendeur qui engendre les plus fausses notions sur la vie de la famille en France. Pour moi, les femmes françaises sont des épouses excellentes, c'est des mères parfaites... Ma fille a épousé un officier français, car ce qui m'a permis d'étudier la vie intime des françaises et de découvrir combien leur font de tout leurs propres écrivains. »

Nous devons cependant reconnaître qu'on rencontre aujourd'hui quelques jeunes et vaillants exprits qui réagissent contre le naturalisme romancier. Il semble mieux qu'il est permis d'espérer que ce mouvement de réaction se réalisera en France.

Le Forum de New-Yorck (novembre 1893) partage cette espérance. Un de ses rédacteurs, M. Paul Bourges, constate un nouveau courant moral dans la littérature française qu'il fait ressortir en comparant notre littérature de 1880 avec celle de 1883 : « Notre roman n'avait alors en vue que la vérité brutale, aujourd'hui il descend jusqu'aux plus profonds états de notre conscience ; la poésie réaliste de jadis a poussé son idéalisme jusqu'au symbolisme. La critique elle-même est devenue philosophique et morale. Un courant religieux se fait jour dans le monde des jeunes... Après l'idolatrie du mouvement réaliste ou plutôt positiviste (Zola), après la réalisation physiologique est venu le réalisme psychologique. Grâce à l'influence des Anglais (Schelly, Temyson, etc.,) et les Russes (Tolstoï, Dostoiewski), grâce à la transformation intérieure du pays, nous voilà arrivés à cette renaissance littéraire. »

Plaise à Dieu que cette réaction s'accentue de jour en jour davantage pour l'honneur de notre littérature et de la France !

HENRI D'HESSERD

CHRONIQUE GÉNÉRALE

S'il y a quelque chose d'étonnant à chaque renouvellement d'année, c'est que l'année qui finit se soit passée sans amener, dans la situation générale, ces graves péripéties que l'on a tant raison de redouter, que l'on attend, pour ainsi dire, d'un jour à l'autre, tant elles semblent imminentes et inévitables. On s'étonne que la société ne succombe pas à toutes les causes de destruction qu'elle renferme en elle-même, qu'elle tienne encore debout avec les vices effroyables de toutes les classes et la surexcitation des passions révolutionnaires. On s'étonne que la vieille Europe, retombée à l'état de barbarie avec son système de militarisme universel et son principe de supériorité de la force sur le droit, ne s'effondre pas sous le choc des armées aux prises les unes avec les autres.

Evidemment, une force providentielle tient tout en suspens. Les causes ne donnent pas leurs conséquences. Les événements attendus n'arrivent pas. Un mystérieux inconnu continue à planer sur la situation, et l'on recommence une nouvelle année avec les mêmes appréhensions, qui ne se réaliseront peut-être pas davantage, mais qui finiront peut-être aussi par coïncider avec les redoutables possibles du lendemain. Anarchie d'un côté, guerre de l'autre : ce sont là les perspectives de la nouvelle année.

Elle n'a qu'un mois encore cette année 1894 et déjà elle s'annonce sous de sombres auspices. S'il fallait en croire les paroles publiques des chefs d'Etat, il n'y aurait aucun sujet d'alarme ni pour l'ordre ni pour la paix. En cela les réceptions officielles du premier de l'an, dans lesquelles se sont échangés les compliments d'usage, ont été empreintes de cet optimisme de com-

mande qui est devenu de style, depuis que l'on a l'habitude de considérer la force matérielle comme la sauvegarde suffisante des intérêts sociaux, et les combinaisons de la diplomatie comme la meilleure garantie du maintien de la paix générale.

On a pu, cependant, saisir une pensée d'inquiétude dans l'allocution prononcée à Paris par le Président de la République en réponse à la harangue du corps diplomatique prononcée par Mgr Ferrata, nonce du Saint-Siège. Ce n'est pas qu'il ait voulu répandre l'alarme ni en Europe ni en France, mais certaines préoccupations secrètes l'ont trahi, certaines informations peut-être ont influé sur l'expression de sa pensée.

Après avoir dit d'abord qu'il saluait avec confiance l'aurore d'une année nouvelle, qui doit rapprocher la grande famille humaine du but vers lequel tendent les sociétés civilisées, le bien moral du peuple et l'amélioration matérielle de leur existence, M. Carnot a terminé, non sans quelque mélancolie inquiète, en disant : « Notre vœu le plus cher est de voir l'année qui commence confirmer toutes nos espérances de prospérité, bienfait de la paix et de la concorde internationale ». Des vœux de ce genre ne sont souvent que l'expression des craintes que l'on a qu'ils ne se réalisent point.

Le même jour, un acte énergique d'autorité révélait des inquiétudes d'un autre genre, plus immédiates, plus tangibles. Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, le président du Conseil des ministres faisait procéder à Paris et dans les principaux centres de population des départements à des visites domiciliaires et perquisitions chez tous les individus suspects d'anarchisme. Une centaine d'entre eux ont été arrêtés et l'on a saisi un grand nombre de journaux et d'imprimés de propagande.

C'était frapper là un coup de nature à intimider les révolutionnaires et à rassurer les hommes d'ordre. La mesure n'a pas donné tout ce que l'on aurait pu en attendre. Soit manque de renseignements, soit défaut de plan dans l'exécution, l'opération est restée incomplète ; les résultats en ont été insuffisants. Néanmoins l'opinion a été favorablement impressionnée d'un acte de vigueur, elle n'est plus habituée à en voir depuis que les hommes qui se succèdent aux affaires n'y apportent plus d'autre préoccupation que celle de se maintenir en fonction le plus longtemps possible, en gouvernant avec tous les groupes

républicains, en ménageant tous les partis de gauche, y compris les plus avancés.

M. Casimir Périer s'est montré plus homme de gouvernement. Il n'est pas arrivé seulement au pouvoir pour la satisfaction de son ambition ou son avantage personnel, puisqu'il avait commencé obstinément par décliner la mission, que le président de la république avait tout d'abord songé à lui confier, de constituer un nouveau cabinet, après la chute piteuse du ministère Dupuy. Il a fait preuve d'un réel dévouement en acceptant, dans les circonstances présentes, les responsabilités du pouvoir. Il a eu le sentiment, mêlé, sans doute, d'un peu de cette vanité inhérente aux choses humaines, d'un devoir à remplir, en se chargeant du gouvernement du pays, dans un moment où l'audace croissante et les projets avérés du parti anarchique exigeaient avant tout que l'on prît de sévères mesures de répression, pour préserver la société d'attentats violents et sauvegarder l'ordre public.

M. Casimir Périer avait dans ses antécédents de famille des motifs de se dévouer au bien public, et des exemples de la manière de se conduire au pouvoir dans les circonstances critiques.

La situation était fort grave, presque désespérée, pour la monarchie de juillet lorsque, après les scènes du pillage de l'Archevêché de Paris, Casimir Périer, premier du nom, qui a fondé une dynastie de ministres, se chargea de prendre le gouvernement en main. L'homme d'Etat en qui se personnifiait alors la résistance à la révolution et qui apparaissait comme le sauveur de la royauté et de la société, n'avait pas de doctrine, pas de principes, et sa conception gouvernementale, comme on l'a dit, ne dépassait guère l'ordre matériel et la paix. Il eut du moins le mérite de comprendre la situation, et d'y appliquer toute la décision de son esprit, toute la fermeté de son caractère. Il s'était donné, dès le premier jour, pour programme d'assurer la tranquillité de la rue, la paix publique ; il le remplit résolument. Les mesures de vigueur contre les attroupements, contre les fonctionnaires affiliés aux comités révolutionnaires, contre les membres de « l'association pour la défense de la Charte » rétablirent promptement l'autorité et l'ordre, et la pauvre royauté des barricades, si éprouvée à ses débuts, vécut dix sept ans en paix des mesures énergiques prises au début par ce ministre autoritaire contre les partis subversifs.

Dès son arrivée au ministère le petit fils du premier Casimir Périer s'est trouvé, comme son aieul, aux prises avec le parti du désordre, qui aujourd'hui s'appelle le socialisme et l'anarchie. Il n'a point failli à la tâche de le combattre. Les quatre lois qu'il a proposées pour la répression des menées socialistes sont bonnes; les perquisitions qu'il a ordonnées contre les anarchistes, à la suite de l'attentat de Vaillant, ont prouvé qu'il savait agir autant que légiférer. Ces premiers actes ont donné au pays l'idée d'un pouvoir fort. La condamnation à mort de Vaillant en a été la suite. Dans l'affaire Ravachol, le jury avait faibli, n'osant braver les réprésailles du parti anarchiste ; ici, se sentant soutenu par le gouvernement, il a fait son devoir.

En tout cela M. Casimir Périer mérite l'approbation et la reconnaissance des hommes d'ordre. L'audace des anarchistes, et l'emploi redoutable de la dynamite constituent, en effet, un danger nouveau de tous les instants, contre lequel il faut savoir gré au gouvernement de prendre des précautions efficaces. Et derrière ces avant-coureurs de la révolution sociale, qui se livrent à cette terrible propagande par le fait, il y a toute la masse ouvrière, plus ou moins imbue des idées socialistes, tout ce flot de la démagogie qui menace de plus en plus l'ordre établi Le danger est prochain. Il y a aujourd'hui à préserver la société d'une ruine imminente.

Toutefois, le grand péril pour la société ce n'est pas la bombe anarchiste. M. Casimir Périer ne semble avoir vu que celui là. Avant tout, ce sont les mauvaises doctrines qu'il faudrait réprimer, les mauvaises lois qu'il faudrait changer. Là sont les sources directes de l'anarchie, et avec elle de toutes les erreurs, de toutes les passions qui sont cause des bouleversements sociaux.

Que servirait-il, en effet, d'arrêter quelques individus, de prévenir quelques attentats, si on laisse aller les doctrines qui pervertissent les esprits, si l'on maintient les lois qui engendrent l'anarchie morale, si l'on conserve le funeste régime d'athéisme à l'école et dans la politique, qui est un foyer permanent de corruption au sein de la nation ?

M. Casimir Périer n'a point compris ce côté supérieur de la question, puisque dans la Déclaration ministérielle, il a annoncé comme ses prédécesseurs, les Dupuy, les Ribot, les Constans, l'intention de gouverner avec les lois, dites essentielles et intan-

gibles, les lois scolaire et militaire qui sont précisément l'expression la plus complète de ce régime de laïcisation, sous lequel se sont développées si terriblement les théories et les passions anarchistes. Le choix qu'il a fait de ses collègues, pris presque tous dans les rangs de la franc-maçonnerie, trahit une étrange insouciance à cet égard. De quelle efficacité même peuvent être des lois de salut public, comme celles que les Chambres ont votées, aux mains d'un ministre de la justice, comme M. Dubost, et d'un ministre de l'intérieur comme M. Raynal ?

Le premier souci de M. Casimir Périer devrait être de se débarrasser des collègues qui ne peuvent l'aider en rien dans l'œuvre de préservation sociale qu'il semble avoir voulu accomplir en acceptant le pouvoir. Ne serait-il donc pas possible de trouver, même à gauche, des hommes moins engagés dans la secte franc-maçonnique et plus capables de comprendre une politique conservatrice ? Ou M. Casimir Périer n'oserait-il pas s'adjoindre des collègues suspects de modérantisme et de sentiments réactionnaires auprès de la gauche radicale ?

Par son nom, par son attitude, le président du conseil a conquis du premier coup une autorité qui lui permettrait de donner à la politique républicaine une nouvelle direction plus conforme aux vrais intérêts sociaux. Il a vu avec quel empressement les Chambres lui ont accordé les quatre lois de salut public qu'il demandait. Dans la discussion qui a suivi presque immédiatement la rentrée du parlement, sur le projet de conversion de la rente 4 1/2 p. 100, il a pu juger mieux encore de son crédit personnel et de la possibilité pour lui de former, avec la droite, une majorité quasi-conservatrice en dehors de la gauche avancée.

C'est déjà un signe de force pour un chef de gouvernement que de pouvoir entreprendre et mener à bonne fin une opération comme celle-là, qui consiste à substituer entre les mains des porteurs de rente un titre de 3 1/2 pour 100 à un titre de 4 1/2 c'est-à-dire à imposer au rentier la perte d'un quart de son revenu, ou la diminution du capital, s'il opte pour le remboursement au pair, au lieu d'accepter la conversion du titre. Le Parlement n'a pas hésité à approuver le projet. La Chambre des députés n'a même pas pris le temps de nommer une commission spéciale pour l'étude de la question ; pour aller plus vite, elle s'est bornée, à la demande du ministre des finances, à utiliser une com-

mission déjà élue, pour faire ce rapport préalable et la discussion a eu lieu dès le lendemain.

Le bénéfice de l'opération sera d'environ 68 millions annuellement. C'était une jolie économie au budget. Qu'allait-on en faire? Il n'y avait pas de doute que, dans la pensée du gouvernement, cette réduction des dépenses ne dut servir à combler en partie le déficit croissant du budget. Cependant, en bonne finance, une opération de ce genre, qui diminue le revenu d'un grand nombre de rentiers, devrait avoir pour contre partie un allègement correspondant des charges des contribuables.

C'est ce que la gauche socialiste n'a pas manqué de proposer, et en cela, elle servait le véritable intérêt du pays. Un de ses principaux membres, M. Jaurès, s'emparant d'une proposition que la droite avait présentée à la fin de la dernière législature, et au cours de la discussion du budget, a demandé que le produit de la conversion fut affecté au dégrèvement du principal de l'impôt sur la propriété non bâtie, en en réservant le bénéfice aux propriétaires cultivateurs travaillant eux-mêmes leurs domaines. Il obligeait ainsi les précédents signataires de la proposition à s'adjoindre à lui et il associait dans un même vote la droite, le centre et la gauche radicale socialiste. C'était la majorité en faveur de la proposition. Le ministère se trouvait donc atteint dans ses projets, atteint sans l'équilibre du budget, qui devenait impossible sans cette ressource supputée d'avance.

La proposition de M. Jaurès avait été votée dans ses deux parties, la première qui affectait le produit de la conversion au dégrèvement de l'impôt foncier, par 280 voix contre 240, la seconde, qui réservait le bénéfice du dégrèvement aux petits propriétaires ruraux, par 403 contre 70. M. Casimir Périer est alors intervenu et a demandé à la Chambre, dans l'intérêt même de la conversion, d'écarter la proposition tout entière. Il fallait donc que la Chambre, après avoir voté séparément chacune des parties de la proposition, la rejetât dans son ensemble, pour plaire au ministère. M. Casimir Périer lui demandait de se déjuger, séance tenante, sans raison, sans prétexte. Jamais pareille humiliation n'avait été imposée à une assemblée législature, mais il y allait de l'existence du ministère. Le président du Conseil avait posé la question de confiance. La perspective d'une crise ministérielle a brusquement modifié la situation. La Chambre, moins la gauche radicale, s'est résignée à défaire

ce qu'elle avait fait ; elle a repoussé ce qu'elle avait d'abord adopté.

Quelques jours après, dans la question de la protection de l'industrie houllière, le crédit personnel du président du Conseil s'est encore manifesté L'auteur de l'interpellation, M. Georges Graux, avait présenté un ordre du jour exprimant la confiance dans les déclarations du ministre des travaux publics, et l'invitant à favoriser la production nationale par l'abaissement du prix de transport et par la restriction dans les services publics de l'emploi des houilles étrangères. Une majorité semblait acquise à cet ordre du jour, quoique le ministre compétent eut fait observer en raison que l'Etat avec pouvait intervenir en accordant sous forme de tarifs réduits, des subventions aux compagnies houillères, si intéressante que fut cette industrie nationale. Non content de cet ordre du jour. M. Camille Pelletan en avait présenté un autre encore plus accentué, contenant à l'adresse du ministère une invitation tout à fait impérative d'établir des tarifs conformes aux intérêts généraux du pays; et la Chambre allait lui donner raison. Il a fallu encore une fois l'intervention du président du Conseil pour faire adopter de préférence un ordre du jour de conciliation présenté par M. Félix Faure et invitant simplement le gouvernement à s'efforcer d'obtenir pour les houilles et les engrais des tarifs conformes aux intérêts du pays.

Avec son ascendant sur la Chambre, M. Casimir Périer pourrait faire mieux que de sauver la situation ministérielle pour des intérêts budgétaires. Lui serait-il difficile, pour commencer, de suspendre l'application de la nouvelle législation sur la comptabilité des fabriques, contre laquelle les protestations épiscopales viennent de s'élever ? Avant qu'elle ne soit appliquée, il pourrait la laisser tomber en désuétude. Le vaillant évêque de Séez, Mgr Trégaro, a élevé, le premier, la voix pour représenter au ministre des cultes l'illégalité du nouveau règlement de la comptabilité fabricienne, et il lui a annoncé l'intention de ne point la mettre à exécution, Des lettres plus anciennes et également énergiques de L.L. Em. les cardinaux, archevêques de Toulouse et de Paris, de l'archevêque d'Avignon, des évêques de Luçon, de Nancy, de Nevers, de Saint-Dié, du Puy, de Chartres, de nouvelles et éloquentes lettres de Mgr de Cabrières. évêque de Montpellier, et de Mgr Isoard, évêque d'Annecy ; un

appel adressé au Saint-Siège par l'intermédiaire de la nonciature par le vénéré archevêque de Rennes, des protestations aussi démonstratives que fermes d'un bon nombre de conseils de fabriques, mettent la nouvelle législation en échec.

Rien ne serait plus facile au gouvernement que de tenir compte d'une opposition aussi fondée, en laissant de côté un règlement qui n'est pas moins applicable qu'illégal. Qu'il s'inspire des sentiments d'équité et de paix qui devraient être les siens et qu'il laisse les fabriques s'administrer elles-mêmes comme par le passé. Avec un peu de décision et de fermeté il saura facilement imposer ses vues aux groupes sectaires du Parlement qui voudraient faire servir le décret abusif du Conseil d'Etat et l'instruction ministérielle qui l'a suivi à la continuation de la persécution religieuse.

En cela, il ne rencontrera pas non plus de difficultés du côté de l'opinion. Des élections viennent d'avoir lieu pour le renouvellement triennal du Sénat et quelques-unes aussi pour remplir les vacances de la Chambre des députés. Si elles ont généralement tourné au profit de la République ; si la droite conservatrice et monarchiste du Sénat y a perdu huit sièges, deux dans l'Aveyron, un dans le Calvados, deux dans la Charente, et trois dans le Finistère ; si M. Floquet, rejeté comme indigne par le suffrage universel, à cause de ses malversations panamistes, est rentré en faveur auprès du suffrage restreint ; si dans les élections législatives, à côté de M. de Mun, renvoyé à la Chambre des députés par l'arrondissement de Morlaix, l'honorable baron Piérard a perdu, à une minorité de 32 voix seulement, son siège dans l'arrondissement de Fécamp ; si, en un mot, le régime républicain peut se prévaloir de cette nouvelle manifestation électorale, rien n'indique, dans la plupart des cas, la volonté des électeurs, et par conséquent celle du pays, de voir les pouvoirs publics prolonger la guerre religieuse. Il y a même un désir général d'apaisement dont le ministère le plus dépendant de la majorité pourrait s'autoriser pour en finir avec une politique de haine et de divisions. Les circonstances extérieures elles-mêmes commandent la paix et l'union dans le pays. Il n'y a qu'à regarder en ce moment l'Italie et l'Allemagne.

Les événements d'Italie sont déjà bien différents des prévisions optimistes du roi Humbert aux réceptions officielles du jour de l'an. Parlant des difficultés présentes de la Péninsule

et surtout de la Sicile, le souverain déclarait qu'il comptait, pour les surmonter, sur l'union de tous les partis, ajoutant qu'il l'espérait d'autant plus que «1894 se présente avec les plus grandes assurances de paix extérieure, ce qui facilitera la solution de nos questions intérieures. »

Ce qu'il en sera de la paix extérieure, le roi Humbert le sait peut-être mieux que personne, à l'heure actuelle. Il voit aussi ce qu'il en est de l'union de tous les partis.

L'insurrection continue en Sicile. En dépit de l'état du siège et des mesures rigoureuses du général Morra qui dissout les *fasci*, arrête leurs présidents, interdit les rassemblements, le mouvement populaire grandit. Sur tous les points débiles, on attaque les autorités civiles et la troupe, on brûle les registres fiscaux, les maisons municipales, les postes de police. Le sang a coulé en plusieurs endroits ; les esprits sont de plus en plus surexcités. C'est au cri de : *A bas les impôts* ! que la Sicile s'est soulevée. L'agitation révolutionnaire a gagné l'Italie tout entière. A Rome et à Naples il y a eu des émeutes ; dans plusieurs autres villes des désordres ont éclaté. La situation générale est grave. Elle se complique des embarras financiers du gouvernement. La Banque générale de Rome, la seule qui eût survécu au *Krack* des Banques, a dû demander un délai pour faire face à des engagements. La banqueroute menace le royaume italien.

Au milieu de ces conjonctures également graves pour la monarchie de Savoie et l'unité italienne, M. Crispi, rappelé au pouvoir comme le dernier ministre possible, a fait, d'accord avec le roi, ou peut-être contre lui, un coup d'Etat ; il s'est adjugé la dictature, en prorogeant, dès leur ouverture, la Chambre au 20 février. Et ce n'est peut-être là que le prélude d'un ajournement indéfini. Le régime parlementaire n'existe plus que de nom. Du même coup, Crispi a annulé l'autorité du roi et celle du Parlement. On se demande, à l'heure actuelle, si le vieux révolutionnaire opère pour le compte de la monarchie de Savoie ou pour lui-même.

Coup d'Etat ou complot, sa dictature couvre vraisemblablement des visées personnelles. La République gagne chaque jour du terrain en Italie. D'un autre côté, il existe un parti qui fait aussi de grands progrès et qui voudrait substituer à l'unité italienne actuelle le système fédératif comme en Suisse. Quelle sera l'attitude de M. Crispi à l'égard de ce nouveau mou-

vement d'opinion ? Restera-t-il le mandataire de la Triple Alliance pour le compte de la maison de Savoie, ou se fera-t-il l'homme de l'évolution républicaine et fédérative ?

En tout cas, le monde catholique est grandement intéressé à ce qui se passe en ce moment en Italie. Le sort de Rome, de la papauté est en cause. A travers les graves éventualités qui menacent le Vatican lui-même, Léon XIII semble espérer que la crise actuelle tournera au triomphe de la religion en Italie et à l'avantage de la papauté. Tel est le sens que l'on a attaché à ses paroles, lorsqu'en répondant aux vœux de bonne année des officiers pontificaux, il les a engagés à persévérer « parce que le temps viendra où l'Église retrouvera son ancienne splendeur même en Italie, temps que verront peut-être les hommes d'aujourd'hui. Puissent les espérances du vicaire de Jésus-Christ se réaliser bientôt !

En même temps que M. Crispi, en Italie, s'emparait de la dictature, l'empereur d'Allemagne, par une résolution inattendue, rappelait M. de Bismarck à Berlin.

En Allemagne, comme en Italie, la situation est difficile. Des deux côtés le militarisme a créé un état de choses qui devient une cause d'embarras et de troubles toujours croissants. Les populations se lassent et les gouvernements sont aux abois. Dans l'empire germanique, l'application de la nouvelle loi militaire suscite plus de difficultés encore que le vote lui-même de cette loi. Après avoir voté le projet impérial sur l'augmentation des effectifs de l'armée, le Reichstag est obliger de voter aussi les impôts nouveaux, destinés à faire face à l'accroissement des dépenses militaires, et ces impôts qui frappent surtout le tabac et le vin, qui atteignent les habitudes populaires en même temps que l'industrie nationale, rencontrent une vive opposition au sein de la nation et dans le Parlement. Ils ajoutent un mécontentement, qui est déjà grand dans les diverses parties de l'Empire ; ils donnent un nouveau prétexte au mouvement séparatiste qui commence déjà à se manifester dans les Etats du Sud, Le Reichstag hésite devant l'impopularité des impôts nouveaux.

Les avances faites au centre, les satisfactions qui lui sont données par l'acquiescement du gouvernement à la rentrée des ordres religieux, et, en particulier, des Jésuites, qui jusqu'alors avaient été exceptés des dispositions favorables aux autres ins-

tituts, les dissidences même qui se sont malheureusement produites dans ce groupe et qui inclinent davantage la fraction aristocratique et féodale vers le pouvoir, tout cela ne suffit pas encore à assurer au gouvernement une majorité dans le Parlement d'empire. Il a besoin pour le vote des impôts, pour l'assiette de sa politique, du concours assuré du groupe libéral et progressiste dont M. de Bismarck est resté, dans sa retraite de Friedrichsruhe, l'inspirateur et le chef.

C'est sans doute une des raisons pour lesquelles l'empereur Guillaume s'est décidé à rappeler l'ex-chancelier ; mais elle n'eut pas suffi, selon toute apparence, à déterminer le jeune souverain à une démarche, aussi humiliante pour son amour-propre, envers l'ancien ministre qu'il avait congédié si brutalement. Une raison plus grave encore a dû influer sur la résolution soudaine de l'empereur.

Personne ne s'attendait à cette rentrée en faveur du vieux chancelier; rien ne l'annonçait et les difficultés parlementaires ne l'expliquent pas suffisamment. Il a fallu un incident subit, quelque considération déterminante d'une gravité particulière pour inspirer à l'empereur Guillaume un acte qui a dû tant lui coûter.

Tout semble indiquer qu'il y a un lien immédiat entre les affaires d'Italie et la réintégration de M. de Bismarck dans les bonnes grâces de son souverain. L'Italie est à bout : la dynastie royale est menacée. La misère et la révolution conspirent à la porte du royaume de Victor Emmanuel. Une crise peut éclater aussi bien dans le Parlement que dans la rue. Le roi Humbert, en ce moment, joue son trône, l'Italie son existence.

On conçoit avec quelle anxiété la cour de Berlin assiste à cette lutte suprême. Pour l'Allemagne il y va du sort de la Triple-Alliance. Un message alarmant, un cri d'appel a dû venir de Rome à Berlin pour décider l'empereur Guillaume à recourir lui-même au seul homme qui put être le sauveur de l'Italie et de l'Allemagne. La chute de la maison de Savoie, l'installation à Rome d'un gouvernement révolutionnaire avec la pespective d'une République fédérative auraient de telles conséquences pour l'Allemagne et l'Autriche que ces deux puissances, et la première surtout, devraient plutôt recourir à une intervention armée que de laisser s'accomplir des événements qui seraient la fin de la Triple-Alliance et le renversement de la politique qui sert de base aux deux empires du centre.

Frappé de disgrâce, M. de Bismarck avait dit en quittant le pouvoir « l'empereur me reverra. » Et c'est vers lui, en effet, que Guillaume s'est tourné à l'heure critique. Le jour de son trente-cinquième anniversaire de naissance était une occasion favorable pour la réconciliation devenue nécessaire. Le souverain a fait mander, pour ce jour de fête, l'ex-chancelier au palais impérial, et il a choisi pour messager le fils du maréchal de Moltke comme pour faciliter le réconciliation et, en même temps, lui donner sa vraie signification dans le rapprochement des deux noms, celui du ministre et celui du soldat, qui personnifient la création de l'empire allemand.

Et M. de Bismarck, à la sollicitation de son souverain, est sorti de sa retraite. Il est venu à Berlin. Son retour a été triomphal. Ce n'était pas seulement l'ancien ministre qui rentrait en faveur, c'était dans l'idée du peuple et d'après le caractère des ovations enthousiastes dont il a été l'objet, l'homme d'État nécessaire qui venait reprendre, sinon son ancien poste, du moins la haute direction des affaires ; c'était le fondateur de l'empire qui réapparaissait comme son sauveur suprême.

Le soir même de sa rentrée à Berlin, M. de Bismarck est revenu par discrétion ou par habileté, à Friedrichsrühe. Il n'en est pas moins maintenant le vrai chancelier de l'empire, le vrai maître du gouvernement. Ce sera lui l'homme du conseil et de l'action. Ce qu'il décidera c'est ce qui se fera. Les circonstances de sa réconciliation avec l'empereur Guillaume font présager les plus graves événements. Avec le ministre Crispi il avait créé la Triple-Alliance ; l'état actuel de l'Italie compromet sa politique, menace son œuvre : que fera-t-il pour sauver l'un et l'autre ?

Désormais, semble-t-il, le sort de l'Europe se trouve livré de nouveau aux volontés de M. de Bismarck. Il est vrai que les événements eux-mêmes commanderont à ses décisions. L'Italie est entrée dans une phase politique, d'où les plus graves conséquences peuvent sortir. D'un jour à l'autre elle peut être poussée à chercher dans la guerre une issue à la banqueroute et à la révolution. Ce jour-là, les craintes, si longtemps suspendues sur l'Europe, se réaliseraient terriblement.

Une autre coïncidence que celle du coup d'État de M. Crispi et de la rentrée en faveur de M. de Bismarck, n'est peut-être pas moins significative pour les yeux habitués à regarder les

événements au point de vue surnaturel. Le lendemain du jour où M. de Bismarck était reçu en triomphe à Berlin, la Vierge libératrice de la France, l'héroïque pucelle d'Orléans, recevait de l'Eglise le titre d'honneur de vénérable ; sa cause de canonisation était solennellement introduite en cour de Rome par une décision unanime de la Congrégation des Rites. Il semble qu'il y a là une attention particulière de la Providence envers la France, une sorte de promesse que la vieille nation catholique, si miraculeusement sauvée par Jeanne d'Arc de la domination anglaise, recevra encore le secours du ciel dans les dangers dont la Triple-Alliance la menace.

Du reste, ce qui permet d'espérer dans les destinées de la France, c'est que, malgré ses torts actuels envers l'Eglise, malgré l'apostasie publique de son gouvernement, la Providence continue à bénir sa mission extérieure de civilisation.

Ses expéditions de Tunisie, du Tonkin, du Dahomey on réussi, et voilà que ses troupes africaines, par une marche hardie en avant, sont arrivées à Tombouctou, la cité mystérieuse du désert, étendant ainsi, en même temps que l'empire de ses armes et de sa colonisation, le champ de l'évangélisation de l'Afrique barbare.

La crise intérieure provoquée en Hongrie par la politique confessionnelle du ministère Wekerlé semble devoir heureusement tourner contre son auteur. Les projets de loi antichrétiens élaborés par ce triste cabinet libéral, sous l'influence de la franc-maçonnerie et de la juiverie financière et surtout le projet sur le mariage civil obligatoire, rencontrent l'opposition ouverte du clergé et des catholiques. Ils ont réveillé dans le peuple hongrois le sentiment religieux que l'on croyait affaibli ou indifférent. Contre cette invasion de l'esprit antichrétien dans la législation des pays l'épiscopat hongrois tout entier a protesté par une admirable lettre collective qui a été lue dans toutes les églises du royaume, le jour de l'Epiphanie. « Rassemsemblez-vous autour de vos pasteurs, y disaient-ils aux fidèles, afin que n'ayant qu'un cœur et qu'une âme, nous défendions ensemble notre foi, les droits de notre Eglise et notre liberté de conscience. Souvenez-vous que l'enseignement sacré du Christ ne doit pas se restreindre au for intérieur et à la pratique privée. Ces enseignements, vous devez les faire valoir dans la vie publique, dans l'exercice et dans l'accomplissement de vos droits

et de vos devoirs de citoyen, et vous devez, avec une résolution virile, vous abstenir de tout ce qui est en contradiction avec ces devoirs sacrés. »

Cet éloquent appel de l'épiscopat a été entendu. Une grandiose manifestation contre les lois d'oppression religieuse a répondu à la voix des pasteurs. Un congrès catholique, comme la Hongrie n'en avait jamais vu, s'est tenu le 16 janvier à Buda-Pesth. A cette diète nationale catholique toutes les députations du royaume, bannières en tête, étaient représentées ; toutes les cloches de la ville ont sonné ; le saint-Sacrement a été exposé dans toutes les églises. Les quatre archevêques et les vingt évêques, tous les catholiques notables de la Hongrie étaient présents. Les discours ont été l'expression la plus noble, la plus énergique des sentiments de foi et de patriotisme de ce peuple hongrois capable de se lever ainsi pour défendre en même temps la patrie et la religion, l'une et l'autre menacées par une politique de sectaires juifs et francs-maçons.

Le cardinal Vazavy, primat de l'Eglise de Hongrie, a ouvert le Congrès par une de ces admirables allocutions à l'antique, courte, grave et forte comme les parlements modernes n'en entendent plus. Et plus magnifique encore a été le discours de clôture prononcé par le comte Ferdinand Zichy au milieu d'un enthousiasme et d'une émotion qui ont ajouté encore au caractère des paroles. « Aujourd'hui, s'est écrié l'orateur, plusieurs fois interrompu par ses propres larmes et par celles de toute l'assistance, aujourd'hui le catholicisme se sent menacé en Hongrie, voilà pourquoi il s'attache d'autant plus à l'Eglise et il se rappelle qu'il vaut mieux obéir aux lois de Dieu qu'aux lois humaines, et que le chef de l'Eglise a reçu le privilège de l'infaillibilité pour nous guider. Mais en même temps nous avons tous conscience d'aimer notre patrie, d'être de fidèles et loyaux sujets de notre roi. Et parce que nous aimons notre pays et notre roi, nous voulons leur salut comme le nôtre...

« Je n'ai point de crainte pour ma foi, pour ma religion, pour l'Eglise catholique. Dieu a établi l'Eglise pour l'éternité. Il nous a donné aussi un gage de son immortalité, car il est toujours au milieu de nous dans le Sacrement de l'autel. Nous pouvons continuellement nous unir à lui. Dans cette union nous puisons notre force, et l'épiscopat n'a pas en vain ordonné l'exposition du Saint-Sacrement en ces jours critiques. Lui, le

Maître est parmi nous, l'Eglise et le catholicisme ne peuvent être détruits. »

Quant à l'objet spécial du Congrès, sur le point du mariage civil en discussion devant le Parlement hongrois, l'orateur a fait cette ferme déclaration :

« Nous ne voulons pas d'un mariage qui n'est point conclu à l'Eglise, par lequel n'est pas appelée la bénédiction de Dieu. Nous voulons conserver à la patrie cette base religieuse qui est en même temps le fondement de la liberté, qui est la condition *sine qua non* de notre développement constitutionnel. Nous sommes pleins d'inquiétude pour nos plus précieux trésors, pour notre foi, pour la morale, pour l'Etat, pour la patrie, pour le roi. Nous nous séparerons d'ici avec la ferme résolution de défendre notre pays contre ceux qui prétendent lui ravir sa religion. »

De telles paroles sont des actes. L'impression produite au dehors par le Congrès catholique de Buda-Pesth a été telle que la presse judœo-maçonnique elle-même en est maintenant à douter du succès des projets anti-religieux du cabinet Weckerlé. En même temps que les catholiques s'affirment, les libéraux se désagrègent. L'expression du sentiment national à l'égard des attentats que prépare un gouvernement inféodé au libéralisme sectaire se fait jour avec une telle énergie qu'il est douteux maintenant que le ministère obtienne une majorité pour ses projets au Parlement, malgré l'appui des Francs-maçons et et des Juifs, malgré la faiblesse de l'empereur. Et alors, c'est lui qui sera obligé de se retirer devant l'opposition catholique et de faire place à un cabinet plus en rapport avec le sentiment vrai de la nation.

ARTHUR LOTH

Imp. MAZEREAU. — Tours. — E. SOUDÉE, Successeur.

L'UNIVERSALITÉ DU CHRISTIANISME

(*suite*)

Nos lecteurs se rappellent en quoi consiste ce que nous avons nommé, après M. Kuenen, l'universalisme de la religion révélée : les éléments essentiels qui la composent conviennent au genre humain tout entier. Cela ne veut point dire que tous les individus, ni même toutes les nations, acceptent d'un commun accord cette religion et en fassent la loi de leur vie. Peuples et individus demeurent libres de lui résister. Dieu respecte leur liberté jusque dans ses égarements. Ils peuvent arrêter au moins temporairement les progrès de l'œuvre providentielle, et, pour que le Christianisme reprenne sa marche en avant, il faudra l'une de ces poussées mystérieuses qui mènent le monde à l'achèvement de ses destinées, en dépit de toutes les résistances.

L'universalisme intrinsèque du Christianisme peut donc fort bien ne point produire, d'ici à de longs siècles, cette universalité de fait qui en serait comme l'heureuse réalisation et le couronnement si désirable. Cependant il faut que le mouvement de conversion, commencé au début de notre ère, aboutisse à des résultats dont nous avons assayé de mesurer l'étendue dans notre dernier article. Le Christianisme doit réunir un jour la plupart des nations dans une foi commune, et alors il aura conquis cette universalité morale et, en quelque sorte, approximative, la seule que l'on puisse désirer, la seule surtout que l'on ait le droit d'attendre, car elle sera la très complète exécution des promesses du Rédempteur.

(1) Voir la *Revue du monde catholique*, 1er aout et 1er décembre 1893.

Telle est la théorie universaliste, qui ressort de nos Évangiles. Les dix-neuf siècles déjà écoulés lui apportent-ils une certaine confirmation, un commencement de preuve ? car on ne saurait exiger davantage.

Les rationalistes le nient, et ils font valoir contre nous un argument qui a beaucoup trop impressionné un assez grand nombre d'esprits. A les en croire, le Christianisme ne s'est fortement et définitivement constitué que dans les régions autrefois soumises à l'influence gréco-latine, et encore il doit ces conquêtes à des causes toutes naturelles : l'unité de l'empire romain, la facilité de communications entre toutes les parties de cet empire ; la lassitude universelle des esprits, un besoin de croyances quelconques pour combler les vides creusés par le scepticisme philosophique, une culture intellectuelle très avancée qui avait adouci les mœurs. Mais sitôt que le Christianisme s'est heurté à des peuples constitués différemment, son mouvement de propagande s'est arrêté.

Il est très probable que jamais il ne parviendra à triompher de certaines oppositions ethnographiques. On est donc amené à voir en lui une religion plus que nationale, il est vrai, mais point du tout universaliste. Bien que greffé sur une tige sémitique, le Christianisme est devenu la religion de la race Aryenne, si étendue, si diversifiée dans ses multiples ramifications. Ces faits ne prouvent point son universalité, dans le sens complet de ce mot.

Telle est l'objection historique la plus considérable que nous ayons rencontrée contre notre thèse.

Afin de mettre plus d'ordre et de clarté dans notre réponse, commençons par distinguer trois périodes dans l'histoire du Christianisme, au point de vue qui nous occupe : une période de conquête qui se prolonge jusqu'à Charlemagne et au delà ; une période de consolidation qui comprend tout le moyen-âge ; une période d'agitation et de luttes depuis la réforme.

I

De Jésus-Christ à Charlemagne, le Christianisme conquit deux mondes très différents, tout à fait opposés : le monde civi-

lisé et le monde barbare, l'empire gréco-romain et les innombrables tribus qui l'envahirent.

Nos lecteurs savent comment l'Evangile s'empara du vaste empire qui s'étendait presque de l'Euphrate à l'Atlantique, du Rhin et du Danube au Sahara. Les communautés chrétiennes se constituèrent fortement dans les grands centres orientaux, à Antioche, à Jérusalem, à Alexandrie ; dans les villes commerçantes de l'Asie-Mineure, Smyrne, Ephèse et les autres ; dans les cités si célèbres de la Grèce, Athènes, Corinthe ; au sein des régions plus âpres de la Macédoine et de l'ancienne Thrace ; à Rome enfin d'où il envahit tout l'occident. Nous pouvons affirmer sans crainte que cette première et rapide extension démontre jusqu'à l'évidence que le Christianisme est fait pour l'univers entier, et qu'il renferme dans son sein assez de lumières et de forces divines pour en éclairer et en régénérer toutes les parties.

Il est incontestable que l'unité de l'empire était une préparation très directe à sa conversion. Bossuet a mis dans tout son jour ce plan de la Providence. Les grandes voies romaines, la fréquence, la facilité et la rapidité relative des relations, la communauté de langage favorisèrent beaucoup la prédication de l'Évangile. Cependant, la fusion entre les peuples, dont l'empire se composait, était moins complète que nous l'imaginons peut-être. Je crains un peu que nous ne transposions, involontairement et par une sorte d'habitude d'esprit, les mœurs unitaires de la France actuelle dans des temps et des pays qui ne connurent rien de semblable.

Les contrastes ethnographiques entre les différentes provinces de l'empire romain demeurèrent toujours très accusés. L'asiatique ne ressemblait point au grec, ni celui-ci au romain. Les Gaulois, divisés en tribus innombrables, n'avaient guère d'affinité avec leurs vainqueurs. Toutes ces peuplades, quoique courbées sous une commune servitude, gardaient leurs coutumes, leurs mœurs, leurs croyances religieuses et surtout les habitudes qui naissent de ces croyances. L'Europe actuelle a certainement plus d'uniformité que l'empire gréco-romain à l'avènement de Jésus-Christ, et elle le doit, en grande partie, au Christianisme lui-même. Et, cependant, est-ce que l'Italien ressemble beaucoup à l'Anglais, l'Espagnol, à l'Allemand, le Français aux peuples qui touchent ses frontières ? Y a-t-il entre les nations une telle identité de goûts, d'appréciations et de

de jugements, qu'il suffirait d'introduire chez l'une d'elles un système quelconque de doctrines, pour qu'il soit accepté de toutes les autres? N'est-ce pas tout le contraire qui se produit assez souvent?

Et l'on s'imagine que le Christianisme n'eut qu'à s'emparer des principales villes impériales pour dominer tout le reste du pays! Mais la langue latine n'était guère parlée, dans la plupart des provinces, que par le monde, assez nombreux il est vrai, des fonctionnaires, des commerçants et des lettrés. Ces derniers étaient à peu près les seuls à connaître le grec, en dehors de la Grèce proprement dite, de l'Asie Mineure, des îles méditerranéennes et de l'Italie méridionale. Des frontières calédoniennes à l'ancienne Mésopotamie, cent idiomes très différents formaient autant de barrières que durent franchir les hérauts de l'Évangile. En dépit des plus atroces persécutions, le Christianisme ne mit pas cinq siècles à triompher de tous ces obstacles, et à conquérir les peuples les plus opposés par leur origine, leurs mœurs, leurs aspirations et leurs tendances.

La religion qui, sans rien changer à ce qu'elle a d'essentiel, je veux dire à son dogme, à sa morale aux points fondamentaux de sa discipline, s'est infiltrée dans l'esprit, le cœur et jusque dans les moëlles du Breton, du Celte, du Gaulois, du Romain, du Grec, de l'Asiatique, de l'Egyptien et de cent autres peuplades, cette religion a fait preuve d'universalisme. Elle s'est heurtée dès lors à toutes les contradictions, à tous les obstacles possibles. Sous ce rapport surtout, il est permis d'affirmer qu'elle ne rencontrera rien de nouveau sous le soleil. La démonstration de son universalisme est achevée, et tous les esprits justes l'estimeront convaincante.

Cette démonstration grandira en évidence, si l'on veut bien se rappeler que le christianisme n'était point encore totalement maître de l'empire lorsque, aux extrêmes frontières, apparurent des conquérants redoutables. Francs, Goths, Ostrogoths, Wisigoths, Gétules, Vandales, Huns venaient réclamer leur part des dépouilles de l'empire lui-même et ils ne tardèrent point à s'établir en maîtres dans ses plus riches provinces. Qui marcha au devant de ces barbares, fort étrangers à la culture greco-romaine pour les adoucir et les civiliser? les proconsuls avec le prestige de la Rome antique? Ils eussent été impuissants. Nos évêques portant au front, pour la plupart, l'auréole de la sainteté, et

dans les mains, l'Evangile de Jésus-Christ, tentèrent avec succès ce que tous les proconsuls n'auraient point osé. Et s'ils triomphèrent des barbares, ce ne fut point en leur prêchant la culture gréco-romaine, mais la loi plus efficace du rédempteur. Cette culture ne fut acceptée par les envahisseurs que bien plus tard, lorsqu'elle eût été elle-même imprégnée de Christianisme. Ce qui est sorti de ce mélange ne ressemble guère à la civilisation qui fleurit d'Auguste à Dioclétien ; cela s'appelle la civilisation chrétienne.

Au reste, les barbares étaient trop nombreux pour camper ensemble sur le sol de l'empire ; les derniers venus demeurèrent par delà le Rhin et le Danube, et couvrirent toute la partie septentrionale de l'Europe. On ne dira pas que la culture romaine contribua à les adoucir, elle leur fut toujours étrangère. Les langues du nord de l'Europe, aujourd'hui parfaitement formées, ne gardent presque aucune trace de l'influence latine et grecque. C'est là l'une des différences essentielles que la philologie comparée remarque entre les idiomes anglo-saxons, allemands, finnois, slaves, scandinaves et les langues néo-latines. Le Christianisme n'en a pas moins pénétré par delà le Rhin et le Danube, aussi bien que partout ailleurs. Il y est demeuré florissant pendant des siècles.

Avant que Luther n'eut brisé le faisceau catholique, l'Europe septentrionale, à l'exception de la Russie entraînée déjà dans le misérable schisme de Byzance, était aussi profondément chrétienne que les races latines elles-mêmes.

En réalité, toute les divergences et les oppositions ethnographiques ne comptent guère dans l'histoire des conquêtes de notre religion, et c'est ce qui me démontre son universalité.

II

Le moyen-âge fut une époque de consolidation intérieure et de luttes défensives plus que de conquêtes. Nos lecteurs en connaissent le motif. L'Islam s'était étendu sur toute l'Asie antérieure et le nord de l'Afrique, pour déborder ensuite sur l'Europe, envahir l'Espagne, la Gaule elle-même, menacer l'Italie l'Autriche-Hongrie, et s'établir enfin dans la péninsule Hellé-

nique et l'ancienne Macédoine jusqu'aux Balcans et plus tard jusqu'au Danube.

Notre dessein, nous l'avons dit, n'était pas de faire entrer l'Islam dans cette étude rapide des religions universalistes. Nous sommes cependant contraint d'en dire quelque chose, puisque nous le rencontrons ici comme l'obstacle principal à l'extension du Christianisme lui-même. Quelques écrivains considèrent l'Islam comme une branche détachée du tronc chrétien, une sorte d'hérésie plus radicale que toutes les autres.

Cette conception nous semble inexacte ; non point sans doute que Mahomet n'ait rien emprunté à l'Evangile; mais prise, en ce qu'elle a d'essentiel, sa religion n'est qu'une déformation de l'ancien Mosaïsme, adaptée au génie et aux mœurs des Arabes. Telles sont ces notions plus ou moins exactes de l'unité de Dieu et de ses attributs, de la nature de l'âme et de son immortalité. J'ai dit ces notions plus ou moins exactes, car en réalité l'Islam a altéré l'idée de la Providence, en exagérant son action au détriment de la liberté humaine. Le dogme du fatalisme est le résultat de cette altération. Le sectateur de Mahomet se croit subjugué par une puissance supérieure qui a tout réglé dans sa vie, et a déterminé à l'avance son sort, même ici-bas, sans tenir aucun compte de ses efforts, impuissants ou victorieux selon leur harmonie ou leur désaccord avec un destin aussi aveugle et aussi brutal que celui des Païens. Le fatalisme engendre nécessairement le fanatisme. Sitôt que le musulman s'est persuadé que le Dieu, dont Mohamed est le prophète, veut de lui quelque chose, il se rue vers le but qu'il croit entrevoir, à travers tous les périls ; il le poursuit par tous les moyens, même les plus scélérats. Pour atteindre ce but, tous les crimes sont, non seulement permis, mais commandés. Cela explique en partie l'intrépidité du mahométan sur les champs de bataille, et les victoires qu'il a trop souvent remportées.

En dépit des vertus morales recommandées par le Coran, les passions mauvaises devaient nécessairement prendre, au sein de cette religion, une prépondérance trop effective. Les instincts charnels grandissent, en effet, dans l'exacte mesure où la liberté morale diminue. Arrivés à un certain degré d'exaltation, ils sont considérés, eux aussi, comme une force fatale et divine. Le devoir est d'y céder. De là est venue cette dépravation consacrée

par le Coran. Mohamed, le grand prophète, en donna le premier l'exemple.

Sept siècles bientôt après Jésus-Christ, les austères vertus domestiques, préconisées par l'Evangile, étaient méconnues par une religion qui prétendait faire la synthèse de toutes les autres et prendre, dans les plus parfaites, ce qu'il y avait de meilleur. L'Islam rétrogradait vers une polygamie, différente de celle des anciens patriarches, qu'expliquaient, du moins en partie, des nécessités sociales fort étrangères aux tribus arabes du septième siècle.

L'Islam, ainsi constitué, devait se heurter bientôt aux nations chrétiennes, non point dans une lutte à proprement parler religieuse, ni même intellectuelle, mais brutale, matérielle, ou simplement politique. La recherche de la vérité n'y joua aucun rôle ; le cimeterre se chargea de la remplacer. Le fanatisme musulman ne discute pas, il abat son adversaire, le garotte, ou, quand il n'y peut réussir, il l'assassine. Le recours à la violence, consacré par le Coran et les traditions séculaires, rend l'Islam bien plus réfractaire à toute propagande religieuse que les nations polythéistes. Son grand malheur est la confusion des deux pouvoirs, religieux et politique. Mohamed était à la fois prophète, souverain absolu, chef d'armées, juge, etc. ; il cumulait toutes les charges. Et surtout les deux glaives, spirituel et temporel, comme l'on disait au moyen-âge, étaient dans sa main.

Le dualisme religieux et politique, qui a été le grand facteur de toutes les civilisations occidentales, en sauvegardant la liberté des âmes, répugne à l'esprit de l'Islam. Ces confréries qui se montrent, particulièrement en Arabie et en Afrique, opposées aux autorités officielles de Byzance, ne contredisent en rien cette appréciation. Elles-mêmes sont à la fois politiques et religieuses, plus politiques que religieuses ; la violence ne leur répugne point. On les a vues plus promptes aux massacres des chrétiens que ne l'étaient les anciens janissaires. Les sultans seront désormais moins à craindre que les mahdis.

Au point de vue qui nous occupe, l'Extrême-Orient a été plus favorisé que les pays soumis à l'Islamisme. En Chine, par exemple, l'empereur est bien le « fils du ciel » et le souverain prêtre, chargé d'offrir les grands sacrifices prescrits par Confucius (1). Les mandarins, selon leurs degrés hiérarchiques

(1) Voir Mgr de Harlez : les *Religions de la Chine*.

président des cérémonies analogues dans les provinces. Cependant, à différentes époques, des influences religieuses, étrangères au Confucianisme, ont pénétré les populations chinoises, sans se mettre sous la dépendance trop absolue des chefs politiques. Parfois même elles ont été en lutte avec eux et ont subi la persécution ; je veux parler ici du Bouddhisme et du Taoïsme. Dans l'Inde, la caste des guerriers ou kshatryas, s'est trouvée en opposition d'intérêt avec les Brahmanes. Ces heureuses rivalités ont ralenti le complet asservissement des âmes.

C'est là, à mon avis, la cause principale pour laquelle l'Islamisme, intrinsèquement supérieur aux cultes orientaux, a cependant produit une civilisation inférieure à celle des Chinois. Les régions européennes ou asiatiques, soumises à l'Islam, qui sembleraient l'emporter encore sur le céleste empire, le doivent aux influences chrétiennes dont elles sont pénétrées.

Est-il besoin de faire remarquer que les anciennes conquêtes de ce fanatisme musulman, qui se réveille çà et là, n'eurent jamais aucun caractère moral. En d'autres termes, le mahométisme asservit mais ne convertit pas ; il dompte les corps mais ne gagne pas les âmes, surtout quand elles ont été touchées par quelques rayons de la vérité évangélique. Ainsi il a asservi et paralysé ces pauvres églises grecques, dont la foi était déjà si profondément entamée par les vieilles hérésies de Nestorius et d'Eutychès, et surtout par le schisme de Photius ; mais il ne les a point gagnées à la doctrine de Mahomet. Elles subsistent toujours dans leur rigide et froide immobilité.

Pour terminer ces appréciations, nécessairement incomplètes, ajoutons que les dithyrambes en l'honneur de la civilisation musulmane, qui devança celle de l'Occident, tombent absolument à faux. Le mouvement intellectuel qui commença sous Haroun-Al-Raschid n'est, à aucun degré, le fruit de l'Islam. La devise de celui-ci a été formulée par Omar, ordonnant d'incendier la bibliothèque d'Alexandrie. Ces livres contiennent autre chose que le Coran ; ou bien ils ne font que répéter ce qui y est écrit, dans le premier cas ils sont dangereux ; dans le second ils sont inutiles. Qu'ils soient brûlés. Très heureusement en dépit d'Omar et du Coran, l'esprit humain poursuit partout un labeur que rien n'arrête. N'avait-il pas du reste, pour le stimuler, dans ce monde hellénique déjà soumis à l'Islam, tous ces centres scientifiques créés par la philosophie et les lettres grecques ?

Alexandrie demeurait encore le principal foyer du Néo-Platonisme. C'est de là que partit le mouvement intellectuel qui se propagea sur tout le littoral africain, et jusque dans l'Espagne musulmane.

Ce mouvement ne profita guère à l'Islamisme. Les nombreux commentaires entrepris sur le Coran ne remédièrent point à la pauvreté de sa dogmatique. Le résultat le plus considérable peut-être de toute cette agitation fut de provoquer, par contre coup, dans l'occident catholique, des efforts intellectuels très sérieux.

La formation de notre scolastique est due, en grande partie, à la philosophie aristotélicienne, très en honneur chez les Musulmans d'Espagne. Les Juifs répandus dans tout l'Occident, et particulièrement en France, y importèrent ce péripatétisme arabe. Nous n'en voudrions pour preuve que les discussions qui s'élevèrent entre les rabbins de Montpellier et ceux de Narbonne, à propos des doctrines de Maimonide, le disciple le plus illustre d'Averrhoès, et la condamnation de l'Averrhoisme, par l'université de Paris en 1240. Saint Thomas s'empara victorieusement de l'engin dialectique, avec lequel on voulait battre en brèche la religion révélée, et le fit très habilement servir à la défense de cette même religion.

La meilleure preuve que l'Islam n'est pour rien dans ce mouvement, et que jamais il ne porta dans son sein aucun germe de régénération et de vie, c'est qu'il n'a provoqué, en aucun point des vastes territoires qu'il s'est soumis, quelque chose d'analogue à nos civilisations brillantes de l'Occident. L'arabe qu'il a propagé du fond de la Perse jusqu'au Maroc est, tout le monde en convient, la plus savante des langues sémitiques. Mais elle était à peu près telle dès l'époque de Mahomet et, depuis, ses progrès ont été bien peu considérables. Elle est comme figée dans une sorte d'immobilité qui est le signe le plus caractéristique de la stagnation intellectuelle du peuple conquérant et des nations conquises. Nulle part l'Arabe ne s'est mélangé aux idiomes des vaincus, pour donner naissance à des langues neuves, comme nos langues néo-latines.

D'après un antique proverbe ; où le musulman met le pied, l'herbe ne pousse plus. J'en dirais autant des idées. La paralysie des intelligences ne tarde guère à se produire, partout où l'Islam consolide ses conquêtes.

Le Mahométisme forma dès l'origine, comme aujourd'hui, du reste, une zône à peu près impénétrable aux influences chrétiennes. On eut bien de la peine à se défendre contre lui. La lutte fut longue et terrible, elle ensanglanta l'Orient et l'Occident. Il fallut disputer pied à pied le sol européen à ces envahisseurs qui auraient replongé le monde dans une nouvelle barbarie.

Arrêté dans son expansion, le Christianisme gagna en profondeur ce qu'il ne pouvait conquérir en superficie. Je veux dire qu'il pénétra de ses influences régénératrices tous les éléments politiques et sociaux, au sein des nations déjà converties. Alors se forma cette fédération d'états chrétiens, qui fascine encore aujourd'hui certaines imaginations, et leur apparaît comme l'idéal de la perfection réalisable ici-bas.

Il est permis de ne partager cet enthousiasme qu'avec certaines réserves. En tout cas, on a dit très justement que les siècles ressemblent aux fleuves qui ne remontent jamais vers leurs sources. L'Europe revint-elle à un christianisme aussi vrai et aussi efficace que celui d'alors ? elle se constituerait sous des formes politiques et sociales, sans doute très différentes.

Si absorbée qu'elle fût par sa lutte contre l'Islam et par ce profond travail de régénération intérieure, la Chrétienté fit cependant quelques progrès au dehors. Sa force expansive pouvait bien être comprimée, elle n'était pas détruite.

Les manifestations intermittentes, par lesquelles elle se révèle, n'en paraissent que plus audacieuses. Ainsi, de courageux missionnaires, Rubruquis et Barthélemy de Crémone, envoyés par Saint Louis, traversent l'Asie antérieure et la Perse dominées par l'Islam, pénètrent jusqu'au fond de la Tartarie, entrent en relation avec le grand Kan des Mongols, explorent une partie de la Chine sur laquelle ils donnent au roi de France des renseignements que Marco-Polo ne fera que confirmer un peu plus tard. Ils constatèrent, dans plusieurs de ces régions, l'existence de ces églises Nestoriennes qui avaient pris en Orient une extension à peine soupçonnée des Européens.

(1) On peut lire dans une savante brochure de M. le baron d'Avril, la *Chaldée chrétienne*, de curieux détails sur l'extension du Nestorianisme en Chine, en Tartarie et aux Indes. Voir notamment (p. 18) un fragment de la relation de Rubruquis sur sa réception à la cour de Mangou et sur le singulier christianisme des femmes de ce grand Kan.

Les premiers pères de la compagnie de Jésus, qui s'établirent sur les côtes de Malabar, y rencontrèrent cent cinquant mille Nestoriens qu'ils eurent le bonheur de rattacher à la vraie foi, en leur laissant, avec l'autorisation du Saint Siège, leur liturgie et leur rite syro-chaldéen (1).

Si les misérables hérésies de Nestorius et d'Eutychès, et plus tard le schisme grec, n'avaient pas affaibli la sève surnaturelle au sein de toutes ces églises orientales, qui peut dire les progrès qu'eut faits un christianisme intégral, dans toutes ces régions asiatiques ? Il eut peut-être envahi l'Extrême-Orient : l'Inde, la Chine et même le Japon, avec d'autant plus d'impétuosité qu'il était comprimé par la tyrannie musulmane dans toute l'Asie centrale et l'Asie antérieure.

Saint François Xavier et ses émules auraient rencontré sur tous les rivages de l'Extrême-Orient, au lieu de populations abruties par le Brahmanisme, le Bouddhisme et cent autres superstitions ridicules, des frères empressés à leur tendre la main. Il n'y aurait eu qu'à consolider des églises vraiment catholiques, dont la première origine date probablement des temps apostoliques. L'un des douze, saint Thomas, en posa lui-même les premières assises s'il faut en croire une tradition vénérable. Marco-Polo, qui visita l'Hindoustan dans la seconde moitié du XIIIe siècle, raconte que le tombeau de l'Apôtre était en grande vénération, à Méliapour, auprès des chrétiens et même des musulmans.

III

Nous arrivons ainsi à la troisième période remplie de luttes très souvent victorieuses.

Ce sont les nations demeurées catholiques qui, au seizième siècle, firent ces admirables découvertes qui ont reculé tout à la fois les limites de la civilisation, de la science et, en quelque sorte, du monde. Les Espagnols et les Portugais rivalisèrent d'ardeur pour étendre, avec leur domination, l'empire de Jésus-Christ en Amérique, dans l'Extrême-Orient et les îles de l'Océanie. Chez ces audacieux explorateurs, les préoccupations religieuses l'emportaient souvent sur les convoitises commerciales

(1) Mémoires historiques sur les missions des ordres religieux, p. 370.

et les ambitions politiques. Christophe Colomb, le plus illustre d'entre eux, ne rêvait-il pas de réaliser cette universalité de la propagation évangélique, commandée par Jésus-Christ? Des missionnaires, aussi grands que ces explorateurs, les accompagnaient ou ne tardèrent point à les suivre. Las Caras et François Xavier n'étaient-ils pas, eux aussi, des conquérants? Ils embrassèrent tous ces mondes nouveaux dans des étreintes plus puissantes que toutes les autres, car elles étaient celles d'un surnaturel amour.

Plus on réfléchit et moins on comprend les objections des libres-penseurs contre l'universalité du Christianisme. Nos impatiences, à nous catholiques, à la vue des providentielles lenteurs de l'évangélisation du monde, ne se comprennent guère mieux. En définitive, cette évangélisation, depuis dix-neuf siècles, marche d'un pas régulier. Elle est dans un rapport exact avec tous les autres progrès qui s'opèrent au sein de l'humanité et sont, eux aussi, le résultat et la récompense de persévérants efforts.

Emportée dans toutes les directions, depuis l'orgueilleuse tentative de Babel, l'humanité a vécu de longs siècles dans la dispersion la plus absolue. Ses différentes fractions, séparées par d'infranchissables chaines montagneuses ou par de vastes déserts, se sont totalement perdues de vue. C'est d'hier seulement, et grâce aux audacieuses découvertes du XVIe et du XIXe siècles, que cette humanité a repris conscience d'elle-même, de son unité et de son extension sur la surface du globe. Dieu qui ne brusque rien, fait dépendre, dans une mesure très difficile à apprécier, les progrès de la religion, de ces événements historiques dont la liberté humaine est, après sa Providence, le facteur principal. La hiérarchie ecclésiastique, chargée de propager cette religion divine, a été constituée par Dieu lui-même dans ce monde occidental, ou pour parler plus exactement sur les confins où ce monde occidental touche l'Orient, sans doute afin qu'elle pût saisir plus promptement et plus efficacement ces deux vastes parties de l'univers. Cette hiérarchie ecclésiastique, quoique douée de forces surnaturelles, est composée d'éléments humains. On ne saurait par conséquent lui demander de se soustraire aux lois naturelles qui régissent toute action humaine sur cette terre. N'est-ce donc rien que d'avoir soumis à l'empire de Jésus-Christ la partie la plus éclairée de l'ancien monde?

Si l'Extrême-Orient et les régions du globe dont l'existence était à peine soupçonnée, ont vécu dans un délaissement trop réel, sans être aussi absolu qu'il le paraît, cela rentre comme tout le reste dans le plan de la Providence. Ne lit-on pas en cent endroits de nos Ecritures, et en particulier dans l'Epitre aux Romains, que Dieu a dû abandonner, pendant cinq ou six mille ans, l'ancien monde aux égarements de ses passions et de ses vices, pour le convaincre de son impuissance native à se relever et à se régénérer lui-même, et pour lui bien montrer le besoin qu'il avait du secours d'en haut. Cette démonstration est loin d'avoir été acceptée de tous ? Ne trouve-t-on pas parmi les chrétiens, ou plutôt parmi ces hommes trops nombreux qui ont cessé de l'être, des esprits orgueilleux qui se persuadent que tous les progrès intellectuels et sociaux, réalisés depuis dix-neuf siècles, sont dus à des efforts purement naturels. Ils jouissent des bienfaits du christianisme, mais ils en blasphèment la source.

La réponse à ces blasphèmes est précisément l'existence de l'idolâtrie, le spectacle des vices, des dégradations intellectuelles et morales qu'elle entraîne, dans tout l'Extrême-Orient. Voici en effet, des empires vieux de trois ou quatre mille ans, comme celui de Chine, des pays comme l'Hindoustan, où se sont succédé de nombreuses écoles de philosophie. Voici des peuples qui ont joui d'une organisation sociale bien des fois modifiée et perfectionnée ; les arts et les sciences ne leur sont point inconnus. Et cependant les esprits y sont le jouet de l'incrédulité ou des superstitions basses et ridicules qui avaient cours autrefois au sein de l'empire romain. La famille ne s'y est jamais constituée dans la pureté et l'honneur du foyer domestique, tel qu'il existe parmi nous. La femme y est asservie ; la vie humaine n'y est comptée pour rien ; bref, la vérité, sous toutes ses formes, y demeure toujours « captive dans l'injustice » selon le mot de saint Paul. La démonstration du besoin que l'humanité a d'un rédempteur se continue sous nos yeux, et cela était nécessaire.

Lorsque le Christianisme s'est trouvé pour la première fois, au XVIe siècle, en face de ces dépravations, sa force régénératrice est apparue, aussi efficace qu'à l'époque des apôtres. Je n'en voudrais pour preuve que les merveilles qu'il réalisa au Japon. Si je choisis ce pays, c'est à cause des sympathies qu'il éveille actuellement parmi nous. Ne l'a-t-on pas appelé la France de

l'Extrême-Orient? Depuis dix ans cette France orientale s'est donnée, elle aussi, un gouvernement démocratique quoique non républicain, deux chambres, une presse avec reporters, des écoles primaires, secondaires, normales, obligatoires et sans doute laïques (1). Tout cela a été trop rapide pour être sérieux.

François Xavier avait été lui-même séduit par l'esprit souple et délié des Japonais et avait fondé sur eux de grandes espérances. Malheureusement, tout ce beau vernis recouvre beaucoup de frivolité et une étonnante versatilité de caractère, des vices profonds. Le *Correspondant* dévoilait naguère la gangrène d'immoralité qui ronge ce pays. Son article souleva, il m'en souvient, des protestations. Un missionnaire du Japon l'accusa d'avoir beaucoup exagéré, et je le veux croire. Cependant le portrait, tracé par l'écrivain anonyme du *Correspondant*, n'est point purement de fantaisie. Il n'est que trop vrai que toutes ces demi-civilisations japonaise, chinoise, indoue, cachent de profondes misères. Je suis tenté de croire que les îles fortunées du Japon ne le cèdent à aucun autre pays sous le rapport de la dépravation morale.

Ce fut cependant au sein de cette corruption endémique qu'éclatèrent, au XVIe siècle, les merveilles de vertu et de régénération que tout le monde connaît. En 1585 les continuateurs de saint François Xavier avaient baptisé plus de deux cent mille néophytes, parmi lesquels on comptait plusieurs princes, grands seigneurs et gouverneurs de province. L'empereur Taïcosama se montra lui-même favorable. Les rois de Bungo, d'Arima et d'Omura avaient envoyé une députation au Souverain Pontife et à Philippe II. Celui-ci reçut les ambassadeurs au milieu des pompes de l'Escurial. Grégoire XIII leur réservait un accueil encore plus sympathique. Le soleil de la vraie civilisation semblait se lever définitivement sur ces terres lointaines de l'Extrême-Orient. Mais on avait compté sans la versatilité japonaise, et sans les criminelles intrigues et les basses convoitises des Anglais et des Hollandais qui, poussés par leur rage de sectaires et leurs ambitions politiques, diffamèrent missionnaires et néophytes et firent nettoyer dans le sang cette église encore à son berceau.

La persécution se continua, avec quelques intermittences sui-

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er août 1892. La Question Japonaise, par M. G. Albert.

vies de crises aigues, sous les trois successeurs de Taïcosama. Ces chrétiens baptisés d'hier déployèrent un invincible courage au milieu de supplices atroces. Les Orientaux ont un art de torturer leurs victimes qui aurait fait envie à Néron. Les chrétiens de Rome, enduits de poix, et changés en torches ardentes pour éclairer les jeux d'un empereur histrion, trouvaient du moins une mort assez prompte. Les martyrs japonais, suspendus sur des gouffres volcaniques d'où s'échappent des vapeurs sulfureuses et pestilentielles, expiraient lentement, après avoir senti des ulcères s'ouvrir dans tout leur corps. Une cloche était suspendue près d'eux ; ils n'avaient qu'à l'ébranler de la main, pour donner un signe d'apostasie et être immédiatement délivrés. A peu près cent mille victimes périrent dans des tourments analogues (1). Je le sais, on a essayé d'enlever aux martyres dont le Japon a été le théâtre la signification que nous prétendons leur conserver, et même toute valeur morale.

Cette impassibilité, nous dit-on, cette sorte d'indifférence en face de la mort, ne prouve absolument rien, pour qui connaît le caractère de ces peuples. Qui ne sait que, dans tout l'Orient, la vie humaine ne compte pas ? On la sacrifie pour les plus futiles motifs. Les victimes ne songent ni à se défendre, ni même à se plaindre ; elles succombent avec une placidité d'humeur qui nous jetterait dans la stupéfaction. Au sein de populations aussi atones, le Christianisme a pu facilement recruter ces milliers de martyrs, qui ont arrosé de leur sang les fondations de cette Eglise japonaise, depuis longtemps ruinée.

Cette objection n'est que spécieuse ; elle se retourne contre la thèse pour le service de laquelle on l'a inventée. C'est vrai, la vie humaine ne compte pour rien, partout où le Christianisme n'a pas pénétré, et particulièrement en Orient. Pour nous relever à nos propres yeux, et nous conquérir le respect des autres, il a fallu que la religion nous enseignât la noblesse de notre origine, et nous sacrât fils de Dieu. Lorsque l'homme apparaît découronné de cette auréole surnaturelle, il devient le jouet de ses semblables. Les maîtres qu'il se donne ou qui s'imposent à sa faiblesse, ne songent qu'à l'exploiter à leur profit. De là vient

(1) Les relations des voyageurs et des historiens protestants s'accordent avec les mémoires de nos missionnaires sur presque tous ces faits. Kaempfer, *Hist. de l'empire du Japon*, t. III.

que, en Orient, ceux qui portent le pouvoir se permettent tout contre leurs subordonnés. C'est le triomphe le plus absolu de la légalité, telle que la libre-pensée voudrait nous la confectionner en Europe. Indépendante de toute loi supérieure, parfois même de toute idée morale, elle se résout pratiquement dans la fantaisie et le caprice du Micado et des Daios au Japon, de l'empereur, fils du ciel, et des mandarins en Chine, des rajas dans l'Inde. Ces fétiches voluptueux et cruels, les plus gênants de tous, voient des millions d'hommes prosternés à leurs pieds et entièrement livrés à leur merci.

Les chrétiens Japonais ont résisté, et, à mon avis, là est le prodige. Le difficile, pour eux, n'était pas de mourir, mais de briser des chaînes forgées par les siècles, acceptées par tous, et en quelque sorte consacrées par l'unanime assentiment de ces peuples. Le vrai miracle est dans cette fière et persistante revendication des droits de la conscience. Ces hommes, ces femmes, essayaient de reprendre possession d'eux-mêmes et de soulever une tyrannie, vieille comme le Japon.

Pour songer même à une telle entreprise, il leur fallut un courage héroïque. Tout ce que l'on pourra dire sur le servilisme des populations orientales, sur leur apathique indifférence et leur stupide résignation en face de la mort, ne fera que mettre dans son vrai jour l'héroïsme des martyrs japonais.

Il fallut des malheurs plus grands que ces persécutions pour détruire l'Eglise du Japon, j'entends parler ici des calamités qui s'étendirent à toutes les missions catholiques, au courant du XVIIIe siècle. L'Église était affaiblie au sein même de l'Europe. Des gouvernements aveugles avaient fait contre elle cause commune avec l'impiété révolutionnaire, qui n'avait pas tardé à les renverser eux-mêmes. Les vocations apostoliques étaient devenues beaucoup plus rares. Des missionnaires, attachés aux vraies doctrines catholiques, manquèrent à ces chrétientés orientales, travaillées çà et là par un misérable esprit de dissension et de schisme. Bientôt il n'en resta plus que des ruines.

Grâce à Dieu, ces ruines se sont relevées beaucoup plus promptement qu'on n'était en droit de l'espérer. Dès le début de ce siècle, la vitalité de l'Église se manifestait un peu partout, d'abord à son centre, et bientôt aux extrémités les plus lointaines. On reprenait en Orient le grand mouvement d'évangélisation, inauguré par François Xavier. Aujourd'hui nos mis-

sionnaires sont disséminés sur toute la vaste étendue de la Chine. Leur influence est encore bien faible, les moyens d'action dons ils disposent sont modestes, et, cependant, les résultats déjà obtenus sont réels. Ils deviendront plus considérables à mesure que ce vaste empire, si longtemps fermé aux Européens, se laissera pénétrer par notre civilisation. L'apostolat catholique pourra unir aux moyens surnaturels, qui lui sont propres, le prestige de la science qn'avaient su lui donner nos anciens pères. Mgr Dubar, évêque de Canathe, le constatait il y a quelques années déjà : « La religion catholique, disait-il n'exercera jamais une sérieuse influence sur la partie élevée de la nation, sans une classe de missionnaires sevants et écrivains. » Son sympathique historien, le R. P. Leboucq ajoute : « En voyant les proportions de l'œuvre littéraire que les anciens jésuites élevèrent en Chine à l'honneur du catholicisme, on s'étonne que ses auteurs aient trouvé le temps de fonder tant de chrétientés. Ce fait resterait une énigme, si l'on ne savait que le renom même des écrivains fut précisément le moyen humain employé par Dieu pour amener des multitudes à la foi. »

« Le temps n'est-il pas venu, continue l'ancien missionnaire, de reprendre les glorieuses traditions des premiers apôtres de l'empire du milieu ? Au commencement de ce siècle, on a dû sans doute borner l'action évangélique au maintien des vieilles chrétientés, la persécution avait accumulé des ruines qu'il fallait relever avant tout ; depuis la suppression de la compagnie de Jésus, les ouvriers manquaient au travail, comme depuis la révolution française les ressources manquaient aux ouvriers. Mais aujourd'hui la situation est autrement favorable. Ces missions sont fortement établies, les secours pécuniaires plus abondants, le personnel nombreux comme il ne le fut jamais, avec vingt et un vicaires apostoliques à sa tête ; les traités de 1860 donnent le droit et, généralement, assurent de fait d'une libre prédication. L'heure semble donc propice à un mouvement en avant. Or c'est par les sommets qu'il faut, l'imitation des anciens missionnaires, attaquer la vieille société chinoise, si l'on veut l'entraîner en masse vers l'Evangile ; et pour cela des savants et des écrivains sont absolument nécessaires. »

» Dans les vicariats apostoliques du *Kiang-nan* et du Chély-Thé-ly-sud-est, on a commencé, nous le savons, à marcher dans

cette voie. Des observatoires astronomiques y ont été créés et attirent déjà l'attention des mandarins, en même temps qu'ils propagent dans le peuple le respect pour les prédicateurs. Déjà aussi des pères ont acquis, par la composition de quelques bons ouvrages, la réputation de sinologues distingués. Mais ces débuts heureux restent bien au-dessous de la tâche et des besoins (1). »

Parmi les motifs qu'allègue le Père Leboucq pour exciter nos missionnaires à entrer dans cette voie, il en est un qui devient chaque jour plus pressant; je veux parler des efforts du protestantisme pour envahir la Chine. Les membres de la société biblique y répandent déjà leurs traductions fautives de nos livres saints et leurs *tracts* plus dangereux encore. Aujourd'hui les protestants, qui ont fondé une Université à Pékin, nous ont ainsi devancés, en s'emparant du poste le plus avantageux, d'où notre influence scientifique aurait pu rayonner au loin et servir les intérêts de la vérité religieuse.

Les missions de l'Indo-Chine ont eu, elles aussi, leurs persécutions et leurs revers ; le sang des martyrs a coulé et la puissance française, qui tend à dominer une partie considérable de la vaste péninsule, n'a point toujours été favorable aux chrétiens. Le nombre de ceux-ci s'est cependant accru, et cette église est certainement l'une des plus propices de l'Extrême-Orient (2).

Le Japon, autrefois le théâtre des cruelles persécutions mentionnées plus haut, est aujourd'hui disputé à nos missionnaires par l'Eglise russe ou plutôt, par le gouvernement autocrate de St-Pétersbourg qui fait des efforts considérables pour y établir son influence. Peut-être n'est-il pas un seul point important du littoral africain où les pionniers de l'Evangile n'aient fixé leurs tentes. Quand ils n'ont pas précédé les explorateurs européens dans les régions centrales, ils n'ont pas tardé à les suivre, et ils y sont demeurés seuls, sans défense, exposés aux attaques des tribus sauvages, aux intempéries et aux ardeurs plus meurtrières d'un climat dévorant. M. Félix Klin (3) nous a raconté

(1) Monseigneur Dubard p. 365.

(2) Voir le beau livre de M. l'abbé Louvet : *La Cochinchine religieuse* ; notamment le dernier chapitre : *L'état présent des missions de Cochinchine et de Cambodge* (1884).

(3) *Le cardinal Lavigerie et ses œuvres d'Afrique*.

les merveilles réalisées par les Pères blancs du cardinal Lavigerie. Du reste, tous les ordres religeux rivalisent d'efforts pour gagner au Christianisme et à la civilisation les races déshéritées qui couvrent ce pays. M. Léon Béthune (2), secrétaire de légation Belge, n'a pu qu'esquisser le tableau de leurs fondations presque innombrables sur le continent noir. Enfin M. l'abbé Louvet, déjà connu par l'ouvrage cité tout à l'heure, a entrepris d'écrire une histoire complète des missions catholiques au XIXe siècle. Des fragments considérables de ce travail ont déjà paru (1); nous avons hâte de le savoir achevé. On pourra trouver là des chiffres précis et authentiques qui permettront de mesurer, avec exactitude, l'étendue des conquêtes de la Foi depuis la révolution française.

Ce que nous en avons dit ici suffit pour montrer que la vraie religion n'a rien perdu de ce caractère universaliste, apprécié des rationalistes eux-mêmes, spécialement de M. Kuenen. Ainsi l'Eglise mérite toujours et justifie amplement son titre de *catholique*.

J. FONTAINE, S. J.

(1) Les missions d'Afrique.
(2) Dans les *Missions catholiques* publiées à Lyon.

UN APOTRE

De la Réunion des Eglises schismatiques d'Orient

LE R. P. VANNUTELLI

Les lecteurs catholiques n'ont certainement pas oublié le récent Congrès catholique qui a eu lieu l'année dernière, du 15 au 20 mai, à Jérusalem. Comme enfants de l'Eglise qui doivent prendre part à tout ce qui intéresse leur mère, s'affliger de ses adversités comme se réjouir de ses propérités, ils auront suivi de près tous les actes de cette grande réunion catholique où se trouvaient des évêques de l'Orient et de l'Occident, et ils l'auront saluée comme le présage d'une autre réunion plus grande encore, qui comprendrait, cette fois, non pas seulement les évêques catholiques de ces deux grandes moitiés de l'Eglise, mais aussi tous les chefs de ces Chrétientés Orientales séparées d'elle depuis des siècles.

Cette réunion, plusieurs fois déjà elle a été tentée, presque réalisée même, notamment au concile de Florence (1439). Mais toujours, jusqu'ici, à chaque fois, de nouveaux obstacles sont venus la briser ou l'interrompre, dont le dernier et le plus grand a été la conquête de ces chrétientés orientales par les sectateurs de Mahomet qui, pendant longtemps, ont empêché, interdit, toutes relations avec l'Occident. Mais la facilité des communications actuelles, les échanges du commerce, et surtout la décadence de l'Empire Musulman, semblent faire

briller sur ces malheureuses chrétientés une meilleure lumière, et, peut être, notre siècle, attristé par tant de malheurs au point de vue religieux, selon de mot de Mgr Dupanloup rappelé par Mgr Lagrange, est-il destiné, à contempler ce grand spectacle de leur retour définitif à l'Unité ! quel bonheur s'il nous était donné d'en être témoins, et si, dans ce grand combat que les sectes anti-religieuses livrent aujourd'hui au christianisme par tout le monde entier, l'Occident voyait, pour le soutenir, doubler et fortifier ses rangs par ceux de cet Orient qui, comme le disait son Eminence le Cardinal Langénieux (1), « s'est acquis une gloire incomparable à l'origine du Christianisme, en fournissant à l'Eglise naissante tous les éléments essentiels pour affermir sa constitution et assurer son développement; ses premiers pasteurs, sa langue liturgique, ses premières institutions et ses premiers fidèles ; en rassemblant, contre l'homme ennemi sorti pour semer la zizanie dans le champ du Seigneur, ses conciles à Jérusalem d'abord, puis à Nicée, à Ephèse, à Constantinople, à Chalcédoine, où l'hérésie fut condamnée sous l'anathème de ses grands docteurs ; enfin, en offrant ses martyrs, quand il fallut rendre à la vérité le témoignage du sang. »

Oui, quelle ne serait pas alors la force de l'Église catholique ainsi agrandie, doublée, pour ainsi dire ! Et avec quelle assurance ne pourrait-elle pas affronter alors le monstre de l'athéisme ou du rationalisme ! Peut-être encore lui serait-il donné de le faire reculer, lui aussi, comme elle a fait reculer autrefois toutes les autres hérésies !...

Mais pour y arriver ou tout au moins le tenter plus efficacement, il faudrait l'union, l'union de toutes les églises chrétiennes. Aussi, est-ce le but que le grand Pape que l'Église catholique a aujourd'hui le bonheur de voir à sa tête, rêve, caresse, poursuit, on peut le dire, par tous les actes de cette grande politique dont il parlait, au début de son règne, à son premier ministre, et qui cherche à ramener, non pas seulement nos sociétés occidentales égarées par les préjugés politiques, mais également les chrétientés d'Orient séparées par d'autres préjugés plus anciens et plus profonds encore. Le Congrès Eucharistique de Jérusalem, présidé par

1) Discours d'ouverture au Congrès de Jérusalem

un légat du Pape même, tenu dans cette ville, centre de toutes les églises d'Orient, sur un point de doctrine bien capable de leur faire voir à toutes l'union qui existe déjà entre elles sur le grand mystère, centre de toutes leurs croyances et de toutes leurs traditions liturgiques, était certainement un des moyens les plus propres à éveiller leur attention et à exciter leur désir d'une union plus complète. Il en aura été, au moins le plus solennel. Mais il n'est pas le seul employé.

Il y en a eu et il y en a encore bien d'autres qu'il serait trop long de rappeler et d'énumérer ici. Qu'on se rappelle seulement, entre autres, la lettre encyclique adressée aux Slaves il y a quelques années, leur remémorant à qui ils devaient leur foi, comment et par qui leurs deux apôtres, saint Cyrille et saint Méthode, avaient été envoyés, soutenus et défendus, et enfin, pour leur montrer combien la mémoire de ces pères de leur foi était chère, non seulement à eux-mêmes, mais à l'Église romaine, étendant leur culte à tous les fidèles de cette grande Eglise universelle.

Mais, à côté de ces faits plus saillants ou plus retentissants, il y en a eu d'autres qui, pour n'être pas aussi visibles, n'en ont pas été pour cela moins réels et moins efficaces. Ceux-ci frappent au dehors, aux murs, si on peut ainsi parler, de la place qu'il s'agit d'attaquer et de prendre ; ceux-là s'adressent en silence au cœur même de la cité, à ses habitants eux-mêmes près desquels on entre comme visiteurs ou parlementaires, et dont la présence et les entretiens préparent en faveur de cet ennemi exécré qu'on ne voulait pas voir, ou de cet étranger lointain et inconnu dont on se faisait un monstre ou un barbare.

Tel est justement le cas dont je viens aujourd'hui entretenir le lecteur. C'est de l'un de ces envoyés intimes, de ces apôtres secrets, dont je veux essayer de raconter les tentatives, sinon le succès. Mais je semble mal m'expliquer. Car si le mot d'Apôtre lui convient tout à fait, parce qu'il paraît bien en avoir la mission donnée par qui de droit, en même temps que le zèle et la divine ambition, aussi bien celui de secret est-il déplacé. S'il n'a pas, en effet, les entrées solennelles de l'ambassadeur remettant en mains propres ses lettres de créance, du moins il n'a pas non plus les allures de l'espion ou les menées mystérieuses de conspirateur. Au contraire, c'est en

s'affichant tel qu'il est, en se donnant comme missionnaire, religieux, moine, prêtre latin, qu'il tente de remplir son but ; c'est en gardant son habit, son costume de moine, de dominicain, qu'il voyage et circule partout.

Et cela, le R.P. Vannutelli, car tel est son nom, le fait non pas seulement dans les endroits où il lui est le plus loisible de le faire, où il est sûr de trouver bon accueil et de n'être pas contredit, mais partout, même dans les milieux qui passent pour les plus hostiles ou les plus réfractaires à cette Église de Rome dont il se dit le prêtre et l'envoyé, non seulement dans les pays du Liban et de la Syrie à demi catholiques, mais jusque dans les sanctuaires les plus fermés de l'orthodoxie grecque, dans les météores de la Thessalie comme dans les vingt monastères et les mille laures du mont Athos. Car ce n'est pas un missionnaire ou un voyageur ordinaire que ce dominicain de Rome : il n'a pas seulement à son actif un ou deux voyages. Ceux qu'il a accomplis dans tout cet Orient si fermé par endroits pour nous, ne se comptent plus. Pas de province, pas de chrétienté, qu'il n'ait visitées tour à tour. J'ai actuellement sous les yeux les récits de ces pieuses pérégrinations, J'en compte quinze (2). Encore ne les ai-je pas tous. Le dernier que je possède, s'arrête en 1887 ou 1888. Et il y en a, je le sais, encore d'autres. Mais nous pouvons nous contenter de ceux que nous avons pour le moment en notre possession. Aussi bien, ils nous suffiront pour nous renseigner sur ses desseins, sa manière de voyager ou le succès de ses démarches. Les autres ne nous apprendraient sur tout cela rien de bien nouveau. Les premiers du reste nous parlent des chrétientés les plus intéressantes, les plus importantes, celles qui donnent le ton aux autres, et qui, par conséquent, une fois emportées, seraient bientôt suivies par elles.

(1) Le R. P. Vannutelli appartient à la province de Rome ; il est cousin de deux cardinaux du même nom.

(2) Voici par ordre et par date d'apparition les divers voyages du R.P Vannutelli : 1° Uno sguardo alle missioni d'Oriente, 1879 ; 2° il monte Athos, 1881 ; 3° la Morea, 1882 ; 4° Constantinopoli, 1883 ; 5° Patmos. 1884 ; 6° l'avvenir d'Oriente considerato in Jerusalemme, 1884 ; 7° il monte Libano, 1884 ; 8° le rive del Danubio, 1885 ; 9° l'arcipelago, 1886 ; 10° l'Albania, 1886 ; 11° Montenegro, 1886 ; 12° Memorie d'Oriente in Roma. 1887 ; 13° le meteore di Tessalia, 1888 ; 14° i monti Carpazii, 1888 ; 15° la penisola monastica, 1888 ; etc, etc...

Jetons donc d'abord un coup d'œil général sur les différents ouvrages de notre religieux voyageur; puis, nous le regarderons ensuite au point de vue véritablement catholique qui est le sien, pour en déduire, finalement les considérations et les conséquences qui nous seront suggérées par lui.

I

Bien que le R. P. Vannutelli se défende, en nombre d'endroits de ses différents récits, de faire œuvre d'auteur, et qu'il prétende ne vouloir ne nous donner que de modestes rapports, nous offrir purement et simplement ses impressions de voyage, nous ne devons pas cependant trop le croire sur parole. Ce ne sont sans doute pas des récits de voyage à la mode moderne, où la plupart des auteurs, sous le fallacieux prétexte de raconter ce qu'ils ont vu, se racontent surtout, et, au lieu de nous décrire le pays, les gens, leurs mœurs, leurs usages, en prennent prétexte pour nous parler de tout autre chose et faire étalage de science et de littérature. Leurs descriptions ne sont pas le tableau du monde tel qu'il est, reproduit par leur regard ou leur plume comme par l'objectif du photographe, avec la fidélité de l'instantané; non, ce sont souvent broderies, imagination de jeune homme qui, tout frais sorti de l'école, sans aucune expérience personnelle, se croit en droit de tout juger, tranche du personnage, critique tout à tort et à travers, et ne vous offre en définitive que ses idées entrevues derrière le verre de son monocle dépoli ou terni par le brouillard des préjugés de son milieu ou de son éducation première. Rien de pareil à craindre certainement avec le R. P. Vannutelli. Plus modestes et en même temps plus sérieuses sont ses appréciations. Ses récits, moins colorés, moins chauds de ton, comme on dit aujourd'hui, n'en ont pas moins leur cachet de réalité et d'authenticité. Le lecteur qui les suit, peut s'en rendre compte; il est tout aussi bien, pour ne pas dire mieux, instruit par lui que par les auteurs les plus en renom auxquels nous faisons allusion.

Il y a, de plus, chez lui, un autre mérite non moins appréciable : c'est l'honnêteté de ses récits. Encore une qualité qui manque souvent en effet à nos auteurs du jour. Sous prétexte

d'intéresser leurs lecteurs et d'agrémenter, de pimenter leurs descriptions, ils nous promènent, dans leurs voyages, en toutes sortes d'endroits plus ou moins bien famés, tavernes et lieux de débauche. A les entendre, rien ne fait mieux connaître un peuple. Nous pouvons croire que tel n'est pas l'avis de notre moine voyageur. Pour lui, les gens que l'on rencontre dans ces mauvais lieux ne sont pas le peuple : ce n'en sont que les scories, les détritus. Du reste, les peuples que le R. P. Vannutelli visite de préférence, comme les endroits où il les rencontre, sont tout différents de ceux en question. Loin de nous offrir le spectacle de la décadence, c'est plutôt celui de la barbarie, de la sauvagerie presque, qu'ils nous présentent. Rien donc à attendre, chez eux, de cette corruption qui ne se voit que chez les peuples prétendus civilisés. Car toutes ces sociétés, ces chrétientés, où le Révérend Père voyage, ce sont, ne l'oublions pas, celles de la Syrie, de l'Albanie, de Monténégro, de la Thessalie ; rien par conséquent, chez elles, de notre civilisation, sauf en certains endroits, où, comme dans les ports de commerce, le mélange des Occidentaux en a apporté les défauts, plutôt que les qualités. Inutile donc de chercher à nous les dépeindre ; ce que nous y verrions, ne serait alors que la reproduction de ce que nous pouvons trouver chez nous.

De plus et surtout, ce que le R. P. Vanutelli cherche dans ces contrées, rappelons-le bien encore, ce n'est pas précisément le peuple où, avec un peu de bonne volonté, on trouverait peut-être matière à quelques-unes de ces descriptions similaires ou analogues. C'est, au contraire, toute une autre classe qui, certes, peut bien avoir ses défauts ou ses vices, mais qui est cependant réputée pour ne pas les offrir au même degré. C'est le clergé de ces peuples que notre voyageur est venu voir, avant tout ; c'est lui qu'il ne veut que voir. N'oublions pas que c'est un missionnaire catholique en quête des traditions chrétiennes de ces peuples, un apôtre à la recherche des moyens de regreffer sur leur tronc primitif des branches qui en sont tombées ou qui en ont été arrachées. Ce n'est donc pas purement un touriste en quête d'émotions. Ceux qu'il visite ne pourraient les lui procurer, ou du moins les procurer pareilles à celles que l'on recherche ordinairement. Où voulez-vous les demander chez ces chefs des communautés

religieuses de l'Orient, si austères, si rigides, chez ces archimandrites, chez ces higoumènes des caloiers du mont Athos, de la sauvage Thessalie ou de l'abrupte Albanie, qui en fait de civilisation et de corruption, en sont restés aux mœurs des moines de l'Antique Thébaïde, les quels, pour la fuir et l'éviter, s'étaient retirés dans les solitudes les plus cachées et les plus fermées ? Ne lui demandons, en effet, rien de pareil. Ne recherchons de lui que ce qu'un prêtre, un moine, peut et veut seul donner.

En ceci, nous serons, nous pouvons le croire, servis et abondamment. Au surplus, ses ouvrages viennent comme combler une sorte de lacune dans cette littérature de voyage si nombreuse aujourd'hui. Presque tous les récits qui naissent tous les jours à la devanture des librairies, ne traitent que du côté matériel des peuples, ou s'ils parlent du côté religieux, comme ils sont écrits par des laïques, souvent profaner ou même impies, ils ne le font, qu'incidemment, sans le comprendre, ou le dénaturant ou le ridiculisant.

Avec notre voyageur, nous n'avons sûrement rien de semblable à craindre. Sa compétence en pareille question est évidente. Nous pouvons donc compter en être informés véritablement, et dignement, entièrement informés. Nous le serons d'autant mieux par lui qui se place au point de vue exclusivement religieux et chrétien, que c'est le seul qui puisse être employé pour nous entretenir de ces peuples. Chez eux, il n'y a pas de laïcisation ni de sécularisation, pour employer le langage du jour. Ils sont uniquement religieux, et ne comprennent rien en dehors de la religion. Christianisme et nationalité sont deux mots d'un seul et même sens pour eux. C'est le premier qui a conservé la seconde et qui la conserve encore, envers et contre tout, malgré toutes les causes d'anéantissement ou d'absorption qui les environnent et les étreignent. Nous trouverons donc un intérêt tout nouveau à le voir traité ici par notre religieux voyageur. Cela nous changera de ces souvenirs payens que nous sommes habitués à entendre seuls dans la bouche des nombreux voyageurs profanes qui visite ces pays et nous donnent ensuite le récit de leurs humaines excursions.

N'allez pas croire toutefois que les récits du R. P. Vannutelli soient froids, ennuyeux, ternes, dépourvus de toute vie et couleur. Loin de nous une pareille appréciation. Quand on

le lit, on a, au contraire, une véritable idée de ces populations. On les a réellement devant ses yeux. Il semble qu'on les voit agir, se mouvoir, non seulement dans leurs temples, mais aussi dans leur vie sociale et civile, tant les descriptions de l'auteur sont nettes et vives. Sa plume ou plutôt son pinceau a une telle sincérité de touche que les lieux qu'il nous montre, les cités qu'il parcourt, les montagnes qu'il gravit, les gens avec lesquels il converse, sont là, devant nos yeux, dans toute la sublime ou sauvage beauté de leur spectacle. Qu'il nous mène par exemple à Jérusalem ou à Constantinople, on a bien devant soi le vaste panorama de ces deux grandes cités dans tout leur relief et dans toute leur intensité. Quand il nous fait traverser les gorges du Liban ou de l'Albanie, ou bien les espaces monotones de la Syrie ou de la Serbie, nous ressentons, comme notre voyageur, les mêmes émotions de fatigues, d'ennui, ou bien de tristesse ou d'effroi.

Voulez-vous un exemple de quelqu'une de ces descriptions où excelle notre moine voyageur qui cependant ne les recherche pas, mais ne se pique que d'exactitude et de simplicité? En voici une que j'emprunte à son voyage de Constantinople. C'est la description même de cette grande capitale, prise de la mer, au moment où le R. P. Vannutelli l'aperçoit de dessus le bateau et va y aborder pour la première fois. Elle nous montrera, mieux que tout ce que je pourrai dire, la manière de l'auteur, et nous sera un échantillon de son talent (1).

« Le bateau à vapeur décrit une courbe à gauche, et nous avons enfin devant nous le grandiose spectacle. La grande cité qui est, comme une reine, assise sur ces rivages, commence, semble-t-il, à ouvrir son ample et magnifique manteau : à chaque pli qu'elle entr'ouvre, des beautés et des grandeurs admirables apparaissent; à chaque pas en avant, surgissent d'innombrables minarets qui semblent s'élever de terre comme par enchantement et toucher de leurs pointes aiguës la voûte du ciel. Ce sont partout des coupoles, partout des maisons, des palais. Voici surtout devant nous la grande tour de Galata qui domine toutes les constructions du voisinage d'un air imposant et majestueux. Tandis que j'étais comme en extase à regarder de tous les côtés et sans savoir

(1) Constantinopoli, pag. 19.

où fixer mes yeux, tout à coup j'entends crier près de moi : Sainte-Sophie ! Sainte-Sophie, répétai-je, moi aussi, tout tremblant de surprise et d'admiration, de crainte et de tristesse, et j'aperçus une masse énorme ayant à ses angles comme de grands chandeliers autour d'un immense catafalque, quatre minarets très élevés, entre lesquels se dressait comme une grosse calotte ronde surmontée d'un croissant d'or étincelant, et environnée de mille coupoles, voûtes, toitures, fenêtres, arcs, contreforts et appuis de toutes sortes : c'était Sainte-Sophie !...

Mais soudain un choc a eu lieu, puis un bruit de chute dans l'eau, qui ébranle tout notre bateau : le vapeur a jeté l'ancre Il s'agit maintenant de ne pas se laisser distraire par la vue, mais de bien veiller au débarquement. Opération critique, pendant laquelle les passagers doivent faire bien attention autour d'eux, pour ne pas être exposés à perdre leur bien ou à éprouver quelque autre déplaisir. Laissons tout d'abord descendre les autres, et, en attendant, jouissons encore pendant quelques instants du splendide panorama qui se déroule devant nos yeux et nous entoure de tous côtés. Quel spectacle grandiose ! Quelle vue enchanteresse ! Quel théâtre surprenant En vérité, il n'y a pas, sur toute la terre, d'endroit plus beau et plus merveilleux ! A gauche, nous avons les jardins du vieux Sérail, riches d'une verdoyante végétation. Le soleil qui déploie ses premières splendeurs, fait étinceler aux milliers de fenêtres ses rayons embrasés qui semblent jeter de toutes parts des gerbes de feu. Sur le Sérail, une longue file de minarets qui semble une très longue procession de cierges marchant à votre rencontre. Puis, des coupoles et des toits les unes sur les autres qui se succèdent et s'étendent à une grande distance à perte de vue ; d'un autre côté, Péra et Galata, échelonnées sur une colline rapide qui se dresse, dirait-on, sur ses pieds, pour mieux montrer toutes les splendeurs qu'elle possède, en bas les arsenaux, les palais impériaux, les jardins, les mosqués avec leurs élégants minarets dont la pointe paraît vouloir toucher les étoiles. Tout près de nous, voici le grand pont de Galata, qui traverse la Corne d'Or et réunit les deux cités, celle des Musulmans et celle des Européens. Tout autour, des centaines de bateaux à vapeur de tous les pays, avec leurs drapeaux déployés au vent ; plus loin, la flotte ottomane, rangée

en ordre de bataille devant le grand palais du Sultan, qui se mire dans les eaux ; puis des milliers et des milliers de voiles, de mâts, de tartanes, de barques, de caïques, de chaloupes, qui sillonnent les eaux de toutes parts ou se tiennent calmes à leur poste. La mer scintille de mille rayons à vos pieds ; les oiseaux de mer tournent avec leurs larges ailes déployées, fendant l'air en tout sens. C'est, à dire vrai, un enchantement, une surprise, une merveille, qui porte à l'extase et vous enivre : on ne peut s'en détacher. On dirait d'un songe, d'une apparition féérique qui fascine et confond, et on craint de la perdre tant elle est magnifique et grandiose. Tout ce qu'on peut dire, est peu de chose, rien même, en comparaison de la réalité. Il faut, pour comprendre certaines impressions, les éprouver. La parole est insuffisante pour les exprimer complètement. Quelle immensité ! Quelle magnificence ! Quelle splendeur ! Quelle poésie ! »

Voilà certes une description qui fait voir ce que sait faire notre moine voyageur. Tout en ne s'occupant que de la question religieuse, il sait, au besoin, comme on le voit, ouvrir les yeux, pour contempler les merveilles matérielles rencontrées sur son passage et les décrire ensuite. Celle-ci vaut bien toutes celles que nous lisons dans les récits de voyage les plus en vogue. Et ne croyez pas qu'elle soit la seule. L'auteur en a, comme elle, cent que nous pourrions citer. En voulez-vous encore une d'un tout autre caractère ? Celle-là, nous l'emprunterons au récit de ses voyages dans le Liban. En même temps qu'elle nous sera une preuve de plus du savoir faire de R. P. Vannutelli, elle nous édifiera sur les difficultés, même sur les périls de ses religieuses excursions. Car ce ne sont pas, répétons-le bien, promenade d'amateur ou expédition de touriste, que les voyages de notre intrépide religieux. Il lui faut affronter des contrées nullement civilisées, entièrement sauvages, dépourvues par conséquent de tous les conforts et de tous les moyens de circulation de nos pays civilisés. Il doit du reste s'y résigner, la chose ne lui plairait-elle même pas plus que cela, s'il veut remplir le but qu'il s'est tracé et mener à bonne fin la mission qu'il s'est donnée ou qui lui a été confiée. N'est-il pas parti pour étudier les traditions des chrétientés d'Orient ? Or, ces traditions, qui en sont les gardiens? C'est sans doute tout le clergé des diverses églises d'Orient, mais aussi et surtout les

Moines qui sont, là-bas, l'élite de ce clergé et qui s'en sont constitués les conservateurs jaloux, sinon outrés. Or les moines, nous l'avons dit, ne résident pas dans les villes, ni même dans les bourgades accessibles. Ils se sont réfugiés, cachés, dans les endroits les plus écartés, dans les retraites les plus profondes des montagnes de l'Albanie, de la Syrie ou de la Morée, où l'homme peut à peine gravir, où la bête sauvage seule pénètre. C'est donc là qu'il faut aller les trouver, sans chemins ni moyens de communication, à peine avec un sentier, une piste frayée plus par les animaux de ces déserts que par les hommes. Besoin donc de s'attendre à tout, de se résigner à tout. C'est ce qu'encore, à la suite du Révérend Père, nous allons voir nous-mêmes mieux que tout ce que nous pourrions en dire (1).

« En sortant de l'abbaye de Deîr-el-Mukalles (pour se rendre à celle de Mesce-Musce), nous montions tout d'abord une montagne pleine de vignes et de terres bien cultivées; presque toutes sont les dépendances ou la propriété de l'abbaye. Puis, arrivés au sommet, nous descendîmes de l'autre versant dans une basse vallée, au fond de laquelle court une belle rivière pleine d'une eau très limpide, comme il s'en trouve partout dans les montagnes du Liban. Cette rivière traversée, et après avoir cheminé longtemps dans la vallée, nous eûmes à gravir uue côte très rapide jusqu'à son sommet. C'est là que je commençai à goûter, à proprement parler, ce que sont les voyages sur le Liban, et à m'en faire une sérieuse idée. Celui qui y a été une fois, ne veut plus y retourner; et celui qui les entreprend pour la première fois, est bien souvent épouvanté par ses défilés si élevés et n'a plus le courage de continuer à s'y aventurer. De véritables chemins, il n'en existe pas; on les fait soi-même, en avançant. On trouve cependant de légères traces, un peu plus battues, qui serpentent à travers les rochers et les troncs des arbres, et que l'on suit avec beaucoup de fatigues et de périls. Heureusement que cette montagne était un peu boisée, et, en cas de chute, on pouvait éviter de tomber dans les précipices. Mais cela n'empêchait en rien que l'ascension ne fut extrêmement pénible et fatigante.

« Nos pauvres bêtes, après deux heures de chemin, étaient

(1) VII. Il Libanopag 69.

toutes en nage et tombaient d'épuisement. Notre guide devait souvent s'ouvrir un passage à travers les branchages des arbres et les herbes de la forêt. Enfin, après avoir été longtemps toujours ainsi en montant, le sommet de la montagne resta dépourvu d'arbres, et nous vîmes s'étendre à une grande distance un magnifique horizon. Mais, sous nos pieds, on découvrait comme un abîme. Malheur à nous, si notre pied était venu à manquer ! Rien que sa vue nous donnait le vertige, et nous cherchions à avancer avec précaution, sans trop nous arrêter à jouir de l'immensité du spectacle que nous offrait la nature !... ».

On voit, par ce passage, que les religieux voyages du R. P. Vannutelli sont des voyages sérieux, pleins de difficultés, d'imprévus et même de périls. Nous pourrions peut-être, ici, pour le point de vue qui nous occupe, nous arrêter sur un des caractères particuliers du talent de notre auteur : celui de la description. Mais le Révérend Père n'a pas seulement celui du pittoresque. Il a aussi celui de l'observateur, du sociologue, et il sait très bien, comme lui, à l'occasion, nous raconter les mœurs des peuples qu'il rencontre en ses voyages. Témoin ce passage que nous tirons encore de l'un de ses livres déjà cités, le Liban, l'un des plus considérables et des plus beaux de notre auteur, celui qu'il semble avoir étudié et écrit avec le plus de charme et d'amour (1).

« Ce peuple (les Maronites) est de belle conformation ; les hommes sont généralement très robustes et d'un tempérament sanguin. Cela est dû pour beaucoup à l'air très pur qu'ils respirent et à l'eau très fraîche qu'ils boivent. Ils le doivent aussi à leur sobriété, car leur nourriture est très simple, saine et substantielle. Mais surtout leur vigueur et la pureté de leur sang proviennent de leur moralité : chez eux, jamais ou presque jamais on n'entend parler de scandales. L'esprit de famille y est très bien conservé. Les familles sont vraiment patriarchales ; elles vivent très unies avec leurs chefs. Il est beau de voir le respect dont on entoure les parents et les vieillards : plus belle est la modestie et la réserve entre les deux sexes. On dirait un peuple où la grandeur serait innée.

Les hommes du peuple sont maigres, laborieux et très forts ;

(1) Il Libano, page 186 et suiv.

ils portent de grandes moustaches qui leur donnent un air quelque peu féroce : on les prendrait pour des assassins, si on ne savait combien ils sont religieux, pieux même, et toujours d'une extrême docilité à l'égard de leurs supérieurs. Il y a, parmi les jeunes gens, des physionomies d'une rare finesse et distinction. Ce peuple est généralement intelligent et éveillé, sans qu'il fasse pour cela étalage de ses qualités : il est plutôt porté à la gravité qu'à la légèreté.

« Mais ce qui, pour nous Européens, est vraiment digne de remarque chez les Maronites, c'est le caractère parfait qu'ils conservent de notre moyen-âge. Chez nous tant les ordres de chevalerie que les nobles, les châteaux, les fiefs, les vassaux, les tournois et autres choses du même genre ne sont que de véritables souvenirs archaïques. En réalité, notre société est complètement changée de celle du moyen-âge. Nous ne connaissons celui-ci que dans les romans et sur les théâtres. Dans le Liban, il est au contraire en pleine vigueur encore. Ici, la noblesse n'est pas un vain mot, mais une réalité. Le noble est ordinairement le chef du village ; il habite un château, il a un certain nombre de serviteurs, de plus, un parti toujours disposé à prendre les armes sous ses ordres. Lui, d'autre part, doit toujours tenir table ouverte pour tout hôte qui se présente, et il doit toujours dans ses repas avoir un certain luxe, sinon par besoin de manger, du moins pour garder son rang. Il faut voir quel maintien ont ces Cheichs au milieu de la foule : ils vont toujours vêtus splendidement, montant de superbes chevaux, et ne sortant jamais qu'accompagnés d'un certain nombre de leurs serviteurs ou de leurs vassaux. La plupart, en marchant, portent un cimeterre à poignée d'argent et des pistolets de prix, tandis que le serviteur est armé d'un fusil ou d'un épieu à la pointe de fer : tous ont leur costume caractéristique, brodé de riches ornements d'or et de soie. Les chevaux des nobles sont équipés avec un soin tout particulier de harnais d'or et d'argent également, ou drapés de riches étoffes. Du reste, ce sont de braves chevaliers, et quand parfois il s'élancent à cheval sur les montagnes, on dirait plutôt des oiseaux qui volent que des cavaliers qui cheminent... Chez eux, comme dans les pays antiques, existent encore les tournois et les carrousels.

« Tout, dans les villages, est organisé dans le pur système

féodal d'autrefois, (dans le Nord au moins ; car, dans la partie méridionale du Liban, il n'en est plus de même). Ici, les grandes propriétés sont concentrées dans les mains des nobles ou cheichs, de l'Eglise et des Abbayes, et le peuple est, en majeure partie, le colon ou le vassal appartenant en propre au maître de la terre. Les paysans font non seulement les travaux de la terre, mais, au signal du maître, sont tous prêts à prendre le fusil et à s'en servir consciencieusement. Du reste, ici, tout le monde a toujours le fusil à son côté, comme un compagnon inséparable. »

Nous pourrions faire encore bien d'autres citations semblables, mais celles-ci suffisent, et au-delà, pour nous donner une idée de l'intérêt que les écrits du Révérend Père offrent, non seulement au point de vue religieux, mais à celui des mœurs, du pittoresque et de la géographie. Peut-être même un éditeur français catholique, en ce siècle de littérature de voyage, trouverait-il, dans quelques-uns d'entre eux, matière, je ne dis pas à un succès de librairie, mais à quelques volumes qui feraient bonne figure auprès de ceux que nous voyons éclore tous les jours, et qui, dans tous les cas, à bien des points de vue, vaudraient toujours mieux que bon nombre de ces derniers.

II

Mais c'est trop longtemps nous arrêter à considérer le côté purement littéraire ou voyageur du R. P. Vannutelli, d'autant, avons-nous dit, que c'est le moindre chez lui. Occupons-nous maintenant de celui qu'il s'est surtout proposé, c'est-à-dire, du côté religieux et chrétien. Nous avons vu, en effet, que c'était surtout le sien, celui que, loin d'en faire mystère, il déclare presque à chaque page de ses écrits. Pourquoi, de fait, est-il venu de si loin, et, malgré tant de difficultés, cherche-t-il à visiter toutes ces chrétientés d'Orient, sinon, comme il nous dit, pour étudier de près, sur place, leurs traditions religieuses, et, ces traditions étant restées ce qu'elles sont, pareilles dans le fond à celles de l'Eglise romaine, essayer de regreffer ces branches demi-mortes sur le tronc d'où elles sont tombées d'elles-mêmes avec le temps où d'où elles ont

été arrachées par la violence étrangère, afin qu'unies de nouveau avec lui, elles puissent y retrouver toute leur sève et toute leur vie.

Tel est en effet son but. Telle est sa mission. Voilà pourquoi, comme nous l'avons dit, il a visité, parcouru tant de régions! » La Grèce, l'Egypte, la Syrie, le Liban, la Serbie, le Monténégro, l'Albanie, la Morée, la Thessalie, etc., etc., tous, ces vastes et malheureux pays dont les Eglises ont été enveloppées dans la ruine de l'empire de Byzance et comme submergées par le flot de l'invasion musulmane. Ce n'était pas, de fait, une petite affaire de les visiter toutes et en détail, chacun à part. On sait combien elles sont nombreuses et diverses. On en compte autant, pour ainsi dire, qu'il y a de différentes nationalités, de langues, chez ces peuples qui ont été en grande partie, évangélisés par le clergé grec, et qui, au moment de l'anéantissement de cet empire, séparés qu'ils étaient de Rome par l'invasion musulmane, ont repris leur autonomie, sinon politique, du moins religieuse, et ont formé autant d'Eglises d'un rite particulier. Tout le monde connaît ou croit connaître les principales, celle spécialement dite grecque-orthodoxe.

Mais à côté de celle-ci qu'on peut appeler l'Eglise mère de la plupart des Eglises d'Orient, parce que c'est elle qui les à appelées à la lumière de l'Evangile et qui plus tard les a entraînées dans ses difficultés avec le centre de l'Eglise Catholique et finalement dans le schisme, combien d'autres encore qui ont leur vie religieuse à part! C'est l'Eglise Syriaque, celle des Chaldéens, puis des Arméniens, des Cophtes et des Abyssins, qui, toutes, se subdivisent à l'infini. Ainsi l'Eglise grecque-ortodoxe se subdivise en grecque proprement dite, et en grecque arabe et melchite. Il y a encore le rit grec-ruthène ou slave, le géorgien, la rumène, etc. Ce qui augmente encore la confusion, c'est que chacune de ces Eglises schismatiques compte aussi, auprès d'elle, outre l'Eglise de rit latin catholique, une Eglise catholique de rit grec, ruthène, syriaque, arabe, etc.(1)

(1) Il serait trop long d'entrer dans tous les détails de naissance, de symbole, de ces différentes églises d'Orient schismatiques ou catholiques. Il faudrait, pour cela, tout un cours d'histoire ecclésiastique. Disons simplement que le schisme de l'Eglise grecque orthodoxe a pris naissance plutôt dans les rivalités de la cour de Bysance avec l'Eglise de Rome que dans de

Grosse affaire, on peut donc le dire, de les visiter toutes et de les étudier chacune à part.

C'était œuvre de beaucoup de difficultés et de nombreuses années. Les difficultés, nous en avons vu une partie, bien petite. Pour les connaître en leur entier, il faudrait lire les ouvrages de notre moine voyageur. Encore le R. P. Vannutelli ne dit-il pas tout certainement. Quant au temps, cela lui en a demandé énormément. Voici nombre d'années, en effet, près de vingt, qu'il s'en occupe, et encore n'a-t-il pas tout vu. Chaque année, pour y arriver, il entreprend de nouvelles excursions dans des contrées qu'il n'a pu visiter jusqu'ici, ou qu'il veut revoir, en des parties au moins que, dans ses précédents voyages, il n'avait pu qu'entrevoir en courant, ou à coté desquelles il lui avait fallu, bien malgré lui, passer, faute de temps alors ou de moyens de transport. Il est vrai, comme nous l'avons dit aussi, que ce ne sont pas les parties les plus importantes, mais simplement des secondaires. Toutes les premières ont été parcourues, visitées et étudiées par lui. Il en reste une cependant dont il parle souvent et que jusqu'ici il n'a pu apercevoir que par ses colonies du mont Athos ou de Jérusalem. Ce n'est pas sans doute la moins considérable. C'est même aujourd'hui certainement la première par le rang qu'elle occupe à la tête de toutes les chrétientés d'Orient, et par l'influence secrète ou publique qu'elle exerce sur chacune, influence qui fait d'elle comme un soleil autour duquel gravitent toutes les autres comme autant de satellites dans le système, non planétaire, mais religieux de l'Orient. Chacun, à ce langage, aura de suite reconnu la Russie qui actuellement

véritables hérésies ; celles-ci, si elles furent parfois soulevées, étaient pour donner prétextes à ces rivalités ou intrigues. La séparation définitive eut lieu, après des péripéties diverses de luttes et d'accords, sous Photius, vers 879. La plupart des Eglises d'Orient, slave, serbe, ayant été évangélisées par les Grecs, les suivirent dans le schisme. Les autres Eglises schismatique orientale, cophte, arménienne, etc, proviennent des antiques hérésies monothélites, ariennes, Jacobites. La grande note caractéristique de toutes ces Eglises d'Orient, c'est qu'elles emploient leur langue nationale dans leur liturgie. Les chrétientés, parmi elles, de rit catholique, son composées des survivants de ces chrétiens qui n'ont pas suivi leurs nationaux dans le schisme, ou de ceux qui se sont réconciliés depuis avec l'Eglise romaine, comme les Maronites du Liban, en 1180, les Arméniens en 1448, et les Jacobites d'Egypte en 1449.

occupe, en effet, en Orient, une si grande place, tant par le nombre de ses sujets directs presque tous du rit grecque-orthodoxe, que par sa vaste puissance qui la rend, en fait, sinon en droit, la protectrice de tous les chrétiens de ces divers pays presque tous aussi du même rit.

La Russie! Nom magique, en effet, pour l'Orient tout entier! Il est celui que tous, là-bas, prononcent avec amour et avec espoir ; amour, parce qu'ils voient en elle la force qui a déjà à demi brisé pour eux le joug de honte et de fer des Musulmans ; espoir, parce qu'ils sentent en elle encore la main puissante qui réunira un jour tous les fils brisés et dispersés de la même foi ! Aussi comme elle est bénie, louée, exaltée partout, aussi bien par les simples populations que par le clergé, principalement celui des moines du Mont-Athos, — le grand centre religieux de tous les pays d'Orient, le grand but de pèlerinage pour eux, après Jérusalem, — au souvenir desquels, il est vrai, elle a bien soin de se rappeler par ses bienfaits nombreux et incessants, et au milieu desquels même elle a comme pris pied par des milliers de moines originaires de chez elle et habitant là de splendides monastères construits de ses deniers ou par ses soins !... Il y a donc, dans ce nom et dans l'immense église russe, une force dont le R. P. Vannutelli a pu se rendre compte en maintes occasions et à maints indices. Aussi, quel dommage qu'elle soit aussi schismatique, au moins dans son gouvernement qui, plus par politique que par conviction sans doute, croit devoir se faire le porte-drapeau de la religion grecque et de toutes les églises, ses filles ! Ah ! si jamais elle redevenait catholique, et mettait ainsi son influence au service de l'Eglise catholique romaine, quelles magnifiques espérances on pourrait encore fonder ! que l'avenir serait encore splendide pour la véritable église de Dieu et du Christ! Combien elle serait vite consolée des ruines actuelles, parce que, par elle et avec elle, toutes les Eglises d'Orient et d'Occident étant réunies en un même faisceau, elle pourrait bientôt les réparer ou du moins les compenser ! Voilà ce qu'en visitant toutes ces différentes chrétientés de l'Orient, et en apercevant cette influence tantôt publique, tantôt occulte, notre religieux voyageur pensait ou se disait ! Voilà ce qui lui inspirait le désir de la visiter à son tour ! Plusieurs fois même, sous l'empire de cette idée, il avait essayé de

faire demander au besoin, aux diverses ambassades russes de Vienne et de Constantinople, le passeport nécessaire pour accomplir ce grand voyage. Mais, à son nom de catholique, de prêtre romain, de religieux dominicain, pour les Russes presque l'équivalent de Jésuite, ce nom si abhorré par eux aujourd'hui, tout lui avait été refusé, poliment toujours, mais inexorablement. Il faut lire, racontés par le Révérend Père, ces divers refus : il y a là des scènes vraiment typiques.

Toutefois, si notre religieux voyageur ne pouvait étudier chez elle cette grande église de Russie, il s'en consolait, en l'étudiant parmi toutes ces chrétientés d'Orient où elle est mêlée, où elle fait sentir, au moins chez le plus grand nombre, son influence aujourd'hui, et qui, autrefois, lui ont envoyé les missionnaires qui l'ont convertie et rendue chrétienne. Peut être même que si celles-ci se rattachaient au centre de l'Unité catholique, auraient-elles encore la même influence heureuse et bénie sur leur toute-puissante fille et sœur, et la ramèneraient-elles encore à l'Eglise romaine. Si extraordinaire que soit cet événement encore lointain et bien éloigné, il est permis cependant de le supposer, même avec les calculs de la prudence ou de la politique humaine. Le schisme de l'Eglise russe est surtout affaire gouvernementale. C'est lui, ce gouvernement tout-puissant, qui l'y a conduite et qui l'y maintient toujours, encore aujourd'hui, parce que, par elle, sa politique trouve un moyen d'avoir et de garder son influence sur tout l'Orient schismatique. Mais que cet Orient redevienne catholique, et qu'alors la Russie n'ait plus les mêmes raisons de se montrer hostile à l'Eglise catholique, qu'elle trouve au contraire de sa politique de se la ménager et de la disposer en sa faveur, elle laissera l'Eglise russe suivre le courant et faire comme ses autres sœurs, redevenir, elle aussi, catholique. Ce serait même pour elle le moyen de les regagner à son influence, sinon même d'être, lui, le seul empire demeurant encore un peu chrétien au milieu de tous nos états d'Occident plus ou moins protestants et francs-maçons, l'unique protecteur et le seul défenseur de l'idée chrétienne dans le monde tout entier !...

(*A suivre*). L'Abbé HAUTEFEUILLE.

FABLES DE JÉSUITES

La Camarilla jésuitique à la cour de Jacques II

Dans tout malheur ou mésaventure, il est convenu qu'on trouve le jésuite. Il ne faut donc pas s'étonner que les Jésuites soient les principaux coupables de la chute des Stuarts. Que n'a-t-on pas dit de la célèbre « camarilla jésuitique à la cour de Jacques II ? » Dans cette camarilla, le grand malfaiteur est le jésuite anglais, Edouard Petre, que Jacques II fit venir à sa cour en 1685. On a entassé accusations sur accusations contre ce jésuite ; et maintes fois l'on a présenté ses méfaits comme une preuve incontestable de tout ce à quoi le monde peut s'attendre de la part des Jésuites. Que même ces accusations seraient fondées — et s'il en était ainsi, nous n'hésiterions pas un instant à nous rendre à l'évidence des faits, — on ne saurait pourtant conclure de l'indignité d'un membre à la corruption de tout le corps. Une telle conséquence était fausse et inacceptable.

Ici les accusations ne reposent point sur des preuves puisées aux sources. Examinons d'abord les reproches, recherchons-en les origines. Après quoi nous ferons connaître tous les faits et les éléments les plus propres à nous amener à la vraie solution.

Au nombre des principaux accusateurs du P. Petre, il faut tout d'abord nommer Macaulay. Voici ce qu'il dit dans son *Histoire d'Angleterre* : « Cet homme descendait d'une famille distinguée ; il avait des manières polies, la parole facile et attachante, mais il était faible et vaniteux, ambitieux et cupide. Parmi tous les tristes conseillers qui avaient accès à la cour de

Jacques II, c'est peut-être à lui que revient la principale faute de la chute de la maison des Stuarts. » (1)

Ranke blâme « l'ambition de Petre qui aspirait à une haute dignité ecclésiastique » (2), Lingard formule la même accusation (3), et Crétineau-Joly lui-même, qu'on a appelé à tort « l'historien officiel » de la Compagnie, formule contre le jésuite anglais de graves reproches (4). Huber cite la phrase de Macaulay, en négligeant le *peut-être*, et généralise l'accusation en ces termes. « La camarilla jésuitique à la cour, poussait le roi, non seulement à toutes sortes de mesures imprudentes pour la restauration du catholicisme, mais encore à des actes qui devaient blesser profondément la population protestante, comme, par exemple, l'arrestation des évêques anglicans qui avaient protesté contre le libre exercice de la religion catholique. » (5) Or, comme nous le verrons plus tard, Petre était opposé à cette arrestation, d'autre part il ne s'agissait point de concéder au culte catholique la liberté complète, mais seulement la tolérance générale.

Les sources contemporaines où l'on puise pour baser les diverses accusations contre Petre, sont des brochures et pamphlets du temps, des rapports d'ambassadeurs, les prétendus Mémoires de Jacques II, les écrits de l'évêque protestant Buruet, etc. Parmi les publications presque innombrables lancées contre Petre, les plus répandues furent « trois lettres » dont on se faisait une arme contre lui. La première, dit-on, doit être une lettre d'un jésuite de Liège à un autre jésuite de Fribourg, les deux autres étaient présentées comme la correspondance du P. Petre et du P. de la Chaize. Or, les plus habiles critiques anglais déclarent que la première de ces lettres, datée de Liège (2 février 1686-87) est très probablement fausse, et que les deux autres le sont certainement. Elles font remarquer à ce propos qu'il circulait à cette époque un très grand nombre de falsifications de ce genre. (6)

(1) *Histoire d'Angleterre* (Londres 1873) I, 357.
(2) *Histoire anglaise* V. 447, 482 et sq.
(3) *Histoire d'Angleterre* (Londres 1830) VIII, 300, 382.
(4) *Histoire de la Compagnie de Jésus* (Paris 1851) IV, 146 sq.
(5) *L'Ordre des Jésuites*, p. 171.
(6) A collection of scarce and valuable tracts... revised by Walter Scott (London 1809-1815) I 76-86.

La lettre de Liège s'occupe beaucoup, pour le louer, des mesures prises par le roi en faveur des catholiques, et le termine par cette phrase très propre à éveiller la défiance des Hollandais : « On équipe pour le printemps prochain une puissante flotte ; déjà les Hollandais craignent de la voir se diriger contre eux et ils commencent à armer ». Cette finale accuse déjà une falsification de source hollandaise. C'est en Hollande que cette lettre parut tout d'abord, et si nous en croyons d'Avaux l'ambassadeur français, elle ne manquera pas son effet dans ce pays (1).

Au XIXe siècle on a prétendu que cette première lettre « n'avait jamais été publiée » (2). La même erreur a été commise pour la seconde de ces lettres, celles du P. Petre au P. de la Chaize, que Walter Scott signale comme effrontément ironique ». Bien que, en 1688, elle ait été déjà souvent imprimée, on a voulu de nos jours la faire passer pour « authentique » et « inédite » (3).

La grande collection de Somer contient encore une autre lettre également fausse, mentionnée sous ce titre : « Plan du P. de la Chaize pour l'extermination des hérétiques : lettre de ce Père au P. Petre, Paris, 6 juillet 1688 ». Sur quoi les éditeurs anglais remarquent : « C'est encore un trait sorti du même carquois qui a fourni les deux fausses lettres precédentes ; mais celui-ci est moins bien aiguisé : l'ironie y est trop grossière » (4). Cette lettre n'est qu'un extrait d'une plus longue qui a été re-

(1) Négociations de M. le comte d'Avaux en Hollande, 1685-1688. (Paris 1753) VI. 51 et sq. — Lingard (*Histoire d'Angleterre*, VIII, 432) signale aussi cette lettre comme une pièce supposée. Crétineau Joly qui parle de cette lettre (*Hist. de la Comp. de Jésus* IV, 151), ne traite pas la question de son anthenticité, ce qui fait dire à un auteur allemand : « Une telle attitude chez l'historien officiel de la Compagnie de Jésus est à coup sûr très étrange et montre qu'il devait tenir cette lettre pour authentique. » (Friedrich, *Mémoire de l'Académie royale bavaroise des sciences*, XVI vol. 1e partie, p. 117) Là-dessus il est bon de noter que jamais un Jésuite n'a eu l'idée de faire de Crétineau-Joly avec ses inexactitudes si nombreuses et ses appréciations souvent suspectes ou même entièrement fausses l'historien officiel de l'Ordre. Il n'est pas étonnant qu'il ait négligé cette question comme beaucoup d'autres, sans l'étudier à fond. Friedrich d'ailleurs n'est pas plus sérieux quand il assure « reconnaître facilement d'après les deux lettres qu'il publie, comment les Jésuites poussaient le roi toujours plus en avant. » Ces lettres ne disent rien de pareil.

(2) Echard, *Histoire d'Angleterre*.— Cf. *Records of the English Province*, V. 167.

(3) Agnes Strickland, *Lives of the queens of England*, IX, 203,

(4) *Collection of Tracts* IX. 83.

produite avec sa réponse également supposée dans de nombreuses éditions hollandaises, anglaises, françaises et allemandes. Ces deux lettres renferment des choses tellement obscènes, le ton en est si bas et si grossier, qu'on ne peut s'expliquer comment elles ont pu obtenir une telle vogue, à moins que ce succès lui-même ne doive être attribué qu'à ce qu'elles contiennent de repoussant.

Dans l'édition allemande que j'ai sous les yeux, la première lettre est intitulée : « Copie de la lettre adressée par le P. Lachaise, confesseur de roi de France, au P. Petersen, confesseur du roi d'Angleterre. Traduit de l'original bas-allemand en haut-allemand par Guidewaldus Wagenhalss (Imprimé à Cologne en 1688, in-4° 20 pages ». Dès la première page on remarque les tendances du pamphlet : « Dans notre pays (en France) les herétiques ont presque entièrement disparu. En Piémont et en Savoie, il sont en triste position. En Hongrie la guerre actuelle entre l'empereur et les Turcs doit toucher à sa fin... Alors comme toujours les Jésuites persuaderont à l'empereur de recommencer une guerre générale contre tous les hérétiques, et pour les exterminer et les faire disparaître de la surface de la terre... Dans le Palatinat l'extirpation sera chose beaucoup plus facile, maintenant l'électeur palatin est catholique romain... L'Angleterre, la Hollande et la Suisse ont toujours été les plus solides boulevards et les plus sûrs repaires des hérétiques... Notre roi a fermement décidé à réduire la république Suisse sous son obéissance, et après avoir converti les hérétiques par ses dragons, à employer tous ses efforts pour détruire entièrement le nid d'hérétiques hollandais. Telle est la résolution dans laquelle je l'encourage fort et ferme.

La lettre continue en louant le P. Petre et lui faisant au mérite pourtant ce qui est arrivé en Angleterre, et pour ce qui n'est pas arrivé : « l'internement des évêques à la Tour de Londres » la substitution d'un enfant que « le Père Petre et les Jésuites auraient excité le roi à présenter comme étant le sien. » Elle raconte ensuite comment le P. Chaize a décidé le roi de France à exterminer les hérétiques, « de quelles sortes de péchés (contre les mœurs) j'ai refusé de l'absoudre jusqu'à ce qu'il eût remis en mes mais une petite lettre signée de lui et portant son sceau, et comment il a résolu de faire mettre à mort tous les hugenots en un seul jour. » L'appendice intitulé :

« II Preuves véritables que le prince de Galles n'est pas le légitime héritier du trône, » commence ainsi : « Vous avez ci-dessus, ecteur curieux, le texte traduit de l'original bas allemand de la ettre écrite par le P. La Chaize et le P. Petre, deux traîtres. »

La « lettre du confesseur du roi d'Angleterre, P. Peters, au P. La Chaise, confesseur du roi de France, en réponse à une lettre de ce dernier du 10 juillet 1688, traduite du hollandais en allemand par J. Nimmergenant, imprimée cette même année. » (in 4° 20 pages) dépasse encore la première lettre en trivialité et en racontages orduriers. A propos de la fameuse substitution d'enfant, elle prétend que c'est le P. Petre qui lui-même choisit l'enfant. « Si je savais que toutes ces discussions pussent porter atteinte aux bonnes dispositions du roi à l'égard de notre Société, et l'estime qu'il a pour notre *Pratique* je ferais en sorte, au temps voulu, que le prince actuel vienne à mourir. » Les Apôtres « n'ont pas connu le merveilleux procédé de conversion des héritiques par le fer et le feu..... Si je n'avais pas été assuré du zèle du roi, je ne me serais pas donné tant de peine pour le faire arriver, et pour faire disparaître son frère le défunt roi... » Puis la lettre rapporte comment les Jésuites ont empoisonné Charles II avec du « *tabac à priser* »

L'immoralité du roi est exploitée par les Jésuites comme un moyen pour atteindre leur but.

On devrait aussi se débarrasser du prince d'Orange ; mais il est trop sur ses gardes. La honteuse impudicité dont Petre se glorifie et qu'il attribue de même aux autres Jésuites, complète bien le portrait du Jésuite assassin, empoisonneur, avide du sang des hérétiques. Dans aucun ouvrage historique non-seulement du XVIIe siècle, mais même du XIXe, on ne trouverait une semblable peinture (1).

Nous trouvons un autre pamphlet de même genre contre Petre, intitulé le « Testament du P. Petre (2) ».

(1) Des protestants sérieux eurent bientôt reconnu la fausseté de semblables imputations. C'est ainsi que Leibnitz écrivait au mois d'août 1688 au landgrave de Hesse-Rheinfels : « Les gens véritablement habiles ne s'amusent guère à ces fictions, que le plus souvent on les reconoist ; témoins ces pauvres lettres que l'on a publiées sous le nom des Pères de la Chaize et Peiters, où j'ai reconnu manifestement quelques pensées copiées de M. Jurien ». V. Rommel, *Leibnitz et le landgrave de Hesse-Rheinfels*, II. 191.

(2) The Last Will and Testament of Father Peters : As it was found quilted into my Lord-Chancellors Cap ; with a Letter directed to his

La liste des donations que l'auteur suppose faites par Petre se termine par les legs suivants ;

« 20,000 livres pour épées, couteaux, poudre et bombes ; 10,000 livres pour celui qui étranglera le prince d'Orange ; 2,000 livres pour les dragons français ; 100 livres pour celui qui aura tué un hérétique ; 1,000 livres pour l'invention de nouveaux instruments de tortures. »

On conserve au British Museum une foule d'autres pamphlets imprimés, dont les titres ont été en partie reproduits dans la *Revue de théologie catholique* (1). Un des derniers composés contre le P. Peter porte ce titre : *Histoire des intrigues amoureuses du P. Peters.* Beyle lui-même a condamné très énergiquement ce factum (2).

Lordship and his Prayer to the Blessed Virgin of Loretto (in 4° 4 pages). Reproduit dans Th. Park, *The Harleyan Miscellany : a collection of scarce curious and entertaining pamphlets and tracts,* (Londres 1810), V, 329-333.) Quoique ceci soit évidemment dit du P. Petre et de Sunderland, l'éditeur le rapporte à une créature de Cromwel, Hugh Peters, qui fut pendu en 1660.

(1) *Zeitschrift für katholische Theologie*, XI, 221. L'énumération donnée dans ce recueil est loin d'être complète. On a aussi publié contre le P. Petre une foule de caricatures, comme le montre le *Catalogue of satirical Prints* conservé au British Museum ; mais ce musée lui-même ne les possède pas toutes. V. entre autres un catalogue plus complet publié il y a peu d'années par Fr. Müller et Compagnie à Amsterdam.

(2) Cologne (?) chez Pierre Marteau le jeune, 1698. Bayle dit de cet obscène pamphlet : « On a si peu profité de l'indignation des honnêtes gens contre l'historien fabuleux et satirique du Père la Chaize (*Histoire du P. la Chaize*, Cologne 1693, 2 vol.) que cinq ans après on a mis au jour un autre ouvrage pire que celui-là. C'est depuis le commencement jusqu'à la fin un tissu de fables grossières et d'aventures chimériques, racontées avec la dernière impudence et avec un style tout farci de saletez. » (*Dictionn. histor.* (Edit. d'Amsterdam 1720), I, 239, B.) — Parmi les lettres qu'on exploite d'ordinaire contre le P. Petre, mentionnons encore ici la lettre d'un P. Cou, citée en italien et en anglais dans le *The State Letters of Henry Earl of Clarendon*, (Orford 1763), III 326-329. Mais je n'ai pas trouvé la moindre trace d'un P. Cou, ni dans le grand ouvrage de Foley (Records), ni dans les archives anglaises. Si cette lettre n'est point supposée, elle serait peut-être d'un certain prélat de ce nom dont il est fait mention quelques années auparavant. On trouve aussi dans les archives nationales de Vienne la copie d'une lettre d'Angleterre de cette époque « Ex Anglia 3 dec. 1686 a nonnemine Loc. Jesu ad confratrem, quemdam in Germania degentem. » La lettre est pleine d'heureux pronostics : le prince d'Orange se fera bientôt catholique, une grande flotte va être équipée contre la Hollande. Au-dessous du texte de cette lettre se lit la remarque suivante écrite de la main du P. Balbin S. J., le célèbre critique : « Hæ litteræ non tam videntur esse ab aliquo e Nostris quam ab alio compositæ in *odium* nostris *Confrater* apud nos non est usus, etc. ».

Il est à peine besoin de dire que dans ces « lettres » et tous ces pamphlets, on ne trouverait articulée aucune preuve sérieuse à l'appui des accusations formulées contre Petre.

Quant aux rapports d'ambassadeurs qu'on a exploités et cités contre Petre, il faut mentionner au premier rang celui de Florentin Terriesi, qui fut publié par la marquise Campana de Carelli (1). Mais en comparant cette publication avec les copies des dépêches de Terriesi conservées au British Museum, on s'aperçoit immédiatement que la reproduction de la marquise Campana est très incomplète, que nombre de passages y sont tronqués sans que des points de suspension ni aucun autre signe avertissent le lecteur de ces omissions (2).

Quelques exemples : Une dépêche de Terriesi du 12|22 juillet 1686 au grand duc de Toscane, affirme positivement que le roi se laisse dominer par Petre ; dans la dépêche de même date adressée au Secrétaire d'État, ceci est présenté comme un on-dit et comme un bruit. Or la première dépêche se trouve dans le recueil de Campana, la seconde ne s'y trouve pas (3). Le 5|15 août, Terries mande qu'on répand à dessein le bruit que tout le mal vient des Jésuites, et il ajoute qu'il tient ces bruits pour méchants et calomnieux. Or, cette dernière partie de la phrase *manque complètement* dans le livre de Campana (4). Dans la dépêche du 3-13 novembre 1687 de Terriesi au secrétaire d'Etat de Florence, le passage le *plus important*, favorable au P. Petre, *est omis* dans le recueil imprimé ; cette fois cependant il il y a des points de suspension (5).

Ces quelques exemples suffisent pour nous faire voir quel cas l'on doit faire du recueil de dépêches publié par Campanella pour fonder une accusation contre Petre.

La correspondance du nonce d'Adda avec la Cour pontificale

(1) *Les derniers Stuarts à Saint-Germain-en-Laye. Documents inédits et authentiques*, Paris 1871, 2 vol.

(2) Toute la correspondance de Terriesi, ambassadeur du grand-duc de Toscane a Londres de 1675 à 1691 a été copiée dans les archives de Florence et est conservée en entier au British Museum (24 vol. in-f° *Addit manusc.* 25.358 — 25.381).

(3) Brit. mus. Terriesi, vol. XV. f. 160 — et Campana, II, 113.

(4) — vol. XVII. f. 219 : Campana, I. 141, Campana n'indique par aucun signe cette suppression.

(5) — vol. XVII. f. 11, dépêche citée dans le *Zeitschrift für Kathol Theol.* XI. 21.

(1) n'offre rien non plus qui permette d'incriminer ce religieux. Quant aux dépêches des ambassadeurs français Barillon et Bonrepans, elles n'ont été publiées qu'en partie ; elles sont bien en rapport avec la politique d'intrigues de Louis XIV, et il est difficile de faire sur elles un fond sérieux. En ce qui concerne Petre, elles se contredisent souvent de la manière la plus complète (2).

La principale source des griefs formulés contre Petre est dans les prétendus Mémoires de Jacques II. Or que faut-il penser de ces mémoires ? Déjà vers la moitié du siècle dernier, Carte avait commencé à faire des extraits d'une vie de Jacques II, qui se trouvait au collège écossais de Paris. Après sa mort, survenue en 1756, Macpherson continua l'œuvre, qui fut publiée en 1775, (3). Plus tard, au commencement de ce siècle, Clarke fit paraître la « Vie complète de Jacques II » (4). Or dans cette vie, il n'y a pas une seule phrase des propos attribués à Jacques II, qu'on puisse regarder comme étant certainement de lui. En particulier, les passages de ce livre qui ont trait à Petre, sont contredites absolument par d'autres paroles contenues dans des lettres authentiques du roi ; les extraits de Macpherson ont été pris non dans les papiers originaux de Jacques II, mais dans la *Vie de Jacques II*, trouvée au collège écossais, et en les présentant au public comme venant du roi, Macpherson, suivant l'expression du célèbre James Fox, s'est permis une impudente supercherie (5). Enfin, même les quelques assertions que Ranke a cru pouvoir emprunter à cette *Vie* de Macpherson dans ses *Analecta* de l'histoire d'Angleterre (6), n'ont aucune valeur et tombent d'elles-mêmes (7).

(1) British museum *Addit. manuscr.* N° 15.395-15.397. Cf. les extraits donnés dans la *Zeitschrift. f. K. Th.* X. 686 sq, XI. 27 sq,

(2) Cf. *Zeitschrift für K. Th.* XI. 38 et sq.

(3) *Original Papers countaining the secret history of Great Britain...* To which are prefied Extracts from the life of James II, as written by himself, (2 édit, Londres 1776. 2 vol).

(4) *Life of James the second collected out of memoirs written of his own hand.* Clarke, Londres 1816, 2 vol.

(5) Ch. J. Fox *A. History of the early part of the reign of James the second* (Londres 1808, 15.27.)

(6) *Histoire d'Angleterre* VII° vol. Appendice 137-155.

(7) *Zeitschrift für Kath Theol.* XI. 224-232, où l'on trouve également les appréciations d'historiens de marque : Mackintosh, Lingard, Macaulay, Guizot, Gardiner-Mullinger.

Enfin, pour ceux qui s'en réfèrent aux dires de l'évêque protestant contemporain Burnet, dans sa vie de Jacques II (1), il suffit de citer le jugement de Ranke sur cet auteur et sur son œuvre : « C'est un singulier mélange d'on-dit et de renseignements, de vérité et d'erreur, de crédulité partiale jointe au désir de rester impartial. Je ne voudrais pas précisément refuser à l'auteur toute véracité subjective ; mais on est obligé de *rejeter souvent la vérité objective des faits auxquels il touche.* Tel est précisément le cas dans l'exposé qu'il fait du règne de Jacques II d'Angleterre. Il n'a pas vu lui-même en Angleterre les choses qu'il rapporte; *il les a apprises seulement de seconde main et comme par des rapports, telles qu'elles furent répandues dans le monde entier par les adversaires de Jacques* (2).

Dans tout cela donc il n'y a rien qui prouve la culpabilité du

(1) *History of his own time*, 3 volumes ; *History of the reign of king James the second* (Edit d'Oxford 1852,) II 325,259. Busnet reproduit aussi le propos grossier faussement attribué à Petre : que « les évêques de la Haute Eglise devraient être forcés de manger leur propres ordures. »

(2) Ranke, *Histoire d'Angleterre* VIIe vol. Appendice p. 164. — (Mazure *Histoire de la Révolution de 1688 en Angleterre*, III. 153) dit de Burnet qu'il a « cet art insidieux de donner toutes les couleurs de la raison aux sophismes, et d'envelopper la certitude même dans les nuages les plus subtils. » Cf. id. III. 153. Ranke lui-même reproduit sur le P. Petre un passage du P. d'Orléans (*Histoire de la Révolution d'Angleterre*, Paris 1694 III. 507 et seq.) mais il tronque cette citation et en dénature le sens. Voici le texte du P. d'Orléans : « (Si elle (la conduite de Sunderland) fut infidèle ou seulement mauvaise, *je n'y vois pas assez clair pour le décider.* Voici *ce qui s'en dit* de part et d'autre... *Ceux qui l'accusent* d'infidélité disent... qu'on ne peut juger autrement de la violence qu'il (Sunderland) *fit à son maître, en l'engageant nonobstant ses répugnances*, à mettre dans le Conseil d'Angleterre, le *Père Petre malgré lui-même*, malgré la reine qui s'y opposait, malgré les plus essentielles lois de l'ordre dont était ce Père que le Roy pour contenter son ministre, fit céder en cette occasion au droit qu'il eut à voir de disposer de ses sujets... Telles sont à peu près les preuves qu'allèguent de l'infidélité de Sunderland ceux qui l'accusent. *Ceux qui l'excusent* y répondent... que dans l'affaire du Père Petre le comte cherchait sur qui détourner l'envie des choses qui déplaisaient au peuple dans la conduite de la cour... *je laisse au lecteur plus decisif* que moi à prendre parti su ce problème. » Or voici la citation de Ranke : le Père d'Orléans dit que le roi a fait cela « *malgré lui-même, malgré le conseil qui s'y opposait, malgré les plus effectives lois de l'ordre dont était ce père.* » On voit la différence. D'abord le P. d'Orléans ne dit point cela de lui-même, mais le met dans la bouche des accusateurs de Sunderland ; ensuite l'expression *malgré lui-même* qu'il rapporte au roi, s'applique dans le P. d'Orléans au P. Petre. Ce dernier avait déjà indiqué plus haut la « *violence* » subie par le roi sur ce point, et ses « *répugnances* ».

P. Petre. Voyons maintenant ce que nous pouvons savoir de certain sur ce religieux.

Le P. Edouard Petre naquit à Londres en 1630-31. Il était le second fils du baronnet sir Francis Petre. Il fit ses études au collège de Saint-Omer, entra dans la compagnie de Jésus à Watten en 1652 et fit profession le 2 février 1671. Sept ans plus tard nous le trouvons supérieur à Cantorbéry, et remplissant en même temps les fonctions de vice-provincial d'Angleterre. A l'occasion du fameux procès d'Oates, il fut emprisonné à Newgate. Le P. Provincial d'Angleterre écrivant le 2 avril 1681 à Rome, au sujet de la mort d'un Père Jésuite prisonnier, parle de la grande affection que le P. Petre avait témoignée au défunt (1). Mis en liberté grâce à l'intervention du duc d'York, après plusieurs années de captivité, il fut bientôt jeté en prison une seconde fois. Le même P. Provincial mandait, le 3 janvier 1681, qu'il avait reçu une lettre du P. Edouard, et il en cite les passages suivants : « Grâce à Dieu, j'ai du courage et je suis prêt à souffrir toutes les misères qui peuvent m'arriver par la volonté de Dieu : je suis assez en sûreté dans ma prison, et je puis avoir quelques relations avec des amis. Un certain nombre ont beaucoup à souffrir des rigueurs de la persécution : pourquoi serais-je moi-même épargné ? Si je dois faire le sacrifice de ma vie, je ne vois pas pourquoi mes amis déploreraient cette petite perte d'une chétive créature telle que moi, tandis que cette mort sera pour moi le plus sûr gain. Donc je suis prêt à subir, avec la grâce de Dieu, tout ce qui semble le plus répugner à la nature (2). » Deux ans plus tard le P. Petre fut relâché sous caution, et nous trouvons son nom sur la liste des religieux recommandés au P. Général pour le Provincialat. Nous savons par une information adressée au Général que le P. Petre devait cette recommandation à sa prudence, à son activité et tout particulièrement aux soins assidus et à la grande charité qu'il avait déployée pour adoucir les souffrances de son confrère et compagnon de captivité (3).

Lorsqu'en 1685 le catholique duc d'York fut monté sur le

(1) Foley, *Records of the English Province of the Society of Jesus*, VIIe vol. II. 787..

(2) Foley, *Records of the English Province of the Society of Jesus*. VII vol. I. 591.

(3) Voir le texte de cette note dans le *Zeitschrift fur Kath Theal*. X.681

trône sous le nom de Jacques II, il appela le P. Petre à la cour. Dans une lettre du 9 octobre de la même année, Jacques II sollicitait instamment du pape Innocent XI pour le P. Petre la dignité épiscopale. Le roi déclarait faire cette demande de sa propre initiative et après mûre réflexion, s'inspirant uniquement de ses propres nécessités (du roi) et de la situation du royaume. La lettre renferme un grand éloge motivé par une expérience de plusieurs années de la science, de la piété, de la prudence et de la fermeté du P. Petre, et des vertus qu'il a surtout montrées dans ces temps si difficiles, au milieu des privations et des souffrances de la captivité. La réponse du Pape, datée du 24 novembre 1685, exprime le regret de ne pouvoir accéder au désir du roi relativement à l'élévation du P. Petre à l'épiscopat, parce que c'est contraire aux constitutions de la Compagnie de Jésus(1).

Le roi fit présenter de nouveau sa requête par un ambassadeur extraordinaire Castlemaine, elle n'eut pas plus de succès. Dans les plaintes qu'il exprima de ce refus au comte d'Adda, nonce du Pape, il déclare à plusieurs reprises que le P. Petre n'avait en aucune manière poussé à cette promotion. Le 22 octobre 1686, d'Adda fut chargé par Rome de détourner le roi de toute nouvelle intance pour l'élévation du P. Petre à l'épiscopat, attendu que le Pape se verrait obligé de refuser, comme il avait refusé au roi de Pologne pour le P. Bota, et au roi d'Espagne pour un autre jésuite qu'il voulait faire nommer évêque des Indes (2). Le 16 juin 1687 le roi s'adressa encore une fois au Pape. Il lui mandait qu'il avait été très affligé de ce que le souverain Pontife n'avait point accueilli son instante prière, car Petre, devenu évêque, aurait pu rendre à l'Église de bien plus grands services. Mais puisque le Pape persistait absolument dans son refus pour la nomination épiscopale, il demandait pour lui le cardinalat,

(1) « Post *maturam* deliberationem statuimus *proprio* motu nominare Sanctitati vestræ... Plurium annorum experentia competum habemus, quem suggessimus S. V. esse litteratura pietate et prudentia dignissimum Sanctæque Sedis observantissimum. Difficillimis his ultimis temporibus plurium annorum carceres et ærumnas insigni constantia ac religionis zelo petulit mihique in pluribus fuit pernecessarius, pluraque speramus ipsius opera profuturo in bonum Ecclesiæ Reipublicæque catholicæ emolumenta... Licet Societatis Jesu opera in gremium Sanctæ Matris Ecclesiæ recepti fuerimus, et quamvis propter ejusdem in Ecclesiam merita sit nobis gratissima, in hac tamen promotione nihil harum spectavimus, sed rerum nostrarum prœtertium exigentiam. » *Zeitschrift* f. K. X. 683.

(2) *Zeitschrift für Kathal. Theologie* X. 686.

qui avait déjà accordé à plusieurs membres de la Compagnie de Jésus. La réponse du Pape ne se fit point attendre, elle arriva le 16 août. C'était encore un refus. Le Pape alléguait sa conscience, et envoyait le roi pour les détails et les motifs, au rapport qui lui serait présenté par le nonce. L'Instruction du secrétaire d'Etat pour le nonce relative à cette affaire et portant la même date, ne contient aucune raison personnelle contre le P. Petre. (1)

Le roi ne se laissa point encore rebuter. Dans une lettre du 21 septembre 1687, il demande de nouveau le chapeau de cardinal pour Petre, rappelant plusieurs exemples de faits de ce genre sous les précédents Papes. L'obstination du roi, exploitée par des influences hostiles aux Jésuites, fit croire au Pape que cette pression était l'œuvre de Petre. Le roi fit donner l'assurance formelle du contraire, mais le Pape, répondant le 22 novembre 1887, n'en persista pas moins dans son refus. De la même date nous avons une lettre du Général des Jésuites, Thyrsus Gouzalez, qui fait part au provincial d'Angleterre des soupçons du Pape sur le P. Petre. Il (le P. général) ne croit pas qu'il y ait de la faute du P. Petre, le connaissant depuis longtemps, il a de lui une trop bonne opinion pour le croire capable d'un sacrilège tel que serait le fait d'aspirer à une dignité contrairement à ses vœux. (2) Toutefois le P. Provincial devra dire au P. Petre de faire tout son possible auprès du roi pour lui faire abandonner son dessein. La réponse du provincial fut une justification complète du P. Petre, en conséquence de laquelle le Pape fit savoir au P. Général qu'il ne conservait plus aucun soupçon contre ce religieux. (3)

Avant ces deux dernières lettres, la *Gazette Officielle* de Londres du 11 novembre 1687, publia la nouvelle que le P. Petre venait de prêter serment devant le roi en qualité de membre du Conseil secret. Cette nomination qui dut peut-être produire une certaine impression à Rome, ne devait être attribuée qu'à l'entêtement du roi, si toutefois, Sunderland n'avait pas cru, en y

(1) *Zeitschrift für Kathol Theologie.* X 690.

(2) Comme tous les Jésuites, Petre avait fait vœu en entrant dans l'ordre de n'aspirer à aucune prélature ou dignité, soit au dedans, soit au dehors de la Compagnie.

(3) Petre n'avait point agi sans permission : c'est ce qui ressort de la lettre du Général au Provincial du 8 janv. 1688, mentionnée plus haut.

poussant lui-même, servir ses propres intérêts. Dans ce cas l'entrée du Jésuite dans le conseil d'État était une imprudence de la part du roi ; mais il serait injuste de lui en faire un crime. Quant au P. Petre, il ne nous en coûte nullement de le dire, il eût peut-être mieux valu si lui et son Provincial, qui lui permit d'accepter, avaient purement et simplement refusé d'obéir au roi en ce point même au risque de rompre complètement avec lui. Mais il faut tenir compte des faits et des exigences du régime absolu, et en particulier du caractère très entier et très absolu du roi, pour apprécier toutes les difficultés qui devaient résulter d'un tel refus d'obéissance. Nous pourrions aussi ajouter que l'on vit bien plus souvent appeler au conseil d'État des pasteurs protestants que des Jésuites. (1)

Après comme avant cette nomination, et bien plus encore après qu'avant, le roi persista dans son désir de voir élever Petre à la dignité de cardinal. Le roi pensait, sans doute, que le nouveau conseiller d'État, une fois devenu cardinal, ne serait plus lié envers la société par la loi de l'obéissance, et que, dès lors, il devenait impossible à ses adversaires de mettre en avant son caractère de jésuite pour se livrer contre lui à leurs haineuses attaques.

Le 22 décembre 1687, le roi répondit à la lettre du Pape du 22 novembre par une justification éclatante du Jésuite tant calomnié. La pensée que Petre pourrait, dans cette nouvelle situation, rendre beaucoup plus de services à l'Église, avait seule, disait le roi, inspiré sa demande, et le monarque n'avait eu en vue en tout cela que l'intérêt de l'Église catholique. » Il faut ajouter que Petre n'aspire nullement à la pourpre et qu'il n'y a peut-être pas d'homme moins ambitieux que lui ». C'est exactement dans les mêmes termes que le roi écrivait à la même date au Général des Jésuites. Seulement, cette dernière lettre commence par une instante prière adressée au général pour obtenir de lui qu'il mette tout en œuvre en vue de faire changer le Pape de sentiment et de l'amener à accorder à Petre la dignité cardinalice (2). Mais le général ne pouvait accueillir ces royales instances sans manquer à son devoir,

(1) Cf. p. ex. Koch, *Histoire de l'empire d'Allemagne sous le règne de Ferdinand III* (Vienne 1865) I. 8.

(2) Voir le texte entier de cette lettre et des lettres suivantes dans la *Zeitschrift für die Kath. Theologie*, XI, 35 et seq.

puisque la règle de l'ordre l'obligeait précisément à agir dans le sens opposé.

Sunderlad, premier ministre de Jacques II, envoyait à l'agent royal à Rome, les deux lettres du roi, avec un billet qui en indiquait brièvement le contenu : « Sa Majesté ordonne de remettre au plus tôt ces lettres, et espère que le Pape ne refusera pas plus longtemps de se rendre au désir du roi et d'accueillir une demande si sérieuse et si raisonnable. » Dans le Mémoire que l'agent royal devait remettre au Pape, il est dit : « que le roi a écrit plusieurs fois à ce sujet, non seulement au Pape, mais encore, au cardinal Howard (1) que ses prières n'émanent que de lui et de sa seule initiative, et qu'il l'a plusieurs fois déclaré au conseil d'Etat. Il est aussi absolument certain que le Père ayant remarqué qu'un dissentiment pouvait s'élever à son sujet entre le pape et le roi, a aussitôt demandé au roi la permission de quitter la cour, ce qui n'a pas peu alarmé le roi. »

Dans sa régence encore une fois négative, du 14 février 1688, Innocent XI donne au P. Petre un témoignage qui le justifie complètement. « Le roi, dit-il, peut être sûr que le Pape a pleine confiance dans les assurances qui lui sont données au sujet du Père Petre et qu'il a la meilleure opinion de la vertu et des mérites de ce religieux. »

Nous avons une déclaration analogue touchant l'innocence du P. Petre dans une lettre adressée le 24 janvier 1688 par le Général au P. Provincial d'Angleterre. Exprimant un remerciement tout particulier pour le soin apporté à l'information relative au P. Petre, il ajoute : « A la vérité je n'ai jamais douté de la vertu de ce Père, mais ce m'est une très grande consolation de voir mon appréciation confirmée par votre rapport. » Et dans une autre lettre du 14 février, le P. Général répète « qu'il a eu une très grande joie en recevant par la lettre du 2 janvier, la certitude de la complète innocence du P. Edouard, Il est maintenant parfaitement constaté que le P. Petre est un bon religieux, animé de l'esprit de son ordre, et qui, loin de rechercher les dignités les fuit au contraire, avec une modestie vraiment religieuse. »

Nous lisons aussi dans les *Litteræ amunæ Provinciæ*

(1) Le plus jeune frère du duc de Norfolk.

Angliæ (1685-1690), dont l'auteur avait entre les mains de nombreux documents et qui devait être bien renseigné : « Le P. Petre a souvent prié et supplié à deux genoux le roi de lui permettre de se retirer de la cour et des affaires. Il aimait mieux être sacrifié aux rancunes du peuple et à la haine d'ennemis jaloux, que de voir le roi souffrir à cause de lui le moindre dommage. Le roi refusa toujours de le laisser s'éloigner (1) ».

La présence d'un Jésuite dans un poste aussi éminent à la cour était certainement nuisible au roi, au moins en ce qu'elle contribuait à attirer de plus en plus contre lui en Angleterre et en Hollande, le fanatisme protestant. Mais, on a surtout voulu expliquer ce tort fait à la cause royale par les mesures imprudentes et exagérées auxquelles Petre aurait poussé le roi. Cette accusation est-elle bien fondée? Et dans quelle ordre de choses aurait pu s'exercer une influence aussi directe et aussi puissante du Jésuite?

Tout d'abord, il faut repousser absolument une allégation qu'on trouve formulée dans tant d'ouvrages plus ou moins savants contre Jacques II. On prétend que ce monarque aurait enfreint et violé sans aucun ménagement toutes les injustes lois au moyen desquelles la Haute Église protestante opprimait toutes les autres confessions et spécialement la religion catholique. Le 23 avril 1688, alors que Jacques II était déjà depuis trois ans sur le trône le chargé d'affaires de l'empereur à Londres écrivait que « jusqu'alors aucune église catholique n'avait encore ni clocher ni cloches (2) ». Ce n'est que le 1er mai 1687, que les Jésuites purent ouvrir une école dans les statuts de laquelle il est dit que toutes les confessions religieuses y sont admises sur le même pied (3).

Une autre chose qui prouve qu'on ne peut reprocher aux Jésuites des provocations imprudentes et violentes, c'est ce que mandait un ambassadeur à la date du 10 novembre 1687. « Le roi avait ordonné aux religieux de Whitehall, de Saint-

(1) Oliver. G. *Collections towards illustrating the biography of the Scotsh, English and Irish Members of the Society of Jésus.* (Edimbourg 1838), p. 150. L'auteur a comparé les passages cités dans Oliver avec la collection complète des *Litteræ annuæ*, conservée dans les manuscrits du collègue de Stonyhurst.

(2) Campana de Cavelli II. 185.

(3) British Museum, *Terriesi* vol. XVII. p. 82.

James, de Sommersethouse, de porter leur habit religieux même dans leurs courses à travers la ville... la résistance des Jésuites a amené l'abrogation de ce décret (1) ».

Il est probable que Petre contribua à faire retirer cette dernière ordonnance, ce qui est sûr, c'est l'opposition qu'il fit dans d'autres circonstances. Si ses efforts ne furent pas toujours couronnés de succès, cela prouve seulement qu'il n'était pas tout-puissant près du roi, comme on le lui a souvent reproché. En montant sur le trône, Jacques II avait renvoyé la favorite ; plus tard il la rappela et la créa comtesse. Macaulay raconte lui-même que Petre se jeta au genoux du roi pour demander le bannissement de lady Dorchester (2).

Une des mesures les plus imprudentes de Jacques II fut de traduire devant les tribunaux les évêques de la Haute Eglise qui avaient refusé de faire lire dans leurs temples l'ordonnance concédant la liberté de conscience pour tous les cultes. Or, rien ne permet de supposer que le Jésuite ait eu la moindre part à cette mesure. Au contraire, il est prouvé que Petre était opposé à ces poursuites ; et l'ordre d'arrestation lancé contre les évêques est signé de tous les membres du conseil royal, *à la seule exception de Petre* (3).

On a aussi reproché au P. Petre d'avoir conseillé la fuite du prince royal d'abord, et ensuite celle du roi lui-même. Mais les témoignages sur lesquels on prétend appuyer ce reproche ne sont ni sûrs ni concordants. Après sa chute due aux intrigues et à la trahison de son gendre Guillaume d'Orange et à sa propre imprudence (4), le roi a lui-même vengé le P. Petre du reproche d'avoir été pour le monarque un mauvais conseiller. Lors de la visite que le Jésuite fit au roi à Paris, celui-ci dé-

(1) British Museum, *Terriesi*, vol. XVII p. 7.

(2) Macaulay *Histoire d'Angleterre* I, 363.

(3) Lingard, *Histoire d'Angleterre* (Londres 1830) VIII. 443-445. Barillon nomme expressément « le *P. Pitar* » parmi ceux qui furent toujours opposés à toute mesure de rigueur ; il dit aussi que le Jésuite refusa de signer l'ordre d'emprisonnement. V. Mazure, *Histoire de la Révolution de 1688*, III. 125-129. Mazure nous fait voir à cette occasion combien les soi-disant *mémoires de Jacques II* sont souvent en contradiction avec les faits. L'historien français dit en effet de Jacques II : « Quand un prince avoue douloureusement qu'il ne prenait d'autres conseils que de son obstination, il est facile de conclure que lui-même était son plus dangereux conseiller. » (III. 1:6).

(4) cf. *Zeitschrift fur Kathal Theologie* XI, 212.

clara « qu'il devait au P. Petre ce témoignage, que ce religieux ne lui avait jamais donné que de bons conseils (1), d'après l'Anualiste de la province anglaise, qui doit être très bien renseigné sur ce point, le roi aurait même dit expressément « Si j'avais suivi les conseils de ce Père, mes affaires ne seraient point actuellement en si mauvais état (2) ».

Leibnitz s'exprimait exactement de même trois ans plus tard dans une lettre au landgrave Ernest de Hesse-Rheinfels. Plusieurs circonstances surtout donnent à ce témoignage une haute valeur. D'abord Leibnitz ne peut être suspect de partialité en faveur des Jésuites ; en second lieu, par sa position à la cour de Hanovre, et ses relations avec les hommes d'Etat anglais, il était à même de connaître parfaitement les choses ; enfin, il affirma lui-même expressément qu'il est bien informé. Or, voici ce qu'écrivait le savant à la fin de décembre 1691 : « Des personnes bien renseignées nous ont assuré que le P. Petre au temps où il était en faveur en Angleterre, avait montré assez de modération, et que ce n'était point lui qui avait poussé le roi aux mesures de rigueur (3) ».

Enfin toute la vie ultérieure du P. Petre montre surabondamment qu'on ne peut l'accuser d'aucune imprudence grave, bien moins encore d'un crime. S'il était coupable, comment expliquer que ses supérieurs l'eussent jamais nommé recteur d'un important collège, or, quelques années après 1688, nous trouvons le P. Petre, recteur du collège anglais de Saint-Omer. On conserve encore dans les manuscrits du collège de Stonyhurst en Angleterre, trois lettres adressées en juillet 1693 au P. Général par les consulteurs du P. Petre, dans lesquelles ceux-ci appuient une mesure prise par leur recteur, savoir le changement de l'habit ecclésiastique de leurs élèves, et font à cette occasion le plus grand éloge du P. Petre (4). Nous avons

(1) Lettre du chargé d'affaires de Toscane, datée de Paris, le 25 janvier 1789, V. Camparra de Cavelli ,II, 487.

(2) Oliver, *Collections.*, p, 150.

(3) Rommel, *Leibnitz et le landgrave deHesse Keinfels* (Francfort 1847) II, 371.

(4) Stonyhurst Colleg, *Anglia*, vol. V. p. 112 et sq. Ces lettres n'ont pas encore été publiées : en voici les principaux passages : John Keynes au P. Général. 25 juillet 1693 : « R. P. Rector hujus collegii qui suo munere magna cum laude et satisfactione omnium fungitur. » John Swinborn 28 juillet 1693 : « Cum itaque divina Providentia dederit nobis Rectorem

encore de la même époque une lettre au P. Général écrite de la propre main du P. Petre, et qui donne la plus touchante preuve de son humilité et de son entière soumission à la volonté de ses supérieurs. Il regarde comme une punition justement due à ses péchés d'avoir été placé en un poste auquel répugne si fort son caractère. Il conclut en priant instamment le P. Général de venir en aide à sa faiblesse (1).

Dans une lettre du 25 avril 1694, le P. Général déclare qu'on fait l'éloge du P. Petre, mais qu'on désire qu'il se ménage davantage. Le provincial devra en conséquence veiller à ce que le Père ne manque d'aucun des soins que réclament son âge et ses forces épuisées par le travail (2). Outre sa charge de Recteur, le P. Petre se vit aussi confier le 27 juin 1693, l'importante fonction de consulteur de la province anglaise. A cause sans doute de l'épuisement de sa santé, il fut envoyé en 1697, à Watten, où il mourut le 15 mai 1699 à l'âge de 68 ans.

Nous sommes donc en droit de conclure que les graves accusations formulées contre le P. Petre ne sont pas fondées. Des écrits contemporains qui l'inculpent les unis ne sont sûrement que des falsifications ou des pamphlets ; d'autres sont contredits par des faits très certains, et ne méritent par

ea prudentia ea animi fortitudine pruditum, ut lapsis rebus nostris remediumad hibere non solum possit, sed et velit. » François Powell : « ,.l R. Patri Nostro Rectori, cujusnmiscuvisac uvigilper paucos hosce meuses mirumgrantum spes nostræ recreatæ sunt. »

(1) Cette lettre et la seule connue des lettres écrites de la main même du P. Petre. La correspondance de ce religieux, longtemps conservée au collège anglais de Bruges, fut perdue lors de la suppression de ce collège en 1778 (V. Oliver. *Collections*. p 164). Foley a donné une traduction anglaise de cette lettre (*Records*, VII, 1147 et sq). Voici un extrait du texte latin d'après l'original de Stoughurst (*Auglia* vol. V. p. 225) : « Patres et Magistri sunt valde solertes in suis obeundis ministeriis. Summus eorum consensus... Alumni sunt juvenes magnæ spei in studiis assidui, in græcis Latinis versatissimi, et quod caput est, piissimi et morigeri. Cum durante conjuratione Auglicana per quartos menses provinciam in Anglia gubernarem et portea per aliquot annos versatus fuissem in aula et inter nobiles didici quantum nobis obfuerit hic vestiendi modus, ex eo quod rarissima nobilitas voluerit propterea tuos ad nos mittere. Deus in transgressionum mearum pænam in his me circumstantiis constituit, natura et genio quam maxime contra nitentibus, in obsequium obedientiæ. Pro summa tua caritate in suos rogo R. P. N. ut dignatur S. sacrificiis imbecillitatem meam juvare. » Audomari (Saint-Omer), 26 juillet 1693.

(2) V le texte complet de cette lettre dans le *Zeistchvift fur Kash, Théologie* X. 802.

là-même aucune créance, d'autres enfin ne sont que des bruits ou des racontages dépourvus de toute garantie.

Si nous considérons la personne même de Petre et son caractère, nous constatons ceci : Issu d'une noble famille, Petre renonce à tous les honneurs du monde, vient s'enfermer dans un cloître, dans un ordre religieux honni et persécuté dans sa patrie, et y prononce solennellement ses vœux ; jamais dès lors, ni dans la compagnie ni au dehors, il ne recherche ni honneurs ni dignités. Prisonnier, il se dévoue avec une admirable abnégation pour ses frères prisonniers comme lui. Appelé à la cour, il se voit en butte à la haine du protestant et à la jalousie de catholiques envieux et égoïstes qui le rendent suspect même au Pape et l'accusent de pression sur le roi pour obtenir la dignité épiscopal ou le cardinalat. Le roi proteste énergiquement à diverses reprises contre ces imputations ; le Provincial d'Angleterre prend la défense de son subordonné ; le Général et le Pape se déclarent pleinement convaincus de son innocence. Petre fait et réitère d'instantes prières pour obtenir du roi l'autorisation de quitter la cour. Il refuse non pas une fois, deux fois, mais sans cesse et obstinément malgré toutes les instances de l'ambassadeur florentin toutes espèce d'intervention en vue de son élévation.

En ce qui concerne les mesures imprudentes prises par le roi Jacques II, et la responsabilité qu'on en attribue à Petre, nous savons que Petre fut formellement opposé à plusieurs de ces mesures ; la part qu'il aurait prise à d'autres n'est nullement prouvée. Au contraire, de nombreux témoignages, notamment ceux de ses supérieurs et leur conduite a son égard après la chute du roi, justifient ce religieux de toute faute grave.

Maintenant dès lors qu'on ne peut articuler contre Petre, « le principal coupable », aucun grief plausible, il est clair qu'il n'y a nul compte à tenir des accusations contre la *camarilla jésuitique à la cour de Jacques II*.

X X.

LE CATHOLICISME AU TONKIN

Ce n'est pas dans le nouvel organe de notre colonie asiatique que je puiserai mes informations. La *Revue Indo-Chinoise* a trompé les espérances de ceux qui pensaient y trouver des travaux sérieux pour les fixer au moins sur les ressources de notre colonie agrandie. A plus forte raison ne saura-t-elle pas donner la note juste sur le catholicisme. Une œuvre plus sérieuse, lentement élaborée sur des documents de premier ordre, par un missionnaire qui est en même temps un excellent écrivain, M. Adrien Launay, est la vraie source où devront puiser ceux qui voudront connaître à fond le Tonkin catholique (1).

Pour compléter son œuvre, l'auteur a publié un Atlas des Missions de la Société des Missions Etrangères, et donné à part une des meilleures cartes de l'Indo-Chine. Un simple article ne suffirait pas à mettre en œuvre toutes les richesses que renferment ce grand travail. Aussi mon but n'est que de donner une idée générale de la question et d'y ajouter quelques réflexions qui se présentent tout naturellement à l'esprit.

(1) *Histoire ancienne et moderne de l'Annam*. Un volume in-8. Challamel. 5, rue Jacob, Paris.

— *La Société des Missions étrangères pendant la guerre du Tonkin*, Broch. in-8. Librairie Saint-Paul, Paris.

—*Mgr Retord et le Tonkin catholique* (1841-1858). Un volume in-8. Emmanuel Vitte, Lyon.

— *Les cinquante-deux serviteurs de Dieu*, Français, Annamites, Chinois, morts pour la foi en Extrême-Orient, de 1815 à 1856. Deux volumes in-8. Paris-Téqui.

Ces deux derniers ouvrages sont illustrés de portraits, paysages, scènes de martyre d'après des peintures annamites.

Le retour, pour ne pas dire le rappel, de M. de Lanessan donne une actualité assez saisissante à quelques-unes d'entre elles. Sans chercher à juger tout ce qu'a fait notre Résident en Indo-Chine, je pense qu'il sera bon de livrer aux lecteurs de la *Revue du Monde Catholique* quelques éléments d'appréciation.

Les attaques des Pirates ou leurs poursuites à elles seules défraient depuis longtemps la curiosité des journaux. Il sera bon de voir d'un peu près le vrai peuple Tonkinois ; ceux mêmes qui ont séjourné au Tonkin ne liront pas sans intérêt quelques descriptions et quelques récits.

Voici d'abord une description à vol d'oiseau du Tonkin.

« Ké-Non est placé à peu près à l'angle occidental d'un triangle formé par Ninh-Binh au sud et Nam-Dinh à l'est ; il est dominé par une colline de quelques centaines de mètres. De cette hauteur, le regard embrasse presque tout l'immense cercle de rizières qu'on appelle le *Delta*. De ce côté, aucun obstacle n'arrête l'œil plongeant dans les profondeurs de l'horizon : les bosquets succèdent aux bosquets, formés d'arbres toujours verts, croissant avec une rapidité décuplée sur ce sol riche et vigoureux ; les cultures s'étalent, entourées d'un petit cordon de terre qui fait ressembler la plaine à un jardin sans fin.

« A travers les colonnettes grêles des aréquiers, au-dessus des massifs de bananiers, on aperçoit les énormes touffes de bambous, cachant les villages composés de petites maisonnettes en terre, que recouvrent de grandes herbes semblables à du chaume ou de longues feuilles de palmier d'eau repliées ; les villes, que distinguent leur citadelle en briques rouge sombre et leurs pagodes aux toits recourbés ; les fleuves, les rivières, les canaux qui apparaissent comme d'immenses lames d'argent sous l'éclatant soleil. »

Voici, du même point, le reste du pays :

« Au Nord, se dressent les hautes montagnes des provinces de Lang-Son, de Cao-Bang, de Tuyen-Quang, où les gisements de houille attendent une exploitation intelligente.

« A l'Ouest, la grande artère montagneuse de la rive droite du Dai va se perdre dans les pays sauvages des Lao-Chan.

« Au Sud, les montagnes du Thanh-hoa, courant du Laos à la mer, complètent la barrière demi-circulaire qui emprisonne le Delta.

« Au-delà du Thanh-hoa, trop basses et trop éloignées pour qu'on les puisse apercevoir, les terres de Nghe-an et du Bo-chinh s'allongent jusqu'à la frontière de Cochinchine.

« Dans ce Tonkin d'il y a soixante ans, ouvrez des routes plus nombreuses et plus larges, bâtissez des forts et des blokhaus sur quelques points, construisez, en partie à l'européenne, deux ou trois villes comme Hanoï ou Haïphong, et vous aurez le Tonkin d'aujourd'hui. »

C'est dans ce pays qu'il y a vingt ans à peine nos missionnaires ne pouvaient s'introduire que furtivement, cachés au fond d'une barque, ou voyageant à la suite d'un guide indigène, dans les étroits sentiers des rizières, en costume annamite, la figure cachée sous un ample chapeau de paille. A chaque pas, ils risquaient leur tête, exposés aux périls que rencontrent encore nos soldats dans certains districts écartés.

Bien des victimes sont tombées. Les persécutions continuelles avaient fait une réputation lugubre à la mission du Tonkin. Les missionnaires y couraient avec ardeur, presque assurés d'y trouver la palme du martyre.

Si les obstacles étaient grands, il y avait je ne sais quoi qui a toujours attaché les missionnaires à ce peuple. C'est peut-être que, si le peuple tonkinois a des défauts, il a aussi des qualités bien précieuses.

« Avec son intelligence et son activité, disait Mgr Retord, c'est, en somme, parmi tous les peuples de l'Asie, un de ceux qui ont le plus d'avenir et qui donnent les plus belles espérances à la religion. »

« Ils sont intelligents, ajoute M. Launay, imitateurs habiles, généreux, patients, capables de saisir très vite une situation et d'en profiter. »

On connaît mieux leur aspect extérieur, « ce type d'hommes petits, aux membres grêles, à la figure plate, aux yeux bridés, avec ces longs cheveux relevés en chignon ou flottant sur les épaules, tel enfin que nous l'avons vu à l'exposition de 1889. »

I

Les premiers prédicateurs de l'Évangile abordèrent au Tonkin en 1587. Mais le premier grand convertisseur de ce pays fut un Français, le P. Alexandre de Rhodes (1624). Quarante ans après, la Société des Missions Etrangères de Paris y envoya ses missionnaires qui « s'y créèrent une situation solide ; ils éta-

blirent des séminaires, fondèrent des paroisses, instituèrent des communautés de Religieuses appelées Amantes de la Croix. » Ils eurent place dans les conseils de leurs rois.

La bienveillance des premiers temps ne dura pas. Les grands services rendus par les missionnaires au Tonkin et à ses souverains furent oubliés, et un roi célèbre à la façon de Néron, Minh-Mang, résolut d'abolir la religion chrétienne. Après des essais de persécution pendant une dizaine d'années, il la decréta officiellement en 1833.

Jamais, jusqu'à lui, le catholicisme n'avait trouvé au Tonkin autre chose que la tolérance, et encore une tolérance intermittente : malgré tout, à la fin du XVIIIe siècle, on comptait 300,000 chrétiens dans ce pays et la Cochinchine qui s'y trouvait alors réunie.

Si d'un côté l'astuce se joignait à la cruauté pour en finir avec eux, de l'autre, le dévouement, la générosité des chrétiens, leur courage dans les périls et les supplices, venaient en aide aux missionnaires pour consolider ce grand arbre déjà profondément enraciné dans le sol tonkinois.

Notre but n'est pas de nous arrêter à parler de la persécution en elle-même : toutes les attaques contre le catholicisme se ressemblent avec plus ou moins de cruauté, plus ou moins d'astuce, selon le génie des races. D'un autre côté, les chrétiens persécutés se ressemblent partout, à Hué comme à Rome, à Canton comme à Carthage. C'est le même Maître et Christ Jésus qui parle par leur bouche, qui souffre en leurs membres.

Minh-Mang déploya toute la ruse de sa cruelle imagination pour extirper le catholicisme de ses Etats. A l'un de ses officiers qui lui citait l'exemple des princes Japonais noyant le christianisme dans le sang : « Laisse-moi faire, répondit-il, j'ai mon plan qui est bien meilleur. »

« Ce plan fut bientôt connu, écrit M. Launay. Il consistait en deux opérations : fermer absolument l'entrée du royaume aux nouveaux missionnaires, appeler à la Cour ceux qui étaient déjà dans le pays et les mettre dans l'impossibilité de remplir leur ministère. Le roi espérait qu'en enlevant les pasteurs, le troupeau serait vite dispersé (1).

(1) Ming-Mang essaya de tout : un jour il fit acheter des crucifix pour les faire mettre aux portes des villes, sur les chemins, pour être foulés aux pieds. Un autre jour il imagina un apostolat païen : « l'apostolat par les

« Quoi qu'en pensât Minh-Mang, son plan n'était pas d'un succès certain ; il supposait trop facilement que les missionnaires ne pénétreraient pas dans ses Etats, il ne se rendait pas compte que l'indolence de ses sujets ne pouvait lutter avec avantage contre le zèle religieux. Surveillés ou arrêtés sur un point, les apôtres renouvelleraient sur un autre une tentative qui serait plus heureuse. La vénalité des mandarins devait aussi entrer en ligne de compte, l'amour de l'argent étant en eux bien plus fort que la haine. »

Ces mandarins méritent d'être étudiés, car ils seront toujours, pour les maîtres du pays, des agents sur lesquels il faut sans cesse tenir un œil défiant. Les exceptions sont si rares que la règle peut être donnée comme une formule infaillible.

Mgr Retord les connaissait : « Naturellement, disait-il, on avait peur surtout des mandarins, espèce de brigands illustres, les plus dangereux de tous ; ils ont partout leurs hommes ; tantôt ce sont des émissaires secrets habillés en mendiants, qui parcourent les villages... tantôt ce sont des huissiers qui viennent exiger le paiement des impôts et dont les regards profanes sont aussi très à craindre.... Les mandarins aiment l'argent et n'aiment que cela... pourvu qu'on leur en donne, beaucoup, on est soudain sans crime à leurs yeux, mais ce n'est pas pour longtemps. »

Ce témoignage du saint évêque est d'autant plus fort que sa grande réputation de science et de vertu lui avaient gagné le cœur d'un mandarin qui lui rendit quelques services. On en trouve un autre assez intègre qui donna un sage avis à Minh-Mang au début de la persécution. Mais aux autres on peut appliquer le mot de saint Ignace d'Antioche sur ses gardiens : « Plus on leur fait du bien, plus ils sont mauvais. »

Voyons-les à l'œuvre. L'un d'eux avait fait une visite domiciliaire dans laquelle un missionnaire avait réussi à se mêler à la foule ; mais les assistants avaient été arrêtés et emmenés au prétoire : « Un païen, très lié avec le prêtre, résolut de le délivrer. Il rendit visite au mandarin et lui raconta qu'un de ses amis, nullement chrétien, avait été enveloppé dans la razzia, et

maîtres d'école. » Tout comme en France. La ruse lui réussit peu. Il y eut des faiblesses, des apostasies, des compromissions, car il y a partout des lâches ; mais la masse des fidèles soutenue par ses chefs, resta inébranlable.

qu'il souhaitait sa liberté pour des affaires extrêmement pressantes.

L'explication était donnée avec tout le sérieux désirable ; le païen y mettait cet incomparable accent de conviction qui trompe les Européns, mais ne donne pas le change aux Annamites. Le mandarin l'écouta avec le plus grand flegme, et quand il vit briller plusieurs barres d'argent entre les mains de son interlocuteur : « Je comprends, lui dit-il ; mes soldats ont été maladroits, il n'est pas juste que l'innocent soit confondu avec les coupables ». Et, sur cet aphorisme digne d'un sage antique, il donna l'ordre de délivrer le prisonnier.

Voilà le mandarin annamite : s'il agit ainsi dans un fait qui intéresse sa patrie et sa religion, quelle confiance peut avoir en lui France, quand il s'agira de trahir des étrangers en faveur de sa patrie ? Aucune, cela saute aux yeux.

Après de cruelles expériences, nos représentants au Tonkin l'avaient compris. Paul Bert lui-même, malgré sa haine antireligieuse, avait parfaitement saisi qu'il n'y avait pas à faire fond sur eux ni sur le cour de Hué. Il écoutait Mgr Puginier, l'homme le plus à même de nous bien renseigner, et mettait à profit les renseignements des missionnaires.

M. de Lanessan a cru suivre une meilleure politique en se faisant l'ami de la cour de Hué et des mandarins ; ceux-ci, ravis, l'ont flatté de toutes manières. Notre résident général a été revêtu de la dignité de président honoraire de la cour de Hué. Par le fait, la politique d'isolement du Tonkin qui avait été suivie depuis la conquête jusqu'à M. de Lanessan a été abandonnée. L'Annam a remis la main sur l'administration du Tonkin ; les mandarins de ce pays ont recommencé leurs concus sions avec l'apparition de ce nouveau régime, et les pauvres populations que nous devions défendre et affranchir de cette tyrannie, en sont plus que jamais les victimes (1).

Cette concession passe certainement pour un acte de faiblesse dans un pays où, plus qu'en aucun autre, on frappe la faiblesse, on respecte la force.

(1) Le Dr Mirande, dans une étude intéressante sur *les grottes de Pung*, constate la répugnance de certains villages à rejeter le joug onéreux des Chinois à qui ils s'obstinent à payer l'impôt, leur complicité apparente, leur peu d'empressement à accepter notre protection, qu'ils savent souvent inefficace, ou tout au moins par trop intermittente *Bulletin de Géogr. hist. et descr.*)

II

« Conduisez les Annamites avec un fil, mais ne lâchez jamais le fil », disait Mgr Cuénot.

Un de ceux qui mirent le mieux en pratique cette règle de conduite, fut Mgr Retord. « Les chrétiens savaient très bien, dit son historien, à qui ils avaient affaire, la force et la bonté de leur chef ne leur avaient pas échappé. Ils ne lui refusèrent rien, ni leur temps, ni leur argent. L'évêque l'a dit, l'évêque le veut, et ils marchaient, moins encore par obéissance que par affection. Car, quoi qu'on en ait dit, ils ont l'affection vive et la reconnaissance vraie. Ils sentent très bien le degré de dévouement que le missionnaire a pour eux, et ils essaient d'y répondre. »

« Et quand je dis dévouement, je ne parle pas uniquement de celui qui a inspiré au missionnaire d'abandonner parents et patrie, il y a si longtemps qu'on l'a dit aux néophytes et qu'ils le voient, ils ont fini par s'y habituer ; mais de ce dévouement qui consiste à se dépenser, par petits morceaux en quelque sorte, à les bien recevoir, à les bien traiter, à les écouter, à être généreux, à prendre intérêt à leurs affaires domestiques, sans négliger le soin de leur âme, à souffrir sans se plaindre les incommodités de leur pays, à admirer leurs coutumes, à connaître leurs gloires nationales et à leur en parler avec respect. A qui saura agir ainsi, les Annamites seront profondément attachés, ils seront les fidèles de Dieu d'abord, les siens ensuite. »

Sans doute on ne trouve pas tous les jours des hommes de la valeur de Mgr Retord ; mais ses instructions et ses exemples n'ont pas été perdus pour les missionnaires ses successeurs. Et si plusieurs raisons expliquent leur grande influence sur les chrétiens du Tonkin et même sur beaucoup de païens, ce principe de leur administration est une des premières raisons de leur influence. Nos Résidents ne perdraient rien à agir de même.

L'Asiatique diffère profondément de l'Européen : vouloir gouverner les Annamites comme on conduirait les Français, serait s'exposer à de cruels mécomptes. Une générosité chevaleresque ne les laisse pas indifférents, sans doute, mais n'excite pas leur admiration comme l'habileté pour savoir sortir des

mauvaises situations. Au plus fort de la persécution, un autre missionnaire avait cette réputation d'habileté.

« Oh! disaient, dans une de ces circonstances, les chrétiens qui lui étaient confiés, le Père est très fort. «

Être très fort pour les Annamites, c'est être habile. Mais si l'habileté se double de l'énergie et du calme, ils admirent sans réserve : sous un tel chef, ils accompliraient tous les exploits.

Je crains bien que la politique de M. de Lanessan ne soit pour les Annamites, ni habile, ni énergique. Les mandarins ont su prendre assez d'influence pour rendre suspects à ses yeux celle des missionnaires. On a vu un de ces derniers traité comme un suspect, comme un criminel aux yeux des Annamites : ils sont trop fins pour ne pas apercevoir le mobile auquel on a obéi, et ne pas voir là un acte de faiblesse. Or un acte de faiblesse suffit à leurs yeux pour déconsidérer une administration.

C'était en même temps un outrage à la religion et aux chrétiens. Or nos missionnaires avaient réussi à lier intimement l'amour de la France à l'amour de la religion. Ils ont porté au Tonkin l'amour de la patrie et ils ont su l'inspirer à leurs néophytes. Blesser ceux-ci dans ce double amour n'est-ce pas s'exposer à aliéner leur affection sans acquérir celle des païens ?

On sait comment notre politique a dédaigné cet avantage. « Peut-être, dit très justement M. Launay, n'était-il pas nécessaire d'être grand clerc pour comprendre l'avantage que notre pays retirerait de ces dispositions ; l'a-t-on compris ? le comprend-on mieux aujourd'hui ?

« Sous couleur de liberté, ne rejette-t-on pas quelquefois des forces considérables ? Sous prétexte d'équité, n'a-t-on jamais aidé les tyrans contre les victimes ? L'antiquité représentait la justice avec un bandeau sur les yeux, je voudrais que la justice moderne ouvrit les yeux très grands. »

Est-ce à dire que les chrétiens Annamites n'ont pas leurs défauts ? Les missionnaires sont loin de le prétendre. Mgr Retord faisant un rapport pour ses chefs hiérarchiques sur les différentes provinces, donne les notes suivantes : Après deux provinces, où les chrétiens sont les meilleurs de tous, et ont soutenu une grande persécution, en vient une où « ils passent pour simples, mais ignorants » ; une autre, où « ils sont instruits mais quelque peu insouciants » ; ceux du nord « sont plus vigou-

reux, mais encore un peu timides » ; ailleurs « bons et mauvais, sans caractère bien tranché. »

Parmi les 10,000 chrétiens qui lui étaient confiés, l'évêque en comptait quelques-uns qui ne se sentaient pas la vocation du martyre. Plusieurs ne se contentaient pas de l'éviter par la fuite, ils apposaient leur signature au bas d'actes officiels afin de se soustraire à la prison.

« On le leur avait sévèrement défendu, leur disant que c'étaient là des billets d'apostasie, ils avaient respectueusement écouté et si bien compris qu'ils avaient cherché le moyen de tourner la défense, de se mettre en règle avec le père spirituel et le mandarin, avec le ciel et la terre, Dieu et le diable. Les uns prétendaient y avoir réussi, en donnant une feuille de papier blanc, avec leur signature au bas. « Puisqu'il n'y a rien d'écrit, disaient-ils, ils n'avaient rien signé. » Les expéditionnaires de la préfecture remplissaient les feuilles de la formule prescrite par les mandarins, et les envoyaient à Hanoï et à Hué, où on les enregistrait comme autant de preuves de l'apostasie des néophytes.

« Souvent aussi, les chefs de paroisses traitaient l'affaire avec les chefs de canton ou les mandarins inférieurs. Ensemble, ils fabriquaient des pièces qui n'avaient aucune signification...

« Ce ne fut pas à ces subterfuges, cependant, que l'Eglise tonkinoise dut son salut, mais bien à sa solide organisation, à la vaillance et au nombre de ses fidèles. Lorsque les mandarins virent 160,000 catholiques devant eux, ils reculèrent. »

Aujourd'hui ce nombre est bien dépassé ; malgré des pertes très grandes dans la persécution, dans la guerre et dans ses suites, le catholicisme a progressé à pas de géant. Le nombre des catholiques eût permis, si on eût voulu s'appuyer sur eux, de réduire dès les premiers temps notre corps d'occupation. Quelques jeunes et ardents missionnaires en donnèrent la preuve en se mettant à la tête de leurs fidèles pour se défendre.

On a repoussé ce concours pour enrôler les premiers venus qui, souvent, nous ont trahi et sont passés avec armes et bagages aux rebelles. M. de Lanessan a fait plus : il a remis l'autorité entre les mains de nos pires ennemis, les mandarins. Tout dernièrement, on parlait d'un vaste complot s'étendant de la Cochinchine au Tonkin et au Cambodge, pour organiser des *Vêpres*

siciliennes dans notre vaste colonie indo-chinoise. Qu'en est-il ? Je ne sais. Le résident qui disait tenir tous les fils de la conspiration et avait commencé les arrestations, a été réprimandé. M. de Lanessan vit en assurance sur l'amitié des mandarins (1).

Vienne une guerre européenne : même en écartant ce danger d'un vaste complot, reste celui d'une armée d'invasion partant de la Chine. Qui viendra en aide à nos soldats ? Les chrétiens oseront-ils le faire, quand il leur en a coûté si cher de manifester leurs sympathies pour nous ? C'est donc l'isolement, la faiblesse, que nous assure la politique suivie depuis deux ans, au lieu de la paix, de la sécurité, si nous nous étions appuyés sur les chrétiens, comme le croyaient nos ennemis eux-mêmes. *Caveant consules !*

J'admire le dévouement de nos missionnaires, qui malgré tous les abandons, tous les dénis de justice, n'ont su qu'une chose : continuer leur œuvre d'apostolat, d'évangélisation au profit de l'Église et de la patrie, sans se plaindre. Eux-mêmes seraient les premières victimes ainsi que leurs chrétiens. Confiants en Dieu, ils poursuivent leur œuvre, faisant aimer cette France qui les protège si mal et qui sait si peu comprendre le prix de leur concours.

Laissons ces tristes pressentiments pour dire un mot des catholiques annamites transformés par la foi, s'élevant à l'héroïsme du martyre. Rien chez eux de cette impassibilité stoïque des païens orientaux en face de la mort. La religion a transformé ce stoïcisme pour en faire le courage chrétien, humble, défiant de lui-même, ne comptant que sur la force qui vient d'En-Haut.

Nous avons dit les faiblesses, les craintes, les compromissions de quelques fidèles moins courageux, et nous l'avons fait à dessein. Rien ne pouvait mieux faire ressortir la beauté du tableau qu'a présenté si longtemps l'Église annamite.

C'est maintenant surtout que nous aurions à citer des récits de martyres dignes des plus beaux siècles de l'Eglise. Non seulement les missionnaires Européens montrèrent un courage in-

(1) Le D Mirande, cité plus haut, dit que ces populations laborieuses se grouperaient si elles avaient l'assurance de la paix, et il en donne des preuves. Au lieu de cela on les soumet à des corvées comme des esclaves, et on envoie, liés par dix, des convois pour travailler à la ligne de chemin de fer qu'on veut établir.

vincible, mais des prêtres indigènes, de simples chrétiens Annamites, des femmes bien souvent, rappelèrent par leur constance, leurs réponses, les plus grands héros de la foi chrétienne.

Cinquante-deux des plus remarquables, appartenant à la Société des Missions étrangères de Paris, ou à leurs fidèles chrétiens, ont été choisis par l'Église pour recevoir, dans un avenir rapproché, les hommages de tous les fidèles. C'est leur histoire abrégée et celle de leurs martyres, leurs *Actes*, pour employer le langage de l'Eglise, que M. A. Launay raconte dans ce style sobre, mais énergique, qu'il sait employer dans ces deux volumes avec l'aisance qu'il a dans le style plus imagé, plus riche, dont il a écrit la vie de Mgr Retord.

Je ne me sens pas le courage de faire un choix dans ces beaux récits ; il faudrait tout citer pour être juste, car souvent les réponses d'une humble femme ont une élévation de sentiments qui ne le cède pas à ceux des vaillants athlètes qui ont nom Delamotte, Schœfler, Bonnard, Dufresse, Chapdelaine, Delgado, Gagelin, Retord, Imbert, Dumoulin-Borie, Jaccard, Cornay, etc.

Dans notre fin de siècle, où la foi va s'assombrissant, il est bon de présenter ces flambeaux aux âmes qui marchent dans les ténèbres. Cette prédication de l'exemple est bien plus puissante que celle de la parole, et c'est l'exemple qui nous est présenté dans les volumes dont j'ai parlé au début de cet article.

Un autre missionnaire a publié sur le même sujet un charmant volume latin, intitulé *Rosæ Annamicæ*, imprimé à Montreuil, par les Pères Chartreux, et qui fera les délices des élèves des petits et des grands séminaires. C'est un excellent *De viris*.

Voilà des hommes illustres. L'Eglise veut les honorer ; la France leur doit aussi beaucoup. Les oubliera-t-elle ?

Dom J. Rabory.

LES FRANÇAIS AU CONGO

La Géographie, désormais, ne sera plus un art de décrire des surfaces plus ou moins étendues ou accidentées ; elle ne préparera point seulement à l'histoire le cadre et la localisation de ses récits. Elle s'élèvera jusqu'à l'étude systématique et cohérente des rapports de la terre avec l'homme, telle que l'a souhaitée Karl-Ritter, jusqu'à des conclusions générales capables de diriger l'activité des sociétés humaines.

La géographie coloniale ne se confond pas avec l'économie politique, car, bien que les économistes tiennent compte aujourd'hui plus que par le passé des milieux physiques et de leur influence sur les phénomènes économiques, les procédés d'enquête diffèrent tant de la méthode des sciences géographiques que, dans les classifications élémentaires des formes de l'activité coloniale, nous ne saurions nous en tenir à l'avis des meilleurs économistes pour l'œuvre patriotique et féconde de la colonisation. La science économique distingue deux catégories essentielles d'établissements coloniaux : *les colonies de peuplement et les colonies d'exploitation.* Or, pour le géographe, cette classification ne suffit pas à embrasser l'infinie complexité des faits de colonisation qui résultent surtout de la condition du climat, de la vie végétale et animale.

Tous les géographes ne consentent pas encore à atteindre la philosophie de leur tâche et la géographie factice et convenue, dont nous ne nous sommes pas encore assez dégagés, risque de nous causer de graves dommages. Elle nous rend esclaves de formules et de mots d'un autre âge. Comme cette tyrannie est dangereuse !

Parle-t-on de l'Afrique ? les imaginations enflammées rêvent une terre partout exubérante de végétation, de richesses animales, oublient les déserts, les savanes, les steppes, et appliquent à 30 millions de kilomètres carrés la définition tout idéale d'un paysage des tropiques, comme si l'Afrique était une et cohérente ; comme si la qualité « de partie du monde », inventée en un temps où l'on ne connaissait pas « le tout », impliquait quelque similitude des caractères physiques ; comme si le climat tropical n'avait pas ses variétés et ses contrastes au même titre que le climat tempéré, depuis les déserts sahariens jusqu'aux forêts vierges de l'Amazone ! En vertu de cette singulière confusion d'idées, ou, pour mieux dire, de ce jeu d'images et de mots, des hommes instruits ont pu croire que des soldats de la sèche Algérie rendraient d'utiles services dans les humides parages du Gabon-Congo, parce qu'ils répondaient à la dénomination d'Africains et ne sortaient pas de « leur partie du monde ». Sous l'empire de ce même jeu, on a vu dans le pays voisin de Tombouctou et le Soudan septentrional tout entier des régions comparables aux plaines du Gange. Le mot de Soudan évoquait les perspectives d'inexploités Pactoles, de puissants empires à fonder sur ces confins du Sahara. Sont-ils nombreux, en notre pays, les géographes qui distinguent assez nettement des grands lacs de l'Afrique orientale, berceaux de fleuves volumineux, le Tchad, lit de mort de fleuves épuisés à la frontière du désert ?

Toutes ces erreurs sont graves. Ces classifications fausses ont leur répercussion dans le domaine de l'intérêt. Le géographe, en effet, qui se trompe sur des questions d'hydrographie et de climat errera et trompera quand il abordera l'étude de la végétation et de la faune, sources essentielles de richesse.

Dans la série des phénomènes physiques tout s'enchaîne, tout se déduit et l'on ne peut faire valoir les productions naturelles qu'après avoir compris, dans leur ordre rigoureux, les faits de géologie, de relief, de climat, d'hydrographie, de végétation.

Comme les sciences naturelles dont elle s'inspire, la vraie géographie apprend à ne comparer et à ne classer ensemble que des pays analogues. Elle enseigne que le Maroc et l'Algérie-Tunisie se rapprochent de la Syrie, de l'Asie-Mineure, de la Grèce, bref des contrées du pourtour de la Méditerranée beau-

coup plus que du reste de l'Afrique. Elle nous montre le Sahara apparenté à l'Arabie ; l'Afrique tropicale humide comparable, à divers degrés, au domaine de l'Amazone, à l'Inde, à l'Indo-Chine ; l'Afrique méridionale pareille ici à l'Australie, là aux terres du Brésil méridional et de la Plata. Elle brise, sans hésiter, ces divisions surannées en parties du monde et va droit aux lois de répartition des ressources végétales et animales exploitables.

La géographie est donc la science d'analyse des caractères physiques d'une colonie ; elle n'est pas l'art d'en donner des tableaux pittoresques ; elle nous en indiquera les produits, la valeur, la destinée. La connaissance des qualités nutritives du sol, du relief montagneux, du climat surtout, puisque la plupart de nos colonies sont situées sous les tropiques, nous dictera une saine adaptation des cultures, nous préservera des expériences inutiles et coûteuses. En observant le régime des pluies qui détermine celui des fleuves, nos administrateurs pourront décider quel rôle doit jouer, dans un pays d'outre-mer, la navigation intérieure, quelle place est réservée aux transports par voie ferrée.

Les règles d'une émigration fructueuse seront fixées par l'étude des climats et déjà on a compris quel parti la France était appelée à tirer d'échanges de population entre pays coloniaux de condition climatérique analogue. Ainsi, la Guyane a reçu quelques contingents de nos peuples indo-chinois.

Ce sont tous ces principes qui nous guideront dans l'examen scientifique du Congo, pour la colonisation, la mise en valeur de cette France tropicale. Que de discussions orageuses aurait pu nous épargner l'habitude de traiter, d'après les seules données de la science, les problèmes coloniaux qui nous ont tant passionnés ! Un louable apaisement, fruit d'une meilleure connaissance, s'est opéré entre les partisans irréductibles et les adversaires de la politique coloniale. Les âpres débats de caractère abstrait sont rares désormais. Nous l'espérons, cette science nouvelle qui a déjà repandu dans les esprits sa vertu pacificatrice, bannira des cœurs français toute autre passion que l'amour de la patrie.

*
* *

Les explorations pacifiques, à tendances politiques et annexionnistes, ne discontinuent pas, en Afrique. Depuis un certain temps,

les convoitises des nations européennes ont pour aliment disputé le vaste empire africain, si longtemps méconnu, oublié.

C'est un dépeçage général qui se poursuit insatiablement : l'Allemagne s'attribue dans le S.-O. tout le territoire entre le cap Frio et les colonies britanniques de l'Afrique du sud, le pays du Cameroun ; l'Italie s'adjuge le littoral de la mer Rouge et le Massouah ; la Grande-Bretagne, le Delta du Niger ; l'Espagne les peuples marocains si effervescents naguère encore ; le Portugal possède 1.120.000 kilomètres carrés ; la Belgique les grands territoires baignés en partie par le Congo. La France a la part léonine, depuis que l'accord fait avec l'Angleterre lui donne quelque accès au lac Tchad par le Nord-Ouest.

Au lieu de la population *relative*, nous donnons ici la superficie *comparée* très approximative, en prenant comme unité celle de la France.

Divisions politiques	Population supposée	Superficie comparée
Afrique française : Algérie et Tunisie, Sahara et Soudan, Sénégal et Dahomey, Madagascar et Congo.	25.000.000	15 1/2
Afrique anglaise : Gambie, Sierra Léone, Côte d'Or, Niger et Soudan, le Cap et le Zambèse, Zanzibar et le Victorialand	25.000.000	10
Afrique belge : le Congo, Etat indépendant.	15.000.000	4
Afrique allemande : Togoland, Cameroun, Damara, Zanguebar	10.800.000	5
Afrique portugaise : Açores, Guinée, Angola, Mozambique	10.000.000	4
Afrique italienne : Erythrée et Abyssinie, Somal	6.000.000	2 1/2
Afrique turque : Egypte	7 000.000	3
Tripolitaine	1.000.000	2
Afrique espagnole : Canaries, côte du Sahara, Fernando Pô et Corisco. . .	500.000	1
Maroc	5.000.000	1
Orange et Transvaal	1.300.000	1
Libéria	1.000.000	1/2
Sahara et Soudan libres	30.000.000	7

Dans cette gigantesque curée, je ne dirai point aux pasteurs des peuples, comme dans la scène de *Ruy-Blas*, où les grands du royaume des Espagnes opèrent le fameux partage : « Bon appétit !..... Messieurs. » Non, mais : « Digérez, assimilez, c'est-à dire colonisez avec science. »

D'après l'acte général de la conférence de Berlin du 28 février 1885 (art. 3 de la Convention), la frontière des possessions portugaises et françaises suit une ligne qui, partant de la pointe de Chamba située au confluent de Louisa-Loango et de la Lubinda, se tient à égale distance de ces deux rivières et à partir de la source la plus septentrionale de la rivière Luali, suit la ligne de faîte qui sépare les bassins de la Louisa-Loango ou Léma et du Chiloango jusqu'au 10° 30' de longitude est de Paris, puis se confond avec ce méridien jusqu'à sa rencontre avec le Chiloango servant, à cet endroit, de frontière entre les territoires portugais et l'Etat libre du Congo. Dans l'estuaire compris entre la pointe de Chamba et la mer, le thalweg fait office de ligne de démarcation politique par rapport aux possessions des parties contractantes.

Au Nord, selon la convention du 24 décembre 1885 passée entre la France et l'Allemagne, toutes les terres au sud de la rivière Campo depuis son embouchure jusqu'au point où elle rencontre le méridien situé par 7°40' de longitude est de Paris et, de ce point, le parallèle prolongé jusqu'à sa rencontre avec le méridien de 12°40' de longitude est de Paris. Le gouvernement français a renoncé à tous les territoires au nord de cette ligne.

La limite entre l'Etat libre et le Congo français est la suivante : depuis son confluent avec le Congo, le thalweg de l'Oubanghi forme la frontière jusqu'à son intersection avec le 4° parallèle nord. Par conséquent, la rive droite de l'Oubanghi au nord du 4e parallèle et la rive gauche au nord du 4e parallèle sont à l'Etat du Congo. La frontière septentrionale de cet Etat ne descendra, en aucun cas, au-dessous du 4e parallèle nord.

En vertu de l'acte général de la conférence de Berlin (chap. 1), le territoire de la colonie congolaise est divisé en deux zones ; l'une comprenant le bassin du Congo et celui du Niari-Kiliou et ne jouissant pas de sa liberté commerciale ; l'autre n'ayant pas cette liberté, embrasse le bassin de l'Ogôoué, du Gabon et des rivières septentrionales.

Le Congo est plus étendu que la France et a été un beau don fait par Brazza à sa patrie adoptive. Un décret du 11 décembre 1888 réunit sous la même administration le Congo et le Gabon ; les différents services du gouvernement sont établis à Libreville Gabon) ; direction de l'intérieur (dont on a, plusieurs fois, demandé la suppression), tribunal, services administratifs, magasins, administration pénitentiaire, service de santé, douanes, service de la marine, commandement des troupes, travaux publics, vicariat apostolique.

La superficie du Congo, y compris le Gabon, serait de 670,000 kilomètres carrés, sans compter les régions où notre autorité est garantie par les voyages fréquents de nos canonnières. Celle de la métropole est de 528,572 kilomètres carrés (1). Quant à la population elle serait, selon les estimations les plus récentes et les plus fondées, d'environ 10 millions d'habitants et peut-être plus.

La superficie de la France vient d'être fixée par le service géographique, non pas seulement département par département, mais arrondissement par arrondissement. C'était un travail nécessaire. La superficie de la France a été longtemps évaluée différemment. Ainsi, dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes,* on lisait : *526,000 kilomètres carrés.* Le chiffre différait dans les documents du ministère de l'intérieur. Autre chiffre encore au ministère du commerce. Le général Streblinsky, au lieu de 528,000 kilomètres carrés donnait 534,000.

En face de ce désaccord, le général Perrier, en 1887, reprit l'examen de la question.

Le service géographique indiqua le chiffre réel de *536,408 kilomètres carrés,* avec une erreur probable qui ne saurait dépasser 4 ou 5 hectares. C'est le chiffre qu'il faudra désormais admettre partout. On peut dire que nous connaissons notre territoire, en tenant compte de diverses erreurs d'appréciation, à 27 ou 30 hectares près.

M. le général Derrecagaix, directeur du service géographique de l'armée, a complété ce travail d'ensemble en faisant calculer les superficies par arrondissement et avec une grande précision. A l'aide d'un intégrateur suivant le périmètre des contours de chaque arrondissement, on a obtenu les surfaces directement sur les planches en cuivre de la carte d'état-major.

Cette détermination de la superficie de la France ne peut dépasser une certaine approximation, selon M. Berthelot, parce que notre territoire perd un peu de surface, chaque année, le long du littoral. Ce serait environ 30 hectares, soit 300 hectares en dix années, d'après M. Bouquet de la Grye.

Aussi doit-on spécifier, quand on donne le chiffre d'étendue de notre territoire, et dire : la superficie était de tant, à telle époque.

(*Académie des Sciences*, séance du 27 janvier 1894).

(Marcel Dubois : *La France et ses colonies*, Paris 1894, in-8, *Congo*).

M. Supan (*Die Bevölkerung der Erde*) assure que le Congo belge occupe une surface de 2.241.250 kilomètres carrés ; Stanley attribue au bassin inférieur du Congo, de l'embouchure à Stanley-Pool, 85 mille kilomètres carrés et 300 mille habitants (densité : 3.5 par kilomètre carré). Supan prétend que la population totale est d'environ 15 millions d'habitants, soit 6 hommes par kilomètre carré environ.

*
* *

Le Congo français est traversé, du Nord au Sud et parallèlement à la côte, par une petite chaîne montagneuse établissant une ligne bien définie entre la région maritime et la région de l'intérieur. Ce sont les monts de Cristal qui descendent directement jusqu'au coude de l'Ogôoué. Ici et là quelques rares sommets vallonnent le paysage et atteignent de 1,000 à 1,500 mètres approximativement.

En partant du littoral, dès qu'on a passé l'artère montagneuse, le sol s'élève progressivement vers l'Est, par une succession de gradins après laquelle apparaît une série de plateaux sablonneux formant la ligne du partage des eaux entre les bassins de l'Ogôouè et du Gabon et le bassin du Congo intérieur. Dans toute cette région des rivières septentrionales, la bande maritime et la zone terrestre sont couvertes d'une végétation vigoureuse. Après le cap Esterios, le rivage devient bas, marécageux.

La zone maritime, qui s'étend à une dizaine de kilomètres à l'intérieur, fait place, dès que le sol commence à s'exhausser, à la zone des forêts vierges entrecoupées de clairières herbeuses. Ensuite à 350 ou 400 mètres au-dessus du niveau de la mer, existe une troisième zone, où se déroulent à l'infini des nappes de belles prairies. Enfin à 7 ou 800 mètres de hauteur, une dernière zone : celle des hauts plateaux situés entre le bassin du Congo et les bassins secondaires de l'Ogôoué, du Niari-Kiliou etc. Dans celle-ci suivant la direction du partage des eaux, on aperçoit de vastes et longues plaines de sable cendré ou blanchâtre; une végétation en bouquets rabougris et clairsemés.

Après cette quatrième zone, on pénètre dans le bassin du

Congo intérieur, où l'on retrouve des régions présentant inversement les divers caractères retracés.

Le sol congolais est généralement composé de roches primitives, surtout de granit et de quartz. Les hauts plateaux, depuis le Kameroun jusqu'au Congo, sont recouverts de sable et de quartz : dans les vallées, un grès quartzeux, friable, d'un blanc laiteux.

Le long du Congo, à droite et à gauche de la Lefini, on rencontre un filon de quartz veiné ; les confluents de l'Alima, de la Likuala, de la Sangha et de l'Oubanghi sont presque exclusivement d'alluvions, striées entre la Sangha et l'Oubanghi, de deux bancs de limonite pisolithique. Un peu plus haut, vers Eloka sur la rive gauche de la Likuala, on remarque un important dépôt de sel gemme.

Dans le bassin du Kiliou, des couches de granit, de calcaire gris, de grès quartzeux, puis une région étendue cuprifère, dont le centre est M' Toko-Songo. Les mines de cuivre sont exploitées, depuis un temps immémorial, par les indigènes et ce produit se répand jusque dans le Haut-Congo sous forme de petits lingots.

Tout le pays, entre le Niari et l'Ogôoué, comprend successivement, en allant vers la mer, du schiste siliceux, de l'itabirite, du quartz, des micaschistes, du gneiss et des alluvions. En remontant le cours de l'Ogôoué, on trouve, à partir de Lambarené, du granit, des phyllades, du gneiss, des micaschistes, du quartz véiné, du calcaire gris et du grès quartzeux, fin et compact.

C'est la potasse qui domine dans ce pays, le rendant favorable à certaines cultures de l'Europe et de l'Afrique septentrionale, telles que la vigne, le mil, les légumineux, le café, le cacao, l'indigo, les plantes alimentaires farineuses et la plupart des arbres fruitiers (1).

Aux environs de M'boko Songo, existent des mines de plomb qui, avec les mines de cuivre, sont les plus considérables que l'on connaisse. La montagne de Kinoun, dont on aperçoit les crêtes bleues de la rive gauche du Niari, à la hauteur de Man-

(1) Voir la carte géologique d'ensemble des régions congolaises explorées, dressée par M. Jacques de Brazza, naturaliste, frère de l'explorateur, chargé d'une mission scientifique au Congo (1882-1886); la brochure catalogue de M. L. Rivière, du Muséum d'histoire naturelle.

tiété, possède des gisements de cuivre. En novembre 1887, M. Dupont, le directeur du Muséum d'histoire naturelle de Bruxelles, les visita en compagnie de l'un de nos fonctionnaires, M. Cholet, et, dans une conférence qui fixa l'attention du monde savant, il fit ressortir l'abondance et la richesse du cuivre de Kinoun.

Notre colonie est encore l'objet d'études spéciales, trop peu nombreuses — très longues et souvent mal dirigées — pour que nous connaissions parfaitement ses conditions rémunératrices.

L'Equateur coupe le Congo presque en deux parties égales.

La température moyenne, abaissée sur le littoral par l'influence du courant côtier qui vient du sud, n'est jamais excessive, puisque dans les mois les plus chauds : janvier, février, mars, avril, elle dépasse rarement 33° centigr. Pendant le mois de juillet, le thermomètre est descendu à 12° dans la vallée du bas Congo. L'écart annuel est donc de 21°. Sur les hauts plateaux la chaleur s'élève à 36° et alors un froid vif succède aux ardeurs de la journée. Tandis qu'au Cameroun on a vu de la glace, la nuit, sur les plateaux des sources du Kassaï, M. Ponel a pu constater, sur l'Oubanghi, une température diurne de 43°.

Il y a deux saisons : la saison sèche, du 15 mai au 15 septembre, pendant laquelle le thermomètre oscille, au milieu du jour, entre 24°, 28°, 29° ; la saison humide ou hivernage s'étend au reste de l'année, mais surtout aux mois d'octobre et de novembre.

Cette saison est la moins humide, du 15 décembre au 15 janvier ; elle devient très humide, du 1er février au 1er mai. A cette époque, le thermomètre fait une ascension de 3 ou 4° de plus que pendant la saison sèche.

Au cours de cette dernière, il n'y a, habituellement, ni orages ni tornades, mais de temps en temps, sur la côte, un raz de marée.

La brise du large, qui souffle vers le milieu de l'après-midi et dure jusqu'à une heure assez avancée de la nuit, vient du N.-O. ou du S.-S.-O. Elle est saine et provoque une houle relativement forte. Après une période d'accalmie allant jusqu'à minuit, commence à régner la brise terrestre, dont la direction est le S.-E. ou l'Est, et augmente d'intensité jusqu'à l'aurore pour diminuer ensuite entre neuf et dix heures du matin. Souvent elle est miasmatique, parce qu'elle a passé au-dessus des marigots ou

des marécages. Enfin, au courant de terre succède une période tranquille de quatre ou cinq heures, qui disparaît elle-même devant la brise marine.

A l'hivernage, les vents sont à peu près les mêmes, mais moins réguliers, moins forts et moins durables. Cependant, il existe un vent irrégulier spécial à la saison pluvieuse. Il souffle, le plus souvent, lorsque éclatent les tornades. Ces orages sont alors fréquents.

Au moment où le soleil est à son coucher, le ciel gris plombé s'électrise au N.-E. d'une lueur livide qui embrase l'horizon comme un incendie lointain. Sur le fond des nuées fauves se dessinent avec des éclats de féerie, dans un fantastique paysage, les arêtes des collines, les cimes des futaies ; des zig-zags élincelants percent, par intervalle, l'arc de nuages volcaniques qui se déroulent au-dessus de la terre.

Les ombres de la nuit se répandent ; la nuée noire grandit et se développe sous le ciel qu'elle couvre d'une draperie funèbre, déchirée en mille points par des traits de feu éblouissants. Bientôt le roulement du tonnerre résonne, assourdissant, pareil à des salves d'artillerie. Les coups se rapprochent, éclatent sans interruption , se répercutent , croissants , dans l'immensité silencieuse. Et la nuée crève en cataracte diluvienne. Parfois, la nuit est si épaisse que les indigènes affolés de peur s'enferment dans leurs frêles cases de chaume. La foudre tombante broie les navires en rade, le mât de pavillon des factoreries, les grands arbres et quelquefois les habitations sur les collines. Sur le littoral, les orages et les pluies suivent les variations de la marée.

Ces intempéries, la tension électrique constante, l'humidité, les variations thermométriques insignifiantes, rendent le climat du Congo pénible aux européens, sans compter les miasmes paludéens, et déterminent deux états morbides : l'*anémie* et la *fièvre*. Cependant, à mesure qu'on pénètre à l'intérieur et qu'on gagne des régions de plus en plus élevées, les conditions sanitaires s'améliorent et même les hauts plateaux ne sont point du tout fiévreux.

L'Européen peut s'acclimater dans ces pays aussi bien qu'ailleurs, s'il observe le régime prescrit par les médecins et spécial aux climats tropicaux. (1).

(1) Voir *Les Influences des climats tropicaux*, par le Dr Martin.
« Avec de l'hygiène et une bonne nourriture, assure M. Dunod, on arrive

« Pour se préserver de l'Impaludisme, il faut, dit M. Rivière, planter le bambou à outrance. » En Algérie, il pousse de 0 m. 27 centim. en vingt-quatre heures. Comme l'Eucalyptus, il absorbe l'eau et peut contribuer au dessèchement des terrains, sans parler des autres avantages qu'en tirent les chinois : ils en font de la confiture, ils mangent les jeunes pousses comme des asperges, les feuilles sont le fourrage des chevaux ; du bois on s'en sert pour les constructions, la fabrication d'outils, de vases, d'ustensiles, de papier de Chine, d'éventails, de palissades, de pipes, de parapluies.

Voici un témoignage autorisé : « A cette heure (1885) — et le pays n'est pas même entièrement organisé — il y a moitié moins de maladies dans le bassin du Congo que dans les terres basses de l'Arkansas, dont la population a doublé depuis vingt-cinq ans ». (1).

*
* *

La source du *Congo* (2) est un bourbier infect au pied des monts Tchingambo. Plus loin, vers le S.-O., il se joint au Tchambezi. Après avoir traversé le pays Aoemba et Lobissa, le Tchombezi se déverse dans le lac Bengouelo d'où il sort avec le nom de Louapoula. Il prend ensuite les noms de Loualaba, Ougaraoua etc selon l'idiome des populations à travers lesquelles il coule. Puis, après un parcours de 1.800 kilomètres, il se jette dans l'Atlantique sous le nom de Congo. Il a 4.896 kilom. de longueur.

Là où ce fleuve commence à baigner le territoire français, la largeur de son lit est d'environ 5 à 6 kilom. Son cours est, un peu avant le confluent de la rivière Lefini, comme un ruban d'argent ponctué d'innombrables îlots d'un vert d'or. La terre française arrosée par le Congo commence au confluent de l'Oubanghi qui se jette dans le grand fleuve en face du village N'Gombi. Après avoir reçu l'Oubanghi dont la rive droite seule appartient à la France, le Congo a pour tributaires, à une centaine de kilo-

à y vivre. ... J'y ai passé *cinq années consécutives* et je n'ai pas joui, pendant ce long séjour, du confortable nécessaire à l'Européen. »

(*Le Congo français*, Paris, 1893, in-8° de 50 pages).

(1) Stanley : *Cinq années au Congo*, . XV. Paris, 1885, grand in-8°, 120, grav., 4 cartes. — (2) Rouvier (Ch.) : *Cartes du Congo Français*, Paris, 1887, in-8°; Giffault: *Carte d'Afrique d'après les derniers traités* 1/18.000.000 déc. 1890.

mètres de là, ses deux autres affluents très rapprochés l'un de l'autre : la Sangha et la Likuala. C'est à quelque distance de ce dernier cours d'eau qu'il atteint sa plus grande largeur — à peu près 18 kilom. ; — à mesure qu'il vient vers l'Alima, autre affluent assez important, il commence à se rétrécir et, vers le confluent de la rivière N'Kémi, il n'a plus que 9 à 10 kilom. de largeur et 2 à 3 kilom., un peu plus loin, avant la Lefini.

En continuant à descendre vers le S.-O., il atteint le lac Stanley sur les bords duquel sont, à gauche, Léopoldville, capitale de l'Etat-Libre, et, à droite, Brazzaville aussi baignée par la petite rivière Djoué. Au lac Stanley, commencent les rapides qui obstruent le Congo inférieur sur un parcours d'environ 450 kilomètres et empêchent les communications directes entre la côte et l'intérieur du pays. De ce lac à Manyanga, limite de nos possessions, le Congo ne reçoit que deux petits affluents : le N'Kengué et la Luvubi (1).

Au commencement de 1890, nos steamers avaient fait disparaître sur le Congo l'incommode et lente pirogue. Ils étaient au nombre de quatre, mais un seul : l'*Alima* était en état de naviguer ; la mission catholique a aussi son vapeur, le *Léon XIII*, dans les eaux près de Brazzaville. L'Etat-Libre possédait quatre vapeurs : le *Stanley*, la *Ville de Bruxelles*, l'*En-Avant* et l'*Aïa* ; les deux premiers seuls peuvent prendre des marchandises et des passagers. Ce sont de longs et larges chalands, sur le pont sont construites de confortables cabines où l'on a air et lumière à flots La Compagnie américaine *Sandford exploring Expedition* avait aussi deux steamers : *Florida* et *New-York*, plus spécialement affectés au transport des produits indigènes du haut fleuve du Congo et de ses affluents.

Le cours de l'*Oubanghi* a environ 2.500 kilomètres de longueur et son débit est de 8.000 mètres cubes par seconde (2). On peut le remonter en bateau jusqu'aux rapides de Zongo, qui sont

(1) Les affluents de la rive droite du Congo sont en amont de Brazzaville : le Dyoué, la Rivière Claire, la Rivière Bleue, la Lefini, la N'kéni, l'Alima, la Likuala, l'Oubanghi et la Sangha.

(2) L'Oubanghi est semé d'îles recouvertes de caféiers sauvages. Ses rapides commencent à Banghi et sont par ordre : Banghi, Zongo, Belli, Cettema et dans l'Ouellé les chutes de Mounoungo. A. Banghi, il a 1.200 mètres de largeur et, au rapide de Mobaï, 300 m. Ce dernier est infranchissable. Le capitaine Husson, qui explorait la rivière avec M. Gaillard, y périt. (*Bulletin de la société de Géographie*, t. XIV (1893).

à 700 kilomètres de son confluent et ne peuvent être franchis en pirogue que pendant l'hivernage. A la saison sèche, l'Oubanghi inférieur, large de plus de trois kilomètres, n'a guère qu'un mètre de profondeur et est barré par des bancs sablonneux. Durant l'hiver, ses eaux s'élèvent à plus de cinq mètres. Le capitaine Trivier soutient que jusqu'à présent les tentatives de navigation sur l'Oubanghi de la part des Français, des Belges et des Allemands ont échoué. D'après le *Mouvement géographique*, les explorateurs belges parcourent, depuis 1886 au mois d'octobre, le bas Oubanghi jusqu'aux chutes de Zongo et ses affluents ; en 1887-88, ils poussent jusqu'au confluent du M'Bomou et de l'Ouellé ; en 1889-90, ils parcourent les principaux affluents de l'Oubanghi, constatent l'identification de l'Ouellé et de l'Oubanghi, se dirigent vers le nord jusqu'à Bangasso et fondent des stations dans ces régions. De 1886 à 1891, ils ont donc exploré 1.300 kilomètres de rivières. Le zèle colonial des Français n'a pas été non plus en retard. Leurs voyages sont présents à toutes les mémoires géographiques. Un sympathique souvenir pour ce vaillant Crampel qui, explorant l'Oubanghi, est mort pour la gloire de la France. Et M. de Brazza, et le lieutenant Mizon et le courageux Fourneau attaqué par un nombre dix fois supérieur au sien, grièvement blessé et opérant sa retraite sur la Sangha, et Dybowski recueillant les débris de la mission Crampel et la continuant avec les plus intrépides espérances ! En mars 1892, il envoyait à Paris des collections scientifiques merveilleuses qu'il cherchait avec non moins de patriotique passion que les cours des rivières et les postes où arborer le drapeau de son pays.

« Contrairement à bien des assertions, dit le général Derrécagaix, vice-président de la commission centrale de la Société de Géographie de Paris, nous n'avons pas perdu de temps. Et dans cette lutte où les nations européennes redoublent d'ardeur, pour étendre le domaine de la civilisation et ouvrir au commerce de nouveaux débouchés, nous sommes sûrs d'avoir conquis désormais une place des plus honorables... C'est la France qui possède en Afrique les colonies les plus prospères et, au nord, à l'ouest et au centre de ce continent, sa suprématie s'affirme, chaque jour, plus éclatante. » (*Journal officiel*, juin 1893).

La *Sangha* ou *Massangha* a un cours de 16 à 1.700 kilom. On ne sait point encore bien jusqu'où elle est navigable ; son débit est d'environ 3,000 mètres cubes par seconde. Elle a pour

affluent l'Ikela (1). Le lieutenant de vaisseau Mizon (Louis) se rencontra, en avril 1892, avec M. de Brazza dont, il fut un des collaborateurs les plus zélés, dans le Congo de 1880 à 1883. De Yola (2) aux rives de l'Ikela, lieu de la rencontre, Mizon avait parcouru 700 kilom. à travers des régions inconnues. Grâce à lui, la ligne de partage des bassins du Congo, du Niger et du Tchad devait se trouver résolue. Son voyage devait avoir aussi pour effet de nous donner une délimitation orientale du Cameroun, favorable à nos intérêts. Plus tard, il obtenait le protectorat de la France sur le sultanat de l'Adamaoua (3).

(1) Le cours supérieur de la Sangha prend le nom de Massa pour devenir la Massiépa à son confluent avec l'Ikela. A son confluent avec le Congo, cette rivière forme un delta à trois branches principales. Les eaux de la Sangha sont aussi reliées à celle du Congo par trois canaux : celui de Mobila, de Boaga et, plus haut, le grand canal de Likengi.

Le cours inférieur du fleuve est très sinueux ; ses rives sont basses et inhabitées, à cause des marécages. Le cours moyen voit ses rives s'élever sensiblement et les indigènes peuvent y faire des plantations. La Sangha et son affluent le N'Geko présentent sur tout leur parcours des îles boisées et animées par de jolis villages.

Au rapide de Lipa, la Sangha a au plus 100 m. de largeur. Cet obstacle franchi, la Sangha Massa à de 800 à 1.000 m. de Massiépa et l'Ikela. D'après les indigènes, l'Ikela viendrait du N.-O. de sorte que le système de ce bassin indiquerait une ligne de crête entre la Bénoué et la Sangha reliée à la ligne de crête entre le Tchad et l'Oubanghi.

(*Bulletin de la société de Géographie*. t. XIV. (1893).

(2) L'Adamaoua, ainsi que Yola, sont sous le protectorat français et M. Mizon qui a conclu ce traité avec le sultan Zoubir renouvelait l'assurance positive de ce protectorat contesté, en août-septembre 1893, par M. Uechtritz, commandant la mission allemande.

« Yola, dit le Dr Barth, est moins une ville que le rassemblement d'un grand nombre de demeures princières. De grands enclos entourés de hautes murailles sont séparés entre eux par des bouquets de verdure, quelquefois par des champs de sorgho. Les uns appartiennent au sultan et aux nombreux membres de sa famille ; les autres aux grands propriétaires qni ne vont sur les terres qu'au moment des récoltes ou des semailles. Chaque enclos contient un village peuplé souvent d'une centaine d'habitants : le maître, ses femmes, ses serviteurs. Entre les huttes coniques on voit des champs de maïs, de sorgho, de tabac. Yola qui a une longueur de 8 à 9 kilomètres sur une largeur de 3 kilomètres n'a que 15.000 habitants. Se groupent autour du marché les étrangers : Yorouba, qui font des bijoux et de la vannerie, Haoussa, filateurs et teinturiers, arabes commerçants. Le quartier arabe est séparé de la ville par une prairie inondée pendant l'hivernage. Situé sur une petite élévation à 5,000 mètres du lac il permet, par sa position dominante, de voir le panorama de la ville et le cours de la Bénoué.

Yola est une ville relativement moderne ; les bases en furent jetées en 1835... »

(3) J'ai placé, dit M. Mizon à la Société de géographie commerciale, le

Le voyage de M. de Brazza dans ces pays avait surtout pour but « l'établissement de relations commerciales et de bons rap- « ports avec les tribus qui sont bien disposées pour nous ». Le lieutenant-gouverneur du Congo comptait établir un certain nombre de postes vers le nord et reculer ainsi, dans cette direction, les limites de notre occupation.

Le point topographique exact où les deux explorateurs se sont réunis c'est l'île de Comasa, sur la Massiépa. La dépêche qui nous l'apprenait fixait la ligne de partage des eaux de la Bénoué et de la haute Sangha, par 6° 30' de latitude nord. De plus, il résulte du voyage de M. de Brazza que la Sangha est bien décidément une des voies de pénétration les plus praticables vers le sud de l'Adamaoua. Elle a permis à notre compatriote de parcourir sur le *Courbet*, le bâtiment qu'il montait, près de 700 kilomètres, depuis son confluent avec le Congo.

La station située au confluent de l'Ikela et de la Massiépa est accessible par vapeurs. Elle est dans un pays ami, très peuplé, le Bakousas, où les vivres abondent. Les pirogues peuvent facilement flotter en amont. A vingt mille de distance, commencent des contrées découvertes jusqu'à 4°20' de latitude nord. Là sont les rapides. La Mossa, affluent de l'Ouest, peut aussi être remontée par les vapeurs et donne accès à des régions habitées par des musulmans, pasteurs paisibles de chevaux. Les rapides de la Sangha, en aval desquels a été établi un poste, ont une étendue de 15 mille de long. Les rives sont déboisées et la rivière présente un bief navigable pour les vapeurs. Il a été descendu par M. Fourneau depuis le 5°30' latitude nord ; il se prolonge encore de 2° plus au septentrion. Dans les environs sont éparpillés de gais villages, d'une population dense et active, autour desquels paissent de nombreux et beaux chevaux. Après une fièvre mortelle, M. de Brazza achève maintenant la conquête pacifique de la Haute Sangha.

La *Likuala* a été parcourue presque entièrement, en 1884-85, par la mission scientifique dirigée par Jacques de Brazza, mort à la fin de 1888. Elle a une longueur de 650 à 700 kilom. dont plus de 300 navigables. Le débit est de 1,100 m. c. par seconde. A droite, elle reçoit le Lékéti et la Lébaï N'ghia et, à gauche, l'Oba.

20 décembre 1893, j'ai placé l'Adamaoua, le Bachama, le Mouri sous le protectorat de la France. J'ai rejoint l'Adamaoua à notre colonie du Congo, réduisant le hinterland de Cameroun à ses strictes limites ».

Sur 500 kilom. de parcours, l'*Alima* en compte 350 navigables. Elle descend des plateaux Achicanyas et est formée par la réunion de la rivière de Diélé et de celle du N'gampo. Elle a pour affluents, à droite, une branche du Lekéti et la M'pama. C'est une voie de pénétration au Congo, quand on suit la route de l'Ogôoué. Son débit est de 900 à 1,000 m cub. par seconde.

Par l'Alima on pénètre de plus en plus dans l'intérieur de l'Afrique où l'on trouve des forêts aussi belles que celles des Obombas séparant Franceville du plateau des batékés. Partout, dans ces régions, apparaît la végétation superbe des tropiques ; mais les forêts, envahissant le sol, rendent difficiles les communications.

La Lefini et la N'kémi ont chacune un cours de 250 kilom. et viennent des Achicanyas.

Le *Kiliou* (*Koïlou*, d'après la prononciation indigène), appelé Niari dans sa partie supérieure, a un développement de 600 kilomètres. Il prend sa source à une centaine de kilomètres au Nord-Ouest du Congo, sur le plateau batéké. Après des orientations diverses, le Niari coule vers le Nord-Ouest jusqu'au village de Mokabama, où il est rejoint par son principal affluent : la Luisa. C'est à ce point qu'il prend le nom de Kiliou. Tournant brusquement au Sud-Ouest, il descend droit vers la mer. Il est grossi par une multitude de petites rivières. L'entrée du fleuve est barrée par un banc mobile pénible à franchir. Il est navigable pendant une soixantaine de kilomètres. Comme les rivières du Nord, il est encombré de rapides nombreux et dangereux.

Entre le Fernan-Vaz et le Kiliou, signalons le *Rhembo* qui traverse deux grands lacs et se jette à la mer au Fernan-Vaz. On peut le remonter en pirogue pendant quatre jours ; le *Nyanga* dont le lit assez large reçoit plusieurs affluents encore peu connus. Au sud du Kiliou, on ne remarque que le *Massabi* formé par la réunion de la Luémé appartenant à la France et du Chisambo, du domaine portugais.

C'est à 200 kilomètres au Nord-Ouest de Brazzaville, sur les sommets des Achicanyas, que l'*Ogôoué* prend sa source. Sa partie supérieure est embarrassée par de grandes chutes très rapprochées les unes des autres.

La Paesa, le premier affluent important du fleuve, a aussi quelques chutes, élevées dans la région haute de son cours,

mais elle est, à 15 kilomètres de son confluent, praticable aux pirogues et aux embarcations calant au plus 2.50. Ses eaux limpides, d'un mouvement rapide, ont une largeur variant entre 70 et 100 mètres. Avec ses capricieuses sinuosités, ses bords ombragés par une brillante végétation, ses ponts suspendus de lianes fleuries, cette rivière rend des plus riantes la contrée arrosée (1).

A partir de l'endroit où il est rejoint par la Paesa, l'Ogôoué serpente entre deux rangées de collines de hauteur variable et coupées elles-mêmes par quantités de filets d'eau ruisselants. En descendant le fleuve, dangereux par ses rapides, ces minuscules cours d'eau font à l'œil l'effet d'un réseau veineux rayonnant d'une grande artère : l'Ogôoué. Après les chutes de Doumé, on arrive au poste de Lastourville, puis à la rivière d'Ivindo, l'affluent de droite le plus volumineux. Jusqu'à N'Djolé les rapides sont parfois distants de quelques kilomètres seulement, tandis qu'au-delà le cours est uni, calme ; l'Ogôoué alors ne reçoit plus qu'une rivière de quelque importance : le N'goumé traversé par du Chaillu. Elle est une des rares rivières secondaires dont le parcours soit connu en entier. Un peu plus bas que le confluent, les eaux du fleuve commencent à se distribuer en plusieurs bras formant, sur les deux rives, des lacs d'étendues variées.

Le plus grand de ces lacs, à gauche, c'est le Zonangué parsemé de petits groupes d'îlots, figurant des constellations aux étoiles bleuâtres. A droite, la rivière Adoumba fait communiquer l'Ogôoué avec le lac Azingo. Après l'Anengué, apparaît le delta du fleuve, bas, ensablé, couvert de palétuviers, de hautes herbes, demeures préférées des hippopotames et des oiseaux aquatiques.

Les altitudes de l'Ogôoué sont : à sa source, de 400 mètres ; à Franceville, 300 mètres ; 260 mètres, à Doumé ; 188 mètres, au confluent de l'Ivindo, et 70 mètres, à N'Djolé.

« Les deltas des grands fleuves équatoriaux, dit M. Mizon, sont tous semblables, aux approches de la mer : c'est le grand

(1) Ses affluents sont le N'gougny, les rivières d'Okano, Lopé, Ivindo, Dilo, Lolo, Lisségo, Lissébé, Lakabo, Liboko, Lékéli, Libumbi, Paesa, au confluent de laquelle le Congo s'appelle Libani. Tous ces affluents ont eux-mêmes des tributaires nombreux qui, à la saison pluvieuse, rendent la crue de l'Ogôoué énorme.

palétuvier aux racines multiples, blanchies par les coquilles d'huîtres qui s'y sont accrochées ; ce sont les innombrables bras tracés dans la vase noire et qui font communiquer entre elles les branches du delta. Puis apparaissent successivement, sur le terrain raffermi et à l'abri de l'eau salée, les pandanus, les palmiers bambous, quelques palmiers à huile. Plus loin, au-delà des rives inondées, quelques bouquets de bois que dominent les arbres à coton avec leur fût blanchâtre et leurs têtes en forme de lyre. »

(Rapport à la Société de géographie de Paris. *Journal officiel*, 21 juillet 1892).

Sur les côtes du Congo, il existe trois rades naturelles, parfaitement disposées pour devenir des ports fréquentés par les navires de toutes les nations commerçantes : c'est Libreville, le cap Lopez et Loango.

Qu'a-t-on fait pour les utiliser ? Rien encore !... A Libreville notamment, l'estuaire du Gabon constitue un port naturel, où les navires du plus fort tonnage trouvent, en tout temps, un accès aisé et un abri assuré. Il suffirait de construire un appontement pour le déchargement des bateaux. Qu'a fait l'administration ? Rien !... Mieux encore ! Cette administration qui fait rêver l'Europe a laissé tomber en ruines la jetée de quelques mètres permettant aux petites embarcations d'atterrir. Aussi arrive-t-il souvent que les paquebots, dont la durée de voyage est limitée, quittent la rade sans avoir pu débarquer leurs marchandises.

Aucun effort n'a été tenté pour faciliter la navigation sur les fleuves hérissés de rapides où les embarcations chavirent. La seule différence, que l'on puisse noter entre l'état actuel et celui qui existait dans les premières années de notre prise de possession du pays, c'est qu'alors les Français étaient partout respectés. Aujourd'hui, les navigateurs essuient des coups de fusil et doivent payer en échange des droits de passage aux peuplades riveraines. Avec des communications si difficiles, il serait étonnant que le commerce et la colonisation prissent une rapide extension. Et ces voies de communication sont les plus pratiques, les plus promptes : Libreville dessert tout le Nord de notre colonie congolaise ; le cap Lopez sert de débouché à l'immense et riche région de l'Ogôoué ; c'est par Loango que se fait le commerce du Congo et de l'Oubanghi.

La région forestière commence à peu près à la mer ; elle s'in-

terrompt à la hauteur du mont Otoumbi et reprend vers Booué. La zone des collines vient après et, à son tour, fait place aux hauts plateaux, à peu de distance de Franceville.

Le sol du Congo français est d'une richesse incomparable ; seulement l'adaptation des végétaux aux divers terrains, leur utilisation industrielle n'est pas encore bien définie ni bien active.

L'*Agriculture* est peu développée, car l'indigène paresseux trouve dans la forêt, sans travail, presque sans effort, ce qui est nécessaire à sa nourriture. Depuis plusieurs années, néanmoins, on a tenté autour de nos postes quelques cultures, en particulier celles du café, du cacao, des pommes de terre et du coton. Dans le bassin de l'Ogôoué et dans celui du Congo, on a cultivé le café. Et partout les résultats ont été satisfaisants et rémunérateurs. On a aussi cherché à étendre les cultures indigènes de maïs, de manioc, de tabac (1). Sous la direction intelligente de nos agents, les noirs s'habitueraient par là à se livrer avec goût aux travaux agricoles.

Les produits végétaux qui sont actuellement dans le mouvement commercial avec l'Europe sont : le caoutchouc poussant

(1) Le 6 mars, un convoi de 100 condamnés annamites, internés à l'île d'Aix, sera dirigé sur Libreville.

La transportation de ces Asiatiques est destinée à donner une grande extension aux cultures maraîchères effectuées aux environs de Libreville. Depuis le défrichement, sur l'ordre de M. de Brazza, de certains marais avoisinant la capitale de notre colonie, une petite colonie d'Annamites se livre avec le plus grand succès à la culture des légumes d'Europe. Lors des premiers événements du Dahomey, alors que nos troupes étaient cantonnées sur le bord de la mer, M. de Brazza profita du départ des courriers postaux pour envoyer quelques paniers de légumes frais à notre corps expéditionnaire.

Les premiers Annamites qui furent employés à Libreville semblaient ne pas devoir résister au climat de l'Afrique et beaucoup moururent dès les premiers temps de leur séjour. M. de Brazza imagina d'améliorer leur sort en accordant aux plus travailleurs d'entre eux des concessions dont ils pourraient recueillir les fruits. Les résultats furent excellents : au bout d'un an les Annamites avaient débroussé toute la région avoisinant Libreville, ils avaient créé autour des cases de superbes jardins potagers, tirés au cordeau, admirablement soignés, coupés de canaux et de véritables fermes où ne tardèrent pas à venir s'approvisionner les indigènes et les Européens.

Les récoltes furent bientôt si abondantes que pendant la dernière campagne du Dahomey elles suffirent à nourrir pendant de longs mois nos colonnes expéditionnaires. M. de Brazza désire renouveler au Centre du Congo l'expérience qui a si bien réussi sur la côte, tant au point de vue de l'alimentation que de l'assainissement du pays.

à l'état sauvage, le bois d'ébène, le bois rouge, l'amande et l'huile de palme.

Cuite à l'eau la banane verte, le manioc, le poisson sec ou fumé sont la principale alimentation des congolais. Le manioc vient facilement ; les noirs incendient la brousse, coupent le tronc dépouillé de sa ramure, remuent superficiellement la terre mélangée de cendres et plantent des boutures. Dès la deuxième année, l'arbrisseau donne des tubercules mangeables. Il en est de deux espèces ; l'espèce douce et l'espèce amère ou vénéneuse ; le poison en disparait sans grande difficulté. A la pulpe, mise dans un sac de feuilles de palmier, est pendue une cordelette terminée par un poids et le long de laquelle s'écoule le suc dangereux. Le reste forme une fécule que les indigènes mangent bouillie. Desséchée au feu, puis écrasée, cette même fécule devient notre tapioca européen.

Verte la banane est plus riche en azote qu'en éléments sucrés et c'est dans cet état que les noirs la préfèrent pour leur nourriture. Elle se reproduit au moyen de drageons vivaces transplantés

L'industrie française pourrait, avant peu, avoir une belle source de richesse en ces deux produits qui sont de nature à fournir un alcool abondant.

Entrent aussi dans l'alimentation indigène le riz, le maïs, le mil surtout, l'igname, le taro, la patate douce, le pain du jacquier, mais en quantité bien moindre que le manioc et la banane.

Le jacquier est un arbre venant vite et seulement en bon sol. Il porte des fruits au bout de cinq ans. En plein rapport il peut avoir jusqu'à 60 ou 80 fruits de 1 kilo et 1|2 à 2 kilog. chacun. Quand ils sont verts, ils se mangent entiers et cuits au four ou bouillis, ou bien frits à la manière de la pomme de terre. A leur maturité ils sont doux et répandent une odeur très aromatique. C'est un aliment savoureux peu substantiel.

On pourrait singulièrement développer la culture du cacaoyer. Sa noix est l'objet d'un actif trafic et les savonneries marseillaises qui s'en procurent avec peine, en Extrême-Orient ou dans l'Océan indien, à cause de l'industrie anglaise des Indes, devraient, ce nous semble, accueillir avec faveur ces produits africains de la côte occidentale.

Dans le Congo, le cacaoyer serait aussi susceptible de prendre

une considérable extension. Il y atteint jusqu'à 7 ou 8 mètres de hauteur. On le trouve dans les champs et en forêt. Après cinq ans de plantation, il donne des fruits et produit pendant 20 ou 25 ans. A cinq ans, l'arbre rapporte environ 50 p. 100 de son produit total et, deux ans plus tard, il est en pleine fructification.

Le dika, ressemblant assez au cacaoyer, se vend sous forme de pains arrondis, d'un brun grisâtre. Il est d'un goût légérement savonneux et fournirait à l'industrie une quantité notable de stéarine.

Le manguier cultivé se récolte en septembre ou octobre. C'est pour les noirs une occasion de réjouissances bruyantes analogues à nos vendanges. Les fruits s'appellent mangues ou mangots selon que l'arbre a été greffé ou non.

L'ananas croît à peu près partout et presque sans soins.

Parmi les autres végétaux alimentaires ou condimentaires citons : l'oranger, le citronnier, le bigaradier, le limonier, le goyavier, le poivrier, le vanillier, le muscadier, le gingembre, le piment, la canne à sucre et la vigne tous deux à l'état sauvage, le raphia d'où l'on tire un vin apprécié des indigènes.

Les plantes industrielles sont, le ricin, l'owala dont l'embryon contient 40 p.100 de matière huileuse, l'ezigo dont le bois rouge est utilisé pour la teinture et l'écorce pour le tannage, l'ohila ou palmier oléifère produisant l'amende et l'huile de palme si employées en Europe.

Il ne peut entrer dans notre dessein de parler ici des espèces pharmaceutiques connues et estimées de toutes nos officines.

La faune congolaise a de nombreuses espèces dont les principales sont les suivantes :

Carnassiers. Des léopards, rares sur le littoral et communs dans les forêts ; le chat-tigre, le chat-sauvage ; le plata mogal velox qui a la tête de la belette, le corps de la loutre et la queue du castor ; le cochon sauvage et le sanglier à groin cornu (Oubanghi, Lirangua, Bohmals).

Pachydermes. L'éléphant ; l'hippopotame qui se trouve dans les grands fleuves, par bandes de 4 à 5 à 50. A l'intérieur on doit se contenter de sa viande (1).

(1) Une peuplade de la Sangha : les Akas ou Babengas, sauvages adroits vigoureux, s'adonnent avec ardeur et succès à la chasse de l'éléphant soit avec des sagaies dont le fer a 20 a 40 centim. soit au moyen de trappes en forme de tronc de cône renversé. L'intérieur en est hérissé de fers

Ruminants. L'antilope de différentes familles, le bœuf sauvage, un mouton sans laine d'une chair coriace et une chèvre au poil ras, blanche et gracieuse.

Singes. Ils existent par multitudes et quelques-uns servent à la nourriture des indigènes. Ceux de grande taille sont le chimpanzé et le gorille ; ceux de petites espèces, dont les spécimens sont les plus connus, sont le macaque et l'ouistiti.

Rongeurs. Les rats ordinaires, le palmiste, le rat de roseau, le porc-épic et l'écureuil. Le porc-épic a une chair succulente.

Oiseaux. Le passereau, l'oiseau mouche, le colibri, le merle métallique, le cardinal, le guêpier (jaune azur), le touraco (primpeur bleu de ciel), le martin pêcheur, la caille, la perdrix grise, la poule de Guinée, le pigeon, la tourterelle, la colombe, la poule de basse-cour, le canard sauvage, le perroquet gris ou vert ; sur le littoral, la frégate, la bécassine, le marabout, l'ibis, la poule d'eau, la grue, le héron, le pélican blanc, l'aigrette, ces deux derniers vivent surtout dans le bas Ogôoué ; parmi les oiseaux de proie : l'aigle, le vautour, l'effroie et le chat-huant.

Sauriens. Il n'y a guère que l'ignane et le caméléon méritant quelque attention. On sait que ce dernier, inoffensif, n'a pour tout moyen de défense que la faculté de se dissimuler en prenant progressivement la couleur du feuillage ou du rameau sur lesquels il se tapit.

Poissons. Les cétacés que l'on rencontre le plus souvent sur la côte sont le cachalot et le marsouin, le lamantin qui fréquente surtout l'Ogôué et ses affluents et est rare sur les bords de l'Atlantique.

Entre les poissons : le requin, la raie de grosse taille, le poisson torpille à décharges électriques assez fortes pour engourdir la main du pêcheur ; le poisson volant, le cyprin, le mulet, la dorade, l'anguille, la sole, la sardine qui apparait sur la côte en bancs très denses. Les crabes : les mollusques, le crabe, le

de lance ou de sagaie. Le pachyderme tombant dans le piège, ses pieds sont réunis dans le fond de l'entonnoir et le condamnent à l'immobilité pendant que les pointes métalliques lui font de profondes blessures.

Les indigènes sont friands de sa viande qu'ils font fumer : les défenses ont données aux chefs pour quelques objets de traite de faible valeur.

le bernard l'hermite, la crevette, la pieuvre, la seiche l'huître (1).

Nous parlerons ici d'une des plaies de ces régions tropicales : la *Fourmi africaine*. Nous citons Livingstone, l'une de ses victimes. « Un soir, dit-il, comme il pleuvait fort, nous avons accepté le gîte que nous offrait un indigène. Impossible de dormir en raison des tourments que nous causèrent de petites fourmis dont la grosseur n'excédait pas un seizième de pouce celles du Congo sont plus volumineuses). Elles étaient soumises à une discipline rigoureuse, et s'efforçaient d'exécuter les ordres d'un habile capitaine. Nos mains et nos cous furent l'objet du premier assaut. Des corps nombreux avaient été massés en silence autour des points attaqués. Une minute s'écoule ; nous entendons un bref commandement jeté d'une voix aigre et stridente ; l'ordre est répété de corps en corps. L'instant après, nous sentions les assaillants nous fondre sur la tête, sur la gorge, nous mordre les chairs aux endroits les plus sensibles, nous prendre aux cheveux, y laisser leur mâchoire plutôt que de lâcher prise. Nous nous couchons, espérant les avoir mis en fuite. A peine la lumière éteinte, l'attaque recommence. Les ordres précis frappent notre oreille et l'assaut est renouvelé !...

Nous rencontrons journellement ces fourmis rougeâtres, dans l'ouest africain, qu'on nomme *conducteurs*. Elles traversent le chemin en colonnes serrées, larges d'un pouce. Jamais l'humeur batailleuse n'a été portée si loin ni chez l'homme, ni chez la bête. Approcher d'elles, même par hasard, est un *casus belli* : quelques-unes alors sortent des rangs, se dressent, les mandibules béantes, se jettent sur vous et vous mordent avec férocité... Leur morsure est tellement douloureuse que l'homme le plus brave est obligé de s'enfuir, de se déshabiller entièrement pour arracher ces bourrelles, dont les mandibules tiennent à sa chair ainsi que des crocs d'acier. En voulant retirer les fourmis que l'on a sur soi, la tête reste attachée à la chair. On arrache bien l'abdomen et le corselet, mais ce n'est qu'après perte de vie qu'il est possible d'extraire les mâchoires.

Ces fourmis font aussi disparaître tout ce qui a cessé de vivre et semblent essentiellement carnivores.

(1) Voir la brochure catalogue de M. Louis Rivière où sont énumérées les collections zoologiques de M. Jacques de Brazza.

« Elles sont donc des *nettoyeuses* du globe. »

Des essais ont été tentés, ces dernières années, pour introduire à l'intérieur du pays, le mouton, le bœuf, le cheval, l'âne et le chameau. Jusqu'à présent, on a obtenu peu de résultats. On est réduit à importer à Libreville des centaines de bœufs par an et la majorité a une viande détestable.

Au Gabon, les naturels élèvent les perroquets gris ou verts, à queue et à plumes rouges ; ils sont innombrables sur les bords de l'Ogôoué. On les laisse en liberté dans les basses-cours, les ailes taillées, puis on les vend aux européens, à des prix divers, selon leurs degrés de civilisation acquise.

« Il n'est que temps d'imiter nos voisins, si nous voulons tirer parti de notre domaine colonial. A l'heure actuelle, le Congo belge est en pleine exploitation, des sociétés commerciales puissantes y sont établies et obtiennent des résultats tellement brillants, dit-on, que l'on ose à peine les faire connaître. Depuis *dix* ans nous sommes au Congo et aucune entreprise commerciale de quelque importance, sauf une cependant, n'existe » (*Discours de M. Etiennne au conseil supérieur des colonies*, 21 janvier 1891).

Depuis, le commerce a pris un peu d'extension, mais si peu ! grâce à l'incurie ou à l'inintelligence coloniale de nos administrateurs. Les marchandises se concentrent surtout à Loango, à Libreville et les lieux d'échange sont dispersés sur le littoral ou le long des fleuves. En 1890, les maisons françaises de commerce au Congo étaient au nombre de sept ou huit, tandis que les factoreries étrangères sont bien plus nombreuses, particulièrement les maisons anglaises ou portugaises. Sur le Congo, il n'y avait alors que la factorerie Daumas dont un vapeur parcourait le fleuve dans son cours moyen, depuis les chûtes de Stanley jusqu'au delà de l'Oubanghi. Dans l'intérieur, le commerce était entièrement entre les mains des indigènes ; les échanges se faisaient de village à village et les denrées parviennent ainsi jusqu'aux comptoirs européens. Généralement, les indigènes font leurs échanges en nature. Cependant au marché de Nicoïo, on reçoit en paiement la perle almandrille, le clou doré, les cotonades algériennes. Plus loin, vers les sources du Congo, c'est le *Kauris*, sorte de coquillage bilvalve et blanchâtre.

Les principaux produits que la colonie exporte en Europe sont : l'huile de palme, le caoutchouc, les bois de teinture, l'ézigo on

Santal rouge d'Afrique, l'ébène dont le commerce est relativement considérable, l'ivoire, bien supérieur en qualité à celui de la côte orientale et à celui de l'Asie souvent fendillé.

Le caoutchouc est un produit venant principalement de Sette-Cama (Congo Français). Il est largement rénumérateur. L'année 1888, la production s'y élèva à 194 tonnes ; en 1890, à 223 Il fut vendu, pendant 1890, couramment 4.500 fr. la tonne.

L'ivoire est abondant chez les riverains de l'Oubanghi, mais les indigènes ne veulent le troquer que contre des esclaves. Une maison hollandaise avait essayé de s'y livrer à ce commerce ; elle devait même y établir une factorerie. Elle a dû renoncer à les projets ne voulant pas être soupçonnée de faire la traite. Les chargements de l'ivoire viennent généralement du Congo français.

En 1887, les importations étaient de 4.391,810 fr. dont 257.598 fr. avec la France et 4.134.212, avec l'étranger. Le caoutchouc, à lui seul, représentait la somme de 2.625.900 fr. Cette faiblesse des affaires avec la France provenait de ce qu'alors il n'y avait aucune ligne reliant la colonie à la métropole. Il fallait recourir à des lignes et bâtiments étrangers : anglais, allemands ou portugais. Les importations d'Europe au Congo furent, la même année, de 2.919.254 fr. dont 646.181 fr. de la France et de 2.273.073 fr. de l'étranger.

(*A suivre*) LOUIS ROBERT.

Du Clergé de Paris.

UN COUP D'ŒIL SUR ROME

I

Une de mes joies, en voyage est de contempler les villes que je visite, du haut des collines qui les dominent, quand ces villes sont bâties aux pieds d'une colline . Il fait bon regarder Paris du haut de la butte Montmartre, Lyon du haut de la colline de Fourvières, Marseille du haut de Notre-Dame de la Garde, Naples du haut du château Saint-Elme. Sur ces quatre sommets, le spectateur trouve ample matière à méditation, surtout s'il est artiste, penseur ou poëte.

De ces fourmilières humaines, montent, comme par envolées, des pensées et des impressions qu'on voudrait pouvoir écrire aussitôt pour en goûter plus tard le charme ou le faire goûter à un ami. Mais le temps passe, le plaisir de la contemplation s'évanouit et il ne reste plus dans l'âme qu'un souvenir vague, vague comme le son des cloches ou le bruit des voitures entendu dans le lointain.

Il peut y avoir pourtant des circonstances particulières où ce souvenir reste profondément gravé dans la mémoire, à cause des sensations qui le composent. C'est là ce que j'ai éprouvé naguère à Rome, où les impressions reçues sont plus suggestives qu'ailleurs.

La Ville Éternelle ne manque pas de collines du haut desquelles on peut jouir d'un spectacle fait pour les grandes méditations. Qu'on la contemple du Janicule, du Pincio, du Vatican ou de l'Aventin, cette contemplation imprime dans la pensée, comme le fait le soleil sur une plaque photographique,

des idées fugitives qu'on se plait à fixer, pour les retoucher en quelque sorte à la manière d'une épreuve, et les montrer ensuite à ceux qui peuvent en être amateurs.

J'ai donc vu Rome, il n'y a pas bien longtemps, du haut de l'une de ses collines célébrées par l'histoire, et je voudrais, dans les pages suivantes, photographier pour ainsi dire, les impressions que m'a values ce spectacle.

II

Je me trouvais en visite dans la maison principale des *Sœurs de la charité sous la protection de Saint Vincent de Paul.* Cette maison qui avoisine l'église de la *Bocca della verita* possède un grand jardin, ou plutôt, pour parler le langage italien une *belle villa* sur une des pentes abruptes de l'Aventin. Cette villa soigneusement entretenue offre à l'œil une végétation souriante qui fait plaisir à voir, surtout pendant les fortes chaleurs de l'été.

Les novices et les sœurs qui vont s'y promener, quand elles le peuvent, y rencontrent sur leurs pas des fleurs, des pins, des lauriers-roses, des allées bordées de buis, des orangers chargés de fruits, ...une chapelle mortuaire, une grotte de Lourdes, tout ce qu'il faut pour élever leur cœur vers le Dieu qu'elles servent. Or, au sommet de la villa, se trouve une terrasse qui domine le Transtévère et une partie de la ville.

Le spectateur a devant lui la coupole de Saint-Pierre qu'on appelait jadis le *Mont blanc des États pontificaux*, et le palais du Vatican qu'on peut appeler en tout temps, la *secrétairerie du Bon Dieu.* A sa droite, il aperçoit le campanile du vieux Capitole qui ne reçoit plus de triomphateurs et les coupoles de quelques églises qui consolent le regard scandalisé par la vue des hautes cheminées d'usines vulgaires placées dans le voisinage ; et puis les murailles du Palatin qui porte tristement le veuvage de ses gloires passées.

Sous ses yeux, il a le Tibre qui porte à la mer ses flots maussades et jaunâtres, et sous ses pieds le railway par lequel, tous les quarts d'heure, on peut aller, pour trente centimes, de la place Venise à Saint-Paul-hors-les-murs. En un mot, c'est la vision de l'ancienne Rome agrémentée ou, pour

mieux dire, *gâtée* par la prosaïque poésie des inventions modernes. Quoiqu'il en soit, le panorama est beau, intéressant, captivant, et pouvant en jouir, j'en ai fait souvent la joie de mes yeux.

C'était au lendemain des manifestations scandaleuses et bestiales faites à Rome, contre la France par la canaille de la rue, à l'occasion de l'incident regrettable d'Aigues-Mortes, et pendant la période passionnante de nos dernières élections législatives. J'avais pu entendre de loin les cris stupides poussés par la populace en délire et voir de près les vitres cassées de l'ambassade française, de Saint-Louis-des-Français, et du séminaire de Santa-Chiara.

Plus de troubles ni de barrières, plus d'effervescence ni d'émoi... L'ordre régnait dans la capitale de l'Italie, grâce aux soldats qui montaient la garde devant le palais Farnèse et les patrouilles qui se faisaient la nuit, dans les quartiers les plus exposés aux manifestations.

C'était le soir, que je montais d'ordinaire à mon belvédère, et que je prenais place à mon observatoire. A ce moment, les oiseaux caquetaient dans les ramures. Remarquons en passant que les oiseaux chantent toujours et quand même ; ils ne s'occupent pas de politique, eux, et les querelles internationales pas plus que les émeutes populaires ne sauraient arrêter leurs gazouillements ; ils continuent paisiblement, imperturbablement, leur métier providentiel.

Les abeilles font de même — j'avais non loin de moi une ruche bourdonnante — Elles aussi ont une République... elles aussi font des élections ; elles aussi sont ouvrières ; mais on n'a jamais entendu dire qu'elles aient eu chez elles des conflits malheureux, des manifestations antisociales, encore moins des élections tumultueuses et des bagarres sanglantes.

Le soleil allait bientôt se coucher, derrière le Janicule, dorant de ses rayons mourants le faîte de Saint-Pierre, du Capitole et du Palatin. Le ciel avait ce beau fond bleu d'une teinte azurée douce et tendre, qui semble particulier au ciel de Rome, et que les peintres savent si rarement donner à leurs tableaux.

L'*Angelus*, ou, comme on dit à Rome, l'*Ave Maria*, allait bientôt s'envoler des clochers pour rappeler au peuple le sou-

venir de la madone qu'il aime tant — il le lui montre par ses illuminations les jours de fêtes. —C'était aussi bientôt, hélas ! l'instant redoutable où la fièvre — cette vieille déesse de l'antiquité, qui n'a pas encore été détruite, comme les divinités du Paganisme — a le droit de faire des victimes dans les rangs de ce peuple toujours exposé à ses caprices.

Les ombres tombant du mont Aventin, suivant le mot pittoresque de Virgile, s'*allongeaient* sur le Transtévère (1), Il y avait plaisir à promener ses regards sur la ville, à ce moment crépusculaire. Or, instinctivement, invinciblement, mes yeux se reportaient toujours vers le Vatican, que j'apercevais là-bas, à l'horizon, à demi noyé dans les dernières lueurs du soir, et c'est alors que mon esprit aimait à scruter ou plutôt à *frôler* les questions palpitantes de l'heure présente ; car il est assez difficile d'approfondir les problèmes politiques, sociaux, religieux qui préoccupent les penseurs de cette fin de siècle.

Le Vatican est isolé sur la colline qu'il couronne. Il n'est pas au cœur de Rome, comme le Capitole. Le brouhaha de la ville n'arrive pas jusqu'à lui, et cette position est bien faite pour lui donner la signification mystérieuse qu'il doit avoir aux yeux des catholiques. Il doit parler à la Ville Éternelle, et à l'univers chrétien *urbi et orbi*, et voilà pourquoi il domine la ville et le monde.

Le pontife qui l'habite a des vues supérieures : il voit de plus haut que nous ; il a devant lui de vastes horizons que nous ne soupçonnons pas, parce que nous n'avons, nous, que des perspectives rétrécies : il voit par conséquent plus loin que nous. De là, dans la sphère des questions politiques qui touchent à la Religion, mais qui sortent du domaine de la Foi, ces décisions que nous ne comprenons pas toujours, et nous ne les comprenons pas, parce que nous ne pouvons avoir, nous, perdus dans les bas-fonds de la société, que des vues de clocher, et que nous ne savons poursuivre que des opinions de parti. Un général en chef qui, du haut d'une tour, regarde son armée manœuvrant dans la plaine, voit mieux que celui qui est au milieu du champ de bataille.

(1) Majoresque cadunt altis de montibus umbræ.

S'il peut donner des ordres précis qui enchaînent la victoire, c'est parce que lui aussi voit de plus haut et de plus loin. S'il envoie dire à un corps de troupe : « évoluez de ce côté, *ralliez-vous* au gros de l'armée, » c'est qu'il comprend l'opportunité des mouvements qu'il ordonne.

Ainsi en est-il du pape : « Il est la vigie immortelle dont l'œil pénétrant a scruté tous les points de l'horizon et dont la grande voix donne aux peuples le signal qui ne trompe jamais » (1) il est la sentinelle avancée qui garde la citadelle de Dieu et qui, à l'heure du danger, jette le cri d'alarme dans la nuit. Les évêques se tournent vers lui pour lui poser la question biblique : « *custos quid de nocte ?* » Il leur répond par ses encycliques et les pasteurs des diocèses nous transmettent et nous expliquent ses réponses.

A nous de les comprendre pour y conformer notre conduite. Or, pouvons-nous bien en France, à l'heure actuelle, comprendre les idées du pape au sujet du *ralliement* à la forme républicaine ? Pas encore, ou du moins je ne le crois pas, c'est d'ailleurs l'opinion d'un docte cardinal romain que je consultais naguère sur la politique de Léon XIII, et qui me répondait ceci : « Plus tard vous remercierez le Saint-Père des sages avis qu'il vous a donnés aujourd'hui, pour le moment vous ne pouvez saisir toute sa pensée. Vous n'êtes pas mûrs pour cela ; quelque années encore et le germe jeté dans le champ des opinions portera ses fruits. L'Église peut attendre, car elle ne meurt pas. Ce qu'un pape sème, un autre le récolte, il faut savoir patienter ».

Que diront de ces paroles les Français qui organisent, suivant un mot du cardinal Thomas « ces *retraites obstinées sur le mont Aventin du souvenir et de l'espérance* » ?

Telles étaient les réflexions qui montaient d'ordinaire à mon esprit, quand je m'arrêtais à regarder le panorama de la Ville Eternelle. J'étais placé sur le penchant de la colline célèbre qui rappelle un grand fait historique des premiers temps de la République Romaine, et ma pensée qui chevauchait entre la France et Rome était obsédée, à certains moments, par le souvenir de ce fait mémorable. L'Histoire passait devant moi ; je la voyais en quelque sorte se promener sous mes yeux, avec

(1) Cardinal Thomas.

la majesté souveraine qui la caractérise surtout entre le Janicule, l'Aventin, le Capitole et le Vatican, et en scrutant les ruines du passé, je contemplais les espérances de l'avenir.

III

Puis, de l'étude de ce peuple romain si *grand* autrefois, je passais à l'étude du peuple romain si *petit* aujourd'hui. S'il n'était que *petit*, il pourrait se consoler de sa dégénérescence.

Car les peuples les plus puissants ont passé par des péripéties sans nombre de fortune et de déchéance, de gloire et d'effacement. Mais à l'heure actuelle, il est pauvre et misérable comme il le fut rarement. Il est difficile de se faire une juste idée de la misère qui sévit à Rome maintenant.

On connaît la crise financière que traverse l'Italie. Ce qu'on connaît moins peut-être, c'est l'état d'indigence dans lequel vivent beaucoup de Romains du menu peuple. Jamais à coup sûr, depuis longues années, la tourbe des mendiants et des quémandeurs ne s'est trouvée si nombreuse dans les rues.

De tout temps, j'ai vu à Rome, aux abords des églises et des monuments, des enfants ou des vieillards harceler le touriste pour lui proposer à 2, 3 francs, puis à cinquante centimes des photographies, des camées et des mosaïques; mais il me semble qu'aujourd'hui leur cohorte s'est scandaleusement accrue.

A tout instant, on trouve de pauvres diables loqueteux et enfiévrés qui vous disent d'une voix larmoyante : « *ho fame* » (1), ou des marchands de boutons, de peignes, de crayons, d'allumettes qui vous poursuivent de cette cantilène : *non ho fatto niente da questa mattina* (2) ».

Chacun s'industrie pour ramasser un petit pécule ou plutôt pour gagner petitement sa vie. Il y a une infinité d'ouvriers sans travail qui se font colporteurs de brochures à images pornographiques, et qui les crient à tue-tête, au départ des tramways, pour engager les voyageurs à s'empoisonner l'imagination moyennant deux sous.

(1) J'ai faim.
(2) Je n'ai rien fait depuis ce matin.

Une foule de chantiers sont fermés. La construction d'un nombre incalculable de palais reste en suspens. On ne compte plus aux *Prati di Castello*, à *la villa Ludovisi*, en dehors de *porta pia*, les maisons qui attendent en vain des locataires. On peut acheter pour une somme dérisoire des hôtels neufs qui ont coûté presque des millions. — Le commerce est arrêté, ou pour mieux dire annihilé. — L'argent ne court plus. Dans un magasin situé au cœur de la ville, on n'a pas pu, pour une emplette de deux francs, m'échanger un billet de cinq lires. — Les antiquaires ou marchands d'antiquités ferment leur boutique, parce que les princes romains sont ruinés et ne font plus de commandes, et que les touristes anglais, américains ou français ne viennent plus, comme autrefois, leur demander des tableaux ou des statues. — On voit des nobles besogneux ou gênés déposer en secret, chez les mêmes antiquaires, pour faire quelque argent, des objets d'art qui sont de précieux souvenirs de famille.

Le change sur l'or oscille entre 12 et 14 pour 100. Qu'on juge d'après cela des dépenses que doivent affronter les négociants pour payer les marchandises qui leur viennent de l'étranger.

Je ne puis sonder ici toutes les plaies de la misère romaine. Le tableau a été fait bien souvent par les écrivains et les journalistes. Mais il semble qu'il s'assombrit de plus en plus. Aussi, c'est avec une amertume nouvelle que s'échappent de tous les quartiers de la ville et surtout des faubourgs des cris de noire désespérance : « *Non era cosi al tempo del papa* (1) » dit-on partout ; on n'était pas si malheureux sous le Pape ; il faisait mieux vivre sous la tiare ; qu'allons-nous devenir ? »

Beaucoup craignent la banqueroute. Beaucoup aussi redoutent la Révolution, et les manifestations qui se sont produites à Rome, du 20 au 25 août, nous laissent assez voir que cette seconde solution pourrait bien se réaliser plus tôt que ne le pense la jeune Italie ; car l'incident d'Aigues-Mortes n'était au fond qu'un prétexte pour casser les vitres et crier : « Vive la liberté ! A bas la Monarchie ! »

On a dit que Rome était *fatale* à tous ceux qui la touchent et l'histoire est là pour confirmer cette vérité. La maison de Savoie pourrait peut-être l'expérimenter à ses dépens sans

(1) Ce n'était pas comme cela au temps du Pape.

trop tarder. Ainsi se vérifierait de nouveau, cette parole de César Balbo : « *chiunque tentò cozzare col vecchio del vaticano s'infranse il capo, e ne andò vergognsamente scónfitto* » (1)

Que réserve l'avenir à la dynastie du roi Humbert ? nous le saurons plus tard. En attendant nous pouvons constater que son gouvernement à Rome est en face de difficultés inextricables et que le peuple peut d'autant moins le bénir qu'il souffre et qu'il gémit dans la misère. La situation serait même encore plus lamentable, si le Saint Père n'était pas là. Nous savons tous que le pape est le *spiraculum vitæ*, la vie de Rome. Sans lui, plus de touristes, plus de pélerins, plus de collèges nationaux, plus d'universités théologiques. S'il venait à transporter son siège ailleurs, il emporterait avec lui le mécanisme du gouvernement central de l'Église, et le peuple romain reverrait ces jours néfastes qui furent jadis au rapport de Grégovorius et de Pastor, le malheur de la Ville Eternelle. Malgré tout, le souverain Pontife est la grande ressource du pauvre et de l'ouvrier, soit par les aumônes qu'il distribue soit par les travaux qu'il commande. Un brave homme, marchand de tableaux qui crève de faim aujourd'hui, après avoir fait autrefois de brillantes affaires, me disait naguère, en m'accompagnant dans une visite à Saint-Joachim ? « Ici, tout le monde trouve à manger, le maçon, le menuisier, le cimenteur, le peintre, le sculpteur, le verrier, le manouvrier... » Puis, il ajoutait dans son langage imagé de vieux romain : « A Rome, un *phylloxera* d'un nouveau genre a attaqué toutes les bourses, les grandes comme les petites et c'est encore le Pape qui nous donne le meilleur remède contre cette maladie qui finira par nous dévorer tous, si Dieu ne nous vient en aide ! ! »

IV

Mais il est temps de mettre fin à ces considérations. Quelle sera notre conclusion ? Elle s'échappe spontanément, je crois, des pages qu'on vient de lire. Comme la fleur de la tige : C'est que, quoi qu'on dise et qu'on fasse, le pape est toujours

(1) Quiconque essaya de se heurter au vieillard du Vatican se brisa la tête et fut honteusement battu.

la lumière du monde et la fortune de Rome. Mais il ne peut l'être dans la mesure de sa destinée, s'il ne jouit pas d'une complète indépendance et d'une parfaite liberté, et s'il n'est pas roi dans sa ville.

Un soir, en revenant de ma promenade ordinaire dans la villa, je trouvai sur mes pas une poire négligemment laissée sur la terrasse qui me servait d'observatoire. Je la pris dans la main et je m'aperçus aussitôt qu'une foule de fourmis sortaient précipitamment d'un *trou* qu'elles avaient pratiqué dans le fruit. Dans un instant, la proie fut libérée de ces parasites qui peut-être l'avaient crue *intangible*. Je constatai l'évacuation complète et laissai le fruit à sa place, avec la *brèche* faite par les fourmis.

La fourmilière piémontaise est entrée à Rome en 1870. Les subalpins y vivent à l'état de parasites. Un jour, un événement providentiel que personne ne peut soupçonner les en chassera impitoyablement. Ils sortiront ignominieusement de ce fruit qu'ils croient *intangible* et quand ils seront partis, ilne restera d'eux que le *trou* qu'ils auront fait aux remparts de la ville, la *brèche* de *porta-pia*.

L'abbé Henry Calhiat.
Missionnaire apostolique.

UNE PETITE ÉGLISE

LES MANHARTERS

ÉPISODE DE L'HISTOIRE DU TYROL 1809-1826

Les guerres de Vendée, pendant la Révolution et le soulèvement du Tyrol en 1809, ont eu les mêmes causes et ont fait éclater le même héroïsme parmi des populations également fidèles et braves. Les héros de ces luttes gigantesques, comme les appelait Napoléon, pourraient fournir de singuliers rapprochements. Moins malheureux que les Vendéens, les défenseurs de la liberté religieuse du Tyrol n'avaient pas à combattre des compatriotes, mais à cela près, tout se ressemble dans ces deux guerres de partisans. Cathelinau et André Hofer étaient deux hommes de la même trempe, les paysans du Bocage et les montagnards du Tyrol avaient le même courage et la même foi ; les Vendéennes et les Tyroliennes montrèrent la même intrépidité. Enfin, dans le Tyrol comme en Vendée, de l'exaltation des sentiments, naquirent ces exagérations de zèle, ces schismes obstinés, ces *Petites Eglises* dont les suites sont toujours si funestes à la paix des âmes.

Il y eut, néanmoins, une différence essentielle entre les dissidents Français et ceux du Tyrol ; les uns, par un reste d'habitudes gallicanes, s'attachèrent avec entêtement à leurs anciens évêques, les autres « ce qui ne s'était point encore vu dans l'Eglise (1) », firent un schisme en s'appuyant sur l'autorité du souverain pontife.

(1) Frère Norbert. Etude sur les Manharters, publiée dans le Deutscher Hausschatz.

Le pape Léon XII, qui s'efforça d'éteindre ces divisions religieuses en France, ne travailla pas avec moins de zèle à éclairer les obstinés Tyroliens, et ce fut le cardinal Capellari, depuis pape, sous le nom de Grégoire XVI, qu'il chargea de négocier avec les errants des deux pays. L'évêque de Luçon, Mgr Soyer, sut empêcher les violences que le gouvernement du premier empire voulait exercer contre la *Petite Eglise* ; le premier archevêque de Salzbourg, Mgr Grubner, défendit paternellement, contre les fonctionnaires autrichiens, ses brebis errantes. En Vendée, quelques dévotes de la secte prétendirent remplacer les prêtres : dans la Brixenthal, une jeune fille parvint à prolonger la rebellion de ses compatriotes.

Ces rapprochements intéresseront peut-être un certain nombre de nos lecteurs... L'histoire des Manharters (1), peu connue parmi nous, a quelque chance de piquer la curiosité.

Après la victoire d'Austerlitz, l'empereur d'Autriche avait obtenu de Napoléon une vague promesse au sujet du Tyrol. Mais le vainqueur projetait de réunir cette province au nouveau royaume de Bavière, dont le roi, Maximilien-Joseph, allait donner sa fille au prince Eugène de Beauharnais. Mme de Rémusat a raconté dans ses mémoires, d'une façon presque dramatique, comment Napoléon manqua complètement à sa parole, lors de la conclusion du traité de Presbourg (2). Les Autrichiens demandaient au moins, que le Tyrol fut gouverné par l'ex-archiduc de Toscane, qui déjà avait reçu, en compensation de ses anciens Etats d'Italie, les terres de l'archevêché de Salsbourg. Napoléon, outre un intérêt de famille, avait à cœur de fermer aux armées autrichiennes, l'entrée de la péninsule, il demeura inflexible.

Or, le nouveau royaume de Bavière, auquel on annexait de force les Tyroliens, était alors gouverné par les Illuminés et les Francs-Maçons que protégeait ouvertement le fameux ministre Monteglas. Ces cupides sectaires s'empressèrent d'appliquer partout leur système de persécutions, de spoliations ; révoltant les montagnards catholiques par d'odieux sacrilèges... Bientôt le Tyrol tout entier se souleva contre ses nouveaux mai-

(1) Lire l'épisode des Manharters dans l'étude pouvant servir à l'histoire du Tyrol au XIXe siècle, par le Dr Flir (Inspruck 1852).

(2) Mémoires de M. de Remusat, Tome II.

tres ; par deux fois une héroïque résistance fut couronnée de succès ; mais en 1809, les autrichiens battus à Wagram, négligèrent de comprendre le Tyrol dans le traité d'armistice et cette malheureuse contrée se trouva livrée aux représailles des vainqueurs. Le maréchal Lefèvre y entra par Salzbourg; André Hofer tenta vainement de continuer la lutte ; toujours abandonnée par l'ingrate Autriche, le glorieux Sandwirth (1) allait se rendre, quand les discours enflammés du capucin Halspinger l'obligèrent à tenter de nouveaux efforts. Les Tyroliens se battirent avec l'acharnement du désespoir, les femmes elles-mêmes, les jeunes filles furent héroïques... Rien ne put les sauver, Français et Bavarois se vengèrent cruellement de ce qu'ils avaient souffert dans cette guerre de partisans. Ce n'est point ici le lieu de rappeler les atrocités commises par les envahisseurs ; seul entre tous les chefs, le général Baraguay d'Illiers fit preuve d'une humanité qui rendit son nom cher aux Tyroliens.

Dans ce brave petit pays où, naguère, on faisait parvenir une dépêche, au général en chef, avec cette simple adresse : « A André Hofer, là où il est », il se rencontra un traître qui vendit le défenseur de sa patrie, comme un autre Judas. Fusillé à Mantoue, le Sandwirth tomba avec la sérénité des premiers martys et au milieu du morne silence d'une province couverte de ruines, inondée de sang, on put dire ce qu'on avait dit de la Vendée, que le Tyrol était « pacifié ». Mais dans les âmes de ces malheureuses populations grondaient de terribles rancunes contre les envahisseurs et la résistance subsistait à l'état latent.

Entre le Tyrol et l'ancien domaine de l'archevêque de Salsbourg, s'étend la pittoresque vallée de Brixen dont les habitants avaient envoyé à André Hofer, un contingent de leurs plus braves tireurs. Pour reconnaître les services de ces fidèles alliés, le général en chef proclama la réunion de Brixen avec le Tyrol, sans l'approbation de l'empereur François; mais à la paix de Vienne ce territoire dût passer sous la domination bavaroise. Dans le moment même où les habitants de la vallée se réjouissaient de la victoire du Sandwirth, Napoléon leur avait déjà fait sentir qu'ils n'échapperaient point à la serre de l'aigle impérial. En effet, peu de jours après le triomphe remporté par

(1) Mot à mot : L'aubergiste du Sable (de l'auberge du Sable).

André Hofer, le 9 mai 1809, un ordre venu de Salzbourg enjoignait à toutes les autorités constituées de la Brixenthal, de signer le serment dont voici la formule :

« Je jure, sur mon honneur, que je servirai, dans mes fonctions, Sa Majesté l'empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la fédération du Rhin, avec la même fidélité, le même attachement que j'ai servi l'empereur d'Autriche avant la prise de possession de cette province par les Français ».

Napoléon affectant toujours de traiter le clergé en fonctionnaire de l'État, exigeait aussi de lui, ce serment. Les curés de la Brixenthal se soumirent aux ordres de l'empereur des Français, leur évêque, fort âgé, leur donnait l'exemple, tandis que ceux du Tyrol luttaient énergiquement. Brixen ni son territoire n'étaient envahis pourtant, à ce moment, on eut pu résister encore. Un seul prêtre s'y décida, il avait signé la formule comme les autres ; avant de renvoyer la feuille à Salzbourg, il biffa son nom. Cet acte d'indépendance lui valut une grande popularité dans tout le pays. Il se nommait Hagleitner, il était proviseur (doyen) de Aschau, bourg situé au fond de la petite vallée de Spertenthal. Remuant et ambitieux, Hagleitner se prêta volontiers au rôle d'agitateur.

Il se mit à prêcher avec violence la révolte contre l'étranger et surtout, le mépris des prêtres signataires de la formule de serment exigé par Napoléon. Il les traitait de lâches, de vendus. et ne les appelait que les « Messieurs de Salzbourg ».

Cependant, les Bavarois, devenus maîtres du pays, s'y conduisaient d'une manière odieuse, le roi qui avait promis de respecter la constitution de ses nouveaux sujets, les abandonnait aux tracasseries du fonctionnarisme. Monteglas et d'Arcos encourageaient le pillage des églises, les vexations de toutessortes la persécution haineuse et mesquine. Les membres du clergé qu'on ne pouvait faire plier, étaient remplacés par des intrus sans moralité ; des missionnaires *laïques* envoyés par le gouvernement, travaillaient à détacher le peuple de ses prêtres et prêchaient, au nom du roi de Bavière, « une meilleurs doctrine que celle des curés ». Tout le Tyrol était dans la consternation. A Brixen et dans la vallée, on s'indignait et on se révoltait ; un certain nombre de fidèles se groupèrent autour d'un simple paysan qui, marguillier de sa paroisse, venait de refuser de rendre ses comptes aux autorités bavaroises. Sébastien Manzl,

où le Manhart (1), avait dû s'enfuir pendant quelque temps dans la montagne et s'y cacher, mais on connaissait sa retraite, on venait l'y visiter. Il s'entendait avec Hagleitner pour diriger le mouvement de résistance contre les Bavarois. Tous deux faisaient répandre, dans le peuple, de nombreuses proclamations patriotiques, ils s'appliquèrent aussi à propager de vagues rumeurs qui ne tardèrent point à prendre consistance.

On assurait que, par les bulles des 11 et 12 juillet 1809, le pape Pie VII avait lancé l'excommunication majeure, non seulement contre Napoléon, mais contre tous ses auxiliaires ou adhérents. Par conséquent, disait-on, tous les princes de la Confédération du Rhin se trouvent excommuniés *ipso facto,* avec tous ceux qui leur obéissent et leur prêtent serment : donc la validité des sacrements administrés par les prêtres signataires de la formule devient fort douteuse.

Les malheureuses populations de la vallée, si profondément catholiques, se voyaient plongées dans la plus douloureuse perplexité. N'osant plus se fier à leurs prêtres, maltraités par les envahisseurs, trompés par des intrigants et même par des gens de bonne foi que leur ignorance excuse, ces pauvres gens croyaient à la fin du monde.

Depuis des siècles, ils étaient habitués à vivre sous la crosse, ils aimaient l'Eglise avec une naïve et filiale tendresse ; ils n'avaient connu la révolte luthérienne du XVIe siècle, que par les dévastations de la guerre des paysans, dont les souvenirs affreux les remplissaient d'horreur pour l'hérésie.

Enfermés dans le cercle de leurs montagnes, séparés du reste du monde par ces barrières naturelles ; pauvres, d'une simplicité de mœurs toute primitive, leur luxe, leurs joies, les grands bonheurs de leur vie consistaient dans des processions, des pèlerinages, des cérémonies religieuses. Avant la sécularisation, le prince évêque de Brixen habitait un vaste palais où logeait un

(1) En Autriche et dans le Tyrol les paysans portent ordinairement trois noms : le nom de baptême, le nom de famille et le nom de la maison où ils habitent : comme *André Hofer*, *le Sandwirth*, par exemple. Les exploitations agricoles, souvent fort disséminées, ont toutes un nom qui se transmet de père en fils, ou plutôt, de propriétaire en propriétaire, depuis le XIIe au XIIIe siècle. On change de nom quand on change de demeure. La maison de Sébastien Manzl s'appelait *Untermanhart* à cause de la situation au bas de la vallée ; on nomma Manzl, par abréviation : le *Manharter* ou *Manhart*.

clergé nombreux et même une sorte de garnison, Chaque jour les officiers assistaient à la messe pontificale en grande tenue, et leur capitaine présentait l'aiguière au prélat pour le lavement des mains. Une procession fameuse avait lieu tous les ans, aux environs de Brixen, les hommes la suivaient à cheval, avec leurs pittoresques costumes de montagnards et, de tireurs, les étendard déployés ; en tête marchait le clergé également à cheval ainsi que le prêtre qui portait le Saint Sacrement. Comme à Oberammergau, chaque paroisse de la vallée de l'Inn avait sa représentation annuelle des pieux mystères et, sur ces théatres rustiques, le paysan Tyrolien se montrait acteur consommé. On comptait, dans l'évéché de Brixen, cinquante quatre jours fériés, outre les dimanches ; le peuple ne s'en plaignait point et s'y délassait volontiers de ses rudes travaux. Les mœurs du pays étaient d'une admirable pureté ; on les maintenait, au besoin, par des châtiments corporels : la prison, les verges, etc, mais on avait rarement lieu d'appliquer de ces sortes de punitions que d'ailleurs, tout le monde approuvait (1).

C'est un beau pays, que celui de la Brixenthal, on y pénètre par une gorge étroite et sombre d'où s'échappe *l'ache* ou le torrent de Brixen, un des affluents de l'Inn ; puis on voit s'étendre devant soi de vastes prairies ensoleillées, coupées de bois d'aulnes et de sapins, d'étangs limpides, de champs bien cultivés. Beaucoup d'exploitations, disséminées dans la plaine ou sur les flancs de la montagne, tranchent sur la verdure avec leurs toits rouges, donnant à la vallée l'animation et la vie. Les monts de l'Innberg et de la Salve dominent la contrée ; l'un sombre, escarpé, rebelle à toute culture ; l'autre, pyramide gigantesque de 5,757 mètres d'élévation, dont les pentes fertiles sont couvertes de plus de deux cents habitations de culture et dont le sommet se revêt, à la belle saison, de ces prairies veloutées des Alpes, appelées « *matters* » sur lesquelles les bergers s'établissent avec leurs troupeaux.

Des hauteurs de la Salve, on jouit d'une des vues les plus renommées Tyrol ; l'œil embrasse d'un côté tout l'ensemble de la gracieuse vallée de Brixen et du côté opposé, l'immense horizon des plaines de la Bavière.

Les habitants de la Brixenthal, ont, en général, dit leur histo-

(1) Voir *André Hofer* et l'insurrection du Tyrol en 1809, par le P. Ch. Clair.

rien (1), une imagination vive, fantasque, rêveuse. Très musiciens, ils aiment surtout, les chants mélancoliques et religieux. Leur piété revêt presque toujours, des formes austères ; ils n'acceptent pas les compromis, les atténuations de la pratique moderne.

Dans leur conscience simple et droite, le bien et le mal ne se confondent jamais. Leurs mœurs sévères sont rudes comme leur langage ; ces méditatifs sont souvent aussi des obstinés, capables de s'entêter à des superstitions étranges.

Ils ne possèdent guère autres richesses que leurs bras vigoureux. Dans un corps admirablement bâti, ils gardent une âme loyale. D'une inviolable probité, d'une constance à toute épreuve, leur trésor à eux, c'est la foi de leurs ancêtres, les traditions des vieilles coutumes, l'espoir indestructible d'une vie meilleure.

Puissent ces braves populations Tyroliennes ne pas laisser entamer, comme tant d'autres peuples chrétiens, cet héritage sacré qui fait leur force et leur gloire !

L'étoile de Napoléon pâlissait, l'Europe entrevoyait la délivrance ; le Tyrol ne fut pas le dernier à s'agiter pour recouvrer sa liberté. Hagleitner qui s'était enfui en Autriche, où le Gouvernement de l'empereur François lui avait confié une aumônerie militaire, parvint à rentrer dans la vallée de Brixen. Trompant la surveillance des Bavarois, il rejoignit Manhart au fond d'une retraite inaccessible, et de là tous deux continuèrent à soulever le pays.

En 1814, l'Autriche obtint que le Tyrol lui soit rendu, mais la Brixenthal restait aux Bavarois, sur la frontière des deux États. Hagleitner se fit nommer, par les Autrichiens, curé de Mœrgl, gros bourg situé à l'extrême limite des possessions impériales ; le remuant doyen devenait ainsi *proviseur* de l'ordinaire, ce qui augmentait son influence et son pouvoir. Tous les chefs de l'opposition anti-Bavaroise passaient la limite pour se réunir chez lui. Manhart y venait très souvent et rentrait dans la Brixenthal publiant partout, que le saint sacrifice célébré par les prêtres de la vallée et les sacrements conférés par eux, n'avaient aucune validité. D'après lui, Hagleitner était le seul

(1) Le Frère Norbert.

prêtre légitime de toute la contrée. Le peuple qu'il excitait, finit par insulter ses pasteurs, déserter les églises paroissiales et courut en foule à Mœrgl. Le désordre devint tel que, sur les représentations du gouvernement Bavarois, les Autrichiens durent reléguer le proviseur dans un couvent de Franciscains à Schwaz, d'où il ne tarda point à sortir, du reste.

Les autorités bavaroises ayant ordonné une enquête, le vicaire (1) de Kirchberg fut chargé d'en rédiger le procès verbal et de le faire signer. Celui-ci allait envoyer l'acte à Salzbourg, lorsqu'on l'éveilla pendant la nuit, sous prétexte de le faire venir au chevet d'un malade. Le vicaire se lève, descend en toute hâte, mais au moment où il ouvre la porte, une trentaine d'hommes armés s'élancent dans sa cour, le repoussent, le traînent jusqu'à sa chambre et lui mettant le pistolet sous la gorge, le contraignent de livrer le protocole (1815).

Cet attentat resta impuni, les Bavarois craignèrent un soulèvement populaire et n'osèrent sévir.

Quelque temps auparavant, Sébastien Manzl avait donné le signal d'un schisme complet, en refusant, ainsi que toute sa famille, de se confesser pour les Pâques, au curé de sa paroisse. A dater de ce jour, il devint le chef reconnu des dissidents. Un beau-frère de Hagleitner, Thomas Mair, se constitua le lieutenant de Manhart et le seconda de toutes ses forces. Le nouvel « apôtre » comptait alors 47 ans : d'une taille élevée, d'une vigueur peu commune, même parmi ses compatriotes, le visage long, coloré, les yeux gris et très expressifs, le front chauve, la tête un peu penchée, l'air grave et doux, ce simple paysan avait une dignité surprenante : « Une vraie tête d'apôtre ! » s'écrièrent, un jour, des artistes qui virent passer Manhart, « Vous ne vous trompez point, c'en est un ! » reprit gravement Mair.

Ce dernier portait un nom fréquent dans le pays et que venait d'illustrer Pierre Mair aubergiste des environs de Brixen. Intrépide soldat de la guerre de l'Indépendance, Pierre arrêté les armes à la main, après la pacification, passa devant le conseil de guerre « Vous avez mal compris l'ordonnance du 13 novembre, insinuaient généreusement les officiers français qui

(1) Les allemands appellent vicaires, les simples desservants.

voulaient le sauver ». « Non pas, reprit Mair, je l'ai fort bien lue et comprise, elle défendait de porter les armes !.. ». On fit venir sa femme, rien ne put l'ébranler. « Plutôt la mort qu'un mensonge ! » répétait-il toujours. — Pierre Mair fut fusillé ; son homonyme, Thomas, avait une âme aussi énergique. — Comme Manhart, c'était un homme de haute stature, une tête superbe avec des yeux étincelants, des lèvres épaisses et dédaigneuses.

Cependant le trouble augmentait tous les jours, dans la Brissenthal, les chefs du mouvement, après beaucoup de délibérations,résolurent d'aller consulter un nonce du Saint-Siège qui venait d'arriver en Suisse. On nomma quelques députés, à la tête desquels se trouvaient naturellement Manhart et Mair. Nos gens se rendirent d'abord au pèlerinage d'Einsideln, puis à Lucerne, où les passants virent avec surprise ces graves et majestueux paysans s'arrêter devant l'hôtel de la nonciature, puis saluer avec un profond respect l'écusson pontifical, placé au-dessus de la porte.

Le nonce était alors au monastère de Muri en Argoive, les les Manharters ne se découragèrent point : ils reprirent le bâton de voyage. Admis enfin près de Mgr Testaferrata, ils l'étonnèrent un peu par leurs manières, leur attitude et leur langage.— Le secrétaire du nonce servit d'interprète ; Thomas Mair portait la parole au nom de tous.

Cet entretien, dans lequel Mgr Testaferrata se montra d'une singulière imprudence, devait avoir des suites déplorables ; les envoyés en écrivirent les demandes et les réponses qui ont été soigneusement conservées. Mair, avec sa rudesse montagarde commença ainsi :

Mair « Nous voudrions savoir ce que le Saint-Père fait des anciennes coutumes ?

Le nonce « Le Saint-Père ne change rien dans les choses de la foi ; le ciel et la terre passeront avant qu'il soit retranché ou ajouté un iota à la parole divine.

Mair « Chez nous, pourtant, on essaie d'altérer la foi. Le livre de Canisius n'était-il pas dans l'esprit du Sauveur ?

Le nonce « Oui, certes !

Mair, « Alors, pourquoi l'interdit-on dans les écoles ? Voyez comme on le remplace !....

Manhart présentait, en même temps, au nonce, un petit vo-

lume scolaire qu'il ouvrit à une page marquée d'avance, priant l'interprète d'en traduire quelques passages. Au lieu des anciens enseignements chrétiens, il n'y avait là que ces fameuses leçons *de choses* si fort goûtées par les pédadogues libres-penseurs et des notions d'anatomie assez peu décentes, pour des enfants.

Le nonce fronçant le sourcil, murmura :

« Je ne vois dans tout cela, aucune trace d'esprit chrétien !

Mair « On ne nous fait plus observer les Quatre-Temps, nos prêtres mangent de la viande le samedi, ils prétendent que le pape en mange aussi.

« Scélérats !.. » exclama le secrétaire interprète, en frappant du pied.

Ensuite, Manhart se plaignit de ce qu'on ne célébrait plus les fêtes des Apôtres, de ce qu'on remettait tous les pèlerinages au dimanche, de ce que les vieilles coutumes de la prière publique étaient abolies.

Le nonce, « Hélas ! le Saint-Père voit avec chagrin les gouvernement séculiers innover sans cesse, en empiètant sur les pouvoirs de la sainte Église... Trois fois déjà, Sa Sainteté s'est adressée à l'Empereur d'Autriche, sans parvenir à conclure un concordat... La persécution sévit partout... Ils sont rares les évêques intrépides ! Ceux qui devraient être fermes comme des rochers, s'inclinent comme de faibles roseaux. La prière est notre seule ressource !

Mair « La prière ! A peine se fait-elle encore entendre dans les églises ; en chaire, on ne parle que d'élevage des bestiaux, de l'exploitation forestière ou du vaccin ! — Nos prêtre sont des agents du gouvernement. La maison de Dieu se remplit de l'abomination prédite par le prophète Daniel !

« Quels prêtres avez-vous donc ? interrompit le secrétaire.

« Oui ! Quels prêtres ? répéta Mair avec un rire sardonique.

« Ce qui nous pèse le plus, ajouta Manhart, c'est l'excommunication encourue par notre clergé depuis qu'il a prêté serment à Napoléon, en 1809.

Le nonce « De tels ecclésiastiques ne comptent plus !

Les Manharters se regardèrent triomphants.

Mair « En ce cas, quelle conduite devons-nous tenir ?

Le nonce « De tels pasteurs sont des païens et non des prêtres !

Mair « Pouvons-nous le répéter à nos compatriotes ?

Le nonce « Oui certes, il faut dire la vérité.

Manhart « Peut-être devrions-nous aller à Rome ?

Le nonce « Qu'iriez-vous faire ? Le souverain pontife connaît l'état de l'Église en Allemagne ; il a les mains liées, il n'y peut rien en ce moment.

Mgr Testaferrata congédia ensuite les députés, leur recommandant de rester fidèles aux antiques traditions et louant l'attachement des Tyroliens au Saint-Siège. Il leur remit quelques rosaires et un petit crucifix de cuivre, puis leur donna sa bénédiction.

De retour chez eux, Manhart et ses compagnons rapportèrent les paroles du Nonce, les commentèrent, les exagérèrent, de sorte que l'agitation ne fit que redoubler. Se croyant désormais, autorisés par *le cardinal* (ils appelaient ainsi le nonce), les Manharters rompirent toute communication avec les prêtres de la vallée et se livrèrent à une active propagande ; de nombreux adhérents se joignirent aux premiers.

L'Église a parlé, répétait Mair, l'hésitation n'est plus permise. Le Cardinal l'a dit : « De tels prêtres ne comptent plus... » Ils ne sont rien ; comment donc enverriez-vous vos enfants à l'école, le *cardinal* n'a pas trouvé trace de l'esprit chrétien dans les livres imposés par les Bavarois.

Les fidèles écoutaient avec effroi, l'ardent prédicateur qui leur rappelait qu'une apostasie universelle était prédite par Notre-Seigneur et qui s'écriait, plein de véhémence :

« Sachons nous joindre au petit nombre des élus ; ils ne seront sauvés qu'en traversant toutes les épreuves ! »

Il eut fallu éclairer doucement ces pauvres gens ; mais le clergé s'irritait, tonnait en chaire, discutait sur les places publiques, sans beaucoup de tact, et en appelait au bras séculier.

Longtemps, les Bavarois hésitèrent à sévir ; ils connaissaient leur impopularité et craignaient toujours la révolte, cependant, poussés à bout, ils citèrent Thomas Mair devant le tribunal, pour répondre des absences de sa fille à l'école. Mair se défendit éloquemment lui-même, et s'appuyant sur l'autorité du « *cardinal* », fit une courageuse profession de foi qui impressionna l'assistance ; ne soutenait-il pas les imprescriptibles droits de tout père de famille !

Arrêté bientôt après, on l'envoya à Salzbourg, où il devait subir la prison. Comme il passait, en traîneau, devant chez lui, sa femme accourut tout échevelée, criant, pleurant, appelant : Thomas ! mon Thomas ! d'une voix déchirante.

L'agent de police, assis aux côtés de Mair, fit signe au conducteur et aux gendarmes, on prit le galop ; mais la femme du prisonnier courait toujours à travers la neige et tendait les bras à son mari. Une grosse larme coula sur les joues de celui-ci, il se tut néanmoins, baissa la tête et parut s'absorber dans ses réflexions. Tout à coup, il releva le front, redressa son large chapeau ; un sourire illuminait son visage, au grand soulagement de l'agent peu rassuré sur le succès de sa mission.

Dès que Thomas eut aperçu un endroit propice il se leva soudain, repoussa son compagnon, puis s'élança sur la route ; on le perdit bientôt de vue, car il s'enfonça dans un fourré. Les gendarmes et l'agent de police le poursuivirent en vain : comme ils revenaient, tout confus, près du traîneau, ils aperçurent Manhart, accompagné de deux hommes vigoureux. Tous trois causaient avec le conducteur, qui était du pays.

« Où est Mair ? avait demandé Manhart.

Le conducteur souriant, lui montrait du bout de son fouet, la frontière autrichienne.

« Ah, très bien ! s'écriait Manhart ; il nous a épargné la peine !...

Les amis de Mair s'éloignèrent et la police bavaroise rebroussa chemin en maugréant. Quelques jours après, Thomas reparut comme si de rien n'était ; il alla chez Manhart, où l'on tint conseil. Il s'y trouvait encore, quand un officier de police et le capitaine de la gendarmerie se présentèrent, avec une assignation pour Manhart. Le dernier se méprit sur leurs intentions.

« Vous venez chercher Thomas ? demanda-t-il, ne comptez pas le prendre, il est sous mon toit, il y restera tant qu'il voudra !

« Nous ne venons pas pour Thomas, mais pour toi, interrompirent les envoyés, et nous t'apportons seulement une assignation à comparaître, demain, devant le tribunal du district.

« Moi, devant le tribunal du district ? Je ne reconnais ici aucun tribunal qui ait le droit de me citer. Je ne suis pas sujet bavarois, et n'ai nulle envie de l'être. Vous voilà avertis ; maintenant, qu'on ne vous voie plus dans ma maison !

Les autorités de Brixen demandèrent vainement du renfort à

Salzbourg, on reculait toujours, de peur d'une émeute ; quand on voulut agir, il était trop tard.

II

Ce fut au milieu de ces circonstances que la Brixenthal fit retour à l'Autriche, en 1816, le 1er Mai.

Les Manharters ne se soumirent point pour cela. Ils ne pouvaient pardonner au clergé d'accepter si aisément tous les régimes ; d'ailleurs, le gouvernement autrichien gardait toujours vis-à-vis de l'Église, le triste système joséphiste et les paysans se disaient entre eux que « l'empereur n'écoutait plus le pape ». Le préfet qu'on avait envoyé à Schwaz serait peut-être parvenu à calmer les esprits s'il avait été secondé, mais ni le clergé, ni les fonctionnaires ne surent entrer dans ses vues. M. de Mensy avait commencé par charger des prédicateurs franciscains de parcourir la Brixenthal ; toute la population, y compris les Manharters, accueillirent ces religieux avec transport ; le supérieur revint de sa mission, très satisfait des dispositions populaires ; malheureusement, à peine les prédicateurs étaient-ils rentrés dans leur couvent, que tout retomba dans le désordre.

Lors de la mise en vigueur du code autrichien, on ne manqua pas d'insister, en le publiant, sur les peines sévères édictées contre les membres des sociétés secrètes et l'on fit entendre que les adhérents de Manhart seraient traités comme tels.

M. de Mensy tenta d'éclairer le chef des dissidents, il fit venir Manhart dans son cabinet, sous prétexte d'une affaire de justice ; il discuta longtemps avec lui, montrant à son égard la plus paternelle condescendance. Tous les arguments du haut fonctionnaire se brisaient contre l'obstination du paysan, retranché derrière l'autorité du « cardinal ». Tandis que M. de Mensy parlait, Manhart qui se sentait attiré, malgré lui, vers cet excellent homme, le regardait d'un air attendri ; enfin, n'y tenant plus, le chef des dissidents conjura, les mains jointes, le digne préfet de s'unir à eux et de ne pas exposer son salut, en restant dans la voie large qui conduit à la perdition.

M. de Mensy comprit qu'on ne convaincrait jamais les errants,

sans recourir à l'intervention du Saint-Siège, mais il savait que l'empereur permettrait bien difficilement un appel au pape ; il en parla, sans oser insister.

A la fin de l'année 1818, Hagleitner fut exilé en Autriche, mais il parvint à continuer une correspondance secrète avec les Manharters, que Manhart et Mair dirigeaient toujours et dont le nombre augmentait sans cesse. Sur ces entrefaites, l'empereur d'Autriche avait nommé un nouvel archevêque à Salzbourg, reconnu seulement, à Rome, comme administrateur provisoire du diocèse. Ce prélat, le comte de Firmian, ne manquait pas d'un certain zèle ; il s'empressa d'entreprendre sa visite pastorale dans la vallée de Brixen. M. de Mensy lui avait recommandé de déplacer quelques ecclésiastiques particulièrement mal vus et de prier le souverain pontife de rassurer les consciences par un bref. L'archevêque nommé ne tint aucun compte de ces sages avis.

Le premier juin 1819, il arrivait à Brixen, convaincu qu'il pacifierait tout le pays en peu de jours. Il réunit les ecclésiastiques, se concerta avec eux, puis invita les Manharters à des conférences. Une fois il eut la patience de discuter, durant trois heures, les objections des dissidents. Son éloquence resta vaine et il retourna à Salzbourg épuisé, découragé. Néanmoins, il reparut encore dans la vallée le 3 juillet, célébra une grand' messe pontificale à Westendorf et annonça qu'il recevrait les Manharters dans la sacristie après l'office. Manhart, six de ses adhérents et leurs femmes se présentèrent ; quand ils eurent aperçu l'archevêque en habit civil, ils hésitèrent, se regardèrent, voulurent reculer. On leur dit que c'était bien là le pasteur du diocèse ; ils restèrent ; le prélat fit un discours si émouvant que plusieurs assistants pleurèrent ; les autres demeurèrent impassibles ou mêmes, ironiques. L'archevêque leur demanda, en terminant, de signer leur approbation au questionnaire suivant :

(A suivre).

LA FAUTE D'UN PÈRE

(*suite*)

J'ai reçu la mission d'enlever ce château, de m'assurer d'un traître. Rodrigue redresse là-bas les torts de la fortune, me laissant le soin de délivrer Isabelle, de veiller sur sa future épouse. Ma tâche sera remplie dès que je verrai Zuléma, amène-la moi.

Odila demeure immobile, stupéfait.

Isabelle prend alors la parole et dit à Lara :

— O vous, noble et généreux étranger, glorieux ami du vaillant Rodrigue, que mon sort intéresse à ce point, et qui venez me sauver d'une extrême misère, je vous en prie, écoutez-moi et daignez croire mes paroles.

J'aurais dû parler plus tôt ; mais tous mes sens étaient troublés, et mon sang, je crois, s'était glacé dans mes veines de surprise et d'horreur. Zuléma revenait d'auprès de Rodrigue et me parlait de ce jeune héros avec attendrissement, quand Alphonse, de son côté, se rendit dans mon cachot. Elle me quitta avant que mon époux n'eut découvert sa présence dans le noir souterrain. Il venait, l'infortuné, me tenir des discours terribles. Il me dit son mépris profond, sa haine opiniâtre, et me confia ses projets de vengeance : il en voulait à mon honneur, à ma vie ; il partait s'assurer de la tête de Rodrigue ! Ni mes prières ni mes larmes ne purent le convaincre, encore moins l'attendrir, et il partit farouche, résolu aux pires excès. Zuléma revint alors auprès de moi et je lui confiai le surcroît de peines qui m'arrivait.

Nous pleurions ensemble sur mon sort lamentable, quand, soudain, elle s'écria comme inspirée :

— « Madame, rien n'est perdu ! Rodrigue m'aime ; peut-être n'a-t-il pas saisi toute ma pensée ; peut-être ai-je mal exprimé vos désirs ! Il peut ignorer l'énormité de vos souffrances ou refuser d'y croire. Eh ! bien, je retourne vers lui et je resterai suppliante à ses pieds jusqu'à ce qu'il renonce à ce combat. »

Malgré mes efforts, malgré tout ce que je pus tenter et lui dire, elle partit de nouveau pour plaider ma cause auprès de Rodrigue.

Il n'y a donc pas lieu, seigneur, de la chercher ici.

— Hélas ! s'écrie alors le traître, saisi d'une subite terreur, elle ne saurait y arriver ! Les Sarrasins occupent toute la forêt ! Elle va tomber ou se trouve déjà entre leurs mains. Seigneur, seul, peut-être, et vous savez pourquoi, je saurais intervenir en sa faveur, la défendre efficacement. Laissez-moi courir après elle ; il faut, à des monstres impurs, disputer sa vertu !

Il s'élança vers la porte : d'un geste, Lara permet aux gardes de baisser le pont et il suivit des yeux sa course affolée sur le versant de la colline jusqu'à la lisière de la forêt où il disparait bientôt.

XIII

FACE A FACE

Odila avait disparu ; et, de même qu'après l'orage l'on respire avec délices un air plus pur, ainsi en advint-il pour le noble chevalier qui se sentait comme soulagé d'une oppression intolérable, en ne voyant plus cette face ennemie.

Ni lui, ni Rodrigue, ne pouvaient se résoudre à châtier un semblable criminel ; mais au fond de l'âme, il souhaitait que, aiguillonné par le remords autant que par la crainte, il s'en allât par un chemin funeste où la perversité de l'homme et la justice de Dieu pût le surprendre pour l'accabler enfin.

La châtelaine, en compagnie de Lara, demeurait dans la cour, loin des yeux indiscrets ; ils étaient embarrassés tous les deux d'un isolement qui favorisait cependant les projets de l'un et la quiétude de l'autre.

Isabelle attachait sur le guerrier un regard triste et suppliant.

Lara comprit qu'elle songeait à Alphonse et qu'elle aurait voulu s'enquérir de son sort, l'implorer en sa faveur.

— Venez, lui dit-il, d'une voix qu'il rendait douce, caressante pour la rassurer entièrement, suivez-moi ; vous aurez l'âme plus tranquille, voyant vous-même ce qui se passe dans la plaine.

Et, lui prêtant l'appui de son bras, mesurant son pas au pas chancelant de la pauvre femme, ils s'éloignèrent lentement, sortirent de la première enceinte et se rendirent sur une large terrasse qui dominait les remparts. Nul n'apparaissait sur les murs, si ce n'est, de loin en loin, appuyés sur leur longue lance et immobiles comme des statues, les vaillants compagnons de l'ami de Rodrigue.

Lara sentait la main d'Isabelle trembler sur son bras ; il voyait son trouble profond et sa pâleur extrême.

Ému de pitié, il s'efforçait de la rassurer.

Cependant, au fond de l'horizon empourpré, le disque enflammé du soleil se montra tout à coup capricieusement voilé de légères vapeurs qui, l'instant d'après, s'évanouirent dans l'espace bleu.

La rosée rendait plus douce à l'œil la verdure de la forêt ; et les mille chantres de la nature, éparpillés dans les bois, qu'on s'imagine toujours en paix, toujours joyeux, folâtraient sous l'épais feuillage : il n'apparaissait d'inquiet et de farouche au milieu de cette admirable nature que l'homme cruel !

Isabelle, arrivée sur la terrasse, porta les yeux au loin. Elle entendit Odila appelant sa fille ; mais seul le ricanement de vingt échos répondait à ses cris de détresse. D'un regard avide, elle explora les ravins et les vallons, et son œil s'arrêta comme fasciné sur la plaine poudreuse où les troupes ennemies étaient en présence, prêtes à s'entre-déchirer. Elle reconnut Alphonse à ses armes éblouissantes, à son panache noir, qui lui semblait flotter sur son casque, autour de sa tête, comme les tristes rameaux d'un saule-pleureur au-dessus d'une tombe : c'était prodigieux comme toutes les noires pensées, à cette heure, l'assaillaient à la fois, trouvaient un facile accès dans son cœur oppressé par l'épouvante !

Alphonse marchait donc contre Rodrigue qui l'attendait de pied ferme, entouré de la foule de ses braves guerriers et de ses

amis dévoués jusqu'à la mort. En ce même moment les soldats de Rodrigue levèrent leurs dards, mirent au clair leurs sabres pesants ; et les rayons du soleil, tombant soudain sur une muraille d'acier poli, il y eut dans l'espace des éclairs qui éblouirent les yeux de la pauvre Isabelle.

Elle poussa un soupir et dit d'une voix presque éteinte :

— Seigneur, voici le danger et le comble de mon infortune ; c'est le malheur irrréparable qui m'attend !

— Courage, madame ! répondit le sensible Lara, croyez en la parole de Rodrigue. Je ne sais quel plan est le sien ; mais, s'il entend combattre aujourd'hui, ce ne sera pas contre Alphonse, son ami.

— Ils sont en face l'un de l'autre ; les voyez-vous là-bas la visière baissée, le glaive à la main ?

— Je sais qu'il y a dans les bois des ennemis cachés ; ce sont eux que les nôtres surveilllent, c'est à leur choc qu'ils auront à résister. Regardez plutôt ; je vois, à droite, à gauche, serrant les ailes de l'armée de Rodrigue, des détachements d'hommes montés sur d' ardents andalous ; ce sont nos partisans ; or, les trouvez-vous préoccupés de l'approche d'Alphonse ? se disposent-ils à le charger ? Non non; ils ont l'œil ailleurs; ils veillent, car notre chef attend l'attaque de l'ennemi commun.

En effet, Rodrigue laissait venir Alphonse ; il contemplait cet ami de son enfance, et, à sa vue, son cœur fut pris de pitié plutôt qu'envahi par la colère. Autour de lui cependant l'impatience naissait, grandissait ; tous avaient les yeux tournés vers le chef, sollicitaient du regard le signal de la bataille; et le héros donna l'ordre de se replier pour repasser le torrent.

Lentement, avec un ensemble parfait, la vaillante troupe opère cette retraite inexplicable pour elle et va se ranger en ordre de bataille au delà du torrent, où elle s'appuie solidement au camp de Rodrigue.

Cette manœuvre inattendue exaspère Alphonse qui la prend pour une fuite ; et déjà, à son tour, il veut franchir l'obstacle, contraindre son rival à vider leur querelle,

Mais à l'un et à l'autre horizon un nuage de poussière se montre soudain, s'élève, grossit en approchant ; dans ce tourbillon poudreux, bientôt on reconnaît des cavaliers maures qui arrivent, bride abattue, le cimeterre au poing, penchés sur la puissante encolure de leurs fougueux coursiers !

En un instant, la troupe d'Alphonse est tout entourée de ces guerriers légers, infatigables, voltigeant autour d'elle comme ces nuées de moucherons qui, sortant d'au milieu de marais fétides, de retraites inconnues, enveloppent le voyageur et l'étourdissent de leur vol folâtre, de leurs murmures énervants, et le couvrent finalement de morsures envenimées.

Alphonse était aussi habile que brave.

Il devine le danger et le mesure d'un regard, impassible malgré tout : les Maures l'entouraient, Rodrigue, à l'abri, attendait ; il tombait, lui, dans un guet-apens. Etait-ce par un simple effet du hasard qu'il avait ainsi deux ennemis à combattre à la fois ? Ou bien son rival s'était-il, du même coup, révolté contre son roi et rallié aux Sarrasins ?

Dans l'un et l'autre cas le péril était extrême.

A la hâte, il dispose ses troupes et commande la retraite vers le château de Rodrigue, invitant les siens à se défendre hardiment. Il comptait bien que, sur le flanc de la colline, il serait débarrassé de cette cavalerie redoutable, et pourrait se réfugier, en cas d'insuccès, dans le château confié à la garde d'Odila.

Il commençait cette opération périlleuse quand Almanzor, à son tour, à la tête de nombreux fantassins, sortant de la forêt, la rendit soudain impraticable.

Alphonse dès lors se sent perdu et n'en est pourtant point découragé. Au contraire, sa vaillance s'enflamme sous le souffle d'un immense dépit, et il murmure au fond de l'âme, dans le transport d'une fureur terrible :

— « Dieu, merci ! ruiné et vaincu, je vais mourir ! Je suis assez innocent pour subir ce sort ennemi ! Allons ! ma tombe est creusée ! Je saurai, au moins, avant que d'y descendre, la remplir de sang jusqu'aux bords. Marchons ! »

Un instant il contemple sa troupe ; ses hommes étaient abattus, visiblement hésitants ; la crainte éclatait sur leurs traits effarés.

Il faut montrer l'exemple, entraîner ces gens à la mort ; il n'hésite point : ardent, impétueux, il parcourt les rangs, apostrophe les timides, encourage les uns du regard, les autres de la voix, montre à tous une telle ardeur que les moins audacieux se retrouvent du courage ; puis il court se placer devant tous, au premier rang.

Les Maures, qui restèrent un moment indécis à la vue de

l'armée de Rodrigue tranquillement rangée sur l'autre rive, se décident enfin, font une charge fougueuse. C'est d'un côté, la cavalerie qui attaque avec la furie de l'Arabe indiscipliné et, de l'autre, la troupe d'Almanzor qui obscurcit l'air d'innombrables traits ; et tous, les uns vers les autres, s'élancent en combattant.

Le cercle, vivant et mobile, qui entoure les Chrétiens, se resserre sans cesse ; bientôt on s'aborde de toutes parts, on lutte corps à corps. Le sang coule à grands flots, exalte les guerriers qui en deviennent plus emportés, plus barbares ; et les coups se donnent, se rendent plus funestes et plus nombreux. Les Maures se montrent admirables de fougue fanatique ; et les Chrétiens, inférieurs en nombre, pressés de tous côtés, sans asile et déjà sans espoir, leur opposent un courage héroïque et calme même dans ses plus sanglants transports ; ils ne cherchent dans les pertes de l'ennemi qu'une consolation suprême.

On porte des coups autant qu'on en reçoit; on se presse, on se serre, on frappe dru dans la masse ; déjà les morts et les blessés couvrent la terre ; la poussière ensanglantée, unie à la buée du matin, remplit les airs, forme de tels nuages, que l'on combat à l'ombre; on eût dit que le Ciel, tout rempli de hurlements arrachés par la douleur, de cris de haine et de rage auxquels se joignent les hennissements des chevaux et le grincement du fer, se voilait ainsi la face d'épouvante et d'horreur.

Pendant cette affreuse mêlée nul ne songeait plus à Rodrigue.

Cependant, le héros, de son côté, venait de tirer son glaive, et sa troupe calme, silencieuse, s'ébranlait, repassait le torrent en gardant dans ses mouvements son ordre de bataille.

Tout à coup Rodrigue fait sonner les cors et les trompettes, et son armée, poussant de grands cris, marche toujours d'un pas égal vers le champ de carnage.

Les Maures, aussi bien que les gens d'Alphonse, s'arrêtent ne sachant ce qui va se passer, cherchant à deviner les desseins de Rodrigue.

Ils voient cet adversaire, réputé invincible, déployer son front de bataille; les deux ailes de son armée, d'abord ramenées en arrière, se portent rapidement en avant et simulent les extrémités du croissant, avec l'intention manifeste d'envelopper Maures et Chrétiens dans une étreinte terrible.

Almanzor attentif comprend la menace et rugit de fureur, tel

qu'un tigre auquel le lion, plus fort, vient d'enlever sa proie. En toute hâte, il donne des ordres nouveaux, et le cercle des Maures qui entoure Alphonse, s'entr'ouvre aussitôt, se replie sur lui-même, reculant vers la forêt pour éviter le choc des troupes de Rodrigue.

Alphonse distingue son rival et s'écrie en courant vers lui :

— Tu viens donc enfin ! Il n'est point trop tard. Je me trouve encore assez de forces, assez d'horreur pour que tu ne triomphes de moi qu'avec gloire, pour que ta perte ne soit point honteuse. Viens donc !

Mais Rodrigue ne va pas à sa rencontre ; il s'arrête au contraire le front plus haut, l'œil assuré.

— En garde ! rugit Alphonse, écumant de rage ; en garde ! si tu ne veux pas périr, de ma main, comme un félon qu'on écrase. Oh ! le Ciel, je le sais, est complaisant pour toi et conspire contre moi. N'importe ; si Dieu m'abandonne, cette épée m'est fidèle. Viens l'éprouver, du moins ?

— Non, Alphonse, répondit Rodrigue sans s'émouvoir. Je ne tirerai point le glaive contre l'ami de mes jeunes ans, qui ne m'attaquerait pas, peut-être, si on ne l'avait point trompé. Ensemble plutôt, marchons contre les Maures maudits, et, quand nous les aurons vaincus, tu me diras ce dont tu m'accuses; je me défendrai et tu apprendras enfin qui te trompe. Tu sauras tout, et si Alphonse est toujours égal à lui-même, il me saura gré de ma patience et de ma modération.

— C'est toi qui me trompes et tu voudrais me jouer toujours. En garde, par Dieu ! et finissons-là.

La lutte, au loin, continuait entre un gros parti des forces d'Alphonse ; car, peu de ses gens, acharnés contre les Maures, l'avaient suivi pour se porter au devant de Rodrigue.

Cependant, les rares compagnons d'armes qui l'entourent entendent avec joie le discours du héros et ils s'écrient avec enthousiasme :

— « Vive l'Espagne ! oui, tous, sus au Sarrasins ! »

A l'instant même ils fraternisent avec les troupes de Rodrigue. se mêlent dans leurs rangs pour marcher à l'ennemi. De toute parts, ces guerriers réconciliés sous les yeux même d'Alphonse, qui paraît plus perplexe que jamais, s'appellent, se rejoignent, se serrent les mains ; ils s'animent du geste, s'entraînent de la voix; et, redevenus tout à coup ce qu'ils n'avaient cessé d'être dans le

cœur, des frères d'armes et des Chrétiens, confondus dans des rangs plus serrés, tous du même pas s'avancent, dirigent leurs coups vers les Sarrasins.

Almanzor voit faiblir les siens devant cette attaque aussi impétueuse qu'inattendue, tandis qu'Alphonse, se trouvant abandonné, sent sa fureur redoubler. Il est debout près de son cheval éventré, la lance au poing, la visière baissée. Rodrigue met pied à terre pour aller à sa rencontre. Alphonse le voyant approcher, laisse sa lance, et, l'épée haute, marche sur son rival, qui jette son glaive et lui ouvrant les bras, il s'écrie :

— Vois donc, malheureux, comme je te hais, et combien je me sens coupable ! Frappe si tu veux ; frappe donc ! je ne crains rien, je ne tremble pas, l'innocence seul repoussera tes coups de mon cœur.

Alphonse stupéfait, hésite, s'arrête ; et Rodrigue court le serrer dans ses bras ; mais l'infortuné recule ; ses yeux se troublent, il relève sa visière, porte une tremblante main à son front couvert de sueur et de sang, considère son rival, puis promène autour de lui un regard égaré ; et il recule encore pour éviter l'étreinte de son ami.

— Alphonse ! mon cher Alphonse ! dit Rodrigue.

— Ne l'affirme plus : tu es innocent, cela doit être, Rodrigue ! répond l'infortuné. Mais si ce n'est toi, alors c'est moi qui suis le coupable, moi !... moi !... oui, c'est moi !... et il faut expier mon erreur, mes forfaits. Oh ! je ne crains pas le châtiment ; je m'en vais au-devant de lui : regarde Rodrigue !

Et, tournant le dos, il court vers l'ennemi commun, en cherche les rangs les plus pressés, s'y jette. On eût dit, en le voyant, le dieu dela guerre demandant la mort en la répandant autour de lui. Donnant de la pointe, frappant de la taille, il égorge sans distinction soldats et capitaines, ceux qui résistent et ceux qui, par crainte, veulent éviter ses coups. Il lui importe peu que le sang qu'il verse soit obscur ou glorieux ; il lui faut du sang comme au lion blessé par l'imprudent chasseur, et il le répand abondamment. Devant lui seul tout plie ; les rangs s'ouvrent et l'ennemi se disperse.

Le terrible Almanzor aperçoit Alphonse et sa fureur ne connaît point de bornes en voyant le carnage que fait le malheureux chevalier et le désordre qu'il sème parmi les Sarrasins. Il veut rencontrer ce chrétien redoutable et mettre un terme à ses

exploits. Il écarte hommes et chevaux, vole, se précipite, arrive en face d'Alphonse qu'il menace aussitôt de son lourd cimeterre Le chevalier se couvre de son épée, observe un instant son adversaire dont il devine la haute valeur ; et il fond sur lui avec une furie extrême. Tout ce que la souplesse du corps et la connaissance approfondie du métier des armes pouvaient procurer de ressources pour faire valoir la force et le courage fut employé dans ce combat singulier. Chrétiens et Sarrasins cessent de s'entr'égorger pour les contempler, comme s'ils attendaient que le sort de la bataille fût décidé par l'issue heureuse ou malheureuse de cette rencontre. Les yeux dans les yeux, attentifs au moindre mouvement, les deux capitaines frappent, se couvrent, se fendent soudain, reviennent à la charge avec plus d'ardeur. On les voit par des mouvements vifs, imprévus, se porter à droite, à gauche, menacer la gorge, et s'attaquer à la poitrine, au flanc de l'adversaire, où l'acier de la cuirasse pare seul d'effroyables coups. Ils se découvrent à dessein pour tromper et surprendre ; mais l'un et l'autre connaissent à fond tout les raffinements de leur art terrible. Ils opposent une feinte à une autre, rendent vaines les ruses les plus habiles et les menaces les plus redoutables ; et le combat se prolonge ; et la victoire semble attendre pour se décider que la fatigue épuise l'un ou l'autre des deux champions.

Alphonse enfin paraît faiblir. Ses attaques se font plus rares et moins vigoureuses ; peu à peu il se met sur la défensive.

Almanzor n'en devient que plus ardent. Dès lors il s'applique plus à multiplier ses coups qu'à les bien diriger. Mais la défaillance du Chrétien n'est qu'apparente.

Alphonse, en effet, choisit son temps, se découvre à propos ; Almanzor lève le bras tel qu'un sacrificateur qui va égorger une victime sous l'œil attendri de tout un peuple attentif ; Alphonse bondit à l'instant, le prévient, plonge son glaive dans le flanc du Sarrasin par un défaut de cuirasse, le retire et aussitôt l'y replonge à nouveau et jusques à la garde. Almanzor rugit de dépit et de douleur, recule de trois pas, saisit son cimeterre à deux mains, revient menaçant comme la foudre. Son arme s'élève comme la hache du bûcheron, mais s'abattant dans le vide, elle l'entraîne dans une chute irréparable. Alphonse qui vient d'éviter le coup, déjà se penche sur lui pour l'achever, lorsque dans les rangs des Maures un archer, qui,

l'arc tendu, veillait sur son maître, choisit ce moment pour lâcher un trait sûr autant que perfide.

Alphonse à son tour chancelle.

Almanzor déjà est debout pour continuer la lutte. Mais les Chrétiens, indignés de cette lâche trahison, accourent, entraînés par Rodrigue, au secours d'Alphonse, étendu, baigné dans son sang.

La bataille recommence de toutes parts plus acharnée, plus meurtrière.

L'issue pourtant n'en est plus douteuse.

Rodrigue, en effet, amenait des troupes fraîches, éprouvées, habituées à la victoire. Leur présence seule en impose aux Maures, qui reculent, se retirent, avec ordre néanmoins.

Mahomet qui, du haut des remparts, avait suivi les diverses phases de la bataille, fait baisser le pont, avance en personne à la tête de la garnison pour appuyer les siens et favoriser leur retraite.

La cavalerie se disperse dans la plaine, pendant que l'infanterie s'abrite dans le château, où Rodrigue tente vainement de pénétrer à sa suite.

Le jeune héros avait fait jusqu'alors des efforts surhumains pour arriver à son ami, qui, couvert de sang et désarmé, était entraîné par l'ennemi. Quand il le voit enfin disparaître dans le fort, quand il doit s'arrêter devant la porte relevé sous ses yeux, en entendant les Sarrasins pousser des cris féroces et lui jeter le défi et l'outrage, il veut monter à l'assaut ; il y renonce cependant, constatant tous les dangers de cette aventure. Un échec lui semble certain, car, les Maures, en nombre, apparaissaient déjà aux tours, sur les remparts, lançant en sécurité d'innombrables traits.

Il recule à son tour. Mais, loin de renoncer à forcer l'ennemi, il dispose des troupes autour de la colline, commande des travaux d'investissement que l'infanterie exécute avec ardeur pendant que la cavalerie tient l'ennemi en respect, rendant impossible tout retour offensif de la part des Sarrasins dispersés dans la plaine.

XIV

APRÈS LA VICTOIRE

Lara, de son poste d'observation, avait vu le succès de Rodrigue.

Isabelle, de son côté, n'avait pas quitté Alphonse des yeux et elle avait passé par tous les degrés de l'espérance, de l'admiration, de la terreur et du désespoir.

Durant le rude combat que son époux soutint contre l'intrépide Almanzor, les forces de l'infortunée l'abandonnèrent ; on dut l'emporter dans ses appartements où elle fut confiée aux soins des femmes, qu'elle avait eues à son service avant ses infortunes.

Or, Rodrigue, ayant pris les meilleures mesures pour investir les Sarrasins et rendre toute surprise de ce côté impossible, partit aussitôt pour rejoindre Lara. Un assez gros contingent des siens l'accompagnait, soit qu'ils eussent pour mission d'occuper le château d'Alphonse, soit que Rodrigue crût quelque repos utile avant d'engager de nouveaux combats.

Le jeune héros marchait à la tête de ses soldats, précédant encore de cent pas les premiers rangs. L'ardeur du combat s'était calmée en lui ; et, la réflexion revenant, il retrouva intacte toute sa douleur que tempérait à peine le doux espoir de revoir, d'entretenir bientôt l'objet de ses pensées, le rêve de son cœur, l'aimable Zuléma ! Il s'étonnait de l'empire absolu que, depuis quelques heures, cette adorable enfant avait pris sur tout son être et il lui semblait que l'aveu de ses souffrances avait donné à sa flamme une vie nouvelle dont le souffle n'était autre que la douce espérance, l'approche du bonheur.

Néanmoins, ce n'était là qu'une jouissance intime, bien discrète, une joie timide avec cet appoint de mélancolie qui donne à certain sentiment cette saveur indéfinissable connue seulement des âmes sensibles ; et, au-dessus de ce mélange de plaisir et de peine, planaient, pour ainsi dire, les émotions de la nuit mystérieuse et les emportements d'une journée sanglante.

Il avançait foulant aux pieds la poussière du chemin teinte de sang, et ne marchait que parmi des morts et des mourants.

Il y avait là de ses malheureux compagnons d'armes qui, af-

freusement mutilés, gisaient à terre et poussaient des cris lamentables. En le voyant paraître, ces infortunés essayaient de se traîner au devant de lui, souvent ils ne pouvaient que lever vers lui leurs mains suppliantes. Et lui, ému jusqu'aux larmes, s'arrêtait, s'agenouillait auprès d'eux, leur prenait affectueusement les mains, qu'il serrait avec force dans les siennes ; il demandait leur nom et le nom de ceux qui, au foyer, pensaient à eux ; ils s'informait de leurs souffrances, de leurs besoins, les aidait, les consolait et appelant des hommes pour les relever, il les faisait transporter à sa suite vers le fort.

Cependant, bon autant que généreux, il ne faisait aucune distinction entre les siens et les gens d'Alphonse ; les Maures eux-mêmes n'avaient qu'à se louer de sa bienveillance ; et ce fut seulement lorsqu'aucun malheureux, ami ou ennemi, ne resta plus en détresse qu'il reprit sa course.

Il gravissait lentement le penchant de la colline, après avoir tout sacrifié à l'honneur, à l'humanité, après avoir acquis plus de gloire encore par sa bonté que par sa bravoure.

Dans cet état, chargé de lauriers, couvert par les bénédictions de tous, tout autre que lui se serait réjoui, aurait aspiré au repos mérité, au bonheur entrevu.

Mais la gloire n'était point faite pour l'éblouir, et le bonheur ! il n'osait y croire après tant d'illusions dissipées, après tant d'espérances perdues.

Comme étranger à tout ce qui l'entourait, il jouait avec la vie tel que l'enfant avec la poussière du chemin, plongé dans une insouciance complète, distrait par les peines intimes qui torturaient son âme.

Oui, autant le danger le trouvait calme, autant le succès le laissait indifférent.

Aussi, en ce moment, il marchait la tête penchée, en proie à ses soucis, à son profond chagrin : car la tristesse débordait de son cœur désabusé.

Il plaignait Alphonse, rêvait à son amour, et l'image de l'odieux Odila, obsédant sa pensée, le faisait de plus en plus frémir !

A son approche, on abaisse le pont-levis.

Les compagnons de Lara se rangent sur son passage ; lui les salue d'un geste familier quoique distrait, passe en jetant autour de lui un regard attristé.

Ces murs lui étaient bien connus; ce toît, autrefois, lui était cher comme le foyer paternel. En effet, n'y avait-il pas coulé les heures heureuses de l'amitié, du premier amour, alors qu'aucun souci, qu'aucun nuage ne flottait à l'horizon limpide de sa pensée charmée ! Mille doux souvenirs, accourant ainsi à la fois du lointain passé, faisaient contraste avec le présent sombre, ensanglanté et augmentaient d'autant sa mélancolie invincible.

— Qu'on est malheureux de vivre ! murmurait-il au fond de l'âme ; et que le monde mérite peu l'attachement qu'on lui porte ! Quel plaisir un mortel goûte-t-il sur la terre ? Il s'en va poussé par le temps, parcourt en toute hâte le triste chemin de la vie; il croit se promener à l'ombrage d'arbres produisant les plaisirs ; les joies y paraissent comme des fruits savoureux, suspendus à la portée de sa main ; il veut en cueillir pour les goûter, se distraire: mais un vent rebelle souffle aussitôt, les emporte dans les nues; s'il en saisit un, par aventure, s'il l'approche de ses lèvres, il y trouve on ne sait quel composé de fiel et de venin qu'il rejette avec dégoût.

Cependant, songeait-il, autour de moi, on envie mon sort et mon grand bonheur ! On redit mes succès, on chante mes victoires ! On ignore seulement ce que j'endure, de quel infime plaisir je bénirai les cieux.

Qu'ai-je fait néanmoins pour que la fortune s'acharne ainsi tout ensemble pour et contre moi ! Pourquoi suis-je victorieux sans cesse et triste, et accablé toujours, alors que tout, autour de moi, l'homme et la nature, connaît des jouissances meilleures, un certain contentement !

O mon père ! ô malheureux Alphonse, odieux Odila ! pourquoi ! pourquoi ! ô vous tous, êtres que j'ai tant aimés, en qui reposait mon cœur, toute ma confiance, avez-vous, par trahison ou par une cruelle envie, empoisonné mes jours ?... Mais aussi à quoi sert de murmurer ? le destin n'est-il pas aveugle et cesse-t-il de frapper en insensé !... Faut-il cependant courber la tête et souffrir toujours sans se plaindre jamais ?... Non non. Alphonse ! mon pauvre Alphonse, qu'as-tu fait ? Quoi, tu préféras les coups des Sarrasins et les fers d'un ennemi brutal au pardon, à l'amitié de Rodrigue ? Tu me crois vraiment avili, souillé de ce crime ! Ce soupçon descendra-t-il avec toi dans la tombe ? Oh ! que n'es-tu ici, que ne puis-je te dire... hélas ! trop tard ! Peut-être maintenant que tu as cessé de vivre.

Ah ! quel vide en ce lieu ! Ces tours inquiètes et sombres, penchées dans l'espace, paraissent chercher au loin leur maître perdu !... Et Lara ! où donc se cache-t-il ?... Oui, tout ce que je voudrais trouver ici semble me fuir. Isabelle aussi ne paraît point ; et Zuléma?... Ciel ! près d'elle au moins laisse-moi goûter un peu de paix, de bonheur !

En ce moment, Lara était assis au chevet de la pauvre Isabelle, qui gisait sur un lit, pâle, défigurée, privée du sentiment de la vie.

On s'efforçait vainement de la ranimer.

Soudain un guerrier, essoufflé par une course rapide, encore couvert de poussière et de sang, se précipite dans la chambre, et, courant vers Lara, lui dit avec l'ivresse du triomphe :

— Victoire ! seigneur, la victoire est à nous ! Alphonse n'est plus ; les Maures ont fui devant nos armes et le peu qu'il en reste est enfermé, assiégé dans le château voisin. Dans la plaine on ne trouve plus que des morts, des blessés, que nos amis et Rodrigue vainqueur !

Lara porte le doigt à sa lèvre pour lui imposer silence ; et, l'entraînant dans le vestibule, il le questionne avidement.

Il apprend ainsi l'approche de son ami et il sort précipitamment pour se rendre à sa rencontre.

Il avait fait à peine quelques pas qu'il se trouve en face de lui.

— Ah ! Rodrigue ! s'écrie-t-il transporté de joie.

— Mon cher Lara ! répond tristement le vainqueur.

— Quelle gloire ! quel bonheur ? Rendons-en grâce à Dieu. Du haut de ces remparts j'ai vu fuir devant toi la masse de nos ennemis !

— Hélas ?

— Tu gémis ! Est-ce bien par des pleurs qu'il convient de célébrer le succès de tes armes? A-t-on vu jamais un héros tel que toi cueillir, en pleurant, ses plus beaux lauriers ?

— La victoire a-t-elle jamais porté au vainqueur une atteinte plus funeste qu'à moi ? Alphonse est perdu ?

— Perdu !

— Mort, peut-être ; ou bien, ce qui est pire encore, prisonnier de notre mortel ennemi.

— Mort ou jouet des Sarrasins, il a mérité son sort ; que t'en inquiètes-tu !

— Est-ce bien toi, Lara, qui me tiens ce langage ?

— Tous le tiendront.

— Néanmoins, cette nuit même, Alphonse te paraissait encore digne de pitié.

— Ou de mépris.

— Lara !

— Seigneur, écoute-moi Je n'ai nul motif d'être pour Alphonse ni trop clément, ni trop sévère. Je reconnais qu'on l'a trompé; mais sa crédulité ne pouvait être qu'insensée ou coupable.

— Les preuves qu'on produisait étaient brutales, accablantes après tout.

— L'amitié se laisse d'ordinaire jouer moins facilement. Pourquoi n'a-t-il, au moins, hésité, douté? Pourquoi cette hâte à se venger? Ne pouvait-il, car enfin il devait te connaître, venir à toi et te dire ses doutes, et demander raison? Etait-ce impossible ou indigne de lui ? S'il avait eu seulement l'ombre d'une sagesse vulgaire, aurait-il causé tant d'inutiles douleurs et commis tant d'irréparables crimes? Il souffre à son tour ; qu'est-ce donc, sinon le retour d'une justice implacable peut-être, mais nécessaire. Ne crois pas que le malheur me rende sévère pour lui. Tu m'as vu intercéder en sa faveur ; je voulais alors détourner tes coups de sa tête, non précisément par égard pour sa personne, mais dans la crainte que, arrosés de son sang, tes lauriers ne fussent flétris. Un héros, selon moi n'est estimable qu'autant que, demeurant étrangers aux faiblesses humaines, il ne tire le glaive que pour le faible sans défense et le juste opprimé, que pour la patrie en larmes ; il semble déchoir, au contraire, quand, pour se venger d'une injure, il inflige lui-même un juste châtiment. Néanmoins, si le Ciel, qui connaît les causes et les effets du crime, prend soin de le châtier, j'approuve sa rigueur et me garde de plaindre malgré tout le vice confondu.

— Lara, tu as tremblé pour ma gloire. Un si noble souci me rend encore plus chère la douce amitié d'un héros tel que toi. S'il ne convenait guère de me venger, du moins ne pouvais-je pardonner sans déshonneur ? Alphonse fut trompé ; il souffre : cela suffit ; ouvre mon cœur, tu n'y verras plus aucune trace de haine. J'oublie mes griefs et ne songe qu'à son malheur. Nous allons le secoriuir. Je le rendra à la pauvre

Isabelle; je referai son bonheur ; et, par mon zèle, me justifiant à ses yeux, j'essayerai de fléchir enfin mon propre destin...

Le croiras-tu ? Durant le combat, je n'ai pensé qu'à mon amour. Il me semblait que Zuléma me regardait d'ici et veillait sur moi. Elle n'était donc point là, près de toi ? Mais, Lara, pourquoi baisser les yeux ? Pourquoi te troubles-tu ? Tu trembles ! Pourquoi donc ? Ah ! mène-moi vers Zuléma !

— Tu ne l'as point revue ?

— J'accours, je la cherche ; où donc se trouve-t-elle ?

— Je l'ai cherchée partout et ne l'ai point rencontrée en ces lieux.

— Cherchons encore !

— Inutile.

— Pourquoi ?

— Elle n'est plus ici. Ce matin même, dès la première heure du jour, pour la seconde fois, elle a secrètement quitté le château. Elle allait au camp pour tenter auprès de toi un nouvel effort en faveur d'Isabelle.

— C'est une ruse d'Odila. A moi, le traître !

— Il est loin lui-même.

— Il a fui !

— Je l'ai vu ! Je venais de l'accabler de reproches, je lui avais fait sentir le poids de ses crimes. Il nia d'abord, mais dut bientôt tout avouer ; et quand je lui ai dit d'amener sa fille, Isabelle, présente à cet entretien, m'apprit qu'elle était partie pour t'implorer derechef.

A cette nouvelle, Odila fut pris d'une subite et folle terreur. Il tomba à mes pieds, me supplia de le laisser voler au secours de sa fille ; il pouvait seul, disait-il, la protéger contre les Sarrasins cachés dans la forêt. Sa frayeur était naturelle, ses discours sincères ; disposé à tout pour le bien de Zuléma qui t'est chère, je me laissai fléchir et le traître est parti peu avant la bataille.

— Lara ! Lara ! c'est le comble à tous mes maux. Oh ! qu'à présent j'éprouve de regrets ! que je connais d'angoisses ! J'aimais, et, rebelle à l'amour, j'ai fui, j'ai combattu cette flamme si douce. Malheureux que j'étais : j'ai sevré mon cœur de tout plaisir, de toute espérance ; je me suis promené, solitaire dans le chemin de la gloire où d'autres ont su trouver des joies, se ménager des plaisirs ; et moi, je n'y ai récolté que des regrets, connu que d'insupportables douleurs ; oui, j'ai éprouvé le trou-

ble d'un immense désespoir et j'ai demandé à tous les hasards mortels de me soulager au moins du poids de la vie. Et je respire encore, et chaque jour me révèle une autre infortune, m'accable d'une nouvelle douleur ? Néanmoins, il n'a tenu qu'à moi d'écouter ma flamme, d'exaucer ses vœux. Je lui ai tout refusé, estimant, avec d'autres, indigne de moi un si facile bonheur !

Hélas ! l'amour l'emporte et se rit de mes efforts. Je brûle ; altéré, comme le cerf qui court vers la fontaine limpide, je vole vers la source de mes chagrins, pour y étancher la soif de mon cœur ; j'arrive décidé, vaincu ; et j'arrive trop tard !

Me voilà donc tel qu'un passant affamé, arrêté sous un arbre qui ne porte qu'un seul fruit ; je tends la main pour le saisir ; et le vent a soufflé soudain pour l'emporter loin de moi !

Oh ! c'en est fait.

Vante maintenant, mais vante donc l'éclat de ma gloire, et les faveurs de la victoire qui suit chacun de mes pas et ne sait sécher aucune de mes larmes ! Avec toi, Lara, tous admirent mes lauriers, mais c'est moi qui les porte ; souffre donc que j'en trouve le poids accablant. L'éphémère fumée d'un beau renom peut enivrer un instant, elle ne sait pas nourir le cœur de douces joies, lui donner ces aimables espérances que m'inspirait l'amour de Zuléma. Tout est perdu ! A quoi donc me serviront désormais la victoire et la vie !

(*A suivre*). ARTHUR SAVAÈTE.

UNE EXCURSION

A GUISE ET A ANGOULÈME

I. — *Guise.* — 1° Fondation de l'usine. — 2° Le Familistère. — 3° La participation aux bénéfices et la coopération. — 4° Le travail. — 5° Les institutions de prévoyance. — 6° La vie morale. — 7° La direction et le contrôle des ouvriers. — 8° L'usine après la mort de M. Godin.

II. — *Angoulême.* — 1° Le lien et la famille. — 2° L'organisation coopérative. — 3° La direction et le contrôle des ouvriers.

III. — *Conclusion.*

Nous convions aujourd'hui nos lecteurs à une excursion à Guise et à Angoulème. Le lieu certes n'est pas à dédaigner et la vieille capitale de l'Angoumois surtout présente un aspect fort pittoresque ; mais ce n'est pas de paysage qu'il s'agit maintenant. Ce qui nous attire dans ces deux endroits situés dans des régions si différentes, c'est une organisation industrielle qui a justement fait quelque bruit. La théorie de la mine aux mineurs, de l'usine à l'ouvrier séduit beaucoup d'esprits ; ils voient dans son application la fin de l'antagonisme social, puisque l'ouvrier travaillerait désormais pour lui, serait intéressé à la prospérité de l'établissement industriel. Il n'y aurait donc plus de grèves à redouter, et ainsi serait résolu le problème social qui cause de si vives préoccupations à notre époque.

Au lieu de dissertations, de raisonnements théoriques qui obscurcissent trop souvent les questions et dans lesquelles se complaisent beaucoup de nos contemporains, observons les

faits, recherchons dans quelles conditions ils ont pris naissance, quelles circonstances ont rendu possible le fonctionnement de telle ou telle organisation. Nous saurons alors si elle est d'une application générale ou si au contraire il n'y a là qu'un système heureux sans doute, mais qui ne saurait produire ces effets qu'à des conditions nettement déterminées.

I

GUISE. — LA FONDATION DE L'USINE

Nous commençons notre excursion par Guise. Là se trouve la plus ancienne des manufactures qui ont pratiqué, avec la participation aux bénéfices, la transmission d'une part de propriété à une fraction du personnel ouvrier.

C'était une figure originale que celle de son fondateur, M. Godin. Fils d'un maréchal-ferrant d'Esquéhéries, il avait fait suivant l'usage très répandu alors, son tour de France, acquis par lui-même une instruction technique très développée, et revint ensuite s'établir dans son pays natal, puis à Guise. La substitution de la fonte à la tôle dans les appareils de chauffage fut une innovation lucrative, le point de départ d'une vogue industrielle qui s'est traduite par une immense fortune. Au moment où M. Godin se lançait dans la vie industrielle, les idées socialistes commençaient à se répandre sous une forme très différente de celle qu'elles revêtent aujourd'hui. Les théories de Fourier l'avaient surtout vivement séduit. Entre tous les réformateurs en effet, Fourier a une physionomie à part. Tous les jours, il restait chez lui de midi à trois heures pour attendre le capitaliste qui lui aurait apporté une somme assez considérable permettant la mise en pratique de ses idées. Sa vie entière s'écoula sans que le millionnaire attendu se présentât jamais. Mais il eût vraiment par moments comme une intuition prophétique de l'avenir ; il se plaisait à répéter qu'un jour viendrait où l'on pourrait déjeuner à Paris et arriver à Marseille le soir, il affirmait sans cesse que l'Asie et l'Europe seraient rapprochées par le percement de l'ithsme de Suez ; l'association lui paraissait destinée à jouer un grand rôle dans l'avenir, en même temps qu'il se représentait l'industrie sous la

forme de puissantes usines agglomérant autour d'elles une population ouvrière considérable.

M. Godin ne resta pas un disciple platonique de Fourier. Lors de l'expédition que Victor Considérant tenta dans le Texas pour appliquer les idées du maître, M. Godin sacrifia généreusement 100.000 francs, soit le tiers de la fortune qu'il avait déjà acquise.

L'issue misérable de l'expédition ne le découragea pas ; il comprit seulement que l'application du fouriérisme devait être confiée à des mains plus prévoyantes, plus fermes, plus économes.

Un autre fait exerça sur son esprit une grande influence. Dans les premiers temps de sa vie industrielle, il éprouva une grande difficulté à former des ouvriers et l'expérience lui apprit de bonne heure la nécessité de se les attacher par des engagements permanents; des collaborateurs stables lui parurent une condition indispensable du succès.

II

LE FAMILISTÈRE

La première œuvre qu'il entreprit fut la construction du familistère auquel il donna le nom plus pompeux de palais social.

La façade du principal des trois en effet présente quelque grandeur, elle n'a pas moins de 180 mètres.

Le bâtiment se compose d'un vaste pavillon central en retrait sur deux ailes et d'une hauteur de trois étages ; c'était l'application directe des théories fouriériste. Elles soutenaient en effet que la vie individuelle de chaque famille était une cause de discorde sociale en même temps que de perte de temps ; car si la cuisine était faite en commun, tous les bras occupés à cette besogne pourraient être réduits et employés à des œuvres plus utiles. Le familistère avait pour but d'habituer les familles à la vie commune, de supprimer les pertes de temps ; les dépenses qui résultent de leur dispersion en maisons séparées. La cuisine en commun avait été essayée sous la forme d'un restaurant auquel les familles seraient venues

s'approvisionner, mais celles-ci préférèrent obstinément la cuisine familiale, et les ouvriers qui venaient travailler à l'usine faisaient apporter quelques aliments de leur famille plutôt que d'aller au restaurant, aussi celui-ci dût-il bientôt être fermé.

Pour beaucoup, le familistère constitue la partie la plus originale de l'organisation de Guise; il a excité chez quelques-uns, surtout chez les étrangers, un vif enthousiasme. Au fond ce n'est qu'une vaste cité ouvrière, avec les inconvénients qu'elle entraîne. La famille ne peut fonder un foyer qu'elle tiendra à honneur de transmettre à ses enfants, elle y logera difficilement une nombreuses postérités. Le familistère offre-t-il des inconvénients au point de vue sanitaire?

Une étude publiée dans la *Revue des Deux Mondes* il y a quelques années, sur les habitations ouvrières, l'affirmait. Le familistère se défend avec succès en opposant à cette accusation une statistique d'après laquelle il compte proportionnellement moins de décès que la ville de Guise.

Toutefois si des critiques peuvent être justement adressées au système, nous devons reconnaître que dans l'application tous les détails révélent un soin et une intelligence particuliers. Et pour n'en citer qu'un de nature infime peut-être, mais d'une grande importance dans les agglomérations de nombreuses familles, les water-closets, des règlements minutieux à l'exécution desquels la direction a tenu rigoureusement la main parviennent à y maintenir une irréprochable propreté.

Autrefois les logements s'y donnaient par adjudication. Mais comme, dans le feu des enchères, ils montaient à des chiffres trop élevés, la direction les loue aujourd'hui selon l'ordre d'inscription. Leur prix est retenu sur le salaire des occupants. L'ouvrier dont nous avons fait la monographie paye 18fr. 40 par mois, soit 280 fr. 20 par an. Dans la ville, il trouverait à se loger aux mêmes conditions à peu près.

III

LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES ET LA COOPÉRATION

La partie la plus intéressante, la plus originale de Guise, c'est l'organisation de la participation aux bénéfices qui transfère en même temps une part de plus en plus importante de la

propriété de l'usine aux ouvriers. En établissant un tel système M. Godin avait obéi à une préoccupation sociale très vive chez lui : celle d'attacher les ouvriers à l'œuvre qu'il avait créée, de leur donner une part importante de propriété de l'usine dont leurs laborieux efforts avaient tant contribué à assurer et à maintenir la prospérité. Une autre circonstance le détermine encore à prendre cette décision : des affaires de famille qui plus d'une fois occupèrent les tribunaux et la certitude qu'il ne trouverait pas auprès de lui un héritier capable de maintenir au même niveau la prospérité de cette grande industrie.

Afin de réaliser son projet, il adopta la forme de la commandite simple. Voici comment fonctionne le système.

Je prends l'ouvrier dont j'ai décrit la vie. Il reçoit une part des bénéfices selon une proposition déterminée dont je parlerai plus loin. Cette part le constitue propriétaire du fonds social et en même temps rembourse M. Godin ou ses ayants-droit du capital qu'il aliéne . Le bénéficiaire touche les intérêts de cette part sur le pied de 5 0/0, plus un dividende variable selon le chiffre des affaires. La part de notre ouvrier s'élève à 5,401fr. qui lui assurent ce double revenu ; lorsque ce capital social aura été remboursé, la société remettra en argent les titres d'épargne. Jusque-là l'ouvrier n'est pas le maître d'en disposer. D'après les statuts, toute acquisition de certificats d'apport ou d'épargne, par substitution, héritage ou toute autre voie, entraîne de la part du nouveau possesseur l'acceptation de la représentation de ses droits par l'assemblée générale des associés et par le conseil de surveillance dans toutes les opérations sociales. L'association, de plus, se réserve expressément le droit de désintéresser, intégralement ou partiellement, tout possesseur d'apport ou d'épargne en lui remboursant au pair tout ou partie des titres dont il est possesseur.

Le mode de répartition des bénéfices est un des points principaux de l'organisation de Guise ; il porte le mieux l'empreinte de l'idée dominante de M. Godin.

Un de ses axiomes, c'était que l'ouvrier doit recevoir le produit intégral de son labeur et que le travail et l'intelligence ont les mêmes droits que le capital dans la distribution des bénéfices provenant d'un établissement industriel. Les bénéfices de l'usine sont en conséquence répartis à Guise de la manière suivante : 25 % à l'intelligence, et par ce mot il faut

entendre l'administrateur-gérant, le conseil de gérance, le conseil de surveillance, les primes attribuées aux ouvriers ou employés qui se sont distingués d'une manière exceptionnelle et les secours donnés aux jeunes gens sortant des écoles du familistère qui veulent entrer dans les écoles du gouvernement ; 75 % au capital et au travail. 1 franc de salaire est mis sur le même pied que 1 franc d'intérêt ; le travail, représenté par 1.740.430 fr. 37 de salaires, reçoit donc une part de bénéfices plus considérable que le capital, qui n'entre en ligne qu'avec 230.000 francs d'intérêts. Seulement les bénéfices du capital sont payés en espèces, tandis que les bénéfices du travail sont représentés par des titres d'épargne.

Un point encore à remarquer dans l'organisation de Guise, c'est que le dogme cher au socialisme de l'égalité absolue des travailleurs y reçoit un éclatant démenti. A première vue l'on aurait pu croire que M. Godin avait transféré à tous ses ouvriers sans exception la propriété de l'usine. En effet dans beaucoup d'ateliers soumis aux influences les plus opposées au régime économique actuel, les meneurs s'efforcent d'établir pour tous les ouvriers une même rémunération de telle sorte qu'il n'y ait aucun avantage à avoir plus de capacités professionnelles que les autres. Le système de Guise au contraire propose sur une sélection très bien combinée une partie du personnel, celle qui semble réunir le plus de conditions de capacité est seule appelée à bénéficier des plus grands avantages.

Les ouvriers sont donc divisés en quatre catégories. En haut les *associés* : ils doivent, entre autres conditions, habiter au moins depuis cinq ans le familistère, prendre part aux travaux et opérations de l'association depuis le même laps de temps, être propriétaires d'une part du fonds social s'élevant au moins à 500 francs. C'est l'assemblée générale qui admet les associés, à eux revient l'honneur de la composer. Puis viennent les *sociétaires* : ils doivent, comme les premiers, habiter le familistère, mais ils ne sont tenus qu'à un travail préalable de trois ans dans l'association, ils peuvent ou non posséder une part du fonds social. La troisième catégorie est celle des participants : de même que les derniers, ils prennent part aux bénéfices de l'association ; mais un an de séjour comme ouvrier est seulement exigé d'eux, ils ne

sont pas tenus d'avoir une part du fonds social et d'habiter le familistère. Enfin viennent en dernière ligne les auxiliaires qui se trouvent dans la même situation que des ouvriers ordinaires.

Mentionnons encore deux catégories : les intéressés et les jeunes gens, fils des membres de l'association. Les intéressés possèdent seulement par héritage, achat ou toute autre voie, des parts du fonds social; ils reçoivent l'intérêt de leur argent à 5 0[0, plus le dividende du capital, et sont remboursés peu à peu.

Avec beaucoup d'intelligence, la direction a traité d'une manière particulière les jeunes gens, fils des membres de l'association. Elle veut par ce moyen créer des familles professionnelles dont l'absence constitue une des plus grandes défectuosités de notre état actuel ; ils sont traités comme les participants, mais ils ne sont mis en possession de leurs titres d'épargne que s'ils reviennent travailler au familistère, après leur service dans l'armée active. Sinon, leurs titres rentrent à l'assurance.

Ce système a le très grand avantage de tenir tous les ouvriers en haleine. Tout soldat, disait-on jadis, (le mot n'est plus vrai aujourd'hui), a dans sa giberne le bâton de maréchal, et de même, le plus modeste ouvrier de Guise, a devant lui la perspective de devenir associé. Les mutations, nous pourrions dire les avancements, ont lieu régulièrement chaque année ; elles ne comprennent pas chaque fois le même nombre, et les diverses catégories d'ouvriers ne sont pas composées d'un personnel fixe dans les rangs duquel l'on ne pourrait pénétrer qu'après une mort ou une démission.

Une dernière remarque à ce propos. Dans la plupart des établissements qui sont considérés comme faisant participer leur personnel aux bénéfices, il n'y a qu'un nombre assez restreint d'ouvriers qui se trouve dans cette situation très favorisée. A Guise, en face des 816 bénéficiaires, il n'y a que 421 ouvriers non admis aux mêmes avantages ; et encore deux remarques doivent être ajoutées : de ce dernier chiffre, il faut défalquer le personnel des services du familistère comprenant 100 individus, 31 hommes et 69 femmes ; les 321 ouvriers restants fournissent tous les ans des recrues à la catégorie supérieure, par suite de l'avancement régulier et annuel dont nous venons de parler.

VI

LE TRAVAIL

Si nous pénétrions dans le détail des institutions de Guise, nous y apercevrions une sollicitude intelligente pour l'ouvrier, et un art remarquable à le mettre en garde contre les fatigues d'un labeur excessif, aussi bien que contre les dangers qui le menacent.

L'usine d'abord a tenu toujours à respecter le repos du dimanche ; les heures de travail ne dépassent jamais 10, et ce chiffre qui paraît trop peu élevé à plusieurs patrons, n'a jamais arrêté le développement de la prospérité de Guise. Le travail est coupé par des repos qui ont lieu toutes les 3 heures ou 3 heures et demie, de sorte que l'ouvrier n'étant pas épuisé, ne perd rien de sa force productrice.

Au sujet des heures de travail, rapportons un fait bien significatif : lorsque la guerre éclata, l'usine se trouva complètement privée de ses débouchés ; au bout de peu de temps, les magasins étaient encombrés par le stock considérable de marchandises non écoulées. Il fallut restreindre la production des ouvriers, pour cela les heures de travail furent réduites. Mais à neuf heures, à huit heures même, la production était sensiblement la même, et il n'y eût de différence que lorsque les ouvriers ne travaillèrent plus que sept heures.

Par suite d'une très sage interdiction, aucun contremaître ne peut tenir un débit de boissons, mesure qui empêche les ouvriers de tomber sous l'étroite dépendance d'un chef dont ils sont les débiteurs et qui sait à propos accorder ses faveurs à ses seuls clients.

Les ouvriers ne sont pas payés par ateliers, mais par ordre alphabétique. M. Godin avait, en effet, gardé un triste souvenir des scènes d'ivresse dont il avait été dans sa jeunesse le témoin de la part des ouvriers d'un même atelier se faisant fête le jour de paye et revenant au foyer les poches presque vides. C'est pour y remédier qu'il adopta la disposition qui amène le payement simultané des ouvriers appartenant à des ateliers divers. Des primes sont accordées à l'ancienneté ; un associé par exemple appartenant à l'usine depuis longtemps, reçoit

double part. Ajoutons-le encore, la plupart des ouvriers sont payés aux pièces et le salaire, dont la moyenne est de 5 fr. 50 par jour, assure largement la vie de la famille, si on ajoute de plus les intérêts des parts de bénéfices. Dans le total des fais généraux, les salaires représentent 62, 56 0/0.

V

LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Bien que cela ne constitue pas un trait qui lui soit particulier, Guise possède un ensemble complet d'institutions de prévoyance intéressantes. Elles visent à peu près toutes les éventualités fâcheuses qui peuvent se produire dans la vie d'un ouvrier. Elles ont d'abord pour but de donner à la famille les sommes qui lui sont nécessaires pour se procurer le pain quotidien. Ensuite elles lui accordent des secours en cas de maladie ou lorsqu'un accident condamne le chef de famille à l'incapacité de travail. Elles lui fournissent les médicaments nécessaires. Enfin lorsque l'ouvrier arrive à l'heure du repos, elles lui servent une pension de retraite. Assurances du nécessaire à la subsistance, assurances contre les accidents et la vieillesse, secours contre les maladies, assurances des dames du familistère, telles sont les diverses institutions.

L'assurance du nécessaire à la subsistance a pour but de donner aux ouvriers le minimum de salaire sur l'établissement duquel tant de discours et de discussions théoriques se sont engagés sans aboutir à aucun résultat. Elles fonctionnent de la manière suivante.

Une table insérée dans les règlements, indique d'après la valeur des denrées de première nécessité, quel est le prix minimum indispensable pour la subsistance journalière des vieillards, des adultes et des enfants, suivant l'âge. Lorsqu'une famille ne reçoit pas un total de salaires équivalent au total de cette somme, l'association paie la différence.

Citons quelques chiffres du taux auquel ce minimum a été fixé : pour le mari et la femme 2. 50 ; pour les jeunes gens de plus de 16 ans, chacun 1 fr., pour les enfants de 2 à 14 ans, 0.50. Ces différentes caisses sont alimentées par des sources diver-

ses. Ainsi les assurances contre les accidents et la vieillesse fonctionnent au moyen des ressources suivantes : subvention de 2 0/0 des salaires payée par l'association sur ses frais généraux ; sommes provenant des remboursements à 50 0/0 des certificats d'épargne à supprimer, parts des bénéfices revenant au travail des auxiliaires. Les cotisations des ouvriers, les retenues pour amendes et mal-façons forment les fonds de la caisse de secours contre la maladie.

Il existait jadis un économat qui réalisait de très grands bénéfices, mais avec beaucoup d'intelligence, M. Godin l'a transformé en société coopérative, celle-ci a obtenu un très grand succès auprès des ouvriers ; elle est du reste très bien organisée, menée avec une grande prudence comme tout ce qui touche, devons-nous le dire, au familistère. Elle se divise en deux parties : les services de vente et les services de production. Les premiers comprennent sept sections: l'habillement, l'épicerie, l'alimentation, les combustibles, la buvette, les bains et lavoirs, et la réserve, service auxilliaire pour les liquides alimentant l'épicerie et la buvette. Les seconds en comprennent deux: la charcuterie et la boulangerie ; le prix du pain est établi sur le chiffre minimum des boulangers de Guise.

Les bénéfices se divisent en deux parts : une première est répartie en marchandises à tous les acheteurs sur carnet, au prorata de leurs chiffres d'achat ; elle s'est élevée jusqu'à 85 0/0 du bénéfice net réalisé. La seconde est répartie entre tous les membres de l'association, sur le titre de chacun.

Le prix de la boulangerie, avons-nous dit, est établi sur le chiffre minimum des boulangers de Guise. Beaucoup d'ouvriers, appréciant les bienfaits de cette institution coopérative, s'y fournissent d'un grand nombre des objets qui leur sont nécessaires ; aussi le chiffre d'affaires dépasse-t-il 500.000 francs.

C'est le conseil du familistère qui est chargé de l'administrer.

VI

LA VIE MORALE

Dans l'organisation de son usine, M. Godin n'avait pas eu seulement en vue l'amélioration matérielle du sort de ses

ouvriers ; la partie morale l'avait non moins préoccupé et il avait voulu exercer une forte influence sur la formation des enfants des familles ouvrières, sur la vie intellectuelle de son personnel. Commençant par l'enfant, il s'était préoccupé, toujours sous l'inspiration des idées fouriéristes, de l'habituer à vivre en communauté dès les premiers jours de son existence; il avait donc organisé une institution, nourricerie, bambinat, pouponnat où dans sa pensée, l'enfant devait trouver des soins supérieurs à ceux que sa famille était en mesure de lui donner. Les femmes des employés et des ouvriers de l'usine ont la faculté de déposer leurs enfants à la nourricerie, sans qu'elles aient besoin de justifier d'une occupation urgente qui les empêche de remplir leur devoir maternel.

Tout est prévu dans l'organisation de la nourricerie. Au milieu de la pièce où sont les berceaux, un système spécial a été imaginé pour que les enfants puissent jouer librement, sans courir aucun risque. A côté, dans une autre pièce, sont installés de petits sièges d'aisance où l'on habitue les petits nourrissons à se rendre eux-mêmes. Un chemin en pente douce mène de la nourricerie au jardin sur lequel elle donne. Enfin des vaches sont spécialement affectées à la nourricerie, de manière que le lait des enfants soit à l'abri de toute falsification.

Pour les enfants et les jeunes gens, M. Godin avait installé des écoles dans lesquelles il ne s'était pas conformé aux prescriptions du programme officiel, sans que jamais les inspecteurs d'académie, si impitoyables pour les écoles libres, lui aient adressé la moindre observation. Ces écoles étaient d'abord des écoles mixtes, non seulement pour les jeunes enfants, mais pour les jeunes gens d'un âge plus avancé, et les jours de promenade, l'on voyait garçons et fillettes se promener ensemble en se donnant le bras, spectacle qui réjouissait beaucoup les habitants de la ville de Guise. Mais depuis la mort de M. Godin, ces promenades ont cessé et l'école mixte même, si nous ne nous trompons, n'existe plus.

Au-dessus des écoles, il avait institué tous les ans des fêtes du travail célébrées avec beaucoup de pompe et le spectacle ne laisse pas d'en être pittoresque. Elles ont lieu : la première, le premier dimanche de mai ; la seconde, le premier dimanche de septembre. Les deux fêtes présentent beaucoup d'analogie;

elles rappellent celles imaginées par la Convention. La fête du Travail commence par la distribution solennelle de primes et de récompenses aux ouvriers. La fête de l'Enfance débute par la distribution des prix aux élèves des écoles du familistère.

Le programme de ces fêtes est ainsi composé : la matinée du dimanche est consacrée aux derniers apprêts, tant dans la vaste cour du pavillon central qu'au théâtre.

A 2 heures, les tambours et clairons des pompiers battent le rappel. Le cortège se forme : en tête la musique, composée d'habitants du familistère, puis les enfants des écoles qui déploient leurs longues files, ensuite les diverses sociétés de l'usine, les conseils de l'usine et du familistère, enfin le directeur escorté par les pompiers. La foule suit, et c'est dans cet ordre qu'on arrive au théâtre. Le directeur et sa suite prennent place sur la scène. Souvent la séance s'ouvre par des compliments que lui adressent des enfants, si c'est la fête de l'Enfance, des ouvriers, si c'est la fête du Travail. Il y répond par un discours dans lequel il donne des conseils aux ouvriers et aux enfants, ou fait ressortir le sens des institutions créées au familistère, puis a lieu la distribution des primes et des prix, entremêlée de morceaux de musique. Après l'audition de quelques morceaux, le cortège se reforme dans le même ordre qu'à l'arrivée et se sépare dans la grande cour du pavillon central du familistère.

Le bal a lieu le soir, dans cette même cour brillamment décorée. Les balcons sur lesquels donnent les appartements, la charpente qui soutient la toiture vitrée, sont enguirlandés avec art.

Au premier balcon sont espacés les attributs des différents métiers de l'usine et du familistère et des devises de morales, le tout entouré de feuillages, de fleurs et de guirlandes en papier multicolore. La cour offre un aspect étincelant le soir, quand scintillent mille lumières et qu'aux sons de l'orchestre tourbillonnent de nombreux couples de danseurs et de danseuses. Le bal se termine à minuit.

Le lendemain lundi, la fête reprend dans la matinée par des jeux de toutes sortes. L'après midi ont lieu des concours de tirs à l'arc, à la carabine, des assauts d'adresse et de force ; souvent, pour finir, la direction permet un second bal.

M. Godin était très hostile aux idées chrétiennes et certainement il aurait vu avec quelque méfiance les ouvriers catholiques très déterminés. C'était un spirite convaincu ; il ne prenait, dit-on, jamais une décision importante sans consulter les esprits.

VII

LA DIRECTION ET LE CONTROLE DES OUVRIERS

Un des points les plus délicats des organisations semblables à celle de Guise, c'est de concilier le principe d'autorité absolument nécessaire à la prospérité d'un grand établissement industriel avec la part de contrôle qui doit revenir en toute justice à des ouvriers ayant un intérêt considérable dans l'usine. Qu'un patron, directeur d'une manufacture, dans laquelle il est seul intéressé, repousse tout contrôle de son personnel, déclare être le maître exclusif de ses affaires et les mener comme il l'entend, cela se conçoit ; mais ici où les ouvriers, en cas de malheur, peuvent être exposés à perdre tout leur avoir, il ne saurait en être de même. Voici comment la difficulté a été tranchée à Guise. Aux termes de l'acte de société, l'administrateur gérant, dont M. Godin remplissait les fonctions à vie, est nommé par l'assemblée générale. Les pouvoirs qui lui sont conférés tiennent à la fois de ceux de président du conseil d'administration ou de directeur d'une société anonyme.

Ainsi seul il a la signature sociale et représente la société vis-à-vis des tiers ; seul il nomme et révoque les employés, agents supérieurs et ouvriers, dans des limites, il est vrai, que les statuts cherchent à délimiter d'une façon précise. Il est responsable devant l'assemblée générale qui peut le révoquer si les affaires de l'association prennent une mauvaise tournure et sa responsabilité n'est pas atténuée par l'existence d'un conseil de gérance, composé des principaux chefs de service et de trois membres élus par les associés. Ce conseil l'assiste comme conseil, mais il n'a pas le moyen d'entraver son action.

Outre le conseil, trois grands conseils existent encore. Un conseil de l'industrie, composé des mêmes membres, s'occupe exclusivement des affaires d'ordre industriel. Un autre, appelé conseil du familistère, a comme mission de veiller à

tout ce qui concerne l'habitation. Enfin au conseil de surveillance incombe le soin de veiller à l'exécution des statuts, de s'assurer de la bonne tenue des écritures, d'assister aux inventaires généraux et de présenter un rapport à l'assemblée général. Les divers conseils donnent pleine satisfaction aux ouvriers qui sont heureux de prendre part à l'administration de leurs intérêts. Les élections les intéressent, et ils ne réclament pas une participation plus étroite à la direction d'affaires qui, pour beaucoup d'entre eux, sont véritablement les leurs, tant est grande la confiance dans le chef de l'usine.

VIII

L'USINE APRÈS LA MORT DE M. GODIN

Nous avons été deux fois à Guise. La première c'était en 1884. M. Godin vivait encore, il semblait résumer en sa présence tout l'établissement dont les divers conseils ne jouaient qu'un rôle très effacé, devant sa puissante personnalité. Aussi pour beaucoup de personnes le sort de l'organisation était-il lié à l'existence de celui qui l'avait créée. Elles ne croyaient pas qu'elle lui survivrait.

Notre second voyage s'accomplit en 1890. M. Godin n'existait plus ; ses obsèques avaient eu un grand cachet de solennité ; elles avaient été civiles, car l'influence intime qui s'exerçait sur lui ne pouvait que le confirmer dans ses sentiments anti-chrétiens. Par respect pour sa mémoire, l'assemblée prévue par les statuts confia la gérance à sa veuve qui avait pris à sa vie intellectuelle une large part, mais elle ne resta pas longtemps dans ses fonctions, et un des principaux employés, M. Dequenne, qui avait fait toute sa carrière industrielle en familistère, fut élu à sa place. Le respect dont il est entouré, le maintien de la prospérité de l'usine proclament assez haut ses qualités morales, supérieures sous plus d'un rapport à celles de son prédécesseur, comme sa haute capacité technique. Ce n'est pas l'homme d'une doctrine sociale, c'est uniquement un industriel, un patron dans toute la noble et haute acception du mot.

L'organisation de Guise a donc fait ses preuves. Elle pro-

duit un grand effet sur les ouvriers. « Nous travaillons maintenant pour nous », nous a répété plusieurs fois dans nos entretiens l'ouvrier dont nous avons fait la monographie. Ce mot dit tout.

I

ANGOULÊME. — LA PAPETERIE COOPÉRATIVE

Angoulême se présente sous un aspect plus pittoresque que Guise, situé dans l'étroite et ondoyante vallée de l'Oise, dominé par de modestes coteaux dénudés. Elle est fièrement campée sur une hauteur qui s'élève de 96 mètres au-dessus du niveau de la mer et sur les pentes plus ou moins abruptes de laquelle s'étendent les faubourgs. De beaux monuments méritent l'attention du touriste : la cathédrale romane restaurée avec beaucoup de goût par M. Abadie ; l'hôtel de ville, œuvre du même architecte qui a su heureusement encadrer dans l'édifice moderne les restes du vieux château des comtes d'Angoulême. Des boulevards qui l'entourent, la vue s'étend sur un vaste et riant paysage. Au nord, la Charente au cours sinueux, serpentant au milieu des vastes prairies. Au midi, des faubourgs qui vont peu à peu mourir dans la campagne, des champs coupés par de nombreuses plantations, des bois, des coteaux, des villages, des maisons de campagne.

C'est à Angoulême que se marque le mieux la transition entre le Nord et le Midi. Lorsque le vent souffle du sud, l'on sent vraiment les effluves des régions méridionales, et par un heureux mélange, la vivacité des Gascons et des Basques s'unit chez ses habitants au sens plus rassis des contrées que le soleil n'échauffe pas de ses brillants rayons. Depuis longtemps toute la contrée a vu s'établir un grand nombre de fabriques de papier surtout à l'est et au sud d'Angoulême ; elles y étaient attirées par l'abondance de la force motrice, la rapidité des communications les y a maintenues et l'ancienneté de la marque maintenant très appréciée a assuré le développement croissant de cette industrie.

Toutefois, comme le même fait s'est produit ailleurs, les petites fabriques résistent bien plus difficilement que les plus grandes à la concurrence redoutable que l'étranger leur fait.

Elles ne peuvent tenir leur outillage à la hauteur de tous les progrès réalisés, notamment dans les fabriques allemandes. Les fabriques anglaises, comme toutes les industries de nos voisins, sont aussi fort à redouter ; le papier anglais est très à la mode, mais beaucoup de ce papier se fabrique en France et nos principaux fabricants ont à Londres des dépôts.

Lorsque nous avons voulu nous rendre compte du fonctionnement de la papeterie coopérative, nous avons eu recours à la méthode de la monographie de famille qui demeure maintenant la base indiscutée de la science sociale. Et soit dit en passant, aujourd'hui où tout le monde se mêle de ce sujet difficile, il en est beaucoup qui ne s'avisent pas que pour parler d'une chose il faut d'abord la connaître. Nul n'oserait traiter d'astronomie ou de chimie sans avoir préalablement pris quelques connaissances scientifiques en l'absence desquelles il serait fort exposé à commettre les plus grossières bévues ; il n'en est pas de même en matières sociales, et cependant nous n'en connaissons guère de plus complexes, de plus délicates, dans lesquelles il est plus nécessaire d'avoir recours à l'observation ; sans elle les principes théoriques qui forment le bagage de la plupart de nos raisonneurs sociaux, sont absolument insuffisants ; ils n'indiquent pas les diverses solutions que nécessitent des circonstances différentes.

La famille dont nous avons fait la monographie est employée tout entière à la fabrique, père, mère, enfants, c'est une véritable famille professionnelle. Le père y est entré à l'âge de sept ans, et sauf l'interruption forcée du service militaire, il n'a cessé d'y appartenir. Après avoir passé par tous les échelons de la vie ouvrière, il a été élevé à la fonction de surveillant qui lui assure 1800 francs d'appointements ; il touche en outre les intérêts de la somme représentant, avec la part de bénéfices qui lui sont attribués, sa part de propriété, le dividende attribué au salaire ; mais la famille ne touche pas seulement une rémunération en argent, les subventions qui jouaient un rôle si bienfaisant dans l'ancienne économie européenne se retrouvent encore à Angoulême. Ainsi la famille est logée gratuitement dans un corps de bâtiment qui tient à l'usine, et le jardin qui s'étend au bas de la maison donne une quantité de légumes et de fruits suffisants pour la nourriture

de la famille ; elle prend un grand plaisir à le cultiver. La direction distribue en outre aux ouvriers un secours, lorsque la livre de pain dépasse le prix de 30 centimes.

II

L'ORGANISATION COOPÉRATIVE

M. Laroche-Joubert, père du directeur actuel, était un cœur généreux qui avait la plus vive sollicitude pour le sort de ses ouvriers, aussi a-t-il voulu les faire participer à la prospérité de l'établissement. Seulement, il n'y a pas là comme à Guise tout un ensemble d'institutions patronales. Des lignes qui se lisent en tête du règlement de coopération expliquent le mobile auquel il a obéi en adoptant cette ligne de conduite.

« En admettant ses employés et ouvriers à prendre part à la répartition des bénéfices qu'ils l'aidaient à réaliser, le vénéré fondateur de notre maison, M. Edmond Laroche-Joubert, a obéi au sentiment de fraternité que Dieu met au cœur des hommes de bien.

« En agissant de la sorte, il a accompli ce qu'il considérait comme un acte de justice et de prévoyance ; il a voulu que chacun de ses collaborateurs, quelque modeste que soit son emploi, puisse amasser, grâce à la coopération, à la participation, un petit capital destiné à assurer l'indépendance et la sécurité de sa vieillesse ; respectueux de la liberté de chacun d'eux, il n'a pas voulu leur imposer la prévoyance, écartant des règlements qu'il a rédigés toute mesure enlevant aux ayants droit la libre disposition de leur part dans ses bénéfices ; il a eu confiance dans leur sagesse. »

Trois règles générales sont posées en tête des articles qui règlent la participation aux bénéfices. Elle ne crée pour les personnes auxquelles elle est accordée aucun droit direct comme associées. En aucun cas elle n'a sa contre-partie dans l'obligation de supporter les pertes que ferait la société. Enfin, aux termes des statuts, cette répartition des bénéfices est obligatoire ; des règles, que nous rapporterons plus loin, déterminent d'une manière précise comment elle s'opère. Mais les gérants, statuant en conseil de gérance, demeurent toujours libres d'exclure de cette répartition, soit personnel-

lement, soit par catégories, soit en totalité, soit pour partie, ceux des coopérateurs qui ne leur en paraîtraient pas dignes, et cela sans qu'ils soient tenus de fournir les motifs de ces exclusions ou de ces réductions de part. Toutefois, les sommes ainsi laissées libres ne pourront jamais faire retour à la société; elles iront grossir la part des autres coopérateurs de la même catégorie, si c'est un autre coopérateur qui a été exclu, ou celle de toutes les autres catégories, si une catégorie a été l'objet de cette mesure.

L'organisationde la fabrique coopérative d'Angoulême repose exactement sur les mêmes principes que celle de Guise. Au point de vue de la répartition des bénéfices, 25 0/0 sont attribués au capital; 75 0/0 au travail et à l'intelligence.

La part du capital se répartit ainsi : 5 0/0 sont portés au crédit du fonds de réserve ordinaire ou statutaire; 20 0/0 sont portés au capital social et à celui des déposants coopérateurs pour être répartis en entier entre les ayants droit, au marc le franc pour le capital social, et au demi-marc le franc pour le capital des déposants coopérateurs.

Les sommes attribuées au travail et à l'intelligence se partagent de la manière suivante : 6 0/0 sont donnés à M. Edgard Laroche-Joubert, dont 1 0/0 comme président du conseil; 5 0/0 à M. Ludovic Laroche, gérant de la Papeterie coopérative d'Angoulême. Les trois autres membres du conseil de gérance se partagent 6 0/0 par égale portion entre eux.

La plus grosse part enfin est attribuée aux coopérateurs des différentes exploitations et entreprises de la maison. Sur ces 58 0/0, sera également prélevé le crédit « des clients coopérateurs », tant que le conseil de gérance croira devoir continuer à faire jouir la clientèle de cette faveur. Sinon, les coopérateurs de production recevront la part laissée libre de ce chef.

Ceux-ci se partagent en trois catégories : 1° les coopérateurs des services commerciaux, vente et expédition; 2° les coopérateurs des exploitations qui fabriquent le papier; 3° les coopérateurs des entreprises qui façonnent et celle des emballages.

Après le prélèvement nécessaire pour donner à la clientèle un dividende égal à celui procuré au capital par les 20 0/0 des bénéfices généraux qui lui sont distribués conjointement avec le capital des déposants, 25 0/0 sont remis au salaire, 35 0/0

aux services commerciaux, vente et expédition, 40 0/0 aux exploitations et entreprises pour être répartis entre elles dans la proportion qu'indiqueront les résultats particuliers de leurs inventaires respectifs les uns par rapport aux autres.

Nous retrouvons ici la préoccupation qui se remarque chez tous les chefs d'établissements industriels qui ont conscience des conditions assurant la paix sociale. Il cherchent à s'assurer un personnel permanent, et ici comme à Guise des primes sont accordées à l'ancienneté : ainsi, le salaire d'un ouvrier ayant 10 ans de service et 30 ans d'âge est compté, dans la répartition des bénéfices, comme 1 fois 1/2 ; s'il a 15 ans de service et au moins 35 ans d'âge, 1 fois 3/4 ; enfin s'il a 20 ans de service et au moins 40 ans, 2 fois.

III

LA DIRECTON ET LE CONTROLE DES OUVRIERS

Nous retrouvons encore dans cet établissement ce que nous avons observé à Guise ; la double préoccupation de maintenir très ferme l'autorité du directeur et celle de donner à l'élément ouvrier dont les parts de bénéfices se transforment en parts de commandites une certaine surveillance, un certain contrôle de l'administration supérieure. Un article des statuts met donc le directeur à l'abri de toute intrusion malencontreuse, et du reste le prestige de M. Laroche-Joubert suffirait à le prévenir.

Un conseil coopératif est élu par tous les coopérateurs, il n'a qu'un rôle strictement consultatif, comme l'a expliqué M. Laroche-Joubert.

« Ce conseil coopératif a surtout la mission très importante de vérifier les inventaires et d'en affirmer la sincérité aux travailleurs. Il discute avec nous les réformes et les améliorations que comporte notre règlement ; à côté de lui existe un conseil de directeurs qui discute les mesures commerciales et industrielles. L'action des deux conseils prépare l'évolution qui devra se produire dans l'administration de la Société lorsque ses chefs actuels ayant disparu, il s'agira de choisir ceux qui seront capables et dignes de les remplacer. L'éducation des participants sera alors assez complète pour que cette nouvelle

et importante évolution s'accomplisse sans danger et sans dommage pour personne. »

Complétons ces renseignements sur l'usine d'Angoulème en constatant qu'aujourd'hui plus du quart du capital engagé (1,300,000 fr. sur 4,250,000) se trouve aux mains des ouvriers.

IV

CONCLUSION

Nous venons d'exposer dans les lignes générales les systèmes de Guise et d'Angoulême, et le fait qui s'en dégage, outre les dispositions très ingénieuses prises pour en assurer le fonctionnement, c'est la profonde satisfaction qu'il a causée aux ouvriers. Le fait ne saurait être contesté, et pour nous qui avons vu tant d'établissements industriels, nous n'avons trouvé nulle part ailleurs un sentiment aussi nettement affirmé, l'absence aussi complète de toute jalousie à l'égard des patrons.

J'entends aussitôt des gens s'écrier : « Voilà donc le remède trouvé aux difficultés sociales ; l'ouvrier participant aux bénéfices, co-propriétaire de l'établissement. Dès lors plus de discussion entre patrons et travailleurs, plus de grèves, puisque les ouvriers tireraient sur eux-mêmes ayant des intérêts solidaires à ceux de leurs maîtres. Ce sera le règne de la paix sociale. » Attendez un instant, braves gens toujours pressés de voir dans une solution unique, absolue, la panacée universelle.

D'abord pour admettre les ouvriers à la participation des bénéfices, il faut qu'il y ait des bénéfices. Cette proposition eût sans doute comblé d'aise M. de la Palisse. Elle n'en est pas moins d'une importance capitale. L'organisation que nous avons décrite suppose une prospérité innterrompue. Le jour où elle n'existerait plus, les ouvriers seraient privés des bénéfices sur lesquels ils étaient habitués à compter ; de là un mécompte cruel qui ne tarderait pas sans doute à se changer en irritation accentuée. Il ne faut pas non plus que l'industrie soit tenue dans certaines années à des travaux coûteux qui risquent d'absorber le bénéfice d'un exercice. Tel est le cas des mines. Le système non plus ne s'accor-

derait pas des spéculations auxquelles sont soumises d'autres industries, le patron étant obligé d'entasser dans ses magasins des stocks de marchandises pour l'écoulement desquelles il sera obligé d'attendre un moment favorable. Il n'est plus seulement, dans ce dernier cas, un industriel, mais il doit être aussi un spéculateur.

Or telle n'est pas la situation de Guise ni d'Angoulême. Certes les deux établissements ne peuvent défier la concurrence ; on pourrait dire d'elle ce que le poète a dit de la mort, le succès le plus éclatant n'en dispense pas les industriels qui les ont remportés. Toutefois par leur ancienneté, par la renommée de leur marque, par leurs débouchés considérables qu'ils se sont assurés, par la constitution de puissantes réserves, ils n'ont pas à redouter une rivalité dangereuse, et un long temps s'ecoulera avant qu'une maison soit assez fortement constituée, pour abattre leur prospérité. La papeterie coopérative d'Angoulême a même édifié une nouvelle fabrique, celle de Basseau qui lance sur le marché plus de 100,000 kilos par mois, ce sera une redoutable concurrente pour les petites usines moins fortement constituées.

L'organisation que nous avons décrite a été de plus l'œuvre de deux hommes qui jouissaient aux yeux des ouvriers d'un grand prestige. M. Godin dominait de haut son personnel aussi bien par son génie industriel que par ses idées sociales qui le faisaient considérer comme un précurseur. M. Laroche-Joubert s'était attiré l'affection profonde de son personnel par sa bonhomie, par la franchise de son caractère, par son dévouement très sincère et très réel aux ouvriers. Bien qu'il ne fût pas le candidat du gouvernement impérial à une époque où celui-ci disposait encore d'une grande force, il avait été élu député, jusqu'à sa mort il le resta, et son fils, le directeur actuel qui continue dignement les traditions paternelles, a hérité de sa popularité et de son siège à la Chambre. Il a été réélu sans difficultés à travers toutes les fluctuations d'opinion qui ont tantôt grossi, tantôt diminué les rangs de la minorité conservatrice.

Or tous les établissements industriels n'ont pas eu à leur tête des hommes aussi éminents et aussi populaires que MM. Godin et Laroche-Joubert. Ceux-ci ont pu inspirer pleine confiance dans l'organisation dont ils prient l'initiative

hardie. Tous encore ne disposent pas d'aussi puissantes ressources, ne peuvent envisager l'avenir avec autant de sérénité, n'ont pas recruté une clientèle de choix qui leur demeure obstinément fidèle.

Oui certes cette transmission d'une part de la propriété aux ouvriers d'élite produit sur tous un grand effet d'optique. Elle désarme la méfiance qui naît si facilement chez les ouvriers, elle fait vraiment des affaires du patron les leurs ; car ils bénéficient de sa prospérité et l'idée d'une lutte contre lui ne se présente jamais à leur esprit.

Mais des circonstances particulières expliquent ce brillant succès. Vouloir faire de ce système une règle absolue, l'étendre à toutes les usines, serait une chimère.

Chaque organisation sociale résume un milieu différent. C'est là une une vérité élémentaire de la science sociale.

Son oubli nous a fait commettre bien des fautes.

URBAIN GUÉRIN.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

La variole et la vaccine sont elles produites par le même virus ? Deux opinions en présence ; les unicistes et les dualistes. Le variolo-vaccin des Suisses et des Allemands. Expériences du docteur Haccius. La commission lyonnaise ; ses conclusions ; conclusion de M. Haccius. Expériences de M. Juhel-Renoy. Variolisation et syphilisation. Virus-vaccins de M. Pasteur ; protestation. Dr de Pietra Santa et la décroissance décennale de la fièvre typhoïde ; l'hygiène pratique par les docteurs Monin et Dubousquet Laborderie ; hygiène du diabète. Le typhus exanthématique, épidémie de typhus ; difficultés d'un diagnostic précoce. Annuaire du bureau des longitudes ; nature identique de la lumière et de l'électricité. Le Dictionnaire de la Bible. Le congrès international de médecine de Rome. L'encyclopédie des aide mémoires.

Au mois de septembre dernier, une dame m'écrivait de Suisse, pour me demander s'il ne serait pas prudent de se faire revacciner ainsi que ses enfants avant de rentrer à Paris où sévissait alors, depuis le printemps, une petite épidémie de variole qui n'a pas encore entièrement disparu. Je lui ai répondu régativement.

Les motifs de cette réponse ont une certaine importance.

L'institut vaccinal suisse fondé à Lancy près Genève par le docteur Haccius fournit un vaccin, appelé *Variolo-vaccin* et qui a été obtenu en inoculant à des veaux la variole humaine prise à différentes sources. Après un certain nombre de passages sur ces animaux on obtient, parait-il, des pustules dont la lymphe inoculée à l'espèce humaine donne lieu à des pustules qui se comportent exactement comme celles du vaccin ordinaire.

Le docteur Haccius conclut de ses expériences que la vaccine

n'est pas une maladie spéciale au bœuf, veau, cheval, mais la variole humaine transportée à ces animaux et devenant vaccine. Il a exposé ses expériences et leurs résultats dans une brochure intéressante : « *Variolo-vaccine.* — Contribution à l'étude des rapports qui existent entre la variole et la vaccine. — Réponse à M. le professeur Chauveau, par Ch. Haccius, directeur de l'Institut vaccinal suisse, avec notes originales de MM. les docteurs Voigt, Fischer et Hime et 16 planches en phototypie. — in-8°, G. Masson, éditeur » Ce titre *in-extenso* est utile pour élucider ou plutôt pour mettre au point cette question qui peut avoir une grande influence sur les doctrines médicales suivant qu'il sera reconnu qu'il y a identité de virus entre la variole et la vaccine ou que ces deux maladies ont chacune un virus différent.

Or je ne crois pas à l'identité du virus varioleux et du virus vaccinal. Cette manière de voir ne m'est pas spéciale, elle est partagée par la grande majorité des médecins français. En France, on vaccine avec le vaccin, c'est-à-dire avec un virus tirant son origine du Cow-pox ou du Horse-pox, qu'on rencontre accidentellement sur la vache ou sur le cheval. Ce virus transporté sur la génisse ou sur l'homme reproduit le vaccin qu'on cultive ainsi presque indéfiniment en l'inoculant soit à l'enfant, soit au veau. Aujourd'hui, à cause de quelques accidents arrivés avec le vaccin puisé sur le bras de l'enfant, on préfère celui qu'on cultive sur la génisse, mais l'un agit comme l'autre, c'est-à-dire qu'ils préservent tous deux de la variole sinon absolument du moins suffisamment.

Il est rare, en effet, qu'un individu vacciné depuis moins de dix ans, prenne la petite vérole ou s'il la prend ce n'est qu'une variole légère. Il est encore plus rare qu'un individu vacciné meure de la variole. Il y a certes entre le vaccin et la variole un antagonisme. L'un donne l'immunité contre l'autre. Si le vaccin préserve de la variole, cette dernière maladie donne l'immunité contre elle-même, car les récidives de variole sont extrêmement rares.

En est-il de même avec le variolo vaccin des Suisses et j'ajouterai des Allemands, car en certaines parties de l'Allemagne, on vaccine avec un virus qui a également pour origine la variole humaine ? L'expérience n'a pas encore prononcé absolument; elle aurait seulement montré que jusqu'à présent ces vaccinations ne sont pas suivies d'accident.

Le variolo-vaccin, s'il n'est pas le vaccin, doit être quelque chose d'analogue aux virus atténués de M. Pasteur. Or nous savons par les expériences mêmes de ce savant que ces virus atténués confèrent l'immunité contre la maladie qu'ils déterminent quand on les inocule dans toute leur virulence. Mais ces mêmes expériences nous apprennent aussi que quelquefois ces mêmes virus atténués récupèrent toute leur virulence et que leur inoculation communique aux animaux la maladie même contre laquelle on voulait les immuniser.

En ce qui concerne le charbon ou sang de rate, beaucoup de faits prouvent ce que j'avance ici, c'est en effet par centaines de mille qu'on compte les victimes des inoculations avec le virus atténué du charbon.

Ceci montre le danger possible qu'il peut y avoir de faire des inoculations avec le variolo-vaccin. C'est le danger de voir sur des influences encore inconnues et dans des conditions encore indéterminées, ce variolo-vaccin récupérer sa virulence primitive et donner naissance à une variole vraie qui peut devenir plus ou moins grave et alors constituer un foyer d'infection, au lieu de procurer l'immunité.

En effet l'une des preuves qui démontrent le mieux la non-identité de la vaccine et de la variole, c'est que jamais la première n'a donné naissance à la seconde, ce qui fut certainement arrivé quelquefois si les deux virus étaient identiques. Il paraît impossible, qu'avec le nombre incalculable de vaccinations opérés depuis Jenner, il ne se soit pas rencontré des conditions favorables à la rénovation ou à la réviviscence du virus primitif.

On peut également invoquer une autre preuve de très grande valeur c'est que si on vaccine un individu déjà en puissance de variole, mais avant l'éruption, on voit les deux virus se développer parallèlement et produire leurs pustules chacun à leur époque fixée.

A ces arguments qu'on pourrait peut-être mais à tort traiter de vues de l'esprit, on peut ajouter des expériences directes instituées précisément pour démontrer que la vaccine ne vient pas de la variole. Car il y a longtemps que cette dernière opinion a été émise. En 1863, à la suite d'une discussion mémorable engagée à l'Académie de médecine par Bouley, Bousquet, Guérin, etc., défendant l'indépendance des deux affections contre Depaul, Bouvier, etc., partisans de l'unité des deux mala-

dies, s'est constituée la fameuse commission lyonnaise dans laquelle figuraient MM. Chauveau, Viennois, Meynet, Boudet, Delore, Dupuis, Gailleton, Horand et Lortet.

En 1865, elle publia un rapport très remarquable dont un résumé fut communiqué à l'Académie de médecine. On y lisait : « Dans une question pareille, il faut des faits, des vrais faits qui par leur exactitude, leur constance, leur enchaînement, se présentent si clairs et tellement significatifs, qu'il n'ont besoin d'aucun artifice de langage pour être interprétés, en un mot c'est une question purement expérimentale. »

Nous en transcrivons ici les conclusions ; à cause de leur importance, au point de vue de la doctrine qu'elles devaient fixer.

1° « La variole humaine s'inocule au bœuf et au cheval avec la même certitude que la vaccine.

2° « Les effets produits par l'inoculation des deux virus diffèrent absolument.

« Chez le bœuf, la variole ne produit qu'une éruption de papules si petites qu'elles passent inaperçues quand on n'est pas prévenu de leur existence.

« La vaccine, au contraire, engendre l'éruption vaccinale typique, avec des pustules larges et fort bien caractérisées. Elle s'inocule parfaitement aux animaux qui ont eu la fièvre aphteuse, donc la fièvre aphteuse et la vaccine sont deux choses parfaitement distinctes.

« Chez le cheval, c'est aussi une éruption papuleuse, sans sécrétion ni croûtes qu'engendre la variole ; mais quoique cette éruption soit beaucoup plus grosse que celle du bœuf, on ne saurait jamais la confondre avec le horse-pox si remarquable par l'abondance de sa sécrétion et l'abondance de ses croûtes.

3° « La vaccine inoculée, isolément, aux animaux des espèces bovine et chevaline les préserve, en général, de la variole.

4° « La variole inoculée dans les mêmes conditions s'oppose généralement au développement ultérieur de la vaccine.

5° « Cultivée méthodiquement sur ces animaux, c'est-à-dire transmise de bœuf à bœuf et du cheval au cheval, la variole ne se rapproche pas de l'éruption vaccinale. Cette variole reste ce qu'elle est ou s'éteint tout à fait.

6° « Transmise à l'homme, elle lui donne la variole.

7° « Reprise de l'homme et transportée de nouveau sur le

bœuf ou le cheval, elle ne donne pas davantage à cette seconde invasion le cow-pox ou le horse-pox.

« Donc, malgré les liens évidents qui, chez les animaux comme chez l'homme, rapprochent la variole de la vaccine, ces deux affections n'en sont pas moins indépendantes et ne peuvent pas se transformer l'une dans l'autre.

« Donc, en vaccinant d'après la méthode de Thiele et de Ceely, on pratique l'ancienne inoculation rendue peut-être constamment bénigne par la précaution qu'on prend de n'inoculer que l'accident primitif, mais ayant à coup sûr tous ses dangers au point de vue de la contagion. »

Ce sont ces conclusions que M. Haccius vient non seulement contester, mais encore informer en prétendant que lui est arrivé de la variole à la vaccine. Il relate alors avec tous les détails possibles les expériences entreprises dans ce but Bien plus, il envoie des tubes de son variolo-vaccin à M. Chauveau qui l'expérimente sur les vaches de l'école d'Alfort. Ce dernier ne réussit pas à obtenir les pustules caractéristiques du vaccin, mais des éruptions semblables à celles de la variole. De sorte qu'en ce moment nous voyons M. Chauveau persister dans son opinion déjà ancienne et M. Haccius ne pas démordre de la sienne, comme on le voit par les conclusions de son travail que nous donnons ci-dessous.

« 1° La variole humaine est non-seulement inoculable à la race bovine, mais, *grâce à un procédé opératoire bien entendu*, on peut obtenir, *après quelques générations* sur le veau, des *pustules* localisées au point d'inoculation, qui présentent *tous les caractères de l'éruption* vaccinale (*Cow-pox*), et évoluent absolument comme elle.

Le virus fourni par ces pustules se cultive comme le vaccin, aussi bien d'animal adulte à animal adulte, que de veau à veau, par incisions comme par piqûres sous-épidermiques.

2° Les difficultés qu'ont rencontrées la plupart des expérimentateurs pour obtenir des pustules utilisables (les petits nodules ne l'étant pas), paraissent dues surtout aux procédés opératoires employés.

L'ensemencement de la variole aux animaux, pour être plus facilement suivi de succès, doit se faire par grandes surfaces. En ouvrant ainsi une large porte à l'inoculation, on favorise l'évolution des pustules utilisables. Celles-ci, une fois obtenues,

la chaîne de culture du virus se fait sans difficulté dans les générations subséquentes.

3° Les pustules d'origine variolique ainsi obtenues, sont devenues variolo-vacciniques, c'est-à-dire qu'elles ont perdu les caractères dangereux de la variole, après un certain nombre de passages à travers l'organisme des bovides. Le nombre de ces passages ne saurait être précisé d'une manière absolue. Il est probable qu'il varie selon le degré d'activité première pathogène, peut-être aussi selon le milieu animal sur lequel on opère.

Mais si, jusqu'à présent, il n'a pas été permis de reconnaître exactement le moment où se produit la modification du virus, l'expérience permet d'écarter toute crainte d'un retour de la malignité variolique.

L'atténuation est acquise. Le variolo-vaccin a perdu le pouvoir de se généraliser qui est le propre de la variole inoculée. Il n'est plus diffusible et ne se transmet que par contact direct avec une surface absorbante.

Nous avons inoculé le variolo-vaccin à l'homme à la septième génération. Il est probable que, quelles que soient les conditions, la modification du virus s'opère plus tôt. Cependant, si l'on exigeait de nous la production d'une formule fixe, en vue d'une vulgarisation pratique, nous augmenterions la série animale de quelques générations, par excès de précaution.

4° Inoculé à l'homme, le virus variolique suffisamment atténué (virus variolo-vaccinique) se comporte exactement comme le vaccin *Cow-pox* et ne rappelle en rien la variole.

Le variolo-vaccin n'offre pas le danger de diffusion variolique propre à la variole, l'éruption reste localisée aux points d'inoculation. Les éruptions secondaires, lorsqu'elles se manifestent, ne diffèrent pas de celles qui accompagnent quelquefois la vaccination Jennérienne.

Le retour à la malignité variolique, par exaltation ultérieure du virus variolo-vaccinique suffisamment atténué, n'est prouvé par aucun fait.

A défaut de Cow-pox, ou en cas de dégénération du vaccin Jennérien, on a la ressource, grâce à l'inoculation du virus variolique aux animaux du créer une souche vaccinale présentant tous les avantages d'un excellent vaccin. »

Les expériences de M. Haccius sont bien favorables à sa manière

de voir, mais comment se fait-il que M. Chauveau n'ait obtenu avec le variolo-vaccin que des résultats semblables à ceux que lui avait fourni l'inoculation de la variole, en 1863 ?

Tout au plus pourrait-on dire que M. Chauveau n'a fait ses inoculations que par piqûre, tandis que M. Haccius procède par scarification et par dénudation ?

Pour tâcher de débrouiller cette question qui tend à s'embrouiller plus que jamais, M. Juhel-Rénoy voulant répéter les expériences de M. Haccius, a essayé d'inoculer la variole à quatre génisses de six mois, à une vache de trois ans et à un veau de trente jours. Bien qu'il ait fait plus de 300 inoculations avec du virus provenant de 23 varioles différentes, aucune n'a donné lieu à une éruption ressemblant même de loin à la vaccine. Il lui a même été impossible d'obtenir aucun résultat, en inoculant à une seconde série d'animaux le produit du raclage de la première génération recueillie du quatrième au huitième jour. C'est la confirmation des expériences de la commission lyonnaise. Ainsi M. Juhel-Rénoy n'a pu cultiver la variole sur l'espèce bovine. Que penser alors des résultats obtenus par MM. Haccius, Fischer et plusieurs autres cités dans son mémoire et qui auraient obtenu comme lui le variolo-vaccin ?

C'est donc une question à reprendre.

Avant la découverte de la vaccine, on avait l'habitude depuis des milliers d'années dans l'Inde et depuis moins longtemps en Afrique, de varioliser les individus pour les préserver de la variole. On puisait le virus varioleux sur les individus atteints de varioloïde ou de variole discrète. On avait la chance d'obtenir assez souvent une variole discrète, mais il arrivait parfois que la maladie devenant grave tuait l'inoculé. Dans tous les cas on produisait ainsi un nouveau foyer d'épidémie. C'est la découverte du vaccin pas Jenner qui seul a fait renoncer à cette pratique qui existait encore en Algérie il y a quelques années.

Plus près de nous Auzias-Turenne et Ricord ont ainsi inoculé le virus du chancre syphilitique, dans l'espoir de préserver de la vérole.

Mais c'était le moyen le plus sûr d'inoculer la maladie. Aussi n'eurent-ils ni imitateurs ni élèves ?

Dans le cas de variolisation on inoculait un virus autant que possible atténué, l'on obtenait l'immunité assez fréquemment pour qu'on n'hésitât pasà se soumettre à cette pratique. On pour-

rait, en employant des moyens semblables ou analogues à ceux que M. Pasteur a fait connaître pour atténuer les virus, obtenir une atténuation du virus varioleux suffisante pour faire des inoculations immunisantes.

Ne serait-ce pas une atténuation analogue de la variole que M. Haccius et autres expérimentateurs auraient obtenue en faisant passer le virus varioleux par un certain nombre de génisses. Ce virus varioleux ainsi atténué ne donnerait lieu qu'à des phénomènes en tout semblables à ceux de la vaccine avec les mêmes effets. Mais ce serait là non pas une vaccination dans le vrais sens du mot, mais une variolisation particulière qui pourrait cependant faire toujours craindre une réviviscence plus ou moins grande du virus primitif. C'est pourquoi tant qu'il y aura du vaccin légitime ou vaccin jennérien, c'est-à-dire un vaccin provenant du *Cow-pox* ou du *Horse-pox*, je ne conseillerai pas de recourir au variolo-vaccin des Suisses et des Allemands.

Je dis ceci dans le cas où ce variolo-vaccin ne serait pas de la vraie vaccine cultivée accidentellement à l'insu des opérateurs, car il y a un fait difficile à expliquer c'est l'impossibilité où la commission lyonnaise et M. Juhel-Rénoy se sont trouvés de pouvoir cultiver le virus varioleux sur la race bovine. C'est sur ce point que les nouveaux expérimentateurs désireux d'élucider entièrement cette question devront porter toute leur attention.

C'est la croyance en la non identité du virus varioleux et du virus vaccin qui nous a fait protester depuis longtemps (nos lecteurs doivent s'en souvenir) contre le nom de vaccin donné par M. Pasteur à ses virus atténués. On comprendra encore mieux par la discussion qui précède qu'il n'y a qu'une analogie très éloignée entre la vaccination jennérienne et la prétendue vaccination pastorienne.

Pour les partisans de la dualité des virus de la variole et du vaccin, jamais la vaccine ne pourra donner la variole tandis que les vaccins de M. Pasteur qui ne sont que des virus atténués donnent très bien, exceptionnellement, je l'accorde, la maladie elle-même dont on veut préserver l'animal qu'on inocule.

A la dernière séance de l'Académie des sciences, M. le docteur de Pietra Santa, président de la société française d'hygiène, a fait une communication fort importante sur la fièvre typhoïde à Paris. Il a montré que pendant la dernière période décennale

(1884-1893) la mortalité par cette maladie avait subi une diminution plus importante que celle de la léthalité afférente aux décès généraux (par toutes causes) et aux décès par maladies zymotiques.

« 1° Pendant cette période, dit-il, pour une population moyenne de 2.404.520 habitants, le taux de léthalité générale est descendu progressivement de 24.41 0/00 habitants, à 22.42 0/00 (21. 18 0/00 pour l'année 1893), ce qui représente un gain sur la mort de 3.23 0/00 habitants.

Le taux de léthalité, par décès zymotiques, est descendu de 2 45 0/00 habitants à 1.84 0/00, (autrement dit de 11.82 0/0 décès pour toutes causes, à 8.22 0/0)

Le taux de léthalité par décès de fièvre typhoïde est descendu de 3.62 0/0 décès généraux à 1.67 0/0 (1.07 0/0 en 1893) ; soit de 1883 à 1893, une différence de 2,55 0/0 décès généraux.

2° Ces heureux résultats doivent être attribués, pour la plus grande partie, aux progrès de la salubrité et de l'hygiène publiques (meilleure installation des systèmes d'égout ; distribution plus abondante d'eaux de source de bonne provenance, rasement de cités de quartiers insalubres ; organisation de l'inspection sanitaire des garnis, et en dernier lieu, fonctionnement régulier du service de désinfection dans les étuves municipales) toutefois il faut reconnaître que partout et toujours la fièvre typhoïde, maladie essentiellement humaine et endémique, est soumise à des *exacerbations* dites *automno-hivernales*, en relation directe avec des conditions atmosphériques saisonnières qui engendrent les *constitutions médicales régnantes*.

En Europe, comme aux Etats-Unis, la fièvre typhoïde a présenté, pendant ce dernier quart de siècle, une diminution régulière, en nombre et en gravité, au fur et à mesure que les grands travaux d'assainissement et les prescriptions de l'hygiène générale ont reçu un développement plus considérable et plus intelligent (Londres, Bruxelles, Munich, Dantzig, Breslau, Lansing, Washington, Baltimore).

D'autre part, en Europe et aux États-Unis, comme en France, le plus grand nombre des décès par fièvre typhoïde a coïncidé avec la période de l'année comprise entre les mois d'octobre et de janvier. Les chiffres minima de morbidité et de mortalité ont été constamment enregistrés pendant les mois d'avril, mai, juin et juillet.

3° De l'ensemble de cette étude, il résulte que la fièvre typhoïde ne peut être rattachée à une étiologie *simple* et *unique* (théories : fécale, hydrique, météorologique, de l'auto-infection, etc). Un certain nombre de facteurs morbigènes concourent à sa production, et les principaux sont incontestablement : l'encombrement, la souillure et la malpropreté sous toutes leurs formes, l'usage d'eaux impures et contaminées, les conditions professionnelles spéciales, l'auto-infection, et enfin, les constitutions médicales régnantes ».

Quelle meilleure preuve des bienfaits que l'hygiène peut rendre à l'individu et à la société ! Pourquoi n'arriverait-on pas à faire comprendre sinon à chacun, du moins au plus grand nombre, que l'organisme humain étant une machine très compliquée il est vrai, mais aussi très résistante, doit être maniée avec tous les égards qu'on a pour une montre ou tout autre appareil mécanique qui ne peut fonctionner que dans des conditions déterminées. Cependant ce ne sont pas les traités d'hygiène qui font défaut. Que nos lecteurs nous pardonnent après tous ceux que nous leur avons déjà signalés, de leur citer encore le *Précis élémentaire d'hygiène pratique*, rédigé conformément aux programmes de l'enseignement et contenant les données les plus importantes de la science sanitaire par les docteurs E. Monin et Dubousquet-Laborderie (in-12, société d'éditions scientifiques) où toutes les questions de l'habitation, du vêtement, de l'alimentation, de la contagion et de la désinfection sont passés en revue avec méthode et clarté. On lira surtout avec intérêt le chapitre consacré aux professions. En effet l'hygiène professionnelle est peut être encore celle qui laisse le plus à désirer. Par un effet de l'habitude, l'homme vit dans un milieu malsain ou manie des substances toxiques qui finiront par l'empoisonner (plomb, arsenic, mercure, etc.) sans vouloir s'astreindre aux précautions quotidiennes de propreté ou de désinfection qui le mettraient à l'abri de ces empoisonnements d'autant plus funestes qu'ils agissent lentement et désorganisent peu à peu l'économie.

Quel exemple plus frappant de cette indifférence que les soins hygiéniques les plus indispensables que le nombre toujours croissant de diabétiques parmi les personnes occupant des situations qui ont exigé une culture intellectuelle assez développée : financiers, négociants, ecclésiastiques, médecins, cultivateurs enrichis, etc.

On en sera convaincu en lisant le petit volume « *Hygiène et traitement du diabète* », par le docteur E. Monnin, 3e édition (in-12, société d'éditions scientifiques), qui est le meilleur guide hygiénique, intellectuel et moral qu'on puisse conseiller à tous ceux qui souffrent de cette affection ou qui sont prédisposés à la contracter.

L'épidémie de typhus qui a éclaté à Paris il y a bientôt un an, et qui provenait de la Bretagne en passant par Le Hâvre, Amiens, Lille, etc., n'est pas encore tout à fait éteinte. Elle s'est propagée à Reims, et à la fin de décembre elle était à Soissons où, pendant le mois de janvier, j'ai pu en examiner environ quatorze cas. Là, comme partout ailleurs, il a été reconnu qu'elle avait été apportée à l'Hôtel-Dieu par des vagabonds, des ambulants, des roulottiers, etc.

Une fois installée à l'Hôtel-Dieu, l'épidémie, suivant son usage, n'a pas manqué de faire des victimes dans l'entourage immédiat de ceux qui sont appelés à soigner les malades (un médecin, deux sœurs, plusieurs infirmières, d'autres malades de l'hôpital, etc.). Jusqu'à présent, elle est restée confinée à l'Hôtel-Dieu sans s'étendre en ville.

Il est bien prouvé une fois de plus que le typhus exanthématique ou typhus fever des Anglais est bien la maladie des roulottiers, des misérables, des mendiants, des vagabonds, de l'encombrement et de la misère. On ne saurait donc trop surveiller tout ce monde de misérables et profiter de toutes les occasions où on leur donne asile pour leur faire prendre des bains, des douches, et pour désinfecter leurs vêtements. Il faudra également qu'aussitôt leur départ, les locaux où ils auront séjourné soient désinfectés avec soin.

C'est encore ici l'hygiène avec sa prophylaxie qui peut nous mettre à l'abri de ce fléau, suivant en cela les conseils de Bossuet qui disait : « La santé dépend plus des précautions que des remèdes. » M. Proust a eu beau entretenir l'Académie de médecine des moyens de faire un diagnostic précoce du typhus exanthématique, il est presque toujours impossible de réussir. On ne le fait trop souvent que quand le mal a déjà exercé ses ravages, quand la contagion s'est développée autour des premiers cas, quand la mort survenue on peut constater sur le cadavre (constatation qu'on néglige trop souvent) l'absence de lésions anatomiques spéciales. En dehors de ces deux signes

importants : contagion dans l'entourage immédiat, absence de ésions anatomiques, il n'y a qu'un fonds très relatif à faire ur les données symptomatiques et étiologiques.

S'il est vrai que dans le typhus le début est plus brusque que dans la fièvre typhoïde, que la stupeur est plus prononcée et que l'abdomen ne présente pas de météorisme, c'est là quelque chose de bien vague et bien difficile à apprécier dans la pratique.

On peut tirer meilleur parti de l'éruption de l'exanthème qui apparaît le troisième, quatrième ou cinquième jour et qui est très variable comme forme et comme situation. La constipation ordinaire dans le typhus tandis qu'il y a diarrhée dans la fièvre typhoïde, est un symptôme d'autant plus difficile à apprécier que l'inverse peut très bien avoir lieu. La marche de la température est continue avec de faibles rémissions matinales (quelques dizièmes de degré au plus). Enfin le typhus a une durée moins longue que la fièvre typhoïde. C'est vers le douzième jour qu'arrive la défervescence dans le premier et à la fin du troisième septenaire ou même plus tard, dans la seconde.

Parmi les données étiologiques, on signale que le typhus est plutôt une maladie d'hiver et de printemps qui sont aussi les deux saisons où la misère est plus grande, les malheureux et les vagabonds plus nombreux. En outre l'âge des malades est souvent plus élevé que dans la fièvre typhoïde, celle-ci ne se développant guère après cinquante ans. On tiendra aussi le plus grand compte que les premiers cas se développent chez les mendiants, malheureux, etc.

En outre on s'assurera avec soin si le malade n'a pas eu antérieurement la fièvre typhoïde qui récidive rarement. Quant au typhus, une première atteinte préserve à tout jamais, dit-on, d'une atteinte ultérieure.

Enfin, la mortalité par le typhus est beaucoup plus considérable que par la fièvre typhoïde. On a vu plus haut que celle-ci tend à s'amoindrir. Nous avons même démontré que si les malades étaient soignés dès le début de l'affection, la mortalité descendrait à environ 2 0/0. Le typhus est plus grave, la mortalité, qui est en moyenne de 20 0/0 à l'étranger, a dépassé 30 0/0 dans la dernière épidémie.

On voit par ce court exposé combien il est difficile de faire le diagnostic précoce du typhus, c'est-à-dire de le faire au moment

où ce diagnostic serait très important pour prendre des mesures efficaces d'isolement et de désinfection.

L'*annuaire pour l'an* 1894 publié par le bureau des longitudes (Gauthier-Villars éditeur) renferme, outre la masse formidable des renseignements ordinaires, une notice de M. Poincaré sur la lumière et l'électricité d'après Maxwell et Hertz. L'auteur expose les théories et les expériences qui portent à croire que l'électricité et la lumière sont identiques. On la lira avec le plus grand intérêt. Le contre-amiral Fleuriais raconte ensuite l'origine et l'emploi de la boussole marine appelée aujourd'hui compas. La boussole a été inventée en Chine, les français l'ont empruntée aux Arabes et Guyot de Provins la célébrait en vers en 1190. Plus loin M. Janssen raconte l'installation de l'observation du Mont Blanc. Enfin le volume se termine par les nombreux discours prononcés aux funérailles de l'Amiral Paris et à l'inauguration de la statue de François Arago.

Nous avons reçu il y a quelques jours le Ve facicule du *Dictionnaire de la Bible* publié par M. Vigouroux, prêtre de Saint-Sulpice (Letouzé et Ané éditeurs). C'est un ouvrage qui vient à propos dans ces temps troublés où l'incrédulité mêle constamment à ses attaques des sarcasmes, des railleries ou des faussetés sur la Bible. Grâce à ce dictionnaire très étendu, il sera désormais facile de faire œuvre d'érudition et de confondre avec les arguments irrésistibles toute cette meute d'aboyeurs. On n'a rien négligé pour rendre ce dictionnaire intéressant. Les figures y occupent une large place. On y a introduit avec raison une courte biographie de tous ceux qui se sont occupés des saintes écritures avec l'indication de leurs ouvrages. Les sciences naturelles n'ont pas été négligées. Il y a en effet dans la Bible des noms de plantes et d'animaux qu'il est utile de pouvoir identifier avec les noms d'aujourd'hui. Cette identification présente souvent un grand intérêt tant au point de vue géographique qu'au point de vue de la véracité et de l'authenticité des saints livres. Plusieurs objections sérieuses ont déjà été formulées à ce propos. C'est donc un point qu'il ne faut pas négliger. Nous aurions désiré voir la botanique traitée avec plus de respect et surtout avec plus de précision. Par exemple, si nous prenons le mot *Balanites*, nous voyons que l'auteur n'indique même pas le nom de la famille à laquelle appartient cette plante, famille qui est celle des Rutacées. Il eût été important de dire que son fruit s'appelle

Myrobalan d'Egypte quand il est cueilli vert alors que sa chair est âcre, très amer et purgatif tandis qu'à la maturité, cette chair devient douce et comestible, au point que le fruit s'appelle alors *Datte du désert.*

Nous avons aussi regretté de lire que les fleurs de la Bardane sont réunies en petits globules et que les graines sont surmontées d'une courte aigrette blanche. Il y a longtemps qu'on appelle *Capitules* les inflorescences de cette plante et que l'aigrette appartient aux fruits qui sont des achaines et non aux graines. Qu'on nous pardonne ces légères critiques faites uniquement dans le but d'espérer une plus grande précision scientifique dans les fascicules prochains. Car nous aimons à répéter que dans ce temps où les découvertes de l'égyptologie, de l'assyriologie et l'étude des langues sémitiques, commencent à pénétrer dans le public, le Dictionnaire de la Bible arrive tout à fait à propos.

Le 29 mars prochain s'ouvrira à Rome le XIe *Congrès médical international de médecine.* Il se terminera le 5 avril. C'est la durée habituelle de ces réunions qui ont lieu périodiquement dans une capitale ou une grande ville. Le dernier a eu lieu à Berlin. Comme alors, on se demande beaucoup dans la presse médicale s'il est bon et utile à des médecins français d'assister à ces assises scientifiques internationales dans un pays où on a aujourd'hui si peu de sympathies pour le nôtre et où on ne néglige aucune démonstration désagréable à notre amour-propre. On a répondu avec raison que la médecine française qui occupe une si large place dans le monde ne pouvait pas, de parti-pris, manquer à ce rendez-vous où la politique n'a rien à voir et où se rendent également les médecins de tous les pays pour discuter les récents progrès des sciences médicales.

Ce congrès devait avoir lieu au mois de septembre dernier, il a dû être remis au mois de mars, à cause de l'état sanitaire de l'Italie où le choléra régnait alors.

L'agence Cook a organisé pour ce congrès une série d'excursions qui permettront aux membres disposant de quelque temps de visiter, à peu de frais, non seulement l'Italie, mais encore la Sicile, la Grèce, la Tunisie, etc.

Pour nous qui pensons aller à ce congrès de médecine internationale, nous nous prémunirons comme dans tous nos voyages

des guides Joanne de la maison Hachette, surs qu'avec eux nous tirerons toujours profit de nos déplacements.

Si du côté matériel et du côté des plaisirs ils sont peut-être inférieurs à d'autres, en revanche combien ils sont supérieurs quand on voyage pour meubler et orner son esprit de sites admirables, de notions historiques, géographiques, scientifiques, et artistiques Ces réflexions sont surtout vraies quand il s'agit de l'Italie, la patrie des beaux-arts. Nous nous rappelons toujours que grâce à ces guides nous avons largement profité déjà d'un précédent séjour à Rome, à Florence, à Pise, Gênes, et Livourne, etc.

Pour l'Italie, ces guides sont au nombre de trois : le nord, le centre et le sud et en plus un guide-diamant de tout petit format pour tout le pays.

Celui de Grèce compte deux volumes : Athènes et ses environs, la Grèce continentale et ses îles.

J'espère donc écrire ma prochaine chronique dans ces pays qui nous sont d'autant moins inconnus que notre éducation a été faite en grande partie de leur histoire, de leurs poêmes et de leurs légendes.

L'*Encyclopédie de Aide-mémoire*, section du biologiste (G. Masson éditeur), continue de s'enrichir rapidement. Nous signalerons aujourd'hui :

1° *Organes de relations chez les vertébrés*, par J. Chatin. C'est une étude résumée des différents systèmes anatomiques examinée successivement dans les différentes classes des vertébrés. C'est ainsi que l'auteur décrit successivement les téguments, le squelette, l'encéphale, la moelle épinière, les organes des sens, etc., dans chacune de ses classes. L'auteur nous promet une suite pour les autres embranchements.

2° *Dermatologie*; *maladies en particulier*, par L. Brocq et L. Jacquet. C'est en quelque sorte l'application du premier volume consacré à la dermatologie générale. Les auteurs y étudient les difformités cutanées, les éruptions artificielles, et les dermatoses parasitaires, suivant qu'elles sont provoquées par des parasites animaux ou des parasistes végétaux.

3° *Le Choléra*, par Lesage.

4° *La Tuberculose chirurgicale*, par Lannelongue.

5° *La production du lait*, par Cornevin.

De ces trois volumes, le dernier est celui qui intéresse le plus

les personnes étrangères à la médecine. Produire beaucoup de lait c'est rendre un grand service à l'hygiène, car depuis qu'on commence à s'apercevoir des nombreux ravages causés par l'usage tant soit peu immodéré des boissons alcooliques, on revient de plus en plus à l'alimentation du lait qui n'est plus comme autrefois réservé presque exclusivement aux enfants. En thérapeutique, le lait est aujourd'hui autant un médicament précieux qu'un aliment incomparable. C'est le lait seul que le médecin prescrit dans un certain nombre d'affections telles que celles de Bright (albuminurie), le cancer de l'estomac, les maladies de cœur, etc.

Le docteur Monin dont nous parlons plus haut nous envoie un volume de médecine même intéressant pour les gens du monde : *les remèdes qui guérissent*, cure rationnelle des maladies (O. Doin éditeur). C'est une analyse savante, toujours gaie, parfois humouristique, de toutes les grandes médications au pouvoir du vrai médecin, celui qui traite ses malades d'après les traditions médicales et non en se laissant guider par toutes ces théories éphémères qui encombrent l'histoire de la médecine. C'est que l'auteur n'aborde que rarement les stériles discussions doctrinales, il cherche, au contraire, à concilier toujours, dans ce qu'ils ont de bon pour le malade, la tradition et le progrès. Au milieu des aberrations scientifiques des laboratoires, il se dit l'esclave de cette seule définition de la médecine : l'art de guérir. Nous recommandons surtout la lecture du dernier chapitre : les médications baroques.

Docteur Tison.

A TRAVERS LES REVUES

I. *Etudes religieuses et philosophiques* : L'éducation du grand Condé ; les Français en Indo-Chine. — II. *Le Correspondant :* Le centenaire de l'Ecole polytechnique ; La réaction actuelle contre le Positivisme. — III. *Revue des Deux-Mondes :* La paix armée et ses conséquences. — IV. *Revue des Revues :* l'agitation des « Voitures rouges » en Angleterre. — V. *Nova Antologia :* les *Fasci* en Sicile. — VI. *Century :* la Bible et les monuments assyriens. — VII. *Les Questions actuelles :* Statistique des divorces en France ; le décret du 27 mars sur les fabriques. — VIII. L'Exposition de Chicago.

I. — Etudes religieuses et philosophiques. (15 janvier). Le P. H Cherot a publié une étude très intéressante sur l'*Éducation du grand Condé*, qui fut confiée aux Pères de la Compagnie de Jésus. Son père, prince vraiment populaire et presque bourgeois, voulait que son fils reçût l'éducation commune, et ne se montrât supérieur à ses camarades que par son mérite personnel. C'est au collège royal Sainte-Marie de Bourges que le jeune duc fut placé. La fierté des enfants du Berry fut grande de partager l'éducation d'un prince du sang. En réalité, le nouvel élève dépassa bientôt ses condisciples. A dix ans, il était en humanités ; à onze ans il entrait de plain-pied en rhétorique, et déjà ses compositions littéraires dénotaient un esprit distingué, mûr et réfléchi. Le sentiment filial se révélait dans ses compositions. L'enfant, les yeux sur son père, ne voyait que lui, n'entendait que lui, n'écrivait que pour lui. Montrer au grand jour et faire éclater aux regards de la France et du monde les vertus et les exploits paternels, tel est le but qu'il déclarait se proposer dans ses compositions littéraires. C'est par cette éducation virile et austère que ce fils de héros se préparait à devenir plus tard un héros lui-même, le grand Condé.

Dans la même Revue le P. H. Prélot fait l'historique des événements qui ont accompagné la conquête de l'Indo-Chine ; il rappelle les sacrifices faits par la France, sacrifices en hommes et en argent, les persécutions subies par les chrétiens indigènes et par nos missionnaires. Sur 42,000 néophytes de la Cochinchine orientale, 24,000 ont été mis à mort, 9,000 ont

péri dans la Cochinchine septentrionale. On conçoit que la France est liée désormais à ce pays par le sang de ses soldats et de ses missionnaires, noblement tombés sous le drapeau ou sous la croix ; elle lui est liée par le devoir sacré de protection à l'égard des indigènes qui se sont compromis pour sa cause.

Il est regrettable qu'on ait substitué prématurément le régime civil au régime militaire dans une région à peine conquise ; il est regrettable encore que le gouvernement de la France ait abandonné les intérêts religieux dans un pays où nos missionnaires ont précédé nos soldats et nos négociants. On paraît oublier que les populations chrétiennes ont été maltraitées, non seulement pour motif de religion, mais comme amies de la France. M. de Lanessan n'a pas démenti, dans la pratique, ses préjugés sectaires. Il ne s'est jamais occupé des missionnaires que pour contenir ce qu'on est convenu d'appeler les écarts de leur zèle. Nos gouvernants paraissent ignorer qu'il faut quelque chose de plus que des soldats, des résidents, des fonctionnaires et des millions pour faire de l'Indo-Chine un pays civilisé : il faut au peuple de ce pays la vérité, la justice, la moralité, la charité, toutes choses qui sont du ressort de la religion et de l'Eglise. Gambetta était, sur ce point, plus clairvoyant et mieux avisé.

II. — Le Correspondant (janvier). Mentionnons ici pour mémoire un compte rendu très intéressant du *Congrès catholique et du parlement des religions de Chicago* par le Vicomte de Meaux, et *le Centenaire de l'Ecole polytechnique*. Dans quelques semaines, le 11 mars 1894, il y aura cent ans que le décret d'où est sortie la célèbre école a été promulgué. Depuis lors, elle a vu passer dans ses cadres près de 16.000 élèves, dont plus de 7000 sont encore de ce monde. Ces survivants s'apprêtent à fêter le centième anniversaire de leur école. M. de Lapparent, qui est l'un de ces survivants, nous offre dans le *Correspondant* une étude très intéressante sur la fondation, le développement et le caractère de l'Ecole polytechnique. Il embrasse d'un rapide coup d'œil les résultats qu'elle a produits, tant pour la marche des services publics dont elle devait assurer le recrutement, que pour les progrès des études scientifiques. Il estime que, tout bien considéré, la fondation de l'école a été un bienfait pour le pays et que les fondateurs ont mérité la reconnaissance de la France en la dotant d'une institution qu'un siècle d'existence n'a fait que consolider, parce que cette école n'a jamais failli à la tâche d'entretenir parmi ses membres le culte de la science et de l'honneur.

Dans la même Revue, M. l'abbé de Broglie poursuit ses études sur le Positivisme (*Réaction actuelle contre le Positivisme*). Il s'applique à refuter les deux assertions principales sur lesquelles ce système repose : 1° l'humanité n'a pas besoin d'un monde supérieur à notre monde, d'une autre vie; 2° l'humanité ne peut, par aucun procédé légitime aux yeux de la raison, parvenir à la connaissance de ce monde supérieur, de cet au-delà qu'elle désire. Dans un premier article M. l'abbé Broglie avait démontré sans peine que la première assertion n'était pas soutenable. Quant à la seconde, les arguments empruntés à la logique et au raisonnement philosophique suffisent à la refuter, mais M. l'abbé de Broglie a cru devoir s en passer, esti-

mant qu'ils n'agissent qu'indirectement sur la masse des esprits ; il a jugé préférable de refuter les arguments populaires invoqués par les positivistes pour recommander leur système. Ces arguments se réduisent à deux principaux qu'ils invoquent pour déclarer impraticables les deux routes par lesquelles l'humanité a, de tout un temps immémorial, cru qu'elle pouvait parvenir à la connaissance d'un monde supérieur. Le premier, dirigé contre la foi religieuse, est tiré de la diversité des religions ; le second, dirigé contre la métaphysique spiritualiste, s'appuie sur les contradictions des philosophes.

Est-il possible de renverser ces deux arguments qui tendent à établir, l'impuissance de la foi et de la métaphysique à connaître le monde invisible en d'autres termes, est-il possible de faire admettre à nos contemporains qu'ils peuvent arriver, à l'égard des réalités invisibles, à une certitude équivalente en autorité à celle des sciences physiques, bien que la nature et les conditions de cette certitude soient très différentes ?

Cela est possible assurément, en soi mais aujourd'hui cela est difficile, parce que les esprits de ce temps, habitués à la critique et à l'analyse, ont perdu, ce semble, la faculté native de percevoir l'évidence des verités morales. D'où il suit que les neo-chrétiens qui se proposent de réagir contre le positivisme et relever le drapeau du spiritualisme en dehors de tout symbole de foi déterminé, ne peuvent qu'échouer dans leur entreprise. Ils ne peuvent y réussir qu'à la condition qu'ils arriveront à adopter, à démontrer et à défendre une religion et une philosophie déterminées. Comment pourraient-ils réfuter efficacement les négations positivistes s'ils n'ont pas des affirmations fondées à leur opposer? En conséquence, M. l'abbé de Broglie se propose d'entreprendre la réfutation des deux arguments signalés plus haut afin de faciliter le succès de la réaction neo-chrétienne et de délivrer du joug du scepticisme les esprits loyaux qui cherchent sincèrement la vérité.

III. — Revue des Deux-Mondes (1er février). *La Paix armée et ses conséquences.* Etude très documentée sur la situation, militaire des puissances de l'Europe, le mal de cette situation, les causes de ce mal et ses conséquences alarmantes pour l'avenir. La paix armée, telle que M. de Bismarck a voulu la garantir à l'Europe met le vieux monde en présence de deux alternatives : la misère ou la guerre, à moins qu'elle ne le conduise à une troisième catastrophe non moins redoutable : la guerre sociale. C'est donc la ruine forcée à date plus ou moins éloignée. L'Europe est condamnée à s'imposer des sacrifices jusqu'à l'épuisement, jusqu'à la révolte de la conscience publique qui, à un jour plus ou moins éloigné, préfèrera à la ruine et à la misère, la lutte suprême, la lutte pour la vie, comme l'a dit le général Caprivi. Voilà la paix armée qu'on nous a donnée, et voilà ses conséquences ; voilà où la politique de M. de Bismarck a conduit l'Europe entière, peuples et gouvernements. Paix armée et suspecte ! car on n'arme pas pour la paix, on arme pour la guerre, surtout quand on y procède à outrance. Au demeurant, cette paix armée nous mène inévitablement à la guerre ou à la ruine ; elle fournit, en outre, et amplement, aux plus détestables doctrines de puissants moyens de propagande Avant qu'il soit longtemps, toutes

les causes d'un trouble profond, d'une irrémédiable perturbation se trouveront ainsi réunies : la misère, l'anarchie à l'intérieur, et au dehors, une conflagration imminente. Il serait temps de conjurer ces effrayantes éventualités. Que les gouvernements se hâtent, le temps presse; qu'ils songent qu'une guerre mettra aux prises plusieurs millions d'hommes formidablement armés. De tous les souverains de l'Europe, l'empereur d'Allemagne est celui qui peut donner à la paix les bases qui lui sont nécessaires pour être durables, et il a l'heureuse fortune de pouvoir aujourd'hui remplir cette tâche noble et glorieuse.

IV. La Revue des Revues. *L'agitation des* « voitures rouges ». En Angleterre, l'agitation ouvrière commence à prendre un caractère inquiétant. Le nombre des sans-travail y augmente dans des proportions considérables ; les ouvriers abondent dans les villes, et ils sont si nombreux, par suite de la désertion des campagnes, qu'il en est un grand nombre qui ne travaillent que *deux jours* par semaine. Ce ne sont pas seulement les ouvriers des villes qui prennent part au mouvement socialiste. Le mouvement a gagné les campagnes et y fait des progrès inquiétants. Là aussi, il ya des chefs et des meneurs qui annoncent la bonne parole au peuple. Ceux-ci ont eu recours aux *Red Van* comme moyen de propagande. Les Red Van sont des voitures rouges et énormes qu'ils promènent dans les campagnes et qui servent à la fois, aux orateurs, d'hôtels et de tribunes publiques. C'est aussi dans ces voitures qu'ils entassent leurs brochures de propagande, qu'ils distribuent parmi les habitants des campagnes, car cette propagande se fait dans tous les villages, et récolte des adhérents dans les moindres localités pour le compte de l'*Eastern County Labour Federation*. Le but de cette association, et d'autres qui ont le même caractère, est de s'emparer des pouvoirs politiques par une bonne organisation de la lutte électorale, un appui moral et matériel pour les membrede ces unions ouvrières. Quant aux propriétaires fonciers et à leurs fers miers, ils poursuivent de leur haine les voitures rouges et ils réussissent parfois même à leur interdire l'accès des localités où ils disposent de la majorité des habitants : on reçoit à coups de pierres les voitures rouges et les orateurs ; on expulse de leurs pauvres habitations les ouvriers qui adhèrent à l'association. Néanmoins, l'agitation continue parmi les ouvriers ruraux qui commencent à revendiquer leurs droits et se jettent de plus en plus dans les bras des nombreuses *ligues* qui les guettent et qui les enrôlent au service de la grande révolte que l'on prépare.

V. — *Nova Anthologia*. Il en est de même des *Fasci* en Sicile et dans les autres provinces d'Italie. Nul ne peut se méprendre sur le caractère de gravité que revêt à cette heure l'agitation provoquée par cette association. Il ne s'agit plus d'un antagonisme latent, mais d'une lutte ouverte qui a obligé le gouvernement de mobiliser ses forces et de recourir à une répression souvent sanglante La paternité des *Fasci* appartient au socialisme ; leur transformation dans leur type actuel est l'œuvre spéciale de Bosco, de Félice et d'autres socialistes de marque. On fait circuler dans smeass les des programmes insensés de partage et d'égalité qui ne per-

mettent pas de mettre en doute le caractère révolutionnaire de cette agitation.

VI. — Le Century (janvier) nous rend compte de curieuses et importantes exhumations opérées dans la vallée de l'Euphrate. Il ne s'agit plus seulement d'obscures bourgades ; ce sont des villes-reines de l'ancienne civilisation orientale : la Babylone de Semiramis et de Nabuchodonosor, la Ninive de Sardanapale sortent de leurs tombes séculaires. Grâce aux progrès réalisés par la découverte des inscriptions cunéiformes, nous possédons aujourd'hui l'histoire exacte d'un grand nombre de rois d'Assyrie. Mais de toutes ces connaissances nouvelles, celles qui offrent le plus vif intérêt pour les apologistes et les exégètes catholiques sont naturellement celles qui ont rapport aux récits de l'Ancien Testament. C'est la région assyrienne qui a été le théâtre des scènes retracées aux premiers chapitres de la *Genèse*. Or, l'étude des caractères cunéiformes tracés sur des briques au moyen d'un stylet pointu et que l'on faisait cuire ensuite, ont permis de constater la concordance des faits racontés dans l'Ancien Testament avec ceux qui sont racontés sur ces briques, qui ont été retrouvées, rangées dans des salles, et qui ont été exhumées récemment.

Quelques fragments de ces tablettes d'argile cuite contenaient la cosmogonie babylonienne et assyrienne, principalement les traditions se rapportant au déluge. Les récits de la Bible et la narration assyrienne gravée sur ces tablettes sont d'accord sur les faits principaux de l'histoire des royaumes d'Israël et de Judas dans leurs rapports avec les rois d'Assyrie.

Il y a bien quelques différences dans le récit des faits, mais seulement sur quelques points de détail sans importance. Une autre découverte non moins intéressante est celle d'un monolithe trouvé à Kurhk, un peu au nord de Mossul. Il représente le roi Salmanasar, vêtu de sa robe royale. Cent lignes de caractères cunéiformes, gravés sur ce monolithe, chantent les gloires et les conquêtes de ce roi. Les sculptures qui se trouvent sur les quatre faces de la pierre ont trait au tribut payé au roi d'Assyrie par Jehu, roi d'Israël, successeur d'Akhab. Elles représentent les ambassadeurs des diverses nations, passant devant le roi et chacun offrant des présents de valeur.

L'invasion de la Palestine par Sennacherib, roi d'Assyrie, qui s'avança jusqu'à Lachish, à trente mille de Jérusalem, le message envoyé à ce prince par Ezechias, dans l'espoir de l'apaiser, le tribut de 300 talents d'argent et de 300 talents d'or, imposé par Sennacherib au roi Ezechias, tous ces faits sont reproduits par les inscriptions cunéiformes du monolithe et par les sculptures. Devant Sennacherib, assis sur son trône et entouré de ses courtisans, sont conduits les prisonniers, pendant que sur la gauche apparaissent les captifs dans l'attitude de la supplication. Au-dessus du roi, est une inscription cunéiforme de quatre lignes ainsi conçue : « Sennacherib, le roi des légions, le roi d'Assyrie, est assis sur son trône royal et reçoit le tribut de la ville de Lachish. » Cette scène concorde avec le récit de la Bible au second livre des Rois (Ch. XVIII). Les captifs sont les sujets du roi Ezechias. La Bible et la narration assyrienne s'accordent parfaitement sur les phases de la campagne entreprise par Sennacherib et sur ses

suites. Il y a bien quelque différence dans le chiffre des prisonniers et sur quelques points de détail, mais on comprend facilement qu'une concordance absolue serait impossible, le vainqueur étant naturellement porté à exagérer ses succès, et le vaincu à atténuer la gravité de ses revers.

VII. — Les questions actuelles (6 janvier) reproduisent, d'après l'*Officiel* des 2 et 3 janvier, un Rapport qui constate l'effrayante progression dans la sstatitique des divorces en France. Du 27 juillet 1884 au 31 décembre 1890, les tribunaux ont eu à connaître de 38,337 demandes de divorce. En 1884, il y a eu 1773 demandes dont 1657 ont été accueillies, soit 95 0/0 ; en 1885, 4,640 demandes dont 4,123 accueillies ; en 1886, 4,581 demandes dont 4,805 accueillies ; en 1887, le chiffre des demandes monte à 6,605, dont 5,797 accueillies ; en 1888, 6,247 demandes dont 5,482 accueillies ; en 1889, 7,075 dont 6,249 accueillies ; en 1890, 7,456 dont 6557 accueillies.

Les divorces sont beaucoup plus nombreux que les séparations de corps prononcées. Sur 100 demandes admises, 76 prononçaient le divorce et 24 la séparation de corps. On ne compte que 14 départements dans lesquels les séparations de corps sont plus nombreuses que les divorces : ce sont les départements de la Mayenne, du Cantal, d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, de la Loire-Inférieure, du Finistère, de l'Aveyron, de la Haute-Loire, de la Sarthe, de la Corrèze, de Maine-et-Loire, de la Dordogne, et de l'Allier. Dans le département de la Seine, il a été prononcé, en moyenne par an, 2,083 divorces et seulement 223 séparations de corps. En 1890, le rapport des mariages dissous aux mariages célébrés est de 75 pour 1000. Le mari est demandeur en divorce 37 fois sur 100 ; il ne l'est que 13 fois pour 100 en séparation de corps.

Si l'on ajoute au chiffre des divorces celui des amours libres et des mariages purement civils, devenus si nombreux dans les grandes villes parmi la classe ouvrière, on pourra juger de l'effrayante progression de l'immoralité et du travail de décomposition qui se produit dans la famille. C'est la voie toute grande ouverte à la laïcisation de l'union conjugale et à l'union libre.

VIII. — Le *Décret sur les Fabriques*. La réforme financière des fabriques, instituée par le décret du 27 mars 1893, était commandée, a-t-on dit, par trois motifs : L'intérêt des communes, les droits acquis des créanciers des églises, l'avantage des fabriques elles-mêmes. On a prouvé sans peine que, pour assurer la bonne gestion des Fabriques et défendre les intérêts des communes et des créanciers des Fabriques, il n'était pas nécessaire de recourir à des mesures vexatoires et de s'emparer de la comptabilité des églises. L'article 87 du décret de 1809 reconnaît aux évêques d'une façon expresse l'inspection et le contrôle d'office de la comptabilité et de la gestion des administrations fabriciennes. Le décret du 27 mars tranche du législateur, il altère au fond l'organisation créée par le décret-loi de 1809 et se met en contradiction avec ce décret. Que faire? Là est l'embarras. Résister en bloc, avec tumulte. L'auteur anonyme de l'article que nous signalons, est, paraît-il, un homme pacifique ; il estime que la résistance en bloc, la seule qui serait de nature à agir efficacement sur le gouverne-

ment n'est ni possible ni praticable. Quant à engager les fabriques à faire, isolément et légalement, opposition aux prescriptions du décret qui dépassent ou dénaturent le dispositif du décret-loi de 1809, et le même mandat décerné par l'art. 78 de la loi de 1892, en un mot, à refuser d'accepter les excès de pouvoir commis en l'espèce par le gouvernement, on le peut, et ce serait à faire, car nous devons légalement repousser l'arbitraire et défendre les droits de l'Eglise,

Oui, sans doute, nous dit l'auteur de l'article, mais vos protestations devront être soumises à la juridiction du Conseil d'Etat ; or le Conseil d'Etat, qui a rédigé le décret, ne voudra pas se condamner lui-même. C'est donc se condamner a un échec certain ; c'est, en outre, l'inquiétude, l'embarras, le désordre. Il faut donc se taire, courber la tête et tolérer que le pouvoir laïc impose à l'Eglise une nouvelle servitude, ajoutée à celles qu'elle subit depuis quelques années. Nous laissons à la Revue documentaire, *Les Questions Actuelles*, la responsabilité de sa résignation facile devant la tyrannie de l'Etat, et nous somme d'autant plus autorisé à nous étonner de cette résignation, que ladite Revue ne se dissimule pas les graves conséquences du Décret du 27 mars. On pourra, dit-elle, éviter ces conséquences dans les paroisses opulentes, et voici comment on y réussira. Les fidèles détourneront sans doute leurs aumônes d'une caisse devenue caisse officielle de l'Etat, mais des largesses toutes privées iront chez les pasteurs. Soit, mais dans les campagnes, l'application du fameux décret ne sera-t-elle pas la ruine à brève échéance ? Les formalités bureaucratiques et fiscales suceront bien vite le sang déjà si anémié d'un budget insuffisant. Les paysans ne comprenant rien au formalisme introduit dans l'administration fabricienne se révolteront en face de tant de quittances timbrées à payer et rendront le curé responsable des contraintes d'huissiers qui poursuivront leur négligence. Voilà le plus clair des résultats à escompter : la ruine des fabriques pauvres et la déconsidération du clergé des campagnes, c'est-à-dire, de l'immense majorité du clergé paroissial de la France. Il nous semble qu'il y a une résistance possible, sans qu'il soit nécessaire de lever l'étendard de la révolte, et il n'est pas nécessaire de remonter bien haut dans notre histoire pour y apprendre que l'Eglise doit sa liberté aux nobles et courageuses résistances que le clergé a toujours opposées au pouvoir temporel, chaque fois que ce pouvoir essayait d'empiéter sur le domaine de la puissance ecclésiastique.

VIII. — Les organes de la presse catholique qui ont rendu compte de l'Exposition de Chicago ont rendu hommage à l'esprit d'impartialité dont les organisateurs ont fait preuve à l'égard des catholiques exposants. Les visiteurs de notre Exposition de 1889 cherchaient en vain, à travers les immenses galeries, la place réservée aux œuvres catholiques. A part une salle occupée par les objets d'art servant au culte, rien ne pouvait renseigner les visiteurs étrangers sur nos œuvres si nombreuses, et, en particulier, sur nos œuvres d'éducation. Les organisateurs de l'Exposition de Chicago ont mieux compris les choses, et l'éducation catholique en particulier y occupait une place considérable. Les 63 diocèses des Etats-Unis et les 3 vicariats apostoliques étaient représentés, au point de vue de l'éducation, dans la galerie des machines et y occupaient un espace de

60,000 pieds carrés de surface. Douze cents institutions libres, primaires, secondaires ou supérieures, avaient pris part à l'Exposition et ont disputé divers prix aux écoles protestantes, plus anciennes et soutenues par l'argent du gouvernement. Un Frère des Ecoles chrétiennes, le F. Maurelion ; qui a été l'organisateur de cette vaste entreprise, a su réunir, au prix d'un labeur immense, un nombre incalculable d'objets et les classer méthodiquement afin de faciliter le travail d'étude et de comparaison.

Le résultat a dépassé toutes les espérances, de l'aveu même de la presse protestante. Plus de 400 récompenses ont été décernées par la commission de l'Exposition, aux établissements catholiques. Venant d'une commission que les préjugés de naissance et d'éducation rendaient peu bienveillante à l'égard des catholiques, ces récompenses démontrent que l'Église a bien mérité en Amérique de la liberté et de la civilisation. L'Ecole paroissiale, c'est-à-dire, l'Ecole libre catholique a trouvé là son apothéose. L'expulsion des religieux français, en 1881, a contribué au développement et à la popularité des écoles catholiques en Amérique. Bannis de nos écoles par l'article 7 et les décrets de Jules Ferry, nos religieux sont venus par centaines en Amérique. L'orage déchaîné contre eux a eu ainsi pour effet, dans l'ordre de la Providence, de porter au loin la graine bénie de l'éducation chrétienne qui lèvera dans le champ vierge de la libre Amérique. La seule congrégation des Frères des Écoles chrétiennes y compte déjà 60 maisons dont 29 collèges. Plusieurs de ces établissements se sont vu décerner des médailles d'or par le jury de l'Exposition. C'est ainsi que l'Amérique protestante comprend la liberté. Tandis qu'en France la secte judeo-franc-maçonne expulse nos religieux des écoles qu'elle laïcise, et, par une éducation athée, sème dans l'âme des jeunes générations la mauvaise graine de l'anarchisme, les Américains, mieux avisés et plus pratiques, recueillent et admirent nos religieux et bénéficient de leur dévouement.

H. d'Hessert.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Avec cette fin de siècle aura commencé l'ère de la dynamite. Il faudra bien appeler ainsi l'époque qui a vu inaugurer le genre le plus horrible et le plus sauvage d'attentats qu'on ait encore dirigés contre les personnes et la société. C'est un triste aboutissement de la civilisation, dans un siècle qui s'intitule si fièrement, depuis son début, le siècle des lumières et du progrès.

A Paris, on se remettait de l'émotion causée par les dernières explosions ; on comptait sur la vigilance de la police, sur l'énergie du gouvernement pour prévenir les complots de l'anarchie. Le gouvernement n'était-il pas armé de lois d'exception ? N'avait-il pas déjà pris des mesures générales de répression contre les ennemis de la société ? Pouvait-il rester beaucoup d'anarchistes dans la capitale et en province, après la vaste perquisition du 1er janvier, que le ministre de l'intérieur, M. Raynal, a appelée les étrennes du gouvernement aux hommes d'ordre ? Enfin la prompte justice faite à Vaillant, la rigueur inexorable du chef de l'Etat envers l'auteur de l'attentat du Palais-Bourbon, la sévérité du châtiment ne devaient-elles pas faire impression sur ses complices et ses amis et frapper tout le parti d'une salutaire terreur ?

Huit jours après l'exécution de Vaillant, un nouveau crime était commis. Le lundi soir, 12 février, une bombe était lancée par un jeune homme, à l'hôtel Terminus, dans une salle remplie de monde et blessait plus ou moins grièvement, en éclatant, vingt-trois personnes. Des agents de police et des passants étaient blessés à leur tour par des coups de revolver, voulant arrêter le coupable qui s'enfuyait après le crime.

Devant l'échafaud, au moment suprême, Vaillant, après avoir

refusé obstinément les secours religieux, lançait à la société dont son parti a juré la destruction, une dernière menace, un dernier défi en s'écriant : « Mort à la société bourgeoise ! Vive l'anarchie ! » Avant d'expier son crime, il avait dit aussi : « Vous en verrez bien d'autres ».

Sa prédiction s'est réalisée. Il s'est trouvé tout de suite un disciple pour renouveler son exploit. Cette fois, l'auteur de l'attentat était un jeune homme, Emile Henry, le fils d'un des généraux de la Commune de Paris de 1871, élevé dans le culte et l'admiration des héros de cette sanglante émeute, dont l'apologie n'a cessé de retentir depuis quinze ans, sans aucune opposition du gouvernement. Il est aussi le produit de cette culture intellectuelle préconisée par tout le parti libéral et libre-penseur comme le véritable agent de la civilisation et du progrès des mœurs. Emile Henry est deux fois bachelier, et même il a été admissible à l'Ecole polytechnique. Son instruction a été aussi complète que pouvaient le désirer les plus ardents propagateurs de l'école obligatoire et laïque.

Enfin, le jeune criminel était connu comme anarchiste ; il avait été plusieurs fois signalé à la police et on le surveillait comme dangereux.

Malgré cela, malgré l'instruction complète du coupable, malgré la surveillance de la police, un nouvel attentat a eu lieu avec une volonté et une préméditation telles que l'auteur a essayé de pénétrer successivement dans un théâtre et au palais de l'Elysée, avant de venir à l'Hôtel Terminus lancer sa bombe meurtrière.

Les prétendus préservatifs indiqués par les sages politiciens ne suffisent donc pas pour empêcher les crimes de l'anarchie. Ni l'instruction la plus avancée, ni la vigilance la plus assidue de la police ne sont des obstacles efficaces contre l'invasion des idées anarchistes. Et cependant, députés et journalistes ne savent que recommander au gouvernement, pour le salut de la société, de multiplier des moyens d'instruction dans le peuple, de redoubler d'énergie contre les agissements des ennemis de l'ordre. Ils comptent, d'un côté, sur le progrès des idées et du savoir au sein de la nation, de l'autre sur l'action des lois pour conjurer le péril social.

Ceux-là n'ont pas encore compris que la diffusion de l'enseignement, aussi bien que la répression matérielle des actes de

violence, ne peuvent rien contre le développement de cette vaste conjuration anarchique, ayant à son service des engins de destruction d'un emploi aussi facile qu'ils sont de redoutable effet, et qu'il n'y a vraiment de remède contre cette nouvelle barbarie, dont nous voyons seulement ici les premiers symptômes, que le retour à la religion, à la foi chrétienne, seule et unique sauvegarde de la société.

Emile Henry a été arrêté ; il sera jugé et, selon toute apparence, condamné à mort comme Vallant, comme Ravachol avant lui. La perspective de son châtiment n'a point arrêté les compagnons de la secte. De nouvelles explosions de dynamite ont suivi celles de l'hôtel Terminus et elles ont fait encore des victimes. Les perquisitions les plus actives ne viendront pas à bout d'extirper la secte, qui se reformera à mesure qu'elle aura paru être détruite.

Car, c'est là le plus grand danger de la situation. La secte anarchiste a de quoi se recruter perpétuellement dans les théories et les idées qui découlent logiquement du principe révolutionnaire gouvernemental, et que l'Etat moderne pourrait combattre sans combattre sa propre origine, sa propre doctrine. Comment, en effet, pourra-t-il jamais empêcher les disciples de l'anarchie de conclure des principes de liberté et d'égalité, qui sont la base de la Révolution, et de la théorie de l'irréligion d'État, qui est le principe de l'instruction publique et du gouvernement athée, que la société actuelle est mal faite, puisqu'elle n'assure pas à chacun une part égale de jouissances terrestres, et qu'il faut la changer ? Et quelle autorité peuvent avoir des gouvernements qui procèdent de la Révolution et sont nés d'insurrections pour empêcher un parti nouveau de recommencer, en vertu des mêmes principes et des mêmes idées, ce qui s'est fait avant eux ?

Aussi, est-ce sans surprise que l'on a vu un des chefs du socialisme, M. Clovis Hugues, venir, en pleine Chambre des députés, demander compte au ministère des atteintes portées à la liberté individuelle par les perquisitions et les arrestations opérées chez les anarchistes, en vertu des dernières lois de sureté publique. La majorité, que les agissements de l'anarchie effraient, a pu voter un ordre du jour de confiance au gouvernement, approuver la censure prononcée par le président de la Chambre, ordonner même l'expulsion du citoyen Thivrier pour

son cri de « vive la Commune ! » poussé devant le banc des ministres et répété en chœur par tout le groupe socialiste : il n'en est pas moins vrai que la Commune de 1871 n'a été que la répétition de la révolution du 4 septembre, et qu'elle a été légalement amnistiée, par les hommes du jour, qui n'auraient pu lui tenir rigueur sans se désavouer eux-mêmes.

Et la même majorité qui avait voté l'expulsion de M. Thivrier pour son cri de « vive la Commune », n'a pu empêcher l'homonyme de l'homme à la bombe, l'autre Vaillant, député, d'exalter la Commune, et tout le groupe socialiste de répéter le cri de Thivrier. Et le gouvernement a dû tolérer, le lendemain, les mêmes apologies de la Commune dans diverses réunions publiques, et jusqu'en pleine Sorbonne, devant la jeunesse universitaire, par la bouche de M Camille Pelletan, le fils d'un des hommes du 4 septembre. Il a dû aussi laisser déployer le drapeau rouge dans un cimetière public, sur la tombe de l'anarchiste Vaillant, devenue un lieu de pèlerinage pour « les frères et amis » ; et à la Chambre des députés, il lui a fallu laisser M. Jaurès appeler l'emblème de l'insurrection le drapeau de l'avenir.

Un gouvernement révolutionnaire et athée est sans force contre le socialisme et contre l'anarchie. Toutes ses lois et toutes ses mesures de police n'y feront rien. Encore une fois, l'œuvre de défense sociale n'est pas une simple affaire de force, et tant qu'il n'y aura pas un gouvernement pour entendre les conseils que lui donnent de vieux républicains comme M. Jules Simon, et même certains libéraux, chez qui la crainte est le commencement de la sagesse, pour et comprendre qu'il n'y a ni peuple ni société possible sans religion, l'anarchie continuera à faire des progrès en France, quand bien même elle n'aurait plus d'appui à l'étranger et trouverait l'Angleterre elle-même, que son explosion de Greenwich a dû éclairer, prête à s'unir aux mesures de répression internationale contre la redoutable secte.

Le ministère Casimir Périer ferait mieux de réfléchir aux inconvénients sociaux de la laïcisation, que de laisser les dissentions religieuses s'aggraver dans le pays par l'application de cette fâcheuse loi sur la comptabilité des fabriques, qui est venue apporter un nouvel élément de vexation et de trouble. L'opinion catholique s'est émue de cette nouvelle atteinte aux droits et aux intérêts de la religion. Le mouvement de protes-

tation contre la nouvelle loi des fabriques, sorti de l'énergique lettre de Mgr Trégaro, évêque de Séez, s'étend. Un grand nombre d'évêques et de conseils de fabriques ont déjà adressé leurs observations et leurs plaintes au ministre de l'Instruction publique et des cultes. Entre toutes ces lettres, celle de Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, a particulièrement frappé l'attention par son caratère à la fois simple et éloquent.

Avec quel accent apostolique le vaillant prélat a commenté le mot de Saint-Hilaire : *Episcopus ego sum !* Il a su surtout donner aux revendications de l'épiscopat une forme populaire, de nature à faire impression. Tous ceux qui ont lu sa belle lettre ont compris qu'une violence intolérable était faite à l'Eglise, à ce point que des journaux, non suspects de cléricalisme, comme le *Temps* et le *Journal des Débats*, en sont arrivés à convenir que la loi sur les fabriques était inapplicable dans sa forme actuelle et qu'elle avait besoin d'une revision.

Des évêques, à la suite de Mgr l'archevêque de Rennes, et plusieurs conseils de fabrique, tels que ceux des paroisses de Lille et de Roubaix, en ont appelé au Saint-Siège de la perfide loi imposée aux administrations fabriciennes, et par là ils ont donné à la question son véritable caractère. C'est au Saint-Siège, en effet, à réprimer les usurpations du pouvoir civil et à sauvegarder l'indépendance du culte.

Les catholiques de France ne peuvent mieux faire que de recourir à lui. Cette démarche complique, il est vrai, l'affaire des fabriques de la question des rapports du Vatican avec la France. S.S. Léon XIII a donné jusqu'ici de telles preuves de condescendance envers le gouvernement de la République, que celui-ci aurait dû s'abstenir de mettre sa patience et son désir de la paix à une nouvelle épreuve. A l'étranger, là où l'on n'a pu voir favorablement le Pape se mettre du côté de la France, on n'est pas sans se réjouir de la nouvelle faute commise par le gouvernement français, et sans se demander si Léon XIII pourra persister, malgré tout, dans sa politique de paix et de conciliation envers un gouvernement qui continue de légiférer et de décréter contre les droits de l'Eglise. Quant aux conseils de fabrique, ils ne sauvegarderont les intérêts dont ils ont la charge qu'en résistant résolûment aux prétentions de l'Etat. Plusieurs évêques déjà ont déclaré qu'ils tiendraient pour non avenu le décret sur

la comptabilité et un grand nombre de Conseils de fabrique sont décidés à continuer, comme par le passé, à tenir leur budget et à régler leurs comptes, sans se soumettre aux exigences de la nouvelle réglementation. C'est le meilleur moyen de faire échec à une loi aussi inapplicable que vexatoire.

Qu'a-t-on besoin vraiment, même lorsqu'on est le parti irréligieux, de soulever des conflits aussi irritants que ceux-là ? Ne pouvait-on, au moins, s'arrêter à la porte de l'église, sans venir jusque dans la sacristie apporter ce funeste régime de laïcisation qui n'aurait jamais dû entrer en France ? Dans quelle pensée le parti dominant vient-il mettre ainsi la guerre au sein des paroisses, dans les affaires privées du culte, au milieu de ces modestes assemblées fabriciennes, si étrangères à la politique et aux choses extérieures ? Il faut vraiment vouloir partager la France en deux, créer dans le pays deux partis ennemis, pour pousser ainsi jusqu'au bout les conséquences d'une politique de haine et de division, qui n'est propre, au seul point de vue national, qu'à affaiblir le pays.

Il n'y a déjà que trop de divisions de toute sorte. Les deux écoles protectionniste et libre-échangiste viennent de se livrer une véritable guerre, compliquée d'une lutte plus ardente encore entre socialistes et conservateurs, à propos de la discussion à la Chambre des députés, du projet de surélévation des droits sur l'importation des blés. Notre agriculture traverse, depuis bien des années déjà, une crise incontestable. Il y a même aujourd'hui une question du blé. On ne sait plus si, dans les conditions actuelles de rémunération pour la majorité des producteurs agricoles, la culture du blé, de plus en plus délaissée, continuera de pouvoir suffire aux besoins de la consommation du pays. Il y a longtemps qu'un gouvernement soucieux du bien public serait venu en aide aux souffrances de l'agriculture.

Avant d'augmenter les droits sur les blés étrangers, n'y aurait-il pas eu d'autres mesures à prendre ? Si le régime actuel n'avait pas obéré les finances publiques, par ses folles dépenses électorales en travaux improductifs et en constructions d'écoles, on aurait trouvé dans le profit de la récente conversion de la rente de quoi réaliser le dégrèvement, depuis si longtemps promis, du principal de l'impôt foncier. D'autres mesures auraient pu avoir également des effets avantageux pour l'agriculture.

Le ministère n'a trouvé d'autre remède qu'une augmenta

tion des droits. C'est un de ces moyens qui ont l'inconvénient d'être discutables et surtout de mettre en conflit l'intérêt des consommateurs avec celui des producteurs. De part et d'autre, libres-échangistes et protectionnistes ont donné les meilleures raisons du monde pour ou contre le relèvement des droits. Aux inconvénients de l'établissement d'un tarif trop élevé sur un objet de première nécessité, on a opposé l'intérêt de préservation d'une culture toute nationale, qui occupe vingt millions d'hectares ensemensés, et qu'on ne peut livrer à la concurrence américaine sans l'exposer à la ruine et sans obliger les populations rurales à abandonner de plus en plus la campagne.

Entre le système de la commission parlementaire et du parti protectionniste, qui proposait un droit de 8 francs par quintal et celui du groupe libre-échangiste qui voulait maintenir le droit au taux actuel, la majorité a fini par adopter le projet intermédiaire du gouvernement à 7 francs. Mais cette mesure, quelle qu'elle soit en elle-même, n'aura aucun effet utile ; c'est un leurre pour l'agriculture Depuis qu'il est question d'un rehaussement des droits, depuis plusieurs mois déjà, d'énormes quantités de blés sont arrivées en France. L'importation a fourni pour longtemps tous nos marchés, alors qu'il eut été si facile de donner provisoirement au ministre des finances la faculté de relever les droits sur les blés importés, en attendant le vote du Parlement. C'est en vain qu'un grand nombre de sociétés agricoles des départements avaient réclamé cette mesure. Au moins la Commission parlementaire aurait-elle pu hâter davantage ses travaux, pour que les nouveaux droits atteignissent les blés étrangers de la moisson dernière à leur arrivée en France. Mais n'y avait-il pas, au-dessus des intérêts du pays, des intérêts inavouables de spéculateurs à favoriser ?

Dans cette question, nationale au premier chef, du blé, l'intérêt d'une puissance amie se trouvait aussi engagé. Convenait-il, par une surélévation trop forte des droits d'entrée, de fermer à la Russie les débouchés français, et cela, au moment où l'Allemagne vient de conclure avec l'empire moscovite un traité de commerce favorable à celui-ci ? C'est la principale raison que le président du conseil a fait valoir auprès de la Commission par-

lementaire pour l'amener à renoncer au droit de 8 francs qu'elle proposait dans le principe.

Il y avait, en effet, à tenir compte de cette considération. La conclusion du récent traité de commerce entre l'Allemagne et la Russie ne saurait laisser la France indifférente. Cet acte important, émané de l'initiative personnelle de l'empereur Guillaume indique de sa part une volonté ancienne de renouer de bons rapports avec la Russie, autrefois l'alliée de l'Allemagne. En lui-même le traité soumis à la sanction du Reichstag est bon pour la Russie ; il assure à celle-ci les mêmes avantages que lui retire chez nous la surtaxe du blé d'importation.

Aussi, a-t-il là-bas pour adversaires ceux qui sont ici favorables au relèvement des droits sur les céréales, les représentants des intérêts de la classe rurale. Les agrariens de la Poméranie, du Brandebourg, de la Silésie, prétendent que les concessions faites par le nouveau tarif auront pour résultat l'entrée en masse des produits étrangers, qui seront la plus désastreuse concurrence à l'agriculture nationale ; ils disent bien haut que la convention sacrifie les intérêts des classes agricoles aux exigences de la démocratie urbaine.

Ces critiques peuvent être fondées, mais auprès des avantages que la politique allemande retirerait du traité de commerce avec la Russie, elles ne seront pas d'un grand poids.

Le Reischtag en majorité sera plus ému des cris de triomphe que poussent en l'honneur du traité tous les organes de la Triple-Alliance, que des doléances de la fraction agrarienne. Il y verra, comme le disent à l'envi les journaux anglais, avec plus d'empressement encore que ceux d'Allemagne et d'Italie, une revanche des fêtes de Cronstadt et de Toulon, et un échec pour l'entente franco-russe.

La France aurait tort de ne pas surveiller les agissements de la politique de l'Empereur Guillaume vis-à-vis de la Russie ; elle aurait tort surtout de ne pas éviter de donner à celle-ci des sujets de mécontentement, mais il ne faudrait pas non plus se laisser aller aux impressions exagérées des organes de la Triplice sur la signification de la convention russo-allemande. En général, les traités de commerce n'ont point de portée diplomatique ; ils ne sont pas de nature par eux-mêmes à influer sur la politique des gouvernements et les rapports des peuples.

Rien ne donne à croire jusqu'ici que les dispositions de la

Russie à l'égard de la France aient changé, et que le traité de commerce conclu par elle avec l'Allemagne soit la contre-partie du pacte d'amitié contracté avec la France.

Au fond, le traité en question n'a pas plus d'importance, au point de vue des relations internationales, que le voyage projeté de l'empereur d'Autriche en France. L'Allemagne et l'Italie vont-elles prendre ombrage du séjour, de quelques semaines, de François Joseph dans la Riviera française, auprès de l'impératrice qui y fait une saison d'hiver ?Elles ne verront là, sans doute, qu'une convenance de famille pour le couple impèrial, ou qu'une simple raison de repos pour le souverain, auquel les soucis actuels de son empire doivent causer un surcroit de fatigue.

Tout au plus l'Italie pourra-t-elle se demander pourquoi son auguste allié ne vient pas chercher la paix et le repos dans quelqu'une des stations ensoleillées de son beau littoral.

La réponse est bien simple et elle a été donnée tout de suite. C'est que l'empereur d'Autriche ne pourrait guère séjourner d'une façon toute privée dans un pays où il est attendu depuis si longtemps officiellement.

Que la cour de Berlin s'offusque de voir son allié remettre le pied sur cette France ennemie, qu'il n'a pas visitée depuis 1867, elle est assez ombrageuse pour avoir de ces sortes de susceptibilités. Elle n'ignore pas, cependant, que l'Autriche, quelles que puissent être ses préférences secrètes, est liée à elle par la force des choses autant que par les traités. Toutes les tendances que l'on peut constater ou soupçonner, chez l'Autriche, à vouloir sortir de la Triple-Alliance ne sont que l'indice de sympathies ou d'antipathies qui n'ont guère d'effet en politique.

L'Autriche a contracté avec l'Allemagne et l'Italie un mariage de raison, que des événements majeurs seuls pourraient rompre. Toutefois, l'empereur François-Joseph tient à lui conserver le caractère pacifique qu'il a toujours eu dans sa pensée, et c'est peut-être pour l'affirmer plus hautement que le souverain a tenu à prouver par son voyage en France, que la Triple-Alliance ne l'empêche nullement d'entretenir de bons rapports avec toutes les puissances, y compris celle contre laquelle on pourrait la croire dirigée.

Peut-être, encore, ce voyage est-il une indication spéciale

à l'adresse de l'Italie. Tout le monde sait aujourd'hui que le gouvernement impérial d'Autriche s'est opposé formellement, au mois d'octobre dernier, aux velléités belliqueuses de l'Italie. Le Cabinet de Vienne peut craindre, en raison de l'état économique et financier de la Péninsule, le retour de ces projets. Dans ce cas, ce serait une manœuvre habile de la part de l'empereur François-Joseph d'être venu s'établir en territoire français, comme pour bien faire comprendre à l'Italie que la Triple-Alliance ne l'autorise pas à voir dans la France une ennemie commune contre laquelle il serait permis de tout entreprendre.

On ne sait vraiment à quoi s'en tenir sur les intentions du roi Humbert et de ses conseillers. Tantôt, il semble que toute sa politique soit de chercher dans un suprême effort de désespoir une solution aux difficultés qui menacent sa dynastie et l'œuvre de l'unité italienne ; tantôt, on dirait que le gouvernement de Rome veut s'affranchir des obligations qui lient le royaume italien à l'Allemagne et chercher dans un rapprochement avec la France la paix extérieure et de plus sûres conditions de prospérité. A vrai dire, ces alternatives tiennent plutôt aux dispositions des ministres dirigeants et des chefs de parti qu'à la volonté du roi ; car Humbert est personnellement inféodé à la triple Alliance et il tient à l'exécution des charges du traité, au point de poser comme première condition à ses ministres, que ce soient di Rudini, Giolitti ou Crispi, qu'on ne touchera pas à l'armée ni au budget de la guerre.

Ce qui est certain, c'est l'état de détresse de l'Italie. Les troubles ont cessé, mais le calme n'est pas revenu dans les esprits. Si l'ordre est rétabli, pour un temps, il n'en est pas de même, de la prospérité. Jamais la misère du royaume italien n'est apparue plus visiblement que dans l'exposé de la situation présenté aux chambres par le nouveau ministre des finances. Jusque-là, ses prédécesseurs affectaient un optimisme de commande qui ne servait qu'à creuser davantage, d'année en année, le gouffre du déficit. Dans le discours de M. Sonnino, il n'est plus question de ces prétendues améliorations budgétaires, que chaque ministre promettait, soit à l'aide d'économies illusoires, soit avec des augmentations de recettes. Cette fois il n'y avait plus à dissimuler ; car la situation se réduisait inéluctablement à ce dilemme : ou impôts nouveaux, ou dissolution de la chambre

des députés. Il fallait bien demander de l'argent et pour en obtenir, présenter la situation au vrai. Le ministre a déclaré que les économies ne suffiraient pas et que des ressources nouvelles étaient indispensables. Ces ressources, il les demande naturellement à l'impôt.

Les propositions financières de M. Sonnino se résument en une série de taxes et de surtaxes sur les céréales, sur le sel, sur les valeurs mobilières, destinées à produire la somme de cent millions. Et encore cette somme supplémentaire est-elle de beaucoup insuffisante. Le budget de la guerre absorbe tous les ans 253.000,000. La triple alliance a déjà coûté à l'Italie plus de deux milliards. Ses engagements envers Berlin la ruinent ; cependant il faut les tenir, tant que l'on sera lié par le traité. Les cent millions d'impôts nouveaux ne suffiront pas à rétablir l'équilibre du budget. La nécessité va obliger le gouvernement à réaliser enfin de sérieuses économies. Toutes celles qui étaient annoncées jusqu'ici étaient illusoires. M. Crispi est décidé à en faire de radicales dans toutes les branches des services publics. Après avoir prorogé les Chambres, pour être plus à l'aise dans la répression des troubles de la Péninsule, le dictateur leur demande des pleins pouvoirs pour opérer librement la réforme des services administratifs. Il consent à s'adjoindre un semblant de commission composée de cinq sénateurs, cinq députés et cinq fonctionnaires de son choix. Ces pouvoirs dictatoriaux, le Parlement les lui accordera par nécessité, en dépit des interpellations de ses adversaires, qui ont déjà eu beau jeu à propos des affaires de Sicile, en lui rappelant son ancienne opposition contre les théories de l'état de siège et les mesures exceptionnelles de gouvernement; mais dans la situation actuelle de l'Italie, les Chambres sont bien obligées de lui accorder toute permission d'agir, de réformer et de réorganiser.

Malgré tout, les finances italiennes n'arriveront pas à se relever. L'exposé de M. Sonnino a produit un effet désastreux sur les fonds italiens dans tous les grands marchés européens. L'interpéllation annoncée, de M. Jourde à la chambre des députés français, au sujet des opérations de Bourse sur la rente italienne n'augmentera pas la confiance dans le crédit de l'Italie, quand on aura vu que la spéculation seule a maintenu les fonds d'Etat de ce pays à un taux bien supérieur à leur valeur réelle.

Pauvre Italie ! Pendant qu'elle se débat au milieu d'une crise financière et économique, d'où il ne peut sortir pour elle que la ruine et la décomposition, la papauté, de plus en plus fêtée et prépondérante, est là qui lui rappelle constamment que la vraie cause de sa faiblesse est dans son inimitié avec le Saint-Siège, et que la prospérité lui reviendrait par une réconciliation loyale et sincère avec le Pape.

Les fêtes et les ovations dont la clôture du jubilé épiscopal de Léon XIII a été l'occasion, montrent une fois de plus à l'Italie où est sa force et sa grandeur. La question du pouvoir temporel est la plaie profonde de l'unité italienne. L'Italie ne sera jamais faite, elle n'aura jamais l'avenir pour elle, tant que Rome ne sera pas rendue au Pape. L'Italie avec le Pape peut devenir un grand État, un peuple prospère ; sans le Pape, elle est condamnée à périr.

En attendant, elle a raison de voir dans la France l'ennemie intime, ou plutôt l'exécutrice des desseins de la Providence, pour l'heure marquée du châtiment, si elle persiste dans son usurpation. En dépit de ses fautes et de ses iniquités, en dépit de son gouvernement, c'est encore la France qui fait les grandes choses du christianisme et de la civilisation dans le monde. Si une puissance est appelée à rétablir le chef de l'Église dans sa souveraineté temporelle, quelle autre serait mieux désignée pour remplir ce rôle, que la France qui a déjà eu l'honneur, en 1849, de ramener Pie IX à Rome ?

La France, qu'elle le veuille ou non, est toujours le principal agent des œuvres de Dieu. En Algérie et en Tunisie, elle lutte contre le fanatisme musulman, au Tonkin, contre la barbarie asiatique. Au Dahomey, elle vient de détruire la puissance infernale de l'affreux tyran qui ne régnait que par le sang. Tout est heureusement fini là. Behanzin est pris, le général Dodds a réussi à s'emparer du roi fugitif. C'est la conclusion de la guerre, la fin de l'horrible barbarie organisée au Dahomey en gouvernement régulier. Toute la population est soumise. Un autre roi a été nommé ; il règnera sous le protectorat de la France. Le tyran déchu, emmené prisonnier au Sénégal, sera définitivement interné dans la colonie française de la Martinique, d'où il ne pourra plus jamais tenter de regagner le sol africain.

Un autre conquête civilisatrice était en train de se faire par la France dans l'Afrique barbare

Malheureurement, la prise de Tombouctou, la ville sainte, la ville mystérieuse du désert, a été bientôt suivie du désastre, encore inexpliqué, de Dongoï. Le vaillant colonel Bonnier rappelé vraisemblablement par un ordre du gouverneur civil du Soudan, a été surpris au milieu de la nuit, à trois jours de marche de Tombouctou, par une irruption subite de Touaregs et massacré avec une dizaine d'officiers et sous-officiers français et une soixantaine de soldats indigènes. La responsabilité de ce désastre semble retomber sur M. Grodet. Les antécédents du personnage à la Guyane et à la Martinique permettent de croire que ce petit potentat civil aura voulu jouer au général d'armée, pour faire sentir son autorité aux chefs militaires, et par ses ordres intempestifs aura ainsi compromis le commandement et amené la catastrophe de Dongoï.

Au moins, le brave et énergique capitaine Philippe, resté à tête des troupes, après le départ de l'état-major, a-t-il pu, par son sang-froid et son intelligence, sauver la situation. En France, le gouvernement n'a pas faibli non plus devant un échec réparable après tout. A la chambre des députés, M. Casimir Périer a déclaré que le drapeau français continuerait de flotter à Tombouctou et que l'on garderait la ville. C'est une bonne résolution. Tombouctou, si bien placé sur les confins du Soudan et du Sahara pour être l'entrepôt du commerce intérieur de l'Afrique septentrionale, est appelé, avec le retour de la sécurité, à reprendre son ancienne importance. Cette nouvelle conquête, au cœur du désert, complète avantageusement l'occupation française. Tombouctou peut devenir, un jour, la capitale d'un immense empire africain, comprenant l'Algérie et la Tunisie au Nord, le Sénégal à l'ouest le Benin et le Congo au Sud, le lac Tchad à l'est. Puisse le règne de l'Évangile gagner à cet accroissement de la puissance française dans la vieille Afrique barbare !

Les récentes difficultés de la France à Madagascar, à propos desquelles M. Casimir Périer a fait entendre de fermes déclarations, ne se résoudront bien que par une intervention de la force. Nos droits et notre prestige ont besoin d'être appuyés, auprès des Hovas, d'arguments plus effectifs que ceux de la diplomatie. Le gouvernement pourrait hésiter à entreprendre une grande expédition, où il se heurterait à l'hostilité de l'Angleterre ; mais il ne peut tarder plus longtemps à faire

valoir, même à main armée, nos droits certains de protectorat et à défendre l'influence francaise, au risque de déplaire à l'Angleterre et à ses agents, les ministres protestants. L'autorité française est méconnue ; le premier ministre de la reine, poussé prr les sectes protestants, cherche à échapper au traité qui consacre le protectorat de la France. L'anarchie se met dans le pays ; les résidents français ne sont plus en sécurité. Il serait temps d'intervenir. Le bon accueil fait à la Chambre à l'interpellation de M. Louis Brunet engagera le gouvernement à agir résolument.

L'insurrection continue au Brésil, à l'avantage du parti militaire, qui a entrepris de délivrer le pays de la dictature du président Peixoto. En dépit du mauvais vouloir des Etats-Unis, la flotte insurgée tient Rio-de-Janeiro étroitement bloqué ; les vaisseaux des amiraux de Gama et Mello remportent de continuels succès ; la cause du parti insurrectionnel fait des progrès dans les provinces. Tout présage la chute prochaine de Peixoto et de son gouvernement.

ARTHUR LOTH.

Imp. MAZEREAU. — TOURS. — E. SOUDÉE, Successeur.

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 102082788